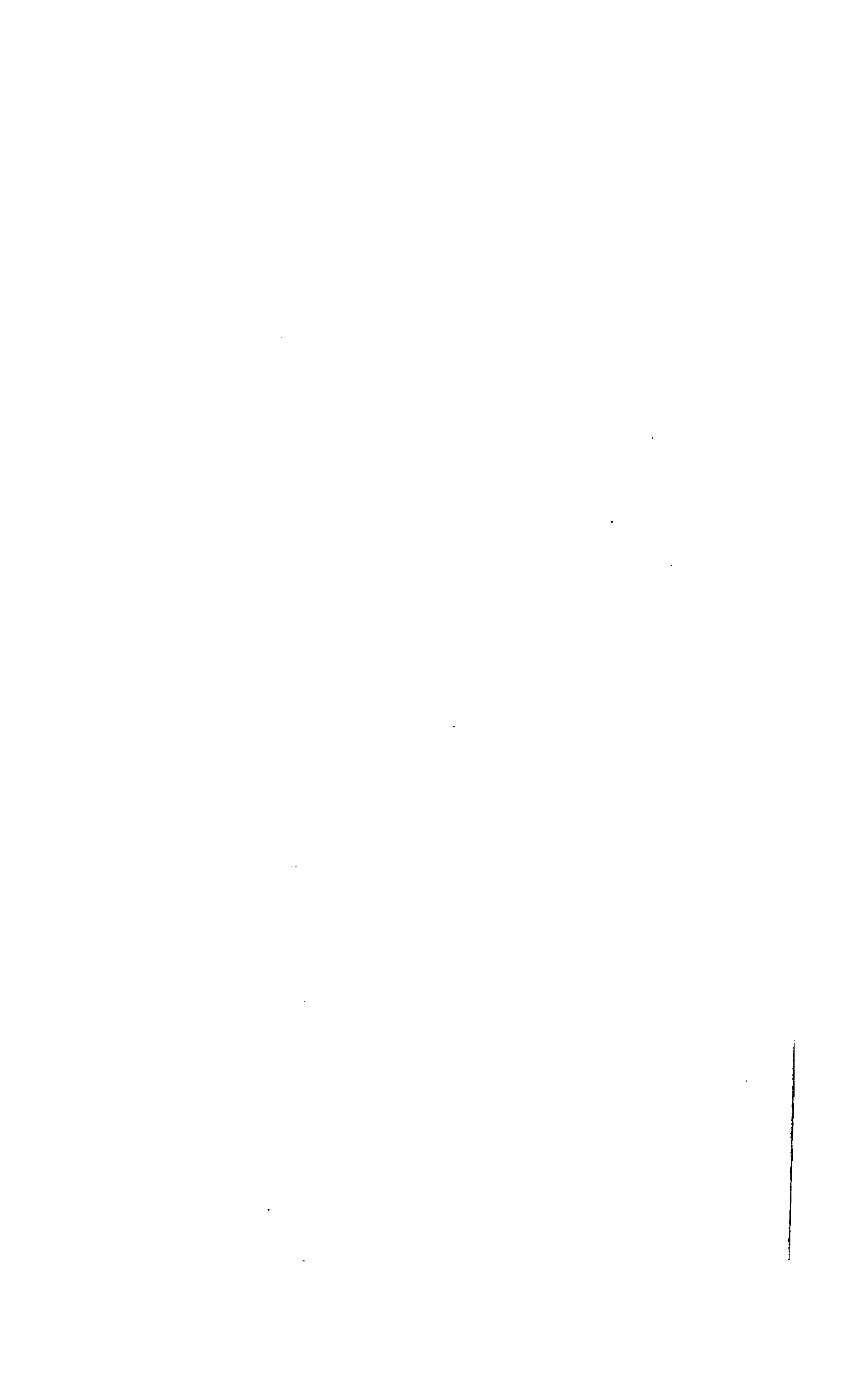




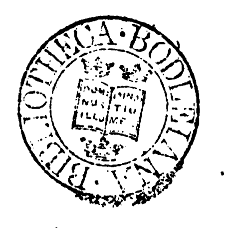
HISTOIRE

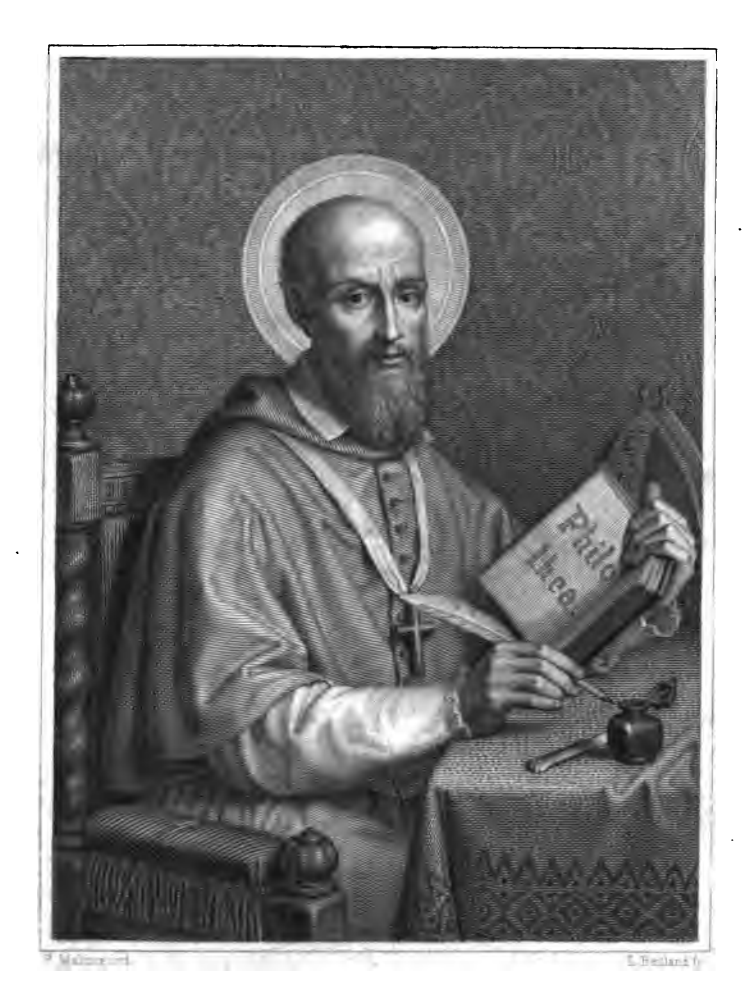
DE

S. FRANÇOIS DE SALES

TOME PREMIER.

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA·



S. Franciscus Salesius.

Eigenthum des Vereins zur Verbreitung religiöser Bilder in Düsseldorf.
[illegible] Paris [illegible] Schulgen, [illegible] 25 rue St Sulpice

HISTOIRE

DE SAINT

FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE,

FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA VISITATION,

RÉFORMATEUR DE DIVERS ORDRES RELIGIEUX,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
ET DE NOMBREUX MANUSCRITS PROVENANT TANT DES MONASTÈRES DE LA VISITATION
QUE DES ARCHIVES PUBLIQUES OU PRIVÉES ;
COMPRENANT UNE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, MAIS COMPLÈTE,
DE SAINTE CHANTAL.

PAR FRANÇOIS PÉRENNES,

MEMBRE
DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES DE PARIS ET DE LYON,
Auteur de l'*Institution du Dimanche*,
ET DE PLUSIEURS AUTRES OUVRAGES COURONNÉS.

Où trouver dans les fastes de la sainteté une figure plus gracieuse et plus aimable que celle du grand évêque de Genève ? où trouver un nom plus illustre dans l'histoire des triomphes pacifiques de l'Eglise ?

(*Circulaire de Mgr l'évêque de Rodez*, du 6 avril 1859.)

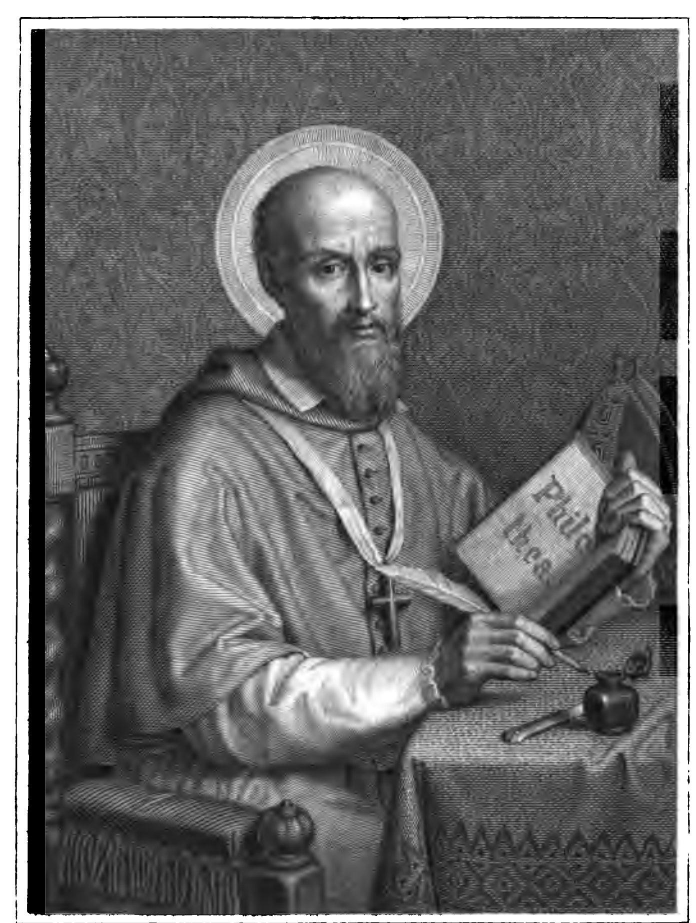
TOME PREMIER

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
20, RUE CASSETTE, 20,
CI-DEVANT RUE DES SAINTS-PÈRES, 66.

1864

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.


BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·



P. Molitor inv. L. Heitland fc.

S. Franciscus Salesius.

Eigenthum des [illegible] zur Verbreitung [illegible] Bilder in Düsseldorf
[illegible] W. Schulgen, [illegible] 25 rue St Sulpice

HISTOIRE

DE SAINT

FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE,

FONDATEUR DE L'ORDRE DE LA VISITATION,

RÉFORMATEUR DE DIVERS ORDRES RELIGIEUX,

D'APRÈS LES DOCUMENTS ORIGINAUX
ET DE NOMBREUX MANUSCRITS PROVENANT TANT DES MONASTÈRES DE LA VISITATION
QUE DES ARCHIVES PUBLIQUES ET PRIVÉES.
COMPRENANT UNE BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, MAIS COMPLÈTE,
DE SAINTE CHANTAL.

PAR FRANÇOIS PÉRENNES,

MEMBRE

DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES DE PARIS ET DE LYON,
Auteur de l'Hist[illegible]
ET DE PLUSIEURS AUTRES OUVRAGES COURONNÉS.

[illegible]

[illegible] de Mgr [illegible] de R[illegible]
6 [illegible] 18[illegible].

TOME PREMIER

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
20, RUE CASSETTE, 20.
CI-DEVANT RUE DES SAINTS-PÈRES, 66.

1864



PRÉFACE

« Où trouver dans les fastes de la sainteté une figure plus gracieuse et plus aimable que celle du grand évêque de Genève? où trouver un nom plus illustre dans l'histoire des triomphes pacifiques de l'Eglise? » Ce mot si heureux de l'un des prélats les plus pieux et les plus savants de nos jours suffit dans son simple laconisme pour faire apprécier tout d'abord le glorieux Pontife dont nous avons osé entreprendre d'écrire la vie. Seul il suffit pour nous rappeler et le véritable ami des hommes qui gagnait et enchaînait tous les cœurs aux charmes de la vertu, dont la pratique enseignée par lui devenait si douce même aux gens du monde, et l'apôtre zélé dont la parole insinuante et ferme faisait rentrer dans le sein de l'Eglise-Mère, unique et indéfectible dépositaire de la vérité divine, jusqu'à soixante-dix mille de nos frères errants!

Venu dans un temps où, pendant que la corruption des mœurs pénétrait de plus en plus les sommités sociales, l'hérésie rassemblait tous ses moyens de destruction les plus violents et les plus désastreux pour tenter d'ébrécher le catholicisme, François de Sales eut pour mission première d'arrêter les progrès de l'abaissement moral et de combattre la révolte religieuse. « Dieu, disait saint Vincent de Paul, l'avait mis comme un boulevard entre Genève, la France et l'Italie, pour refouler et contenir le torrent dévastateur qui menaçait de tout envahir. » Les services qu'il a rendus à l'Eglise comme apôtre du Chablais au

milieu des hérétiques, comme confesseur et comme évêque au milieu des pécheurs et des fidèles, qui ne chérissaient pas moins qu'ils admiraient en lui un incomparable mélange de force et de douceur, ont été résumés et décrits dans une pièce émanant de l'autorité la plus haute qui existe après Dieu sur la terre; nous voulons parler de la Bulle de canonisation publiée par le Pape Alexandre VII. Il ne nous appartient pas d'ouvrir la bouche après cette voix souveraine; nous allons donc nous occuper surtout des ouvrages du saint évêque qui s'adressent à tous les chrétiens indistinctement, clercs ou laïques, et par lesquels l'humble écrivain a, pour ainsi dire, perpétué son action et son influence parmi les hommes tant que durera le christianisme, c'est-à-dire jusqu'à la fin même des temps; puis nous traiterons de sa biographie.

Les livres de saint François de Sales sont restés en possession d'une estime et d'une admiration universelles, qui, loin de s'affaiblir par le progrès des années, semblent prendre de leur durée une force toujours croissante. Il nous paraît utile de rappeler ici quelques-unes des appréciations qui en ont été faites par les Souverains Pontifes et les notabilités du clergé ou des ordres religieux.

L'Eglise elle-même, dans l'office qu'elle lui consacre au jour de sa fête, le 29 janvier, fait de sa doctrine ce magnifique éloge : « Suis etiam scriptis cœlesti doctrina refertis Ecclesiam illustravit, quibus iter ad christianam perfectionem tutum et planum demonstrat. » — « Une doctrine toute céleste reluit dans ses écrits par lesquels il a jeté dans l'Eglise une si vive lumière, en montrant à tous une voie sûre et facile pour parvenir à la perfection chrétienne. »

Le Pape Alexandre VII, dans une lettre adressée à son neveu, lui recommande, en usant des termes les plus pressants, la lecture assidue des ouvrages de saint François de Sales, et reconnaît que c'est à cette lecture, après

Dieu, qu'il est redevable de ce qu'il pouvait y avoir de bien en lui. Et il confirme son exhortation par cette remarque : « Si la vertu, disait un ancien, pouvait nous être représentée avec des couleurs assez vives et des traits dignes de son mérite, elle attirerait invinciblement tous les cœurs à son amour. Certes, le grand François de Sales, à mon avis, a réussi parfaitement dans ce dessein : en effet, il nous l'a représentée au vif avec tout l'éclat de sa majesté et tous les attraits de ses beautés et de ses grâces [1]. »

Benoît XIV, dans son admirable et profond traité de la canonisation, caractérise les écrits du Saint et en constate l'ascendant sur toutes les natures d'esprits, en ces termes : « Il vit encore dans les livres d'or et dans les œuvres séraphiques qui sont sortis de sa plume et qui produisent dans tout l'univers chrétien les fruits les plus abondants. Son *Introduction à la vie dévote,* ses *Lettres spirituelles*, son *Traité de l'amour de Dieu*, et ses autres écrits tant mystiques que polémiques ont été traduits dans presque toutes les langues, et sont dans les mains de tous les catholiques, qui retirent un grand avantage de leur lecture. Personne ne peut se nourrir de cette lecture sans se sentir embrasé tout entier de l'amour de Dieu et du désir de la perfection : laïques et religieux, vierges et personnes mariées, princes et particuliers, tous y trouvent des avis et des instructions propres à leur état ; car, s'étant fait tout à tous, il est utile à tous et pourvoit au salut de tous [2]. »

Ecoutons maintenant la fervente coopératrice du saint évêque, la mère de Chantal : « Dieu, dit-elle, a répandu

[1] Cette lettre du Pape Alexandre VII figure en tête de la plupart des éditions de l'*Introduction à la vie dévote.*

[2] Bened. XIV, *De Canonizatione sanctorum*, lib. II, cap. 25, n. 10. — Ce Pape s'appropriait les paroles du cardinal Sacchetti, dans son rapport au Consistoire romain pour la canonisation.

dans les écrits du bienheureux évêque de Genève un esprit et une doctrine si solide et si efficace, si douce et si attrayante qu'elle pénètre les cœurs. Les autres livres qui traitent des mêmes sujets ne touchent pas le cœur et ne le ravissent pas autant que ceux de cet homme de Dieu. C'est l'effet de la grâce abondante que Dieu avait mise en lui. Ces livres ont partout augmenté le goût, l'estime et la dévotion à la doctrine de notre bienheureux Saint. »

« Ayant connu particulièrement l'évêque de Genève, dit le père dom Jean de Saint-François, général des Feuillants, je puis lui rendre le témoignage, avec plusieurs autres plus dignes que moi, qu'il a été un des plus savants hommes de son siècle dans toutes les parties de la théologie positive et scolastique, de controverse et de morale. Il avait une connaissance exacte des canons de l'Eglise. Il était si consommé dans l'intelligence des saintes Ecritures qu'il semblait que son esprit fût transformé en elles, tant était admirable la clarté et facilité avec laquelle il donnait d'excellentes et solides interprétations des passages les plus obscurs et les plus difficiles ! J'en ai fait souvent l'heureuse expérience dans les fréquentes conversations que j'ai eu le bonheur d'avoir avec lui pendant les trois mois qu'il a demeuré dans nos monastères de Pignerol et de Turin, en l'an 1622. — Certainement l'évêque de Genève a été l'un des hommes les plus savants et les plus judicieux de son temps. Difficilement pourrait-on en trouver un autre capable d'examiner plus exactement une affaire de conséquence, de la digérer plus mûrement, et de la décider plus solidement et plus judicieusement. C'était un esprit vraiment transcendant, soit par la grande justesse de son bon sens naturel, soit par la profondeur de son savoir acquis, soit par la grandeur des clartés et des lumières surnaturelles que Dieu lui communiquait libéralement. »

Le père Philibert de Bonneville, provincial des Capucins en Savoie, parlant de la controverse *De gratiæ auxiliis*, dans l'oraison funèbre qu'il a faite du saint prélat, s'exprime ainsi : « J'ai eu l'honneur de conférer assez longtemps avec lui sur cette matière ; et, quoique j'eusse soigneusement examiné et étudié cette question, et que je l'eusse fraîchement enseignée, je reconnus mon ignorance par la profondeur de sa doctrine, et j'admirai la sagacité de son esprit, qui m'éclaircissait et me rendait si faciles à entendre les matières les plus obscures et les plus difficiles. »

Non moins vivement que les Papes Alexandre VII et Benoît XIV, le Cygne de Cambrai exhortait à la lecture persévérante des diverses productions de l'évêque de Genève, ainsi que l'on peut le voir dans plusieurs lettres de sa Correspondance imprimée. L'Aigle de Meaux, dans un Panégyrique qui fait partie de la collection de ses OEuvres, professe pour la doctrine du Saint la même estime.

Les sentiments de l'austère Bourdaloue sont encore les mêmes que ceux du doux Fénelon : « Je puis dire sans blesser le respect que je dois à tous les autres écrivains, » s'écrie-t-il dans son panégyrique, « qu'après les saintes Ecritures, il n'y a point d'ouvrages qui aient plus entretenu la piété parmi les fidèles que ceux du saint évêque de Genève. Oui, chrétiens, pour former les mœurs des fidèles, et pour établir les âmes dans une solide piété, aucun écrivain n'a eu le même don que ce saint évêque... Mais qu'y a-t-il dans cette doctrine qui la rende si universelle et si efficace, en sorte que les savants n'y trouvent rien au-dessous d'eux, et les faibles rien de trop relevé ; qu'elle convient à toutes les conditions, et qu'il n'y a point de tempérament qui n'en sente l'impression? C'est, mes frères, cette douceur inestimable qui faisait distiller de la plume de notre saint évêque le lait et le miel. Il n'y a rien de si difficile dans la loi chrétienne qu'elle n'em-

brasse ; mais en cela même elle est plus conforme à celle de Jésus-Christ qui a dit que son joug est doux. Ainsi la morale que saint François de Sales a enseignée est en elle-même une morale sublime et de la plus haute perfection ; mais suivant le dessein de son Maître, il a par l'onction de ses écrits adouci l'amertume de la croix... »

Nous clorons cette série d'appréciations faites par des autorités d'un si grand poids, en produisant l'opinion d'un critique éminent de nos jours, peu suspect de partialité. Il y a quelqu'un, dit M. Sainte-Beuve, parlant, pour y applaudir, des sentiments articulés par sainte Chantal dans sa lettre au général des Feuillants que nous donnons sur la fin de notre second tome, « il y a quelqu'un qui a parlé de saint François de Sales mieux encore que Bossuet, et qui en a écrit avec des paroles plus distinctes, plus pénétrantes et plus vives ; c'est madame de Chantal, cette fille spirituelle de saint François de Sales, et cette aïeule de madame de Sévigné. Ceux qui ont pu se permettre quelque vaine et froide raillerie sur la liaison du saint évêque et de cette forte et vertueuse femme n'avaient pas lu cette pièce, j'aime à le croire. On n'a jamais mieux fait le portrait d'un esprit, ni rendu aussi sensiblement des choses qui semblent inexprimables. Lumière, suavité, netteté, vigueur, discernement et dextérité céleste, ordonnance et économie des vertus dans cette âme, tout s'y représente et s'y peint d'un trait ferme et distinctif. De telles pages n'entrent pas dans la littérature et ne sauraient être soumises même à l'admiration [1]. »

Nous ne nous arrêterons point en ce moment sur les qualités littéraires du saint évêque de Genève, qui ne se montra pas moins grand écrivain que théologien pro-

[1] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*.

fond ; nous aurons occasion d'en parler dans notre Histoire, lorsqu'il s'agira de caractériser l'admirable recueil de ses lettres, recueil qui tient la place la plus étendue dans la réunion de ses OEuvres [1]. Qu'il nous suffise de rappeler que ses écrits sont, au dire des critiques officiels parlant au nom de l'Académie française, des modèles de naturel, de grâce et de bon goût. Il n'en pouvait être autrement. Ayant en horreur tout ce qui ressentait tant soit peu l'artifice, c'est son âme elle-même qui s'épanche sur le papier avec tous ses dons célestes et souverainement aimables qui en faisaient un trésor unique de candeur ineffable, de suave aménité, de simplicité colombine !

Abordant la question de la biographie, nous croyons utile de présenter quelques observations préliminaires sur les principaux historiens qui ont pris avant nous saint François de Sales pour objet de leurs recherches et de leurs méditations.

Charles-Auguste et le Père de La Rivière étant les deux anciens biographes qui ont conservé le plus d'estime chez un certain nombre d'esprits de nos jours, il nous paraît utile de dire quelques mots de leur valeur d'historiens.

Si Charles-Auguste avait eu le discernement nécessaire pour nous donner une histoire vraiment complète, nul doute que l'autorité du nom de ce jeune neveu de François de Sales n'eût rallié toutes les sympathies. Placé au centre même de la famille et des relations de toute nature du saint évêque, il semble qu'aucun renseignement n'aurait dû faire défaut au récit qu'il nous a laissé. Que cette opinion serait loin de la vérité ! D'abord cet auteur n'était qu'un enfant lorsqu'il perdit son saint oncle, et les avantages qu'il eût pu retirer de ses souve-

[1] Au tome II, livre VII, chap. 14.

nirs personnels sont par le fait à peu près nuls. Fort jeune encore lorsqu'il fit son livre, on s'aperçoit trop fréquemment de l'inexpérience de l'écrivain, par l'emphase des termes, par les réflexions prolixes qui prennent regrettablement la place des faits, par l'étendue exagérée qu'il donne à certains détails minutieux, par les omissions de faits d'un intérêt capital, dont il eût pu si facilement s'instruire dans son heureuse position, s'il avait su diriger plus convenablement ses recherches. Nous ne voulons pas lui faire un reproche d'avoir reproduit les textes de divers écrits du saint prélat, parce que cette précaution nous en a peut-être conservé plusieurs qui sans cela se fussent perdus. Mais enfin ces divers morceaux ayant été recueillis, et même avec plus de fidélité, dans toutes les éditions récentes des OEuvres du Saint, il en résulte qu'ils sont loin de donner encore au livre de Charles-Auguste le même prix qu'autrefois. Notons qu'il n'a pu profiter des innombrables lettres du saint évêque qui n'en gardait jamais copie, lettres encore dispersées de tous côtés : or, qu'est-ce qu'un biographe pour qui une aussi riche correspondance est chose nulle et non avenue? Observons en outre que son récit se tait presque entièrement sur ce qui regarde sainte Chantal. Comprend-on, lorsque l'on sait la part que cette grande sainte a prise aux évènements qui ont marqué l'existence de son pieux directeur, qu'elle soit traitée à peu près comme si elle lui était restée inconnue, et que dans un ouvrage aussi diffus que celui de Charles-Auguste l'historien lui consacre à peine dix pages!

Il en est de même du père de La Rivière : un peu plus riche de faits que Charles-Auguste, ce qu'expliquent et la plus grande maturité de l'écrivain qui savait mieux conduire sa plume, et l'avantage qu'il eut de compulser les archives de famille que Louis de Sales, frère du saint évêque, lui communiqua, combien il est encore loin de

l'intégrité historique ! On aimera toujours l'onction de sa piété, la naïveté de son style; mais si l'on retirait de son livre, l'un des plus volumineux que l'on ait faits sur le Saint, les réflexions dévotes, les innombrables comparaisons prises le plus souvent de l'histoire naturelle telle qu'il la savait, les panégyriques prolongés qui se renouvellent régulièrement à l'occasion de chacun des actes du saint prélat, en un mot, ce qui est étranger à l'histoire, il en serait singulièrement amoindri. Il n'est guère d'ailleurs plus explicite que Charles-Auguste sur la personne de sainte Chantal.

Nous demandons que l'on ne se méprenne point sur le sens de nos paroles relativement au père de La Rivière. Certes nous ne saurions méconnaître tout l'intérêt qui s'attache aux récits de ce témoin oculaire nous rapportant ce qu'il a observé de ses yeux dans la personne du grand évêque, ce qu'il a ouï de ses oreilles dans ses entretiens avec l'ami dont il vénérait si profondément la sainteté; et c'est du fond de notre cœur que nous souscrivons à ces avis donnés aux biographes des saints par Mgr l'évêque d'Orléans, dans une lettre admirable publiée récemment : « Donc des détails, des faits précis et nombreux, et racontés, je le répète, autant que possible, par les contemporains eux-mêmes, et surtout par les amis du Saint ou par ses disciples, parce que ceux-là qui ont vu le Saint, qui l'ont aimé, en parlent avec une émotion pénétrante, qui ne se peut imiter. Voilà pourquoi il faut les citer, les citer sans cesse : leurs textes seront toujours préférables à tout le plus beau style du plus éloquent écrivain. » Quand nous lûmes ces lignes du vénérable prélat, notre histoire était composée, et ce fut pour nous un vrai bonheur de pouvoir nous rendre le témoignage que nous avions pris à tâche de suivre sa méthode de point en point. Ainsi avons-nous fréquemment cité Charles-Auguste, le père de La Rivière, Camus, l'évêque de Belley, qu'il appelait son

fils unique spirituel, pour lui avoir donné la consécration épiscopale, les autres biographes contemporains, et surtout la grande *Déposition* faite par sainte Chantal dans le procès de la canonisation; car dans ce qu'ils rapportent comme l'ayant vu ou entendu, leurs témoignages sont des plus précieux. Ce sont de riches veines d'une mine auxquelles il s'agit seulement d'ajouter encore, en y joignant les richesses des veines abondantes que le temps, en permettant de creuser beaucoup plus avant dans une mine si féconde, a nouvellement fait découvrir.

« Il y en a qui disent : Il faut que j'écrive une belle vie de Saint, ajoute Mgr d'Orléans. Tout est perdu si l'on se met ainsi à ce travail comme à une œuvre purement littéraire. Non, il faut une autre inspiration; il faut qu'il y ait eu un jour où un Saint ait puissamment saisi votre âme, où vous ayez senti l'irrésistible attrait de ses vertus et le besoin de faire partager aux autres votre admiration et votre amour. » En lisant cette observation si profonde et si vraie, il nous a semblé que nous pouvions avoir quelque confiance : ce n'est pas un jour de notre vie, c'est notre vie tout entière que nous avons professé pour le grand évêque de Genève, comme nous le dirons bientôt, le culte de l'amour et de l'admiration.

Parmi les autres historiens de saint François de Sales, il ne reste guère que Marsollier qui puisse paraître mériter d'être mentionné. Mais tout le monde sait maintenant que l'histoire qu'a publiée cet auteur infidèle fourmille d'anachronismes, de grosses erreurs et de faits controuvés. C'est un livre jugé désormais et qu'il n'est plus permis de citer.

L'éditeur Blaise mit en tête de sa collection des Œuvres de saint François de Sales, imprimée en 1833, une Vie du Saint par Loyau d'Amboise. Cet auteur a reproduit les erreurs et les contes de Marsollier, copiste lui-même

de l'avocat Cotolendi : cela nous dispense de relever les autres taches graves qui proviennent de son fait. Son livre ne peut être considéré que comme une tentative malheureuse de jeune littérateur.

Nous n'ignorons pas qu'il a paru plus récemment une Vie de saint François de Sales, signée du nom d'un curé justement respecté, et que nous respectons plus que personne. Cette biographie est assurément supérieure aux précédentes par la pureté du style, par le choix des faits, par la solidité des considérations pieuses : c'est là un témoignage que la vérité nous engage à lui rendre. Mais si des documents importants et nouveaux ont été le résultat des recherches qu'il a été loisible de faire de nos jours dans d'opulentes archives, telles que celles de Turin et de Chambéry, archives jusqu'ici presque inaccessibles à la curiosité publique et qui se sont tout-à-coup ouvertes devant elle par une suite de ce mouvement scientifique qui porte les esprits vers tout ce qui hâte les progrès de l'archéologie et de l'histoire ; si une quantité prodigieuse de lettres inédites sont venues tout récemment s'ajouter encore aux collections anciennes, tantôt révélant des faits caractéristiques, tantôt jetant un jour nouveau sur des faits connus [1], la même franchise nous mettra dans la nécessité de remarquer que les livres dont les auteurs n'ont pu profiter de tous ces précieux matériaux, sont devenus par ce seul fait plus ou moins incomplets et inexacts. C'est le cas où se trouve, malgré son mérite intrinsèque, le livre du vénérable Curé, qui, en outre, a suivi quelquefois de trop

[1] L'édition des Œuvres complètes, publiée par M. Migne en 1861-1864, renferme deux collections considérables de lettres inédites, l'une recueillie dans les papiers de l'abbé de Baudry, l'autre due aux actives et intelligentes recherches du vénérable père Camille de Thonon, de l'ordre des religieux Capucins de la Savoie. Nous ne parlons pas de la collection de M. le chevalier Datta, que d'autres éditeurs avaient déjà publiée, et qui paraît elle-même avoir été peu consultée par les plus récents historiens

près Charles-Auguste dans quelques-uns de ses écarts, notamment dans les imputations gratuites et téméraires qu'une partialité outrée pour la gloire de son oncle lui a fait écrire contre le père Chérubin de Maurienne, l'infatigable et zélé coopérateur de François de Sales dans la mission du Chablais [1]. Or toutes les richesses dont nous venons de parler, nous en avons pu jouir à notre aise. Ici nous éprouvons le besoin de faire connaître à quelle occasion, par quelles circonstances, nous l'osons dire, providentielles, et avec quelles immenses ressources, nous avons été amené à écrire aussi la Vie de l'Evêque de Genève. Ces quelques mots seront pour nous, nous l'espérons, une justification complète.

Nous pourrions invoquer en notre faveur le mot du célèbre Jésuite le père Binet, qui, suivant ce que rapporta la mère de Chaugy, cette grande secrétaire de sainte Chantal, dans la déposition qu'elle fit pour la canonisation du Saint, se proposait d'écrire une nouvelle vie du serviteur de Dieu, si les affaires de la Compagnie le lui eussent permis, bien qu'il en eût déjà paru plusieurs : « Il n'importe, disait-il, parce que des milliers de plumes écrivant sur la vie et les vertus héroïques de ce grand homme, ne diraient jamais la dixième partie de ses vertus. » — Mais nous avons d'autres raisons.

Quelles que soient la sagesse et l'habileté d'un écrivain, quelles que soient la profondeur de son jugement et la portée de sa vue, il ne peut s'affranchir totalement des conditions de notre nature humaine toujours bornée par

[1] On en peut voir un exemple au livre VII, chap. 3, de notre histoire. — L'injustice avec laquelle Charles-Auguste, dans la Vie de son oncle, affectait de taire ou rabaissait les travaux des autres missionnaires du Chablais était si notoire, même de son temps, qu'elle indisposa contre lui non-seulement les ordres religieux du diocèse de Genève, mais les ecclésiastiques et les fidèles, et suscita de toutes parts de vives réclamations.

quelque endroit. Donnez un sujet à traiter, par exemple, l'histoire d'un saint, à plusieurs auteurs : les actions, les écrits, le caractère du héros seront de leur part l'objet d'études diverses, et faites à des points de vue distincts, suivant le tour d'esprit, les aptitudes et l'imagination de chacun. Ce qui aura échappé à l'un, sera saisi par un autre ; ce que l'un n'aura pas mis suffisamment en lumière, un autre l'éclairera d'un jour plus intense ; ce que celui-ci crut devoir négliger comme peu digne d'intérêt, celui-là y découvrira une signification grave, une importance imprévue. Et ainsi, de ces études variées qui se contrôleront et se complèteront mutuellement on pourra se former par le rapprochement et la comparaison un jugement plus large, plus général et plus solidement approfondi.

Ces considérations qui, croyons-nous, ne sont pas à dédaigner, n'auraient peut-être pas cependant suffi pour nous déterminer à entrer dans cette voie, sans les circonstances providentielles dont nous avons parlé, et que nous allons indiquer succinctement.

Chargé de donner des soins, il y a quelques années, à une impression des Œuvres complètes de saint François de Sales, il fallut songer à faire figurer en tête de cette collection un travail qui en était, en effet, le préliminaire indispensable, c'est-à-dire une vie du Saint. L'insuffisance ou l'infidélité palpable de celles qui existaient déjà, fut ce qui engagea l'éditeur à nous confier le soin d'en composer une nouvelle. Nous hésitâmes longtemps, effrayé que nous étions à la vue de la responsabilité que nous allions assumer ; enfin des encouragements puissants, une entière confiance en la Providence qui savait comment nous était en quelque sorte imposée une tâche que nous étions loin de convoiter ; puis, le dirons-nous ? oui, car nous savons que nous parlons à des âmes chrétiennes : la dévotion expansive et filiale que nous avons toujours pro-

fessée dès notre plus tendre enfance envers celui des serviteurs de Dieu dont le nom était pour notre esprit le synonyme de douceur et de simplicité, tout cela fit que, rejetant nos scrupules, nous nous mîmes résolument à l'œuvre. Dieu, son auguste Mère et notre glorieux patron nous parurent approuver et bénir nos essais, et notre confiance s'augmenta quand nous vîmes se multiplier devant nos yeux les matériaux les plus précieux et les plus abondants, provenants des sources les plus authentiques, tels que les manuscrits de l'abbé de Baudry, prêtre savant et laborieux dont la mémoire est en vénération, et les trésors des archives de la Visitation d'Annecy et de celles de l'évêché de cette ville, que Mgr Rendu eut la bonté de mettre à notre disposition. Nous indiquerons encore des ouvrages aussi rares qu'importants : l'*Année sainte de la Visitation*, par la mère de Chaugy ; les *Vies des premières mères et des premières religieuses de la Visitation,* par la même, qui nous ont été communiquées par un monastère de l'ordre avec une bienveillance que nous ne saurions assez reconnaître ; la *Maison naturelle de saint François de Sales*, par le chanoine de Hauteville, une foule de pièces inédites des archives publiques ou privées, les manuscrits des monastères, les lettres et dissertations que les RR. PP. Capucins de Savoie ont bien voulu nous adresser, etc., etc. Le lecteur comprend maintenant comment, n'ayant d'autre mérite que celui d'un travail actif et d'un infatigable dévouement, nous avons pu, sans nous exposer à être taxé de présomption, entreprendre d'écrire une vie originale de saint François de Sales. Ainsi approvisionné de documents de première main, il paraîtra tout simple que nous puissions annoncer qu'il nous a été facile de corriger et d'éviter les erreurs dans lesquelles sont tombés nos devanciers, et que le lecteur trouvera dans notre récit des faits entièrement inédits et qui avaient échappé aux recherches des biographes même les plus

récents : une simple comparaison de notre livre avec ses aînés, s'il juge à propos de la faire, l'aura bientôt complètement édifié sur ce point. Nous en spécifierons un seul dont l'importance n'échappera à personne, en ce qu'il nous montre la figure du grand évêque sous un aspect inattendu et qui en parfait l'expression généreuse. Il s'agit des soins empressés que notre Saint prit auprès de son souverain pour faire introduire dans la Savoie la culture du mûrier et l'industrie de la soie. Cette sollicitude du saint pasteur, en qui l'on n'envisage d'habitude que le ministre sacré sans cesse occupé d'œuvres toutes spirituelles, ne peut manquer d'inspirer un vif intérêt dans notre âge positif, où l'on attache tant de prix aux améliorations et aux perfectionnements industriels qui, en rendant la vie plus aisée, facilitent par là même aux âmes la pratique du bien.

Nous pourrions nous attacher à faire ressortir encore ici la physionomie du grand évêque, soit comme directeur des consciences, soit comme fondateur d'un ordre religieux célèbre et réformateur de plusieurs autres ordres ; nous pourrions faire remarquer surtout le but social non moins que pieux qu'il se proposait dans la création d'un nouvel institut monastique. Mais la préface est déjà trop longue et cette physionomie se dessinera bien mieux quand elle nous apparaîtra au milieu même des actions qui ont acquis à notre Saint l'admiration et les respects de l'Eglise et du monde.

Les nombreux amis de saint François de Sales accueilleront avec quelque plaisir, nous en avons l'espérance, l'analyse et les appréciations que nous avons essayées de ses divers écrits. La correspondance épistolaire du saint apôtre, qui occupe une place si étendue et tout à la fois si importante dans la collection de ses OEuvres, a été de notre part l'objet d'une étude spéciale et tout-à-fait neuve. De plus le saint évêque n'ayant cessé de s'occuper, jus-

qu'à sa dernière heure, des moyens d'avancer les progrès du règne de Dieu dans les âmes, non moins par ses écrits que par son infatigable apostolat de la chaire sacrée, avait fait part à des confidents de son cœur, prieurs ou généraux d'ordre, de ses projets pour la rédaction d'ouvrages nouveaux, et il leur en développa même les plans. Nous avons été assez heureux pour que ces précieuses communications, faites dans le secret de la piété, soient arrivées sous nos yeux, et nous nous sommes empressé de faire entrer dans notre travail ces plans qui, bien qu'esquissés à traits larges et généraux, n'en présentent pas moins un singulier intérêt.

L'état actuel du château de Sales, ainsi que la chapelle de Saint-Cergues, lieu de pèlerinage actuellement célèbre sur la frontière du Chablais, à l'endroit même où s'arrêta saint François de Sales avec son généreux compagnon, le chanoine Louis de Sales, pour appeler sur la mission qu'il allait entreprendre les bénédictions du ciel, ont été l'objet de recherches particulières.

Nous avons recueilli un grand nombre d'anecdotes et faits curieux qui ajoutent des traits nouveaux et caractéristiques à la douce et grande physionomie du Saint. Ces récits sont semés dans le cours de l'ouvrage; on en peut voir un échantillon au livre V, chapitre 3, sous cette rubrique : *Le saint évêque vu dans son intérieur*.

Nous recommandons aussi à l'attention de nos lecteurs le récit du dernier séjour de saint François de Sales à Lyon, en 1622, et de ses entrevues avec sainte Chantal et d'autres personnages des plus célèbres du temps, que nous osons leur présenter comme un tableau tout-à-fait neuf.

Ils verront encore que l'histoire de la réforme de divers ordres religieux opérée par notre saint prélat, entre autres des Chanoines réguliers de l'abbaye de Sixt (livre V, chap. 14); des Bénédictins de Talloires (livre VII, chap. 4); des Bernardines de Rumilly (liv. VII, chap. 13),

etc., a été, de notre part, l'objet d'une attention proportionnée à l'importance de la matière et à l'abondance des documents originaux mis en notre possession.

Mais il ne suffisait pas de suivre l'illustre évêque de Genève dans les diverses phases si laborieuses de sa vie, bien courte selon la nature, toutefois si pleine devant Dieu et devant les hommes. Les moyens qu'employèrent des chrétiens généreux pour préserver les précieux corps du saint prélat et de sa coopératrice des chances imminentes de destruction sous la tyrannie du vandalisme révolutionnaire de 1793, le dévouement déployé par les religieuses de la Visitation de Lyon pour arracher, en bravant mille dangers, à une destruction qui semblait également inévitable, le cœur de leur bien-aimé fondateur, enfin les circonstances solennelles de l'inauguration des deux saints corps rendus au culte en 1806, et surtout les pompeuses cérémonies qui se firent dans Annecy, en 1826, à l'occasion de leur translation, sous la présidence de l'archevêque de Paris, nous ont donné les sujets de tableaux aussi neufs qu'émouvants. Les communications bienveillantes et précieuses qui nous ont été faites par les vénérables mères de la Visitation de Venise et de Nevers nous ont mis en mesure de compléter nos recherches sur le culte dont le cœur de saint François de Sales continue aujourd'hui même d'être l'objet, et nous avons été heureux de pouvoir enrichir notre Histoire d'un bref du Pape glorieusement régnant Pie IX, du 18 novembre dernier.

L'immensité de nos recherches, dont le lecteur peut maintenant se faire une idée, et la multitude des documents de la plus incontestable authenticité que nous avons eus à notre disposition, suffiront pour expliquer les divergences qui pourront être remarquées entre notre travail et celui des biographes les plus modernes. L'autorité attachée avec raison à certains noms nous a obligé d'agir avec la plus grande circonspection quand nous

avons cru devoir nous écarter de leur récit, et c'est là même ce qui doit donner au nôtre un poids plus décisif. Nous sentions qu'un avis différent ne pouvait être émis, qu'appuyé sur les preuves les plus sûres.

Nous croyons que le lecteur nous saura gré d'avoir fait en sorte que cette histoire de saint François de Sales embrassât pour la première fois, au moins d'une vue générale, la vie entière de sainte Chantal. En effet, le souvenir de cette sainte fondatrice se lie si intimement à celui de l'évêque de Genève, que l'absence de ce complément biographique produit dans l'histoire du prélat une lacune vraiment choquante, en ce qu'elle laisse dans l'ombre les résultats de plusieurs de ses immenses travaux que la mère de Chantal eut la charge sublime de poursuivre et de mener à bonne fin. Après avoir considéré saint François de Sales, à Dijon, distinguant du haut de la chaire avec l'admirable puissance d'intuition de son coup d'œil d'aigle, l'âme prédestinée de la jeune veuve au milieu de la foule des fidèles qui l'écoutaient, puis conduisant cette femme forte de sacrifice en sacrifice jusqu'à l'héroïque immolation des plus tendres et des plus intimes affections du cœur et la consécration absolue de tout son être au service de Dieu et de ses semblables, n'était-il pas nécessaire de voir à son tour sainte Chantal, lorsque le saint évêque sera monté au ciel, reconnaître et payer les soins du maître spirituel qui l'avait ainsi transfigurée, en n'épargnant ni travaux, ni fatigues, ni souffrances, pour obtenir qu'il fût placé sur les saints autels par la main du Souverain Pontife? n'était-il pas convenable de la montrer agenouillée devant le cercueil de son saint directeur, dont les enquêtes faites pour le procès de la canonisation amenèrent l'ouverture en 1632, et posant sur sa tête la main glacée du prélat, qui, plus puissante que la mort même, s'allonge et s'assouplit pour presser, comme si elle était encore pleine de vie, cette tête qu'inclinent le respect et

l'émotion ? Dieu le permettait pour manifester par cet éclatant prodige à l'univers chrétien l'angélique pureté des relations qui unirent, pendant près de vingt ans, ces deux grandes âmes !

Nous venons d'indiquer quelques-uns des laborieux et persévérants efforts par lesquels nous avons souhaité de nous assurer des droits à la bienveillante sympathie du public ; déjà les suffrages que des prélats aussi renommés par leur savoir que par leur vertu, des ecclésiastiques éminents, de ferventes religieuses et d'honorables écrivains ont bien voulu nous exprimer, nous ont amplement récompensé de notre humble travail [1]. Notre récompense sera plus complète et plus douce encore si, en parcourant cette histoire, le lecteur, ému et ravi du spectacle d'une vertu si simple et si sublime, se raffermit dans ses sentiments d'amour et de foi, et admet dans son cœur la pensée d'accorder à l'historien un souvenir charitable dans ses prières !

[1] Ces suffrages se rapportaient à la première édition de cette biographie qui compose presque en entier le premier tome des *Œuvres complètes*, édit. Migne, en 9 vol. in-4°. Depuis l'impressions de ce premier volume, il nous est parvenu une multitude énorme de nouveaux documents qui nous ont permis d'y faire encore des améliorations notables et beaucoup d'importantes additions. La nouvelle rédaction de notre *Histoire de saint François de Sales*, ainsi refondue, est au moins d'un tiers plus étendue que la première.

HISTOIRE

DE

S. FRANÇOIS DE SALES

LIVRE PREMIER

(1567-1593)

SOMMAIRE

CHAPITRE I. Origines de saint François de Sales. — II. Sa mère le consacre à Dieu, en présence du saint Suaire, lorsqu'elle le portait encore dans son sein. — III. Naissance et baptême de François. Sa première enfance. — IV. François est envoyé à La Roche, puis à Annecy, pour y faire ses premières études. Il fait sa première communion et est confirmé; il reçoit la tonsure. — V. François va continuer ses études à Paris, sous la direction des pères Jésuites; ses succès dans les études sérieuses et dans les arts d'agrément; sa piété et ses austérités. — VI. Rude tentation dont il est assailli. Sa dévotion envers l'auguste Mère de Dieu; il voue à Dieu et à Marie sa virginité. Sa continuelle ferveur. François, après avoir terminé ses cours de rhétorique et de philosophie, retourne dans sa patrie. — VII. Il va étudier la jurisprudence à Padoue, et étudie en même temps la théologie. Attrait qui le porte à l'état ecclésiastique, et qu'il fait connaître au père Possevin, jésuite. Accroissement de sa piété; son règlement de vie. — VIII. Tentations dont triomphe la vertu de saint François. — IX. Tombé grièvement malade, il est condamné par les médecins; beau trait d'humilité et de charité; il se rétablit. — X. François est reçu docteur. Eloge public qu'il reçoit de Pancirole. — XI. Il se rend à Rome et visite le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette. A Ancône il est préservé d'un naufrage par l'intervention visible de la Providence. Son retour dans sa famille, et sa première visite à l'évêque de Genève, qui reconnaît prophétiquement

en lui son futur successeur. — XII. François est reçu avocat au sénat de Chambéry. Destiné par son père au mariage, il refuse un brillant parti. Il refuse également la dignité de sénateur. — XIII. Obstacles qu'oppose son père à sa vocation pour l'état ecclésiastique; François les surmonte enfin, et est nommé prévôt du chapitre de Genève. Il est fait sous-diacre; son premier sermon. — XIV. Erection de la confrérie de la Sainte-Croix. Il est ordonné diacre, puis prêtre : sa première messe.

CHAPITRE Ier

Origines de saint François de Sales.

La maison de Sales d'où sortit saint François, était une des plus anciennes et des plus illustres de la Savoie [1]. Dès le onzième siècle, on trouve un Gérard de Sales, homme de noble et haute extraction, est-il dit dans un vieux titre, gentilhomme ordinaire de la cour du roi de Bourgogne, Rodolphe III, généreux chevalier, héraut et officier d'armes du roi. Les ancêtres de notre Saint se signalèrent à diverses époques par les bons services qu'ils eurent occasion de rendre tant aux rois de France qu'aux princes de la maison de Savoie. Mais pour en venir aux ancêtres plus rapprochés du saint évêque de Genève, nous citerons d'abord Jean Ier de Sales, fils de Jordan de Sales, que ses vaillants exploits dans les guerres que Louis XI eut à soutenir contre le duc de Bourgogne et d'autres princes, firent élever à la dignité d'écuyer de ce monarque. Un arrière-petit-fils de ce dernier, Jean III, aïeul de saint François, se montra digne de l'être par sa vertu notoire et sa piété singulière, qui le portait à adorer Dieu à sept reprises différentes chaque jour, selon l'exemple du saint roi David [2]. Jean III, ayant épousé Claudine de Charansonay, eut d'elle quatre fils dont le premier fut Louis, seigneur de Brens,

[1] Nous donnons, à la fin de ce volume, un tableau généalogique de la maison de Sales. — *Voy.* l'ouvrage intitulé : *Maison de Sales*, page 37.

[2] *Vie de l'illustrissime François de Sales*, par le père Louis de La Rivière, Minime : 8e édition, *Lyon, Claude Rigaud*, 1627, in-8.

et le second, François, père de notre Saint, qui porta d'abord le titre de seigneur de Nouvelles. Ces deux frères, en vertu d'une disposition du testament paternel, se partagèrent l'héritage par portions égales et conservèrent l'un et l'autre la qualité de chef de la maison de Sales [1]. Le seigneur de Nouvelles, né en 1522, entra comme volontaire dans un régiment de cavalerie française commandé par le duc d'Etampes, où il obtint promptement le grade d'officier. Il signala sa valeur en diverses occasions, notamment aux siéges de Landrecies et de Saint-Didier, et, plus tard, il fut appelé à la cour de France par le duc de Nemours qui l'employa dans plusieurs négociations importantes. Il contribua à la conclusion du traité de paix de Cateau-Cambresis entre Henri II et Charles-Quint en 1559, traité qui rendit à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, la partie de ses Etats dont la France s'était emparée [2].

Non moins zélé que l'avait été son père pour l'honneur et les intérêts de la religion, François de Nouvelles professait une vive horreur pour l'hérésie, et, en parlant du protestantisme, il disait qu'il tenait pour fausse cette nouvelle religion dont la nouveauté même était une réfutation sans réplique, ne concevant pas que l'on pût, pour embrasser des dogmes nés d'hier, quitter l'Eglise Romaine qui subsistait invariablement depuis le temps des apôtres, et contre laquelle ne sauraient prévaloir en aucun temps les portes de l'enfer, selon la parole immuable de Jésus-Christ. Aussi appelait-il le protestantisme un champignon qu'une nuit avait suffi à faire lever de terre, et dont le libertinage et la violence avaient favorisé les accroissements. Je ne professerai certes jamais, disait-il, un culte qui compte douze ans d'existence moins que moi [3].

[1] L'abbé de Baudry, Vies des ancêtres de saint François de Sales, années 1537 et 1538.

[2] *Maison de Sales*, pages 156 et 185; le père La Rivière, page 8; dom Jean de Saint-François, page 12.

[3] François de Nouvelles était né, comme nous l'avons vu, en 1522; la nouvelle hérésie pénétra dans Genève vers 1534.

En 1560, lorsque la Savoie jouissait d'une paix profonde, les deux frères de Sales s'engagèrent dans les liens du mariage, le même jour, 12 mai. François, seigneur de Nouvelles et de Sales, épousa Françoise de Sionnaz, fille de Melchior de Sionnaz, seigneur de la Thuille, de Vallières et de Boisy, unique héritière de sa maison, dont l'illustration ne le cédait en rien à celle de la maison de Sales [1]. Elle apporta en dot à son époux la riche seigneurie de Boisy, à condition qu'il en prendrait le nom. Aussi désignerons-nous désormais François de Nouvelles et de Sales sous le nom de M. de Boisy, qu'il prit à partir de cette époque. Le nom de seigneur de Sales resta à son frère Louis.

CHAPITRE II

Sa mère le consacre à Dieu, en présence du saint Suaire, lorsqu'elle le portait encore dans son sein.

Nous avons vu quelle était la vive et sincère piété de M. de Boisy : à cette vertu douce et affectueuse il joignait une rare sobriété, une prudence consommée, et une charité toujours prête à secourir la misère, dès qu'elle se montrait à lui. Son cœur dut être bien réjoui, lorsqu'une connaissance plus intime des inclinations et des qualités de sa jeune épouse lui eut donné l'heureuse conviction que cette âme encore si ten-

[1] Françoise de Sionnaz avait un frère, Louis, qui se distingua, comme l'avait fait son père, sur divers champs de bataille. Il donna les plus hautes preuves de sa valeur à la bataille de Lépante, puis au siége de La Rochelle, sous Charles IX, où il reçut deux blessures, et dans la défaite des reitres sous les ducs de Guise et de Mayenne. Il se trouva aussi dans un combat que don Amédée, bâtard de Savoie, livra contre les genevois à Chatelaine près de Genève; il y commandait une partie de la cavalerie et de l'infanterie, et il contribua beaucoup au gain de la bataille. Enfin il périt à la journée des Gravières, où les troupes de Savoie avaient en tête l'armée du duc (depuis maréchal) de Lesdiguières, laissant le nom et les biens de sa maison à sa sœur qui fut mère de saint François de Sales.

dre (madame de Boisy ne comptait guère que quatorze ans au jour de son mariage) était faite pour comprendre la sienne et seconder ses penchants généreux. Madame de Boisy fut, dit le père de La Rivière, « un beau miroir de modestie, un portrait de la vraie dévotion, un modèle de toutes les vertus. Elle était si charitable envers les pauvres et les malades qu'à peine en eut-on pu trouver une semblable en son siècle [1]. » Ce témoignage a été confirmé par celui que sainte Chantal lui rendit dans sa déposition lors de l'enquête ouverte pour la canonisation de saint François de Sales. « J'ai connu particulièrement madame Françoise de Sionnaz. C'était une dame des plus respectables que j'aie connues de son temps; elle avait une âme généreuse et noble, mais pure, innocente et sainte, vraie mère et nourrice des pauvres. Elle était modeste, humble et pleine de bonté envers toute sorte de personnes, entretenant la paix dans sa maison, gouvernant sagement sa famille, et prenant grand soin de la faire vivre dans la crainte de Dieu. Elle fréquentait souvent les sacrements [2]. » Veillant à ce que ses domestiques fussent exacts à remplir tous les devoirs de religion commandés par l'Eglise, elle leur faisait après le dîner une lecture pieuse, et présidait à la prière commune du soir. Tous les pauvres des environs ne pouvaient prononcer son nom sans attendrissement, car ils savaient que dans leurs maladies et dans leurs besoins madame de Boisy était pour eux comme une Providence visible et comme une seconde mère.

Six années cependant s'étaient écoulées depuis que ces deux cœurs si bien faits pour s'entendre avaient associé leurs destinées, sans qu'un heureux fruit de fécondité fût venu leur faire connaître une joie nouvelle. Enfin au mois de janvier 1567, madame de Boisy sentit qu'elle portait dans son sein l'enfant prédestiné qui devait répandre un si vif éclat sur

[1] Le père Louis de La Rivière, *Vie du Saint*, livre I, chapitre II, page 9.
D éposition de sainte Chantal, article premier.

l'Eglise de son temps. Son premier mouvement, ainsi que celui de son époux, fut un profond sentiment de reconnaissance envers l'auteur de tout bien, et ils ne manquèrent pas l'un et l'autre d'en rendre à Dieu de ferventes actions de grâces. Madame de Boisy surtout ne crut pas devoir moins faire que de consacrer au service du Seigneur l'enfant qu'elle avait tant désiré ; car un de ces instincts mystérieux que seules connaissent les mères lui faisait sentir que cet enfant serait grand dans les desseins de Dieu. Aussi renouvelait-elle souvent son offrande au pied des autels : mais une circonstance importante qui fournit de nouveaux aliments à sa vive dévotion, lui fit prendre à cet égard une sorte d'engagement encore plus explicite et plus formel.

Anne d'Est, fille d'Hercule, duc de Ferrare, veuve du duc de Guise qui fut assassiné, en 1563, par le protestant Poltrot, venait d'épouser en secondes noces Jacques de Savoie, duc de Nemours et de Genevois, qui, après la célébration des noces, la conduisit à Annecy, résidence ordinaire des ducs de Nemours. Douée d'une piété sincère, la princesse n'avait rien eu de plus pressé, à son arrivée à Annecy, que de demander à vénérer le saint Suaire qui se conservait dans la Sainte-Chapelle de Chambéry. Déférant au vœu de la nouvelle duchesse, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, permit que ce saint monument de la Passion de Jésus-Christ fût transporté à Annecy, où il fut exposé à la vénération des fidèles dans l'église collégiale de Notre-Dame [1]. Une grande foule de peuple s'y rendit, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs qu'appelait aussi dans

[1] On sait que le saint Suaire est le linceul qui servit à envelopper le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ après qu'on l'eut descendu de la croix. Plusieurs autres villes aux Pays-Bas et en Portugal, et Besançon en France, possédaient aussi un saint Suaire : ce qu'explique le passage de l'Evangile où il est marqué que plusieurs linges furent employés à ce saint usage : *Et cum se inclinasset, vidit posita linteamina : non tamen introivit. Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita, et sudarium*, etc. (S. Jean, XX, 5, 6 et 7).

cette ville la nécessité d'offrir leurs hommages à la princesse. Monsieur et madame de Boisy ne furent pas des derniers à s'y rendre : le duc de Nemours qui avait pour eux une considération particulière, présenta lui-même Mme de Boisy à la duchesse qui lui fit la réception la plus gracieuse [1].

On comprend aisément avec quel pieux enthousiasme madame de Boisy s'empressa d'aller se prosterner devant la précieuse relique, où ses yeux s'attachaient à contempler avec la plus humble vénération l'empreinte des plaies sacrées du Sauveur. Profondément émue à la vue de ce témoignage de l'amour du Fils de Dieu pour les hommes, elle demeura longtemps en oraison, et laissant échapper de ses yeux des larmes abondantes, elle livrait son âme aux transports de la piété la plus tendre. Alors, avec une ferveur qui tenait de l'extase, elle offrit à Jésus-Christ l'enfant qu'elle recélait encore dans ses entrailles; elle prit l'engagement de s'appliquer tout entière à le former au service de Dieu, et de ne le considérer que comme un dépôt que Jésus-Christ lui avait confié, et qui appartenait tout entier à ce divin Rédempteur. Elle le conjura de le regarder comme étant sa propriété absolue et particulière en vertu du don spécial que lui en faisait sa mère. Les consolations intérieures dont elle se sentit inondée après avoir prononcé cette prière ardente, l'amour divin qui semblait multiplier ses flammes en dedans d'elle-même comme pour la consumer, tout la confirmait dans cette pensée que Dieu avait agréé son offrande, et elle retourna vers son château de Sales, heureuse et charmée comme si elle avait déjà entrevu dans le ciel le trône où son fils devait s'asseoir un jour.

[1] *Maison de Sales*, page 181; l'abbé de Baudry, manuscr., année 1567.

CHAPITRE III

Naissance et baptême de saint François de Sales. Sa première enfance.

Des songes que madame de Boisy se plaisait à raconter à son époux semblaient lui annoncer la mission sainte que le ciel réservait à l'enfant qui allait naître d'elle. Tantôt elle croyait le voir sous les habits d'un berger courant çà et là dans la campagne après de nombreux troupeaux de brebis ; tantôt son fils lui apparaissait revêtu de l'habit de divers ordres religieux. M. de Boisy n'attachait pas une grande importance à ce qu'il appelait des imaginations. On peut croire cependant, dit le chanoine de Hauteville [1], que la Providence avait voulu marquer par là ses desseins sur cet enfant qui devint un pasteur très-zélé pour le salut des âmes, et qui fut si affectionné pour les ordres religieux qu'il voulut être affilié à la plupart d'entre eux.

La fête de l'Assomption de la sainte Vierge fut pour madame de Boisy un temps de ferveur extraordinaire [2]. En s'approchant de la sainte table, elle renouvela de tout son cœur l'offrande de son enfant. Pendant l'octave elle s'entretenait dans la méditation du doux mystère que l'Eglise honore en cette fête, lorsque les douleurs de l'enfantement la saisirent tout à coup. Comme elle n'était encore qu'au septième mois de sa grossesse, on redoutait et pour l'enfant et pour la mère les dangers d'un accouchement prématuré; mais madame de Boisy invoquait avec confiance le saint nom de Jésus-Christ à qui elle avait consacré cet enfant de bénédiction, et son espérance ne fut point trompée : elle accoucha heureusement, le jeudi 21 août 1567, entre neuf et dix heures du soir, d'un fils qui devait être le grand ornement de la maison de Sales,

[1] Hauteville, *Maison de Sales*.
[2] L'abbé de Baudry, Manuscrits, ibid.

l'honneur de la Savoie, et une nouvelle lumière de l'Eglise [1]. La chambre où cet heureux évènement s'accomplissait était appelée de saint François d'Assise, dont un portrait en décorait les murs, et cette circonstance contribua sans doute à faire donner à l'enfant le nom de ce grand saint qu'il prit dans la suite pour son patron. Ce nom était d'ailleurs aussi celui de son père et de son parrain [2].

Toute la noblesse du voisinage accourut au château de Sales pour se réjouir avec M. de Boisy de la naissance de son premier fils qui reçut dès le lendemain le baptême dans l'église paroissiale de Saint-Maurice de Thorens. Il eut pour parrain François de La Fléchère, prieur du monastère de

[1] Charles-Auguste de Sales, page 2; Hauteville, *Maison de Sales*, pages 182 et 193; *Mémoires* de Besson, pages 135 et 157. — La note suivante que nous devons à l'obligeance de M. A. de Bonfils, prêtre, aumônier des dames de la Visitation d'Annecy, et que nous transcrivons textuellement, fait connaître l'état actuel des restes du château de Sales.

« Le château de Sales où est né le saint évêque de Genève ne subsiste plus depuis longtemps. Déjà en mauvais état à l'époque de sa mort, le comte Louis de Sales ne voulut point le faire réparer, comme il n'aurait eu garde d'y manquer, s'il n'avait nourri à cet égard une pensée plus pieuse, celle d'en faire un lieu de dévotion en l'honneur de son saint frère, et d'y établir à cet effet un couvent de la Visitation. Dans ce dessein il répara le château (très-rapproché et qui existe encore) de Thorens qui avait appartenu aux comtes de Genève, et eut le soin d'obtenir en même temps du duc de Savoie que le nom de Sales demeurerait nonobstant le principal nom de la famille.

» Le dessein du comte Louis ne fut point suivi quant à un couvent de la Visitation, qui aurait été trop loin des ressources de tout genre; mais il est intéressant de savoir qu'on a religieusement conservé et transformé en chapelle la chambre où le saint est né.

» C'est là que de nombreux pèlerins viennent prier, et que le voyageur lui-même ne peut se défendre d'être touché à la vue de ce sanctuaire debout au milieu des ruines, et qu'il comprend que les vertus et les œuvres des saints offrent quelque chose de plus durable comme de plus précieux que tous les autres souvenirs. »

[2] Camus, évêque de Belley, remarque qu'il y avait eu, avant saint François de Sales, quatre principaux saints de ce nom, saint François d'Assise, saint François de Paule, saint François Xavier, saint François de Borgia, pour lesquels il professait une grande dévotion ; mais il reconnaissait spécialement pour son patron saint François d'Assise. Voyez : *Esprit de saint François de Sales*, part. IV, section 28.

Salengy, et pour marraine madame Bonaventure de Chevron-Villette, dame de Monthouz, mère de madame de Boisy. Des deux noms « François-Bonaventure » qui lui furent donnés, il ne porta habituellement que le premier [1].

Il pourra paraître assez extraordinaire qu'un enfant ait commencé, dès le jour de son baptême à édifier les hommes, et pourtant des témoignages graves et irrécusables attestent qu'il en fut ainsi de saint François de Sales. Voici ce qu'on lit dans la déposition que fit la mère de Chaugy lorsqu'on procéda pour la canonisation : « J'ai ouï dire à notre mère de Chantal qu'elle avait connu M. François de La Fléchère, prieur de Salengy, parrain dudit serviteur de Dieu, qui lui avait raconté que le tenant sur les fonts il avait eu une consolation si grande qu'il ne la pouvait exprimer, lui venant à la pensée que cet enfant conserverait toute sa vie la robe de l'innocence baptismale. »

[1] Les auteurs ne s'accordent pas sur le nom de maison que portait la marraine du Saint. La cause de cette diversité se trouve dans les mariages qu'elle contracta successivement, et par suite desquels les historiens se sont mépris sur le nom de l'époux qu'elle avait à l'époque du baptême. Les historiens, d'ailleurs, tout en variant sur le nom de la marraine, sont unanimes sur l'identité de la personne, qui était la mère de madame de Boisy. Fille d'Urbain de Chevron-Villette, la jeune Bonaventure de Chevron-Villette épousa en premières noces Philippe de Derée, puis Melchior de Sionnaz, dont elle eut Françoise de Sionnaz, mère du Saint. Elle s'unit, en troisième lieu, à Pierre de Monthouz, et enfin de quatrièmes noces lui donnèrent pour mari Jacques de La Fléchère, de la branche des La Fléchère établie à Saint-Joire en Faucigny, et qui subsiste encore aujourd'hui avec distinction. — Une date que des actes de famille établissent avec certitude nous permet d'éclaircir le point en question, c'est celle de la mort de Pierre de Monthouz, qui arriva le 5 septembre 1566, c'est-à-dire moins d'un an avant la naissance de saint François de Sales. Ainsi la marraine était veuve à l'époque du baptême, et elle portait le nom de dame de Monthouz, et non celui de dame de La Fléchère, qu'elle ne porta que plus tard. Cette conclusion acquiert une certitude d'autant plus grande qu'elle est corroborée par le témoignage de Charles-Auguste de Sales, neveu du Saint, qui devait, à coup sûr, être bien renseigné sur les noms des personnes de sa famille, et qui dit positivement : « La dame de Monthouz, son aïeule maternelle. (*Histoire du Bienheureux*, livre I, page 2.) » — La célèbre maison de Chevron a donné à l'Eglise le Pape Nicolas II.

Le baron de Lucinge qui assistait au baptême dit à M. de Boisy qu'il l'engageait à demander à Dieu d'autres enfants pour soutenir sa maison, car celui-ci portait des marques de grâce si visibles qu'on reconnaissait bien qu'il était né pour être tout à Dieu et à l'Eglise. Enfin toutes les personnes présentes à la cérémonie ne tarissaient pas sur les douces impressions qu'elles en avaient ressenties et s'accordaient à déclarer que l'enfant avait conservé un maintien grave et tranquille semblable à celui qu'il aurait pris s'il avait atteint l'âge d'une raison avancée.

Comme on le pense bien, M. de Boisy, dans les épanchements de sa joie, n'oublia point les pauvres : il fit distribuer d'abondantes aumônes à tous ceux qui se présentèrent aux portes du château depuis l'aurore jusqu'à la nuit close, le jour de la naissance et le jour du baptême.

L'enfant, étant né deux mois avant le terme, était d'une constitution délicate et faible, et il fallut prendre les soins les plus assidus et les plus minutieux pour le conserver à la vie. Dans la première année, on l'enveloppait dans le coton et on le couchait dans un berceau de soie. Pendant qu'il était l'objet de tous ces soins, les médecins n'osaient promettre qu'ils réussiraient à prolonger ses jours : mais les attentions incessantes et réunies de sa mère et de son aïeule firent si bien que sa constitution se raffermit, et qu'il devint enfin beaucoup plus robuste qu'on n'aurait osé l'espérer.

Ce qui contribua peut-être dans les premiers temps à prolonger l'état de faiblesse de l'enfant, c'est qu'on se vit dans la nécessité, pour des raisons que Charles-Auguste n'explique pas, de le changer plusieurs fois de nourrice. Madame de Boisy aurait bien voulu le nourrir de son propre lait, et elle en avait même pris la résolution devant le saint Suaire : mais on s'y opposa en lui alléguant la faiblesse de son tempérament. Il paraît qu'elle s'est longtemps repentie de n'avoir pas suivi dans cette occasion son premier mouvement[1].

[1] L'abbé de Baudry, Manuscrits, ibid.

Après François, madame de Boisy eut encore un grand nombre d'enfants. Comme plusieurs d'entre eux figureront dans le cours de cette histoire à cause des rapports intimes qu'ils ne cessèrent d'avoir avec notre Saint, je crois qu'il est à propos de donner ici la liste complète de leurs noms.

1° Marguerite, morte en bas âge. 2° Gallois de Sales qui, après la mort de son père, prit, comme lui, le titre de seigneur de Boisy. « Gallois de Sales, dit le père de La Rivière [1], eut en partage les seigneuries de Boisy et de Villaroget, homme de grande piété et crédit; car il s'entremettoit ordinairement à composer les différends quasi de toutes sortes de personnes, et ce avec beaucoup d'honneur et de bonheur, d'autant que presque toujours il en venoit à bout. Quelques années avant la mort de saint François il mourut entre les bras de son saint frère, après avoir langui sept mois, et souffert de très-aiguës et griéves douleurs, avec une patience et mansuétude nonpareille. Aussi saint François l'appeloit-il le Job de la famille. » 3° Louis de Sales, né en 1577 au château de Brens. Il porta longtemps le titre de seigneur de La Thuille, puis prit celui de baron de Sales, et enfin celui de comte de Sales. 4° Jean-François de Sales, né en 1578, qui fut coadjuteur de saint François, puis son successeur dans l'évêché de Genève. 5° Gasparde de Sales, mariée vers 1598 au seigneur de Cornillon dont elle eut plusieurs enfants. 6° Bernard de Sales, qui épousa une fille de sainte Chantal. 7° Melchior, mort en bas âge. 8° Melchide, qui vécut également peu. 9° Janus de Sales qui fut chevalier de Malte. Le père de La Rivière dit qu'il survécut à saint François, et que c'était un seigneur courageux, jovial, rond, franc, et qui aimait Dieu de bon cœur [2]. 10° et 11° Janine et Jean, morts aussi tous deux en bas âge. 12° Jeanne de Sales, qui mourut à l'âge de quatorze ans chez sainte Chantal.

[1] *Vie de l'illustrissime François de Sales*, livre I, chapitre 3, page 13.
[2] *Ibid.*, page 14.

Revenons maintenant à notre Saint. « Cet admirable enfant, dit le père de La Rivière [1], donna dès la mamelle des excellents indices de ce qu'il seroit un jour..... Sortant du ventre de sa mère, il parut quasi comme un sanctifié, portant quant et soy les marques de toute bonté. Avant que d'avoir la langue desnouée, il parloit desjà distinctement par les belles démonstrations de ses innocents déportements ; il étoit incomparablement beau, il avoit le visage gracieux à merveille, les yeux colombins, le regard amoureux, son petit maintien etoit si modeste que rien plus, il sembloit un petit ange. »

L'enfant fut sevré à l'âge de deux ans et trois mois. Au moment de le séparer ainsi de sa nourrice, sa bonne mère le fit porter à l'église et bénir par le prêtre, et distribua encore d'abondantes aumônes. Plus tard le saint évêque disait qu'il avait souvent pris plaisir à se faire raconter par sa mère les diverses circonstances de son enfance, et qu'aucune ne lui avait plu autant que d'avoir été offert à l'Eglise, à l'occasion de son sevrage, le jour de la très-sainte Présentation de la Mère de Dieu [2]. Ce fut peu de temps après cette dernière cérémonie (au mois d'avril 1570) que mourut l'aïeule maternelle et marraine du Saint : M. de Boisy fut choisi pour curateur de son jeune beau-frère mineur, Louis de Sionnaz, seigneur de Vallières et de La Thuille.

Dans un âge encore si tendre, il donnait déjà des marques de la piété la plus affectueuse. La nourrice de notre Saint, rapporte une religieuse de la Visitation qui s'est beaucoup occupée à recueillir les faits relatifs à la vie du grand évêque de Genève, et surtout à sa première enfance [3], disait que dès les premières fois qu'elle le porta à l'église, étant encore au maillot, elle connut clairement qu'il se plaisait dans ce lieu saint,

[1] *Ibid.*, page 16.
[2] *Année de la Visitation*, 21 novembre.
[3] Recueil de la mère Greffier, pages 5 et suivantes.

et que pour cela elle l'y portait toujours quand elle y allait rendre ses devoirs de bonne chrétienne qu'elle était, raison pour laquelle elle était chérie de M. et de Mme de Sales. Elle racontait que dès que son cher nourrisson commença d'avoir quelque peu de raison et l'usage de ses membres, il s'en servait pour marquer son contentement d'être aux offices divins, où il se tenait de lui-même les mains jointes, inclinant son corps, les yeux fixés sur l'autel ou sur le prêtre qui officiait. Lorsqu'il commença à marcher et à bégayer, son plaisir, au retour de l'église, où, selon l'expression de Charles-Auguste, son historien, sa dévotion exemplaire lui donnait la physionomie d'un petit ange descendu du ciel [1], était d'essayer de représenter le chant et les cérémonies, et il le faisait avec tant de grâces que les personnes qui en étaient témoins ne pouvaient se lasser de le voir.

Il n'avait encore prononcé aucune parole distincte et suivie, lorsqu'un jour on fut agréablement surpris de lui entendre dire : « Le bon Dieu et ma mère m'aiment bien [2]. » A cette inclination prononcée pour la piété se joignait un tendre amour pour les pauvres. S'il en rencontrait, surtout lorsque c'était de petits enfants, il leur donnait ce qu'il tenait à la main, et s'il n'avait rien, il se tournait vers sa nourrice, la suppliant par son regard de leur faire une aumône. Aussi celle-ci avait-elle soin, lorsqu'elle sortait avec l'enfant, de se munir de quelques fruits ou d'autres objets qu'elle pût donner dans ces occasions. Un jour cependant elle avait oublié cette petite précaution : comme elle ne pouvait rien donner, et que le petit François continuait ses cris de supplication, elle s'avisa d'offrir son sein à l'enfant qui était alors près d'elle, et lui, tout joyeux, il avançait ses faibles mains pour soutenir la tête du petit pauvre qu'il invitait en quelque sorte ainsi à sa

[1] Charles-Auguste de Sales, page 4, édit. de Lyon, 1634, in-4o.
[2] Recueil de la mère Greffier, *ibid.*; Maupas du Tour, page 12; l'abbé de Baudry, Manuscrits, *ibid.*

table [1]. Cet amour vif et empressé qu'il témoignait pour les pauvres ne fit que s'accroître de jour en jour, et l'on verra plus tard à quel point notre Saint porta la pratique de l'excellente vertu de la charité.

Jaloux de ne rien négliger pour que l'enfant répondît pleinement un jour aux hautes espérances qu'il avait fait concevoir, ses parents prirent grand soin, lorsqu'il eut été sevré, d'écarter de lui tout ce qui pouvait laisser dans son esprit quelque impression funeste, et ils s'appliquèrent à le façonner aux bonnes habitudes. Ils veillèrent à ce qu'il ne pût rencontrer aucune compagnie mauvaise, car ils savaient que l'esprit d'un enfant est comme l'argile qui prend facilement toutes les formes [2], et, lui interdisant toute espèce de jeux de hasard, ne lui permirent que les délassements et les exercices qui peuvent entretenir et fortifier la vigueur de l'esprit et la santé du corps. Il ne pouvait non plus aller à la cuisine, ni fréquenter les domestiques et les employés inférieurs, tant on craignait qu'il n'entendît parmi eux quelque parole inconvenante, ou ne vît quelque fait mal séant. On éloigna d'ailleurs de son éducation tout ce qui pouvait sentir la mollesse, et comme la constitution organique de l'enfant se fortifiait visiblement, on supprima toutes les délicatesses dont on avait cru devoir user dans la faiblesse de ses premières années. Aussi apprit-il bientôt à se contenter de peu, à mépriser toutes les satisfactions superflues, à savoir se passer même du nécessaire. On conçoit que des parents aussi pieux que l'étaient les siens n'oubliaient pas son éducation religieuse. « Ils ne négligeaient aucune occasion de lui inspirer l'amour et la crainte de Dieu [3]; ils lui expliquaient le plus clairement qu'ils pouvaient les éléments de la foi chrétienne; et pour se mettre à la portée de son esprit ils se servaient de comparaisons tirées

[1] Recueil de la mère Greffier, *ibid.*
[2] Charles-Auguste, page 3.
[3] Charles-Auguste, *ibid.*

des choses qui étaient sous ses yeux; ils l'engageaient à leur faire de petites questions, et ils se faisaient un devoir de leur répondre toujours exactement. Cet heureux enfant recevait leurs instructions avec une docilité charmante; il faisait en tout leur volonté; content de peu, il ne demandait jamais rien de particulier pour sa nourriture et pour son habillement. Ses paroles étaient judicieuses, et ses réponses pleines d'esprit. Il était obéissant à ses supérieurs, prudent avec ses égaux, honnête à l'égard de ses inférieurs, modeste, simple et plein de douceur envers tous. »

A ces détails, nous joindrons ceux que nous a donnés une religieuse de la Visitation, dont nous avons déjà eu occasion de citer le témoignage[1] : « Mme de Boisy qui était douée d'une piété extraordinaire, ravie d'aise de voir de si bonnes et belles dispositions en son cher enfant, prit un soin continuel de les bien cultiver, et elle le faisait avec d'autant plus de plaisir que celui que ce saint enfant prenait d'être instruit par sa bonne mère le rendait très-assidu à se tenir auprès d'elle; il ne semblait pas qu'il eût aucun divertissement plus à son gré que d'apprendre le catéchisme et à prier Dieu. Si tôt qu'il en sut quelque chose, il éprouva le désir d'en instruire les petits enfants des fermiers et de la paroisse. Parmi les joujoux qu'on lui avait donnés se trouvait une petite clochette dont il se servait pour appeler les enfants du voisinage, et quand ils étaient réunis, il les rangeait comme pour l'entendre prêcher et faire le catéchisme, leur récitait les leçons qu'il en savait, et les apprenait à ses petits auditeurs. Il faisait avec eux des processions en disant les prières et oraisons que sa mère lui enseignait soir et matin. »

Saint François conserva toute sa vie un souvenir précieux des personnes qui lui avaient appris à prononcer ses premières prières, dont plusieurs lui avaient été inculquées par sa nourrice dont nous avons vu quelle était la piété. Lorsqu'il

[1] Recueil de la mère Greffier, pages 5 et 6.

fut devenu évêque de Genève, il se rappelait avec attendrissement que c'était M. l'abbé Déage, qui fut ensuite son précepteur, qui lui avait enseigné le premier la divine prière du *Pater*.

Tous les soins et toutes les prévenances dont le petit François était l'objet n'empêchaient pas que ses parents usassent envers lui de sévérité quand ils la croyaient opportune pour prévenir la première impulsion du mal, ou produire sur l'esprit de l'enfant une impression forte et salutaire. Un jour qu'un charpentier travaillait à quelque réparation dans une chambre du château, il avait quitté sa veste pour vaquer plus librement à son travail. L'enfant étant venu dans cette chambre remarqua sur cette veste une aiguillette en soie de diverses couleurs, et il ne put résister à la tentation de se l'approprier. L'ouvrier s'aperçut de la soustraction de cet objet, s'en plaignit et rechercha son aiguillette parmi les domestiques. Le fait vint ainsi à la connaissance de M. de Boisy qui interrogea l'enfant, et celui-ci avoua ingénument sa faute en tombant à genoux et demandant grâce avec des larmes qui attendrissaient ceux qui étaient présents. Quoique tous se réunissent pour engager son père à l'indulgence en lui remontrant que cette première faute accusait bien plutôt la légèreté de l'âge qu'un mauvais penchant du cœur, M. de Boisy se montra inexorable, et il lui infligea la peine du fouet en présence de l'assemblée, puis il lui fit entendre qu'il n'avait pas poussé plus loin le châtiment, parce que c'était une première faute, mais qu'une récidive amènerait une peine bien autrement sévère. Il est parfaitement inutile d'ajouter qu'il n'arriva plus à l'enfant de commettre d'autre faute du même genre, et que jamais il ne se serait permis de prendre même un simple fruit sans autorisation.

Nous avons dit combien était ponctuelle son obéissance envers ses parents. Il lui advint cependant de commettre un jour une légère infraction à sa docilité habituelle. Voici le fait que lui-même révéla plus tard. Passant un jour devant la porte

entr'ouverte de la cuisine, il aperçut le cuisinier tirant des petits pâtés du four. L'odeur et la fumée excitèrent sa convoitise, et il entra pour en demander un. Le cuisinier le lui posa tout brûlant sur la main : mais la gourmandise fut plus forte que la douleur, et la brûlure toute vive qu'elle fût ne put lui faire lâcher prise [1].

Comme dans la vie d'un saint tel que le nôtre, tout intéresse, même jusqu'aux plus petites faiblesses, nous dirons que saint François eut pendant quelque temps dans son enfance celle de craindre les esprits. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivit, au temps de son épiscopat, à une personne pieuse qu'il voulait guérir de la même infirmité. « On me dit que vous craignez les esprits. Le souverain Esprit de nostre Dieu est partout, sans la volonté ou permission duquel nul esprit ne se meut. Qui a la crainte de ce divin Esprit, ne doit craindre aucun autre esprit. Vous estes dessous ses aisles, comme un petit poussin, que craignez-vous? J'ay estant jeune esté touché de cette fantaisie; et pour m'en desfaire, je me forçois petit d'aller seul, le cœur armé de la confiance en Dieu, ès lieux où mon imagination me menaçoit de la crainte; et enfin je me suis tellement affermy, que les ténèbres et la solitude de la nuict me sont à délices, à cause de cette toute présence de Dieu, de laquelle on jouit plus à souhait en cette solitude. Les bons anges sont autour de vous, comme une compagnie de soldats de garde. *La vérité de Dieu*, dit le Psalmiste, *vous environne et couvre de son bouclier; vous ne devez point craindre les craintes nocturnes* (*Psal.* XC, 5). Cette assurance s'acquerra petit à petit, à mesure que la grâce de Dieu croistra en vous; car la grâce engendre la confiance, et la confiance n'est point confondue [2]. »

[1] Recueil de la mère Greffier, page 6.

[2] Camus, *L'Esprit du bienheureux François de Sales*, part. XVIII, sect. 16; *Lettre à une religieuse*, du 9 septembre 1619.

A mesure que l'enfant grandissait il montrait de plus en plus d'ardeur et de zèle à faire part à ses petits camarades des instructions religieuses qu'il avait reçues lui-même : on eût dit que dès lors il voulait s'exercer au laborieux métier d'apôtre des hérétiques et aux fonctions augustes du sacerdoce et de l'épiscopat. Aimant peu les amusements, il se plaisait à faire dans l'intérieur du château de petites chapelles ou de petits autels qu'il décorait avec les images ou les fleurs qu'il pouvait se procurer, et où il allait s'agenouiller plusieurs fois le jour en priant à haute voix [1]. Quelquefois il menait ses compagnons autour des fonts baptismaux et leur faisait réciter dévotement le *Gloria Patri*, ou le Symbole des Apôtres, leur disant que c'était le lieu qu'ils devaient le plus honorer parce que c'est là que nous sommes faits enfants de Dieu, puis il les conduisait processionnellement devant le Saint-Sacrement, où il leur faisait mettre les deux genoux à terre afin d'adorer le divin Rédempteur caché sous les espèces sacrées. Sainte Chantal a fait connaître que madame de Boisy lui avait un jour confié que si elle n'avait été sa mère, elle aurait fait connaître beaucoup de merveilles de son enfance. « Au moins, ajoutait la pieuse dame, je puis assurer que le petit François a été lui-même son directeur et son maître dans la piété : car étant encore aux petites manchettes, j'ai observé souvent qu'il était prévenu des bénédictions du ciel, et qu'il ne respirait qu'amour de Dieu... Je l'ai toujours considéré comme un saint dont je m'estimais indigne d'être la mère [2]. »

Quant à M. de Boisy qui observait avec une vigilance paternelle toutes les actions de son fils, il était quelquefois ému jusqu'aux larmes de ce qu'il voyait. « En vérité, disait-il à » son épouse [3], il me semble que cet enfant est moins un fils

[1] Le père de La Rivière, page 19 ; dom Jean de Saint-François, page 25 ; l'abbé de Baudry, citant le témoignage du chanoine Puthod, fils de la nourrice du Saint, dans ses Manuscrits, ibid.

[2] *Maison de Sales*, pages 187 et 194.

[3] *Maison de Sales*, ibid.

de la nature qu'un fils de la grâce; je suis persuadé par un certain pressentiment que Dieu a dessein d'en faire quelque chose de grand, car sa modestie et sa sagesse m'inspirent à moi-même un désir véhément de pratiquer la vertu, et j'éprouve à cet égard des mouvements intérieurs dont je ne puis me rendre compte. » Ces paroles donnaient à la vertueuse mère une consolation qu'il est facile d'imaginer. Souvent il l'encourageait elle-même de sa voix enfantine. « Recourons au bon Dieu, ma bonne mère, lui disait-il, et il nous soutiendra. » Et comme il l'entendait quelquefois dans l'embarras des affaires s'écrier : « Oh! que Dieu nous soit en aide! » — « Que c'est bien dit, ma bonne mère, lui répondait l'enfant; dites-le souvent, et dites-le du fond du cœur, vous verrez que Dieu nous aidera. » Quelle mère n'eût pas senti ses peines singulièrement adoucies en écoutant ces mots si pleins de grâce et de piété d'un fils encore presque au berceau?

CHAPITRE IV

François de Sales est envoyé à La Roche, puis à Annecy, pour y faire ses premières études. Il fait sa première communion et est confirmé; il reçoit la tonsure.

Le moment était cependant arrivé où le petit François allait être éloigné de ses parents pour être remis aux mains des maîtres chargés de lui enseigner les belles-lettres. Bien qu'une telle séparation dût bien coûter à son cœur aimant, cependant la raison sérieuse qui le guidait et dont il avait donné tant de preuves lui faisait comprendre la nécessité de cette séparation. Ses goûts d'ailleurs le portaient déjà à l'étude, et souvent il passait un temps considérable à feuilleter des livres, demandant qu'on lui fît connaître les lettres et épeler les syllabes. Lorsque sa nourrice le venait voir, il accourait près d'elle avec un livre à la main, la priant de l'aider dans les

efforts qu'il faisait pour parvenir à lire des phrases. Et pour stimuler sa complaisance : « Quand je serai grand et que je serai mon maître, lui disait-il avec une vivacité qui faisait sourire, je vous ferai faire tous les ans une belle robe de ratine rouge [1]. » M. de Boisy, voulant seconder ses heureuses dispositions, résolut de le mettre au collége de La Roche, petite ville située dans le voisinage du château de Sales. Madame de Boisy voyait avec une sorte de terreur s'approcher le jour où son fils devait la quitter, non pas que son jugement grave et la disposition où elle était de se résoudre à tout ce qui pourrait compléter et perfectionner l'éducation de l'enfant ne l'eussent préparée à ce sacrifice toujours pénible pour une mère; mais c'est parce que, dans son âme de chrétienne, elle redoutait les dangers que la vertu de son fils pouvait courir dans les écoles publiques, où il se trouverait en contact avec de nombreux condisciples qui ne lui donneraient pas tous de continuels exemples de fidélité à tous les devoirs. Mais M. de Boisy, de son côté, craignait aussi que la mère ne gâtât l'enfant à force de prévenances et de tendresse [2], et il persista dans sa résolution, en faisant considérer à son épouse que la Providence, sous la protection de laquelle il avait été mis avec tant de sollicitude et de ferveur par eux, ne l'abandonnerait pas dans la situation nouvelle où il allait se trouver. Il eut soin d'ailleurs de placer auprès de lui un précepteur expérimenté, nommé Pierre Batailleur, natif d'Annecy, qui était chargé d'avoir toujours l'œil sur lui, de l'aider et de l'encourager dans ses études journalières. M. de Boisy se rendait fréquemment à La Roche, pour voir son fils, qui était alors âgé d'environ six ans, et tantôt, après l'avoir examiné avec soin pour constater ses progrès, il l'amenait dîner au château de Sales; tantôt il l'y gardait plusieurs jours en témoignage de la satisfaction qu'il avait ressentie de son travail, et aussi afin que

[1] Recueil de la mère Greffier, page 8.
[2] *Maison de Sales*, page 187.

l'enfant pût renouveler son ardeur pour la vertu et la piété en écoutant les avis insinuants et persuasifs de sa bonne mère. Placé sous d'aussi heureuses influences, François répondait dignement à tous ces soins, et il se fit promptement remarquer par ses progrès dans les connaissances propres à son âge comme par son avancement dans la vertu. Ses maîtres s'étonnaient de reconnaître en lui un esprit aussi judicieux, et la ville entière admirait sa modestie et sa candeur. Attirés par la réputation que se faisait déjà cet enfant, des gentilshommes du voisinage amenaient leurs jeunes fils à La Roche, pour leur faire voir de près ce modèle de piété et de grâce, et les engager à l'imiter. Dans le collége, comme au château de Sales, François excitait ses compagnons à se réunir pour accomplir ses pieux exercices, et il était pour eux comme un religieux instituteur qui se complaisait à leur montrer l'entrée de la voie sainte qui devait les conduire à Dieu.

Il y avait deux ans que le petit François étudiait à La Roche lorsque M. de Boisy s'étant déterminé, pour certaines raisons politiques, à aller habiter pour un temps le château de Brens [1], résolut de réunir son fils aux trois enfants de Louis de Sales son frère, qui étaient placés au collége d'Annecy. Le départ de l'aimable enfant causa aux habitants de La Roche un déplaisir sensible, et plusieurs d'entre eux l'accompagnèrent sur le chemin, les larmes aux yeux, en disant qu'ils perdaient la bénédiction de leur collége et de leur ville.

François ne montra pas moins d'ardeur pour le travail à Annecy qu'il n'en avait montré à La Roche. Voici en quels termes Charles-Auguste raconte dans son style parfois simple et naïf quelle fut la conduite de l'enfant dans ce nouveau collége : « François étoit si diligent et employoit si bien son esprit qu'il surpassa bientôt tous ses compagnons : car il étoit poussé d'un très-grand désir d'apprendre ; et quand il commençoit de tourner les mots de françois en latin, on a

[1] L'abbé de Baudry, Manuscrits, ibid.

remarqué qu'il demeuroit quelquefois une heure entière à bien coucher quatre ou cinq périodes. Jamais il ne se faschoit des longues leçons; il faisoit des recueils, et des petits livres manuels des plus belles sentences, qu'il lisoit ou qu'il entendoit dire, des mots choisis et des fleurs d'éloquence, pour s'en servir à propos, ou en discours, ou par escrit. Et parce qu'il avoit une action pleine, noble et majestueuse, un corps bien faict, un visage attrayant et une très-bonne voix, son pédagogue Pierre Batailleur, et son régent maître Biord, natif de Sixt en Faucigny, le faisoient souvent déclamer. Il a esté toute sa vie ennemi du pédantisme, et ne faisoit point d'action qui ne fût naïfve et bien séante. Sa modestie étoit telle que jamais on ne l'a vu vagabonder ni tourner sa veue esgarément de çà et de là : mais il alloit à ses petites affaires d'un pas grave et nullement affecté, tousiours net et propre en sa chevelure et en ses habits; et lorsqu'au gros de l'esté les autres sortoient du collége desboutonnez et à poitrine nue, ou couroient aux bains, luy, bien instruit en la civilité, marchoit tousiours posément et proprement; en sorte que tous ceux qui le voyoient passer étoient ravis en admiration, et ne pouvoient se tenir de dire les uns aux autres : Voyez-vous cet enfant? mon Dieu, qu'il est beau! qu'il est aimable! Si Dieu lui fait la grâce de vivre, sans doute il sera quelque grand personnage. Sa vertu faisoit que ses compagnons lui portoient un respect tout particulier : que si quelquefois il leur voyoit faire des insolences, il les reprenoit doucement et selon l'autorité que la nature lui avoit baillée, et plusieurs ont confessé d'avoir été retenus de mal faire par sa seule présence. Il supportoit discrètement leurs impertinences; voire il s'est présenté souvent pour recevoir le châtiment des fautes qu'ils avoient commises. Un jour son cousin Gaspar de Sales, estendu aux pieds du régent, se défendoit du fouet avec tant de cris et de larmes qu'il faisoit compassion à chacun; ce vertueux enfant, touché plus que tous de tendreté, descendit de son

banc pour subir le châtiment que l'autre avoit mérité, et pris au mot, fut fouetté sans jamais tesmoigner la moindre fierté ni ressentiment d'offense [1]. »

C'est à cette époque qu'il donna un exemple remarquable, pour un âge si tendre, de son amour pour la justice. Un jour qu'il allait d'Annecy au château de Brens, son père avait donné ordre au domestique qui l'accompagnait de lui acheter à son passage à La Roche une paire de gants. Celui-ci ayant beaucoup marchandé, le vendeur finit par livrer l'objet en question, en protestant qu'il perdait sur le prix. Aussitôt le petit François tira de sa propre bourse la somme que le marchand prétendait avoir perdue, et la lui remit. Une autre fois il passait sur un pont auquel un ouvrier venait de faire quelque réparation, et celui-ci demandait aux passants quelque petite rétribution pour prix de sa peine. Le domestique qui accompagnait François ne voulut rien donner, probablement parce que les nobles étaient exempts de ces sortes de droits de péage. Mais l'enfant tira de sa petite bourse de quoi satisfaire l'ouvrier, et le lui donna avec beaucoup de grâce. Puis se tournant vers le domestique, il lui dit d'un ton de reproche affectueux : « Quand ces pauvres gens se donnent tant de mal pour nous rendre service, n'est-il pas juste qu'ils en reçoivent un salaire ? »

Le jeune François allait, chaque année, passer le temps des vacances chez ses parents, au château de Brens, qui était situé dans le Chablais. « Ce fut, dit le chanoine de Hauteville [2], un trait particulier de la divine Providence qui voulut que François de Sales allât dans sa tendre jeunesse reconnaître les lieux qui devaient devenir un jour le champ de ses batailles, la matière de ses conquêtes, et le plus glorieux objet de ses victoires. »

On voit, par tout ce qui a précédé, que lorsqu'arriva le

[1] Charles-Auguste, pages 5 et 6.
[2] *La maison naturelle de saint François*, page 245.

temps où François allait faire sa première communion, il était bien préparé à recevoir cet auguste sacrement, source de vie et de sainteté. C'était en 1577. Quoiqu'il eût à peine dix ans, il fut admis sans aucun retard à participer à la nourriture des anges, ce qu'il fit dans l'église des Dominicains d'Annecy, où l'évêque Ange Justiniani, qui était alors à la tête du diocèse de Genève, lui administra le même jour le sacrement de confirmation. La piété de l'enfant en reçut encore un nouvel accroissement. « A peine peut-on dire, lit-on dans le récit de Charles-Auguste[1], combien ce sage enfant profita depuis; car ayant receu une grâce spéciale par la vertu du sacrement, et estant d'ailleurs prévenu de mille bénédictions de douceur, il se prescrivit des prières journalières et des heures pour la lecture des livres dévots, et pour visiter les églises. En esté, après que le soleil estoit couché, au lieu que ses compagnons sortoient à la pourmenade, il demeuroit dans la maison et passoit le temps à lire la vie des saincts, avec la dame son hôtesse, qui estoit vieille : que si quelquefois les jours de férie, allant à la récréation par le commandement de son gouverneur, il trouvoit moyen de se destourner, alors il menoit ses compagnons aux îles du Fier[2], et mettant les genoux à terre à l'ombre des bois récitoit les litanies avec eux leur disant souvent ces paroles : Apprenons de bonne heure à servir Dieu et à le prier tandis qu'il nous en donne le loisir. »

L'illustre prélat qui donna la confirmation au petit François connaissait déjà le saint enfant, dont il admirait la candeur, la piété et la modestie, et qu'il appelait l'ange visible de la patrie. Aussi lui adressa-t-il, dans cette cérémonie, des paroles pleines de douceur et d'heureux présages, assurant que ce jeune homme deviendrait un grand personnage et la merveille de son temps.

[1] Charles-Auguste de Sales, page 6 et 7.
[2] C'est le nom d'une petite rivière qui coule à peu de distance d'Annecy.

François conserva toujours depuis une affection particulière pour l'église des Dominicains d'Annecy, où il avait été confirmé. « J'ai appris de la propre bouche d'un ancien religieux et sacristain de l'église des Dominicains qui décéda il y a trois ou quatre ans, et se nommait père Blanc, de grande vertu, dit la mère de Chaugy, que le serviteur de Dieu ayant une fois fait une excellente prédication sur la foi dans ladite église, un jour de saint Thomas, ce bon religieux l'accompagnant à son logis au sortir de la chaire lui dit : *Monseigneur, jamais je n'avais ouï parler si bien de notre sainte foi.* Cet homme de Dieu lui répondit : *Mon ami, c'est que je me suis ressouvenu qu'en votre église j'ai été confirmé et corroboré en la foi; cela m'a mis un peu en ferveur* [1]. »

M. de Boisy qui déjà pensait à choisir la carrière qu'il jugeait la plus convenable pour son fils, adopta pour lui celle de la magistrature : ce n'était pas la pensée de François qui commençait à éprouver une inclination décidée pour l'état ecclésiastique, n'ayant de goût que pour les choses de Dieu. Sur ces entrefaites ayant appris qu'un évêque devait, en l'absence de Monseigneur Ange Justiniani, faire une ordination solennelle dans l'église de Saint-Etienne de Clermont au comté de Genevois il souhaita de recevoir la tonsure, et il demanda à son père la permission de s'y rendre à cet effet. Celui-ci qui, comme nous venons de le dire, destinait son fils à la magistrature, s'y refusa d'abord : mais vaincu par les instances de l'enfant, et persuadé d'ailleurs que ce n'était là qu'une idée passagère que l'âge dissiperait, il lui donna la permission demandée. En conséquence, François, âgé de onze ans, reçut la tonsure à Clermont, le 20 septembre 1578, des mains de Gallois Regard, évêque de Bagneray [2]. La mère Greffier nous apprend que le Saint, au moment de livrer aux ciseaux ses beaux cheveux blonds, car les clercs portaient les

[1] Déposition de la mère de Chaugy.
[2] Episcopus Balneoregiensis.

cheveux courts, se sentit d'abord une grande répugnance à se dépouiller ainsi de cet ornement naturel. Mais sa piété lui fit promptement vaincre le fonds d'amour-propre qui se trahissait en cette occasion, et il fit avec joie le sacrifice de cette chevelure gracieuse pour laquelle il ne croyait pas avoir ce secret attachement[1].

C'était alors un usage général, ou plutôt un abus passé en coutume que les clercs tonsurés ne fussent pas astreints à porter l'habit ecclésiastique : c'est ce qui explique pourquoi François continua de porter l'habit et l'épée de gentilhomme : mais il s'attacha de plus en plus à perfectionner ses vertus et à en acquérir de nouvelles, et il multipliait chaque jour ses actes de piété. Il rapprocha les jours de ses communions; souvent il rappelait à son esprit le bonheur qu'il avait eu d'être spécialement consacré au meilleur de tous les maîtres, et il s'écriait avec une sainte allégresse : « O Seigneur, vous êtes mon trésor et mon héritage. *Dominus pars hæreditatis meæ.* » Il s'étudia plus particulièrement à mortifier l'activité de son esprit et à soumettre tous les mouvements de son cœur à la grâce, et il acquit ainsi cette paix de l'âme qui surpasse tout sentiment[2]. Il était très exact chaque jour à visiter quelque église, à faire de pieuses lectures, et à réciter un certain nombre de prières qu'il s'était prescrites. Lorsque son précepteur, dans l'intérêt de sa santé, le pressait d'interrompre son travail et ses saints exercices pour faire une promenade, l'enfant se plaisait, dans les matinées de printemps, à conduire ses compagnons sur les riantes collines des environs d'Annecy, et leur faisant remarquer les beautés de la nature, il profitait de ce spectacle pour élever leurs cœurs et leurs esprits à Dieu. « C'est Dieu, disait-il avec un aimable sourire, qui nous donne ce beau jour de congé. *Deus nobis hæc otia fecit.* C'est lui qui a fait ces arbrisseaux touffus, ces riantes

[1] Recueil de la mère Greffier, page 10.
[2] *Pax Dei quæ exuperat omnem sensum.* (PHILIPP., IV, 7.)

prairies, ces charmants ruisseaux dont nous aimons le doux murmure. Bénissons-le donc, mes amis. » Alors il récitait à haute voix une fervente prière : cela fait, ils se livraient à de joyeuses récréations.

Les vacances de 1579, pendant lesquelles François retourna chez ses parents, commencèrent la tendre amitié qui subsista toujours depuis entre lui et son frère Louis. Ce dernier n'avait encore que deux ans : mais d'année en année leur affection mutuelle se développa, et ces deux anges n'avaient point de plus grand plaisir que d'être ensemble[1]. Monsieur et madame de Boisy voyaient avec une grande satisfaction cette intimité, et la bonne mère, de plus en plus heureuse des progrès qu'elle voyait faire à son fils aîné dans la vertu, ne cessait de dire à sa petite famille : « Mes chers enfants, imitez en tout votre frère François; suivez ses bons conseils, et faites tout ce qu'il vous dira. » Ainsi François ne se sanctifiait pas seulement lui-même, mais il faisait encore germer chez ses frères les semences des vertus.

CHAPITRE V

François va continuer ses études à Paris, sous la direction des pères Jésuites; ses succès dans les études sérieuses et dans les arts d'agrément; sa piété et ses austérités.

Le jeune François ayant terminé ses humanités à Annecy, M. de Boisy, qui voulait donner à son fils une éducation forte et complète, résolut de l'envoyer à Paris pour y faire sa rhétorique et sa philosophie, et il choisit cette ville parce qu'elle était le rendez-vous de la jeune noblesse de la plupart des Etats de l'Europe. Le collége de Navarre étant celui qui recevait en plus grand nombre les jeunes gens des grandes familles

[1] *Maison de Sales*, page 246.

de la Savoie, c'est aussi là qu'il se proposa de placer François. Mais nous avons vu que celui-ci avait déjà formé d'autres desseins que celui de se rendre propre à réussir dans le monde : toujours rempli du désir de se donner au service de l'Eglise, et sachant que la science des humbles vertus chrétiennes n'était pas celle dont on s'inquiétait le plus au collége de Navarre, quelle que fût d'ailleurs la renommée que cet établissement s'était faite par son enseignement, il aurait bien préféré entrer au collége de Clermont, sainte maison dirigée par les pères Jésuites qui faisaient marcher de front les progrès de la piété avec ceux des études scientifiques et littéraires [1]. Mais comment déterminer son père à ce choix qui ne répondrait point sans doute aux calculs et aux espérances que lui suggérait une sagesse humaine? Cette pensée tourmenta pendant plusieurs semaines le jeune François qui, dans ses prières, confiait à Dieu toutes ses peines, et le suppliait avec larmes de venir à son secours. Son air de tristesse frappa sa mère qui lui en ayant demandé la cause : « Hélas! dit-il, j'ai bien sujet de m'affliger. Si je vais au collége de Navarre, comment pourrai-je surmonter tous les dangers où je m'y trouverai de perdre mon âme? Faible et porté au mal comme je suis, les mauvaises compagnies m'entraîneront au péché. De quoi me servira la vaine science du siècle si je perds mon âme? Il serait cependant facile de concilier les progrès de mon éducation avec les précautions que demande la conservation de la vertu : ce serait de m'envoyer chez les pères Jésuites. Ils sont savants et pieux, et ils me formeront aux sciences sans que j'aye aucun risque à courir pour mon salut. Ma bonne mère, ajoutait-il, d'une voix entrecoupée de sanglots, obtenez de M. de Boisy que j'aille chez ces bons Pères. Ne serez-vous pas plus joyeuse de me voir revenir à la fin de mes études, l'âme pleine encore de l'amour de Jésus-Christ, que si je revenais avec un esprit plus subtil,

[1] Charles-Auguste, pages 7 et 8.

mais esclave de mes passions et du monde ? » La pieuse dame de Boisy s'associa aussitôt aux désirs de son enfant, elle partagea son émotion, et elle fit si bien auprès de son époux qu'elle l'amena à accorder ce qu'on lui demandait. Cette détermination combla François de bonheur; il en remercia son père et sa mère avec une vive effusion, et il s'occupa dès lors des apprêts de son départ pour Paris.

Bien que M. de Boisy ne se piquât point de fermer tout accès dans son âme aux intérêts et aux avantages de ce monde, il professait néanmoins, comme on a pu d'ailleurs déjà s'en convaincre par nos récits, une piété pratique et sincère. Afin de mettre l'innocence et la vertu de son fils plus à couvert, il choisit pour l'accompagner dans cette grande ville un ecclésiastique d'une grande piété, d'une sagesse austère qui allait quelquefois jusqu'à la sévérité, de beaucoup de prudence et de savoir, nommé Jean Déage, qui fut son gouverneur, et un valet-de-chambre nommé Georges Rolland, homme d'une probité et d'une fidélité à toute épreuve. A cette époque, les jeunes gentilshommes qui sortaient pour la première fois de la maison paternelle, avaient coutume d'adopter une devise particulière. François forma la sienne des mots : *Non excidet*, il ne dégénèrera pas [1], comme s'il avait voulu exprimer par là qu'il ne lui arriverait jamais de déchoir de la vertu, à laquelle il avait consacré toutes ses affections et toutes ses espérances. Ce qui prouve que c'était bien là sa pensée, c'est la manière dont s'exprimait plus tard sur ce point son frère Louis qui fut avec lui en parfaite conformité de vues et de principes : « J'ai deux grandes noblesses à soutenir, lesquelles m'obligent *à ne point dégénérer* : de ces deux noblesses, la plus précieuse, la plus considérable, la plus essentielle est celle qui m'établit dans la généalogie d'enfant de Dieu. Pour conserver cette noblesse spirituelle, je dois être en garde contre les démons qui voudraient me la faire perdre par l'infamie

[1] *Maison de Sales*, pages 39 et 361.

du péché [1]. » Voici comment Charles-Auguste raconte son départ : « François donc receut la bénédiction de son père et de sa mère, et partit de Sales pour aller à Paris au collége de Clermont, sous la conduite et gouvernement de Jean Déage, prestre, natif de Cornier en Genevois. Partout en son passage il remarquoit les choses les plus célèbres, et s'informoit des façons de vivre de chaque peuple; et M. Déage ne pouvoit assez admirer sa modestie et les caresses que les hôtes lui faisoient, car on remarquoit desia sur son visage les rayons de saincteté [2]. » C'est ainsi qu'il arriva à Paris, en passant par Lyon, Nevers, Bourges et Orléans.

A peine eut-il pris quelques moments de repos qu'il se fit conduire au collége des jésuites. Les pères frappés de son maintien grave et aimable l'accueillirent avec une véritable joie, et l'examen auquel ils procédèrent sur les objets de ses études précédentes, les confirma pleinement dans la bonne opinion que leur avait fait concevoir son caractère de franchise, de douceur et d'aménité. Comme il demanda à recommencer son cours de rhétorique, les pères l'admirent au nombre des éléves de cette classe, et ils lui procurèrent pour quelques mois un logement dans une maison à proximité de leur collége [3].

L'application avec laquelle François s'adonnait à l'étude lui assura bientôt, comme à Annecy, les premières places parmi ses condisciples, sans exciter pourtant leur jalousie, tant il savait se faire pardonner sa supériorité par une gracieuse modestie. Les jésuites lui ayant conseillé l'étude de la langue grecque comme pouvant offrir un trésor de beaux modèles et d'heureuses inspirations à l'éloquence, soit sacrée, soit profane, François en suivit le cours professé par le célèbre P. Jacques Sirmond [4]. C'est par de tels travaux soutenus avec une infati-

[1] *Maison de Sales*, page 39.
[2] Charles-Auguste, page 8.
[3] Le collége de Clermont était dans les bâtiments occupés aujourd'hui par le lycée impérial de Louis-le-Grand.
[4] Cambis, tome I, page 67.

gable persévérance qu'il se préparait à annoncer la parole de Dieu tant aux fidèles qu'aux hérétiques, et qu'il parvint à s'élever plus tard à une si grande hauteur parmi les orateurs chrétiens.

M. de Boisy avait expressément recommandé à M. Déage de faire apprendre à son fils tous les exercices en usage chez la jeune noblesse de France, et tout ce qui peut entrer dans le plan de l'éducation d'un gentilhomme accompli. François prit donc des leçons de danse, d'équitation et d'escrime, et il y réussit avec une perfection qui ajoutait encore à la grâce qui régnait dans toute sa personne. Il éprouvait cependant une répugnance marquée pour des exercices qu'il savait être peu compatibles avec les maximes de vie religieuse qu'il avait prises pour règles de sa conduite; mais il s'y prêtait par obéissance, et ne les pratiquait d'ailleurs que par forme de récréation. Jamais ils ne lui firent perdre de vue un seul moment que la tonsure qu'il avait reçue était son premier pas dans la carrière ecclésiastique à laquelle il se promettait bien de ramener toutes ses vues et tous ses efforts. Aussi s'appliquait-il incessamment à avancer dans la science qui fait les saints, et multipliait-il ses prières et ses austérités. Il fit choix d'un sage directeur qui pût guider son âme dans la voie de la piété, comme ses maîtres guidaient son esprit dans celle de la science [1]; il jeûnait et portait le cilice le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine [2], afin que le corps qui, trop bien traité, appesantit l'âme, opposât moins d'obstacles à son perfectionnement spirituel [3]. Il professait la plus grande docilité pour les volontés de son gouverneur qu'il considérait comme un représentant de son père, et il ne se serait pas permis seulement de sortir de sa chambre sans en avoir obtenu de lui la permission [4]. Pour abriter son inno-

[1] Charles-Auguste, page 8.
[2] Déposition de François Favre.
[3] *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* (SAP. IX, 15.)
[4] Dom Jean de Saint-François, livre I.

cence sous une égide sûre et inexpugnable, il s'adonna à la plus tendre dévotion pour la sainte Vierge qu'il appelait avec confiance et simplicité sa mère, et il ne laissait passer aucun jour sans visiter quelqu'une de ses églises, et principalement celle de Saint-Etienne-du-Mont, où se trouvait une statue de la Reine du ciel qu'environnait une vénération singulière du peuple. Suivant le conseil de son gouverneur, il se fit agréger à la congrégation de la sainte Vierge établie au collége des Jésuites, et sa vertu notoire le fit souvent élire par ses jeunes confrères aux premières charges qui étaient celles d'assistant et de préfet [1]. Attentif à assister toutes les fois qu'il le pouvait aux prédications et aux offices divins, il en vint à se confesser et communier toutes les semaines. La sainte communion était pour lui une source de grâces si abondantes, qu'en sortant de la sainte table l'âme comme embrasée, il exhortait avec des paroles de feu ses compagnons à répondre par leur amour à celui que Jésus-Christ nous témoigne dans l'Eucharistie. Tous les moyens qu'il jugeait propres à nourrir et accroître sa ferveur, il s'en emparait avec une sorte d'avidité. Voici à ce sujet un trait de cette époque que dans la suite il a raconté lui-même plus d'une fois : Etant écolier à Paris, bien jeune encore, il me prit une envie extrême d'être saint et parfait ; je commençai à me mettre dans l'imagination que pour cela il fallait que je repliasse ma tête sur mes épaules en disant mes heures, parce qu'un autre écolier qui était vraiment saint le faisait : je suivis quelque temps cette pratique, sans que pour cela j'en devinsse plus saint [2]. Mais l'esprit judicieux de l'enfant comprit aisément que la dévotion ne consiste point dans de semblables minuties, et tout le reste de sa vie, il montra une piété douce, tranquille, et surtout extrêmement éloignée de toute sorte d'affectation.

Il profitait avec empressement de toutes les occasions qui

[1] Charles-Auguste, page 9 ; Cambis, page 65.
[2] Dom Jean de Saint-François, liv. V, page 494.

se présentaient pour engager ses amis à s'acquitter de tous leurs devoirs envers Dieu, et notamment à s'approcher de la sainte table. Un jour il reçut dans sa pension la visite d'un jeune homme de La Roche en Savoie, et il l'invita à déjeûner le lendemain avec lui. Antoine Bouvard, c'est le nom de ce jeune homme, fut exact au rendez-vous. « Mon ami, lui dit François qui avait connu, durant son séjour à La Roche, les sentiments chrétiens dont ce jeune homme était animé, je vais me confesser et communier à l'église des jésuites. Vous m'obligeriez d'être de la partie. » Le visiteur accepte la proposition, et tous deux vont en effet se confesser et communier. Leurs dévotions finies, François dit en sortant de l'église à son ami : « Voilà le grand festin de l'âme auquel je vous invitais principalement hier, sans le désigner : allons maintenant nourrir le corps. » Après le déjeuner il le retint encore tout le jour, l'enchaînant en quelque sorte auprès de lui par l'amabilité de sa conversation et par la douceur de ses exercices de piété. Le dîner ne fut pas moins attrayant pour les deux compagnons, et lorsque le jeune visiteur se retira, il se disait qu'il n'avait jamais passé une journée aussi agréable et aussi bien remplie [1]. Ces fréquentes communions entretenaient le zèle et les forces de François, et quand on lui demandait pourquoi il communiait si souvent, il répondait : « C'est par la même raison qui me fait parler souvent à mon régent et à mon précepteur. Notre-Seigneur est mon maître dans la science des saints, je vais souvent à lui afin qu'il me l'apprenne : car je me soucierais fort peu d'être savant si je ne devenais saint [2]. » Son gouverneur a dit plusieurs fois que quand il passait par les rues, on le regardait avec admiration, à cause de sa modestie et de l'opinion qu'on avait conçue de sa vertu [3]. Il montrait une égalité d'humeur si cons-

[1] Déposition du chanoine Gard; De Maupas du Tour, pag. 23 et 24.
[2] Déposition de la mère de Chaugy.
[3] Dom Jean de Saint-François, livre I.

tante et des manières si affables dans ses rapports journaliers avec ses condisciples que tous lui témoignaient un véritable respect, et qu'ils disaient en le voyant venir : Voici l'ange du collége ; comme s'il eût ravi à saint Thomas d'Aquin le glorieux nom d'ange de l'école, remarque le P. Binet, qui avait été aussi du nombre des condisciples de François.

Il aimait aussi à fréquenter les saintes maisons où vont se renfermer les hommes pieux qui fuient les périls du monde pour consacrer à Dieu tous les moments de leur vie sans exception. « Il prenoit, dit Charles-Auguste, un grand contentement en la conversation des religieux et quand on ne le trouvoit pas en la maison ou au collége, il falloit le chercher dans les églises ou monastères [1]. » C'est qu'en effet la vue de ces religieux qui avaient rompu tous les attachements de ce monde et renoncé à toutes les jouissances et à toutes les espérances du siècle, redoublait son amour pour Dieu, et l'animait à tout sacrifier aussi pour lui plaire. « Que faisons-nous, mes amis ? disait-il à ses condisciples en sortant de ces retraites sacrées ; à peine pensons-nous à l'affaire importante du salut, et voilà des hommes qui ne pensent à autre chose. Nous nous attachons à des plaisirs et à des biens qui nous trompent et qui nous fuient presque aussitôt, et ces hommes ont foulé sous leurs pieds tout ce que le monde estime pour conquérir les biens éternels. Est-ce qu'un spectacle si beau et des modèles si magnanimes n'ouvriront pas nos yeux à la lumière [2] ? »

1 Charles-Auguste, page 9.
2 Dépositions de Harel, du chanoine Gard et de Rendu.

CHAPITRE VI

Rude tentation dont il est assailli. Sa dévotion envers l'auguste Mère de Dieu; il voue à Dieu et à Marie sa virginité. Sa continuelle ferveur. François, après avoir terminé ses cours de rhétorique et de philosophie, retourne dans sa patrie.

Cette vive et continuelle ferveur dont François était animé le poussait incessamment à faire tout ce qui pouvait le rendre de plus en plus un objet de prédilection aux yeux de Dieu et de la sainte Vierge, sa patronne et sa mère; s'il aimait et adorait Jésus-Christ comme son Dieu et son Sauveur, il aimait et vénérait comme sa mère la Mère de Jésus-Christ, et souvent on l'entendait s'écrier avec un saint transport : « Qui pourrait ne vous pas chérir, ô Marie! Que je sois éternellement tout à vous, et qu'avec moi toutes les créatures vivent et meurent pour votre amour [1]. » D'autres fois il se consacrait à Jésus-Christ par les mains de Marie, en lui adressant cette prière fervente : « O Dieu de mon cœur, voici ce cœur qui est à vous, voici tout mon amour que je vous offre par les mains de votre tendre Mère! recevez, ô sainte Vierge, cette offrande, conservez ce présent, et faites que mon cœur n'ait jamais d'amour que pour votre divin Fils et pour Vous. » Il ne se borna pas à ces protestations chaleureuses, et il songea dès lors à mettre par un vœu irrévocable sa chaste virginité sous la protection spéciale de la Reine des vierges. « Il étoit encore étudiant en philosophie, dit le père de La Rivière, et âgé d'environ dix-sept à dix-huit ans, quand se sentant extraordinairement inspiré du Saint-Esprit, et vivement sollicité en son cœur, il s'en alla en l'église de Saint-Etienne-des-Grès, où, se prosternant humblement devant une statue de la glorieuse Vierge Marie, il se mit totalement

[1] Le père Nicolas Talon, page 25 et 28, édition de Nancy, 1769, in-12.

sous sa protection, mais particulièrement il lui recommanda sa chasteté la suppliant très-ardemment d'en avoir un soin tout particulier, et d'en vouloir être la tutrice. Sa requeste fut enterinée à pur et à plein, car sous les heureux auspices de cette puissante Reine des vierges il conserva toute sa vie soigneusement le beau lys de sa chasteté [1]. »

Le soin avec lequel François s'appliquait ainsi aux œuvres de piété ne nuisait en rien au progrès de ses études, bien au contraire. Ayant terminé avec une rare distinction sa rhétorique, il commença son cours de philosophie où il eut pour maîtres les célèbres pères Jean-François Suarez (différent du théologien Jacques Suarez) et Jérôme Dandini. Un usage de ce temps auquel François se conforma, c'était de consacrer quatre années à ce cours, auquel on attachait une haute importance, parce qu'il avait pour objet de diriger l'esprit dans la recherche des vérités qui peuvent être aperçues par les lumières de la raison, de l'aider à bien penser, à bien raisonner, et de le mettre en garde contre les erreurs et les sophismes que tant d'esprits faux cherchent continuellement à faire prévaloir pour le malheur des hommes et des sociétés. Le succès de l'élève répondit à ce qu'on devait attendre et de l'enseignement de maîtres aussi supérieurs et du zèle d'un tel disciple. La seule philosophie suffit à occuper et absorber son attention pendant la première année ; puis, se rappelant que la vocation ecclésiastique était en définitive la fin qu'il se proposait dans ses travaux, à cette étude il souhaita de joindre celle de la théologie : ce désir maîtrisa tellement toutes les facultés de son âme qu'il en paraissait triste et préoccupé. Le

[1] Le père de La Rivière, page 29. — Au lieu d'une *statue*, ce biographe dit un *tableau* de la sainte Vierge ; c'est une petite inexactitude, qui est d'ailleurs sans aucune importance. Cette statue se voit encore aujourd'hui dans la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres, à Paris. On peut voir, au sujet de cette statue, un écrit intitulé : *Histoire de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, vénérée dans la chapelle des religieuses hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve*, Paris, Gaume frères, 1846, 1 vol. in-12.

jour du dimanche de la Quinquagésime, en 1583, son gouverneur remarquant sa physionomie soucieuse lui dit : « Certainement vous êtes mélancolique ou malade : quelque distraction vous ferait du bien. Sortons, je vous prie, et allons voir les divertissements du carnaval. — Oh! veuillez m'en dispenser, reprit vivement le jeune homme : *Averte oculos meos ne videant vanitatem* [1]. — Que ferai-je donc pour vous récréer? dit l'abbé Déage. — *Domine, fac ut videam* [2], répliqua aussitôt François. — Mais que voulez-vous voir? — La sainte théologie : c'est elle qui m'enseignera ce que Dieu veut qu'apprenne mon âme, et tant que je n'étudierai que les autres sciences sans étudier celle-là, je serai un pauvre aveugle [3]. » Le gouverneur déféra à des désirs exprimés avec tant d'instance d'autant plus volontiers qu'il le connaissait pour être très-capable de mener avec profit ces deux études de front; il lui permit donc de consacrer trois heures par jour à la théologie. Comme l'abbé Déage étudiait lui-même la théologie, et fréquentait pour cette raison les cours de la Sorbonne, il communiquait à son pupille les cahiers qu'on y dictait, et le faisait assister avec lui aux thèses qu'on y soutenait. François avait soin de coucher lui-même par écrit les difficultés qui s'y proposaient et les preuves que l'on produisait de part et d'autre, allait lui-même à la recherche des objections et des difficultés, puis les discutait soit avec son gouverneur, soit avec les autres élèves de théologie, et ne se donnait point de repos qu'il ne fût parvenu à dégager de tous les nuages des doutes et des sophismes ce qu'il reconnaissait être la vérité.

François suivait en outre les cours d'Ecriture sainte et d'hébreu que le fameux Gilbert Génébrard faisait au collége

[1] *Détournez mes yeux, Seigneur, pour qu'ils ne voient pas les vanités du monde.* (PSAL. CXVIII, 37.)

[2] *Faites, Seigneur, que je voie.* Parole de l'aveugle de Jéricho à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en saint LUC, chap. XVIII, verset 41.

[3] Cambis, tome Ier, page 66.

royal. Il a lui-même rappelé cette phase de sa vie dans un des traités qu'il composa plus tard [1] : « J'ai été, dit-il, disciple de Gilbert Génébrard, ce savant archevêque d'Aix, auteur de la grande Chronologie des Hébreux; mais j'ai assez mal profité des leçons qu'il faisoit à Paris, lorsqu'en qualité de professeur royal il y expliquoit le Cantique des cantiques. » Il ne faut voir qu'un effet de la profonde humilité du Saint dans le peu d'estime qu'il montre ici pour le profit qu'il avait pu retirer des instructions du professeur; Charles-Auguste nous apprend que les commentaires du célèbre interprète s'étaient si bien gravés dans sa mémoire qu'il ne les oublia jamais [2], et son témoignage est corroboré par celui de l'abbé de Longuerue : « Il chérissait si tendrement la mémoire du savant Génébrard, dit ce dernier [3], qu'il lui attribuoit tous les sentiments qu'il avoit de l'amour divin. Il disoit qu'ayant été son disciple à Paris, il avoit assisté à son exposition du Cantique des cantiques, et que depuis il l'avoit toujours eue dans l'esprit; car, ajoutoit-il, les impressions d'une première jeunesse ne se perdent d'ordinaire qu'avec la vie. »

On ne peut assez s'étonner que François pût cultiver, avec tout le succès qu'il obtenait, tant d'études différentes, sans diminuer en rien le temps qu'il donnait aux exercices de piété, car jamais il n'en retrancha un seul : de plus il consacrait chaque jour une heure à l'oraison. Aussi sa ferveur allait-elle toujours croissant, et toujours se fortifiait en lui l'attrait qui le portait vers la carrière sacerdotale. Son amour pour la chasteté prenait aussi les proportions de l'enthousiasme et souvent, prosterné devant la statue de Marie de Saint-Etienne des Grès, il lui rappelait dans le secret de ses vœux et de ses aspirations la résolution qu'il avait prise de se conserver parfaitement pur jusqu'à la mort, et il la conjurait avec larmes

[1] *Traité de l'amour de Dieu*, liv. XI, chap. 11.
[2] Charles-Auguste, page 10.
[3] L'abbé de Longuerue, *Vie de saint François*, part. X, page 437.

d'être la fidèle gardienne de sa virginité. Dans ses entretiens avec ses condisciples il leur parlait de la sainte vertu de pureté avec tant de grâces et de feu que nul d'entre eux ne pouvait l'entendre sans une vive émotion. Les libertins seuls pour qui la vie tout entière du jeune François était un reproche éloquent s'éloignaient de lui ; les autres étaient heureux de le voir et de l'approcher, et plusieurs de ses compagnons durent sans doute à ses exemples édifiants et à ses discours persuasifs d'être restés fidèles à cette voix intérieure du ciel qui parle aux jeunes gens pour les retenir sur la pente qui les entraîne vers les séductions du monde, mais qu'un si grand nombre d'entre eux refusent d'écouter. Nous avons dit que le P. Etienne Binet, jésuite, fut du nombre des condisciples de François : la mère de Chaugy rapporte qu'après la mort du serviteur de Dieu, ce religieux vint à son tombeau à Annecy, et que dans une exhortation qu'il fit à la communauté de la Visitation il déclara qu' « il était persuadé tenir de lui sa vocation religieuse ; ce n'est pas, ajoutait-il, qu'il m'ait exhorté à entrer en religion, mais c'est que m'étant lié d'affection avec lui dans le temps où nous faisions tous deux nos études à Paris, ses saints exemples attirèrent mon cœur à la vertu [1]. » Le même P. Binet disait encore : « Quand j'avais le bonheur d'être auprès de M. de Villaroget (c'était le titre du jeune François), j'aurais toujours voulu y être, et j'aurais dit volontiers comme saint Pierre : *Bonum est nos hìc esse* [2]. Il fait bon être ici, ne nous en éloignons pas [3]. »

La douceur incomparable du jeune François frappait d'autant plus qu'on voyait assez qu'il était d'un naturel vif et bouillant [4]. On s'étonnait de la maturité de sa raison que le progrès des années achevait de développer. Jamais rien de

[1] Déposition de la mère de Chaugy.
[2] MATTH. XVII, 4.
[3] Cambis, tome Ier, page 75.
[4] Cambis, tome 1er, page 66.

puéril ne perçait dans ses actions, et toujours il se portait plus volontiers aux exercices de piété qu'aux amusements de son âge. Le pieux père Nicodex, de la Compagnie de Jésus, frappé de l'éclat de tant de jeunes vertus, avait coutume de dire que la beauté qui brillait sur son visage ne pouvait surpasser les grandes espérances que donnaient ses vertus et ses talents. *Ingentis sicut speciei, ita et spei juvenem sæpius pronuntiavit* [1]. Ce sentiment était celui de toutes les personnes qui avaient occasion de le voir de près et d'être témoins de ses actions. Un des amis et compatriotes du jeune homme, nommé Jean Bouvard, qui habitait alors Paris avec sa famille, eut à son sujet un songe qu'il s'empressa de venir raconter le lendemain à l'abbé Déage et à François. « Il me semblait être sur la cime du mont Cenis, comme si je revenais d'Italie, le visage tourné vers l'Aquilon. De là je voyais une hydre à plusieurs têtes sortir du lac de Genève et s'avancer à grands pas vers la montagne avec d'horribles sifflements. Elle avait déjà franchi les rochers les plus escarpés, lorsque tout à coup François de Sales, comme un autre Hercule, armé d'un glaive à deux tranchants, l'arrêta dans sa course, et, après lui avoir fait plusieurs blessures, l'obligea à rebrousser chemin. Le monstre s'enfuit avec précipitation, et se cacha dans sa caverne genevoise, où les Furies prirent soin de panser ses plaies. » François, en écoutant ce récit, se contenta de répondre avec un sourire qu'il priait Dieu que la vérité pût un jour répondre à cette figure [2].

Cette vertu si pure allait être soumise à la rude épreuve des tentations, par lesquelles il avait plu à Dieu de la perfectionner. La Providence permit qu'il tombât dans un tel état de faiblesse spirituelle qu'il ne se croyait ni les forces ni le courage de vaincre certaines tentations dangereuses, si l'occasion

[1] Charles-Auguste, page 10.
[2] Charles-Auguste, page 11; l'abbé de Baudry, Manuscrits, années 1581-1587.

s'était présentée pour lui d'y être exposé. Le démon profita de cette sorte de prostration de son âme pour lui suggérer des inquiétudes excessives. Elles roulaient, 1° sur la crainte de n'être pas en état de grâce; 2° et supposé qu'il y fût, sur la crainte de ne pas persévérer, et de mourir en péché mortel. Le jeune François ne crut pas devoir communiquer à son gouverneur les inquiétudes dont il était assailli; mais on ne peut douter qu'il ne les ait fait connaître à son directeur, pour qui il avait une confiance sans réserve, et c'est sans doute par les conseils de ce guide éclairé qu'il employa, pour combattre ces inquiétudes, les armes que fournit la raison conduite par la foi. Nous laisserons ici parler un prélat qui eut avec notre saint les relations les plus familières et les plus intimes. La naïveté de son style ajoute encore à l'intérêt de son récit. Il vient de dire qu'entre les tentations qui éprouvent notre foi, celle qui vient du côté de la prédestination est des plus périlleuses. « Dieu, mes très-chères sœurs, destinant notre bien heureux père à la charge et conduite des âmes, continue le prélat, s'adressant aux religieuses de la Visitation, a permis qu'il fût rudement tenté de ce costé-là, afin qu'il apprist, par sa propre expérience, à estre infirme avec les infirmes, et à dire avec celle dont parle ce poëte :

Non ignara mali miseris succurrere disco [1].

» Comme il estoit encore escolier, mais dans les plus hautes estudes, le mauvais esprit, par permission divine, jetta dans son imagination qu'il estoit du nombre des reprouvez. Ceste fausse persuasion prit une telle racine en son âme, qu'il en perdit le repas et le repos, il dessechoit à veue d'œil, et entroit en langueur. Son précepteur et conducteur, qui le voyoit deschoir notablement de sa santé, avec un teint pasle, jaune, olivastre, et privé de toute joie, s'enquit

[1] Virg., ÆNEID., lib. I, vers. 630.

assez souvent du sujet de sa mélancolie, mais le demon qui l'avoit remply de ceste fausse illusion, estoit de ceux que l'on appelle muets, à raison du silence qu'ils font garder à ceux qu'ils affligent. Cependant

Strangulat inclusus dolor, atque exæstuat intus,
Cogitur et vires multiplicare suas [1].

Il se vit en même temps frustré de toute la suavité du divin amour, mais non pas de la fidélité, avec laquelle, comme avec un bouclier impénétrable, il taschoit de repousser, quoyque sans s'en apercevoir, les traits enflammez de l'adversaire de son salut. Les douceurs et le calme de la dévotion qu'il avoit gousté avec tant de suavité avant cet orage, luy revenoient en la mémoire; comme à Job le souvenir de sa prospérité, lorsqu'il lavoit ses pieds dans le beurre, et que la pierre lui couloit des ruisseaux d'huylle, redoubloit son desplaisir dans son adversité [2]. *O qui me donnera*, disoit-il, *d'estre comme aux jours passez, dans l'aimable ignorance d'un si grand malheur! Doncques c'estoit en vain que la bienheureuse espérance m'allaitoit de l'attente d'estre enyvré de l'abondance de la maison de Dieu, et noyée dans les torrents de ses voluptez. O aimables tabernacles de la maison de Dieu, doncques nous ne passerons jamais dans ces admirables demeures du palais du Seigneur* [3]. »

— « O Vierge! soupirait-il encore, en s'adressant à son auguste protectrice la Mère de Dieu, ô Vierge agréable entre les filles de Jérusalem, belle comme la lune et radieuse comme le soleil, jamais donc je ne serai fait participant de cet immense bénéfice de la rédemption! Eh! mon doux Jésus n'est-il pas mort aussi bien pour moi que pour les

[1] Ovid., TRIST., I, 63, 64.
[2] Job XXIX.
[3] J.-P. Camus, *Esprit du Bienheureux François de Sales*, part. IV, sect. 38.

autres? Ah! quoi qu'il en soit, Seigneur, qu'au moins je vous aime en cette vie, si je ne puis vous aimer en l'éternelle, puisque personne ne vous loue en enfer. Et si je dois être de ceux qui ne vous verront jamais, faites du moins que je ne sois pas de ceux qui vous maudiront et qui blasphèmeront votre nom [1]. » Le jeune affligé ne s'apercevait pas dans son trouble et dans ses anxiétés que des sentiments aussi purs et aussi désintéressés ne sauraient naître dans une âme qui serait marquée pour la damnation.

« Il passa un mois entier dans ces angoisses, pressures et amertumes de cœur, qu'il pouvoit comparer aux douleurs de la mort et aux périls de l'enfer, poursuit l'évêque de Belley. Il travailloit tous les jours en son gémissement, et toutes les nuicts il arrousoit son lit de larmes. Mais enfin estant par inspiration divine entré dans une église (Saint-Etienne des Grès) pour invocquer la grâce de Dieu sur sa misère, et s'estant mis à genoux devant une image de la saincte Vierge, il implora l'assistance des prières de ceste Mère de miséricorde avec tant de ferveur qu'elle luy impétra de Dieu la restitution de la joye de son salutaire et la confirmation de son esprit principal; faisant en sorte par son intercession que Dieu dit au fond de son âme : « Je suis ton salut; homme de peu de foy de quoy doutes-tu? tu es à moy, je te sauveray; aye confiance, c'est moy qui ay vaincu le monde. »

» Cecy luy arriva après qu'il eut récité avec larmes, pressé d'une douleur intérieure de cœur, une forte dévote oraison que quelques-uns attribuent à sainct Augustin [2], et qui

[1] Charles-Auguste, pages 11 et 12.

[2] D'autres pensent qu'elle est de saint Bernard; mais on ne la trouve point dans les diverses éditions des Œuvres de ces deux Pères. Ce qui est certain, c'est que dans plusieurs écrits qui sont notoirement de saint Bernard, on trouve des sentiments tout à fait analogues à ceux qui sont exprimés dans cette prière; par exemple : « Sileat misericordiam tuam, Virgo beata, si quis est qui invocatam te in necessitatibus suis, sibi meminerit defuisse..... Ad hunc igitur fontem sitibunda properet anima nostra; ad hunc misericordiæ cumulum tota sollicitudine miseria nostra

estoit en singulière recommandation à nostre bienheureux père, prenant le soin de l'enseigner avec beaucoup de zèle à tous ses dévots. Elle dit ainsi :

» *Memorare, ô piissima Virgo Maria, non esse auditum a sæculo quemquam, ad tua currentem præsidia, tua implorantem auxilia, tua petentem suffragia, esse derelictum. Ego tali animatus confidentia, ad te, Virgo virginum Mater, curro, ad te venio, coram te gemens peccator assisto. Noli, Mater Verbi, verba mea despicere, sed audi propitia, et exaudi. Amen.* »

— Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie, qu'on n'a jamais entendu dire qu'aucun de tous ceux qui ont eu recours à votre protection, imploré votre aide, et demandé vos suffrages, ait été abandonné. En cette confiance, ô Vierge Mère des vierges, j'accours et viens à vous, et gémissant sous le poids de mes péchés je me prosterne à vos pieds. O divine Mère du Verbe, ne méprisez pas mes prières, mais écoutez-les favorablement, et daignez m'exaucer. Ainsi soit-il. —

« Je me souviens, poursuit l'évêque de Belley, que c'est de sa bouche, mes sœurs, que j'ai premièrement appris et recueilly ceste prière, laquelle j'escrivis à l'entrée de mon breviaire, pour la graver en ma mémoire, et m'en servir en mes besoins : je sçay aussi qu'elle vous est fort recommandée, et que vous en faites un fort pieux usage.

» Il ne l'eut pas plutost achevé qu'il ressentit l'effect du secours de la Mère de grâce et de miséricorde, et le pouvoir de son assistance envers Dieu : car en un instant, ce dragon

recurrat... Domina nostra, Mediatrix nostra, Advocata nostra, tuo Filio nos reconcilia, tuo Filio nos commenda, tuo Filio nos repræsenta. » (S. Bern., serm. 4, *de Assumpt.*, n. 8 et 9, et serm. 2 *in Adv.*, n. 5.) — Claude Bernard, appelé le *pauvre prêtre*, mort à Paris en 1621, attribuait sa conversion à la même prière, qu'il fit dans la même chapelle de la sainte Vierge en l'église de Saint-Etienne-des-Grès. Il fit imprimer le *Memorare* en plusieurs langues, il en distribua pendant sa vie plus de deux cent mille exemplaires, et il disait que par l'emploi de cette oraison il avait obtenu des prodiges.

qui l'avoit remply de ses funestes illusions disparut, et il demeura rempli d'une telle joye et consolation, que la lumière surabonda où les ténèbres avoient abondé : de sorte qu'il pouvoit bien chanter avec le Psalmiste, *Secundum multitudinem dolorum meorum in corde meo, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam*[1]; et encore, *Declinate a me, maligni, et scrutabor mandata Dei mei*; et encore, *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua*[2]; et encore, *Anima mea illi vivet*[3]; *non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini*[4]. *Misericordias Domini in æternum cantabo*[5].

» Ce combat et ceste victoire, ceste captivité et ceste délivrance, ceste mélancolie et ceste joye, cet orage et ce calme, le rendirent depuis si adroit et si avisé au maniement des armes spirituelles, qu'il estoit comme un arsenal pour les autres, fournissant de deffenses et d'industries à tous ceux qui luy manifestoient leurs tentations, estant pour eux comme ceste tour de David de laquelle pendoient mille boucliers, et toute sorte d'armures[6]. Surtout il conseilloit aux grandes tentations d'avoir recours à la puissante intercession de la Mère de Dieu, laquelle est terrible comme une armée rangée en belle ordonnance[7], et comme le camp de Dieu, et une tour de force, contre la face de nos ennemis[8]; veu mesme que c'est sa semence, c'est-à-dire le fruict beny de son ventre, qui escrase la teste du serpent homicide dès le commencement. »

Comme cette circonstance de la vie de saint François est devenue célèbre parce qu'elle a fourni un texte aux débats qui s'élevèrent plus tard entre Bossuet et Fénelon, sur certains

[1] Psal. XCIII, 19.
[2] Psal. CXVIII, 115, 85.
[3] Psal. XXI, 31.
[4] Psal. CXVIII, 17.
[5] Psal. LXXXVIII, 2.
[6] Cant. IV, 4.
[7] Cant. VI, 3, 9.
[8] Psal. LX, 4.

points de la théologie mystique, nous donnons textuellement ici la touchante protestation qu'il composa alors et qu'il redit souvent depuis pour se soutenir dans les inquiétudes et les angoisses qui venaient à l'assaillir; nous l'empruntons aux dépositions du chanoine Gard et du père de Coëx, prieur du monastère de Talloires, qui déclarèrent sous la foi du serment l'avoir copiée sur le propre manuscrit de saint François [1].

« Ad pedes beatorum Augustini et Thomæ provolutus, paratus omnia ignorare ut illum sciam qui est scientia Patris, Christum crucifixum, quanquam quæ scripsi non dubito vera quia nihil video quod de eorum veritate solida possit facere dubitationem, cum tamen non omnia video et tam reconditum mysterium est clarius quam ut fixè ab oculis meis nycticoracis inspici possit, si postea contrarium appareret (quod nunquam futurum existimo), imo si me damnatum (quod absit, Domine Jesu) scirem voluntate quam in Deo ponit Thomas [2] ut ostenderet justitiam suam, libenter obstupescens et suscipiens altissimum judicem, post prophetam dicerem : Nonne Deo subjecta erit anima mea [3]? Amen, Pater, quia sic placitum est ante te. Fiat voluntas tua [4]; et hoc in amaritudine animæ meæ toties dicerem, donec Deus mutans vitam meam et sententiam suam responderet mihi : Confide, fili, nolo mortem peccatoris, sed magis ut vivat [5]; non mortui laudabunt me neque omnes qui descendunt in infernum [6]. Te fili, ut cætera omnia, propter memetipsum feci [7]. Non est voluntas mea nisi sanctificatio tua [8]; nihil odit anima mea eorum quæ feci [9].

[1] *Procès de la canonisation de saint François de Sales*, vol. II, page 90; vol. V, page, 644.
[2] SUMMÆ, part. I, quæst 23, art. 5 ad 3.
[3] PSAL. LXI, 1.
[4] MATTH. XXI, 26; VI, 10.
[5] EZECH. XXXIII, 11.
[6] PSAL. CXIII, 17.
[7] PROV. XVI, 4.
[8] I THESS. IV, 3.
[9] SAP. XI, 25.

Quare tristis est anima tua et quare conturbat te ? Spera in Deo, quia adhuc confiteberis; salutare vultus tui et Deus tuus est [1]. Non descendes in infernum, sed ascendes ad montem Dei, ad tabernaculum Dei Jacob [2]. Non es mortuus, sed dormis [3]; infirmitas hæc non est ad mortem, sed ut conversus glorifices Deum [4]. Euge, serve parve, indigne quidem, sed fidelis, quia sperasti in me, confidens de misericordia mea; et quia in pauca, scilicet in glorificando me per damnationem, si ita mihi placeret, fuisti fidelis, super multa te constituam [5]; et quia voluisti manifestare nomen meum etiam patiendo, si opus esset, quandoquidem in eo parva est magnificatio et glorificatio nominis mei qui non sum damnator, sed Jesus, super multa te constituam, ut beatitudine perpetua laudes me, in qua multa est gloria nominis mei. Per memetipsum juravi, quia fecisti hanc rem, id est præparasti cor tuum in obsequium justitiæ meæ et non pepercisti tibi, benedictione perpetua benedicam te [6], ut intres in gaudium Domini tui [7]. Nec tunc aliter respondere deberem quam prius : Amen, Pater, quia sic placitum est ante te; paratum cor meum ad pœnam propter te, paratum cor meum ad gloriam propter nomen tuum. Jesus, quasi jumentum factus sum coram te, et ipse, Domine, sis semper mecum [8]. Fiat mihi secundum verbum tuum [9] : Nolo mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat [10]. In nomine ergo tuo lavabo manus meas in Sancto. Amen, Jesu, Maria. »

Pour la satisfaction de ceux de nos lecteurs qui ne sauraient

[1] PSAL. XLII, 5.
[2] ISA. II, 3.
[3] MATTH. IX, 24.
[4] JOAN. XI, 4.
[5] MATTH. XXV, 21.
[6] GEN. XXII, 17.
[7] MATTH. XXV, 21.
[8] PS. LXXII, 30.
[9] LUC. I, 28.
[10] EZECH. XXXIII, 11.

pas le latin, nous allons traduire ce morceau. Pour les passages de l'Ecriture, nous nous servirons, autant que possible, de la version de l'abbé de Genoude.

« Prosterné aux pieds de saint Augustin et de saint Thomas disposé à tout ignorer, pourvu que je connaisse celui qui est la science du Père, Jésus-Christ crucifié, bien que je tienne pour véritables les maximes que j'ai transcrites de ces deux docteurs, parce que je ne vois rien qui puisse en ébranler la solidité, cependant comme je ne puis tout apercevoir et que mes faibles yeux ne peuvent pénétrer dans un mystère aussi éblouissant et aussi profond, si dans la suite (ce que je ne crois pas devoir jamais arriver) je croyais voir quelque chose qui y fût contraire, bien plus si je savais (que ce présage ne s'accomplisse jamais, ô Seigneur Jésus!) que je suis damné par un effet de cette volonté que saint Thomas suppose en Dieu pour manifester sa justice, me soumettant avec douleur à la sentence du souverain Juge, je dirais avec le prophète : Mon âme ne sera-t-elle pas soumise à Dieu? Oui, mon Père, parce qu'il vous a plu ainsi. Que votre volonté soit faite. Et je ne cesserais point de le répéter dans l'amertume de mon âme, jusqu'à ce que Dieu changeant ma situation et sa sentence me répondît : Ayez confiance, mon fils, je ne veux point la mort du pécheur, mais plutôt qu'il vive. Les morts ne me loueront point ni ceux qui descendent dans l'enfer. J'ai tout fait, et je vous ai fait vous-même aussi, mon fils, pour ma gloire. Je ne veux que votre sanctification, et je ne hais rien de ce que j'ai fait. Pourquoi ton âme se trouble-t-elle et gémit-elle en toi? Attends le Seigneur, parce que tu le loueras encore. Le salut vient pour toi de son regard, et il est ton Dieu. Tu ne descendras point dans l'enfer, mais tu monteras à la montagne du Seigneur et à la maison du Dieu de Jacob. Ton état n'est point celui de la mort, mais un assoupissement. Cette infirmité ne va pas à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu afin que le Fils de Dieu soit glorifié. Courage, humble

serviteur, indigne sans doute, mais qui es resté fidèle, parce que tu as espéré en moi et que tu as mis ta confiance dans ma miséricorde; et parce que tu t'es montré fidèle dans les petites choses, étant disposé à me glorifier même dans ta damnation, si elle était dans ma volonté, je t'établirai sur beaucoup. Et parce que tu as voulu manifester mon nom, en t'offrant même pour souffrir, si cela était nécessaire, bien qu'en cela mon nom reçoive peu d'honneur et de gloire puisque je ne veux point perdre les hommes, mais que je suis Jésus, c'est-à-dire leur Sauveur, je t'établirai sur beaucoup, afin que tu me loues dans une félicité perpétuelle, et c'est en quoi je mets la grande gloire de mon nom. Je l'ai juré par moi-même, parce que tu as agi ainsi, c'est-à-dire, parce que je t'ai trouvé prêt à t'immoler à ma justice et que tu ne t'es point épargné toi-même, je te bénirai à jamais afin que tu entres dans la joie de ton Seigneur. Et alors je me bornerais à répondre avec humilité comme je l'ai déjà fait : Ainsi soit-il, ô mon Père, parce qu'il vous a plu ainsi; mon cœur est prêt à souffrir pour vous, mon cœur est prêt à se réjouir pour vous. O Jésus! je suis devant vous comme l'animal sans intelligence; Seigneur, soyez toujours avec moi. Qu'il me soit fait selon votre parole : Je ne veux pas la mort du pécheur, mais je veux qu'il se convertisse et qu'il vive. En votre nom donc j'élèverai mes mains vers votre sanctuaire. Ainsi soit-il, Jésus, Marie. »

Cet état d'aridité et de sécheresse où se trouvait ainsi le désolé jeune homme se prolongea pendant six semaines sans qu'il parût que Dieu voulût mettre fin aux peines de son serviteur. Enfin revenant un jour du collége, et se traînant plus qu'il ne marchait, il entra dans l'église de Saint-Etienne des Grès, pour y faire sa prière accoutumée dans cette même chapelle de la sainte Vierge où il avait déjà pris la résolution de conserver toute sa vie une chasteté inviolable. C'est là qu'il aperçut, suspendue contre une grille, une tablette contenant une prière placée là pour servir à la dévotion des fidèles. Cette prière

n'était autre que le *Memorare*, que nous avons cité plus haut dans le passage extrait du livre de l'évêque de Belley, et il la récita à genoux avec beaucoup de larmes. Puis il demanda à Dieu par l'intercession de la sainte Vierge que son esprit et son corps fussent rendus à leur premier état, fit vœu de chasteté perpétuelle, et promit de réciter chaque jour le chapelet de six dizaines en mémoire de ce vœu. A peine sa prière était-elle achevée qu'il sentit un mouvement dans tout son corps, comme s'il s'en détachait une croute de lèpre, et il reconnut que sa santé lui était complètement rendue. Le changement ne fut ni moins prompt ni moins complet dans son âme, et une paix profonde succéda à ce violent orage [1].

L'abbé de Baudry cherchant, en vue de s'édifier et d'édifier son lecteur, quels avaient pu être les desseins de Dieu lorsqu'il permit que le jeune François passât par une si rude épreuve, en donne les raisons suivantes, qu'il résume d'après les historiens qui ont écrit la vie du saint [2].

1° Cette tentation fut pour le Saint une occasion de multiplier les actes de l'amour le plus pur et le plus désintéressé; car plus son imagination lui représentait qu'il serait probablement condamné aux peines éternelles, plus il s'animait à aimer et à servir Dieu quand même il serait sûr de ne pas persévérer, et par conséquent de ne pas recevoir la récompense céleste pour salaire des bonnes œuvres qu'il pourrait faire actuellement : c'est là sans doute aimer Dieu parce qu'il est infiniment bon et aimable en lui-même, digne d'être aimé et servi indépendamment de toute récompense. Quel amour pur aussi en celui qui ne voit rien, entre tous les affreux tourments de l'enfer, de comparable au malheur de ne pas aimer Dieu, et de maudire son saint nom !

2° Les peines que le Saint éprouva pendant cette tentation

[1] Déposition de sainte Chantal, art. 4; dom Jean de Saint-François, page 87; Talon, page 21; Charles-Auguste, page 12.

[2] L'abbé de Baudry, Manuscrits, années 1581-1587.

de six semaines augmentèrent sa compassion pour les âmes tentées : car rien ne nous rend plus sensibles aux maux d'autrui que d'en avoir fait nous-mêmes l'expérience. Aussi le Saint montra-t-il toujours dans la suite la plus tendre commisération pour les maux spirituels du prochain, et une sollicitude vraiment paternelle pour les âmes timorées et scrupuleuses. « Hélas! écrivait-il à un gentilhomme dans le temps de son épiscopat, que c'est un étrange tourment que celui-là! Mon âme qui l'a enduré six semaines durant, est bien capable de compatir à ceux qui en sont affligés. »

3° Dieu qui destinait le saint à être un jour l'homme de sa droite pour le salut des âmes, voulait en outre qu'après avoir combattu et vaincu le démon, il pût plus facilement enseigner aux autres l'art de le combattre et de le vaincre. Le capitaine qui a vaillamment combattu sur la brèche, qui a soutenu et repoussé les plus violents assauts, a acquis par cette expérience une aptitude à diriger les soldats dans les hasards et les périls de la guerre, tout autre que celle de l'officier qui s'est toujours reposé dans les douceurs de la paix.

Il paraît que c'est à dater de ce moment que François prit l'habitude de réciter chaque jour le *Memorare*, aussi bien que le chapelet, habitude à laquelle il resta fidèle tout le reste de sa vie. Il avait coutume, lorsqu'il se retirait pour cela dans sa chambre, de dire à son gouverneur : « Je vais servir mon quartier en la cour de ma Reine. »

Pendant que François s'entretenait ainsi dans sa fervente piété avec une persévérance que rien ne rebutait, il achevait ses cours de rhétorique et de philosophie, et M. Déage engagea dans une lettre M. de Boisy à faire revenir son fils de Paris. M. Déage était encore porté par un autre motif à donner ce conseil au père : c'est que l'aversion profonde que le jeune homme témoignait pour le monde et toutes ses séductions, ses visites multipliées aux monastères, son goût pour les exercices pieux, son attrait pour les austérités de la pénitence, tout faisait craindre au gouverneur que l'élève ne se décidât résolu-

ment à embrasser l'état religieux, et comme il savait que les vues de M. de Boisy étaient bien éloignées d'un pareil dessein, il souhaitait de se décharger le plus promptement possible sur ce point de la part de la responsabilité qui lui revenait comme gouverneur chargé de diriger et de surveiller les propensions du jeune François. M. de Boisy suivit son conseil et rappela son fils. Il recommandait en même temps à M. Déage de s'arrêter durant le voyage dans les plus belles villes de France pour en faire remarquer à son élève les curiosités et les monuments. François alla présenter les expressions de sa reconnaissance aux pères Jésuites, et particulièrement à ses professeurs, et alla dire adieu à ses amis qui lui témoignèrent les plus sincères regrets de voir cesser des relations journalières qui avaient pour eux tant de charmes. Quatre d'entre eux voulant lui donner un témoignage expressif de leur affection l'accompagnèrent jusqu'à Lyon.

M. et Mme de Boisy qui attendaient au château de Brens, où ils résidaient encore, leur fils qu'ils n'avaient pas vu depuis six ans l'embrassèrent en le revoyant avec des transports que nous renonçons à décrire. Ils ne se lassaient pas d'admirer la beauté de son port, la physionomie à la fois douce et mâle de son visage, le charme de sa conversation, l'aménité de son caractère et sa sagesse qui ne se démentait dans aucun des détails de la vie commune. Les visites qu'il eut naturellement à faire à ses parents et aux amis de sa famille furent encore pour lui l'occasion d'une série de triomphes qui mettaient le comble à la joie et au bonheur de M. et de Mme de Boisy, qui voyaient leur fils se concilier l'admiration et l'amitié de tous par ses manières nobles et son affabilité. Toute la noblesse du voisinage s'empressa de rechercher sa société, et on ne cessait de féliciter le père et la mère d'avoir un fils si accompli.

François, de son côté, se sentait heureux de se retrouver au milieu de sa famille. Empressé de complaire en tout aux auteurs de ses jours, il affectionnait aussi ses jeunes frères, et pour se faire aimer d'eux encore davantage il se mettait à la

portée de leur jeune intelligence, et leur montrait en toute occasion une condescendance charmante. Nous avons vu qu'il existait déjà une grande intimité entre François et Louis de Sales, et il leur fut bien facile de renouer les rapports qui s'étaient interrompus : mais le caractère de Jean-François qui devait aussi monter dans la suite sur le siége épiscopal de Genève donna lieu à François de commencer à étudier les moyens d'adoucir et de gagner les humeurs d'autrui qui se montrent un peu difficiles. Ses complaisances lui eurent bientôt fait atteindre le résultat qu'il se proposait : si l'enfant avait mérité une punition, François s'offrait pour la recevoir ; si quelque chose était à partager entre les frères, François s'arrangeait pour que son cadet eût la plus grosse et meilleure part. Des procédés aussi aimables ne pouvaient manquer d'amener et de raffermir la paix et l'union. Aussi François disait-il quelquefois agréablement : « Louis, Jean-François et moi, nous pourrions faire à nous trois l'apprêt d'une bonne salade ; Jean-François ferait le bon vinaigre tant il est fort ; Louis, le sel, tant il est sage ; et le pauvre François est un bon gros garçon qui ferait l'huile, tant il estime la douceur chrétienne [1]. »

CHAPITRE VII

Il va étudier la jurisprudence à Padoue, et étudie en même temps la théologie. Attrait qui le porte à l'état ecclésiastique, et qu'il fait connaître au Père Possevin, jésuite. Accroissement de sa piété ; son règlement de vie.

« La dame de Sales, dit Charles-Auguste, pensoit bien qu'il fust assez scavant, pour n'avoir plus besoin d'aller autre part, et s'estimoit heureuse de pouvoir jouyr à souhait de son entretien ; mais le seigneur de Sales de Boisy, chez lequel la

[1] Déposition de la mère de Chaugy ; *Maison de Sales*, par Hauteville, page 219.

supérieure portion de la raison surmontoit la tendreté inférieure de l'amour paternel, résolut par un généreux dessein de pousser plus avant cet enfant de très-grande espérance, qu'il destinoit à la longue robe rouge. Après avoir veu la France il falloit voir l'Italie, et la ville de Padoue lui sembla très-propre pour le cours de la jurisprudence [1]. » C'est qu'en effet dans cette ville le célèbre Gui Pancirole enseignait alors le droit romain avec une si grande réputation qu'on venait entendre ses leçons de toutes les parties de l'Europe. Comme M. de Boisy destinait son fils à la magistrature, c'est auprès de ce maître qu'il résolut de l'envoyer. François apprit avec plaisir les intentions de son père, non-seulement parce que durant son séjour à Paris, il avait beaucoup entendu parler des talents de Pancirole, mais encore parce que l'université de Padoue n'était pas moins fameuse par ses classes de théologie que par celles de jurisprudence, et qu'ainsi il y pourrait acquérir la science propre à l'état ecclésiastique pour lequel il continuait à se sentir un vif attrait. Les apprêts du départ furent bientôt terminés; François reçut avec un respect religieux les instructions paternelles, puis il se mit en route, accompagné de son gouverneur M. Déage, que M. de Boisy remerciait d'avoir si bien répondu à Paris à sa confiance, en la lui continuant pour le temps du séjour de son fils à Padoue. Bien que l'hiver fît déjà sentir ses rigueurs, nos voyageurs traversèrent les Alpes sans accident, et ils arrivèrent à Padoue au commencement de l'année 1587.

François ne se relâcha point à Padoue des habitudes laborieuses qu'il s'était faites à Paris. Outre le temps des classes, il donnait chaque jour quatre heures à l'étude de la jurisprudence et autant à celle de la théologie [2]. Jamais il ne s'écartait de la règle qu'il s'était ainsi faite pour l'emploi de son temps, sans des raisons bien graves. « Car, dit le P. de La

[1] Charles-Auguste, page 13.
[2] Charles-Auguste, page 14.

Rivière, entre les excellentes vertus qui reluysoient en luy, il a tousiours eu en très grande recommandation la constance : aussi n'altéroit-il pas aisément les sainctes résolutions qu'il avoit une fois prises, et c'est ce que toute sa vie il a recommandé si soigneusement à ceux qui venoient prendre conseil de luy, à sçavoir de marcher invariablement et persévérer fidèlement en l'estroite observance des pieuses et vertueuses entreprises [1]. »

François tenait encore plus à croître en vertu et en piété qu'en savoir. Pour y faire de plus sûrs et de plus rapides progrès, il comprit qu'il lui fallait un directeur versé dans la science de Dieu, qui prît soin de le diriger par les lumières de son expérience. Son choix fut bientôt fait : le père Possevin, jésuite, qui était venu se fixer à Padoue pour y composer ses ouvrages, cette même année 1587, fut l'habile directeur à qui François confia le soin de son âme. Il commença par faire connaître à ce père la position dans laquelle il se trouvait, d'une part l'intention où était son père de le faire entrer dans la magistrature, et de l'autre le continuel attrait qui l'inclinait vers la carrière de l'Eglise. Le père Possevin employa quelques jours à réfléchir sur cette communication, en implorant dans ses prières les lumières divines, puis il n'hésita pas à prononcer que la vocation du jeune homme était sainte et véritable [2]. Plusieurs auteurs rapportent que, par une vue prophétique, il annonça que son pénitent s'assiérait un jour sur le siége épiscopal de Genève. Dans ses entretiens avec l'abbé Déage il lui dit aussi : Ce jeune homme sera un jour un grand prélat dans l'Eglise. Le père Possevin, ainsi convaincu de la vocation importante de son élève, ne lui donna pas moins de trois heures de leçons par jour, tant il mettait de zèle à cultiver cette plante précieuse et dont il espérait les plus beaux fruits.

[1] Le P. de La Rivière, liv. I, chapitre IX, pages 40 et 41.

[2] Charles-Auguste, page 14; le père de La Rivière, page 41; de Cambis, tome Ier, page 87; dom Jean de Saint-François, page 40.

Sous ce maître habile François étudia la théologie, l'Ecriture sainte et les saints Pères. Sur son pupitre on voyait toujours ouverte la Somme de saint Thomas, qu'il voulait pouvoir consulter sans cesse pour y trouver l'intelligence des autres livres. Il se plaisait aussi beaucoup à la lecture des ouvrages de saint Bonaventure. A ses travaux théologiques il joignait la lecture des Pères, particulièrement de saint Augustin, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de saint Bernard et de saint Cyprien. Il affectionnait ce dernier, parce que son style, disait-il, coule avec une paisible douceur comme une très-pure fontaine, ainsi que le remarque saint Jérôme [1]. Souvent il s'attachait à imiter les belles périodes de ce Père, et composait dans ce but de petites pièces où il s'efforçait de reproduire les belles pensées et les traits saillants qui l'avaient frappé dans ses lectures variées.

Il s'animait sans cesse lui-même à profiter des excellents moyens que la Providence lui fournissait pour s'avancer dans la piété et dans la science. « Rappelle-toi, se disait-il, cette parole de saint Arsène, *Ad quid venisti ?* Pour quelle fin es-tu venu en ce monde [2]? Les jours de l'homme sont courts et passent comme l'ombre. Faisons le bien, tandis que nous sommes sur la terre, et ne laissons pas échapper les occasions favorables que le ciel nous présente. *Venit nox, quando nemo potest operari. — La nuit s'approche où l'on ne peut plus travailler* [3]. » Les Jésuites, édifiés de sa constante ferveur, lui proposèrent de faire partie de la congrégation de l'Annonciation de la sainte Vierge, établie dans leur collége, ce qu'il s'empressa d'accepter; et ses pieux confrères ravis de la beauté du modèle qu'ils avaient auprès d'eux en prirent occasion de s'exciter à faire chaque jour à son exemple de nouveaux progrès dans la vertu.

[1] « Beatus Cyprianus, instar fontis purissimi, dulcis incedit et placidus. » S. Hieronym., *Epist. ad Paulin.*

[2] On lit dans la vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, que ce saint s'appliquait aussi les mêmes paroles.

[3] JOAN. IX, 4.

C'est à cette époque qu'il se traça des règles de conduite d'une sagesse qu'on admire d'autant plus que l'on sait que celui qui les écrivit avait à peine vingt ans. François, aussi docile que pieux, se fit un devoir de les soumettre à l'approbation de l'abbé Déage et du père Possevin, et il les relisait souvent avec la plus grande attention pour y conformer jusqu'aux moindres détails de ses actions. Ces règles, qui nous ont été conservées par Charles-Auguste, sont divisées en quatre exercices dont le premier a pour objet l'examen de prévoyance pour servir de préparation à la journée. Le second exercice renferme des pratiques pour le jour et pour la nuit. Les autres règles contenues dans cet exercice, ainsi que toutes celles de l'exercice troisième, se rapportent au sommeil spirituel : c'est le nom que le Saint donne à l'oraison. Le quatrième exercice roule sur les rapports avec le prochain.

Comme ces règles de conduite se trouvent dans le recueil des opuscules du Saint[1], nous ne croyons pas devoir les reproduire ici. Plusieurs des jeunes gens que la communauté des études ou des exercices religieux mettait en relation avec François, obtinrent de lui d'en prendre des copies afin de s'en servir pour leur propre direction, et par cette condescendance il contribua aussi à la sanctification de ses compagnons.

CHAPITRE VIII

Tentations dont triomphe la vertu de saint François de Sales.

Il est écrit que tant que durera ce pauvre monde, la vertu aura toujours à résister à la contradiction et à la persécution, et la piété de François ne devait pas échapper à cette loi. Parmi les jeunes gens qui étudiaient à l'université de Padoue, il s'en trouva quelques-uns qui faisaient de sa dévotion l'objet

[1] Charles-Auguste, page 15. — Voy. les *Œuvres complètes*, édit. Migne, tome III, pag. 1472 et suiv., où ces règles ont été données beaucoup plus exactes et plus complètes.

de leurs railleries, et attribuaient son éloignement des plaisirs, sa douceur et son humilité à un défaut d'énergie et de courage. Dans cette pensée ils complotèrent de se divertir en lui faisant subir quelque traitement mortifiant qui le rendrait la fable des jeunes gens dans la ville. Ils allèrent donc l'attendre un soir en un lieu isolé qu'il devait traverser pour rentrer chez lui, conjecturant qu'il recevrait sans mot dire leurs coups auxquels il s'estimerait heureux de se dérober par une prompte fuite. Mais François allait leur prouver que si la religion commande la douceur et l'humilité, elle proclame aussi que le courage et la fermeté sont une vertu lorsqu'on les applique convenablement. François, voyant en effet qu'on lui cherchait querellé sans aucun fondement, et reconnaissant la malice de ceux qu'il avait en tête, tire et brandit résolument son épée en homme qui sait s'en servir pour sa légitime défense. Les agresseurs, confus et tremblants, lui demandent grâce en promettant de ne plus retomber en pareille faute.

Une épreuve plus dangereuse, car cette fois elle s'adressait à sa chasteté, l'attendait à peu de temps de là. Trois écoliers libertins, présumant que sa vertu qui les forçait à rougir d'eux-mêmes, échouerait contre une séduction opérée directement sur ses sens, allèrent le trouver en prenant un air engageant pour lui persuader de les accompagner dans la visite qu'ils allaient faire, conformément aux lois de la bienséance, à un nouveau professeur de jurisprudence qui, disaient-ils, venait d'arriver à Padoue. Le jeune François, qui ne se serait jamais permis de manquer aux règles de la politesse, acquiesce à leur proposition, et les voilà en marche pour se rendre à la demeure du nouveau professeur. Lorsqu'ils entrèrent, ils furent reçus par une jeune femme élégamment parée, qui relevait par une feinte modestie l'éclat de sa beauté. Elle se donnait comme étant l'épouse du professeur, mais, en réalité ce n'était qu'une vile courtisane à qui les trois libertins avaient fait la leçon. François, que ses compagnons avaient chargé de porter la parole au nom de tous, lui exposa l'objet de leur

visite. Elle lui répondit que son mari était absent dans ce moment, mais qu'il ne tarderait pas à rentrer. Elle les fait alors asseoir dans son salon, et entame la conversation avec François. Au bout de quelques moments, les trois autres jeunes gens, comme s'ils étaient ennuyés d'attendre, s'esquivent successivement, laissant François seul avec la courtisane. Celle-ci alors s'efforça par ses regards et par ses paroles d'amener le saint jeune homme au but infâme qu'elle se proposait, et elle poussa l'effronterie jusqu'à vouloir lui serrer la main. François à qui la pensée ne serait jamais venue qu'il pût se trouver dans un lieu de débauche comprit tout-à-coup ce qui se passait. L'indignation s'empare de son âme, et au moment où la courtisane s'approche de lui le sourire sur les lèvres, et avec le geste de vouloir l'embrasser, François lui crache au visage, et s'enfuit sans s'inquiéter des cris de fureur qu'arrachait à cette vile créature l'affront qu'elle venait de subir. Ses compagnons apostés derrière la porte avaient tout vu et tout entendu, et ils s'étaient hâtés de se retirer; puis ils feignirent de revenir comme pour faire leur visite au professeur : mais François leur témoigna qu'il n'était pas dupe de leur artifice, et il leur adressa les reproches les plus sévères sur un acte aussi inqualifiable [1].

La nouvelle de cet évènement se répandit bientôt dans la ville de Padoue, et les gens de bien ne se lassaient pas d'admirer et de louer la vertu de François. Mais les éloges mêmes qu'on lui donnait furent cause qu'une nouvelle tentation vint l'éprouver. Une riche princesse ayant voulu voir ce jeune homme qu'on vantait tant, ne put rester indifférente en voyant à tant de beauté s'allier tant de modestie. Elle gagna par des présents considérables un des amis de François, et lui promettait en outre une brillante récompense, s'il l'amenait chez elle après l'avoir déterminé à satisfaire sa passion. Le mal-

[1] Charles-Auguste, page 26 ; Déposition de Mme Vernaz de Saint-Joire ; Déposition du chanoine Gard, et de Paquelet ; le P. de La Rivière, page 69 ; dom Jean de Saint-François, page 58.

heureux étudiant à qui elle s'adressait osa accepter cette ignoble commission, et s'étant associé dans l'espoir de mieux réussir, un autre étudiant non moins corrompu qu'il l'était lui-même, ils allèrent trouver François à qui ils firent un pompeux éloge de la beauté de cette princesse, de l'illustration de sa naissance, de l'éclat de sa fortune. Enfin ils se mirent en devoir de lui faire connaître ce que cette princesse attendait de lui. « Vil séducteur ! retirez-vous, s'écria François, en les interrompant avec feu. Quoi ! vous, qui devriez me reprendre si je faisais mal, c'est vous qui m'engagez au péché. Allez promptement demander pardon à Dieu et faire pénitence. » Et comme l'indigne ami insistait, en appuyant sur les immenses richesses de cette femme et sur les profits considérables qu'il en retirerait : « Que votre princesse, reprit François, garde tous ses trésors. Fussé-je réduit à la dernière pauvreté, je ne voudrais pas acquérir des richesses aux dépens de mon âme et de mon salut éternel. Encore une fois retirez-vous, et ne péchez plus [1]. » François ne se donna aucun repos qu'il n'eût amené à résipiscence les deux jeunes gens qui n'avaient pas craint de se charger d'un tel message, et il leur fit promettre solennellement qu'ils ne participeraient plus de leur vie à aucune intrigue de cette sorte [2].

Un des compagnons d'études de François s'étant un jour permis de proférer devant lui quelques paroles impies et licencieuses : « Mon ami, dit-il, qu'est-ce que Dieu vous a donc fait pour que vous le traitiez de la sorte, et que ne vous a-t-il point fait au contraire pour vous obliger à en user autrement ? » Ces paroles touchèrent si vivement l'esprit de l'étudiant qu'il disait dans la suite que toutes les fois que le souvenir de sa faute lui revenait à l'esprit il en ressentait encore un profond regret [3].

[1] Charles-Auguste, page 28 ; Dépositions du chanoine Gard, de Rendu, François Favre et Le Gay.

[2] Déposition de Bouvard, page 410.

[3] De Maupas, page 21.

Les dangers auxquels François avait ainsi vu sa chasteté exposée, le raffermirent dans la résolution qu'il avait prise plusieurs fois d'embrasser les macérations de la pénitence, au moyen desquelles il se proposait de maîtriser plus facilement les révoltes des sens. Nous avons déjà dit qu'il jeûnait et portait le cilice trois jours de la semaine. A ces austérités qu'il n'avait jamais interrompues, il ajouta celle de la discipline, et, pendant le carême, il traitait son corps avec une rigueur presque impitoyable. Ces austérités lui semblaient si utiles pour avancer dans les voies de la piété qu'il ne balançait pas à les conseiller à ceux de ses jeunes amis en qui il reconnaissait une vertu capable de comprendre le prix de la souffrance. Mais nul ne connaissait celles qu'il exerçait sur lui-même, hormis son gouverneur et son directeur. Alors se trouvait à Padoue un religieux avec qui François était très-lié; c'était le père Jésualde, de l'ordre de Saint-Antoine de Padoue, homme très-pieux et bon prédicateur. Le jeudi-saint, il devait faire, le soir, dans la salle capitulaire de son couvent, l'exhortation ordinaire, après laquelle plusieurs des assistants avaient la dévotion de se donner la discipline en mémoire de la flagellation de Jésus-Christ. François engagea un de ses amis, alors étudiant en droit, qui fut depuis sénateur de Chambéry, à venir avec lui entendre l'exhortation et prendre part à la petite pénitence qui la suivait. Le prédicateur, dans un discours plein d'onction, fit répandre des larmes en développant ce passage de l'Ecriture, où David prédit la flagellation du Sauveur : *Supra dorsum meum fabricaverunt peccatores* [1]. Ensuite on ferma les portes, on éteignit les lumières, on changea de place, et on commença à se donner la discipline en récitant le *Miserere*. Là se trouvaient aussi trois étourdis jeunes gens vénitiens qui s'étaient concertés afin de s'égayer en surprenant François dans cet exercice de mortification, auquel ils avaient soupçonné qu'il s'associerait. Ils

[1] PSAL. CXXVIII, 3.

s'étaient munis de lanternes sourdes et ils firent subitement briller aux quatre coins de l'assemblée la lumière qu'ils y tenaient cachée. C'est ainsi que l'on connut cet acte de pénitence de notre Saint.

Les faits que nous venons de rapporter ont pu donner quelque idée de l'état des mœurs parmi les étudiants de Padoue à cette époque. Nous en allons rapporter un autre qui aidera encore à les faire connaître, et qui nous a été conservé par Camus, évêque de Belley. Il l'avait recueilli de la bouche même de saint François qui aimait à le raconter à cause d'un trait de charité frappant auquel il donna lieu de la part d'une malheureuse mère [1].

Les jeunes gens qu'attiraient les cours de l'université de Padoue, avaient la déplorable habitude de vaguer dans les rues la nuit avec des armes. Ils criaient aux passants : *Qui va là ?* et si quelqu'un ne répondait pas à leur gré ils tiraient sur lui. Il arriva qu'un écolier qui refusait de répondre à la question fut tué. Le meurtrier se réfugia chez une veuve dont le fils était son camarade d'études et son ami, et il avoua à cette femme le crime qu'il venait de commettre en la priant de le cacher, ce qu'elle fit. Presque au même moment on rapporte à cette veuve le corps de son fils que l'on venait de trouver sans vie. La pauvre mère n'eut pas de peine à deviner qui était le meurtrier. Elle court à lui, et lui dit en sanglotant : « Hélas ! que vous avait fait mon fils pour l'avoir assassiné si cruellement? » Celui-ci voyant que c'était son ami qu'il venait de tuer se jette aux genoux de cette femme en se lamentant et s'arrachant les cheveux, et la supplie de le livrer à la justice, parce qu'il veut expier publiquement un crime si atroce. Cette mère qui avait des sentiments vraiment chrétiens fut si touchée de la douleur de ce jeune homme qu'après lui avoir fait promettre de demander pardon à Dieu et de changer de vie, elle facilita sa fuite et put ainsi le soustraire aux

[1] *Esprit de saint François de Sales,* part. XVI, sect. 16.

recherches de la justice. « Ce grand exemple de clémence et de pardon, ajoute l'évêque de Belley, fut si agréable à Dieu qu'il permit que l'âme de ce fils assassiné apparust à ceste bonne mère, l'asseurant que le pardon si amiable qu'elle avoit faict à celui qui l'avoit tué sans le cognoistre, et duquel elle pouvoit si légitimement et si facilement poursuivre la vengeance, avoit esté si agréable, qu'en sa considération il avoit esté délivré du purgatoire, dans lequel sans cela il eust esté détenu longtemps. »

CHAPITRE IX

Tombé grièvement malade, il est condamné par les médecins ; beau trait d'humilité et de charité; il se rétablit.

L'extrême application que François apportait à ses études, le défaut d'exercice et l'ardeur avec laquelle il soumettait son corps à de si rudes mortifications ne pouvaient manquer d'altérer à la fin sa santé. L'appétit et le sommeil disparurent d'abord, son visage prit la pâleur de la mort, et sa maigreur devint telle qu'il ressemblait plus à un squelette qu'à un homme vivant [1]. M. Déage inquiet et consterné mit tout en œuvre pour arrêter les progrès du mal; mais les souffrances du jeune homme ne firent que s'accroître, car son état de marasme se compliqua d'une fièvre violente et continue, d'une goutte pituiteuse accompagnée de dyssenterie et d'un rhumatisme universel, qui, en lui causant des douleurs aiguës, le mit dans l'impossibilité de remuer aucun de ses membres. Dans ce triste état, jamais il ne laissa échapper une marque d'impatience et tous ceux qui l'approchaient étaient singulièrement édifiés de voir avec quelle soumission il adorait continuellement la

[1] Charles-Auguste, page 30; l'abbé de Baudry, Manuscrits, années 1588-1592; le P. de La Rivière, pag. 72 et 73.

volonté de Dieu, protestant qu'il méritait par la multitude de ses péchés de souffrir des tourments bien plus grands. Il acceptait d'ailleurs tous les remèdes ordonnés par les médecins avec une humble docilité, et aussi avec une complète indifférence sur le bon ou le mauvais succès de leurs prescriptions. Les médecins voyant l'inutilité de leurs efforts pour améliorer l'état du malade se réunirent pour procéder entre eux à une consultation dont la conclusion fut qu'il n'y avait point de guérison à espérer, et qu'une mort infaillible et prochaine allait être le terme de tant de maux. En entendant cet arrêt, M. Déage se laissa aller à la plus vive douleur et répandit un torrent de larmes; mais comprenant bientôt ce que son devoir demandait de lui, il s'arme de courage, et s'approchant du lit de son cher malade, il lui dit : « Mon fils, si Dieu avait résolu de vous appeler à lui, ne vous conformeriez-vous pas à son bon plaisir? — Oui, certainement, répond François avec un empressement et une énergie qui témoignaient qu'il avait compris la pensée de son gouverneur; que la sainte volonté de Dieu soit faite, soit pour la mort, soit pour la vie : je me soumets à tout ce qu'il voudra. Il m'est doux de vivre avec mon Sauveur, il m'est doux de mourir avec lui :

Sive mori me, Christe, jubes, seu vivere mavis,
Dulce mihi tecum vivere, dulce mori. »

En même temps son cœur se dilate, et il prononce avec ferveur plusieurs passages de l'Ecriture qui exprimaient les sentiments dont il était pénétré. *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo? Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum. Si exurgat adversum me prœlium, in hoc ego sperabo*[1].... *Breves dies hominis sunt.... Quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra*[2].... *Quam dilecta*

[1] Psal. XXVI, 1, 8.
[2] Job, XIV, 1, 2.

tabernaculu tua, Domine virtutum [1] *!... Credo videre bona Domini in terra viventium* [2]*.... Patienter expecto donec veniat immutatio mea* [3]*.... Beatus vir cujus nomen Domini spes ejus, et non respexit in vanitates et insanias falsas* [4]*...* « Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qu'ai-je à craindre? Quand des armées entières se rangeraient contre moi, mon cœur serait sans crainte : au milieu du combat, je mettrai en lui mon espérance... Les jours de l'homme sont courts, sa vie fragile : elle se fane comme une fleur, elle se dissipe comme l'ombre... Que vos tabernacles sont aimables, ô Seigneur des vertus! J'espère voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants. J'attends avec patience que mon changement s'opère. Heureux l'homme qui a mis toute son espérance dans le nom du Seigneur, et qui ne s'est point arrêté aux vanités et aux folies du monde. » Tous les assistants fondaient en larmes, le malade seul conservait une parfaite tranquillité. M. Déage, frappé de tant de calme et de bonheur, eut encore la force de le prier de faire connaître ses volontés relativement à ses funérailles : « Mon bon maître, repartit François, je me repose du soin de tout cela sur votre amitié. Je n'ai qu'une chose à vous demander, c'est que mon corps soit remis aux élèves en médecine pour être disséqué. » Comme M. Déage lui remontrait qu'une telle disposition était peu compatible avec l'honneur de sa famille : « Permettez-moi, mon cher maître, reprit le malade, de ne point me rendre à vos représentations. Ce me sera une grande consolation, en mourant, de penser que si j'ai été un serviteur inutile pendant ma vie, je serai au moins de quelque utilité après ma mort, en fournissant aux élèves en médecine un sujet de dissection qu'ils ne se soient point procuré au prix de ces violences et de ces meurtres qui n'arrivent que trop souvent. » François faisait dans

[1] PSAL. LXXXIII, 2.
[2] PSAL. XXVI, 13.
[3] JOB XIV, 14.
[4] PSAL. XXXIX, 4.

ces dernières paroles une allusion à une coutume où étaient les magistrats de Padoue de livrer aux étudiants en médecine les corps des criminels pour en faire l'objet de leurs travaux anatomiques. Mais il arrivait quelquefois que le nombre des criminels mis à mort était très peu considérable et même nul, et alors les élèves, dans le but de se procurer les sujets qui leur manquaient, allaient furtivement pendant la nuit déterrer les morts récemment inhumés. Les parents, s'ils venaient à être informés de ce projet d'enlèvement, accouraient en armes pour protéger les tombes, et de là résultaient souvent des combats où le sang coulait et qui faisaient même des victimes. C'est pour contribuer autant qu'il était en lui à atténuer ce désordre que François manifesta sa volonté comme nous venons de le dire avec une humilité qui attendrit et remplit d'admiration les assistants [1]. Il demanda ensuite à recevoir les sacrements, se confessa au P. Possevin, et reçut le saint Viatique et l'Extrême-onction avec la ferveur qui avait caractérisé toute sa vie.

La maladie allait toujours en empirant, et l'on pleurait déjà le saint jeune homme comme s'il eût été mort, lorsque tout à coup on remarque en lui un changement extraordinaire : ses yeux reprennent leur vivacité, les forces lui reviennent comme par miracle. A la crainte qu'on eut d'abord que ce ne fût là une de ces améliorations passagères et rapides qui se manifestent quelquefois dans l'état des mourants succéda une joie bien vive, car l'amélioration se soutint, et François fut bientôt en prompte voie de guérison. Son premier soin fut d'offrir l'hommage de sa reconnaissance à la divine Majesté et de consacrer au service du Seigneur tout le reste de ses jours ; il se consacra aussi de nouveau au culte de la sainte Vierge, à laquelle il se jugeait redevable de son rétablissement.

François s'appliqua plus que jamais à l'exercice de la prière et de la contemplation, et cette sainte habitude donna à son

[1] Charles-Auguste, page 31 ; dom Jean de Saint-François, page 64 ; *Esprit de saint François de Sales*, part. V, sect. 2 et 3.

visage un caractère de bonté et de majesté tel qu'on ne pouvait le voir sans l'aimer et le vénérer. Un gentilhomme de la Val-d'Aoste, nommé de Granges, conçut en l'apercevant une telle amitié pour lui qu'il ne cessait de faire son éloge à tout le monde, et qu'il épiait les occasions de le voir passer, assurant qu'il lui suffisait de le voir pour se sentir porté comme invinciblement à la vertu. Plusieurs personnes lui attribuèrent même dès lors le don de prophétie. M. Millet de Challes, qui fut dans la suite premier président du sénat de Chambéry, et qui était compagnon d'études de saint François, a raconté qu'ayant prié M. de Villaroget (nous avons vu que c'était le titre nobiliaire du jeune homme) de demander à Dieu de lui faire connaître sa volonté au sujet du choix d'un état, celui-ci, après avoir fait ce qu'on souhaitait, lui dit : « Mon frère (c'est le nom d'amitié que les deux jeunes gens se donnaient), Dieu vous destine au mariage, c'est là votre part, et vous y serez comblé des bénédictions de Dieu en vous-même et en vos enfants. — Mais vous, mon frère, répliqua M. Millet de Challes, vous ne me dites rien de votre vocation à vous-même.—Pour moi, repartit François, je ne suis pas appelé à vivre dans le monde ; Dieu me destine à l'autel. » Double prédiction qui fut exactement accomplie [1].

Ce qui contribuait encore à raffermir la résolution où était le jeune François d'entrer dans l'état ecclésiastique, c'est la lecture assidue du *Combat spirituel,* excellent petit livre, dont l'auteur, le père Scupoli, religieux théatin, lui avait donné un exemplaire en 1589. Cet écrit lui plut si bien qu'en 1607 il écrivait : « Le *Combat spirituel* est mon cher livre que je porte dans ma poche il y a bien dix-huit ans, et que je ne relis jamais sans profit. »

La méditation de cet opuscule l'anima plus que jamais à s'exercer à la pratique de l'humilité et de la douceur. Ces deux vertus étaient l'objet de sa prédilection, il travaillait continuel-

[1] Déposition de la mère de Chaugy, en 1658.

lement à maîtriser tous les mouvements de son cœur, et il en vint parfaitement à bout. « Quand j'estois jeune garçon, disait plus tard le Saint lui-même, je m'adonnois à l'exercice de la douceur et de l'humilité avec beaucoup de ferveur, j'ay passé plusieurs années que je ne pensois quasi à autre chose qu'à les acquérir : et maintenant on me crie que je suis trop doux, on voudroit que pour mettre ordre aux désordres je me faschasse et inquiétasse ; je vous asseure que je ne me mets jamais en action que je ne m'en repente. Pourquoy nous fascherons-nous pour les choses de ce monde ? Il ne le faut faire aucunement, encore que parfois il semble qu'on en ait un juste sujet [1]. »

CHAPITRE X

François est reçu docteur. Eloge public qu'il reçoit de Pancirole.

Le 5 septembre 1591, François de Sales qui avait accompli sa vingt-quatrième année, et qui avait terminé son cours de jurisprudence, reçut, conformément aux volontés de son père, le bonnet de docteur. Gui Pancirole qui avait conçu la plus haute estime du jeune homme voulut présider lui-même la cérémonie, et il convoqua une assemblée de quarante-huit docteurs pour lui faire subir son examen. Nous croyons devoir reproduire ici le témoignage distingué que ses examinateurs lui rendirent dans ses lettres de doctorat. « Nous avons eu soin, selon la coutume, de l'examiner avec une rigoureuse exactitude sur plusieurs passages que nous lui avons donné à expliquer dans le droit canonique et civil, et nous attestons que, soit dans les preuves sur lesquelles il a appuyé ses interprétations, soit dans les questions qu'il a résolues, en un mot, dans tout son examen, il s'est conduit si bien, si admi-

[1] Le père de La Rivière, liv. I, chap. 16, pag. 81 et 82.

rablement, si doctement, si honorablement, si louablement et si excellemment, et il a donné de si grandes preuves de son esprit, de sa mémoire, de sa doctrine, et de tout le reste des qualités qu'on requiert dans les plus consommés jurisconsultes, qu'il a non-seulement répondu à la grande attente de son auditoire, mais qu'il l'a même de beaucoup surpassée. »

Pancirole prononça ensuite un discours que le marquis de Cambis nous a conservé : « J'attendais comme un de mes plus beaux jours celui où je vous verrais décoré des insignes du doctorat, et je suis heureux d'en faire moi-même la cérémonie. Tout autre se serait acquitté de cette fonction avec plus d'honneur pour l'université, mais personne ne pouvait le faire avec plus d'amour pour vous. Je vous dois le témoignage que vos vertus égalent votre science, que votre cœur est aussi pur que votre esprit est éclairé. On ne peut vous aimer sans aimer la vertu. Humain, charitable, compatissant, zélé pour le bien public, vous avez donné une preuve héroïque de la bonté de votre cœur, lorsque, vous voyant près du tombeau, vous léguâtes votre corps aux élèves de médecine. Que dirai-je de votre éminente chasteté qui vous donne le premier rang parmi vos condisciples? Cette vertu a brillé en vous avec éclat, parce que la piété en est en vous la gardienne et la protectrice. Au milieu d'une ville voluptueuse, on vous a vu semblable à la fontaine d'Aréthuse qui mêle ses eaux à la mer sans en contracter l'amertume. On a admiré en vous une horreur sincère de tout ce qui est mal, une pratique constante de tout ce qui est bon et honnête, et surtout la piété la plus solide unie à des sentiments nobles et généreux. Le ciel commence maintenant à vous récompenser de tant de vertus par la gloire que vous recevez en ce jour. »

François, se tournant vers l'évêque de Padoue et les docteurs qui entouraient le prélat, répondit : « Révérendissime prélat, vénérable recteur, et vous, illustres docteurs, quoique je comprenne combien il y va de mon honneur que je

vous rende aujourd'hui de très-grandes actions de grâces, et telles qu'elles soient proportionnées au précieux et singulier bienfait que je reçois de vous, cependant ne me sentant pas capable de répondre à la grandeur de ce devoir, et sachant outre cela que les sérieuses occupations qui vous appellent ailleurs ne vous permettent pas de vous arrêter ici plus longtemps; préférant votre commodité à ma réputation propre, je me serais abstenu volontiers de rendre ce témoignage public de ma gratitude, si je ne me fusse persuadé que votre gloire était aussi intéressée que la mienne dans le silence, eu égard aux circonstances critiques de l'action, du lieu et du temps où nous sommes. Mais cela étant de la sorte, si cette noble assemblée était témoin que ma négligence, mon ingratitude et ma stupidité vont jusqu'au point de ne pas reconnaître la grandeur du bienfait présent, quel jugement porterait-elle de vous, Messieurs, qui en avez porté un si avantageux d'un sujet tel que moi?

» J'irai donc au devant de ces préjugés que l'on pourrait former de vous et de moi, et je reconnaîtrai toujours, comme je le fais maintenant, illustres auditeurs, que la grâce qui vient de m'être accordée par ces très-excellents pères est d'une telle nature qu'on ne peut en attendre une plus grande en cette vie mortelle; car tous les autres ornements ne sont que les accompagnements de la fortune et du corps; mais l'honneur du doctorat orne la vertu même, qui est le plus insigne de tous les ornements. Quant à moi, je l'estime d'autant plus grand et d'autant plus glorieux que ce collége m'a donné non-seulement la couronne, mais encore le laurier dont elle est composée, c'est-à-dire qu'il ne m'a pas seulement fait docteur, qu'il m'a de plus rendu digne et de l'être en effet, et d'en porter le nom.

» Il est vrai que ma très-chère patrie a commencé à cultiver en moi la nature par les premières études des belles-lettres. Or, mon bon père voyant que j'y avais fait quelque progrès, conçut une grande espérance que je me rendrais de jour en

jour plus habile; et pour m'en procurer les moyens, il m'envoya étudier dans l'université de Paris, alors des plus florissantes et des plus fréquentées. Mais, hélas ! ô Dieu, quelle est la vicissitude des choses d'ici-bas ! Cette illustre école, la mère des belles lettres, languit maintenant et est toute désolée par les terreurs de la guerre; et si Dieu n'y met la main par sa bonté, elle est menacée d'être bientôt tout-à-fait déserte. C'est là, dis-je, que j'ai continué mes humanités, auxquelles je me suis appliqué avec le plus de diligence qu'il m'a été possible; ensuite j'y ai fait mon cours de philosophie avec d'autant plus de facilité et d'avantage que les toits mêmes et les murailles de cette académie semblent, pour ainsi dire, ne respirer et ne parler que cette science, tant elle y est adonnée, aussi bien qu'à la théologie.

» Mais jusque là je n'avais pas encore étudié la science sacrée du droit; et depuis que j'ai résolu de m'y appliquer je n'ai pas eu besoin de délibérer longtemps pour savoir où j'irais l'apprendre, et de quel côté je tournerais : ce collége de Padoue m'attira aussitôt à lui par sa grande réputation. Ce fut sans doute par le plus grand bonheur du monde que cela m'arriva, puisqu'en ce temps-là il possédait des professeurs et des docteurs si célèbres que jamais il n'y en a eu et il n'y en aura jamais de plus grands. Le premier qui se présente est Gui Pancirole, prince de la jurisprudence, votre lumière et votre gloire, ô illustres pères, lequel ne périra jamais. J'ai eu encore l'avantage de prendre les leçons vivantes de Jacques Menochius, dont les leçons mortes, c'est-à-dire les beaux écrits ravissent en admiration tous les lecteurs. Sa retraite [1] aurait causé un grand dommage à cette académie, s'il n'eût été remplacé par Ange Matheaci, homme très-versé en toute sorte de sciences; ce qui ne se fit pas sans une mûre délibération et sans un changement très-juste.

[1] Jacques Menochius s'était retiré à Pavie, où on lui donna la chaire professorale de Nicolas Gratiani, mort depuis peu.

« Que pouvais-je attendre de plus beau ? J'étais à la source de la science du droit canonique, qui sort de ce monticule, et où j'ai eu la liberté de puiser tant que j'ai voulu. C'est en ce lieu, comme sur un autre Parnasse, qu'habitent les neuf muses. Cette université a possédé ensuite le très-docte Ottellius, qui sait si bien assaisonner la solidité de la doctrine avec le plaisir, qu'il semble avoir emporté l'honneur de tous les suffrages, en mêlant l'utile à l'agréable. Le très-excellent homme Castellan est aussi venu y donner des leçons ; et sa manière d'enseigner me paraît extraordinaire, par cette raison seulement qu'il est extraordinairement habile, et tout-à-fait hors du commun. Enfin, pour ne pas en rapporter une infinité d'autres, Le Trévisan a jeté les premiers fondements de la jurisprudence, avec beaucoup d'honneur et de réputation.

» C'est de presque tous ces grands maîtres et de votre célèbre académie, pères conscrits que j'ai tiré toute la science que j'ai acquise dans le droit civil, et qui m'a fait mériter d'être admis au degré du doctorat, par le jugement que vous avez prononcé, jugement, dis-je, qui passe en loi, et qui est irrévocable. J'ai donc reçu deux faveurs de cette école; et quoique je n'ignore pas qu'elles sont toutes deux insignes, je ne pourrais dire cependant laquelle est la plus grande : la première est que je sois docteur, la seconde que j'aie pu l'être.

» C'est pourquoi et la circonstance du temps et celle du lieu où nous sommes demanderaient de moi une preuve éclatante de ma reconnaissance. Mais parce que je n'ai pas assez d'éloquence pour relever le prix de la grâce que je viens de recevoir, et que vous n'avez pas le temps d'entendre un plus long discours, ayez la bonté de vous contenter de la protestation que je vous fais présentement dans cette très-noble assemblée, et qui part du fond de mon cœur. Oui, si je suis quelque chose, illustres auditeurs, je le dois tout entier à ce très-célèbre collége de docteurs : ainsi je le proteste, ainsi je le confesse.

» A vous, ô Jésus-Christ, Dieu immortel ; à votre glorieuse Mère, à mon ange tutélaire, au bienheureux François [1] dont je me réjouis et me glorifie de porter le nom, soit la louange, l'honneur, la bénédiction et les actions de grâces. O vous, mon Dieu, qui êtes la loi éternelle, la règle de toutes les lois, *mettez votre loi au milieu de mon cœur, et conduisez-moi dans la voie de vos commandements* [2], parce que *celui-là est bien heureux, Seigneur, que vous instruisez vous-même, et à qui vous enseignez votre loi* [3].

» Il ne me reste plus rien à désirer, très-illustre Pancirole, mon très-honoré maître, que d'être revêtu par vos mains très-pures et très-bienfaisantes des glorieux ornements avec lesquels ce collége a coutume de renvoyer ses élèves après les avoir décorés du grade du doctorat où je suis élevé. C'est la grâce que j'attends de votre bienveillance. »

Lorsque François eut fini de parler, Pancirole lui donna l'anneau et les priviléges de l'université, et en posant sur la tête du nouveau gradué la couronne et le bonnet de docteur, il lui dit encore : « L'université est flattée de trouver en vous toutes les qualités de l'esprit et du cœur qu'elle peut désirer ; et ce qui met le comble à son bonheur, c'est que le témoignage d'estime qu'elle vient de vous donner en vous mettant au nombre de ses docteurs, a eu autant d'approbateurs qu'il existe de personnes éclairées sur le vrai mérite [4]. » Pancirole termina la cérémonie en lui donnant le baiser de paix avec la bénédiction magistrale. Alors toute l'assemblée fit retentir l'air d'acclamations ; les docteurs et les élèves de l'université se levèrent et reconduisirent en triomphe François jusqu'à son logement, au milieu des applaudissements et des louanges du peuple. L'université lui délivra des lettres-patentes de

[1] On se rappelle que François de Sales avait pris pour son patron saint François d'Assise.
[2] Psal. CXVIII, 33.
[3] Psal. XCIII, 12.
[4] Cambis-Velleron.

docteur en droit canon et en droit civil, et ce jour-là fut véritablement un jour heureux pour tous les amis de la vertu.

CHAPITRE XI

François se rend à Rome et visite le sanctuaire de Notre-Dame de Lorette A Ancône, il est préservé d'un naufrage par l'intervention visible de la Providence. Son retour dans sa famille, et sa première visite à l'évêque de Genève, qui reconnaît prophétiquement en lui son futur successeur.

La satisfaction de M. de Boisy fut bien grande lorsqu'il apprit avec quelle distinction son fils avait passé ses examens du doctorat, et cet heureux évènement lui semblait de nature à raffermir les espérances qu'il avait conçues sur la position éminente que François se ferait un jour dans la magistrature. Aussi s'occupait-il, dans le but de lui fournir de nouveaux moyens de fortifier encore ses études, à lui former une vaste bibliothèque, composée principalement de livres de jurisprudence, dans le château de La Thuille, qu'il était venu habiter et où il attendait le nouveau gradué. Mais avant de retourner en Savoie, François souhaitait de visiter Rome, et de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, ainsi qu'il en avait fait depuis longtemps le vœu, dont ses études et les maladies l'avaient forcé jusqu'alors de retarder l'accomplissement. Malgré le vif désir qu'avait M. de Boisy d'embrasser promptement son fils, il lui permit d'entreprendre ce petit voyage qui tout en satisfaisant la piété du jeune homme, ajouterait encore à son instruction. Avant de quitter Padoue, François dit adieu à ses amis, ainsi qu'aux diverses personnes dont il avait reçu de bons offices. Son gouverneur lui ayant recommandé de ne pas oublier dans les actes de sa reconnaissance la dame à laquelle il avait le plus d'obligation, aussitôt, sans lui rien répondre, il alla se prosterner dans une église devant l'autel de la sainte Vierge et il employa deux heures à remercier du

fond de son cœur la Mère de Dieu de toutes les grâces qu'il avait reçues d'elle. Ayant achevé sa dévotion, il retourna chez lui et dit à son gouverneur : « Nous partirons quand vous » voudrez, j'ai remercié celle qui m'a le plus obligé [1]. » François quitta donc Padoue le 2 octobre 1591, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'avaient connu. Sa mémoire s'y est toujours conservée avec honneur; et lorsque, environ quatre-vingts ans après, l'Eglise eut mis l'évêque de Genève au nombre des saints, les académiciens de l'université de Padoue le prirent pour protecteur de leur compagnie, et construisirent en son honneur une superbe chapelle dans laquelle ils célébraient sa fête avec beaucoup de solennité [2].

François, toujours accompagné de l'abbé Déage, se rendit à Ferrare, et de là, par la route des monts Apennins, à Rome. La magnificence de cette capitale du monde catholique fut l'objet de son admiration, et il ne se lassait pas de fournir de nouveaux aliments à sa piété par des visites aux temples et aux saintes reliques qu'ils possédaient. Il visita surtout avec une dévotion particulière les églises de Saint-Jean de Latran, de Saint-Pierre du Vatican, de Saint-Paul, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Laurent, de Saint-Sébastien et de la Sainte-Croix. Il arrosait la terre de ses larmes, en considérant ces lieux consacrés par le sang d'innombrables martyrs, et il s'excitait avec ardeur à imiter les beaux exemples de tant de grands saints. S'il venait à jeter les yeux sur les constructions qui de nos jours encore attestent quelle fut dans l'antiquité la grandeur du peuple romain, il ne pouvait s'empêcher de regarder en pitié ces monuments fastueux de la vanité du monde. « De quoi servent maintenant, disait-il, ces arcs de triomphes, ces colonnes, ces galeries, ces théâtres, ces cirques, ces trophées, ces statues, ces sépulcres, ces tours? Que sert à Antoine et à Dioclétien d'avoir fondé ces bains ma-

[1] Le père de La Rivière, livre III, chap. XV.
[2] L'abbé de Baudry, manuscrits, ibid.

gnifiques? Hélas! que les œuvres des hommes sont vaines quand elles ne se rapportent pas à Dieu! Ces infortunés gravaient leurs noms sur la pierre, ne comprenant pas que l'on pût acquérir un autre genre d'immortalité. Ils ont établi leurs cités sur la vanité [1], ils ont mis leur confiance dans leurs chariots et leurs chevaux [2]; mais pour nous toute notre espérance est dans le nom du Seigneur notre Dieu [3]. » Passant ensuite de la considération des anciens rois, consuls et empereurs, à celle des souverains pontifes vicaires de Jésus-Christ et successeurs de saint Pierre, à qui le Fils de Dieu a promis un règne dont la durée n'aura de limite que celle du monde, il s'écriait avec le roi-prophète : « Vos amis, Seigneur, ont été élevés à un très-haut degré d'honneur, et leur domination a été inébranlablement affermie [4].

Pendant que François élevait ainsi son esprit et son cœur au-dessus des choses de la terre, la Providence sembla vouloir témoigner avec quel soin elle veillait sur lui. L'hôtel dans lequel il était descendu n'était pas éloigné des rives du Tibre : de grands seigneurs s'étant présentés pour s'y loger, François dut aller se placer ailleurs, ce qu'il fit avec sa mansuétude ordinaire. Dès la nuit suivante, le Tibre, enflé par des pluies continuelles, déborda avec fureur et, battant de ses flots écumants l'hôtel que le jeune voyageur venait de quitter, le renversa, sans qu'aucun de ceux qui l'habitaient pût échapper à la mort. François vit dans une marque si visible de la protection de la Providence un motif de plus de redoubler de piété et de reconnaissance envers Dieu qui l'avait retiré du péril.

Sa vertu eut bientôt à vaincre un péril d'un autre genre. Une jeune dame qui tenait le nouvel hôtel où il s'était retiré,

[1] *Accipient in vanitate civitates tuas.* (PSAL. CXXXVIII, 20.)

[2] *Hi in curribus et hi in equis; nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.* (PSAL. XIX, 8.)

[3] Charles-Auguste, page 36.

[4] *Nimis honorificati sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus eorum.* (PSAL. CXXXVIII, 17.)

ne put rester insensible à la douceur et à la grâce du jeune voyageur, et, se flattant qu'il ne refuserait pas de condescendre à ses désirs criminels, elle osa se rendre auprès de lui la nuit. François, que pénétrait d'horreur l'ombre même d'une pensée qui aurait blessé la délicate vertu de pureté, lui répondit par un refus énergique, et les efforts qu'il fit en cette circonstance afin de contraindre cette malheureuse à s'éloigner sur-le-champ troublèrent sa constitution au point de lui causer une maladie dont on craignit d'abord les suites. Mais la conscience d'avoir agi conformément à ce qu'exigeait la fidélité qu'il devait à son Dieu rétablit bientôt le calme dans son esprit, et sa santé ne tarda pas à se remettre de cet ébranlement[1]. Il se rendit alors à Notre-Dame de Lorette en passant par Spolette et Macerata, et sa joie ne connut point de bornes lorsqu'il se vit dans cette maison sanctifiée par l'accomplissement de l'ineffable mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu, et qu'il put baiser avec une extrême dévotion et arroser de pieuses larmes cette terre sainte et ces murailles sacrées où Marie et Joseph avaient élevé la première enfance du Sauveur. Il reçut dans ce lieu auguste les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et il y renouvela son vœu de chasteté, en se consacrant avec des transports tout nouveaux au Verbe incarné et à sa très-sainte Mère[2]. Dieu le récompensa de tant de ferveur en lui accordant des grâces extraordinaires. Son esprit y fut éclairé des lumières célestes, et tandis que des paroles d'amour s'échappaient comme des traits de flamme de son cœur embrasé, son visage se couvrit d'une rougeur extraordinaire et d'une clarté rayonnante. Son gouverneur, témoin de cette merveille, en conçut la plus haute opinion de sa sainteté, et il ne le regarda plus désormais qu'avec un sentiment particulier de respect et de vénération.

[1] Hauteville, *Caractère de saint François de Sales*, discours VIII; l'abbé de Baudry, Manuscrits, années 1588-1592.

[2] Charles-Auguste, page 37; Dépositions de François de La Pesse, de Bonard, de François Favre; l'abbé de Baudry, *loc. cit.*

De Lorette les deux voyageurs se rendirent à Ancône, où ils devaient s'embarquer pour aller par mer à Venise. Ayant trouvé dans le port une felouque qui allait mettre à la voile, François fit une convention avec le pilote et lui paya même d'avance le prix du passage. Le pilote, dans l'espoir d'augmenter son gain, avait laissé ignorer au jeune homme que sa barque avait été retenue tout entière par une dame napolitaine pour elle et sa suite. Lorsqu'au moment où l'on allait partir elle aperçut des voyageurs qui ne faisaient point partie de ses gens, elle en témoigna un vif ressentiment au pilote qu'elle somma de faire sortir ces étrangers. Se tournant en même temps vers François, elle lui enjoignit de se retirer. Ce fut inutilement que François essaya de lui faire entendre qu'un très-petit espace suffirait pour lui, son gouverneur, et trois personnes qui l'accompagnaient, et que leur présence ne lui causerait aucune espèce d'inconvénient. Cette dame se montra inflexible, et François revint à terre. Tandis que du rivage, M. Déage et François suivaient du regard la felouque qui s'éloignait rapidement par un vent favorable d'abord, tout à coup une violente tempête s'élève et s'abat sur le navire. Le pilote rassemble inutilement toute son énergie pour lutter contre le courroux de l'air et des flots : bientôt la barque disparaît engloutie avec tous ceux qu'elle portait. François donna des regrets sincères aux victimes de ce naufrage et il bénit la Providence qui le préservait une seconde fois de périr par la violence des ondes.

L'orage ayant cessé, François profita d'un vent favorable qui vint à souffler de nouveau, et il s'embarqua dans une autre felouque qui faisait voile pour le port de Catolica. François, dont l'esprit était encore sous l'impression que lui avait causée le naufrage dont il venait d'être témoin, voyait avec peine que la plupart des autres passagers chantaient, dormaient, ou ne songeaient qu'à passer agréablement le temps; il rappela à son gouverneur qu'il leur restait une partie de l'office divin à réciter. « Prions Dieu, mon cher maître, lui

dit-il, de peur qu'il ne s'élève une nouvelle tempête, et que nous ne soyons engloutis dans les flots. » Comme pour justifier sa prévoyance, bientôt l'air s'obscurcit, les vents se déchaînèrent, et un violent orage assaillit la barque. Le pilote qui jurait et blasphémait se prit de colère contre François et son gouverneur : « Depuis que vous avez pris vos bréviaires, leur criait-il, le vent nous est devenu contraire. Quittez-les vite, et faites comme les autres. » M. Déage ne voulait point laisser sans réponse de pareilles inepties, mais François lui remontra doucement que ce n'était point le moment de faire des représentations qui seraient en pure perte, et qu'il valait mieux attendre pour éclairer cet homme le retour du calme. En effet, lorsque le danger fut passé et que l'humeur du pilote fut devenue plus traitable, François s'approcha de lui, et lui dit du ton le plus affable : « D'ou vient que tout à l'heure, lorsque les éléments étaient irrités contre nous, et que vous vous voyiez avec nous au moment de périr, vous insultiez Dieu par vos jurements et vos blasphèmes, vous opposant à nos prières, tandis que vous auriez dû, au contraire, nous exciter à implorer le secours de Dieu ?—Oh ! vraiment, repartit le pilote, en affectant de prendre un ton plaisant, si nous autres mariniers usions de cette patience que vous prêchez, nous serions tous saints. — Il n'y a pas là de quoi rire, répliqua François; vous ne pouvez espérer de salut que de la bonté de Dieu, et pour l'obtenir il faut vous conduire avec plus de modération et de douceur. » Les égards que le pilote ne cessa de témoigner pour François pendant le reste de la traversée prouvèrent suffisamment que les paroles du jeune voyageur dont la charité et la modestie l'avaient frappé, avaient trouvé le chemin de son cœur.

De Catolica, où il s'arrêta peu de temps, François se rendit à Venise. C'est dans cette nouvelle traversée qu'il lui arriva un accident, assez insignifiant au fond, mais qui fit ressortir son humilité. L'entretien roulait sur une petite chapelle de la sainte Vierge que l'on découvrait sur les bords de la mer, et dans laquelle les matelots délivrés des dangers du naufrage

avaient coutume de s'acquitter de leurs vœux. François y donnait toute son attention lorsque le mouvement d'un cordage qui servait à la manœuvre jeta son chapeau dans la mer. M. Déage, dont le caractère était une grande vivacité, lui fit une forte réprimande, ainsi qu'au pilote, puis il lui déclara qu'en expiation de sa négligence il resterait sans chapeau jusqu'à ce qu'on fût arrivé à Venise. François, pour toute réponse, prit son bonnet de nuit et se le mit sur la tête, acceptant de bon cœur les railleries et les bons mots dont sa coiffure était l'objet. Lorsque la barque s'arrêta au port de Chiosa, où les passagers descendirent pour dîner, François se flatta d'abord que son gouverneur qui tenait la bourse, lui remplacerait le chapeau perdu : mais M. Déage persista dans sa sévérité. De plus il conduisit son élève par une grande place, où une foule de peuple était assemblée pour voir la comédie, et François se vit en butte aux huées d'une multitude qu'égayait le spectacle d'un gentilhomme portant au côté son épée et sur sa tête un bonnet de nuit. Ces bruyantes manifestations ne purent altérer un moment sa parfaite sérénité.

Les merveilles de Venise attirèrent son attention, et il employa plusieurs jours à les étudier. Pendant qu'il était dans cette ville, il apprit qu'un des jeunes gens qui l'accompagnaient dans son voyage s'était oublié au point d'entrer dans une maison de débauche. Affligé d'une infraction aussi grave à la loi de Dieu, il va aussitôt trouver le coupable et lui remontre la grandeur de sa faute et le danger où il s'est mis de perdre à jamais son âme. Ses reproches que les inspirations de sa charité rendaient vraiment éloquents firent naître un vif repentir dans le cœur du coupable, qui alla aussitôt, en versant des larmes, décharger sa conscience dans le tribunal de la pénitence [1].

On était alors au commencement de l'année 1592, et le moment était venu pour François de rentrer dans sa patrie. Il

[1] Maupas du Tour, page 43 ; Charles-Auguste de Sales, page 40.

se rendit donc à Padoue, pour y terminer quelques affaires, et passant ensuite par Vérone, Mantoue, Crémone, Pavie, Milan, Verceil, Turin et le Mont-Cenis, il arriva heureusement au château de La Thuille, où l'attendait sa famille. « Il est difficile, dit le père de La Rivière [1], d'exprimer la joie que receurent ses père et mère à son arrivée, et ce d'autant plus que dès plusieurs mois ils l'attendoient desia avec impatience. Chacun deux l'eût volontiers mis dans son cœur, s'il eût pu ; tous deux ne se pouvoient souler de le voir, tant ce premier abord leur fut plaisant et agréable; voire et comme se fust-il pu faire qu'ils n'eussent extraordinairement chéri la présence de leur très-aimé fils, tant aimable, tant gracieux, tant attrayant, et lequel mesme contraignoit ceux qui ne luy appartenoient en rien de l'aimer? » — « Tout le voisinage, dit de son côté Charles-Auguste de Sales, accourut pour le visiter, car il ne se pouvoit rien voir de plus courtois ni de mieux faict que luy, et ses parens semblèrent de se rajeunir par sa présence, tant il étoit aimable et admirable. Le seigneur de Sales, son père, le regardoit comme le baston de sa vieillesse, et roulant en sa pensée de grandes choses pour luy, se consoloit en la complaisance qu'il en avoit intérieurement. Mais sa mère espanchoit son cœur au doux entretien qu'elle prenoit avec luy ; et comme ce cher enfant le luy ravissoit, aussi ravissoit-elle le sien par les grands témoignages de sa dilection. » Pour commencer l'exécution de ses desseins, M. de Boisy assigna à François, qui était l'aîné des enfants, la seigneurie de Villaroget, dont il voulut qu'il portât constamment le titre, puis, lorsqu'il le vit complètement remis des fatigues du voyage, il l'envoya à Annecy rendre visite à l'évêque de Genève, Claude de Granier, prélat d'un grand mérite, qu'entouraient l'estime et le respect universels. Comme cet évêque occupe une place considérable dans la vie de François, nous croyons devoir reproduire le

[1] Liv. I, chap. XXVIII, page 91.

portrait qu'a tracé de lui le Saint lui-même dans sa préface du Rituel de Genève, de 1603.

« Ange Justiniani eut pour successeur Claude de Granier, cet homme cher à Dieu et aux hommes, dont la mémoire est en bénédiction, que la main de Dieu a conduit d'une manière admirable à cause de sa candeur, de sa douceur et de sa piété, qu'elle a associé à la gloire des saints, et dont elle a béni les travaux. Il n'y a rien de bon et de beau dans ce diocèse que nous ne devions à ce grand évêque. C'est lui qui a persuadé avec autant d'efficacité que de douceur à son clergé d'adopter le bréviaire romain corrigé selon la volonté du concile de Trente. C'est lui qui, le premier entre les évêques des provinces de la Gaule, a établi le salutaire usage de ne conférer les cures qu'au concours [1]; il s'est conformé en cela au décret du concile de Trente [2], décret le plus utile et le plus saint qu'on puisse imaginer, et il a donné par là aux autres prélats un exemple bien digne d'être imité. Il a rappelé aux lois de la modestie cléricale les habits des prêtres, autant que les obstacles des lieux pouvaient le permettre. Il a établi presque partout de dévotes confréries en l'honneur du Saint-Sacrement et de la sainte Vierge. Il a remis sur pied la coutume de célébrer le synode de chaque année. Il a établi dans les différents quartiers du diocèse des surveillants à qui il a donné le pouvoir et la charge de former les autres prêtres, de les exhorter, et de veiller sur leurs mœurs. En un mot, il n'a rien omis, autant que le malheur des temps pouvait le permettre, pour ramener la discipline ecclésiastique à l'ancien état de ses plus beaux jours. » — « C'était dit encore François, dans une lettre adressée au pape Clément VIII [3], un homme semblable aux anciens

[1] Le concours consiste à réunir devant trois examinateurs au moins plusieurs ecclésiastiques, et à les interroger sur différents points de théologie, afin de donner la cure vacante à celui qui par sa science s'en montre le plus digne.

[2] Sess. XXIV, cap .18, *de reformat.*

[3] Lettre du mois de novembre 1602.

Pères par sa religion, par ses mœurs, par sa piété, par son inébranlable constance. »

Aussitôt que ce prélat vit arriver le jeune seigneur de Villaroget auprès de lui, « il se sentit, dit-il lui-même plus tard, surnaturellement incliné, non-seulement à une affection toute spéciale, mais encore à un grand sentiment de vénération [1]. » L'évêque le fit asseoir à son côté, l'entretint sur son voyage d'Italie, sur la théologie, sur la jurisprudence, et cette conversation lui inspira une si haute idée du mérite du jeune homme, que, cédant au mouvement de sa tendresse, il l'embrassa affectueusement, puis comme arrivait l'heure où devait avoir lieu un concours pour une cure vacante, il l'invita à y assister. Les examinateurs s'étant trouvés partagés de sentiments sur une proposition qui donna lieu à de longs débats sans qu'on pût parvenir à s'entendre, l'évêque pria François d'en donner son avis. Le modeste jeune homme alléguant qu'il était trop novice pour oser prendre la parole devant cette assemblée de célèbres docteurs, l'évêque insista pour qu'il fit connaître sa pensée. François expliqua alors en peu de mots les divers points de vue que fournissait la question en litige, et ses éclaircissements parurent si nets et si solides que tous les docteurs se rallièrent à sa solution. Tout le monde regardait avec surprise le jeune homme qui venait de montrer tant de jugement et de science, et cette surprise était d'autant plus vive que son habit séculier paraissait témoigner que les matières de théologie lui devaient être tout-à-fait étrangères. L'évêque surtout en ressentit une joie extrême, et lorsque François se retira il l'accompagna jusqu'au bas des degrés de son palais. En rentrant dans son appartement il dit aux personnes qui se trouvaient là : « Que pensez-vous de ce jeune seigneur ? Il deviendra un personnage illustre, une colonne de l'Eglise, et il sera mon successeur dans cet évêché [2]. » A partir de ce moment Mgr de Granier saisissait

[1] Déposition de Bonard.

[2] *Vie de Claude de Granier*, page 188; Charles-Auguste, page 42;

toutes les occasions de témoigner à François l'affection particulière qu'il lui avait vouée, et il ne l'appelait plus que son fils. Ce saint évêque eut en outre des songes mystérieux dans lesquels il voyait François égorgeant sur les montagnes de la Savoie des loups, des lions, des ours et des panthères qui s'étaient jetés sur les brebis de l'église de Genève.

CHAPITRE XII

François est reçu avocat au sénat de Chambéry. Destiné par son père au mariage, il refuse un brillant parti. Il refuse également la dignité de sénateur.

A peine François était-il de retour d'Annecy que son père, jugeant que le moment était venu de le faire entrer dans la magistrature, le prit à part et lui dit : « Vous savez, mon cher enfant, qu'étant l'aîné d'une nombreuse famille, vous devez naturellement être le soutien de vos frères, et pour cela il faut que vous aspiriez aux emplois dont les études que je vous ai fait faire ouvrent la route. Nos ancêtres ont rempli notre maison d'armoiries, de trophées et de généalogies; mais en nous léguant beaucoup de gloire, ils nous ont laissé peu de fortune. Il est en votre pouvoir de nous procurer l'une et l'autre, si vous voulez. Je n'épargnerai rien pour que vous réussissiez, à condition que vous secondiez mes soins. Je saurai bien vous procurer une charge qui réponde à votre mérite; mais en attendant, nous avons jugé à propos, votre mère et moi, après une mûre délibération, que vous alliez à Chambéry vous faire recevoir avocat au sénat. »

François partit donc pour Chambéry, accompagné de son fidèle gouverneur, l'abbé Déage, avec des lettres de recom-

Maupas du Tour, page 45 ; *Esprit de Saint François de Sales*, part. IV, sect. 36; le P. de La Rivière, page 97; Dépositions du chanoine Gard et de Bonard.

mandation que son père lui remit pour le célèbre Antoine Favre, sénateur, personnage très-lié avec la famille de Sales. Ce sénateur fit à François l'accueil le plus empressé, et il eut même l'obligeance de consacrer chaque jour plusieurs heures à le préparer par des conférences aux épreuves qu'il allait subir [1]. Après s'être assuré que le jeune Villaroget possédait toutes les connaissances exigées, il le présenta au premier président Pobel, puis au sénat qui chargea du soin de l'examiner le sénateur Crassus. Celui-ci, charmé de la sagesse et de la solidité des réponses que le candidat donna sur toutes les questions, en fit au sénat un rapport très-avantageux qui amena l'unanimité des suffrages pour l'admission du postulant. François fut en conséquence reçu et proclamé avocat au sénat de Savoie, le 24 novembre 1592, et il remercia cette assemblée en prononçant un discours où il faisait l'éloge de la justice, qu'il représentait comme étant la plus excellente des vertus, la vertu même tout entière, venue du ciel et née de Dieu, le lien du monde, le fondement de la renommée, la paix des peuples, la sécurité de la patrie, la force d'une nation, l'appui du faible, la consolation du malheureux, l'héritage des enfants, la joie des hommes et l'espérance de la félicité éternelle pour ceux qui l'administrent dignement. « Le président Pobel, dit Charles-Auguste, à qui nous empruntons ces détails [2], admira qu'une si profonde doctrine et une si ravissante éloquence se trouvassent si bien unies avec la gloire de l'extraction, et confessa plus d'une fois que jamais il n'avoit reçu personne plus capable depuis qu'il avoit l'honneur de présider à cette cour souveraine. Mais tout cela n'estoit rien auprès du grand amour que l'illustre Antoine Favre concevoit pour

[1] Plusieurs historiens l'appellent *Faure*; mais les plus instruits, tels que le chanoine Grillet, l'appellent toujours *Favre*. L'équivoque qui a trompé quelques auteurs est venue de l'ancienne orthographe où l'on mettait les *u* pour les *v*. Ces auteurs n'ont pas fait attention que son nom latin *Faber* lève tout doute à cet égard.

[2] Page 43.

luy, à mesure qu'il le considéroit et l'entendoit parler. Il voulut contracter avec luy une amitié fraternelle, et le bruit s'espancha incontinent par toute la ville que bientôt il seroit eslevé à la dignité de sénateur. » De son côté, François qui savait apprécier toutes les grandes qualités du cœur fut frappé de la haute vertu d'Antoine Favre, et il commença dès cette époque à entretenir avec ce dernier des rapports d'intime amitié que le temps ne fit que fortifier et qu'atteste le nom de frères qu'ils se donnèrent toujours dans leurs conversations et dans leurs lettres.

Pour s'en retourner à Annecy François avait à traverser le bois de Sonnaz, où il lui arriva une aventure qui lui parut mériter son attention. Son cheval marchant sur un terrain très-inégal s'abattit sous lui; le fourreau de son épée se détacha de sa ceinture, et l'épée qui en sortit forma une croix parfaite en se plaçant sur le fourreau. François était le moins superstitieux des hommes : aussi ne crut-il pas devoir s'occuper d'abord d'une circonstance qui pouvait être l'effet d'un simple hasard. Sa surprise fut plus grande lorsqu'une seconde chute produisit le même phénomène. Enfin le même fait s'étant opéré une troisième fois, il ne put s'empêcher d'en être vivement frappé, ainsi que l'abbé Déage : il lui semblait que c'était un avertissement du ciel qui voulait lui faire quitter le service du monde pour s'engager sous l'étendard de la croix; il protesta à son gouverneur qu'il était fermement résolu à servir Dieu dans l'état ecclésiastique, et que la crainte qu'il avait que son père ne s'opposât de toutes ses forces à un projet si contraire aux intentions qu'il lui connaissait était la seule chose qui l'empêchât de suivre son désir. M. Déage, qui savait aussi combien il serait difficile d'obtenir sur ce point le consentement de M. de Boisy, se borna à faire parler François pour qu'il s'expliquât davantage sur ses projets. C'est en s'entretenant ainsi que nos deux voyageurs parvinrent au château de La Thuille, où les joies et les espérances de M. de Boisy allaient encore s'accroître au récit des nouveaux succès de son fils.

Mais les pensées de M. de Boisy n'étaient pas celles de François, dont l'âme était continuellement occupée des moyens d'accomplir sa résolution d'embrasser la carrière sacerdotale. Comme il pensait que sa mère, à raison de sa piété sincère et fervente, non-seulement ne contrarierait pas ses vues, mais pourrait amener M. de Boisy à s'y prêter également, ce fut à elle qu'il fit la première confidence de son dessein. La vertueuse dame se borna en effet à lui faire quelques objections qui témoignaient plutôt un désir de s'assurer de la vérité de cette vocation qu'une résistance sérieuse, faisant ainsi un généreux sacrifice de toutes les espérances que lui donnaient les talents de son fils de le voir s'ouvrir une carrière brillante dans le siècle. Elle lui promit d'appuyer sa demande auprès de son père, en l'invitant toutefois à attendre des conjonctures plus favorables pour la lui présenter. De plus elle lui fit faire en secret un habit ecclésiastique complet, afin qu'il pût s'en revêtir dès que tous les obstacles auraient été levés. François communiqua aussi son dessein à son cousin le chanoine Louis de Sales, le même qui avait étudié avec lui au collége d'Annecy, et qui était plus âgé que lui de trois ans. Louis de Sales applaudit vivement à la résolution de François, et il se chargea d'en conférer avec M. de Boisy, en engageant le jeune homme à redoubler ses prières pour obtenir de Dieu le succès de leur entreprise. Pendant qu'ils épiaient ainsi l'occasion d'obtenir le consentement du père, M. de Boisy songeait à faire faire à François un mariage avantageux, et il jeta les yeux sur Mlle de Suchet de Mirebel, fille unique du seigneur de Végy, juge-maje de Chablais, qui demeurait au château de Sallanche en Faucigny. Cette jeune personne réunissait toutes les qualités de l'esprit et du cœur qui peuvent faire le bonheur d'un époux, et ses vertus donnaient un nouvel éclat à sa beauté, à l'illustration de sa naissance, à la grandeur de sa fortune. M. de Boisy, après avoir consulté ses amis sur ce projet de mariage, en fit part à son fils, en faisant ressortir les avantages magnifiques de cette alliance, et l'avertit de se pré-

parer à venir avec lui faire une visite à Sallanche aux parents de la jeune personne. François se trouva dans une sorte de perplexité : il était fermement décidé à repousser toute proposition de mariage, et d'un autre côté il craignait d'irriter son père en lui révélant sa pensée dans la conjoncture présente. Il considéra d'ailleurs qu'une visite n'aurait actuellement que la valeur d'un acte de simple politesse, auquel il pouvait se prêter sans nul inconvénient. Il ne voulait pas prévenir le temps où son cousin jugerait à propos de s'expliquer avec M. de Boisy, parce qu'une déclaration précipitée, en aigrissant l'humeur du père, et en causant sa douleur, aurait pour effet de fortifier et de multiplier les obstacles qu'il s'agissait de vaincre. Mais il se proposa de conserver dans les entrevues qui allaient avoir lieu un maintien si grave et si réservé qu'il ne laisserait apercevoir en lui d'autre sentiment que celui de s'acquitter d'un devoir de bienséance. Aussi quand ils revinrent de Sallanche, M. de Boisy blessé de la froideur que le jeune homme avait montré auprès de la jeune personne lui en fit de vifs reproches qu'il reçut en silence et avec soumission. Une seconde visite eut le même résultat et excita également le courroux de M. de Boisy. En revenant de ce nouveau voyage, François passa par Thorens, et ayant rencontré dans ce village Amé Bouvard, prêtre, natif de La Thuille, avec qui il s'était étroitement lié durant son séjour à Paris, il lui dit : « Je viens de Sallanche où il m'a fallu aller voir la jeune personne qui m'est destinée pour épouse : elle possède assurément toute sorte de qualités et de vertus, et elle mérite de trouver un meilleur parti que le mien. Mais mon unique désir est d'embrasser l'état ecclésiastique, et toute ma joie est dans cette parole que le Seigneur a si souvent fait entendre à mon cœur : *Nous irons dans la maison du Seigneur*[1]*; c'est là que*

[1] *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : in domum Domini ibimus.* (Psal. CXXI, 1.)

j'habiterai parce que je l'ai choisie pour le lieu de ma demeure[1]. *Le Seigneur sera éternellement mon partage*[2]. » M. de Boisy, que désolait la résistance opposée par son fils à des vues selon lui si avantageuses et si brillantes, supplia ses amis de joindre leurs efforts aux siens pour fléchir François. Le seigneur Chevron de Villette, le seigneur Perrucard de Ballon et plusieurs autres à qui les liens du sang et de l'amitié donnaient une grande autorité sur le cœur de François s'efforcèrent à leur tour de le ramener au dessein de son père, mais toutes leurs instances ne purent l'ébranler.

La résistance que le jeune homme opposa encore à une promotion qui aurait été regardée comme un évènement des plus heureux au point de vue des idées du siècle augmenta le chagrin de M. de Boisy. Le baron François Melchior de Saint-Joire, baron d'Hermance, arriva de Turin apportant à la famille de Sales la nouvelle que le duc de Savoie instruit des rares qualités du seigneur de Villaroget, voulait lui conférer la dignité de sénateur dans le sénat de Chambéry. Il résulte même de divers témoignages qui paraissent décisifs, que le baron d'Hermance apportait les lettres-patentes du duc de Savoie : car le notaire Nicolas Decroux, qui avait été employé pendant six années dans la maison de Sales, dit dans sa déposition de l'an 1632 : « Il refusa la dignité de sénateur, quoiqu'il eût les patentes du duc de Savoie; et je le sais pour les lui avoir remises après les avoir reçues des mains du baron d'Hermance qui les avait apportées de Turin. » Le sénateur Antoine Favre dit aussi dans une lettre du mois d'octobre 1593 : « *Hortor ut senatoriam dignitatem summis meritis tuis tam honorifice novoque exemplo oblatam alacriter suscipias.* — Je vous engage à recevoir volontiers la dignité sénatoriale qui est offerte avec tant d'honneur et de distinc-

[1] *Hæc requies mea in sæculum sæculi; hic habitabo quoniam elegi eam.* (Psal. CXXXI, 14.)
[2] *Pars mea Deus in æternum.* (Psal. LXXII, 26; XV, 5.)

tion à votre rare mérite. » Enfin ces témoignages formels sont confirmés par le récit du neveu et successeur de François qui dit que le baron d'Hermance apporta de Turin les lettres-patentes en question [1]. Mais François ne voulut jamais accepter la dignité qui s'offrait pour ainsi dire d'elle-même à lui; en vain lui représentait-on qu'elle ne serait pas un obstacle à sa vocation, que l'étude de la théologie se concilie fort bien avec celle de la jurisprudence, ce que démontrait même ce fait que l'on comptait plusieurs ecclésiastiques éminents par leur savoir et leur piété parmi les sénateurs. François se contentait de répondre : *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus* [2]. — « Je ne saurais me partager entre Dieu et le monde; je veux être ecclésiastique, rien de plus. »

Si François persévérait avec tant de constance, et en repoussant tous les honneurs, dans son dessein de se vouer au sacerdoce, il n'en honorait pas moins tous les autres états comme établis de Dieu pour le bien de la société. Toutes les vocations, disait-il, sont bonnes pourvu qu'elles aient pour principe une exacte conformité à la volonté divine. Son frère Louis, qui suivait en tout ses avis, lui ayant exposé l'attrait qui le portait à rester dans l'état laïque, il lui conseilla de suivre cet attrait et de se perfectionner dans les exercices extérieurs qui conviennent à un gentilhomme. D'après ses avis, Louis se rendit à la cour de Charles-Emmanuel, duc de Nemours, qui résidait au château d'Annecy. François lui recommanda fortement en même temps d'observer toujours fidèlement les commandements de Dieu et de l'Eglise, et Louis, par sa conduite toute chrétienne et par sa modestie, se concilia promptement l'estime et la bienveillance du prince qui voulut l'attacher à sa personne, mais qui mourut en 1595, avant d'avoir exécuté ce dessein.

[1] Charles-Auguste de Sales, page 45.
[2] II Tim. II, 4.

CHAPITRE XIII

Obstacles qu'oppose son père à sa vocation pour l'état ecclésiastique; François les surmonte enfin et est nommé prévôt du chapitre de Genève. Il est fait sous-diacre; son premier sermon.

Trois ou quatre mois s'étaient cependant écoulés depuis que François avait mis son cousin le chanoine Louis de Sales dans la confidence de ses projets, et celui-ci n'avait pas encore trouvé l'occasion d'entretenir là-dessus M. de Boisy : elle lui fut enfin ménagée par la Providence. Le prévôt du chapitre de Genève, c'est le titre qu'on donnait à celui qui occupait la première dignité dans le chapitre de la cathédrale de Genève, venait de mourir, et Louis de Sales, pensant que l'éclat de cette dignité serait propre à faciliter le consentement du père, s'en ouvrit à l'évêque qui accueillit avec empressement son idée, et fort de cet appui, il fit aussitôt solliciter à Rome pour le seigneur de Villaroget le titre vacant dont la collation appartenait au Pape. Les bulles furent expédiées sans difficulté, et elles arrivèrent à Annecy au mois de mai 1593. Comme ces démarches s'étaient faites à l'insu de François, il ne fut pas peu étonné lorsque son cousin lui remit les bulles de sa nomination; mais sa surprise fit bientôt place à un sentiment de satisfaction, parce qu'il espérait comme le chanoine que leur vue agirait heureusement sur l'esprit de M. de Boisy. Ils convinrent donc d'aller le trouver sans plus de retard, et s'étant associé le chanoine François de Ronys, ils se rendirent dans l'appartement où se trouvaient le père et la mère. « Mon cher père, dit François, je viens vous supplier de m'accorder une chose, la seule qui dans ce monde soit l'objet de mes désirs et de mes espérances, et qui sera la dernière que je vous demanderai, si vous avez la bonté de vous rendre à mes désirs. » M. de Boisy, qui ne s'attendait nullement à ce qui allait se passer, l'invita à s'expliquer davantage. François alors lui dé-

clara qu'ayant eu toute sa vie un attrait irrésistible pour l'état ecclésiastique, il venait lui demander la permission de suivre sa vocation. Alors le chanoine Louis s'approchant de M. de Boisy : « Voici, lui dit-il, les bulles par lesquelles notre Saint-Père Clément VIII nomme mon cousin à la dignité de prévôt du chapitre de Genève, dignité qui est, vous le savez, la première du diocèse après celle de l'évêque. » M. de Boisy, interdit de ce qu'il entendait, resta quelques moments sans trouver de paroles. Revenu à lui-même, il commença par se répandre en plaintes amères de ce qu'au lieu de songer à la belle et riche héritière qu'il lui avait destinée, il ne pensait qu'à rompre avec tout ce qui l'aimait ; il lui remontrait que lui, l'aîné de ses enfants, qu'il regardait comme le bâton de sa vieillesse, ne devait pas abandonner sur le bord du sépulcre un père qui s'en allait mourant de jour en jour (il avait alors soixante-onze ans). « Qu'est-ce que la place de prévôt, ajoutait-il, en comparaison des hautes dignités auxquelles vos talents vous donnent droit de prétendre dans le monde ? Ce serait donc en vain que je vous aurais fait employer tant d'années à l'étude de la jurisprudence : car de quoi vous servira cette science si vous l'ensevelissez au seuil du sanctuaire ? Il faut, mon fils, y réfléchir encore ; vous avez besoin d'y penser mûrement ; le choix d'un tel état de vie demande de vous de plus longues délibérations. » — « La dignité de prévôt, répondit François qui voyait bien à quoi tendaient ces ajournements, ne m'éloigne guère de ma famille : ainsi jusqu'au dernier soupir de ma vie, je m'empresserai de vous rendre tous les devoirs de la piété filiale ; je vous promets aussi de rendre à mes frères tous les services dont je serai capable. Quant à ce que vous me dites, mon cher père, de la nécessité d'une plus mûre délibération, je prends la liberté de vous représenter que ce n'est point ici une résolution prise d'hier. Dès mon bas âge je me suis senti l'inclination la plus prononcée pour l'état ecclésiastique. Dans la vue d'embrasser cet état j'ai pris la tonsure à Clermont, j'ai fait vœu de chasteté à Paris, j'ai

renouvelé à Padoue la résolution de me consacrer tout entier au service de Dieu, je me suis senti à Lorette tout enflammé du désir de persévérer dans cette sainte vocation; enfin Dieu a daigné me faire connaître par un prodige qu'il me voulait dans cet état où je pourrai plus facilement porter ma croix et suivre Notre-Seigneur. »

Alors François raconta ce qui lui était arrivé en traversant le bois de Sonnaz, puis il se jeta aux pieds du vieillard : « O mon cher père, dit-il, les yeux baignés de larmes, je vous conjure et vous supplie très-humblement de m'accorder la permission que je vous demande, et de me bénir au nom du Seigneur à l'entrée de cette sainte carrière. » Malgré la fermeté et l'énergie de son caractère, M. de Boisy se sentit tout attendri et il mêla ses pleurs à ceux de son fils. Mme de Boisy profita de ce mouvement de sensibilité de son époux pour unir ses sollicitations à celles de François et des deux chanoines. Enfin vaincu par tant d'instantes prières et aussi par les inspirations de sa propre foi, car son âme était sincèrement chrétienne, il dit en poussant un profond soupir : « Eh bien! mon fils, puisque vous m'assurez que c'est Dieu qui vous a inspiré cette résolution, je vous crois sur votre parole. Faites donc ce que le Seigneur demande de vous; il ne m'appartient pas de résister à son adorable volonté. » Et comme François était toujours prosterné à ses pieds il étendit ses deux mains sur lui, et ajouta : « Que Dieu par l'inspiration duquel vous embrassez cet état vous bénisse, mon fils, mille et mille fois. Je vous donne en son nom ma bénédiction paternelle. » — « Béni soit le Seigneur! s'écria François; béni soit-il de m'avoir fait obtenir aujourd'hui ce que je désirais depuis si longtemps. Rien maintenant ne m'empêche d'être tout à Dieu. Soyez vous-même béni, ô mon cher père, vous qui venez de me donner le plus éclatant témoignage de votre tendresse. Pour vous en témoigner toute ma reconnaissance, je n'aurai pas trop de toute ma vie. » Il se relève et se jette au cou de son père, dont l'émotion allait jusqu'au saisissement. Le com-

bat que le vieillard avait eu à soutenir au dedans de lui-même pour maîtriser les sentiments de la nature l'avait tellement bouleversé qu'il en fit une maladie. Le calme heureusement ne tarda pas à renaître dans son âme, et avec lui revint la santé.

Les deux chanoines, après avoir à leur tour embrassé François, retournèrent à Annecy pour y faire fulminer sans retard les bulles apostoliques par François de Chissé, chanoine et official de l'église de Genève.

Cela se passait le 12 mai : dès le même jour François s'empressa de se revêtir de la soutane qui avait été préparée pour lui [1], et qui avait été bénie par M. Bouvard, curé de La Thuille. Il reçut l'habit ecclésiastique des mains de ce prêtre, et, longtemps après, ce vénérable vieillard qui survécut au Saint disait encore, les larmes aux yeux, que jamais novice ne reçut l'habit religieux avec plus d'humilité, de piété et de ferveur. Un des témoins de la cérémonie lui ayant dit : « Il semblerait à vous voir que vous prenez l'habit de capucin. — Ah ! monsieur, répondit François, je prends l'habit de saint Pierre ; ce n'est que par dispense que nous sommes sécularisés à l'extérieur ; au dedans nous sommes obligés d'être sous la règle et dans les liens du prince des apôtres. » François ne cessa dans la suite de considérer le jour où il avait accompli cet acte important comme un des plus beaux de sa vie, parce que par cet acte il avait pris la cuirasse et le baudrier, et s'était enrôlé dans la milice de Jésus-Christ [2]. Pour se dépouiller de tout ce qui pouvait sentir l'état séculier, il abandonna le nom de seigneur de Villaroget, qu'il portait depuis son retour de Padoue, et reprit son ancien nom : François de Sales ; mais

[1] La mère de Chaugy dit que ce fut le 10 mai (*Année de la Visitation*, 10 mai) ; mais c'est une erreur pour la correction de laquelle nous avons le témoignage du Saint lui-même, car, dans une lettre du 13 mai 1615, adressée à sainte Chantal, il marque qu'*il commence, ce treizième jour de may, la vingt-troisième année de sa vie en l'estat ecclésiastique.*

[2] *Année de la Visitation*, 10 mai ; l'abbé de Baudry, Manuscrits, année 1593.

dans sa famille et dans la ville on l'appelait habituellement le Prévôt.

François partit peu après pour Annecy, où chacun le vit avec plaisir revêtu de l'habit ecclésiastique. Toutes les âmes pieuses bénissaient le Seigneur qui faisait lever un nouvel astre sur l'église de Genève, et l'évêque éprouva particulièrement une consolation inexprimable en voyant revenir près de lui le nouveau clerc qu'il nommait son fils et son appui. Le chapitre de la cathédrale s'étant réuni le mercredi 26 mai, veille de l'Ascension, François présenta aux chanoines les bulles qui lui conféraient la dignité de prévôt. Après qu'elles eurent été reconnues authentiques et lues solennellement, François exhiba ses lettres de doctorat qui faisaient foi de ses études et de sa capacité. D'après les constitutions du chapitre, ce corps n'admettait dans son sein que des docteurs ou des nobles; François prouva, par surabondance, qu'il possédait ces deux genres de capacité, et, ces formalités remplies, il fut installé Prévôt par Jean Tissot, le plus ancien des chanoines, qui lui fit baiser l'autel et accomplir les autres rites usités dans ces occasions. Toute la ville était accourue à cette installation et les musiciens vinrent mêler les sons de leurs voix et de leurs instruments aux chants de l'Eglise. Ensuite François, du haut de sa stalle de prévôt, adressa aux chanoines des paroles de remercîment. Il les prononça en latin : le texte original faisant partie des Opuscules du Saint, nous en donnons ici la traduction française.

« Révérends Pères, lorsque la solennité des fêtes passées me rappelait à la considération de moi-même, et que je me résolvais à passer chrétiennement et saintement le temps qui me reste de cette vie mortelle; entre plusieurs difficultés qui se présentèrent pour naviguer sur la mer de ce monde, celle qui me frappa la première, et qui me parut la plus grande et la plus prochaine, fut ma nomination et ma promotion à la prévôté de Saint-Pierre de Genève par le Souverain Pontife.

» En effet, il me semble que c'était une chose bien extraordinaire et bien périlleuse, qu'étant aussi neuf que je le suis, et sans expérience, et ne m'étant aucunement signalé dans la milice chrétienne, je possédasse, tout à l'entrée de mon noviciat, la prévôté; en sorte que je fusse mis à votre tête avant d'avoir eu place dans votre corps [1]; que je fusse élevé au-dessus de vous, avant d'être formé et capable; en sorte, dis-je, qu'on vît une grande dignité reluire dans un sujet fort indigne, à peu près comme une escarboucle brillerait au milieu d'un bourbier. Cette pensée me fit ressouvenir d'un passage de saint Bernard, abbé de Clairvaux, dont les expressions sont douces comme le miel : *Malheur au jeune homme qui devient maître avant d'être novice;* et de cet autre du roi David, qui est d'une plus grande importance : *C'est en vain que vous vous levez avant le jour; levez-vous après que vous aurez été assis, vous qui mangez un pain de douleur* [2]. Ce que l'esprit qui vivifie permet d'appliquer à ceux qui cherchent à présider et à gouverner avant de s'être assis pour apprendre, quoique à la lettre cela s'entende autrement. Et certes les fruits précoces et ceux du printemps peuvent être longtemps gardés sans se tourner en pourriture.

» Ce n'est donc pas sans raison que je me suis repris moi-même en cette sorte : Est-ce ainsi, ô François, que tu t'imagines devoir être préféré aux premiers, toi qui devrais être mis dans le dernier rang et après tous les autres, si l'on avait égard à tes mérites, à ton esprit et à ta manière de vivre ? Ne sais-tu pas que les honneurs sont tous remplis de dangers et de charges ? Je vous assure que cette réflexion m'a causé de l'étonnement dans mon intérieur; c'est pourquoi j'ai répété plusieurs fois ce mot du prophète : *Seigneur, j'ai entendu les oracles que vous m'avez fait annoncer, et j'en ai été saisi*

[1] Il y a dans la phrase latine une sorte d'opposition de mots qu'il est presque impossible de conserver en français : *Ut antea fere sim præpositus quàm positus, præfectus quàm factus.*

[2] Psal. CXXVI, 2.

d'effroi[1]. Cependant, ô vénérables Pères, nous voici arrivés à un jour où votre aimable présence, qui porte la joie dans mon cœur, m'ôte une grande partie de ma crainte, et augmente beaucoup la juste confiance que je dois avoir en Dieu : cette même présence, dis-je, me rassure et me fortifie tant, que si vous faisiez comparaison de la crainte qui m'avait saisi, avec le plaisir que je sens maintenant, il vous serait difficile de juger laquelle de ces deux choses m'affecte le plus; en sorte que je sens encore l'effet de cette parole : *Servez le Seigneur avec crainte, et réjouissez-vous en lui avec tremblement*[2]. Les transports de joie répondent au contentement, et la crainte répond à l'inquiétude.

» Or, ce qui me donnait de l'inquiétude, c'est ce que je viens de rapporter; mais à présent je m'aperçois bien que *j'ai tremblé où il n'y avait aucun sujet de crainte*[3]. Il est vrai qu'il y aurait eu lieu d'appréhender pour un prévôt qui aurait été à la tête de gens difficiles à contenir dans leur devoir; mais moi qui n'ai à régir que des personnes dont la modestie, la force, la prudence et la charité sont telles qu'on pourrait les désirer dans un prélat, et qui méritent chacun en particulier la dignité de prévôt, qu'ai-je à redouter en cette circonstance? A quoi bon m'arrêter à considérer mon âge, qui tient encore de l'enfance, et la faiblesse de mon esprit, puisque dans la charge dont on m'honore, je n'aurai besoin d'avertissements, ni d'instruction, ni de correction? à moins qu'on ne voulût, comme disaient les anciens, *enseigner Minerve*, ou pour me servir du commun proverbe, *prêcher saint Bernard, et parler latin devant les cordeliers,* parmi lesquels nous sommes. Celui qui n'a rien à apprendre n'a pas besoin de maître; et lorsque les vents sont favorables, le premier pilote qui se rencontre peut tenir le gouvernail avec facilité.

[1] HABAC., III, 1.
[2] PSAL. II, 11.
[3] PSAL. XIII, 5.

» Révérends Pères, je comprends à merveille qu'étant occoutumés à avoir des prévôts très-savants, très-graves et très-heureux, il ne peut se faire que dans le changement et le déclin de cette dignité, qui est la première de ce chapitre, vous ne ressentiez quelque regret; et vous pourriez bien avoir la pensée d'un certain poète qui disait :

Quis novus hic nostris successit sedibus hospes?
Inclyta quis Petri tecta superbus adit [1]?

Oui certes, mes Pères, vous pourriez dire tout cela. Mais pour votre consolation je vous prie de considérer que *Dieu* a coutume de *choisir ce qu'il y a de plus faible dans le monde pour confondre ce qui est fort* [2]; et qu'*il tire sa louange la plus parfaite de la bouche des enfants* [3] et même *de ceux qui sont encore à la mamelle;* afin qu'on lui rapporte plus facilement tous les biens qu'on a reçus, et qui viennent tous de sa bonté. »

Lorsque François se retira il reçut les félicitations de toute l'assemblée. L'estime qu'on avait conçue de lui était telle qu'on l'appelait communément la perle des ecclésiastiques et la gloire de l'église de Genève [4].

L'évêque Claude de Granier l'avait averti de se préparer à l'ordination de la Trinité. En conséquence il alla se renfermer, le 18 mai 1593, au château de Sales, afin de s'y disposer par une fervente retraite [5]. Comme toute sa famille résidait alors au château de La Thuille, rien ne vint troubler le calme parfait de sa solitude. Il pria son ami le prêtre Bouvard, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler, de venir le diriger dans sa sainte préparation. Ce prêtre vénérable reconnut alors avec surprise, comme il l'a déposé plus tard, que François

[1] « Quel est ce nouvel hôte qui vient siéger parmi nous? Et quel est ce téméraire qui ose s'ingérer dans l'auguste maison de saint Pierre? »
[2] I Cor. I, 27.
[3] Psal. VIII, 3.
[4] Charles-Auguste de Sales, page 48.
[5] *Année de la Visitation*, 18 mai.

était déjà complètement familiarisé avec la récitation de l'office ecclésiastique, ce que le nouveau clerc expliqua en lui disant que durant le cours de ses études à Padoue, il s'était fait une constante habitude de réciter les heures canoniales avec les révérends pères Théatins, et de plus que dans ses voyages il avait pris pour règle de dire l'office ecclésiastique avec son gouverneur M. Déage, exercice dans lequel il trouvait trois avantages : le premier de glorifier Dieu ; le second, de faciliter la récitation de l'office à son gouverneur ; le troisième, de s'instruire et de s'occuper soi-même, parce que le livre le plus solide et le plus beau après la sainte Ecriture était à ses yeux le Bréviaire et le Missel romain [1]. Le jour où il termina sa retraite, M. Bouvard le surprit dans la chapelle les yeux baignés de larmes. « Hélas ! répondit François à la question qui lui fut faite sur la cause de sa douleur, je gémis sur l'inconstance d'un religieux qui ayant rejeté sa vocation, a donné de grands scandales à l'Eglise. Pour moi, me voici dans le très-bon chemin de la vie ecclésiastique : je veux n'en jamais dévier, mais toujours marcher droitement sans regarder en arrière, et croître continuellement en progrès dans la vie et dans la science des saints [2]. »

Ayant ainsi préparé son âme, François reçut des mains de son évêque les ordres mineurs le 8 juin 1593, et, le 12 juin, le samedi veille de la fête de la sainte Trinité, le sous-diaconat. Le lendemain l'évêque voulant témoigner la joie qu'il éprouvait d'avoir acquis un sujet si éminent à son diocèse et à l'Eglise, réunit toute la famille de Sales à sa table. « Monseigneur, dit François avec une gaieté gracieuse, je suis donc un enfant prodigue, puisque vous donnez un banquet de réjouissance pour fêter ma rentrée dans l'état sacerdotal. — Jusqu'à cette heure, répondit l'évêque, vous n'aviez rien eu de

1 *Véritable Esprit de saint François de Sales*, par l'abbé de Baudry, tome III, page 321.
2 *Année de la Visitation*, 26 mai ; Déposition de la mère Greffier.

moi; mon prédécesseur, Ange Justiniani, vous avait confirmé, M. de Bagneray vous avait tonsuré; mais maintenant vous êtes mon fils et mon sous-diacre, à qui Dieu a prodigué ses grâces ; bientôt vous me serez quelque chose de plus. » Puis il l'invita à se tenir prêt à monter en chaire le jeudi suivant, fête du Saint-Sacrement. François ayant voulu s'en excuser sur ce qu'il n'en avait pas le droit n'étant que sous-diacre, et sur ce qu'il était encore tout à fait novice dans l'état ecclésiastique : « Je le veux, répliqua l'évêque, et je vous donne dispense pour cela. — Puisque vous me l'ordonnez, répondit François, en faisant une profonde inclination, et que l'obéissance vaut mieux que les victimes [1], *in verbo tuo laxabo rete* [2]; mais si je m'acquitte mal de cette fonction, on ne pourra s'en prendre qu'à votre commandement. »

Tandis que François se préparait à répondre à la confiance de son évêque, arriva à Annecy le père Jacques Fodéré Bessan de Maurienne, célèbre prédicateur de l'ordre des Cordeliers. L'évêque et tout le peuple souhaitaient de l'entendre dans la chaire sacrée, et comme il devait s'arrêter très-peu de temps dans la ville, il ne pouvait prêcher que le jour de la Fête-Dieu. L'humble Père se rendit aux demandes réitérées de l'évêque et de François lui-même, qui renvoya au jour de l'octave le sermon qu'il avait composé avec beaucoup de soin sur l'Eucharistie. Ce jour étant venu, peu s'en fallut que le sermon ne manquât par un nouvel incident. A peine le jeune prédicateur eut-il entendu le premier son de la cloche qui appelait les fidèles à son sermon, qu'il fut saisi d'une crainte très-vive, accompagnée de mouvements fébriles si violents qu'il ne pouvait se tenir debout. Il éleva avec confiance son âme vers Dieu et le pria humblement de venir à son secours. Sa prière fut exaucée, car à l'instant même il sentit que le calme revenait en lui; il se sentit fort, et se levant il se ren-

[1] *Melior est obedientia quam victima.* (I Reg., XV, 22.)
[2] *Sur votre parole je jetterai mon filet.* (Luc V, 5.)

dit à l'église de Saint-François où l'attendait une foule immense.

Etant monté en chaire, il développa avec autant d'érudition que d'éloquence le mystère de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'adorable Eucharistie. Après avoir établi que le souverain bien tend essentiellement à se communiquer et à se répandre, il distingua trois principales communications de la Divinité : la première, par laquelle le Père se communique au Fils, le Père et le Fils au Saint-Esprit; la seconde par laquelle la sainte Trinité a communiqué le Verbe à la nature humaine par le mystère de l'incarnation de la seconde personne; la troisième par laquelle Dieu communique le corps de son Fils dans le Sacrement de l'Eucharistie à chaque homme en particulier[1]. Ces trois communications, ajoutait-il, sont tellement liées entre elles que la troisième ne peut être sans la seconde, ni la seconde sans la première, et que la troisième est la mémoire de la seconde, et la seconde est la mémoire de la première. Il réfuta ensuite les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Eutychès et de Paul de Samosate touchant les deux premières communications. Lorsqu'il traita la troisième qui était l'objet qu'il avait principalement en vue, c'est-à-dire la présence réelle du Verbe qui s'incarne dans l'Eucharistie pour se communiquer aux hommes, il s'attacha à réfuter les erreurs des ubiquistes, des sacramentaires, des calvinistes, et il les combattit par les textes les plus décisifs de l'Ecriture et des Pères, en y joignant d'excellents arguments théologiques et les comparaisons les plus judicieuses. Après avoir fait ressortir les contradictions des hérétiques qui prétendent que l'Ecriture sainte se prête parfaitement à l'intelligence de chaque lecteur et qui cependant ne peuvent s'entendre sur le sens qu'il faut lui donner, il dit que pour n'avoir pas voulu

[1] Il y a une autre communication dans laquelle Dieu s'unit à l'âme par la grâce sanctifiante. Il paraît que François ne jugea pas à propos d'en parler dans ce discours. *(L'abbé de Baudry.)*

s'asseoir à la table de l'Eglise et recevoir de notre mère commune la nourriture spirituelle de la sainte Ecriture, c'est-à-dire le véritable sens qu'il faut donner à ses paroles, il leur arrive quelque chose de semblable à ce qu'on vit chez ceux dont parle saint Paul [1], qui voulaient faire chacun leur cène à part, en sorte que les uns mouraient de faim et les autres étaient ivres.

Ces fondements posés, le nouveau messager de la doctrine de Jésus-Christ défia au combat les Genevois, déclarant qu'il ne voulait user contre eux d'autres armes que de celles de la parole de Dieu, et il se mit à développer avec une logique irrésistible divers passages de l'Ecriture, puis s'adressant aux catholiques, il confirma leur foi par les raisons les plus péremptoires et il les exhorta, avec un accent qui témoignait combien il était lui-même embrasé, à la dévotion envers cet auguste Sacrement, le froment des élus, le vin qui fait germer les vierges, le pain des anges, le principe d'une vie immortelle, le gage d'une bienheureuse éternité. Enfin il termina son discours par une fervente prière [2].

Lorsque François descendit de la chaire, un frémissement général qui témoignait d'une haute satisfaction se remarqua parmi les auditeurs, dont un grand nombre était touché jusqu'à verser des larmes. Ce ne fut dans toutes les bouches qu'un cri d'admiration, et l'évêque extrêmement ému dit en s'adressant aux chanoines et aux principaux de la ville : « Vous venez d'entendre mon fils : n'a-t-il pas dit merveilleusement des choses merveilleuses ? Assurément nous avons en lui un nouvel apôtre puissant en œuvres et en paroles, et il nous a été donné

[1] *Unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.* (I Cor., XI. 21.)

[2] Charles-Auguste de Sales témoigne que, de son temps, l'original de ce discours écrit de la propre main du Saint, se conservait dans les archives de la maison de Sales. (Table des pièces authentiques, nº 133.) — Les premiers éditeurs des Sermons (1643) nous en ont conservé une partie, qu'ils ont fondue dans le premier sermon sur la Pentecôte, prononcé en 1594.

de Dieu pour enseigner à son peuple la science du salut. » Mgr de Granier voulut offrir sur-le-champ ses félicitations à M. de Boisy qui pleurait de joie et à Mme de Boisy, qu'entouraient un grand nombre de dames lui appliquant les paroles de l'Evangile : *Heureuses les entrailles qui ont porté cet excellent fruit de sainteté* [1]. Des calvinistes mêmes qui assistaient au sermon du nouveau prédicateur ne purent rester insensibles au charme et à la puissance de sa parole. Un des plus considérables d'entre eux, Antoine de Saint-Michel, baron d'Avully, qui était connu pour être un homme très-savant et très-exercé dans les controverses théologiques et que l'on regardait comme étant le principal appui du calvinisme dans le Chablais, se sentit pour la première fois ébranlé dans sa croyance erronée. A partir de ce moment il conçut une opinion plus favorable de la foi catholique, et il chercha les occasions d'avoir des conférences particulières avec François. On verra dans la suite de cette histoire quel en fut l'heureux résultat pour le baron d'Avully, qui, souhaitant de voir la lumière de la vérité, fut enfin amené à la reconnaître.

Ce qui donnait tant d'efficacité aux paroles de François, ce n'était pas seulement la logique irréfragable de ses arguments, c'était encore plus la sympathie et le respect qui s'attachaient à l'éclat de ses vertus. Ses discours avaient une puissance singulière de persuasion, parce que ceux qui les écoutaient savaient que toutes les actions même les plus communes de François, constamment dirigées par des vues saintes et surnaturelles, étaient elles-mêmes une prédication continuelle qui, en édifiant par l'exemple, ouvrait un passage plus facile dans les cœurs à celle de sa parole. Chaque situation de la vie était pour lui l'occasion de faire un nouvel acte de sainteté. Restait-il dans sa demeure? l'étude et les exercices pieux occupaient tous ses moments. Allait-il en ville? personne ne le surpassait en modestie. Prenait-il ses repas? on admirait sa

[1] *Beatus venter qui te portavit.* (Luc, XI, 27.)

parfaite tempérance et son esprit de mortification. Etait-il au chœur? à la manière dont il chantait les louanges de Dieu, on aurait cru voir un de ces esprits bienheureux toujours prosternés devant le trône de la majesté suprême. Tout le temps dont il pouvait disposer, il l'employait à visiter les malades, à réconcilier les ennemis, à vaquer enfin aux différentes œuvres que peut suggérer la charité chrétienne.

Une anecdote rapportée par un des témoins qui furent appelés dans la suite à déposer pour la canonisation du Saint prouve que son esprit demeurait recueilli, même au milieu des circonstances les plus propres à le dissiper. Pendant un grand dîner que donnait un jour M. de Boisy, François plus préoccupé de procurer la gloire de Dieu que de ce qui se passait au repas entretenait les convives auprès desquels il se trouvait de pensées édifiantes, et ceux-ci paraissaient oublier le dîner, attentifs seulement à l'entendre : « Prévôt, dit M. de Boisy, engagez donc vos voisins à manger et à boire. — Mon père souhaite, Messieurs, dit François avec simplicité et modestie, qu'on mange et qu'on boive. » Puis il continua ses pieux entretiens.

CHAPITRE XIV

Erection de la confrérie de la Sainte-Croix. François est ordonné diacre, puis prêtre : sa première messe.

En l'année 1593, François encore simple sous-diacre, mais qui était frappé de l'état de souffrance et de désolation où gémissait l'Eglise de Genève, espéra attirer avec plus d'abondance sur elle les bénédictions de Dieu par la fondation d'une confrérie : la pensée de cette fondation fut accueillie avec bonheur par l'évêque, le chapitre et toute la ville d'Annecy. Une rapide analyse des règlements et des exercices de cette confrérie fera connaître quelles étaient les vues et les espérances

qui guidaient en cette circonstance le fervent sous-diacre. Il voulut que la confrérie fût appelée de la *Sainte-Croix,* parce que, disait-il, sous les salutaires enseignes de la Croix la religion catholique est conservée, le prince des ténèbres terrassé, et les souverains chrétiens ont triomphé des infidèles et des hérétiques [1]. Il voulut qu'elle portât en outre le nom *de l'Immaculée Conception,* ainsi que celui *de Saint-Pierre et Saint-Paul.* Comme l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui manquait à cette époque de prêtres, était alors peu fréquentée pour cette raison, il la choisit pour en faire le siége principal des réunions et des exercices de la confrérie. Après avoir répandu beaucoup de supplications et de larmes devant Dieu, il en rédigea les règlements qui avaient tous pour objet et pour fin de réparer les outrages que Jésus-Christ reçoit sur l'instrument de son ineffable sacrifice, surtout dans les pays hérétiques, de ranimer le saint culte de Marie, dont le nom auguste est si souvent insulté dans les mêmes contrées, d'obtenir la conservation ou le retour de la vraie foi partout où cette double grâce est nécessaire, et enfin d'opérer la sanctification journalière des fidèles qu'il réunirait dans la pratique des mêmes cérémonies et des mêmes actes de religion. François établit en conséquence que les confrères communieraient aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, de la Conception de la sainte Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les seconds dimanches du mois, à l'exception des mois où se trouvent les fêtes dont on vient de parler. De plus, le Saint-Sacrement serait exposé les mêmes jours dans l'église de Saint-Jean du matin au soir, et deux confrères devaient faire constamment une adoration d'une heure pendant la durée de l'exposition, de telle sorte qu'il y aurait toujours deux confrères en prières devant le Saint-Sacrement. Ces confrères prieraient pour le Pape, les

[1] Voyez les *Opuscules* dans la collection des Œuvres complètes de saint François de Sales, édition Migne, tome V, page 228 et suiv.

prélats et tout le clergé, pour l'exaltation de l'Eglise, la conservation de la foi et la conversion des hérétiques, pour la prospérité et l'accroissement en vertus de la confrérie, pour les divers besoins de la société humaine. Il devait y avoir aussi, les mêmes jours, et dans la nuit du jeudi au vendredi saint, une procession publique des confrères marchant dans un grand recueillement, et chantant les prières indiquées ou récitant à voix basse le chapelet. Tous les dimanches un prêtre de la confrérie devait célébrer en l'église Saint-Jean une messe à laquelle assisteraient tous les confrères qui n'en seraient point empêchés par de graves obstacles, et chaque confrère s'obligera de réciter tous les jours, au signal de la cloche, cinq fois l'Oraison dominicale et cinq fois la Salutation angélique, à genoux et tête nue, en quelque lieu qu'ils se trouvent, afin qu'outre le gain des indulgences que les Souverains-Pontifes ont concédées à cette sainte pratique, on obtienne de Dieu qu'il détourne des peuples de la Savoie toute espèce de fléaux et de calamités. Les confrères étaient invités à accompagner la sainte Eucharistie, lorsqu'elle serait portée aux malades, ou, à défaut, de réciter un *Pater* et un *Ave* pour le malade. On leur recommandait aussi la pratique des bonnes œuvres, la visite des malades et des prisonniers, l'attention à prévenir ou raccommoder les différends, et à réconcilier les confrères que diviseraient des procès ou des contestations. Lorsqu'un confrère viendrait à mourir, tous les membres de la confrérie se rendraient à ses funérailles et assisteraient à la messe qui serait dite pour le salut et le soulagement de cette âme, comme ils assisteraient à la messe qui serait dite pour tous les confrères défunts, le jour le plus proche et non empêché après la fête de l'Exaltation de la sainte Croix.

S'occupant aussi de la forme de l'habit que porteraient les confrères dans leurs réunions et processions, François établit qu'il se composerait d'une sorte de sac de toile noire, couvrant tout le corps, depuis les épaules jusqu'au talon, fait avec la plus grande simplicité et sans aucune espèce d'ornement avec

un capuce de même toile et de même couleur, pouvant voiler la tête et le visage, et un cordon à nœuds semblable à celui des Cordeliers, duquel pendrait un chapelet. La couleur de l'habit que nous venons de décrire fit que l'on donna souvent aussi aux confrères le nom de *Pénitents noirs*, comme les œuvres de charité qui leur étaient imposées les firent appeler encore *Pénitents de la miséricorde*.

Les officiers de cette confrérie étaient : un *prieur*, qui devant être le chef général de toute l'association répandue dans les diverses villes serait toujours pris du corps de l'église cathédrale : la première réunion nomma François pour occuper ce poste; des *assesseurs*, chargés d'assister le prieur; un *trésorier*, pour recevoir et administrer les dons qui seraient faits par les confrères à leur réception ou pour subvenir aux dépenses de la confrérie, les aumônes versées pour les malades et les prisonniers, etc. ; un *secrétaire*, pour rédiger les actes et délibérations de la confrérie; douze *conseillers*, en partie clercs, en partie laïques, entre lesquels seraient toujours le prieur, les assesseurs, le trésorier et le secrétaire de l'année précédente. Dans le cas où dans une assemblée de la confrérie il s'élèverait quelque difficulté grave, elle serait soumise au chapitre de l'église cathédrale dont la décision aurait force de loi.

L'érection de la confrérie se fit solennellement le 1er septembre 1593, et, par un acte capitulaire du même jour, le chapitre en approuva les statuts. M. de Boisy fut un des premiers à s'y agréger. La confrérie commença ses exercices à Annecy le jeudi 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, avec une pompe extraordinaire, à laquelle présidait l'évêque Claude de Granier, qui donna la bénédiction du Saint-Sacrement. La présence du prélat ajoutait encore à la joie de la foule immense des fidèles qui se réjouissaient dans l'espoir de tous les grands bienfaits que la nouvelle institution promettait à toute la contrée.

Le duc de Savoie jugea si favorablement l'institution de cette confrérie, dont il espérait les avantages les plus fruc-

tueux pour l'affermissement et les progrès de la piété dans ses états, qu'un peu plus tard, lorsqu'elle se fut établie à Chambéry, il voulut lui donner une marque signalée de sa confiance et de sa protection. En conséquence, il lui décerna le privilége d'accorder chaque année, le jeudi-saint, la grâce et la délivrance d'un prisonnier condamné à mort ou aux galères, et la pieuse confrérie put exercer en effet cet heureux droit de bienfaisance, ainsi que le constatent des actes officiels consignés dans les archives de l'ancien sénat de Savoie et des lettres du saint évêque [1]. Elle bénissait Dieu qui lui ménageait

[1] Voici des faits qui attestent l'octroi de cet important privilége dont aucun biographe n'avait encore parlé. Ils sont extraits des archives de l'ancien sénat de Savoie, répertoire 128, folio 186 et 248. Nous croyons qu'on ne les lira pas sans intérêt.

— « Le seigneur d'Albigny, chevalier de l'ordre et lieutenant de Son Altesse deçà les monts.

» Suivant le privilége concédé par Son Altesse aux confrères pénitents du très-saint Crucifix de la Miséricorde en la présente ville de Chambéry, leur donner un prisonnier condamné à mort ou aux galères par arrêt du souverain sénat de Savoie, ledit privilége entériné et vérifié audit sénat, sur la requête à nous présentée par lesdits confrères, nous avons par ces présentes nommé et accordé la liberté et délivrance de Christophe Grey, condamné aux galères pour trois années, en considération desdits confrères, suivant laquelle il sera libéré au jour accoutumé. Fait à Chambéry, le 9e jour d'avril 1604. *Signé* : ALBIGNY. *Scellé et contre-signé* : SONIOZ. »

— « Par ces présentes, signées de notre main, inclinant à l'humble supplication des humbles et dévots confrères du très-saint Crucifix de la Miséricorde en notre ville de Savoie, nous avons confirmé et approuvé, confirmons et approuvons l'arrêt rendu par notre sénat de Savoie sur la liberté de Charles Muffait, prisonnier, délivré auxdits confrères le jeudi-saint dernier, en conformité de leurs priviléges; et pour l'avenir iceux confrères suivront la forme desdits priviléges pour le regard de semblables libertés. Car ainsi nous plaît. Donné à Turin, le 28 mai 1606.

» *Signé* : CHARLES-EMMANUEL. »

— La dernière année de sa vie, François réclamait encore auprès du duc de Savoie, pour sa confrérie, à l'approche du jeudi-saint de l'année 1622, l'exercice de son privilége en faveur d'un criminel d'Annecy. Les lignes suivantes font partie de ses lettres inédites.

« Février 1622.

» Monseigneur, il a plu à Son Altesse d'accorder à la confrérie de la

ainsi des moyens précieux de faire rentrer dans les sentiers du bien des âmes qui s'en étaient si profondément détournées.

Peu de jours après avoir terminé cette importante affaire, le samedi des Quatre-Temps, 18 septembre, François reçut le saint ordre du diaconat. La ferveur avec laquelle il s'était disposé à cet acte qui le plaçait sur le seuil du sacerdoce, fut encore excitée par l'invitation que lui fit peu de temps après son évêque de se tenir prêt à recevoir l'ordination aux Quatre-Temps de l'Avent. Nous n'avons pas besoin de dire que François fut extrêmement fidèle à se conformer à cet avis : chacune de ses actions de tous les jours n'était-elle pas la préparation la plus fervente à recevoir la dignité qui allait lui être conférée ? Ce fut le samedi 18 décembre que le prélat lui imposa les mains. Pendant que François était ainsi consacré prêtre, il parut si abîmé dans la contemplation des choses divines qu'on croyait voir en lui un ange descendu du ciel. L'évêque versait des larmes d'attendrissement, et il dit à plusieurs personnes : « Dieu ne m'a pas octroyé le don de la parole; mais il m'a donné mon fils de Sales qui sera ma parole et ma voix. »

François pensa qu'avant d'offrir à Dieu pour la première fois le sacrifice pur et sans tâche, il lui serait salutaire de s'y préparer par une retraite de trois jours, qu'il commença le

Sainte-Croix, autrement dite du Crucifix de Chambéry, la délivrance d'un criminel prisonnier tel qu'elle nommerait chaque année, le jeudi-saint, en révérence de la mort et passion de Notre-Seigneur; et la pitoyable famille d'un homme de ce mandement d'Annecy, a obtenu qu'il fût nommé et demandé en grâce, cette année, par ladite confrérie, pour être libéré de la galère. Et par ce, Monseigneur, que véritablement sa femme et ses enfants qui sont en grand nombre, sont dignes de compassion, et qu'en la grâce du père est enclose la grâce des enfants, de la femme et de toute la famille, qui ne peut vivre sans l'assistance actuelle de ce pauvre homme, je joins à la très-humble supplication que la confrérie fait à Votre Altesse pour ce sujet ma très-humble recommandation, qui suis, Monseigneur, votre, etc.

» † FRANÇOIS, *évêque de Genève.* »

jour même de son ordination [1]. Plus tard il avoua à sainte Chantal qu'il avait reçu du ciel une abondance de lumières et de saintes inspirations, et que c'était le souvenir de ces bénédictions célestes qui l'avait déterminé à instituer dans l'ordre de la Visitation une retraite de trois jours avant les grandes fêtes.

Le mardi 21 décembre, fête de l'Apôtre saint Thomas, François célébra solennellement sa première messe dans l'église cathédrale de Saint-François d'Annecy, en présence de son évêque, de ses parents et d'un grand nombre de personnes de distinction [2]. M. et Mme de Boisy, le sénateur Antoine Favre, et une foule de fidèles de tout rang, voulurent recevoir la sainte communion de sa main. En offrant le divin sacrifice, le nouveau prêtre apporta tant de piété et d'onction que chacun en le regardant se sentait pénétré de vénération comme en présence d'un ange [3]. Sainte Chantal apprit de lui-même, plus tard, que dans ce premier sacrifice Dieu avait pris possession de son âme d'une manière inexplicable, et qu'il lui avait alors inspiré des sentiments et des intentions dont il s'était servi pendant tout le reste de sa vie, en sorte que chaque fois qu'il célébrait la sainte messe, et il le faisait tous les jours à moins d'empêchement majeur, c'était dans les mêmes sentiments qu'il avait célébré la première. La ferveur éclatante qu'il montra dans ce jour béni fut telle que l'opinion publique le proclama dès lors le restaurateur de la vertu dans l'état ecclésiastique, et que plusieurs, entraînés par l'impulsion de son exemple, commencèrent à s'adonner à l'oraison et à la pratique plus spéciale des vertus chrétiennes [4]. Après avoir ainsi rempli la matinée, il officia à vêpres; puis, montant en chaire,

[1] *Année de la Visitation*, 19 décembre.

[2] *Ibid*, 21 décembre.

[3] Déposition de la mère de Chaugy. Cette religieuse déclara tenir le fait de la bouche du président Floccard et du président Bovard qui assistaient à la première messe du Saint.

[4] Déposition de la mère de Chaugy.

il fit un sermon très-pathétique sur la grandeur du sacerdoce et sur l'excellence du saint sacrifice [1]. Il prêcha encore aux fêtes de Noël et les dimanches suivants, et sa prédication ne cessa d'attirer au pied de la chaire une foule toujours plus avide de l'entendre à mesure que ses paroles coulaient sur elle. C'est qu'en effet il s'était tout d'abord attaché à se soustraire à l'influence du mauvais goût de l'époque, qui aimait à accumuler les citations grecques et latines, à mêler aux citations sacrées des citations profanes, auxquelles souvent l'assemblée des fidèles ne comprenait rien; François n'avait en vue que deux choses qui assuraient son succès : la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes.

[1] Charles-Auguste, page 62.

LIVRE II

(1593-1596)

SOMMAIRE

CHAPITRE I. Fréquentes prédications de François de Sales, après qu'il eut reçu la prêtrise. Son zèle pour le ministère de la confession. Nouvelle tentation dont triomphe la chasteté du Saint. — II. Le chapitre de la cathédrale l'élit, et l'évêque Mgr de Granier le nomme grand pénitencier. Vertus de M. et de Mme de Boisy et de leur fils Louis de Sales. — III. Assiduité de François au chœur. Il réconcilie deux familles d'Annecy, et préside une thèse de théologie. Il est établi curé du Petit-Bornand. On le dessert auprès de son évêque ; le Saint se justifie et se venge de ses calomniateurs en prenant leur défense auprès du prélat. — IV. Correspondance entre François et Antoine Favre. Pèlerinage des confrères de la Sainte-Croix d'Annecy et de Chambéry à Aix. François prêche dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux le jour de la fête du patron. — V. Le protestantisme dans la province du Chablais. François est déclaré chef de la mission entreprise pour la conversion de cette province ; représentations et démarches que fait son père pour le détourner de ce projet. Il s'associe son cousin le chanoine Louis de Sales, et fait avec lui une retraite préparatoire ; leur départ pour le Chablais. — VI. Mission de Viry. Arrivée de François et de Louis au château des Allinges, où ils sont reçus par le baron d'Hermance. Leurs premières prédications à Thonon. Obstacles et persécutions qui leur sont suscitées par les hérétiques. Résistance furieuse des ministres protestants. — VII. Inquiétudes continuelles de M. de Boisy ; généreux sentiments de la mère du missionnaire. Travaux et austérités de François. Périls auxquels il est exposé. Il donne une mission aux soldats du château des Allinges. — VIII. Nouveaux obstacles qu'il rencontre chez les protestants. Le livre des *Controverses.* Fermeté et intrépidité de François. Grâce extraordinaire qu'il reçoit de Dieu. Accusations portées contre lui ; des assassins sont apostés pour le tuer. Opposition et plaintes continuelles de M. de Boisy. — IX. François quitte le château des Allinges, et établit sa résidence à Thonon. Nouvel attentat contre sa vie. François répond à cet acte de fureur par un redoublement de

CHAPITRE Ier

Fréquentes prédications de François de Sales, après qu'il eut reçu la prêtrise. Son zèle pour le ministère de la confession. Nouvelle tentation dont triomphe la chasteté du Saint.

Les espérances que les premiers sermons prononcés par François avaient fait concevoir pour les succès nombreux qui l'attendaient dans la chaire furent plus que justifiées dès la première année de l'exercice de son ministère. Si les fidèles montraient le plus grand empressement à venir entendre ses discours, il sentait aussi s'accroître dans son âme le zèle pour répandre la parole de Dieu. Les invitations qui lui étaient adressées de toutes parts pour porter ses prédications dans les paroisses étaient toutes accueillies par lui, car il regardait comme un devoir impérieux de distribuer la nourriture spirituelle à tous ceux qui la réclamaient. Invité à prêcher, le jour de la Purification, 2 février 1594, à Seyssel, ville située sur le Rhône, à quatre lieues de Genève, il le fit avec une puissance de dialectique et une chaleur de sentiment qui fortifièrent et réjouirent beaucoup les fidèles, en même temps qu'elles alarmèrent les hérétiques qui étaient nombreux dans

cette ville. L'effet produit par saint François dans cette circonstance fut tel que le bruit s'en répandit dans les pays environnants et que les protestants de Genève en furent consternés. Ils comprenaient que la foi catholique venait de trouver un vaillant défenseur, et l'hérésie calvinienne un adversaire redoutable.

Non content de se dévouer ainsi au ministère de la parole, François ne mettait pas moins de zèle à entendre les confessions des fidèles que touchaient ses instructions et que la réputation de sa sainteté attirait en foule vers lui. Il s'était fait construire un confessionnal dans l'église cathédrale, du côté de l'Evangile, près de la porte, et depuis le point du jour jusqu'à midi il confessait tous ceux qui se présentaient pour recevoir le remède de leurs misères spirituelles, ne faisant aucune distinction d'âge ou de condition, où plutôt accueillant avec un empressement plus tendre les malades, les ignorants et les indigents. Souvent le ton pénétré avec lequel il parlait à ses pénitents de la grièveté du péché et de l'ineffable bonté de Dieu leur faisait verser d'abondantes larmes de contrition, et alors si c'était des pauvres qui n'eussent point de mouchoir, il leur prêtait le sien pour se moucher et pour s'essuyer le visage, surmontant par cet acte de charité les répugnances et les dégoûts qui révoltent la nature. Lorsqu'un aveugle s'approchait à tâtons de son confessionnal, il en sortait aussitôt pour l'aller prendre par le bras et le mener à la place où il devait s'agenouiller. Etait-ce quelque pauvre paralytique se soutenant péniblement et en chancelant sur ses jambes débiles : François allait au-devant de lui, et l'aidait à se mettre dans une position convenable pour qu'il pût dévoiler au ministre de Jésus-Christ l'état de sa conscience. Des pauvres honteux lui révélaient-ils dans le tribunal de la pénitence leur dénuement et leurs angoisses, il leur faisait des aumônes, pour lesquelles il avait soin de porter toujours sur lui des sommes d'argent divisées en petits paquets de valeurs diverses qu'il distribuait selon les besoins de chacun.

Rien ne pouvait refroidir le saint zèle de François pour le ministère de la confession, malgré toutes les épines qui pouvaient le lui rendre douloureux et pénible, le prince des ténèbres se flatta sans doute que ce zèle même lui fournirait quelque occasion d'imprimer quelque tache à la parfaite vertu du nouveau prêtre, et il inspira pour lui une passion criminelle à une jeune et belle femme qui, après les premiers préambules d'une confession qu'elle semblait disposée à faire avec piété et respect, osa bien lui faire connaître ses sentiments impudiques. Le saint confesseur, la croyant d'abord possédée du démon, prononça sur elle des exorcismes secrets [1], puis l'exhortant à la pénitence, il lui peignit avec les plus vives couleurs la sévérité des jugements de Dieu et les feux éternels de l'enfer. Mais cette malheureuse irritée de voir ses avances méprisées, ne lui répondit que par des outrages : « Hélas ! pauvre femme, que vous me faites compassion ! dit François : vous êtes devant Dieu et ses anges en état de mort et comme un cadavre. Eloignez-vous, et que le Seigneur daigne par sa grâce vous remettre en une meilleure voie ! » Le Saint ne put en dire davantage ; la fureur égarait tellement cette femme qu'elle se trahit par des cris ; les personnes qui se trouvaient dans l'église accoururent et se hâtèrent de la faire sortir. François se contenta d'offrir pour elle ses prières au ciel, et il eut la consolation de les voir exaucées. Nous apprenons, en effet, de l'évêque de Belley, intime ami et confident du Saint, que cette pécheresse vint à résipiscence et lava ses fautes dans l'amertume d'un saint repentir [2].

La fréquence des prédications de François qui s'oubliait lui-même pour s'appliquer tout entier à l'édification et au salut

[1] Les exorcismes publics ne peuvent se faire que par une autorisation spéciale de l'évêque, mais il n'en est pas de même des exorcismes secrets et à voix basse.

[2] Charles-Auguste, page 69 ; *L'Esprit de saint François de Sales*, par J.-P. Camus, évêque de Belley, part. IV, sect. 37.

des âmes, rencontra cependant un désapprobateur : c'était M. de Boisy, qui pensait que son fils se prodiguait trop. Voici comment le Saint racontait dans la suite le fait à son ami l'évêque de Belley.

« J'avais le meilleur père du monde, mais qui avait passé une grande partie de sa vie à la cour et à la guerre, dont il savait mieux les maximes que celles de la théologie. Pendant que j'étais prévôt, je prêchais en toute occasion, tant à la cathédrale que dans les paroisses, et jusque dans les moindres confréries; je ne savais ce que c'était que refuser, me souvenant de la parole de Notre-Seigneur : *Omni petenti a te tribue* [1]. Mon bon père, entendant sonner le sermon, demandait qui prêchait; on lui disait : Qui serait-ce, sinon votre fils? Un jour il me prit à part et me dit : Prévôt, tu prêches trop souvent; j'entends même en des jours ouvriers sonner le sermon, et toujours on me dit : C'est le prévôt, le prévôt. De mon temps il n'en était pas ainsi; les prédications étaient bien plus rares, mais aussi quelles prédications! Dieu le sait : elles étaient doctes, bien étudiées; on disait des merveilles; on alléguait plus de grec et de latin en une que tu ne fais en dix; tout le monde en était ravi et édifié; on y courait à grosses troupes : vous eussiez dit qu'on allait recueillir la manne. Maintenant tu rends cet exercice si commun qu'on n'en fait plus de cas, et on n'a plus autant d'estime de toi. — Voyez-vous, continuait le Saint, ce bon père parlait comme il l'entendait et à cœur ouvert; mais c'était selon les maximes du monde où il avait été nourri. Les maximes évangéliques sont bien d'une autre trempe. Jésus-Christ, qui est le miroir de la perfection et le modèle des prédicateurs, n'a pas usé de toutes ces circonspections, non plus que les apôtres qui ont suivi ses traces... Croyez-moi, on ne prêchera jamais assez : *et nunquam satis dicetur, quod nunquam satis discetur* [2], surtout mainte-

[1] *Donnez à tous ceux qui vous demandent.* (MATTH. V, 42.)
[2] On ne peut assez redire ce qu'on ne sait jamais assez.

nant et en cette contrée voisine de l'hérésie, hérésie qui ne se maintient que par les prêches, et qui ne sera détruite que par la sainte prédication [1]. »

CHAPITRE II

Le chapitre de la cathédrale l'élit et l'évêque Mgr de Granier le nomme grand pénitencier. Vertus de M. et de Mme de Boisy et de leur fils Louis de Sales.

Le zèle prodigieux et infatigable que François apportait dans toutes les fonctions de son ministère décida le chapitre de la cathédrale à le présenter pour la charge de grand-pénitencier, à l'évêque de Genève, qui le nomma à cet office en vertu d'un mandat par lequel le cardinal Mattei le déléguait à cet effet. Alors surtout parut encore davantage le don merveilleux que Dieu avait départi à François pour la direction des consciences [2].

Nous avons vu avec quelle fermeté François avait repoussé sa nomination à la dignité de sénateur de Chambéry : il n'en fut pas quitte pour ce premier refus. Une seconde et une troisième fois, M. de Boisy qui se flattait toujours qu'il finirait par avoir raison de la résistance de son fils revint à la charge, et il fit de nouveau agir auprès de lui dans ce but plusieurs de ses amis. François se contentait d'opposer à ces obsessions redoublées les raisons qu'il avait déjà données de sa détermination, en les fortifiant par de nouveaux motifs. Il protestait que de si grandes charges étaient trop pesantes pour ses épaules, en ajoutant que personne ne peut servir deux maîtres à la fois [3], que Chambéry était trop éloigné d'Annecy [4], et qu'il

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. III, sect. 9.

[2] Déposition du chanoine Gard, page 91.

[3] *Nemo potest duobus dominis servire.* (MATTH. VI, 24.)

[4] Chambéry est distant d'Annecy de neuf lieues; il n'était donc pas facile de remplir à la fois les fonctions de prévôt de la cathédrale à Annecy et de sénateur à Chambéry.

se ferait scrupule d'occuper une place qu'un autre occuperait d'une manière plus utile au bien public; qu'il lui serait impossible de mêler le sacré au profane, et que, quoique la jurisprudence soit une science vénérable, cependant elle s'applique presque toujours à la discussion des intérêts temporels; que, pour lui, il avait un éloignement extrême pour les procès et la chicane; qu'il regardait comme une nécessité et un devoir de s'adonner exclusivement aux exercices du saint ministère; que Dieu lui avait confié, non le soin des corps, mais celui des âmes; que celui qui s'applique à plusieurs objets fait moins bien chacun d'eux en particulier; qu'enfin outre ces raisons, il en avait d'autres que des motifs personnels l'obligeaient de taire [1]. M. de Boisy, dont l'amour paternel un peu trop humain se désolait de cette résistance à accepter un titre entouré de tant de considération dans le monde, disait : « Je ne sais vraiment ce que le prévôt a dans l'esprit, et je ne comprends rien à une obstination pareille. » Enfin, cédant de guerre lasse, il lui dit un jour avec un ton de colère : « Va donc en paix, et suis ta voie. Aussi bien je vois que je perdrais mon temps à essayer de te dissuader; Dieu veut que tu ne t'occupes que de son service; je dois me soumettre à sa volonté. »

La piété de M. Boisy était bien sincère : s'il insistait ainsi auprès de François pour lui faire accepter des honneurs temporels, c'est que dans son opinion ces honneurs pouvaient s'allier avec la fidélité due à Dieu. Il ne considérait pas assez que l'âme qui brûle d'un amour fervent pour le Créateur regarde comme importunes et fâcheuses les occupations et les dignités qui la peuvent distraire, ne fût-ce qu'un moment, de l'objet de ses pures affections. Le refus de François ne lui fi du reste rien perdre de son estime pour la vertu de ce cher enfant. Dès la première année de son sacerdoce, il le choisit pour son confesseur; il était très-soigneux d'assister à sa

[1] Charles-Auguste, pages 67 et 68.

messe, d'entendre ses sermons et de communier de sa main. Tous les mois, et souvent après quinze jours, il s'approchait de la sainte Table, et lors même qu'il résidait au château de Sales, il faisait le voyage d'Annecy pour venir confesser ses fautes aux genoux de son fils vénéré. A son exemple, Mme de Boisy, toutes les personnes du château et les domestiques mêmes lui confièrent le soin de leur conscience, car sa sainteté continuelle depuis le bas âge avait pénétré tous les cœurs d'une vénération singulière [1]. Aussi ses exhortations et ses avis produisirent-ils les fruits les plus heureux, et cette famille bénie de Dieu fut pour les autres familles un modèle d'ordre, de régularité et de dilection. Son frère Louis de Sales surtout, qu'il entourait d'un soin spécial, s'attachait chaque jour plus étroitement à lui, et pouvait à peine se résoudre à le quitter un moment. Négligeant pour rester auprès du saint prêtre les entretiens et les amusements des jeunes gentilshommes de son âge, il le suivait jusque dans les réunions ecclésiastiques, et l'accompagnait dans les concours et conférences du clergé. « Je vous prie, lui disait Louis, de vouloir bien être mon maître, et de souffrir que je sois toujours auprès de vous, comme votre disciple, pour apprendre de votre bouche les secrets de la vie chrétienne et les beaux enseignements de la philosophie et de la théologie que vous croirez utiles au perfectionnement de mon cœur et de mon esprit [2]. » Aussi Louis fit-il les progrès les plus rapides dans la vertu. Voulant conformer toute sa vie sur le modèle de Jésus crucifié, il s'enrôla dans la confrérie de la Sainte-Croix, et il composa en l'honneur du signe de la Rédemption un éloge en vers qui fut jugé digne d'être imprimé. Sa piété envers l'auguste Mère de Dieu ne fut pas moins remarquable, et il professa toute sa vie une dévotion particulière pour la Conception immaculée de la sainte Vierge, sous la protection de laquelle il eut le bonheur

[1] Hauteville, *Maison de Sales*, page 189.
[2] *Ibid.* page 252.

de conserver une parfaite chasteté. Comme sa position à la cour l'obligeait à avoir souvent des rapports avec des personnes du sexe, il profitait de toutes les occasions qui s'offraient dans les divers entretiens d'insinuer dans les cœurs l'amour de cette angélique vertu. Une réflexion, un récit, une maxime qu'il prononçait avec une politesse exquise qui captivait l'attention lui suffisaient pour atteindre ce but. Il disait par exemple : « Les cœurs gâtés se plaisent avec ceux qui leur ressemblent ; mais lorsqu'il s'agit de se choisir une épouse ou un époux, ils raisonnent bien différemment. Alors on recherche les personnes que distinguent une conduite chrétienne et un extérieur modeste : tant il est vrai que la sagesse et la piété sont le plus bel ornement de la beauté [1]. »

CHAPITRE III

Assiduité de François au chœur. Il réconcilie deux familles d'Annecy, et préside une thèse de théologie. Il est établi curé du Petit-Bornand. On le dessert auprès de son évêque : le Saint se justifie et se venge de ses calomniateurs en prenant leur défense auprès du prélat.

L'assiduité de François à l'office de la cathédrale n'était pas moins remarquable que son zèle à remplir les autres fonctions du saint ministère. Pénétré, pendant toute sa durée, d'une dévotion fervente, il chantait les heures canoniales distinctement et posément, et il introduisit l'usage de faire une pause assez longue à chaque verset [2]. Il était immobile en la présence de Dieu, et, en le voyant au chœur, on l'aurait pris pour une statue dans sa niche ; en sorte que c'était une opinion répandue généralement que Dieu le visitait particulièrement alors, et que le Saint sentant auprès de lui la divine Majesté l'adorait

[1] Hauteville, *Maison de Sales,* page 257.
[2] *Vie de saint François de Sales,* par Longueterre, part. II, page 76; La Rivière, page 117.

en se tenant dans le recueillement le plus profond. L'évêque lui demandant un jour s'il ne mettait point quelque sorte de recherche à se montrer si assidu et si recueilli au chœur : « Si vous me le demandez comme mon prélat et mon supérieur, répondit François, je vous dirai franchement que toute ma joie est d'être membre d'une si belle compagnie, et que je regarde comme une action importante de faire l'office des anges en un tel chapitre. D'ailleurs c'est une maxime consacrée de préférer les actions de communauté aux particulières. Dieu est au lieu où l'on s'est assemblé en son nom. »

Les bontés et les prévenances de son évêque ne lui firent rien retrancher des témoignages de respect qu'il lui rendait. Un historien de sa vie rapporte que jamais l'évêque ne put obtenir de lui qu'il cessât de lui donner, comme il le faisait même dans les conversations intimes, le titre de Monseigneur, quoique ce titre ne fût guère alors usité pour les évêques en France ni en Savoie. Le saint prêtre avait apporté cet usage d'Italie, et il disait que puisqu'on appelait ainsi dans nos pays ceux qui étaient élevés à une éminente dignité séculière, il n'était pas convenable qu'on honorât moins les prélats élevés à une si éminente dignité spirituelle.

Deux familles des plus considérables d'Annecy étaient en ce temps divisées par une ancienne inimitié, qui entretenait une très-grande division dans toute la ville [1], parce que chacune des deux familles contendantes y avait son parti. François entreprit de mettre un terme à tant de haines ; il alla trouver les principaux chefs des deux partis et employa pour les ramener à la concorde tous les motifs que son ardente charité put lui fournir. Voyant l'inutilité de ses efforts, il recourut à son remède ordinaire ; il jeûna, redoubla ses austérités, et recourut à Dieu par de ferventes prières et surtout par le saint sacrifice de la messe qu'il célébra plusieurs fois à cette intention. Un jour qu'il revenait de l'église où il avait encore prié dans

[1] Longueterre, part. III, pages 131 et 136.

cette intention avec une ardeur nouvelle, il rencontra un des personnages qu'il connaissait pour être le plus irrité. Il l'aborda aussitôt, et, les yeux pleins de larmes, il le conjura de déposer enfin, au nom de Dieu, la haine et la soif de vengeance qu'il avait si longtemps conservées dans son cœur. Voyant que ses paroles commençaient à l'ébranler, le Saint continua de le presser avec une onction si persuasive qu'enfin il toucha son cœur et obtint de lui la promesse de ne se refuser à rien de ce que l'honneur permettrait pour parvenir à un accommodement. Puis, afin de ne pas laisser à ce personnage le temps de varier dans cette bonne résolution, il se rendit aussitôt chez le chef du parti opposé. Là sa charité eut à essuyer aussi bien des refus, et il ne fallait pas moins qu'une douceur aussi inaltérable que la sienne pour ne se point rebuter. Enfin le zèle de François triompha de tout; on convint de poser les conditions d'un accord, et les deux partis les ayant débattues non sans peine, on réussit à s'entendre. La réconciliation fut solennelle; on s'embrassa en se promettant mutuellement l'oubli du passé, et à des ressentiments implacables succéda une paix profonde.

Tant d'œuvres de charité et d'exercices pieux ne détournaient point le Saint de l'étude des sciences ecclésiastiques, étude qu'il jugeait indispensable pour tout prêtre, parce qu'il est le dépositaire de la loi divine, et chargé de l'enseigner au peuple; étude aussi qu'il disait ne devoir cesser jamais d'être l'objet de l'application d'un prêtre, parce qu'elle lui est nécessaire tant pour ne point oublier ce qu'il a déjà appris, que pour s'enrichir de nouveaux trésors de science. Il avait conservé pour la Somme de saint Thomas d'Aquin, cette prédilection qu'il avait pour elle lorsqu'il étudiait à Paris et à Padoue, et il lui dut en grande partie le jugement, la sagacité, la pénétration qu'on admirait en lui, et dont il donna encore la preuve dans une occasion dont nous allons parler. Deux jeunes théologiens d'Annecy, qui venaient d'arriver de l'université de Louvain, où ils avaient fait leurs études, souhaitant de témoi-

gner à leurs concitoyens des fortes études qu'il avaient faites voulurent soutenir des thèses publiques et prièrent le savant prévôt d'en accepter la présidence. François essaya de décliner cet honneur, en se fondant sur ce qu'il n'était point docteur en théologie, et dans son humilité il essaya de leur persuader qu'il serait plus convenable et plus utile pour eux de choisir parmi les chanoines de la cathédrale qui possédaient ce titre. Les deux jeunes ecclésiastiques qui, avant de s'adresser au prévôt, avaient pris les avis des principaux membres du chapitre, et qui ne faisaient que se conformer au vœu de l'opinion générale, insistèrent si bien que François ne crut pas devoir se refuser à leur désir. L'exercice eut lieu dans la grande salle du collége d'Annecy, où s'était réunie une nombreuse assemblée, composée des théologiens de la ville et des environs. Aux attaques vigoureuses qui furent faites aux deux candidats ceux-ci répondirent avec une verve et une rectitude d'idées et de langage qui justifiait largement la confiance qu'ils paraissaient avoir dans le résultat de cet examen. Ce fut une alternative de puissantes objections et de réponses vives et fermes qui donnaient à la lutte un intérêt réel et soutenu. Là encore se manifesta avec un nouvel éclat la science du prévôt, qui montrait au milieu de tant de théologiens consommés une supériorité incontestable. Il résolvait promptement et avec solidité les objections les plus embarrassantes; il avait surtout un talent admirable pour exposer la vérité avec une clarté qui la faisait toucher au doigt, il éclaircissait avec une facilité surprenante les difficultés qui paraissaient d'abord les plus insolubles et savait répandre un jour inattendu dans les questions les plus embrouillées; sa méthode était de bien distinguer les différents points de vue sous lesquels une question pouvait être envisagée, et de la traiter séparément sous ses différents rapports, en évitant toute équivoque et toute ambiguïté[1]. « Ceux qui ne s'étoient pas pu imaginer qu'il y eût en lui un si pro-

[1] Charles-Auguste, pages 69 et 70.

fond savoir, dit le père de La Rivière, restèrent fort estonnés, voyant la solidité de son jugement, et la vivacité de son esprit à respondre sur-le-champ, à esclaircir les doutes, à résoudre les difficultés, à déduire les distinctions, à desnouer les plus serrés arguments, voire à les couper et trancher tout à net. Par ce moyen il acquit un merveilleux renom et l'opinion d'estre en capacité le premier homme du clergé[1]. »

Bientôt se présenta une autre occasion qui ne fit pas moins éclater les grandes lumières du prévôt dans les matières de théologie. Comme la plus grande partie des biens qui avaient autrefois appartenu au chapitre de la cathédrale avaient été usurpés par les Genevois, les chanoines se trouvaient dans la nécessité, afin de pourvoir à leur subsistance, de joindre une cure à leur canonicat, avec l'autorisation du Saint-Siége qui la leur avait accordée, à la condition d'y entretenir un vicaire s'ils ne pouvaient s'y rendre eux-mêmes. François que la multiciplité de ses aumônes réduisait à la détresse fut sollicité par ses amis de se présenter au concours en vue d'obtenir la cure devenue vacante du Petit-Bornand, paroisse située dans un pays montagneux du Faucigny. Ayant pris l'avis de son évêque, il se fit donc inscrire sur le registre du greffier de l'évêché; mais ceux qui voulaient concourir pour la même cure, voyant qu'ils auraient pour adversaire un théologien si habile se retirèrent tous, de sorte que François resta sans concurrents. Un grand nombre d'ecclésiastiques étant venus, au jour fixé, pour assister à l'examen, l'évêque qui présidait d'ordinaire ces sortes d'assemblées, voulant leur donner la satisfaction d'entendre son cher fils, l'invita à exposer les principes de la théologie sur le sacrement de l'Eucharistie. François lui obéit, et il prononça sur ce sujet un discours latin, non moins remarquable par la netteté des idées et l'érudition que par une logique invincible. Tous les assistants le sanctionnèrent par une énergique approbation, et l'orateur

[1] Le père de La Rivière, livre II, chap. III, page 120.

fut pourvu de la cure vacante. Mais ce succès devait être suivi de contrariétés sur lesquelles nous croyons que le lecteur ne sera pas fâché de trouver ici quelques détails empruntés à M. l'abbé de Baudry, qui lui-même les a puisés dans les relations de Charles-Auguste de Sales et du père Chevallier.

Lorsque François voulut, en vertu des lettres épiscopales, se mettre en possession de la cure du Petit-Bornand, il trouva les portes de l'église fermées. Jacques Bally, chanoine de la cathédrale, qui prétendait sur un titre frivole avoir droit à cette cure manifestait ainsi son opposition, et François, malgré son aversion pour les procès, se vit obligé de plaider, non-seulement au tribunal de l'ordinaire, mais encore à la cour de Rome et au sénat de Chambéry. Ses droits étaient si bien fondés qu'il gagna sa cause partout [1].

On trouve une autre version de ce fait dans des mémoires manuscrits du père Chevallier, récollet, qui se conservent dans les archives de la Visitation d'Annecy [2]. Il y est dit qu'un certain chicaneur persuada à un ecclésiastique, qui était d'ailleurs un homme de loyauté et de vertu, de postuler à Rome ce bénéfice, lui promettant que dès qu'il en serait pourvu par le Saint-Siége, il le lui ferait adjuger par le moyen d'un excellent titre; mais il n'eut garde d'ajouter que le titre était faux. Cet ecclésiastique ayant fait aussitôt à Rome les démarches convenables obtint en effet le bénéfice, et il attaqua le prévôt en sa possession. Le procès fut institué à Annecy devant le conseil du Genevois, où l'ecclésiastique se laissa condamner parce que le possesseur du prétendu titre ne jugea pas encore à propos de s'en servir. L'affaire ayant été portée en appel devant le sénat de Chambéry, le sénateur Antoine Favre conseilla à François de faire faire une enquête extraordinaire. Pendant que cette enquête avait lieu, la partie adverse produi-

[1] Charles-Auguste, page 71.
[2] Le père Chevallier, page 4.

sit le titre faux, mais qui présentait de telles apparences de vérité, que le sénat s'y laissant tromper condamna le prévôt. L'ecclésiastique en faveur de qui la décision fut rendue aurait donc conservé le bénéfice si Dieu n'eût permis que l'auteur de la fraude éprouvât des remords de conscience qui le portèrent à lui tout révéler. Ce prêtre, ainsi éclairé sur l'illégitimité de son succès, n'eut rien de plus pressé que de rendre la cure à François. Le père Chevallier remarque que lorsque le sénat rendit un arrêt défavorable au Saint, celui-ci mit d'une manière admirable en pratique l'indifférence chrétienne qu'il professait pour tout ce qui concerne les évènements temporels, et qu'il ne donna aucune marque de chagrin ou d'impatience.

L'évêque de Genève qui s'attachait toujours de plus en plus à son prévôt à mesure qu'il le connaissait mieux, le consultait sur toutes les difficultés qu'il rencontrait dans les fonctions de son épiscopat, et il lui donnait en toute occasion des témoignages de la plus entière confiance [1]. Quelques personnes conçurent de la jalousie de cette affection que le prélat portait à François, et elles s'efforçèrent de lui inspirer des soupçons contre le prévôt en lui représentant que celui-ci désapprouvait en diverses choses son administration, sinon en termes positifs, du moins par des expressions voilées et malignes dont l'ambiguïté rendait encore sa critique plus piquante. Elles firent entendre à l'évêque que François n'était rien moins qu'un intrigant qui visait à se faire valoir auprès du peuple dont il concentrait sur lui l'attention au préjudice de son évêque; qu'il s'érigeait en réformateur qui, n'écoutant que ses propres vues, se proposait de changer et d'innover, si on le laissait faire, de manière à donner lieu plus tard de se repentir de la déférence qu'on aurait eue pour lui et pour ses idées... Ces allégations empruntaient quelque apparence de vérité d'une circonstance encore assez récente pour que l'évêque ne l'eût

[1] Déposition de Biord.

pas oubliée quand on n'aurait pas eu soin de la lui rappeler : c'est que pendant que Claude de Granier avait été prieur de Talloires, il avait eu à se plaindre de l'opposition d'un religieux qui était de la maison de Sales et proche parent du jeune prévôt. Toutefois le prélat qui était plein de prudence et de charité ne voulut point laisser paraître qu'il formât aucun soupçon contre la conduite du Saint et il attendit que le temps et les évènements lui apprissent avec certitude de quel côté était la vérité. Néanmoins une certaine froideur se glissa dans ses rapports habituels avec le prévôt, et il ne lui témoigna plus cette affection paternelle dont il lui avait donné tant de marques. Ce changement dans les procédés du prélat n'échappa point à François qui souffrit en silence une épreuve aussi pénible pour un cœur tel que le sien. Il continua de remplir comme auparavant les fonctions du saint ministère, assistant ponctuellement aux assemblées qui se tenaient pour les affaires ecclésiastiques. Enfin l'évêque voulant se mettre en mesure d'imposer silence aux détracteurs du prévôt, le prit un jour à part dans une allée de son jardin, et lui découvrit avec franchise tout ce qu'il avait sur le cœur. François, qui pendant cette confidence avait conservé une sérénité de visage qui prouvait la paix de son âme, n'eut pas de peine à se justifier. Le prélat ne le laissa pas même achever son apologie : convaincu de sa parfaite innocence, il exprima son indignation contre les calomniateurs qui ne craignent pas de s'attaquer à la vertu même la plus pure, et protesta que non-seulement il allait leur retirer sa confiance, mais qu'il leur infligerait un châtiment exemplaire. François, entendant ces paroles, prit aussitôt leur défense et sollicita l'évêque de leur faire grâce; et, comme le prélat déclarait qu'il lui paraissait tout-à-fait nécessaire de réprimer des hommes coupables et dangereux, François se jeta à ses pieds, en redoublant ses instances, et il ne se releva qu'après avoir obtenu leur pardon. On comprend que ce trait d'humilité et de charité du prévôt ne put que fortifier et accroître encore

l'estime et l'amitié que Mgr Claude de Granier lui avait vouées [1].

CHAPITRE IV

Correspondance entre François de Sales et Antoine Favre. Pèlerinage des confrères de la Sainte-Croix d'Annecy et de Chambéry à Aix. François prêche dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux le jour de la fête du patron.

Durant cette année (1594), François de Sales et le sénateur Antoine Favre s'écrivirent un grand nombre de lettres dont plusieurs ont été conservées. On voit par cette correspondance que le prévôt avait été malade au commencement de février [2] : ce ne fut qu'une petite fièvre qui se dissipa promptement. On y lit encore que le sénateur avait promis à son ami de le venir voir pendant le carnaval ; le Saint, lui en témoignant sa joie, lui mande : « On verra donc revivre parmi nous l'ancienne coutume selon laquelle les amis étaient dans l'usage de prendre quelque honnête délassement et de se donner mutuellement quelques petits repas, comme pour se demander réciproquement la permission de garder ensuite le silence et de vivre dans la solitude et la méditation pendant tout le temps de la pénitence. » Antoine Favre vint en effet passer les derniers jours du carnaval à Annecy à la grande satisfaction de saint François. Il lui donna l'espérance qu'il reviendrait auprès de lui après les fêtes de Pâques, mais ce voyage n'eut pas lieu [3].

Le prévôt avait promis de son côté d'aller faire une visite à son ami, et, au jour fixé, le sénateur se porta au-devant de lui avec un nombreux cortége d'amis. Mais François, au bout

[1] Charles-Auguste, pages 71 et 72 ; Déposition de la mère de Chaugy, page 28 ; *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 144.

[2] Lettre écrite au mois de février 1594.

[3] Lettre écrite dans les premiers jours du mois d'avril.

d'environ une lieue de marche, trouva sur son chemin un torrent tellement enflé par les pluies qu'il lui fut impossible de le traverser et qu'il dut retourner sur ses pas [1]. Une cérémonie pieuse que nous allons rapporter procura aux deux amis la joie de se revoir à Aix le 31 mai suivant.

François de Sales qui comprenait combien un acte de piété extraordinaire, accompli en dehors du genre de ceux qui reviennent chaque jour, peut contribuer, lorsqu'il est exécuté à propos, à ranimer la ferveur dans les âmes, proposa aux confrères de la Sainte-Croix de faire un pèlerinage à Aix en Savoie [2], ville distante d'Annecy de six lieues, ou vingt-quatre kilomètres. Les chanoines de la collégiale de cette ville conservaient dans leur église un fragment important de la vraie Croix, qui avait été apporté à l'époque des premières croisades par un seigneur d'Aix à son retour de la Terre-Sainte, et une grande vénération s'attachait à cette relique précieuse dont l'authenticité était prouvée par les nombreux miracles qu'elle avait opérés. André Malvenda, prieur d'Aix en 1483, l'avait enfermée dans une croix d'argent doré. La confrérie de la Croix, qui s'était établie à Chambéry sur le modèle de celle d'Annecy dont elle avait adopté les statuts, ayant appris ce projet de pèlerinage résolut de se rendre aussi le même jour, à Aix pour vénérer la vraie Croix et faire en même temps avec les pèlerins d'Annecy une alliance de charité fraternelle. Le sénateur Favre, qui en était un des principaux membres, envoya au prévôt un exprès pour lui demander le jour et l'heure où il se proposait d'arriver à Aix et l'ordre qu'il jugeait à propos que l'on observât dans la marche. Nous croyons devoir reproduire dans sa presque totalité la réponse faite par François.

« Monsieur et très-cher frère, il s'en falloit fort peu que je n'eusse achevé une autre lettre pour vous envoyer, quand

1 Lettre du 10 au 12 avril.
2 Charles-Auguste, page 72; *Mémoires de Besson*, page 319.

Soudan (c'était le nom de l'exprès) m'a remis la vostre dernière toute remplie de la très-suave odeur du Sainct-Esprit; en rejetant donc celle-là je responds à celle-cy. Louange soit à Dieu pour vous tous, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour me servir des paroles de sainct Paul, parce que votre foy est maintenant annoncée partout. Nous ferons donc le pèlerinage à Aix, ainsi que vous nous escrivez, et selon que nous l'avons desseigné, le troisième jour de Pentecoste[1], et l'ordre de la marche sera semblable à celuy de la procession que vous vistes l'autre jour, lorsque vous étiez à Annecy, et dirons les mêmes litanies du Crucifix. Nous marcherons pieds nus, car nous croyons que le lieu où nous allons est sainct, estant orné de ce bois très-précieux auquel Dieu s'est montré à nos pères avec une charité plus ardente que dans le buisson de Moyse : toutefois nous ne ferons pas tout le chemin de la sorte, mais seulement quelques lieues; et parce que pour remettre nos forces il sera nécessaire de prendre quelque réfection, nous avons résolu de nous retirer tous en un mesme logis, où nous disnerons tous ensemble modestement et frugalement, pendant que l'on fera lecture de quelque livre de dévotion, afin que l'on ne mêle point de discours profane à un si sainct pèlerinage... Nous tascherons d'ouyr la messe en l'église de la Sainte-Croix d'Aix devant midy, et nous croyons pouvoir y arriver à dix ou à onze heures, et peut-estre plus tost. Il vous appartiendra, si vous venez un mesme jour, de nous y attendre, parce que vous estes plus proches et n'estes pas empeschez par un si grand nombre de personnes que nous. Ainsi, mon très-cher frère, il ne se pourra pas que cette fraternité ne soit vraye, qui doit estre jurée en la présence de ce bois qui a réconcilié les

[1] On sait qu'on célébrait anciennement les octaves entières de la fête de Pâques et de celle de la Pentecôte. Le jour de la Pentecôte tombait, en 1594, le dimanche 29 mai : le pèlerinage eut lieu le troisième jour de Pentecôte, c'est-à-dire le mardi 31 mai, et non point au mois de juin comme on le lit en quelques biographes, peut-être par suite d'une erreur purement typographique.

habitants immortels du ciel avec les habitants de ceste terre inférieure... Portez-vous tousjours bien, et Jésus crucifié vous soit à jamais propice. Nous vous saluons derechef, tous tant que nous sommes, avec tous les autres enfants de la très-sainte Croix, espérant de vous voir bientôt, et de vous parler bouche à bouche afin que notre joie soit pleine et entière dans le Seigneur [1]. »

Le sénateur Favre lut cette lettre si édifiante et si affectueuse dans une assemblée des confrères de Chambéry qui l'écoutèrent avec un vif sentiment de joie, et tout fut aussitôt réglé pour qu'ils se missent en mesure de se conformer aux dispositions qu'elle renfermait.

Les confrères d'Annecy, au jour indiqué, après avoir entendu de grand matin la messe que le prévôt célébra dans leur oratoire, se mirent en route, précédés d'une grande croix portée par l'un d'entre eux, à chaque côté duquel marchait un confrère portant un flambeau allumé. A leur suite venaient les autres confrères, marchant deux à deux, les pieds nus, revêtus de l'habit de pénitent, le visage couvert d'un capuchon, chantant alternativement les litanies avec des musiciens. François, en sa qualité de prieur, fermait la marche, revêtu d'un surplis, ayant seul le visage découvert, et accompagné de deux assesseurs, qui, ainsi que lui, marchaient pieds nus comme les autres confrères. Puis suivait une multitude de fidèles des deux sexes qui, tenant à la main un chapelet où un livre de prières, marchaient avec tant de modestie qu'on ne pouvait les voir sans se sentir pénétré de dévotion [2]. A moitié chemin d'Annecy à Aix se trouve le village d'Alby, où l'on prit un repas frugal, de la manière que l'avait réglé le prieur, après quoi l'on se remit en route. A un quart de lieue environ d'Aix, on rencontra les confrères de Chambéry qui

[1] *Spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui, ut gaudium vestrum plenum sit.* (II JOAN. 12.)

[2] L'abbé de Baudry, Manuscrits, année 1594.

venaient processionnellement au-devant de ceux d'Annecy, et après s'être donné des témoignages réciproques d'une amitié vive et sainte, on se rendit directement à l'église collégiale de la Sainte-Croix. Le bois sacré de la Croix fut exposé sur l'autel, et, après la messe solennelle qui fut célébrée par un des chanoines, chacun des pèlerins fut admis à baiser la sainte relique. « Personne, écrivait plus tard saint François [1], ne put se tenir de pleurer et soupirer vers le ciel à la vue de ce précieux gage de l'amour de Jésus-Christ. Combien sentit-on à cette occasion de vifs regrets de la vie passée ! combien de saintes résolutions de mieux vivre à l'avenir ! » Le prévôt surtout éprouva un redoublement de ferveur, et il renouvela de tout son cœur en présence de la Croix tous les vœux qu'il avait faits de vivre en disciple du Dieu crucifié. Le père Chérubin de Maurienne, capucin, prononça un sermon pathétique, après quoi, pour effectuer l'union projetée des confréries d'Annecy et de Chambéry, elles firent entre elles une alliance de charité fraternelle au nom de Jésus-Christ, en adoptant François de Sales pour leur père commun. Les rapports d'amitié qui avaient déjà commencé entre le prévôt et le père Chérubin, acquirent ce jour-là un nouveau degré d'intimité, tandis que tous les confrères éprouvaient un sentiment intérieur d'ineffable joie qui leur semblait être comme un avant-goût des délices du ciel.

Le lendemain tous les confrères, qui s'étaient sanctifiés par tant de pieux exercices, reçurent le pain eucharistique, et se livrèrent de nouveau aux sentiments que leur suggérait leur tendre dévotion devant le bois sacré de la vraie Croix ; puis ils songèrent au retour. Un vénérable vieillard qui avait assisté à tous les exercices de ce dévôt pèlerinage, Berard de Pingon, baron de Cusy, les ayant pressés vivement de passer par ses terres, ils acceptèrent d'autant plus volontiers son invitation que le chemin était plus court et que le château était un lieu

[1] *Etendard de la Croix*, liv. I, chap. 8.

plus convenable pour se reposer et prendre un peu de nourriture. Les confrères d'Annecy, en quittant Aix, prirent donc la route de Cusy, accompagnés du sénateur Favre et de plusieurs autres confrères de Chambéry, qui avaient voulu goûter la satisfaction de s'édifier dans leurs entretiens quelques heures de plus. Il était quatre heures du soir lorsque la procession arriva à Cusy. Le baron proposa aux confrères de pénétrer dans la forêt située au pied de l'éminence sur laquelle était assis le château, et de s'y promener, en attendant que le repas fût préparé, dans les sentiers qu'il avait lui-même tracés. L'invitation fut acceptée avec un plaisir unanime, et comme tout, jusqu'aux plus simples distractions, devait prendre dans ce pèlerinage un caractère pieux, ils ne cessaient d'élever leurs âmes vers le Dieu de toute sainteté. Chacun voulut graver sur l'écorce des hêtres le signe de la Croix et le nom du Saint son patron. Lorsqu'à la suite du baron de Cusy qui marchait le premier pour les conduire, ils arrivèrent au bas de la colline, sur les bords de la rivière du Chéran, tous, comme s'ils s'étaient sentis pénétrés d'un mouvement de nouvelle ferveur à la vue de ces vastes et silencieuses solitudes, de ces grands arbres dont les branches semblaient, en s'arrondissant sur leurs têtes, vouloir leur rappeler les voûtes et les ogives des cathédrales, ils se jetèrent à genoux pour adresser de saintes prières au ciel. « Nous voilà, leur dit ensuite le prévôt, avec une aimable bonne humeur, dans la vallée des ténèbres et dans les ombres de la mort : quittons ces abîmes et ces cavernes pour monter à la montagne du Seigneur. Mais est-il une autre montagne du Seigneur que le Calvaire où il est monté chargé du poids de la Croix ? C'est là que nous devons le suivre, car il a dit : Celui qui ne marche pas à ma suite en portant sa croix n'est pas digne de moi [1]. Portons donc chacun notre Croix jusqu'au haut de la colline, et suivons, en esprit, mes frères, par la

[1] *Qui non bajulat Crucem suam et venit post me, non potest meus esse discipulus.* (Luc XIV, 27.)

méditation Notre-Seigneur montant sur le Calvaire. » Aussitôt chacun se choisit parmi les branches récemment coupées celles qui offraient la forme de la Croix, et tous, portant une Croix sur l'épaule, reprirent en silence la direction du château. Etant parvenus au haut de la colline, ils déposèrent leurs croix et entrèrent dans la salle où les attendait un repas. François qui excellait dans l'art de profiter de tout pour élever les cœurs à Dieu, s'écria en s'adressant au baron de Cusy : « Qu'est-ce donc que ceci, mon père? nous avons cru monter au Calvaire, et nous voilà au Thabor. C'est ainsi qu'on parvient au royaume de Dieu par beaucoup de tribulations [1], et qu'il a fallu que Jésus-Christ souffrît et entrât par là dans sa gloire [2]. » Les pieux confrères doucement émus des paroles de leur prieur, ne s'entretinrent pendant tout le repas que de la gloire céleste et du festin des noces de l'Agneau [3]. Le baron de Cusy ravi de ces saintes conversations se comparait à Abraham qui avait donné à manger aux anges de Dieu. Comme la journée était fort avancée, il retint dans son château la sainte compagnie de pénitents jusqu'au lendemain matin. Les confrères d'Annecy firent alors leurs adieux à ceux de Chambéry, et ils se séparèrent en se donnant de nouveau tous les témoignages de la plus fraternelle amitié, chacun se félicitant des trésors de grâce par lesquels Dieu avait béni leur saint voyage.

A peine revenu dans Annecy avec sa confrérie, François reprit, avec plus d'activité que jamais, les diverses fonctions de son ministère, notamment celle de répandre sur les peuples du haut de la chaire sacrée la manne de la parole de Dieu. Le curé d'Annecy-le-Vieux l'ayant prié de lui prêter son concours pour célébrer la fête patronale de saint Laurent, qui arrivait le 10 août, François, comme dans toutes les occasions analogues, accepta l'invitation. Le jeune prévôt y célébra donc

[1] *Per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei.* (Act. XIV, 21).

[2] *Oportuit pati Christum et ita intrare in gloriam suam.* (Luc XXIV, 26.)

[3] *Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt.* (Apoc. XIX, 9.)

la sainte messe et les offices du jour, et prononça le sermon. Comme cette paroisse n'est éloignée d'Annecy que d'un quart de lieue, le peuple de la ville s'y rendit en foule pour se trouver encore réuni autour du Saint, et jouir de sa prédication. François, à la vue de cette grande affluence d'hommes de tout état et de tout âge, sentit aussi redoubler son zèle, et pour éviter les abus et les scandales qui naissent trop souvent dans ces jours de grandes réunions il s'appliqua à captiver continuellement tout ce peuple sous les voûtes sacrées en disposant pour cela les divers offices, le sermon, le catéchisme, la procession et la bénédiction du Saint-Sacrement. Sa pieuse entreprise fut couronnée par un plein succès : les danses, les jeux et les cabarets furent abandonnés, et les assistants présidés par un prêtre si zélé, ne paraissaient tous sensibles qu'aux charmes que la piété répand dans les âmes qui cherchent sincèrement le royaume de Dieu [1].

CHAPITRE V

Le protestantisme dans le Chablais. François est déclaré chef de la mission entreprise pour la conversion de cette province; représentations et démarches que fait son père pour le détourner de ce projet. Il s'associe son cousin le chanoine Louis de Sales, et fait avec lui une retraite préparatoire; leur départ pour le Chablais.

L'époque arrivait où François allait amasser de nouveaux et riches trésors de mérites devant Dieu et acquérir des titres magnifiques à l'admiration des hommes par les travaux qu'il entreprit pour la conversion des protestants du Chablais. Le duc de Savoie Charles-Emmanuel pensait sérieusement et mu en cela par la piété dont il faisait profession, dit Charles-Auguste [2], à rétablir la très-sainte religion catholique en sa

[1] *Année de la Visitation*, 10 août.
[2] Page 76.

province de Chablais, et dans les bailliages de Gex, Ternier et Gaillard, qui avoisinent la ville de Genève. Le Chablais, que les Latins appelaient *Caballium*, à cause de la grande quantité de chevaux que les Romains y nourrissaient pour s'en servir dans leurs expéditions contre les Germains, est un des plus anciens duchés du royaume des Allobroges, et il s'étend sur les rives méridionales du lac Léman. Ses principales villes sont : Thonon, Evian, Yvoire et Hermance. La province est divisée en soixante paroisses et contient environ vingt-cinq mille âmes. La rivière de la Drance, qui la partage par le milieu, se jette dans le lac qui la sépare du canton de Vaud [1]. Le Valais la borne à l'Orient, les montagnes du Faucigny au midi, la rivière d'Arve et la république de Genève à l'occident. Elle a douze lieues de longueur sur cinq de large. Les comtes de Savoie, après l'avoir conquise sur les ducs de Zéringuen tant par armes que par autorité impériale, en restèrent paisibles possesseurs jusqu'à l'époque (1536) où François Ier, roi de France, fit une invasion dans la Savoie, dont il s'empara, ainsi que de la Bresse, du Bugey, de la Tarantaise, de la Maurienne et du Piémont. Ce monarque établit des parlements français à Chambéry et à Turin, et unit tous ces pays à la couronne de France, qui les posséda pendant plus de vingt ans. Les Bernois, qu'avaient déjà infectés les hérésies de Luther et de Zuingle, profitèrent de ces conjonctures pour soumettre les seigneuries de Gex et de Ternier, et envahir le Chablais, alors sans défense. Ils réduisirent sous leur domination toute la partie du Chablais qui est à l'ouest de la Drance; la partie située à l'est de cette rivière fut occupée par les Valaisans qui étaient catholiques. Les Genevois avaient usurpé la seigneurie de Gaillard; mais ils la cédèrent par un traité du 7 août 1536, ainsi que toutes les terres récemment conquises par eux sur le duc de Savoie, aux Bernois qui divisèrent alors le pays situé

[1] Le Chablais forme la partie septentrionale du département actuel de la Haute-Savoie.

au midi du lac de Genève en quatre bailliages : de Thonon, de Ternier, de Gaillard et de Gex. Les Bernois n'épargnèrent aucune violence pour obliger les habitants des pays conquis à adopter leurs erreurs : partout ils proscrivaient les cérémonies du culte catholique, brisaient les cloches, détruisaient les croix et les images, démolissaient ou vendaient les églises, bannissaient les prêtres dont ils ne pouvaient ébranler la généreuse fermeté, chassaient les religieuses de leurs couvents, et installaient en tous lieux des ministres hérétiques. Lorsque la paix eut été rétablie, en 1564, entre Emmanuel-Philibert, fils et successeur de Charles III, et Henri II, fils de François Ier, le duc de Savoie n'obtint des Bernois, par la négociation de M. de Boisy [1], la restitution d'une partie du Chablais, qu'à la condition qu'on y maintiendrait la rigoureuse prohibition du culte catholique. Le malheur des temps contraignit le duc d'accepter une condition aussi injuste. Ce prince convaincu que les ennemis déloyaux qu'il avait en tête ne s'étaient retirés que par suite de la frayeur que leur inspiraient les succès éclatants qu'il venait de remporter sur les champs de bataille, et qu'ils ne manqueraient point de renouveler leurs tentatives de conquêtes dès qu'ils croiraient avoir trouvé une occasion favorable, institua de concert avec Grégoire XIII l'ordre des chevaliers des saints Maurice et Lazare, dont la mission était de veiller à la défense du pays. Pour assurer aux membres de cet ordre des moyens d'existence, le Pape leur assigna tous les biens ecclésiastiques du Chablais et des autres bailliages recouvrés, où, comme on l'a vu, l'exercice du culte catholique était aboli, mais à la condition expresse qu'à mesure que le catholicisme y refleurirait, on reprendrait sur ces biens un revenu annuel d'au moins cinquante ducats pour l'entretien de chaque pasteur et de chaque église paroissiale qui serait rétablie par les évêques. Mais la gloire de relever le catholicisme dans le Chablais ne devait point échoir à Emmanuel-

[1] *Maison de Sales*, par Hauteville, page 186.

Philibert : elle était réservée au fils de ce héros, Charles-Emmanuel, qui vit s'accomplir en 1589 les prévisions de son père. Les Bernois, au mépris des traités, voyant les dissentiments qui s'élevaient de nouveau entre le roi de France et le duc de Savoie, s'empressèrent de lancer dans le Chablais une armée de dix mille hommes qui désolèrent cette malheureuse province par leurs impiétés et leurs violences. Mais le duc de Savoie accourut avec des forces imposantes, expulsa les envahisseurs, et signa à Noyon un traité par lequel l'exercice des deux religions serait libre, celui de la réforme protestante en trois lieux, et celui du catholicisme partout. En vain les Bernois, soutenus par les Genevois, commirent-ils encore de nouvelles perfidies en essayant de reprendre les bailliages, ils ne réussirent, en violant aussi indignement les traités, qu'à dégager le duc de la parole qu'il avait donnée de respecter dans les pays rentrés sous sa juridiction l'exercice du protestantisme. L'abjuration de Henri IV, qui eut lieu en 1593, acheva d'ôter tout espoir aux Bernois et aux Genevois qui ne pouvaient plus compter sur l'appui de la France, et ils demandèrent au duc de Savoie une trève qui fut signée au mois d'octobre 1593. Cette convention assurait au duc la possession des bailliages du Chablais et de Ternier, sans qu'il renonçât à ses droits sur ceux de Gex et de Gaillard. Charles-Emmanuel, voulant faire rentrer dans l'Eglise catholique les deux bailliages qui lui étaient restitués, s'empressa d'écrire à l'évêque de Genève pour lui demander des ecclésiastiques qu'il jugerait propres à cette difficile et importante mission.

Claude de Granier jugea que le mieux était d'envoyer d'abord un curé dans la ville de Thonon; ses raisons étaient qu'il serait plus aisé de ramener le reste de la province lorsqu'une fois Thonon aurait donné l'exemple du retour à l'Eglise romaine; qu'il y aurait moins de danger pour un prêtre en cette ville, parce que c'était le lieu de la résidence des officiers du prince, et que la garnison qui en occupait le château,

contiendrait plus facilement les mutins et protégerait le prêtre contre les attaques des protestants. Son choix tomba sur François Bouchut, prêtre zélé et vertueux, qu'il nomma curé de Thonon, et qui s'appliqua à son œuvre avec plus de bonne volonté que de succès. Les bourgeois hérétiques de Thonon, secondés par les soldats de Berne et de Genève, ayant secoué le joug du château et détruit cette forteresse en 1594, le curé ne se crut plus en sûreté dans la ville, et, quoique pieux et zélé, comme la conversion des hérétiques ne lui paraissait pas possible dans une pareille situation de choses, il quitta la ville et alla à Annecy exposer à l'évêque les raisons qui le portaient à résigner la cure qui lui avait été confiée [1]. L'évêque se vit alors dans un grand embarras : il était plus que jamais déterminé à répondre aux vœux du duc de Savoie, en poursuivant l'œuvre de cette mission; mais il lui fallait des ouvriers capables d'une entreprise si difficile, et qui ne se laissassent pas décourager par les plus rudes obstacles. Sa première pensée avait bien été de s'adresser au prévôt. La haute considération dont la maison de Sales jouissait dans la province, la dignité de prévôt qui attirait la considération et le respect, la piété éminente de François, le zèle ardent qui le rendait si propre à marcher sur les traces des apôtres, la science profonde qui le faisait triompher aisément de toutes les subtilités des hérétiques, la douceur incomparable qui lui gagnait tous les cœurs, toutes ces qualités, jointes à une grande réputation de sainteté qui lui avait concilié une vénération universelle, montraient évidemment en lui l'homme que Dieu avait choisi pour porter la lumière de la vérité aux peuples assis dans les ténèbres de l'erreur [2]. Mais le pieux évêque ne pouvait se dissimuler que la famille de Sales ne verrait pas sans répugnance envoyer le prévôt dans une mission entourée d'autant de dif-

[1] Charles-Auguste de Sales, page 78.
[2] *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, par l'abbé de Baudry, tome I, page 145.

ficultés et de périls. M. de Boisy surtout n'était pas homme à céder facilement sur ce point, et le prélat voulant user de tous les ménagements qu'il jugeait devoir à un seigneur d'un rang si élevé, ne voulut pas qu'on pût lui imputer de s'être servi de l'ascendant que lui donnait son autorité sur le prévôt, pour l'engager dans cette carrière. Après avoir invoqué dans cette circonstance les lumières divines par des prières ferventes et des jeûnes multipliés, comme il le faisait chaque fois qu'il avait à surmonter des difficultés graves, il résolut de ne s'expliquer sur le projet de cette mission que devant une assemblée du chapitre de la cathédrale qu'il se proposait de convoquer, sans révéler d'avance le motif de cette convocation, pas même au prévôt. Il connaissait assez les sentiments généreux qui porteraient celui-ci à s'offrir pour une entreprise qui devait procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain, et on n'aurait point ainsi à lui reprocher d'avoir imposé ou même suggéré à François la pensée de se charger des travaux de cet apostolat.

Le chapitre s'étant donc assemblé au jour et à l'heure fixés, l'évêque, suivant le plan qu'il s'était tracé, prononça un rapport sur la situation du Chablais, lut les lettres qu'il avait reçues à ce sujet du duc de Savoie, et continua ainsi son discours avec une émotion qu'il ne pouvait maîtriser :

« Nous ne pouvons méconnaître la volonté de Dieu dans celle du prince qui nous a commandé si instamment d'envoyer des prédicateurs dans le Chablais. Quelle inestimable occasion pour des ministres de Jésus-Christ que ce divin Sauveur a établis ses économes sur la terre pour faire non un commerce temporel où il y ait de l'argent à gagner, mais un commerce spirituel où il s'agit de gagner des âmes rachetées par le sang précieux de Jésus-Christ ! Il est vrai que, dans la circonstance présente, ce commerce demande de grands travaux et expose à des périls capables de jeter la frayeur dans les cœurs les plus intrépides; mais ne voit-on pas tous les jours des marchands, conduits par le vil appât d'un gain terrestre, affronter les écueils et les tempêtes de l'Océan, et pénétrer jusqu'aux

extrémités les plus reculées de l'univers, sans être ni arrêtés par la crainte des travaux, ni retenus par la vue des périls? Les ministres de Jésus-Christ, conduits par des motifs bien plus nobles, se laisseraient-ils dominer par une lâche timidité? Non, non, je rends trop de justice à mon clergé, pour douter un seul instant que je n'y trouve encore des hommes courageux prêts à se dévouer pour la conversion des hérétiques. Sans doute le courage ne suffit pas; il faut encore un ensemble de qualités rares pour réussir dans une œuvre si importante et si difficile. Cette considération m'a porté à vous rassembler autour de moi, pour que vous m'aidiez de vos conseils, et que vous puissiez me désigner ceux en qui vous pensez que je trouverai et la volonté et les moyens de s'acquitter dignement de cette mission. »

Lorsque le prélat eut cessé de parler, un silence profond régna dans l'assemblée : le souvenir des dangers que le dernier curé de Thonon avait courus et de ceux auxquels il s'était dérobé en quittant cette ville, semblait se peindre sur les physionomies et jeter quelque hésitation dans les cœurs. Tous les regards se portaient vers le prévôt, qui, à raison de sa dignité, devait d'ailleurs parler le premier. Il se leva, et dit : « Monseigneur, si vous me jugez capable de cette mission, et que vous m'ordonniez de l'entreprendre, je suis prêt à obéir, et je m'estimerai heureux de votre choix : *In verbo tuo laxabo rete* [1]. » Pendant que François parlait ainsi, on remarqua sur son visage une splendeur extraordinaire que chacun prit pour un présage de bon augure [2]. L'évêque qui s'attendait à l'offre du prévôt, lui répondit avec une vive satisfaction : « Non-seulement je vous juge très-propre à cet emploi; mais puisque vous occupez la première place dans mon diocèse, il est très-convenable que vous soyez le chef de cette entreprise, et que vous marchiez le premier dans cette carrière de zèle. » L'évêque

[1] *Sur votre parole, je jetterai le filet.* (Luc V, 5.)
[2] Déposition de Jean Gard, chanoine de Notre-Dame d'Annecy, qui l'avait appris du chanoine George Rolland, un des assistants du chapitre.

le remercia en même temps de ce qu'il voulait bien se charger d'un fardeau qu'il aurait dû porter sur ses épaules, si l'état de ses forces et de sa santé lui avait permis de se vouer lui-même à la conversion du Chablais.

M. de Boisy, qui avait quitté le château de La Thuille pour retourner habiter le château de Sales, apprit bientôt ce qui venait de se passer à Annecy. Comme, selon lui, envoyer son fils chez les hérétiques c'était l'envoyer à une mort certaine, son affliction ne connut point de bornes. A l'instant même, malgré son âge de soixante-douze ans, il monte à cheval, accourt à Annecy, se rend à la demeure de François, et lui fait les représentations les plus vives et les plus touchantes [1]. François, en voyant la douleur du vieillard, sentit son cœur se remplir de compassion et mêla ses larmes à celles de son père. Mais le sentiment de dévouement chrétien qui le portait à se sacrifier pour le salut des âmes eut bientôt calmé ce trouble de la nature, et il lui dit avec une fermeté respectueuse : « Dieu le veut, je dois obéir : je prie sa bonté de vous donner la résignation et le courage du sacrifice. » Le vieillard veut essayer encore d'ébranler la résolution de son fils; mais reconnaissant que ses paroles se succédaient inutilement comme les vagues qui se brisent et expirent sur le rocher : « Eh bien, lui dit-il, suivez-moi chez l'évêque qui ne sera pas insensible comme vous aux larmes d'un père et à la voix de la raison. » Tous deux se rendent au palais épiscopal, et, dès que M. de Boisy se voit devant le prélat, il se précipite à ses genoux, et lui dit en sanglotant : « Monseigneur, j'ai permis à mon fils aîné, qui était toute l'espérance de ma maison, de ma vieillesse et de ma vie, de se vouer à l'Eglise pour être confesseur; mais je ne puis consentir à ce qu'il soit martyr, et que vous l'envoyiez comme une victime à la boucherie pour être déchiré par les loups. » L'évêque de Genève qui joignait à une grande

[1] L'abbé de Baudry, Manuscrits, année 1594; *Maison de Sales*, par Hauteville, page 189.

sensibilité beaucoup de respect et d'attachement pour M. de Boisy, ne put, en voyant la douleur du vieillard et la pâleur de son visage, retenir ses larmes. Les forces mêmes lui manquaient pour répondre aux plaintes du père désolé. François que son pieux dévouement soutenait dans cette triste circonstance, prenant alors la parole, représenta à son père, avec les expressions les plus respectueuses et les plus engageantes qu'il put trouver, que son caractère sacerdotal l'obligeait à suivre les vestiges de Jésus-Christ, et il lui rappela ce que le Sauveur disait à ses parents qui le cherchaient : *Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse* [1]? M. de Boisy, comme si ces paroles, en lui rappelant que son fils voulait aussi s'éloigner de lui, avaient aggravé sa douleur, redoubla ses instances avec une explosion si vive de chagrin et de désespoir, que le prélat parut un moment ébranlé. François s'en aperçut : « Monseigneur, s'écria-t-il avec un courage apostolique, mais toujours respectueux, tenez ferme. Quoi ! voulez-vous donc me rendre indigne du royaume de Dieu? J'ai mis la main à la charrue ; voulez-vous m'obliger à regarder derrière moi par des considérations humaines [2] ? » — « Souvenez-vous, Monsieur, dit alors l'évêque au vieillard, en faisant un effort sur lui-même, que vous portez tous deux le nom de saint François d'Assise : vous connaissez la vie de ce séraphin du saint amour ; prenez garde que votre résistance n'amène votre fils à quitter jusqu'à ses habits, comme fit son patron, pour vous les remettre devant moi, et suivre dans cet état de dénuement l'étendard de Jésus crucifié [3]. »

[1] *Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois tout occupé des intérêts de mon Père céleste* ? (Luc. II, 49.)

[2] *Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei.* (Luc. IX, 62.)

[3] Le père de saint François d'Assise voyant à contre-cœur que son fils donnait aux pauvres tout ce qu'il avait, le mena devant l'évêque d'Assise, pour le faire renoncer, en présence du prélat, à l'héritage paternel. François s'empressa d'obéir, puis, quittant ses habits, il les remit à son père, en ajoutant qu'il aurait plus droit de dire : *Notre Père qui êtes aux cieux*.

Comme le vieillard redoublait ses instances, l'évêque lui cita l'exemple d'Abraham qui non-seulement n'avait pas résisté à la volonté de Dieu demandant le sacrifice d'Isaac, mais encore avait pris de sa propre main le couteau pour immoler son fils. Cette image d'un père immolant son fils fit perdre tout espoir à M. de Boisy : « Je ne prétends pas, dit-il, résister à la volonté de Dieu, mais aussi je ne veux pas être homicide de mon fils. Je ne suis pas digne qu'un ange arrête le coup qui pourra sacrifier cet Isaac, et c'est pour cela même que je refuse de consentir à cette immolation à laquelle je persiste à m'opposer pour ce qui me concerne. Que Dieu fasse selon son bon plaisir. » François, à qui ces derniers mots paraissaient une sorte d'adhésion voilée, se jeta aux genoux du vieillard en lui disant : « Mon père, faites-moi la grâce, non-seulement de ne pas résister, mais encore de m'encourager par votre bénédiction. » — « Mon fils, j'ai souvent reçu votre bénédiction à la sainte messe, au confessionnal et à vos sermons. Dieu me préserve de vous donner jamais de malédiction, ni corporelle, ni spirituelle; mais aussi soyez sûr que vous n'aurez jamais de moi ni bénédiction ni consentement pour votre entreprise. » Alors le vieillard, tout baigné de larmes, laissa son fils avec l'évêque et se retira au château de Sales.

Dans sa douleur, M. de Boisy conservait encore une dernière espérance de parvenir à détourner son fils d'une résolution qu'il croyait lui devoir être si funeste. Il se flatta que le marquis de Lullin serait en cela plus heureux que lui-même, et il le supplia d'aller trouver le prévôt pour lui représenter les grands périls où il engageait son honneur et sa vie : son honneur, en s'aventurant dans une entreprise qui offrait si peu de chances de succès; sa vie, puisqu'elle serait exposée à chaque pas à la fureur des hérétiques, dont on connaissait l'esprit implacable et violent. Le marquis se prêta à faire cette démarche officieuse, et eut avec François un long entretien. Mais ayant entendu les raisons du prévôt, il en fut si vive-

ment frappé que, loin de chercher à les réfuter, il y applaudit, et lui assura qu'il contribuerait au succès de sa mission en tout ce qui dépendrait de sa protection et de son autorité. En revoyant M. de Boisy, le marquis déclara franchement à son ami qu'il avait reconnu que les mouvements auxquels obéissait François venaient si visiblement de Dieu qu'il n'avait pu s'empêcher de le confirmer dans son dessein, qu'un père était trop heureux d'avoir un fils aussi chéri de Dieu, et qu'il l'estimait trop sage et trop craignant Dieu pour s'opposer à sa sainte volonté dans l'accomplissement d'un dessein qui glorifierait si hautement son nom, exalterait l'Eglise, honorerait la Savoie, et dont la maison de Sales tirerait plus de gloire que de tous ses autres titres, quel qu'en fût l'éclat. Le vieillard était trop absorbé dans son inquiétude et dans son chagrin pour se rendre à toutes ces raisons, et le prévôt dut se résigner à partir pour le Chablais sans avoir obtenu le consentement et la bénédiction de son père [1].

Un certain nombre d'ecclésiastiques s'offraient à François pour l'accompagner dans sa mission du Chablais et travailler sous sa direction [2]; mais François voulut éviter l'espèce d'éclat et de pompe qu'une suite nombreuse aurait donné à son entreprise, et il n'amena avec lui que le chanoine Louis de Sales, son cousin, dont il connaissait la douceur, le bon jugement, l'esprit clair et méthodique, et dont il n'estimait pas moins la science en théologie et le talent à répandre la parole de Dieu. D'ailleurs ce voyage ne lui semblait être qu'une sorte d'essai qu'il allait faire dans les pays où dominait l'hérésie, comme il l'écrivit dans une lettre adressée au père Canisius, au mois de juin 1595 : « On m'a envoyé, dit-il, pour que je visse s'il y aurait quelque moyen de ramener par les discours et les conférences les brebis égarées; et aussitôt qu'ils se montreront disposés à écouter la sainte parole, l'évêque enverra dans cette moisson de bons ouvriers. »

[1] Déposition d'Albert de Lullin.

[2] Longueterre, *Vie de Saint François*, part. IV, page 144.

Les deux cousins s'occupèrent sans perdre de temps de leurs préparatifs de voyage qui furent bientôt faits : pour les besoins du corps le strict nécessaire; pour ceux de l'âme le bréviaire et la Bible, à quoi ils ajoutèrent le livre des *Controverses*, de Bellarmin, dont François faisait un cas particulier. Avant de s'éloigner, ils allèrent prier les chanoines et les autres prêtres d'Annecy de recommander instamment à Dieu leur entreprise dans le saint sacrifice de la messe. Ils se rendirent aussi chez l'évêque qui les bénit de toute l'effusion de son cœur, leur remit les lettres authentiques de leurs pouvoirs pour la mission, ainsi que les lettres patentes du duc de Savoie, et les embrassa en versant des larmes de tendresse et de bonheur. Les vœux de toute la ville d'Annecy accompagnèrent à leur départ les deux zélés missionnaires, et on adressait au ciel les vœux les plus ardents pour qu'il les préservât des maux auxquels ils allaient être exposés par la violence et les artifices des hérétiques.

François et Louis de Sales partirent d'Annecy le 9 septembre 1594 [1], et s'arrêtèrent d'abord au château de Sales qui se trouvait sur leur route. M. de Boisy essaya encore, avec plus d'insistance que jamais, de changer les résolutions de son fils, et il lui intima même la défense d'aller plus loin : « Eh quoi! s'écriait-il, comment pouvez-vous risquer ainsi vos jours dans une entreprise qui ne peut vous rapporter que beaucoup de peine et peu de profit! Si, comme tout donne lieu de le croire, vous êtes obligé, après plusieurs années, de revenir sans avoir rien obtenu, vous serez la fable de tout le monde. Prévôt, votre zèle est grand, mais vous manquez certainement de prudence; vous ne comprenez pas les difficultés de cette entreprise dont le succès est au moins très-incertain. »

« Mon cher père, répondit François toujours calme et respectueux, Dieu y pourvoira [2]; c'est lui qui soutient les guer-

[1] Charles-Auguste, page 79.
[2] *Deus providebit.* (GEN. XXII, 8.)

riers qu'il envoie au combat. Sous un tel chef il faut savoir tout oser; il ne s'agit que d'avoir du courage. Nous n'avons pas affaire à des nations barbares, nous ne sommes pas des inconnus pour ces peuples, nous n'allons pas dévaster leurs terres; nous ne nous servons à leur égard que d'armes spirituelles, et nous n'avons point à craindre qu'ils n'en emploient d'autres contre nous. J'ai la confiance que le Seigneur au nom duquel nous marchons donnera la force à nos paroles pour la prédication de son Evangile. Que serait-ce si on nous envoyait en Angleterre ou dans les Indes? Ne faudrait-il pas y aller? Cette mission serait très-désirable, et la mort que nous endurerions pour Jésus-Christ vaudrait mieux que mille triomphes. Au reste, voici des papiers qui attestent la volonté du prince, l'ordre et la mission de l'évêque; il n'y a plus rien à opposer. L'entreprise, à la vérité, n'est pas sans périls : je le sais, et je ne m'en dissimule pas les difficultés. Mais la soutane que nous portons ne nous crie-t-elle pas que celui-là serait indigne de l'honneur du sacerdoce qui n'en voudrait pas supporter les charges? Toutefois, ayez confiance, mon cher père, le chemin que suivent les impies conduit à la perdition; mais le Seigneur protége la route de ceux qui ne cherchent qu'à faire sa volonté. »

Le bon vieillard qui n'écoutait que sa tendresse paternelle et qui n'envisageait toute cette grande affaire qu'avec les yeux d'un homme habitué à se régler sur les conseils de la politique humaine, ne voyait dans les discours de son fils que les propos d'un jeune homme emporté par un enthousiasme irréfléchi. Aussi lui répliqua-t-il en se croisant les bras et levant les épaules de pitié : « Je ne sais plus que vous dire; allez où vous voudrez, sous les auspices du Seigneur. Mais s'il vous arrive quelque chose de fâcheux, vous ne pourrez vous en prendre qu'à vous-même. » Ne pouvant se persuader que le prévôt ne finirait point par se laisser enfin toucher, il renouvela plusieurs fois encore auprès de lui la même démarche accompagnée d'instances et de larmes; mais François n'était

pas homme à reculer en touchant à l'entrée de ce champ qui lui présentait sa riche moisson.

C'est au milieu de ces contradictions, si douloureuses pour un cœur aussi aimant et aussi sensible que celui de François, qu'il se prépara par une retraite, avec Louis de Sales, à leur œuvre commune. Ils passèrent la journée du 12 septembre dans le jeûne, les mortifications, et des prières prolongées jusque dans la nuit; le 13, ils firent une confession générale, afin, disaient-ils, d'aller avec le plus d'humilité et de pureté possible combattre l'orgueil et l'opiniâtreté des hérétiques. Le soir de ce même jour François fit ses adieux à sa pieuse mère, qui montrait en cette circonstance une résignation admirable. Sans doute son cœur était déchiré à la vue des dangers, et elle répandit beaucoup de larmes : mais elle comprit que Dieu lui demandait ce sacrifice et elle le fit généreusement. Aussi quelque poignantes que fussent ses inquiétudes et sa douleur, elle ne dit pas un mot pour retenir le prévôt : son dévouement héroïque prouvait qu'elle était la digne mère d'un tel fils.

François et Louis de Sales passèrent une partie de la nuit en oraison dans la chapelle du château. Le lendemain, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, les deux missionnaires partirent de grand matin, à pied, sans domestique, et sans autre ressource qu'un peu d'argent. M. de Boisy, désespéré de la résistance que son fils avait opposée jusqu'au bout à ses sollicitations, refusa de le voir au moment de son départ. Il avait de plus sévèrement interdit à tous ses domestiques d'accompagner les deux cousins, ou de leur donner quelque chose que ce pût être qui leur serait utile pour leur voyage, se flattant sans doute que le sentiment de leur dénuement pourrait obtenir d'eux ce qu'ils avaient refusé à ses prières : car, quoiqu'ils se fussent engagés dans cette entreprise à la demande du duc de Savoie, ce prince n'y avait cependant assigné aucune allocation, de sorte que les frais retombaient à leur charge. Mais les missionnaires qui avaient mis toute leur confiance en

Dieu n'en partirent pas moins avec joie, et, au bout de quelques heures de marche, ils arrivaient aux frontières du Chablais.

CHAPITRE VI

Mission de Viry. Arrivée de François et de Louis au château des Allinges, où ils sont reçus par le baron d'Hermance. Leurs premières prédications à Thonon. Obstacles et persécutions qui leur sont suscitées par les hérétiques. Résistance furieuse des ministres protestants.

Pendant que François se disposait ainsi à porter le flambeau de la vraie lumière chez les peuples du Chablais, l'évêque de Genève envoyait d'un autre côté deux missionnaires dont les travaux devaient concourir au même but. Avant les déplorables invasions des hérétiques dans les bailliages de Chablais, Gaillard, et Ternier, invasions dont nous avons tracé ci-dessus un rapide résumé, Viry [1], bourg situé dans le troisième de ces bailliages, possédait une collégiale qu'avait fondée Amé IV, un de ses barons. Cette collégiale éprouva, en 1536, le sort de tous les établissements religieux situés dans les pays où les Bernois avaient exercé leurs déprédations : les chanoines furent dépouillés et chassés, leurs biens furent mis à l'encan, et Viry se vit imposer par la force l'exercice du protestantisme. Michel, baron de Viry, opposa, ainsi que toute sa famille, un refus inébranlable à toutes les sommations qui lui furent faites de se rallier au nouveau culte, et la considération dont il jouissait était si grande que le bailli protestant de Ternier, après s'être concerté avec le sénat de Berne, l'autorisa à continuer l'exercice de la religion de ses pères dans la chapelle du château de La Perrière. Il paraît qu'il tenta plus d'une fois de rétablir autour de lui le règne de la vérité catholique : car

[1] Qu'il ne faut pas confondre avec Viry, situé dans l'arrondissement de Saint-Claude (Jura).

dans un synode protestant tenu à Lausanne des plaintes furent portées contre lui, parce qu'il avait chassé les ministres protestants de Viry, de Rolle et de Coppet; son zèle ne put triompher de la force matérielle dont la pression réduisait les habitants au silence. Mais ceux-ci, soutenus par l'exemple du baron de Viry qui obligeait les envahisseurs à respecter ses croyances, conservaient dans leurs âmes l'espérance d'un temps plus heureux [1]. Aussi lorsqu'à l'époque dont nous parlons (1594), Mgr Claude de Granier envoya un religieux Dominicain et un père Jésuite prêcher à Viry, ils obtinrent dans cette mission un succès d'autant plus complet que les habitants témoins de la constante fidélité de leurs barons à professer le culte proscrit, se sentaient intérieurement portés à recevoir de nouveau les dogmes du catholicisme de leurs aïeux [2].

La mission échue à François et à Louis de Sales présentait de tout autres difficultés, que la suite de ce récit mettra dans leur jour. Ils traversèrent l'Arve par le pont de Buringe, et lorsqu'ils furent arrivés près du village de Saint-Cergues en Chablais, ils adressèrent à Dieu de ferventes prières, le suppliant de bénir leur entreprise, et de chasser de ce pays les démons qui y avaient établi leur tyrannie, et invoquèrent l'ange tutélaire de la province en se mettant sous sa protection. Puis, continuant leur route, ils atteignirent vers le soir la colline au sommet de laquelle est bâtie la citadelle des Allinges [3].

[1] *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, par l'abbé de Baudry, tome I, pages 68 et 69.

[2] *Dictionnaire de Savoie*, tome III, page 434.

[3] Le souvenir du lieu où s'arrêta saint François de Sales en touchant à la terre du Chablais pour faire sa prière ne s'est point perdu à travers près de trois siècles qui se sont écoulés depuis. Aujourd'hui encore une vieille croix, placée sur le bord de la route, le désigne à la vénération des fidèles; mais il n'est plus sur le territoire du Chablais, il est sur celui du Faucigny, auquel Saint-Cergues fut réuni plus tard. Il n'existe plus de château fort aux Allinges : on n'en voit maintenant que les ruines. Il fut entièrement démoli au commencement du XVIIIe siècle, à l'exception

Cette place importante qui dominait tout le Chablais avait pour commandant le baron d'Hermance, François Melchior de Saint-Joire, qui de ce poste défendu par une forte garnison de soldats catholiques, gouvernait toute la province au nom du duc de Savoie, et c'était à lui que les deux missionnaires devaient remettre leurs lettres de créance [1]. Ils demandèrent donc à parler au gouverneur de la part du duc de Savoie; le baron en ayant été informé s'empressa de venir au-devant d'eux, et lorsqu'il eut appris de leur bouche leur nom et l'objet de leur mission, il leur témoigna le vif intérêt que lui inspirait leur noble entreprise, et la joie qu'il éprouvait particulièrement de les recevoir, parce qu'il était grand ami de la maison de Sales. François lui remit trois lettres, la première du duc de Savoie qui invitait le gouverneur à accueillir favorablement et à prendre sous sa protection les missionnaires qui lui seraient envoyés par l'évêque de Genève pour travail-

de la chapelle où le saint apôtre avait si souvent offert la victime du salut. Dieu ne permit pas que l'on y portât la main. Elle fut respectée, et lorsqu'on enleva les matériaux qui avaient été vendus à l'enchère, on la retrouva intacte au milieu des décombres. Une providence plus spéciale encore la fit échapper aux ravages de la révolution française. Le vandalisme de cette époque avait commandé qu'elle fût rasée. Les ouvriers chargés de cette opération sacrilége ne purent se résoudre à l'entreprendre, et ils s'en retournèrent sans avoir enlevé une seule pierre du saint édifice. De nouveaux ordres très-précis accompagnés de violentes menaces, les forcèrent de revenir sur leurs pas; mais un orage épouvantable étant survenu, ils se retirèrent comme la première fois sans avoir mis la main à l'œuvre, ravis de trouver dans cet heureux contre-temps une raison à alléguer pour justifier leur inaction. Ainsi la chapelle resta debout. Après ces tentatives infructueuses l'attention des démolisseurs se porta sur d'autres opérations à leurs yeux peut-être plus importantes. Quoi qu'il en soit, ils perdirent de vue leur premier dessein, et dès lors elle n'eut plus à souffrir que des injures du temps qui lui causèrent bientôt des dégradations notables. Réparée avec soin et convenablement décorée par Mgr Rey, évêque d'Annecy, elle fut rendue au culte le 14 septembre 1836. C'est aujourd'hui un sanctuaire vénéré, desservi par des missionnaires dits de Saint-François de Sales, et le rendez-vous d'un nombre considérable de fidèles qui y viennent en pèlerinage.

[1] Charles-Auguste, page 80.

ler à la conversion du Chablais; la seconde, de Mgr de Granier qui désignait pour cette mission François et Louis de Sales, et les recommandait instamment au baron d'Hermance; la troisième, de M. de Boisy, qui le priait, au nom de l'ancienne amitié qui les unissait, de prendre soin de son fils et de son neveu [1]. Le gouverneur, après avoir pris connaissance de ces lettres, s'entretint quelques moments avec les deux missionnaires, les reçut à sa table, puis il voulut qu'ils allassent se reposer de la fatigue de la journée.

Le lendemain, 15 septembre, après que les deux missionnaires eurent célébré la messe qu'ils se servirent l'un à l'autre dans la chapelle du château, le baron d'Hermance leur fit visiter la forteresse, et, en leur montrant les batteries de canon, il leur dit : « Nous n'aurons plus besoin de ces pièces, s'il arrive par la grâce de Dieu que les hérétiques des vallées que vous avez sous les yeux prêtent l'oreille à vos instructions. » Sur la terrasse du château, il leur fit remarquer l'immense et magnifique point de vue dont on jouit de cette hauteur qui domine la plus grande partie de la plaine du Chablais : mais d'autres pensées absorbaient l'attention du Saint. Dans la perspective qui se déroulait devant lui, il apercevait des églises renversées, des presbytères abandonnés et à demi croulés, des châteaux incendiés, des tours en ruines, des gibets qui remplaçaient les croix sur les chemins, de tous côtés le ravage et le deuil causés par la guerre et par l'hérésie, dont les fureurs avaient produit d'autres résultats plus funestes encore, en faisant succéder au règne de la vérité dans ces campagnes désolées celui de l'erreur, dont l'empire s'était propagé au point que l'on n'aurait pu compter cent catholiques dans soixante-dix paroisses contenant environ trente mille âmes.

A cet aspect le saint missionnaire ne put retenir ses larmes : les coudes appuyés sur le parapet du bastion et les mains croisées sur sa poitrine, il laissa s'épancher sa douleur en se

[1] Charles-Auguste, *ibid.*

servant des paroles d'Isaïe : « Voilà donc comment le Seigneur a arraché la haie de sa vigne et renversé les murs qui la défendaient; la voilà déserte, exposée au pillage et foulée aux pieds. Cette terre a été désolée par ses propres habitants, parce qu'ils ont violé la loi de Dieu, changé ses ordonnances et rompu l'alliance qui devait durer éternellement [1]. Les voies de Sion pleurent, continua-t-il en gémissant avec Jérémie, parce qu'il n'y a plus personne qui vienne à ses solennités. Ses ennemis ont porté la main sur tout ce qu'elle avait de plus précieux. On n'y voit plus de fidèles observateurs de la loi ni de prophètes favorisés des visions du Seigneur; les pierres du sanctuaire ont été dispersées. Ah ! daigne le Seigneur donner à ce peuple une contrition grande comme la mer [2]. O Jérusalem ! ô Chablais ! ô Genève ! convertissez-vous au Seigneur votre Dieu [3] ! » Puis, s'adressant à son cousin le chanoine Louis : « Il faut espérer, dit-il, en la bonté du Seigneur, et nous fortifier en sa force, afin que, comme de pauvres serviteurs, nous puissions ramasser les pierres dispersées du sanctuaire et relever ses autels [4]. » Après avoir prononcé ces paroles et autres semblables où respirait le même zèle, il s'entretint avec le baron d'Hermance sur la meilleure manière de commencer la mission et sur les moyens à prendre pour en accélérer le succès. Le gou-

[1] *Auferam sepem ejus, et erit in direptionem; diruam maceriam ejus, et erit in conculcationem; et ponam eam desertam : non putabitur, et non fodietur, et ascendent vepres et spinæ.* (Isa. V, 5, 6.) *Terra infecta est ab habitatoribus suis, quia transgressi sunt leges, mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum. Propter hoc maledictio vorabit terram.* (Isa. XXIV, 5, 6.)

[2] *Viæ Sion lugent, eo quod non sint qui venient ad solemnitatem... Manum suam misit hostis ad omnia desiderabilia ejus... Non est lex, et prophetæ ejus non invenerunt visionem a Domino... Dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum... Magna est velut mare contritio tua.* (Thren. I. 4, 10; II, 9, 13; IV, 1.) *Jerusalem, Jerusalem, convertere ad Dominum Deum tuum.*

[3] Charles-Auguste, page 81.

[4] *Année de la Visitation,* 15 septembre.

verneur, homme d'une prudence consommée et d'une grande expérience, leur promit de les soutenir de tout son pouvoir, mais il leur recommanda en même temps d'agir avec circonspection. « Dans les commencements de cette mission, leur dit-il, il sera nécessaire que vous reveniez passer les nuits dans la forteresse, car il n'y aurait pour vous de sûreté nulle part ailleurs. Je pense qu'il y aurait également grand péril à célébrer la messe dans les lieux où domine l'hérésie; il sera donc convenable, à mon avis, que vous vous borniez d'abord à prêcher dans la ville de Thonon. Quand vous ne pourrez pas célébrer la messe dans la forteresse, vous aurez à votre disposition la chapelle que les hospitaliers du Grand-Saint-Bernard ont sur les bords du lac, et qu'il serait facile de réparer, ou l'église du village de Marin, située au-delà de la rivière de la Drance, et dans laquelle le culte catholique s'est toujours conservé. » Les deux missionnaires suivirent le conseil du baron et prirent leur logement dans le château [1].

Dès le lendemain, après avoir dit la messe, ils se rendirent à pied à Thonon, distant de la forteresse de plus d'une lieue; arrivés dans cette ville, ils allèrent chez le procureur fiscal, Claude Marin, catholique sincère, sur la prudence et la vertu duquel ils pouvaient compter [2]. Ils apprirent de lui qu'à part les employés du duc de Savoie, qui tous étaient catholiques, on ne comptait à Thonon que sept familles catholiques faisant ensemble quatorze ou quinze personnes, la plupart étrangers attirés à Thonon par leurs affaires de commerce, et que la crainte des hérétiques empêchait de faire une profession ouverte de leur culte [3]. Ces catholiques éprouvèrent un vif sentiment de consolation et de joie, lorsqu'ils furent informés de l'arrivée des deux missionnaires, et s'étant ressemblés, sur leur invitation, dans la maison de Claude Marin, François leur annonça qu'il était venu dans cette ville pour être leur pasteur,

[1] Charles-Auguste, pages 81, 82.
[2] Déposition de Jean Marin, aussi procureur fiscal.
[3] Déposition de Bellegarde.

qu'il s'appliquerait à en remplir tous les devoirs, leur représenta l'obligation imposée par l'Evangile de ne point rougir de la foi, puisque Jésus-Christ a déclaré qu'il ne reconnaîtrait pour ses disciples devant son Père que ceux qui l'auront reconnu pour leur maître devant les hommes. Il termina son allocution en les avertissant qu'il les réunirait désormais dans l'église de Saint-Hippolyte, qui avait été déclarée commune aux catholiques et aux protestants, afin qu'ils y fissent alternativement les cérémonies de leur culte. Ce discours fit une heureuse impression sur les assistants qui se montrèrent disposés à se rendre aux prédications promises, sans que le respect humain ou l'inquiétude pût les en empêcher. Après avoir fait leur visite aux syndics de la ville pour leur exhiber les ordres du duc de Savoie, les deux missionnaires revinrent coucher le soir au château des Allinges. Le lendemain et les jours suivants ils retournèrent à Thonon, ainsi qu'ils l'avaient réglé avec le baron d'Hermance, prêchant en public et en particulier avec un zèle infatigable, démontrant qu'une mission reçue de l'autorité légitime donne seule le droit d'annoncer la parole de Dieu, mission qui manquait radicalement aux ministres de Calvin, l'Eglise Romaine ayant seule le pouvoir d'envoyer des prédicateurs qu'on doit écouter sous peine d'être devant Dieu comme des païens et des publicains [1]. De la ville de Thonon, François allait porter la parole de Dieu dans les villages des environs, prêchant trois et quatre fois le jour, et quelquefois plus souvent encore, marchant à pied, un bâton à la main, sans autre provision que sa sainte Bible et son bréviaire. Dans ces excursions apostoliques, dit Charles-Auguste, il représentait entièrement saint Paul en ses pèlerinages [2].

Lorsque les ministres de l'hérésie eurent connaissance de l'arrivée des deux missionnaires à Thonon et de leurs projets,

[1] Déposition de François Favre.
[2] Charles-Auguste, page 82.

ils en conçurent un dépit et une irritation qui ne sauraient s'exprimer. Leur fureur était telle que tous les moyens leur semblaient bons pour perdre de réputation les deux laborieux apôtres dans l'esprit de la population et soulever contre eux la haine publique. A les entendre c'étaient des perturbateurs du repos public, des séducteurs hypocrites, des magiciens, des faux prophètes, des idolâtres, dont la seule approche devait faire fuir les personnes honnêtes. Un tel débordement d'injures et de calomnies eut pour effet d'inspirer aux habitants de Thonon un nouvel éloignement pour ces hommes contre qui leurs ministres s'élevaient avec tant de force, et les protestants même les plus modérés jugeaient au moins prudent d'éviter avec soin toute espèce de rapport avec les deux hommes de Dieu. Aussi durent-ils dans ces premiers temps se contenter d'exhorter et de ranimer le petit nombre de catholiques établis dans la ville. Les difficultés dont était hérissée l'entrée de la carrière dans laquelle ils s'étaient si généreusement élancés étaient, comme on le voit, de nature à décourager des âmes moins résolues et moins intrépides que les leurs; et cependant des obstacles plus grands les attendaient encore.

Les ministres de Genève avaient été promptement informés de ce qui se passait à Thonon. Ils se rassemblèrent aussitôt, et ils décidèrent que le duc de Savoie avait, en envoyant deux missionnaires pour rétablir le catholicisme dans le Chablais, enfreint les conditions du traité de paix; qu'il fallait chasser ces papistes à coups de fouet, et qu'il était permis de les faire mourir de quelque manière que ce fût [1] : quelques-uns promirent même avec serment de leur ôter la vie. Ces clameurs et ces menaces ne purent intimider nos deux apôtres, et François qui, au milieu de toutes ces tempêtes, conservait le plus grand calme, dit à son compagnon : « C'est maintenant, mon cousin, qu'il faut avoir du courage, et pourvu que vous

[1] Idem, *ibidem;* Déposition de Jean Marin.

n'ayez point de peur, vous verrez que nous ferons prou [1]. » Louis lui protestant qu'il n'éprouvait aucun sentiment de crainte : « Eh bien, reprit François, nous sommes assez forts. » Comme quelques personnes s'étonnaient de la fureur des ministres du Chablais : « Mettez-vous à leur place, disait-il; celui qui vous ôterait le pain de la bouche ne vous ferait-il pas crier si vous aviez faim? Ils ne peuveut voir avec plaisir mes efforts qui les mettront à la besace, en cas de succès. Prions Dieu pour eux, donnons-leur sujet de crier encore plus, et disons comme l'empereur Tibère : *Satis est nobis si tantum dicant.* C'est assez pour nous s'ils ne cessent point de parler pour agir contre nous [2]. »

CHAPITRE VII

Inquiétudes continuelles de M. de Boisy; généreux sentiments de la mère du missionnaire. Travaux et austérités de François. Périls auxquels il est exposé. Il donne une mission aux soldats du château des Allinges.

M. de Boisy était loin de partager la sécurité de son fils. Dès le 17 septembre, il avait appris ce qui s'était passé à Genève, les cris de mort qui avaient retenti contre les deux missionnaires et les serments qu'on avait faits de les exterminer [3]; le 18, de grand matin, il dépêcha son valet-de-chambre Georges Rolland avec un cheval pour lui ramener le prévôt. Mais François, dont les obstacles et les périls semblaient redoubler l'énergie et le zèle, se contenta d'envoyer son cousin Louis auprès de sa famille pour essayer de calmer un peu les inquiétudes de son père, et il se trouva seul au milieu de ses

[1] *Faire prou*, vieille locution, *faire beaucoup, réussir.*
[2] De Cambis, page 152; de Longueterre, part. IV, page 158.
[3] *Année de la Visitation*, 18 septembre.

ennemis. En se voyant ainsi tout-à-fait isolé, sans ressources, sans domestiques, et n'ayant que Dieu pour soutien, il éprouva intérieurement d'ineffables consolations, telles, a-t-il raconté lui-même dans la suite à sainte Chantal, qu'il n'en a jamais ressenti de plus grandes. Quant à M. de Boisy, il ne se laissait pas rassurer par tout ce que put lui dire Louis de Sales, et dans son mécontentement de la nouvelle résistance qu'il rencontrait de la part de son fils, il réitéra hautement son refus de concourir à rien de ce qui pourrait aider les deux missionnaires dans leurs rudes travaux. La conduite de Mme de Boisy, en qui nous avons eu déjà lieu d'admirer les sentiments généreux d'une mère chrétienne, fut toute différente. Attentive à procurer à son fils les ressources qui pouvaient lui être nécessaires, elle lui faisait parvenir, par un serviteur dévoué, du linge, des habits, de l'argent et divers objets. C'est de la bouche même du Saint qu'on a recueilli plus tard ces détails. « Quand je prêchais la foi au Chablais, disait-il un jour à une supérieure de la Visitation, j'ai eu plusieurs fois de grandes envies de savoir faire quelque chose, afin d'imiter en cela saint Paul, et de me nourrir du travail de mes mains; mais je suis un lourd et ne sais rien faire, sinon rapiécer un peu mes habits; il est vrai pourtant que Dieu m'a fait la grâce que je n'ai rien coûté à personne dans le Chablais : quand je n'avais plus de quoi me nourrir, ma bonne mère m'envoyait secrètement depuis Sales du linge et de l'argent [1]. » Les tendres soins de Mme de Boisy ne se bornèrent pas là : son cœur de mère lui faisait comprendre que rien ne soutient mieux le courage de ceux qui ont à lutter contre de rudes épreuves que les doux épanchements de l'amitié; elle envoya diverses fois son fils Louis auprès du missionnaire, en laissant ignorer à son mari les consolations qu'elle procurait ainsi aux deux frères [2]. Des affaires qu'il y avait à traiter dans les terres dépendantes

[1] Déposition de la mère de Chaugy.
[2] *Maison de Sales*, pages 195 et 253.

de la maison de Sales lui fournissaient un prétexte pour faire passer Louis par le Chablais. Au bout de quelques mois, saisissant un moment favorable où M. de Boisy était plus préoccupé encore que de coutume des périls où s'exposait François, elle obtint de lui qu'il ferait partir le fidèle Georges Rolland pour aller rejoindre l'apôtre, à qui ce serviteur serait à même de rendre incessamment tant de bons offices, tout en veillant sur la conservation des jours de leur cher enfant. Georges Rolland, en effet, suivit François depuis ce temps, et c'est de lui qu'on a recueilli les renseignements les plus complets et les plus précis sur la mission du Chablais.

Le chanoine Louis était resté fort peu de jours au château de Sales, pressé qu'il était d'aller reprendre ses travaux près de François. Quelquefois tous deux se rendaient ensemble dans les campagnes; quelquefois ils se séparaient, chacun allant de son côté annoncer le royaume de Dieu dans les villages aux pauvres paysans; puis, quand ils se retrouvaient ensemble au bout de plusieurs semaines, ils se racontaient ce qui les avait frappés dans leurs courses apostoliques, se consultaient réciproquement sur les difficultés qu'ils avaient rencontrées, et se séparaient de nouveau en s'embrassant tendrement et en s'animant à une persévérance inébranlable [1]. Louis de Sales aimait surtout à prêcher les pauvres villageois; François concentrait ses principaux efforts sur Thonon, siége de l'hérésie, dont la conversion, une fois obtenue, serait comme le gage de celle de toute la province. Chaque jour il s'y rendait le matin pour en revenir le soir, en toute saison et par les temps les plus rigoureux : les vents, la pluie, la neige, les glaces ne pouvaient ralentir un moment l'ardeur de son zèle. En cette première année de la mission, l'hiver fut si dur qu'on le vit souvent saisi par le froid au point qu'on craignait qu'il n'y succombât : il n'en continuait pas moins ses travaux comme si son âme avait eu la puissance de corriger ou d'a-

[1] Le père de La Rivière, livre II, chap. 12, pages 161, 162.

néantir l'infirmité de la nature humaine. Si les chemins devenaient impraticables à cause des verglas dont ils se couvraient, il faisait adapter à ses souliers des crampons, et lorsque, malgré cette précaution, la marche lui devenait impossible, il s'avançait sur ses mains et ses genoux. La neige se teignait du sang qui coulait de ses talons et de ses doigts gercés par les engelures, sans qu'il parût même s'apercevoir des souffrances qui en résultaient pour lui. C'est que le sublime missionnaire comprenait combien la loi que prêche la bouche acquiert de force en s'appuyant sur l'exemple, et qu'il importait de montrer à ce peuple plongé dans les ténèbres de l'hérésie ce que c'était qu'un prêtre catholique : un homme de patience, de courage, d'abnégation et de charité. Il dispensait presque chaque jour le pain de la divine parole aux catholiques de Thonon, se faisant remplacer par des prêtres dévoués de sa connaissance les dimanches et les jours de fêtes où quelque raison grave l'appelait ailleurs.

Il semble que des travaux si multipliés et si pénibles dussent suffire pour constituer une pénitence des plus méritoires : ils ne suffisaient point à la ferveur de François, qui y joignait de rigoureuses macérations. Durant l'avent de l'année 1594, il jeûna avec tant d'austérité que l'évêque se crut obligé d'intervenir et de lui ordonner de ménager davantage sa santé.

Le 12 décembre de la même année, comme il revenait d'un village des environs de Thonon où il était allé porter la parole de Dieu, la nuit le surprit dans un bois où des troupeaux de loups hurlaient en cherchant, à travers la neige qui couvrait les champs comme un vaste linceul, une proie à leur faim irritée. François ne vit d'autre expédient pour échapper aux attaques de ces animaux carnassiers que de passer la nuit sur un arbre, à l'une des branches duquel il s'attacha par la ceinture, afin de ne pas tomber s'il venait à être surpris par le sommeil. Quand le matin fut venu, le froid l'avait tellement engourdi qu'il ne pouvait faire un mouvement. Il aurait sans doute péri dans cette triste situation si des paysans d'un village

voisin venus dans cette forêt ne l'avaient découvert et transporté chez eux pour lui donner des soins ; car chez ceux-là du moins l'hérésie n'avait pas étouffé le sentiment de la pitié. Le premier usage que François fit de ses forces recouvrées fut de leur prêcher la nécessité, pour ceux qui veulent se sauver, de retourner dans la vraie Eglise. Sans doute cette prédication n'eut point pour résultat la conversion immédiate de ses auditeurs : mais ces bons paysans, touchés d'un zèle qui le poussait à accepter tant de privations et de souffrances, écoutèrent volontiers ses instructions dont les fruits devaient éclore un peu plus tard[1].

Cependant François, en continuant ses efforts pour toucher le cœur des hérétiques de Thonon, paraissait toujours jeter sa semence sur un terrain complètement stérile. Parmi les protestants il n'avait d'autres auditeurs que quelques-uns qu'attirait de temps en temps la curiosité, mais qui, ne voulant pas être connus, n'entraient point dans l'église, et se rangeaient derrière la porte ou sous les fenêtres. Ils agissaient ainsi par timidité, parce que les ministres, de concert avec les syndics et les principaux de la ville, avaient fait des défenses très-rigoureuses d'aller entendre les prédicateurs papistes et d'avoir aucun commerce avec eux. Cet ordre était si bien observé que François, en écrivant à son ami le sénateur Favre au commencement du mois de novembre 1594, lui mande qu'il regarde comme un très-grand avantage qu'un habitant de Thonon n'ait pas craint de lui remettre de sa propre main une lettre du sénateur[2]. Toutefois dans une autre lettre écrite à la fin de la même année, il lui marque que les habitants de Thonon commencent à être plus sages[3]. Ce n'est pas que ses sermons fussent plus suivis, mais c'est que les protestants ne lui montraient plus la même antipathie, et que plusieurs ne

[1] *Année de la Visitation*, 12 décembre.
[2] L'abbé de Baudry, manuscrits, année 1595.
[3] Idem, ibid.

craignaient pas de rendre justice à la droiture de ses intentions.

A l'époque même où Georges Rolland fut envoyé auprès du pieux missionnaire par M. de Boisy, François courut un péril auquel il n'échappa que par une intervention manifeste de la Providence. Le 8 janvier, un protestant qui depuis rentra dans le sein de la vraie Eglise, mais qui alors, servant les intérêts de sa secte avec un fanatisme exalté jusqu'à la démence, avait promis de le tuer et de porter sa tête à Genève ou à Berne, se posta à trois reprises successives dans un endroit propice à l'exécution de son dessein; chaque fois, bien qu'il eût pris toutes les précautions possibles pour réussir et que son fusil fût très-bon, le coup ne partit point. S'obstinant dans la volonté de son crime, il plaça des assassins en divers lieux où il devait passer, afin que, s'il échapppait aux uns, il tombât entre les mains des autres. Soit que Dieu eût aveuglé ces malheureux, soit qu'il eût rendu son apôtre invisible, François passa effectivement par le chemin où les meurtriers l'attendaient, sans qu'ils pussent l'apercevoir [1].

Ce n'était pas seulement de la fureur des hérétiques de plus en plus exaspérés par l'infatigable activité du saint missionnaire qu'il avait à se garantir ; on eût dit que les périls et les obstacles de tout genre se multipliaient autour de lui, comme pour donner lieu à sa vertu de prendre sans cesse de nouveaux accroissements. Des affaires l'ayant un jour retenu à Thonon plus longtemps que de coutume, il en partit fort tard avec Georges Rolland pour revenir au château des Allinges, et la nuit les surprit dans une épaisse forêt où ils s'étaient égarés. Après avoir longtemps erré de côté et d'autre en marchant à tâtons, ils rencontrèrent des débris de muraille dans lesquels ils reconnurent les ruines d'une église. Quelques restes de toit pouvaient les défendre des injures de l'air, et ils

[1] De Cambis, tome I, pages 161, 162; *Année de la Visitation*, 8 janvier. — Ces faits ont été attestés par ce protestant lui-même, après sa conversion, sous la foi du serment, dans le procès de la béatification du Saint.

convinrent d'attendre le jour dans cet asile. François s'assit sur les pierres couvertes de mousse, comme autrefois Jérémie sur les ruines de Jérusalem, et plein des sentiments d'une tendre piété, il appliqua plusieurs beaux passages de l'Ecriture aux circonstances présentes : « O temple ! s'écria-t-il, quel que soit le saint à qui tu es dédié, j'adore en tes masures le Dieu qui vit ès siècles des siècles et son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, ayant tant souffert pour moi, m'a aussi donné l'exemple de souffrir pour lui. Retirez-vous, fougueux aquilon, et venez, vent du midi, souffler dans ce jardin pour en faire couler les aromates [1]. Seigneur, les nations sont entrées dans votre héritage, elles ont souillé votre saint temple [2] ! Ah ! daignez préparer vous-même dans nos cœurs un temple digne de votre Saint-Esprit. Bénissez mes efforts, ayez pitié des pauvres peuples du Chablais, et allumez dans les cœurs le feu de votre amour. Par votre infinie miséricorde, faites que les murs de Jérusalem soient rebâtis, qu'on vous y offre un sacrifice de justice, et qu'on y immole sur votre autel la chair de l'Agneau sans tache [3]. » Après s'être livré quelque temps à ces pieuses réflexions il s'endormit jusqu'à ce que Georges Rolland le réveilla en voyant poindre à l'horizon les premières lueurs du jour naissant [4].

Une autre fois le missionnaire et son fidèle compagnon, surpris par une pluie torrentielle ne trouvèrent d'autre refuge qu'un abri formé par l'extrémité du toit d'une grange, et ils y passèrent toute la nuit.

[1] *Surge, aquilo, et veni, Auster; perfla hortum meum, et fluant aromata illius.* (Cant. IV, 16.)

[2] *Deus, venerunt gentes in hæreditatem tuam, polluerunt templum sanctum tuum.* (Psal. LXXVIII, 1.)

[3] *Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua, Sion, ut ædificentur muri Jerusalem; tunc acceptabis sacrificium justitiæ, tunc imponent super altare tuum vitulos.* (Psal. L, 20, 21.)

[4] Charles-Auguste de Sales, page 83; de Cambis, tome I, page 153; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais* tome I, page 241.

Il serait trop long de raconter toutes les fatigues et toutes les tribulations du Saint pendant ces premiers temps de la mission du Chablais : nous rapporterons seulement encore un trait de ce genre. Il s'en revenait avec son cousin Louis de leurs excursions apostoliques, lorsque la nuit les surprit dans un village où toutes les portes étaient fermées. En vain allèrent-ils à chaque seuil frapper et demander un asile, personne ne leur ouvrit, parce que, sur la foi des ministres, on les regardait comme des sorciers entretenant un commerce avec le démon, et qu'on était persuadé qu'ils porteraient malheur aux maisons qui les recevraient. Le four du village était encore chaud : les deux compagnons y entrèrent tout habillés et y passèrent la nuit, se garantissant de leur mieux contre le froid qui était extrêmement rigoureux [1]. La dureté de cœur qu'ils rencontrèrent chez les habitants de ce village n'était pas un fait particulier à cette localité : plusieurs fois il leur arriva, lorsqu'ils allaient prêcher la vraie foi dans les campagnes, de se voir refuser l'entrée des maisons, et ils ne pouvaient obtenir quelques aliments même à prix d'argent, tant les calomnies et les menaces des ministres avaient fait d'impression sur les esprits des villageois. Mais François ne perdait rien de sa sainte assurance, et il répondit à M. de Blonay, catholique pieux et zélé d'Evian [2], qui le recevait souvent dans son château, et qui lui remontrait le peu de chances qu'il y avait de convertir des hérétiques aussi opiniâtres : « Mon cher frère, je ne suis encore qu'au commencement de mon travail; je veux continuer et espérer en Dieu contre toutes les apparences humaines [3]. »

Une circonstance qui n'était pas de nature à diminuer les obstacles que François rencontrait dans l'accomplissement de sa grande œuvre, c'est l'espèce d'indifférence avec laquelle les magistrats établis par le duc de Savoie dans le Chablais pa-

1 Charles-Auguste, page 83.
2 Petite ville située sur le lac de Genève, à deux lieues de Thonon.
3 Déposition de la mère de Chaugy.

raissaient voir les peines qu'ils se donnaient : sans doute ils se croyaient autorisés dans leur négligence par la conduite du duc de Savoie lui-même. C'est ce qui semble ressortir d'un passage d'une lettre écrite dans ce temps par François au père Canisius : « Le prince, quoique la chose ait été commencée par son autorité, n'emploie aucun moyen pour la faire prospérer, parce qu'il en est empêché par d'autres affaires. »

L'héroïque patience avec laquelle François supportait les privations et les souffrances innombrables auxquelles il était incessamment exposé pénétrait d'étonnement et d'admiration son fidèle serviteur Georges Rolland, qui ne le quittait jamais, et les soldats de la garnison d'Allinges qui, lorsque quelque affaire les appelait à Thonon, s'y rendaient avec lui. Ceux-ci n'étaient pas moins touchés de sa bonté, de sa douceur, de son affabilité, et ils ne parlaient de lui qu'avec enthousiasme et vénération. Le zélé missionnaire usait de son ascendant pour les amener à une vie plus chrétienne, et loin que sa douceur dégénérât en cette mollesse qui, en ne s'opposant pas au vice, semble l'autoriser et l'enhardir, il reprenait avec fermeté ceux qu'il voyait faire quelque chose de contraire à la loi de Dieu, ou qu'il entendait prononcer quelque parole répréhensible : mais il savait le faire avec tant de discrétion et en témoignant un intérêt si affectueux à ceux qu'il avertissait ainsi, que tous le regardaient comme un père qui veut le bien de ses enfants. Il parvint notamment à corriger deux abus malheureusement trop communs en tout temps parmi les gens de guerre : le premier était la mauvaise habitude qu'avaient les soldats d'entremêler souvent leurs jeux et leurs discours de jurements, d'imprécations et de blasphèmes ; le second était la facilité avec laquelle ils recouraient au duel pour terminer les démêlés qui s'élevaient entre eux, démêlés quelquefois produits par les causes les plus futiles. Cet abus, reste affreux des temps barbares, et dont l'ancienneté ne saurait amoindrir la férocité, avait résisté à la triple influence du bon sens, de la civilisation, de la religion. Le duc de Savoie l'avait interdit

sous des peines sévères; mais cette défense semblait ne concerner que les soldats qui étaient sous les drapeaux, de sorte que ceux qui voulaient se battre demandaient un congé, au moyen duquel il leur était loisible d'aller s'égorger à une certaine distance du lieu de la garnison. François, se servant auprès du baron d'Hermance de l'autorité que lui donnait sa haute vertu, lui fit comprendre qu'en accordant de pareils congés il commettait contre Dieu une offense grieve, puisque Dieu défend absolument tout sentiment de haine, et surtout de haine mortelle, comme est celle des duellistes; il lui représenta qu'il péchait en outre contre le prochain, puisque le résultat de ces duels qui se terminaient trop souvent par la mort était de précipiter les âmes dans l'abîme de la damnation éternelle, et contre le prince de Savoie, qui, en édictant des peines très-sévères contre les duels, défendait implicitement de les favoriser ou même seulement de les tolérer. Il lui représenta également que la profanation du saint nom de Dieu qui se fait par les jurements et les blasphèmes était bien propre à attirer la colère du ciel sur une armée. Touché de ces observations, le baron d'Hermance prit dès ce moment les mesures qu'il jugea les plus efficaces pour faire disparaître du milieu des troupes qu'il commandait le double abus qui avait contristé l'âme du saint apôtre [1].

Pendant le carême de l'année 1595, le saint missionnaire fit aux troupes parmi lesquelles il se trouvait des instructions fréquentes qui tendaient à leur rappeler leurs devoirs de milice chrétienne et à réveiller dans les cœurs des soldats les sentiments religieux. Il entendit en confession tous ceux qui voulurent s'adresser à lui, et il eut la consolation de voir cette sorte de mission produire des fruits de grâce abondants. Sous sa direction les soldats paraissaient être devenus de tout autres hommes; leur maintien et leur conduite témoignaient hautement de la sincérité et de l'ardeur avec lesquelles ils

[1] Charles-Auguste, page 84.

avaient embrassé cette piété intérieure et généreuse qui donne un si beau lustre à la valeur guerrière. Un de ces braves, après avoir entendu un discours du zélé missionnaire, se sentit pénétré d'un repentir si profond et d'une horreur si vive de ses péchés passés qu'il lui semblait que la grandeur et la multitude de ses fautes lui interdisaient tout espoir de pardon. Mais il était soutenu par sa confiance dans le saint apôtre : il va le trouver et lui révèle son affliction et ses anxiétés. François, ravi de voir une nouvelle brebis perdue rentrer au bercail, accueille ce pécheur avec une tendresse affectueuse, s'applique à le consoler, le fait asseoir à sa table, et comme la tristesse du pénitent, pouvait donner lieu de craindre qu'il ne tombât dans le désespoir, il le fait coucher dans sa chambre. Il le prépare à la confession, et voyant le cœur de ce soldat rempli de sentiments si vifs de contrition accompagnés de larmes abondantes, il se borne, avant de l'absoudre, à lui imposer la récitation d'un *Pater* et d'un *Ave* pour toute pénitence. « Ah ! mon père, s'écrie le soldat, est-ce que vous voulez me perdre, de me donner si peu de pénitence pour de si grands crimes ? — Non, repart François, confiez-vous en la miséricorde de Dieu, qui est plus grande que toutes nos iniquités. Je me charge de faire le surplus de votre pénitence. — Cela n'est pas juste, mon père, répliqua le soldat, car je suis le pécheur et vous êtes l'innocent. » Quelques semaines après, ce brave militaire revint trouver son confesseur, afin de lui apprendre qu'ayant obtenu son congé définitif il allait se renfermer dans la Chartreuse, pour y consacrer le reste de ses jours à l'expiation de ses fautes passées [1].

[1] *Année de la Visitation*, 3 avril; de Cambis, tome I, page 155.

CHAPITRE VIII

Nouveaux obstacles qu'il rencontre chez les protestants. Le livre des CONTROVERSES. Fermeté et intrépidité de François. Grâce extraordinaire qu'il reçoit de Dieu. Accusations portées contre lui; des assassins sont apostés pour le tuer. Opposition et plaintes continuelles de M. de Boisy.

Cependant François rencontrait toujours de la part des protestants de Thonon le même esprit d'hostilité. Voici ce qu'il mandait à cet égard, au mois d'avril 1595, à un religieux qu'on croit être le père Possevin : « M. Favre vous aura dit comme je suis venu en ce pays. Voici déjà le septième mois, et toutefois, quoique j'aie prêché à Thonon ordinairement toutes les fêtes, et souvent encore dans la semaine, il n'y a eu parmi les huguenots que trois ou quatre qui soient venus entendre mes sermons.... Cependant je ne perds point d'occasion de les aborder, mais plusieurs ne veulent pas m'écouter; d'autres s'excusent sur le danger auquel ils seraient exposés, en cas de rupture de la trêve avec Genève, s'ils avoient tant soit peu paru prendre goût aux raisons des catholiques. Cette crainte fait sur eux une impression si forte qu'ils fuient tant qu'ils peuvent ma conversation. Néanmoins déjà quelques-uns sont bien persuadés des vérités de notre foi; mais il n'y a pas moyen de les amener à en faire une profession publique. C'est une chose bien étonnante que le pouvoir qu'ont sur les hommes les intérêts de cette vie, et je n'y vois aucun remède; car si je leur parle de l'enfer et de la damnation, ils allèguent aussitôt que la bonté de Dieu est infinie; et si on insiste, ils s'en vont brusquement. Mais vous savez de quelle étoffe doit être la résolution qui fait sacrifier pour Dieu le souci de la famille et des biens; et c'est tout ce qu'on peut faire, que de mettre les catholiques dans la disposition de garder, de nourrir et d'entretenir leur foi à ce prix-là.—Quant à ce qui me concerne personnellement, il y a ici quelques-uns

de mes parents et d'autres personnes qui me portent respect pour certaines raisons particulières que je ne puis pas transmettre à un autre missionnaire. C'est une très-forte raison pour rester constamment attaché à cette œuvre, à laquelle je m'ennuierois déjà beaucoup, si ce n'étoit l'espérance que j'ai du mieux, outre que je sais que le meunier ne perd pas son temps quand il martèle sa meule. D'ailleurs ce seroit un grand dommage qu'un autre qui pourroit faire plus de bien ailleurs, employât ici sa peine pour rien : au lieu que moi ne suis encore guères bon que pour prêcher les murailles, comme je fais en cette ville. » Ces dernières lignes montrent quelles étaient l'abnégation et l'humilité du saint missionnaire. Dans une autre lettre qu'il adressa au père Canisius, au mois de juin de la même année, il lui donnait quelques nouveaux détails sur la situation religieuse du Chablais, et il lui disait entre autres choses qu'il avait prêché deux fois chaque dimanche. Voici en quels termes il parle des progrès que la foi catholique commençait à faire dans ce pays : « Il s'est trouvé par la miséricorde de Dieu pendant ces neuf mois huit personnes qui ont ouvert les yeux à la vérité. L'un d'eux qui se nommoit Pierre Poncet est un jurisconsulte instruit, et plus savant même que le ministre dans ce qui concerne l'hérésie. Voyant qu'il étoit ébranlé ou du moins tourmenté par l'autorité de l'ancienne Eglise, je lui ai fait lire votre Catéchisme [1], avec les autorités et les sentences des Pères recueillies par Busée. Cette lecture l'a insensiblement déterminé à quitter la voie de l'erreur et à rentrer dans la route suivie par l'ancienne Eglise : c'est ce dont nous vous avons, lui et moi, une très-grande obligation. » L'abjuration de l'avocat Poncet n'eut lieu toutefois, comme nous le verrons, que quelques mois plus tard.

[1] Le Catéchisme du père Canisius, qui fut imprimé pour la première fois en 1554, sous le titre de *Summa doctrinæ christianæ*, est le principal ouvrage de ce pieux et savant Jésuite. Le père Pierre Busée, aussi jésuite, en donna, en 1577, à Cologne, une édition in-folio, où l'on trouve tout au long les passages des saints Pères qui servent de preuves.

En présence de cette obstination que mettaient les protestants à se tenir à distance de ceux qui pouvaient les éclairer, on suggéra au saint missionnaire la pensée d'écrire une suite d'instructions où serait développée la défense de la religion catholique avec une réfutation des erreurs calvinistes, et d'en répandre des copies dans les familles protestantes. Comme son humilité lui donnait une grande défiance de ses forces, il hésita d'abord à suivre ce conseil. « Mon mieux, disait-il, eût été d'être entendu : les paroles en bouche sont vives, et sur le papier elles sont mortes. Ecrire est un métier qui appartient aux plus doctes et plus polis entendements; il faut extrêmement savoir les choses pour les bien écrire; les esprits médiocres se doivent contenter du dire, où l'action, la voix, la contenance donnent du lustre à la parole; et, par conséquent, le mien, qui est des moindres, ou, à tout rompre, de la plus basse trempe des médiocres, ne peut réussir que médiocrement en cet exercice. » Néanmoins, après avoir pris conseil de ses principaux amis qui tous jugèrent que c'était une œuvre très-utile à entreprendre, et après y avoir beaucoup réfléchi lui-même en invoquant les lumières divines, il se décida à composer l'écrit que l'on souhaitait. Il a donné dans la préface de son ouvrage les raisons qui lui firent adopter ce parti. D'abord c'était le seul moyen de faire parvenir la vérité à ceux qui refusaient de l'entendre, mais qui, par un effet de la curiosité naturelle à l'homme, ne manqueraient pas de lire un écrit catholique, malgré la défense des ministres, défense propre même à inspirer à un grand nombre de personnes un plus vif désir de le lire. Puis, cet écrit donnerait satisfaction à ceux des protestants qui consentaient à les entendre, pourvu que ce fût devant des ministres prêts à leur répondre. Il leur semble, dit-il, que la seule présence de l'adversaire me ferait chanceler et pâlir; mais les raisons étant couchées par écrit, ils pourront les présenter à tel ministre qu'il leur plaira. Les protestants y trouveraient encore un moyen de mieux réfléchir à la force des preuves qui démontrent qu'ils sont dans l'erreur;

car on rumine plus facilement ce qui est écrit que ce qui est dit de vive voix. Enfin ils se convaincraient que la doctrine enseignée par lui était bien celle qui était enseignée dans toute l'Eglise Romaine, puisque si cela n'était pas il serait repris par ses supérieurs. François répondait par là aux attaques de ceux de ses adversaires qui insinuaient que s'il désavouait mille absurdités imputées sans aucune espèce de fondement aux catholiques, ce n'était que pour se tirer de la mêlée et séduire les protestants. Les lignes suivantes de la même préface montrent qu'au milieu de toutes les épreuves et de tous les obstacles qui surgissaient à chacun de ses pas, sa pieuse confiance dans le triomphe final de la vérité n'avait subi aucune atteinte : « Les fruits un peu tardifs se conservent mieux que les printaniers, et j'espère que si Notre-Seigneur crie une fois aux oreilles son saint Ephpheta (ouvrez-vous), cette tardivité réussira avec beaucoup plus de fermeté et de bonheur. »

François appliqua donc à la composition de cette œuvre tous les intervalles de loisir que lui laissait la multitude de ses occupations. L'importance et la continuité de ses autres travaux l'obligeaient de la rédiger à la hâte et par fragments dont les copies passaient de main en main et étaient même affichées dans les rues et sur les places publiques. Ces morceaux oubliés ensuite, après que la circonstance qui y donna lieu fut passée, restèrent de longues années dans les ténèbres, au point que, lorsqu'on procéda aux enquêtes pour la canonisation, les commissaires apostoliques n'en purent avoir nulle trace. Ce ne fut que par un hasard providentiel qu'au mois de mai 1658, Charles-Auguste, alors évêque, ayant fait abattre un vieux mur des archives du château de La Thuille, y trouva, entre autres papiers, les feuillets tant regrettés. Le manuscrit fut authentiquement reconnu par les commissaires pour être presque en entier de la main de l'apôtre du Chablais. C'est de ces feuilles volantes, et écrites, pour ainsi dire, à bâtons rompus, que s'est formé le livre des *Controverses*, premier ouvrage

du saint missionnaire. On ne doit donc pas être étonné qu'il soit incomplet et qu'il laisse apercevoir des lacunes ; mais tel que l'auteur l'a produit, il est encore, au jugement des autorités les plus compétentes, d'un prix inestimable. Ce n'est qu'une ébauche, dit l'abbé de Baudry, mais cette ébauche est de main de maître [1]. Les commissaires apostoliques qui travaillaient en 1658, au procès de la canonisation, déclarèrent que ce livre expose avec une force irréfragable les preuves du catholicisme, et que les Athanase, les Ambroise et les Augustin n'avaient pas mieux soutenu et défendu la foi.

Dans la première division de cet ouvrage que l'auteur a distribué en quatre parties principales, il traite de la mission légitime des Pasteurs, et il établit que les inventeurs de la réforme et leurs successeurs se sont arrogé les fonctions du ministère ecclésiastique sans en avoir reçu la mission, que leur église est par conséquent une fausse église et leur prédication sans aucune espèce d'autorité; puis il réfute les allégations des protestants sur la chute et l'invisibilité de l'Eglise et sur la mission extraordinaire qu'ils prétendent leur avoir été donnée de Dieu. Les règles de la foi forment l'objet de la seconde partie; elles sont au nombre de huit : 1° l'Ecriture expliquée par l'Eglise; 2° la Tradition transmise sans interruption depuis les apôtres jusqu'au dernier successeur de saint Pierre; 3° l'Eglise qui a seule autorité pour interpréter l'Ecriture et discerner les livres canoniques des écrits apocryphes; 4° l'Autorité du Pape, héritier de la primauté de saint Pierre qui le constitue chef visible de l'Eglise, vérité consacrée par l'imposant suffrage de toute l'antiquité chrétienne et dont la conséquence inévitable est que Rome est le centre d'unité auquel adhèrent toutes les églises du monde, et que le Souverain-Pontife peut définir les matières de foi sans l'assistance des conciles; 5° les Conciles; 6° les Pères : l'auteur s'attache à démontrer aux protestants le tort qu'ils ont de rejeter ces deux

[1] *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, page 228, note.

autorités auxquelles le prestige de la sainteté et l'éminence de la doctrine ont concilié le respect de tous les âges; 7° les Miracles, par lesquels il a plu à Dieu de manifester aux yeux des peuples la vérité du catholicisme à toutes les époques; 8° la Raison naturelle, que l'auteur présente seulement comme une règle négative, c'est-à-dire que la vraie doctrine ne doit rien offrir de contraire à la saine morale, à la perfection chrétienne, à la raison. La troisième partie, dont on n'a malheureusement conservé que quelques fragments, traite des sacrements et de l'altération de la forme des sacrements par les hérétiques. Enfin, le Purgatoire et les prières pour les morts, d'après l'enseignement catholique, forment la matière de la quatrième partie.

Dans une introduction mise en tête de ce traité qu'il commença à rédiger à l'âge de vingt-sept ans, François disait en s'adressant aux habitants de Thonon : « J'ose vous assurer que vous ne lirez jamais d'écrits qui vous soient donnés par un homme plus dévoué que je ne suis à votre bien spirituel. Prenez en bonne part le présent que je vous fais, et lisez avec une attention sérieuse mes raisons. Après avoir entendu si volontiers l'une des parties, écoutez au moins l'autre avec patience. Cela fait, et c'est de la part de Dieu que je vous somme d'accéder à ma demande, prenez le temps de rasseoir votre entendement, et priez le Seigneur qu'il vous assiste de son esprit dans une affaire d'un intérêt si grand. De mon côté je prie Dieu que sa lumière vous aide à comprendre ces choses selon son esprit, et que vous ne laissiez jamais entrer dans votre âme d'autre passion que celle de notre Sauveur et maître Jésus-Christ. Essayez donc, s'il vous plaît, ce remède salutaire; je ne fais que vous rapporter les bonnes raisons qui doivent vous faire voir jusqu'à la dernière évidence que vous êtes hors de la voie qui mène à la véritable vie. »

C'est ainsi que François, aux rudes labeurs de l'apostolat, qu'il poursuivait avec la même persévérance et la même ardeur, ajoutait encore les travaux de l'esprit, afin de ne rien négliger de ce qui pouvait contribuer à faire pénétrer le jour

de la vérité catholique dans les ombres épaisses de la nuit de l'hérésie. Mais les ministres protestants, loin de se laisser toucher par les œuvres de l'héroïque dévouement du saint missionnaire, semblaient redoubler encore de fureur, et surtout il n'était rien qu'ils ne fussent prêts à entreprendre pour empêcher ceux des habitants du Chablais qui voudraient répondre à l'appel fait avec tant de noblesse à leur raison et à leur loyauté, de se mettre en communication avec François de Sales. Il en gémissait, et sa douleur s'épanchait devant Dieu en prières accompagnées de larmes. Dieu récompensa une si généreuse abnégation par des grâces extraordinaires. François, à l'occasion de l'octave du Saint-Sacrement, en l'année 1595, était revenu à Annecy pour consacrer entièrement ces saints jours à des exercices de piété, laissant Louis à Thonon, et le 25 mai, jour de la Fête-Dieu, il se rendit avant l'aurore à l'église. Lorsque, vers les trois heures du matin, il était plongé dans une méditation profonde devant le Saint-Sacrement, son âme fut inondée d'une si grande abondance de consolations spirituelles que ne pouvant soutenir la véhémence de son amour, il défaillit et se laissa tomber à terre. « Seigneur, s'écria-t-il, retenez les flots de votre grâce; Seigneur, éloignez-vous de moi, parce qu'il ne m'est pas possible de supporter le torrent de vos consolations; et c'est pourquoi je m'étends sur le sol. » *Domine, contine undas gratiæ tuæ; Domine, recede a me, quia non possum sustinere tuæ dulcedinis magnitudinem; unde prosternere me cogor* [1]. Le Saint prit soin lui-même de garder le souvenir de cette grâce extraordinaire, en la rapportant dans la relation où il s'était fait une loi de consigner tous les dons particuliers qu'il recevait du Seigneur. Son récit commençait par ces mots : *Visitavit Dominus servum suum.*

[1] Le père Jean de Saint-François, liv. II, page 101 ; de Cambis, page 165 ; Dépositions de Bonard, du seigneur de Charmoisy, etc. Charles-Auguste rapporte ce fait à l'année 1596 ; mais il dit aussi qu'il se passa le 25 mai jour de la Fête-Dieu ; or c'est en 1595, et non en 1596, que la Fête-Dieu tombait le 25 mai.

« Le Seigneur a visité son serviteur. » Il conserva de cette grâce céleste une si profonde et si vive impression que lorsqu'il célébra ensuite la messe, et qu'il monta en chaire pour prêcher les grandes vérités du salut, son visage, tout embrasé de l'amour divin, parut à tous les assistants darder autour de lui des traits de flamme.

De retour à Thonon au commencement du mois de juin 1595, François reprit avec un nouveau zèle le cours de ses pénibles travaux. Cette persévérance étonnait et affligeait M. de Boisy, qui ne pouvait comprendre que son fils s'attachât à une œuvre impossible selon lui : « Je ne puis que louer votre zèle, lui écrivit-il pour essayer encore une fois de lui persuader d'y renoncer, mais il ne peut aboutir à rien de bon. Les personnes les plus judicieuses disent hautement que votre persévérance n'est qu'une obstination qui s'aveugle, et que vous tenteriez Dieu en prolongeant cette épreuve de vos forces. Je vous conjure donc de faire cesser au plus tôt nos inquiétudes et nos alarmes et de vous rendre à votre famille qui vous désire ardemment, mais surtout à votre mère que la crainte de vous perdre fait mourir de douleur. Si mes prières ne suffisent pas, en ma qualité de père je vous ordonne de revenir incessamment [1]. » Mais François n'aurait eu garde de faire fléchir la volonté de Dieu, que l'ordre de son évêque représentait à ses yeux, devant une volonté humaine, si respectable qu'elle pût être : « Quelque respect que j'aie pour vos ordres, répondit-il à son père, je me vois dans la nécessité de vous dire que je ne puis m'y rendre. Vous n'ignorez pas de qui j'ai reçu ma mission après Dieu et de sa part. Puis-je me retirer d'ici sans sa permission? Je vous prie donc de vous adresser à monseigneur : je suis prêt à partir dès qu'il parlera. En tout cas, je vous prie de considérer ces oracles de l'Evangile : Celui qui persévèrera sera sauvé. *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit* [2]. Celui-là seul sera cou-

[1] Recueil des *Lettres* de saint François de Sales.
[2] MATTH. X, 22; XXIV, 13.

ronné qui aura légitimement combattu. *Non coronabitur nisi legitime certaverit* [1]. » M. de Boisy, après avoir lu cette réponse, se rendit en toute hâte auprès de l'évêque de Genève, et prenant tour à tour l'accent de la colère et celui de la plainte, selon les divers mouvements qui l'agitaient, il lui représenta la désolation que répandait dans toute sa maison la pensée de son fils exposé comme une brebis au milieu des loups; et il finit en suppliant le prélat de se contenter des preuves de zèle et de dévouement que François avait données dans l'accomplissement d'une ingrate et impossible mission, et de vouloir bien le rappeler. L'évêque, ému de la douleur du vieillard, appliqua tous ses soins à le calmer, et il l'assura qu'il ferait tout ce qui pourrait se concilier avec son devoir de pasteur des âmes, afin de satisfaire à ses vœux. En même temps il lui communiqua plusieurs lettres où le saint apôtre exprimait les heureuses espérances que les changements qui se manifestaient dans l'état des esprits des habitants du Chablais lui faisaient concevoir; il lui fit sentir combien il serait peu honorable de jeter la faucille au moment même où la moisson mûrissait, d'abandonner les raisins aux oiseaux et aux renards, quand il ne reste plus qu'à les cueillir, et combien il serait triste que l'on pût appliquer au prévôt ce mot de la parabole : « Cet homme a commencé de bâtir, et n'a pu achever l'édifice [2]. » Le prélat proposa enfin à M. de Boisy d'inviter le prévôt à donner sur l'état de la mission de nouveaux renseignements, et celui-ci y ayant consenti, il dépêcha sur-le-champ un exprès vers le saint missionnaire, avec une lettre où il lui renouvelait ses instances pour l'engager à ménager une aussi précieuse vie et lui demandait un exposé précis de la situation des choses. « Je dirai franchement ce qui en est, répondit François; l'opiniâtreté de ce peuple est si grande que toujours s'est maintenue et confirmée la défense publique d'assister à

[1] II Tim. II, 5.
[2] *Hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare.* (Luc. XIV, 30.)

nos prédications, et lorsque nous espérions que la population viendroit nous entendre, soit par curiosité, soit par un reste de goût par l'ancienne religion, nous avons trouvé que tous s'étoient affermis par des exhortations mutuelles dans la résolution de ne pas venir à nos discours, s'excusant sur les mauvais traitements que les Bernois et les Genevois ne manqueroient pas de faire, après la trève, à ceux qui nous auroient écoutés, comme à des déserteurs de leur croyance : il ne faut donc pas les attendre jusqu'à ce que la paix soit faite... D'un autre côté, dans les conversations privées, le ministre lui-même a confessé que nous tirions de justes conclusions des saintes Ecritures pour notre foi touchant le très-auguste mystère du Sacrement de l'autel, et les autres le confesseroient pareillement s'ils n'étoient empêchés par la crainte. Mais nous espérons avec patience que *ce fort armé qui garde sa maison* sera chassé par un plus fort que lui [1], qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ [2].

Pendant que Mgr Claude de Granier conférait ainsi par lettres avec François au sujet de sa mission, M. de Boisy avait engagé le sénateur Antoine Favre à lui écrire aussi pour le presser de retourner à Annecy. Voici la réponse que le prévôt fit à son ami : « Si j'en reçois l'ordre de mon évêque, je me déchargerai du fardeau de la moisson de Thonon, trop pesant pour mes épaules. Cependant, quand je pense à y mettre d'autres ouvriers et à leur procurer des moyens d'existence, je ne trouve aucun expédient pour le faire en présence des ruses infinies de l'ennemi du genre humain : cela ne me tourmente pas peu. Sans doute, mon frère, tant de dangers menacent nos têtes qu'il semble qu'à peine nous pourrions trouver un mo-

[1] *Cum fortis armatus custodit atrium suum.... Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet*, etc. (Luc. XI, 21.)

[2] Lettres de saint François de Sales. L'éditeur de la collection Blaise a supposé que cette lettre (la cinquième dans son édition) s'adressait au président Favre. Mais des biographes ont remarqué, et le texte même prouve qu'elle s'adressait à l'évêque de Genève.

ment à donner à la piété, bien que ce soit elle qui nous est surtout nécessaire. Mais la grâce de Jésus-Christ relève et fortifie notre esprit. *Quand vous entendrez parler de guerres et de séditions*, nous a-t-il dit, *ne vous étonnez pas... Avant toutes ces choses, ils se saisiront de vous et vous persécuteront* [1]. Cependant, mon frère, au milieu de ces tumultes (ne dois-je pas dire de ces tombeaux) [2] de notre patrie qui ne présentent à nos yeux que des spectacles déplorables, élevons avec ferveur nos regards vers la céleste patrie, et n'oublions jamais que le prophète Elie ne monta au ciel que dans un tourbillon [3]. »

L'évêque de Genève, le sénateur Favre et M. de Boisy, après avoir lu ces deux lettres, délibérèrent sur le meilleur parti à prendre dans la situation présente des affaires. Aux nouvelles instances de M. de Boisy le prélat continuait d'opposer la considération déjà exprimée par lui que l'honneur du prévôt demandait qu'on ne donnât pas lieu au public de soupçonner que les moyens de succès lui avaient moins fait défaut que le courage. Antoine Favre n'écoutant que les inspirations d'une amitié généreuse et chrétienne représentait qu'on ne pouvait mieux faire que de s'en rapporter à François lui-même. « M. l'évêque, par sa prudence ordinaire, écrivait-il au pieux missionnaire, en lui rendant compte de ces conférences [4], craignait qu'il n'y allât trop de votre honneur, si, dans le temps qu'il aurait fallu faire tous ses efforts, afin qu'on vît quelque fruit de votre piété et de votre industrie, le monde venait à soupçonner et à croire que le courage vous a manqué

[1] *Cum autem audieritis prælia et seditiones, nolite terreri... Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas et persequentur.* (Luc. XXI, 9, 12.)

[2] Il y a ici une de ces oppositions de mots qui se trouvent assez souvent dans les auteurs latins du moyen âge, et qui ne peuvent guères se traduire dans les idiomes où ne se rencontrent pas les mêmes analogies d'orthographe et les mêmes combinaisons de syllabes. « Interim, mi frater, hos inter tumultus patriæ nostræ (dicamne an tumulos?), etc. »

[3] IV Reg. II, 11.

[4] Recueil des *Lettres* du Saint.

plutôt que le moyen de réussir. Mais moi, qui suis intéressé, non-seulement à ce que vous vous portiez bien, mais encore à ce que vous soyez persuadé que je ne vous aime pas moins que notre père vous aime [1], et à ce que je ne paraisse pas moins prudent et moins prévoyant qu'il ne convient à un sénateur de l'être, je craignais de sembler à notre père vous aimer moins si j'étais de l'opinion de Monseigneur, et à Monseigneur manquer de prudence si j'approuvais le désir et le dessein de notre père. — C'est pourquoi j'ai dit que mon avis était qu'on laissât tout cela à votre jugement et à votre discrétion, afin que, si vous voyez qu'on ne puisse rien faire en ce pays-là, vous ayez plus d'égard à votre vie et au désir d'un père qu'à votre réputation ; car je ne doute nullement que ces travaux, quoique perdus (ce qu'à Dieu ne plaise!), fourniront une matière d'autant plus grande à votre gloire, qu'ils seront plus longs et plus opiniâtres, pour ainsi dire, puisque vous avez affaire à des obstinés. J'ai eu aussi en vue que, si vous pensez qu'il y ait quelque jour aux affaires et quelque espérance d'y réussir, vous ne permettiez pas... qu'une entreprise de si grande importance et si heureusement commencée vienne à manquer par l'ignorance ou par l'imprudence d'autres missionnaires moins habiles. — Vous voyez combien j'ai agi de bonne foi et comme il convient à un ami d'en agir; moi qui, sans considérer mon propre intérêt, ai pris le parti de votre gloire contre notre père : en quoi toutefois il a suffi que j'aie fait mon devoir, et il m'a été très-agréable de n'avoir pas été écouté ; car la commune résolution a été de vous rappeler et de vous donner un successeur... »

L'évêque, en effet, cédant aux instances de M. de Boisy, avait consenti à rappeler François auprès de lui; mais la réflexion lui fit apercevoir tous les inconvénients qui résulteraient de cette mesure, et il se décida enfin à laisser le saint

[1] Antoine Favre, qui appelait François de Sales son frère, donnait aussi le nom de père à M. de Boisy.

apôtre à Thonon. Le sénateur Favre, tout en se réjouissant de la détermination épiscopale dans l'intérêt de la foi, voulut se rendre dans le Chablais pour constater par lui-même la situation des affaires. Il n'eut pas de peine à reconnaître la multitude et l'imminence des périls dont son ami était entouré; mais ne prenant conseil que de son dévouement pour le triomphe de la Croix, il encouragea le prévôt dans ses desseins glorieux. Cette franchise désintéressée émut le zélé missionnaire et accrut encore l'estime et l'affection qu'il ressentait pour le sénateur. « Je n'ai point, lui écrivait-il peu de temps après [1] de pensée qui me fasse plus de plaisir que celle par laquelle je tâche tous les jours de vous rendre présent à mon esprit le plus vivement qu'il m'est possible, parce qu'alors il me semble qu'une certaine lumière vient m'éclairer au milieu des plus épaisses ténèbres; car c'est vraiment le prince des ténèbres qui préside à l'air qu'on respire ici et y répand son obscurité. Depuis votre départ, il n'a point cessé de pousser les esprits de ces peuples à des écarts pires que les premiers. Le gouverneur et les autres catholiques avoient persuadé à des paysans, et même à quelques bourgeois d'assister à nos instructions; ce qui a produit un grand bien. Mais bientôt sont intervenues de nouvelles défenses des ministres et de nouvelles conventions entre les principaux habitants de Thonon de n'assister jamais aux prédications catholiques... Que feriez-vous à cela, mon frère? *Leur cœur est endurci* [2]. *Ils ont dit à Dieu : Nous ne servirons pas* [3]. *Retirez-vous de nous, nous ne voulons pas suivre la voie de vos commandements* [4]. *Ils ne veulent pas nous entendre, parce qu'ils ne veulent pas entendre la voix de Dieu* [5]. Je vois bien où tendent leurs complots : ils voudroient nous ôter l'espérance de rien faire ici, et par ce moyen nous en chasser.

1 Recueil des *Lettres* de saint François.
2 *Induratum est cor.* (Exod. VII, 22.)
3 *Dixerunt : Non serviemus.* (Jerem. II, 20.)
4 *Recede a nobis.* (Job. XI, 14.)
5 *Nolunt audire te, quia nolunt audire me.* (Ezech. III, 7.)

Mais les choses ne se passeront pas de cette sorte ; car tant que les trèves et la double autorité du prince et de l'évêque nous le permettront, nous avons absolument et tout-à-fait résolu de travailler à cette œuvre, d'employer tous les moyens imaginables pour la conduire à sa perfection, de prier, de conjurer, d'exhorter, de reprendre, de prêcher en toute patience et doctrine [1]. Je ferai davantage encore : je veux célébrer au plus tôt publiquement le saint sacrifice de la messe à Thonon, afin que l'ennemi reste bien convaincu qu'il raffermit d'autant plus notre courage qu'il fait plus d'efforts pour l'ébranler. »

La constance et la magnanimité du saint apôtre, qui faisaient dire au sénateur Favre que c'était un roc inébranlable au milieu des flots, excitèrent partout l'admiration : on ne s'entretenait que de l'héroïque abnégation avec laquelle François bravait tant de périls, endurait tant de souffrances, persévérait dans ses travaux dont on espérait si peu de fruits. Seul M. de Boisy continuait de se désoler et de s'irriter de ce qu'il appelait la témérité opiniâtre de son fils, sans vouloir entendre aucunes représentations, même celles du sénateur Favre, dont il connaissait tout le dévouement pour la gloire et l'honneur du prévôt. Voici en quels termes ce digne ami de François lui faisait part et des éloges que lui donnaient son évêque et le peuple entier, et des plaintes de son père. « Tout ce qui peut s'écrire des congratulations de monseigneur et de tous les gens de bien vous accompagne, mon cher frère, dans votre œuvre..... Lorsque vos efforts ne réussiroient pas (ce qu'à Dieu ne plaise !), tous loueront votre zèle et n'accuseront que la méchanceté des hérétiques..... Tout ce qui me fâche, ajoute le sénateur, c'est l'extrême appréhension qu'a notre bon père qu'il ne vous arrive du mal. Je le rassure tant que je le puis, et je lui dis de prendre courage, lui protestant sans cesse, ce dont vous ne doutez pas, que je ne vous aurois jamais quitté

[1] *Argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.* (II Tim. IV, 2.)

si j'avois cru que vous aviez quelque danger à craindre [1]. »

Il est vraisemblable que pendant le séjour que le sénateur Favre fit à Thonon, les meneurs hérétiques prirent toutes leurs précautions pour qu'il ne pût soupçonner qu'il s'ourdissait de nouveaux complots contre la vie du Saint, et cela expliquerait l'opinion qu'il exprime dans la lettre que nous venons de citer relativement aux périls auxquels son ami était exposé : le fait est que la fureur des hérétiques ne tarda point à éclater de nouveau. Le 1er juillet 1595, François de Sales s'était rendu sur la montagne des Voirons dans le dessein d'y rétablir l'oratoire et le culte de la sainte Vierge, détruits depuis longtemps par les Bernois : les hérétiques de Thonon en ayant été instruits s'empressèrent de courir sur ses pas pour le faire renoncer à son entreprise, et l'accablèrent d'injures. Leur exaspération menaçait de ne pas se borner à des outrages, et ils l'eussent sans doute immolé, s'il n'était parvenu à se dérober à leur poursuite. Plus tard il disait que dans cette circonstance il avait dû son salut à une protection spéciale de la sainte Vierge, et qu'il avait bien sujet de s'humilier de n'avoir pas été jugé digne de mourir pour le service du Fils et de la Mère [2].

Loin de laisser son zèle se refroidir en présence de tant de soulèvements et de contradictions, François s'animait de plus en plus à persévérer avec la même sérénité et la même confiance dans la carrière laborieuse qu'il s'était ouverte. Comme saint Paul il espérait que ses souffrances attireraient la bénédiction de Dieu sur ses travaux. Quelques jours après il prêcha à Thonon pour la fête de saint Romain, et sa consolation fut grande lorsqu'il reconnut autour de sa chaire un certain nombre de protestants qui venaient écouter ses instructions en dépit de la défense générale et sévère qui semblait devoir les en empêcher. Ces premiers auditeurs communiquèrent aux

1 Recueil des *Lettres* de saint François, année 1595.
2 *Année de la Visitation*, 1er juillet.

autres protestants les sentiments favorables que leur avaient inspirés la vue du prêtre catholique et ses paroles, et ceux-ci s'y associèrent avec d'autant plus de spontanéité que, déjà ébranlés par la lecture des écrits de controverse du Saint, ils n'avaient pu voir sans admiration son calme inaltérable et sa pieuse douceur au milieu des périls et des outrages, ainsi que l'abnégation qui lui faisait accepter tant de souffrances pour leur apporter la lumière de la vérité. Aussi le 17 juillet, jour de la fête de saint Alexis, le nombre fut plus grand de ceux qui vinrent entendre les instructions du prévôt, et il vit avec bonheur par la vive impression que produisit son discours qu'un rapprochement marqué s'opérait parmi eux. Plusieurs même déclarèrent vouloir se convertir.

Les ministres, s'apercevant avec inquiétude que les protestants commençaient à se relâcher de leur obéissance à leurs défenses et à leurs injonctions, s'assemblèrent, et, après s'être consultés, ils ne découvrirent d'autre moyen d'opposer une barrière aux travaux du Saint, que de répéter sans cesse et en tout lieu, dans les prêches et dans les maisons, que c'était un sorcier, un enchanteur qui attirait les peuples à lui par son art magique; ils déclarèrent publiquement que ce magicien papiste entretenait un commerce avec le démon, qui, la nuit, l'instruisait de ce qu'il ferait pendant le jour et des artifices qu'il emploierait pour attirer à lui les esprits, d'où ils concluaient qu'il fallait le fuir avec grand soin pour ne pas tomber dans les piéges de cet enchanteur. On suscita même un misérable qui affirma avec serment qu'il l'avait vu dans les assemblées nocturnes vulgairement appelées le sabbat, voulant, ajoutait-il, être pendu si on ne trouvait pas sur le corps de ce grand ami du démon quelque marque imprimée par l'esprit de ténèbres; et le peuple ignorant et crédule ajoutant foi à ces impostures ne parlait de rien moins que de brûler publiquement ce sorcier exécrable. Les nouveaux convertis s'empressèrent d'informer François de ce qui se tramait contre lui; il ne put s'empêcher de sourire de ce que ses ennemis com-

battaient la force de ses prédications par des moyens aussi absurdes, et il répondit en faisant un grand signe de croix : « Voilà la seule marque que je porte sur mon corps, les seuls enchantements par lesquels j'attaque les œuvres des démons. C'est par ce signe puissant que je calme les tempêtes et dissipe les orages qu'on me suscite; c'est par là que je me garantis de toutes les embûches. Armé de ce signe sacré, je ne crains rien de tout ce que peuvent me faire les hommes [1], et je verrais sans peur des armées entières contre moi [2]. Si les ministres ont envie de faire quelque merveille, qu'ils viennent à moi et je leur enseignerai l'usage et le mérite de la croix de Jésus-Christ. Ils m'appellent l'homme du sabbat, non sans raison; mais je souhaiterois qu'ils me dispensassent de ce sabbat [3]. » Toutefois l'apôtre qui savait que c'est tenter Dieu que de négliger les précautions ordinaires de la prudence et de s'exposer sans nécessité à la rage d'ennemis qu'on sait être capables de tout, s'abstint de retourner ce soir-là aux Allinges, pour éviter d'être attaqué en chemin. Il coucha chez le procureur fiscal, M. Marin, et après avoir passé une partie de la nuit en prières, il prêcha le lendemain 18 juillet, fête de sainte Symphorose, martyre, et de ses sept enfants, sur l'invocation des saints. Il traita cette matière avec une clarté et une solidité qui frappèrent tous les auditeurs [4]. L'impression que son discours produisit mit le comble à la fureur des hérétiques qui résolurent de se défaire à tout prix du missionnaire, et ils apostèrent des assassins pour le tuer sur la route lorsqu'il s'en retournerait au château des Allinges. Ses amis l'informèrent encore de ce complot, et le pressèrent, vu l'imminence

1 *Dominus mihi adjutor; non timebo quid faciat mihi homo.* (PSAL. CXVII, 6.)

2 *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum.* (PSAL. XXVI, 3.)

3 Charles-Auguste, liv. II, page 86. — On sait que le mot *Sabbat* signifie *repos*. Le saint apôtre veut dire par là que tant que ses travaux n'auraient pas produit les heureux fruits de conversion qu'il en attendait dans le Chablais, il se regardait comme n'ayant rien fait.

4 *Année de la Visitation*, 18 juillet.

du péril, de ne point sortir de Thonon. Mais il devait en ce moment écrire une lettre au nonce de Turin sur une affaire de la plus grande importance, et il lui était nécessaire pour cela d'avoir certains papiers qui se trouvaient dans sa chambre du château. Jugeant donc que son devoir était d'aller les y prendre, il répondit avec sa sérénité ordinaire : « Celui qui s'appuie sur l'assistance du Très-Haut se reposera en assurance sous la protection du Dieu du ciel [1]. Les promesses du Seigneur sont un bouclier qui me garantira des traits de mes ennemis. J'ai mis ma confiance dans le Seigneur [2]. » François partit donc pour le château des Allinges, non par des sentiers détournés, comme on le lui avait conseillé, mais par la route ordinaire, suivi de deux catholiques qui voulurent l'accompagner. Ils étaient arrivés, vers l'entrée de la nuit, au pied de la montagne des Allinges, lorsque d'une embuscade sortirent tout-à-coup deux assassins qui se précipitèrent vers François, l'épée nue à la main, en vociférant d'horribles blasphèmes. Les deux catholiques et Georges Rolland se jetèrent au-devant du missionnaire, les armes à la main, pour repousser les agresseurs : « Remettez l'épée dans le fourreau, leur dit le saint apôtre; je dois aller seul au-devant de ceux qui en veulent à ma vie. » Il double alors le pas, va droit aux assassins et leur parle avec tant de douceur et de majesté que les armes tombent de leurs mains. Honteux de leur dessein, ils se mettent à ses genoux en demandant pardon et rejetant leur affreux dessein sur les ministres, et ils protestent que désormais ils n'entreprendront rien contre lui, mais qu'il les trouvera disposés à lui rendre tous les services dont ils seront capables [3]. Lorsque les quatre voyageurs arrivèrent au château des Allinges, Georges Rolland, encore tout ému de la scène dont il venait d'être témoin,

[1] *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur.* (PSAL. XC, 1.)
[2] *In Domino confido.* (PSAL. X, 2.)
[3] Charles-Auguste, page 87; de Cambis, page 162; déposition de François Favre.

s'empressa d'aller raconter au gouverneur, le baron d'Hermance, le danger qu'avait couru son maître. Le baron vint à l'instant trouver le missionnaire, et le conjura de se laisser accompagner dans ses courses par une escorte de quelques soldats; mais quelques raisons qu'il pût alléguer, François ne voulut jamais y consentir. « Saint Paul et les autres apôtres, disait-il, n'ont point usé du secours de soldats ni de la sauvegarde des rois de la terre; ils n'ont employé pour soumettre l'univers que le glaive de la divine parole. Avec cette seule épée, ils ont renversé la puissance des démons et des empereurs, confondu la vanité des philosophes et l'orgueil du monde, et assis par tout l'univers le règne de Jésus-Christ sur les ruines de l'idolâtrie. Au contraire, Luther et Calvin ont établi leurs hérésies par les armes et par la contrainte de la puissance temporelle : c'est ainsi qu'on les a introduites dans le Chablais, d'où je veux les arracher par la seule vertu de la parole du Seigneur. C'est elle seule qui peut, sans secours humain, briser les cèdres et rendre fertile le désert de Cadès. La souffrance et la confiance en Dieu me valent mieux qu'une légion de soldats. Du reste, si Dieu me fait la grâce de sceller de mon sang la doctrine que je prêche, rien ne peut être plus glorieux pour moi [1]. »

Le baron d'Hermance ne savait que répondre à un pareil langage, et il n'insista pas : mais comme il ne voulait pas abandonner le missionnaire au milieu de ses ennemis, il ordonna que cinq ou six soldats le suivraient toujours de loin lorsqu'il irait le matin à Thonon ou dans quelque autre lieu du Chablais, et se porteraient au-devant de lui le soir. Georges Rolland, que ces précautions étaient loin de rassurer complètement, écrivit à M. de Boisy pour lui faire connaître aussi le péril dans lequel s'était trouvé le prévôt [2]. Le vieillard, après avoir lu la lettre de son serviteur, s'écrie qu'on lui apportera

[1] Charles-Auguste, page 88.
[2] *Année de la Visitation*, 19 juillet.

bientôt la nouvelle de la mort de son cher fils, et il lui expédie sur-le-champ l'ordre de revenir aussitôt cet ordre reçu. Le courrier qui apportait cette missive, revint avec une réponse du saint missionnaire, ainsi conçue : « Monsieur et très-honoré père, si Rolland était votre fils comme il n'est que votre valet, il n'aurait pas eu la lâcheté de reculer pour un aussi petit choc que celui où il s'est trouvé, et il n'en ferait pas le bruit d'une bataille. On ne peut douter de la mauvaise volonté des hérétiques, mais aussi on nous fait tort quand on doute de notre courage... Je vous supplie donc, mon père, de ne point attribuer ma persévérance à désobéissance et de me croire votre fils le plus respectueux. »

M. de Boisy, qui avait été dans sa jeunesse un brave et vaillant guerrier, était homme à comprendre la noblesse et la générosité des sentiments exprimés par son fils, et l'admiration que l'intrépidité du prévôt lui inspirait fit taire un moment les inquiétudes de son cœur paternel.

CHAPITRE IX

François quitte le château des Allinges, et établit sa résidence à Thonon. Nouvel attentat contre sa vie. François répond à cet acte de fureur par un redoublement de zèle. Mission des Capucins aux environs de Genève.

Bien loin de laisser quelque ouverture à la crainte dans son cœur, François jugea que le moment était venu de quitter le château des Allinges pour fixer sa résidence à Thonon, bien qu'il n'ignorât nullement qu'il s'exposait par là à de nouveaux dangers. Il croyait ce parti nécessaire, d'un côté, parce que il serait à même de mieux soutenir le courage des nouveaux convertis en butte à de continuelles tracasseries, et de l'autre, parce qu'il pourrait multiplier ses rapports avec les protestants et s'entretenir la nuit avec ceux qui n'osaient l'approcher pen-

dant le jour. Ces deux motifs lui parurent assez importants pour l'obliger à ne tenir aucun compte du péril où il se mettait. Le gouverneur entra dans les vues du saint missionnaire, et quoiqu'il vît avec regret le château des Allinges privé de sa sainte présence, il souscrivit à un projet qui tendait à faciliter les progrès de la vraie foi. François alla s'établir chez une dame âgée et honorable, veuve de François du Foug, ancien procureur-général du Chablais, et amie de la famille du saint Apôtre, qui souvent en venant des Allinges à Thonon s'était retiré chez elle pour étudier et prendre ses repas. Cette respectable dame l'appelait son fils et il lui donnait réciproquement le nom de mère. La joie des catholiques fut grande en voyant le zélé missionnaire installé au milieu d'eux : « Nous n'avons plus à redouter la fureur des loups, disaient-ils, puisque notre pasteur est avec nous pour veiller à notre défense [1]. »

Mais cette résolution du Saint n'arrangeait point les hérétiques qui résolurent de recourir à un assassinat pour se débarrasser d'un adversaire aussi constant dans ses entreprises, et ils voulurent si bien prendre leurs mesures pour cette fois que leur victime ne pût leur échapper. Plusieurs d'entre eux s'introduisirent donc secrètement durant la nuit dans la maison de Mme du Foug, pendant que François, qui prolongeait comme d'habitude sa veille, était occupé à prier et à étudier. Au bruit sourd de gens armés chuchotant entre eux et aux précautions qu'ils prenaient en pénétrant dans la demeure, il comprit facilement que c'était à sa vie qu'on en voulait. Les assassins forcèrent en effet sa porte et envahirent sa chambre, mais sans parvenir à le trouver, soit que, comme plusieurs biographes l'ont avancé, un miracle de la Toute-Puissance divine le leur rendît invisible, soit que, selon l'opinion d'autres historiens, il se fût servi d'une cachette que la veuve hospitalière lui aurait préparée en vue des recherches hostiles

[1] Charles-Auguste, liv. II, page 96.

que la prudence commandait de prévoir. De la chambre ils se répandirent dans la maison, furetant dans tous les coins et recoins, sans mieux réussir à le trouver. Rien ne saurait peindre leur désappointement et leur fureur en voyant l'inutilité des mesures qu'ils croyaient avoir si bien calculées. Ils ne se consolaient de cet échec et ils ne s'en expliquaient la possibilité qu'en proclamant et répétant sans cesse que le missionnaire était un magicien, un sorcier, un enchanteur. « S'il s'est soustrait à nos perquisitions, disaient-ils, évidemment il n'a pu le faire qu'en se servant des secrets de la magie. »

Comme toujours, François laissait s'écouler, sans même s'en préoccuper, ce torrent d'injures et de calomnies. Appliqué tout entier à l'exercice de ses fonctions de pasteur des âmes, il recevait les confessions de ceux qui se présentaient, prêchait presque journellement, visitait les pauvres et les malades, s'informant des nécessités spirituelles et corporelles de tous, consolait avec la tendresse d'un père les affligés, et distribuait en aumônes tout l'argent et les objets dont il pouvait disposer. La vertueuse Mme de Boisy coopérait à ces œuvres de miséricorde en lui faisant, toutes les fois qu'elle en avait la possibilité, des envois qui passaient rapidement dans les mains des indigents [1]. On comprend que le spectacle d'une vie aussi exemplaire ne contribuait pas peu à fortifier l'autorité des discours du fervent apôtre dans l'esprit des protestants, et qu'elle était elle-même une prédication éloquente et persuasive. Aussi le nombre des nouveaux convertis s'accroissait-il de jour en jour, malgré les rigueurs dont ils étaient l'objet de la part des hérétiques qui obligèrent même plusieurs de quitter le pays. Ce fut encore François qui vint à leur secours. Dieu permit que M. de Boisy, qui jusque là s'était opposé à la continuation des travaux de son fils, comprit enfin, comme éclairé par une inspiration secrète, combien cette œuvre était sainte et sublime, et il n'eut plus qu'une

[1] Charles-Auguste, page 98.

pensée, ce fut d'y concourir lui-même, en mettant à la disposition du prévôt le château de Sales pour servir de refuge aux catholiques réduits à s'expatrier. Mme de Boisy accueillait avec une bonté vraiment chrétienne les victimes de l'intolérance protestante, elle pourvoyait aux besoins spirituels et temporels de ces exilés, instruisant elle-même ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore eu le temps d'être initiés à fond dans la connaissance de la foi catholique. Nous avons déjà eu occasion de noter l'étrange insouciance de plusieurs des magistrats relativement aux travaux d'une mission entreprise avec l'assentiment et sous l'autorité du duc de Savoie, et c'est là ce qui explique de quelles sévérités les hérétiques purent user impunément envers les nouveaux convertis. On en voit la preuve dans la lettre suivante du sénateur Favre [1], qui témoigne en même temps que le zèle et la confiance de François avaient conservé toute la vigueur du premier jour : « J'apprends que vos victoires sur les hérétiques deviennent tous les jours plus nombreuses et plus éclatantes, et je m'en réjouis de tout mon cœur pour la religion et pour vous. Je vois, avec un grand contentement, par vos dernières lettres, que vous ne perdez rien de l'ardeur qui vous animait au début de votre entreprise, et que vous mettez tout en œuvre pour la faire réussir, de sorte que si elle n'avait pas (ce qu'à Dieu ne plaise) un succès heureux, on ne pourrait vous reprocher autre chose sinon que vous avez eu plus de courage et d'habileté pour entreprendre que tous ceux qui ont eu du pouvoir et de l'autorité à cet effet n'ont eu de volonté pour aider... Quels que soient les résultats de vos travaux, vous aurez pour témoins et pour admirateurs ceux-là même qui se sont tenus éloignés de vous, et pour rémunérateur notre bon Dieu, qui n'estimera pas vos travaux par leurs résultats, mais par les fruits qu'ils auraient pu et dû produire sans les obstacles provenus de la malice humaine. »

[1] Recueil des *Lettres* de saint François, année 1595.

Où François puisait-il donc cette force et cette énergie qui le soutenaient au milieu de ses tribulations et de ses épreuves de tous les moments? Dans le saint sacrifice de la messe qu'il célébrait exactement chaque matin. Ne pouvant l'offrir encore dans Thonon, il traversait tous les jours la rivière de la Drance, pour se rendre dans l'église Saint-Etienne, au bourg de Marin, où la foi catholique s'était maintenue. Une arche du pont construit sur cette rivière ayant cédé à la violence des eaux extraordinairement grossies par la fonte des neiges, au mois de janvier 1596, on rétablit provisoirement le passage au moyen d'une longue pièce de bois qui rejoignait les deux côtés de la partie écroulée, et François put continuer de se rendre à Marin. De nouvelles neiges couvrirent ce pont étroit et périlleux, et par suite du froid excessif qui régnait la planche fut tellement couverte de verglas qu'il devenait impossible d'y passer sans s'exposer à rouler dans l'abîme. Mais plutôt que de s'abstenir de célébrer le saint sacrifice de la messe pendant quelques jours comme on l'y exhortait, François, poussé par le désir qu'il avait tant de convertir quelques hérétiques de Marin, que d'encourager et de consoler ceux qu'il avait déjà éclairés, prit le parti de passer la planche glacée suspendue sur d'effrayants précipices, en avançant à l'aide de ses mains et de ses genoux, après s'être armé du signe de la Croix, et il usait du même procédé en s'en retournant à Thonon, jetant tous ceux qui le voyaient dans l'admiration d'un dévouement que ni les obstacles, ni les périls, ni la mort la plus affreuse ne pouvaient rebuter [1].

Bientôt on put mettre à la disposition du Missionnaire, pour y célébrer le saint sacrifice, la chapelle des religieux de l'abbaye de Saint-Bernard de Montjou, située près du lac sous Thonon. François y récitait son office, y faisait ses méditations et y demeurait une grande partie de chaque jour en prières [2]. Quel-

[1] Charles-Auguste, liv. II, page 98.
[2] *Mémoires* du père Chevallier, page 1.

quefois encore il disait la messe dans la chapelle du château des Allinges, où sa présence produisait toujours les impressions les plus salutaires sur l'esprit des soldats de la garnison; et de là il descendait à l'église paroissiale des Allinges, située au bas de la colline. On ne pouvait y célébrer la messe parce qu'elle était dépourvue de vases sacrés et d'ornements, mais le prévôt y prêchait, confessait et administrait le sacrement de l'Eucharistie, après avoir averti les habitants de sa venue par le son de la cloche. Quoique le nombre des assistants fût quelquefois peu considérable, il n'en remplissait pas moins toutes les fonctions de son ministère avec la même ferveur. L'appel de la cloche ayant un jour attiré sept personnes seulement, on lui représenta qu'il ne devait point se donner la peine de prêcher devant un auditoire aussi restreint. « Je suis redevable de l'instruction à un petit troupeau comme à un grand, répondit-il, et quand il n'y aurait qu'une seule personne pour en tirer profit, c'est assez pour m'obliger à monter en chaire. » Son discours roula sur l'invocation des saints et sur le culte des images et des reliques. Expliquant d'abord quelle était sur cette matière la doctrine catholique, il réfuta ensuite en termes simples et clairs les objections des protestants [1]. Tout-à-coup un des auditeurs qui depuis peu avait abjuré les erreurs de Calvin, le procureur de Thonon, verse des larmes et laisse entendre des plaintes, comme un homme qu'oppresse une vive douleur. Le prévôt, supposant qu'il se trouvait mal, s'arrête et lui propose de lui porter les secours dont il peut avoir besoin. « Non, mon père, dit le procureur, continuez, je vous prie, à prêcher ; votre sermon est précisément le remède qu'il me faut. » Dès que le prédicateur fut descendu de chaire, le procureur vint se jeter à ses pieds en disant d'une voix forte : « Monsieur le prévôt, monsieur le prévôt, vous m'avez rendu la vie, vous avez sauvé mon âme

[1] Charles-Auguste, liv. II, page 85 ; *Année de la Visitation*, 26 décembre.

aujourd'hui ! Ah ! que bénie soit l'heure où je vous ai entendu ! Cette heure me vaudra une éternité. » Puis il raconte devant les autres auditeurs qu'un ministre protestant ayant réussi à lui persuader que le culte des saints était une idolâtrie, il avait promis à ce ministre de le revoir le jeudi suivant pour abjurer de nouveau le catholicisme ; que s'étant rendu à l'église en entendant le signal du sermon, et n'y ayant vu que quelques pauvres paysans, il s'était dit en lui-même : « Si monsieur le prévôt ne prêche que pour Dieu, il fera tout de même son instruction ; mais s'il cherche sa propre gloire, il dédaignera un si petit auditoire, il ne prêchera point, et ce me sera une preuve qu'il n'est qu'un charlatan qui débite des mensonges ; » qu'il avait donc été très-édifié de le voir prêcher avec la même application et le même zèle que s'il avait eu le plus brillant auditoire ; que l'instruction qu'il venait d'entendre l'avait pleinement détrompé ; qu'il détestait du fond du cœur sa promesse au ministre et protestait de sa parfaite et irrévocable soumission à l'Eglise Romaine. « Je ne saurais vous dire l'impression que ce grand exemple arrivé en si petite assemblée, fit en tout le pays, disait dans la suite le Saint lui-même, dont son ami l'évêque de Belley nous a transmis les paroles, et combien il nous rendit de cœurs dociles et susceptibles de la parole de vie et de vérité [1]. »

Nous avons dit que, quoiqu'on ne célébrât pas la messe dans l'église paroissiale des Allinges, François y donnait la sainte communion. Il le faisait avec les réserves, c'est-à-dire avec les hosties consacrées qui se gardaient dans le tabernacle. Un jour qu'il s'acquittait de cette sainte fonction, il remarqua un bon vieillard qui, après avoir communié le matin, se présentait de nouveau à la sainte Table, pour goûter derechef ces ineffables délices que Notre-Seigneur communique à ceux qui le reçoivent avec amour et foi : « Mon ami, lui dit le prévôt, ne

[1] *L'Esprit de saint François de Sales*, par J.-P. Camus, évêque de Belley, part. II, sect. 38.

vous ai-je pas déjà donné la communion ? Retirez-vous, car on ne peut communier deux fois le même jour. — Ah! mon père, répondit le vieillard, puisque le bon Dieu y est, je vous prie de me le donner encore une fois ; on est trop heureux dans sa compagnie. » François admirant cette simplicité lui dit : « Allez-vous-en maintenant, mon ami ; mais revenez demain, et je vous promets de vous le donner de nouveau. » Le vieillard fut fidèle à cette invitation, et il eut la consolation de recevoir une seconde fois son Dieu [1].

Tandis que François défrichait avec tant de sueurs le terrain de l'hérésie dans le Chablais, le duc de Savoie, d'accord avec l'évêque de Genève, résolut d'envoyer quelques missionnaires capucins répandre l'instruction catholique sur un autre point de ses états. Il fit part de son dessein au supérieur de ces religieux, le père Théodose de Bergame, provincial de Lyon, qui lui adressa les sujets qu'il jugea être les plus capables de remplir les vues de ce prince. Le père Chérubin de Maurienne, le père Esprit de Baume et le père Antoine de Tournon furent envoyés dans le bailliage de Ternier, limitrophe de la capitale de l'hérésie. Mais François de Sales et son cousin continuèrent de travailler seuls dans la mission du Chablais.

CHAPITRE X

Pieux artifice dont François se sert pour porter le Saint-Sacrement aux malades par les rues de Thonon. Ses travaux continuels.

Afin de seconder le mouvement qui inclinait d'une manière sensible un grand nombre de protestants du Chablais vers la vraie foi, le prévôt parcourait les villes et les bourgades, avec d'incroyables fatigues, prêchant jusqu'à trois et quatre fois le jour. Cela ne l'empêchait pas, lorsqu'il était revenu dans sa

[1] De Cambis, page 155.

résidence de Thonon, d'employer encore une partie de la nuit à instruire et à confesser ceux qui n'avaient pu l'entretenir dans un autre temps, et à préparer ses instructions auxquelles il ne manquait jamais de consacrer plusieurs heures, tant cette fonction de son ministère avait d'importance à ses yeux. Il arrivait quelquefois, par suite de ces privations prolongées de sommeil, que la nature en lui fléchissait, car le sommeil n'est pas moins nécessaire que les aliments pour réparer les forces humaines. Etienne Marignier, curé de Mieucy en 1632, déposa lors du procès de la canonisation, qu'étant allé voir le saint missionnaire chez Mme du Foug, cette dame lui confia que le prévôt était accablé de travail, et qu'il ne dormait presque point. « C'est ce que je reconnus fort bien ensuite, ajoutait-il; car en ma présence le sommeil le pressait si fort, même en marchant, qu'une fois il fut contraint de se coucher à terre sous un arbre pour prendre un peu de repos [1]. » Mais il oubliait toutes ses peines et toutes ses fatigues en voyant s'affaiblir et disparaître par degrés les préventions des protestants que touchaient vivement son zèle sans bornes et son infatigable activité.

Un jour il avait jugé qu'il serait expédient pour les progrès de la foi catholique qu'il allât prêcher au milieu même de la place de Thonon, afin que nul d'entre les hérétiques ne pût éviter d'entendre la parole de Dieu, et c'est ce qu'il fit plusieurs fois, monté sur une chaise. Telles étaient la déférence et la vénération que ses vertus avaient universellement inspirées que non-seulement il ne rencontra plus aucune velléité de ces oppositions brutales qui lui barraient à chaque pas le chemin dans les premiers temps de sa mission, mais qu'il fut écouté avec une bienveillance marquée. Il put parler pendant deux heures de suite et développer les preuves de la vraie doctrine à tout le peuple qui cessait spontanément ses affaires pour l'entourer et l'écouter. L'heure de la conversion n'était

[1] Déposition d'Etienne Marignier.

pas encore venue pour tous, mais déjà plusieurs songeaient intérieurement à se rallier à la vérité catholique, tandis que d'autres se sentant ébranlés dans leurs croyances protestantes, disaient : « Ah ! que Dieu nous mette du bon côté ! »

Une des fonctions de son ministère qu'affectionnait particulièrement François, c'était d'administrer la sainte Eucharistie aux malades et aux infirmes qui ne pouvaient se rendre à l'église. L'hérésie dominant encore par le nombre et par la force dans la ville de Thonon, il ne pouvait porter publiquement le Saint-Sacrement; d'abord il renferma l'adorable hostie dans un corporal qu'il portait sur la poitrine, puis il fit faire pour cette destination une pyxide d'argent [1] en forme de triangle qu'il suspendait à son cou par trois petites chaînettes de même métal. Alors, enveloppé de son manteau, il se rendait avec un maintien grave et recueilli, et sans saluer personne, à la demeure du malade, et la ferveur qui transportait son cœur dans cette pieuse occupation paraissait sur son visage qu'on voyait enflammé comme celui d'un chérubin [2]. Souvent il pouvait à peine retenir ses larmes. « O Seigneur, disait-il, *Dominare in medio inimicorum tuorum* [3], régnez au milieu de vos ennemis. » D'autres fois l'amour lui mettait à la bouche ces paroles qu'il a souvent redites dans la suite en des cas semblables : « Le passereau trouve un lieu pour lui servir d'asile, et la tourterelle un nid pour ses petits [4]; ô Reine du ciel, ô très-chaste tourterelle ! comment se fait-il que votre divin Fils ait choisi ma poitrine pour le lieu de son repos ? *Dilectus meus mihi et ego illi, inter ubera mea commorabitur* [5]. Mon bien-aimé est à moi, il reposera sur mon sein. » Lorsque dans la suite il racontait à sainte Chantal la manière dont

[1] Une pyxide, du latin *pyxis*, sorte de boîte.
[2] Déposition de Claude Marin.
[3] PSAL. CIX, 3.
[4] *Passer invenit sibi domum, et turtur nidum sibi ubi ponat pullos suos*. (PSAL. LXXXIII, 4.)
[5] *Cant.* I, 12; II, 17.

il portait le Saint-Sacrement dans les rues de Thonon, il lui disait : « Je le tenais là dans mon sein tout proche de mon cœur, ce divin Sacrement de nos âmes. » Le missionnaire avait averti les fidèles que lorsqu'ils le verraient marcher, enveloppé de son manteau, avec un maintien austère, et sans donner ni rendre le salut à personne, c'était signe qu'il portait l'adorable Sauveur, et qu'alors ils devaient tout quitter pour accompagner de loin le Saint-Sacrement [1]. Les catholiques le suivaient ainsi jusque dans la maison du malade, et là, donnant un libre essor à leur piété, ils rendaient à Jésus-Christ, dans le mystère de son amour, les hommages les plus fervents [2].

Un jour le procureur fiscal, Claude Marin, ayant à l'entretenir d'affaires importantes et l'ayant rencontré lorsqu'il portait le saint Viatique, voulut l'aborder, sans doute parce que la préoccupation où il était l'avait empêché de se rappeler ou de remarquer le signe convenu; François se pencha vers lui et lui dit d'un ton grave et pieux : « Je porte le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs; nous parlerons de vos affaires une autre fois; en ce moment retirez-vous, je vous prie, et n'ayez pas l'air d'être auprès de moi pour me tenir compagnie [3]. »

CHAPITRE XI

Carême prêché à Thonon. Conférence proposée, puis refusée par les ministres; leur confusion. Conversion d'une dame protestante. Conférences de François avec le baron d'Avully. Abjuration de l'avocat Poncet.

C'est par ces continuels travaux que François augmentait le nombre des âmes qu'il avait la joie de retirer de la nuit de

[1] Déposition de sainte Chantal, article 15.
[2] Déposition de Dunon.
[3] Charles-Auguste, liv. II, page 97.

l'hérésie. Pendant le carême de l'année 1596 il vit accourir au pied de sa chaire beaucoup plus d'auditeurs que l'année précédente [1] : « Une carrière plus vaste et plus consolante, écrivait-il au sénateur Favre, s'ouvre devant nous pour la moisson chrétienne à laquelle nous travaillons, et peu s'en est fallu hier que le baron d'Avully et les syndics de Thonon ne vinssent publiquement à mon sermon, parce qu'ils avaient appris que je devais prêcher sur le Sacrement de l'Eucharistie. Ils avaient un si grand désir d'entendre de ma bouche les sentiments et les raisons des catholiques sur ce mystère que ceux qui n'osaient pas encore y venir publiquement pour ne pas paraître avoir oublié la loi qu'ils s'étaient imposée m'ont entendu d'un lieu secret. — Alors pour avoir raison des ennemis de notre religion, j'ai annoncé que, dans le sermon suivant, je prouverais par les saintes Ecritures la doctrine catholique et que je l'appuierais sur des raisons si fortes et si convaincantes, qu'il n'y aurait pas un de nos adversaires, pourvu qu'il n'eût pas renoncé à la raison et à tout degré d'intelligence humaine, qui ne reconnût avoir été, sur cet important objet, dans l'aveuglement et dans les plus épaisses ténèbres. Ils n'ignorent pas qu'en m'avançant avec tant d'assurance, je leur donne un défi et je les provoque au combat, pour que, s'ils refusent d'entrer en lice, tout le monde soit convaincu qu'ils sentent leur faiblesse [2]... »

Thonon avait alors pour ministre protestant Louis Viret, homme plus artificieux que savant, disent les historiens, et dont le principal talent consistait dans l'art de tromper les âmes simples et sans défiance [3]. Sans paraître s'inquiéter du défi porté par le saint missionnaire aux plus subtils partisans de l'hérésie, il affectait de parler des prédications du prévôt avec un grand mépris, et le décriait en toute rencontre : « Dé-

[1] *Idem*, page 98.
[2] Lettre du mois d'avril 1596.
[3] Vie du Saint, par dom Jean de Saint-François, liv. II, page 95; Charles-Auguste, liv. II, page 100.

fiez-vous, disait-il, de son vain étalage de science; ce n'est qu'un sophiste dont tout le mérite est de connaître assez bien les figures de la rhétorique. » — « Pourquoi donc, lui répliqua-t-on un jour, ne répondez-vous pas à ses raisons? Il assure hautement que ses preuves sont invincibles et qu'il défie d'y rien répondre de raisonnable. Il avance qu'aucun ministre n'ose entrer en conférence avec lui et il affirme que c'est parce que vous sentez vous-même combien votre cause est mauvaise. Si vous ne pouvez vous défendre, nous ne voulons plus vous croire, car votre silence serait la preuve que vous n'avez enseigné jusqu'ici qu'erreur et mensonge. Tout est perdu pour vous, si vous reculez. » Viret, piqué jusqu'au vif de ce discours qu'il savait bien être l'expression de ce qui se pensait et se disait partout, ne savait quel parti prendre. D'après les conseils de plusieurs de ses confrères, il convoqua une assemblée des ministres du Chablais et du pays de Vaud, afin de se concerter sur les moyens d'arrêter les progrès du catholicisme et de sauver leur réputation. Le parti auquel on s'arrêta fut de proposer à François de Sales une conférence publique avec tous les ministres rassemblés. Les membres de la réunion se persuadaient que le missionnaire papiste intimidé se refuserait à une conférence où il aurait à tenir tête à tous les ministres du pays. Aussi furent-ils bien étonnés quand le ministre qu'ils avaient député pour aller faire connaître au prévôt le résultat de leur délibération, vint leur apprendre la réponse qu'il avait reçue. François de Sales avait accueilli la proposition avec transport, en disant qu'on ne pouvait lui apporter une plus agréable nouvelle, de sorte que le député, ne pouvant plus reculer, avait dû s'engager à la conférence et en régler le jour et le lieu.

Un autre embarras attendait les ministres : après avoir tenu plusieurs assemblées pour convenir des matières à traiter dans cette dispute, on voulut rédiger d'abord une profession de foi, c'est-à-dire la déclaration des points de doctrine dont la croyance est regardée par eux comme nécessaire au

salut, car on prévoyait que ce serait la première demande du prévôt, et il n'y avait pas moyen de tergiverser sur cette question. Mais lorsqu'il s'agit de préciser les articles de foi, on ne put parvenir à s'entendre : ce que les uns estimaient nécessaire était rejeté par les autres; autant de têtes, autant d'opinions, de sorte que la profession de foi ne put se faire, et qu'ainsi les tentatives de la conjuration protestante contre François avortaient dès le premier pas.

Les ministres déconcertés par cet échec auraient voulu s'en tenir là et éviter la dispute publique ; le baron d'Avully, qui était le principal boulevard du protestantisme dans le pays et qui avait assisté à toutes leurs réunions, s'interposa pour empêcher leur départ. Ce seigneur, homme spirituel et très-savant, avait beaucoup étudié les matières de religion dans les ouvrages des fauteurs de l'hérésie qui entretenaient ses erreurs, et il s'y était encore affermi par des conférences qu'il eut à diverses reprises avec les ministres de Genève et de Berne. A cette école il s'était rempli de préjugés contre l'Eglise Romaine, dont la doctrine lui avait été présentée comme un amas d'absurdités. Toutefois ses préventions avaient commencé à diminuer depuis le jour où il assista au premier sermon de François de Sales à Annecy, et elles s'étaient affaiblies de plus en plus à mesure qu'il connaissait davantage le saint missionnaire. Remarquant d'ailleurs l'hésitation que mettaient les ministres à disputer avec le prédicateur catholique, il sentait se former des doutes dans son esprit sur la légitimité de la doctrine protestante, et il souhaitait vivement qu'on en vînt à une conférence publique qui donnât lieu à la vérité de paraître dans tout son jour, de quelque côté qu'elle fût. Aussi ne négligea-t-il rien pour décider les ministres à tenir leur parole.

Le jour fixé pour la conférence étant venu, toute la ville de Thonon accourut avec une vive curiosité sur le lieu de la dispute. François s'y trouvait : mais l'heure désignée était passée que les ministres protestants n'avaient pas encore paru.

Après une longue attente on vit enfin arriver Louis Viret, qui prit la parole, mais seulement pour déclarer à l'assemblée impatientée et surprise, en son nom et en celui de ses confrères, qu'ayant mûrement délibéré, ils ne jugeaient pas à propos d'entreprendre une affaire si grave sans en avoir obtenu au préalable une autorisation du duc de Savoie. Le prévôt, que les scrupules qui s'étaient élevés si bien à point dans l'esprit des ministres faisaient sourire, répondit que des prétextes aussi frivoles prouvaient qu'évidemment les ministres cherchaient à éviter la conférence annoncée, qu'on ne pouvait douter de la permission du duc de Savoie, et que, puisqu'on l'exigeait, il allait immédiatement se la procurer. En effet, il alla trouver le baron d'Hermance qui lui remit un acte écrit de sa main et scellé de son sceau, par lequel, en qualité de gouverneur de la province, il donnait aux ministres plein pouvoir de tenir des conférences et de discuter publiquement avec les prêtres catholiques sur la religion. On devait penser que, tout obstacle étant ainsi levé, les ministres allaient faire honneur à leur promesse : mais point; ils alléguèrent de nouveaux prétextes, et bien que François en démontrât l'inanité, les ministres du pays de Vaud, comme ceux du Chablais, se retirèrent, laissant le ministre de Thonon seul, avec la commission de présenter leurs excuses dont chacun connaissait désormais la valeur [1].

Cette déroute des ministres qui n'osaient même pas aborder une discussion qu'ils avaient tant paru souhaiter, eut pour résultat de fortifier les catholiques dans leur croyance, de faire rougir les hérétiques de la lâcheté de leurs chefs, et de leur donner une opinion plus favorable de la doctrine catholique. Les vieilles calomnies répandues contre l'Eglise Romaine perdaient tout crédit ; et le perpétuel dévouement du prévôt touchait d'autant plus vivement les esprits que les ministres s'étaient plus appliqués à faire des prêtres catholiques un por-

[1] De Cambis, page 193.

trait affreux. Plusieurs protestants lui demandèrent des conférences particulières sur la religion, et il les accordait avec d'autant plus d'empressement qu'il jugeait ces entretiens privés plus utiles que les disputes publiques pour la conversion des âmes : « Dans les discussions publiques, disait-il, on s'échauffe de part et d'autre, et lors même que l'on réussit à confondre l'hérétique, sa confusion ne produit guère qu'une aigreur et un dépit qui rendent la conversion plus difficile, au lieu que dans une conférence sans témoins l'amour-propre n'ayant rien à craindre de la défaite ne trouble point les bons sentiments qui naissent dans le cœur. » Dans ces conversations familières il résolvait avec précision toutes les difficultés [1], et exposait les beautés de la foi plutôt qu'il ne discutait les objections, paraissant toujours prendre le plus tendre intérêt pour la félicité et le perfectionnement des âmes qui s'adressaient à lui dans leurs perpléxités. D'autres prédicateurs ont possédé admirablement l'art de convaincre les errants, nul n'a su, comme François de Sales, les persuader. « C'est par ce moyen tout suave, dit Camus [2], que comme par une voye de laict, il a ramené au ciel de l'Eglise catholique tant d'ames qui en estoient séparées... Il m'alléguoit une infinité d'exemples de conversions arrivées de cette sorte, et entre ses mains, durant les cinq ans qu'il fut employé en la mission de la conversion du Chablais. »

Voici en quels termes un historien dont nous aimons à citer le langage naïf parle des nombreuses visites que recevait le pieux missionnaire. « Et quoy que plusieurs personnes de basse qualité, sans discrétion ny deny, l'importunassent à toutes heures, mesmement pour des poincts dont ils se pouvoient résoudre avec qui que ce fust, il supportoit néantmoins d'une admirable douceur et débonnaireté leurs incongruités, leurs rusticités et leur peu de jugement. Jamais on ne luy vit

[1] *Idem*, page 172.
[2] *L'Esprit de saint François de Sales*, part. III, sect. 16.

commettre le moindre acte d'impatience, jamais il ne fit semblant de s'attedier, encore que souvent ces charitables occupations l'accablassent tellement qu'il n'avoit pas quasi bonnement le loisir de parachever son bréviaire; il accueilloit ces pauvres gens si humainement que rien plus, il les consoloit jusques au fond du cœur, et les renvoyoit pleinement satisfaits en leurs maisons. Après luy avoir parlé, ils estoient si aises, ils croyoient avoir parlé à un ange, il leur estoit advis que Dieu les tenoit. Dont toutesfois ne se faut esbahir, veu que seulement de son regard il resjouissoit les affligez : et de fait il y en a beaucoup qui ont advoué qu'estant venus expressément afin d'auoir le bien de traiter avec luy, el ne l'ayant sceu aborder à cause de la presse des survenans, ils s'en sont toutesfois retournez contens et résolus de leurs scrupules, ou l'ayant envisagé, ou ayant esté envisagez de lui [1]. »

Parmi les visiteurs qui se multipliaient autour du prévôt, se trouvait une dame avancée en âge; elle avait la faiblesse de revenir jusqu'à trois et quatre fois par jour rebattre les oreilles du prévôt des mêmes difficultés, qui fournissaient à sa loquacité un texte inépuisable. François la recevait toujours avec la même bonté et sans jamais laisser paraître dans son langage ou sur sa physionomie la moindre marque d'impatience ou d'ennui, s'appliquant au contraire avec une sollicitude toute paternelle à dissiper tous ses doutes. Comme toujours il en était venu à bout, à force de condescendance et de zèle, hormis sur un point qui était le célibat des prêtres. Aux excellentes raisons qu'apportait François pour justifier cette règle de discipline, elle ne voulait rien entendre, et elle persistait à soutenir que c'était à l'Eglise Romaine une tyrannie odieuse d'imposer à ses ministres un joug si dur. « Mais enfin, répliqua le saint apôtre, si les prêtres étaient chargés d'une famille, comment auraient-ils le temps de rendre au public tous les services de leur ministère ? Moi-même, par

[1] Le père de La Rivière, liv. II, chap. 15.

exemple, madame, si j'étais marié et mis en demeure de m'occuper du soin temporel d'une maison, redevable de mon temps à une épouse et à des enfants, m'aurait-il été possible de recevoir aussi fréquemment vos visites et d'employer chaque fois un temps si long à résoudre vos difficultés ? » La dame sentant la justesse de cette observation cessa de résister à l'attrait de la vérité, et elle abjura de bon cœur les erreurs et les préjugés qui la séparaient de l'Eglise Romaine.

Au nombre des personnes qui allaient ainsi conférer avec le prévôt sur la religion, était le baron d'Avully, le même qui avait voulu intervenir pour que les ministres acceptassent la dispute publique qu'ils avaient eux-mêmes souhaitée et proposée. Frappé de l'attitude qu'ils avaient prise dans cette affaire, affligé et choqué du désaccord qui existait entre eux sur les principaux articles de la foi, il en conclut que leur doctrine était au moins suspecte, et il voulut s'éclairer sur une affaire aussi grave auprès de François de Sales. Il demanda donc des entretiens particuliers au zélé missionnaire. qui l'accueillit avec toute l'expansion de la charité apostolique, et dès le premier entretien l'homme de Dieu démontra que la désunion remarquée chez les ministres qui n'avaient pu s'entendre pour rédiger une commune profession de foi était une conséquence inévitable des principes de la réforme, d'après lesquels chacun interprète à son gré l'Ecriture sainte ; que l'unité de croyance, caractère essentiel de l'Eglise de Jésus-Christ, ne peut se trouver que dans l'Eglise Romaine, qui reconnaît une autorité souveraine pour fixer le sens des Ecritures et préciser les articles auxquels les chrétiens doivent soumettre leur croyance. Cela posé, le Saint s'appliqua à lui faire toucher au doigt l'antiquité de la foi catholique, toujours la même depuis saint Pierre et les autres disciples de Jésus-Christ, et appuyée de preuves irréfragables ; de l'autre, la nouveauté de l'hérésie qui, pour se soutenir, se permet d'altérer les saintes Ecritures et ne craint point de recourir aux palpables faussetés dont fourmillent les écrits des sectaires.

Le baron qui comprenait toute la gravité d'un examen des résultats duquel dépendait son salut éternel, voulut vérifier par lui-même les assertions du prévôt, et il se mit à l'étude avec une ardeur extraordinaire. Plus il avançait dans cet examen, plus il reconnaissait que la sincérité et la vérité étaient du côté des catholiques, le mensonge et l'erreur du côté de leurs adversaires. Il faisait connaître chaque jour au prévôt le résultat de ses recherches, lui exposait les difficultés qu'il apercevait encore, et chaque entretien lui faisait faire un pas de plus dans le chemin de la vraie foi. Comme il se voyait souvent interrompu par des visiteurs dans ses communications avec le saint apôtre, il convint avec lui que tous deux se rendraient dans une vaste prairie située à une lieue de Thonon, et offrant une promenade solitaire protégée par une épaisse forêt de chênes majestueux. Leurs conférences se tinrent donc dans ce lieu presque tous les jours pendant un certain temps. Ils s'y rendaient accompagnés de deux serviteurs qui, lorsqu'ils y étaient arrivés, avaient ordre de se tenir à une certaine distance, puis ils conversaient ensemble deux ou trois heures.

Le baron d'Avully, étant arrivé à une parfaite plénitude de conviction, exprima à François de Sales le désir d'adresser aux ministres de Genève et de Berne l'exposé des preuves de la doctrine catholique qui avaient fait le plus d'impression sur son esprit, en les priant d'y répondre, non par des assertions sans preuves, mais par des raisons directes et solides. Cette démarche apportait, il est vrai, quelque retard à son abjuration, néanmoins elle eut l'approbation de François, vu qu'elle ne pouvait manquer d'affermir de plus en plus le baron dans la croyance de la vérité, et de faire de lui dans le Chablais un des plus fermes remparts du catholicisme. En conséquence, d'Avully écrivit aux ministres des deux villes, mais ceux-ci ne trouvèrent point dans leur prudence de meilleure réponse à lui faire que de garder le silence [1].

[1] Charles-Auguste, pag. 106 et 107 ; le P. Jean de Saint-François, page 97.

Pendant qu'au moyen de ces conférences le baron d'Avully s'acheminait vers la vraie croyance, Pierre Poncet, avocat célèbre et jurisconsulte très-habile, réjouissait aussi l'Eglise par son retour à la doctrine catholique. Il conférait depuis longtemps secrètement avec l'homme de Dieu sur la religion, et comme ses lumières étaient aussi étendues que son jugement était droit, il avait reconnu la vérité du catholicisme et promis de rentrer dans le sein de l'Eglise. Mais tandis que sa conscience lui criait que c'était là le seul parti qu'il pût prendre, il se voyait retenu par les reproches de ses anciens amis, par l'incertitude de la durée de la trève, dont la fin l'exposerait aux ressentiments des Bernois, puis encore, car l'intérêt exerce presque toujours sur le cœur humain une influence secrète et puissante, par la crainte de perdre des biens qu'il possédait dans les terres des hérétiques. Le devoir et l'intérêt se combattaient ainsi dans son esprit, lorsque les représentations que lui fit François avec autant de douceur que de force firent prévaloir dans son esprit sur tous les motifs de la prudence humaine les raisons déterminantes de la foi et du salut éternel, et le 20 avril 1596, il fit entre ses mains, à Thonon, abjuration publique de l'hérésie et profession solennelle de la foi catholique, en présence de l'aumônier du château des Allinges, Simon Ruptier, et d'un de ses amis, Pierre Ducrest, docteur en droit, appelés tous deux par lui pour être spécialement ses témoins [1].

[1] Charles-Auguste, pages 102 et 103.

CHAPITRE XII

Faux bruits que les Genevois s'attachent à répandre, réfutés par le Saint. Autre grâce extraordinaire que Dieu donne à François. Le sénateur Favre lui dédie un livre. Lettre qu'il écrit à l'évêque de Genève. Il fait le catéchisme. Conversion du baron d'Avully; bref du pape à ce baron. Conférence de François avec le ministre La Faye.

La réputation de savoir et de capacité de l'avocat Poncet était si bien établie dans le pays que l'on adressa de toutes parts à François des félicitations sur cette heureuse conversion, qui aurait en outre pour effet de disposer les esprits en faveur de la vérité. Son ami, le sénateur Favre, lui écrivait à ce sujet dans une lettre du 19 avril 1596 : « Je regarde comme une nouvelle de la plus grande importance ce que vous m'écrivez que l'avocat Poncet revient à nous; car il a été jusqu'ici, à ce que j'ai ouï dire, l'un des hommes les plus considérés parmi les hérétiques par sa science du droit et sa connaissance des affaires, tellement qu'il est à espérer que son exemple en déterminera plusieurs autres à se laisser enfin convaincre par la raison... » Ceux mêmes qui jusqu'alors avaient mal auguré de la mission, commencèrent à changer d'avis, et l'on s'accordait à penser qu'une conversion aussi éclatante ne pouvait manquer d'en amener beaucoup d'autres. On prévoyait que l'admirable constance du prévôt serait couronnée du succès, que l'heure était venue où le catholicisme allait rentrer en triomphe dans un pays d'ou il était banni depuis tant d'années, et que le Chablais deviendrait un arsenal spirituel d'où l'on tirerait des machines et des armes pour combattre Genève, cette Babylone de l'hérésie.

Les protestants, de leur côté, furent profondément affligés de la perte que leur religion avait faite. Afin de contrebalancer les effets d'un évènement si nuisible à leur cause, ils eurent recours à leurs moyens ordinaires, le mensonge et la calom-

nie, et ils firent courir le bruit que Poncet, en punition de sa défection, était cruellement tourmenté par le démon, et que François employait une partie des nuits à faire sur lui des exorcismes [1] : mais l'opinion publique éclairée par l'expérience était désormais en garde contre les allégations des ministres, et leur absurde récit ne put trouver aucune créance. Leurs calomnies contre l'Eglise Romaine n'obtenaient plus le même crédit, et les vertus, la piété, le zèle, l'abnégation du prévôt en étaient aux yeux de tous comme une réfutation vivante et permanente. Le sénateur Favre qui observait avec un intérêt fraternel et pour ainsi dire de toute heure les progrès de son ami, lui écrivait encore en joignant ses félicitations à celles de tant d'autres : « J'éprouve une joie ineffable de la constance avec laquelle vous poursuivez votre œuvre, des fruits toujours plus grands que vous en recueillez, vous et toute la république chrétienne, de la victoire qui penche aujourd'hui de votre côté, et du triomphe que vous êtes sur le point de remporter sur le baron d'Avully et d'autres personnages non moins importants que les hérétiques regardent comme des dieux, non-seulement du second ordre, mais du premier. Je vois que la seule exposition écrite de vos arguments renverse vos ennemis ; que serait-ce s'ils vous entendaient prêcher et raisonner de vive voix [2] ? » On sait quels vifs sentiments d'amitié unissaient le prévôt et le sénateur, et de pareilles lettres étaient bien propres à soutenir et encourager le saint missionnaire dans les rudes travaux de l'apostolat.

Ce qui le soutenait et l'encourageait plus puissamment encore, c'étaient les grâces extraordinaires dont Dieu favorisait son serviteur. Un jour du mois d'avril 1596, pendant qu'il faisait son oraison, il se sentit l'âme tellement embrasée du divin amour qu'il ne pouvait plus se posséder : il était comme consumé d'un désir ardent de s'immoler pour la gloire de Dieu

[1] Charles-Auguste, page 103.
[2] Lettre du sénateur Favre, datée de Chambéry, 1596.

et pour la conversion des hérétiques et des pécheurs, en sorte qu'il entrait dans une espèce de sainte fureur d'aimer toujours davantage Jésus-Christ et de lui gagner les cœurs. Il écrivit au sujet de cette faveur privilégiée du ciel un billet que l'on a trouvé après sa mort, et dans lequel il disait : « Il me semble que mon zèle s'est changé en une fureur pour mon bien-aimé : *Amor meus furor meus.*

« Est-ce l'amour ou la fureur
Qui me presse, ô Dieu de mon cœur ?
Oui, mon Dieu, ce sont tous les deux,
Car je brûle quand je vous veux. »

Et le Saint se plaisait à redire souvent ces vers pour exciter de nouveau sa ferveur [1]. Ce billet autographe étant venu en la possession du marquis de Lullin, chevalier de l'ordre de l'Annonciade, celui-ci en fit don à l'infante d'Espagne Claire-Eugénie, régente des Pays-Bas, qui le reçut avec une grande vénération et le conserva précieusement dans le trésor de ses reliques.

Le père Antoine Possevin, ce zélé religieux qui avait dirigé François dans les voies de la piété pendant ses études à Padoue, était alors à Chambéry. Il écrivit au saint missionnaire une lettre qui lui donna beaucoup de consolation. Le célèbre jésuite le félicitait dans cette lettre des succès de sa mission dont toutes les bouches parlaient avec enthousiasme à Chambéry, et lui exprimait son désir ardent de le voir et de s'entretenir avec lui de ses travaux dans le Chablais, en ajoutant que si l'obéissance le lui permettait, il s'estimerait heureux de le seconder dans sa sainte entreprise [2]. Il ajoutait que les éloges que le baron d'Hermance, venu à cette époque à Chambéry,

[1] *Année de la Visitation*, 19 avril; *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, par l'abbé de Baudry, tome I, page 348 et 349. Cette grâce extraordinaire dont Dieu favorisait le Saint est différente de celle que nous avons mentionnée au chapitre VIII, ci-dessus, page 175 : c'est à tort que l'abbé de Baudry les a confondues en une seule.

[2] Charles-Auguste, page 104, liv. II.

ne cessait de faire des vertus et des travaux du missionnaire, de la profondeur de sa science théologique, et les espérances magnifiques qu'il exprimait sur les suites immanquables de la conversion de l'avocat Poncet, redoublaient encore son désir de voir l'auteur de tant de merveilles. Le père Possevin joignait à cette lettre un petit livre qu'il avait composé sur la peinture et la poésie, et qu'il adressait à François par forme d'hommage. Le père Chérubin de Maurienne, qui se trouvait aussi à Chambéry, lui envoya, comme un pieux souvenir, une image de la glorieuse Vierge Marie regardant et adorant son divin Enfant endormi. Le saint apôtre se montra sensible à ces attentions des deux religieux, et il écrivit à ce sujet au sénateur Favre : « C'est une douce récréation pour moi de considérer cette image, cher et dévot présent d'un religieux qui me témoigne tant d'amitié. Le petit livre m'a charmé par un admirable cantique de la sainte Vierge en l'honneur de l'Enfant Jésus, que j'ai trouvé en l'ouvrant. L'image a délecté mes yeux fatigués par la vue de la solitude et de la ruine de nos temples, et le cantique a récréé mes oreilles longtemps blessées par d'horribles blasphèmes. Je suis touché de ce que ces deux grands et saints personnages, selon la grande amitié qu'ils me portent, m'ont envoyé ces présents afin d'imprimer Jésus-Christ notre Sauveur plus vivement aux yeux de mon esprit. »

Le sénateur Favre, de son côté, dédia au saint apôtre un livre qu'il venait de composer : c'était une sorte de traité de la pénitence et de l'amour divin, sous la forme d'une centurie de sonnets. François jugeant que ce pieux ouvrage était propre à produire d'heureux fruits dans les âmes, en recommanda la lecture à son peuple. On le lisait en effet de toutes parts avec édification, lorsqu'un ministre en ayant ouvert un exemplaire y lut les paroles suivantes, relatives au péché d'Adam, et que l'auteur avait empruntées de l'office du samedi-saint : « *O felix culpa quæ talem ac tantum meruit habere Redemptorem!* O heureuse faute qui a mérité d'avoir un si grand et si excellent Rédempteur! » Le ministre s'écria aussitôt qu'une pareille as-

sertion était blasphématoire, et il fit proposer à François, par un tiers, des objections qu'il croyait insolubles; le saint apôtre répondit par des explications si claires et des raisons si péremptoires que le ministre confus se vit réduit à garder le silence [1].

L'évêque de Genève, informé des travaux et des succès toujours croissants du prévôt, en goûtait un bonheur inexprimable. Il lui envoya, en témoignage de sa satisfaction, quelques présents pieux avec une lettre où il l'appelait son véritable fils, le bâton de sa vieillesse, ou plutôt son bâton pastoral au moyen duquel il ramenait au bercail ses brebis égarées, et il l'exhortait à persévérer dans une entreprise si bien commencée, lui rappelant ces paroles de l'Ecriture sainte : *Multæ tribulationes justorum et de omnibus his liberabit eos Dominus* [2]. Le prélat terminait sa lettre en le bénissant avec une tendresse et une affection toute paternelle [3]. La réponse du prévôt respire cette humilité qui sanctifiait toutes ses actions : « Si vous désirez savoir, Monseigneur, tous les obstacles et toutes les persécutions que nous avons rencontrés et rencontrons encore, vous le trouverez tout entier dans les Epîtres de saint Paul. Ce n'est pas que je ne sois indigne d'être mis en comparaison avec ce grand apôtre; mais Notre-Seigneur sait fort bien tirer parti de notre faiblesse pour sa gloire. Nous marchons à la vérité, mais c'est à la façon d'un malade qui, après avoir quitté le lit, trouve qu'il a perdu l'usage de ses pieds, et qui, dans la faiblesse qu'il éprouve, ne sait pas s'il est plus sain que malade. C'est la vérité, Monseigneur, que cette province est paralytique; et avant qu'elle puisse marcher, je pourrai bien penser au voyage de la vraie patrie des chrétiens. Une piété telle que la vôtre peut m'obtenir ce que je ne mériterai jamais. Je suis pécheur et rien de plus; et je suis tout-à-fait indigne des grâces que Dieu répand sur moi [4]. »

[1] Charles-Auguste, page 105; de Cambis, pages 193 et 194.
[2] *De grandes tribulations sont réservées aux justes*; *mais le Seigneur les délivrera de tous leurs maux.* (Psal. XXXIII, 19.)
[3] Charles-Auguste, page 105.
[4] Recueil des lettres du Saint, année 1596.

François était attentif à profiter de toutes les occasions qui pouvaient s'offrir de vaincre les attaques de l'hérésie devenue d'autant plus furieuse qu'elle voyait les esprits disposés à se détacher d'elle. Le célèbre du Perron, qui fut plus tard cardinal, avait ramené au catholicisme un gentilhomme français Jean de Sponde, frère de Henri de Sponde, évêque de Pamiers, et cette conversion éclatante avait produit une impression salutaire sur toute la population du Chablais. Les ministres cherchèrent à détruire l'effet d'un si grand exemple en fomentant mille bruits absurdes, et ils débitaient que Jean de Sponde, par une intervention visible du ciel qui vengeait la réforme, était atteint d'une démence qui, dégénérant en fureur, obligeait de le tenir lié et garrotté dans un endroit secret. Ils ajoutaient, sans craindre de se mettre en contradiction avec eux-mêmes, qu'avant d'être devenu la proie de la folie, il était retourné au calvinisme, vaincu par les arguments d'un ministre que son éloquence faisait comparer à Démosthènes. Les choses en étaient là, quand François Girard, prévôt de l'église de Bourg en Bresse, envoya au saint apôtre un livre que le nouveau converti venait d'écrire et de publier pour réfuter le traité de Bèze sur les caractères de la vraie Eglise. Celui-ci s'empressa de montrer ce livre aux habitants de Thonon comme la meilleure réfutation des calomnies qui se propageaient parmi eux : « Voyez, disait-il, quelle foi on doit ajouter aux assertions de ceux de Genève. S'ils mentent si hardiment sur un fait aussi facile à vérifier, que n'inventeront-ils pas sur le reste [1] ? »

En même temps qu'il s'appliquait à retirer du sein de l'hérésie les âmes qu'elle enveloppait dans ses ténèbres, François de Sales ne négligeait rien pour raffermir les catholiques dans la croyance de la vraie doctrine. Son ardente charité le rendait habile dans l'emploi des divers modes d'enseignement qu'il jugeait les plus propres à convaincre, à instruire, à per-

[1] Charles-Auguste, page 103.

suader les esprits, et il s'attachait à mettre dans ses discours toute la clarté que permet une doctrine qui repose sur l'éternelle vérité elle-même, toute l'autorité et toute la force que veut une croyance soutenue par les preuves les plus irréfragables et par les intelligences les plus sublimes, enfin toute l'onction dont est susceptible une loi fondée sur l'amour ineffable d'un Dieu pour les hommes, en faveur de qui Notre-Seigneur a voulu mourir sur la Croix. Cet enseignement qui s'adressait à la généralité des catholiques était complété par des catéchismes qu'il faisait, tantôt dans l'église, tantôt dans les maisons particulières, notamment dans la maison de M. de Blonay, et dans celle du procureur fiscal, M. Marin, et il apportait une extrême attention à cette dernière fonction de son ministère, parce qu'elle lui donnait, à son avis, des moyens d'exciter encore davantage l'intérêt et de mieux inculquer les vérités de la religion dans la mémoire de chacun. Quelquefois aussi il recourait aux dialogues ou conférences qui avaient le mérite d'offrir aux peuples l'attrait de la nouveauté et de piquer leur curiosité. Ayant reçu, le 15 juillet 1596, la visite de ses deux jeunes frères, il fit apprendre à l'un d'eux, Bernard, une partie d'un dialogue composé par lui sur les dogmes principaux de la religion et sur les devoirs qu'impose le nom de chrétien. Le Saint fit alors annoncer qu'il y aurait le soir, dans l'église de Saint-Hippolyte, une conférence ou dialogue public sur les vérités de la religion, et un grand nombre de personnes catholiques et hérétiques s'empressèrent de s'y rendre. Le prévôt faisait les questions, son jeune frère donnait les réponses, et l'un et l'autre eurent la satisfaction de voir que l'attention et l'intérêt des auditeurs se soutinrent jusqu'à la fin [1].

Parmi tous les admirateurs que faisaient le zèle et le dévouement du saint missionnaire, nul n'était plus chaleureux ni plus sincère que le baron d'Avully, qui était singulière-

[1] *Année de la Visitation*, 16 juillet; de Cambis, tome I, pages 171 et 172.

ment frappé du contraste qu'il voyait entre la vie et les sentiments du prévôt et la conduite des ministres protestants. Ceux-ci, comme on l'a vu souvent dans le cours de ce récit, n'avaient pu trouver aucune raison de quelque valeur à opposer aux raisonnements de François, et quand ils manifestaient leur action, ce n'était que par des injures et des violences qui n'aboutissaient qu'à faire ressortir davantage la douceur et la charité du prêtre catholique. Le baron d'Avully attendit longtemps que les ministres de Genève et de Berne se décidassent à répondre à la lettre qu'il leur avait écrite pour leur présenter les preuves de la foi romaine, et leur demander s'ils avaient quelque chose de solide à y opposer. Le silence dans lequel ils continuaient de se renfermer lui donna la conviction qu'ils ne voyaient aucun moyen de défendre leurs erreurs, et il alla trouver le saint missionnaire pour lui faire une confession générale de ses péchés et convenir avec lui du jour de son abjuration. S'élevant au-dessus de tout respect humain, et voulant donner à cette cérémonie la plus grande solennité, il y invita toutes les personnes les plus distinguées du Chablais et un grand nombre de Genevois du premier rang. Ce fut en présence de cette assemblée d'élite et devant un peuple nombreux attiré par l'éclat d'un spectacle si extraordinaire, que le baron d'Avully prononça solennellement, le 4 octobre 1596, l'acte par lequel il abjurait les erreurs de Calvin et faisait profession de la foi catholique, apostolique et romaine [1]. Le nonce du pape près la cour de Turin ayant transmis à Rome la nouvelle de cet heureux évènement, Clément VIII chargea François de remettre au nouveau converti le bref de félicitation qu'il lui adressait. « Cher fils, lui

[1] Charles-Aug. liv. II, page 107. Cet auteur dit, dans la Table des pièces authentiques placée à la fin de son livre, avoir entre ses mains l'original de l'acte d'abjuration, qui, resté inédit jusqu'ici, vient d'être imprimé pour la première fois, en 1864, dans l'édition des *Œuvres complètes*, donnée par M. Migne, tome IX, p. 41. Il a pour titre : *Apocha, seu Abjuratio Gabrielis a Sancto-Michaele dynastæ Avulliæi.*

disait-il, nous avons appris avec une grande joie la grâce précieuse que vous a faite celui qui est puissant et riche en miséricorde, lequel par la vertu de sa droite vous a retiré des ténèbres épaisses de l'erreur et vous a introduit dans son admirable lumière, pour vous faire connaître et recevoir la vérité catholique et vous admettre dans cette sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut, et qui vous a reçu avec empressement dans son sein maternel... Nous nous réjouissons de votre bonheur avec l'Eglise catholique, avec le duc votre prince, qui vous aime et vous estime avec tant de raison, avec votre noble épouse, dont les larmes et les prières sont montées jusqu'au trône de Dieu et vous ont gagné à Jésus-Christ. Allez donc, mon fils, racontez à tout le monde les merveilles que Dieu a opérées en vous; et après avoir persécuté l'Eglise de Dieu comme Saul, maintenant, comme Saul, faites tout ce que vous pourrez pour la défendre et l'édifier [1]. » On voit par quelques termes de ce bref que l'épouse du baron d'Avully appartenait à la religion catholique.

Cette conversion parut une conquête si importante à François que depuis il ne manqua jamais de faire chaque année, le 4 octobre, une commémoration spéciale de ce bienfait insigne du Seigneur, qui avait commencé à donner le coup mortel à l'hérésie dans le Chablais. Un grand nombre d'hérétiques, en effet, cédant à l'influence d'un si grand exemple, demandèrent à rentrer dans la vraie Eglise, et le catholicisme put dès lors se promettre sérieusement que tout le pays ne tarderait plus à reconnaître et proclamer son empire.

Ces tendances de plus en plus prononcées du Chablais vers le catholicisme mettaient les hérétiques au désespoir. Ils voulurent essayer de nouveau de s'y opposer, et ils allaient publiant partout que l'éclatante conversion dont tout le monde

[1] Dans le recueil des *Lettres* de saint François de Sales, sous la date du 20 septembre 1596.

s'entretenait n'avait été obtenue qu'à l'aide de la magie, et que le baron avait été ensorcelé : cette calomnie était trop vieille et trop usée pour pouvoir produire désormais un grand effet. Les protestants parurent le comprendre eux-mêmes, et ils dressèrent une autre batterie dans le but de porter l'alarme dans le camp des catholiques. Le ministre La Faye, qui tenait à Genève le premier rang après Bèze, s'efforça de persuader au baron d'Avully qu'on l'avait trompé, s'offrant d'aller à Thonon convaincre en sa présence François de Sales, par des preuves plus claires que le jour, de la faiblesse des raisons alléguées par lui en faveur de l'Eglise Romaine [1]. Le baron le prit au mot, et il avertit aussitôt François de la visite du ministre et de la conférence qui en devait être l'objet. Les hérétiques crurent que le moment était venu pour eux de relever la tête, et ils annonçaient déjà hautement la défaite et la confusion du papisme, tandis que plusieurs d'entre les catholiques ne voyaient point sans quelque inquiétude une lutte s'établir entre le saint apôtre et un ministre que l'on regardait comme un des plus fermes remparts du calvinisme. Cependant les jours s'écoulaient, et ce ministre faisait comme Louis Viret, il ne paraissait point. En vain le baron alla à Genève le sommer de tenir sa parole, il n'en reçut que des réponses évasives; il y retourna encore trois ou quatre fois, le pressant de venir à Thonon, sinon pour tenir la promesse qu'il avait faite, du moins au nom de son honneur et de la religion. Toutes ces représentations furent inutiles. François, prévoyant que les hérétiques ne manqueraient pas d'alléguer encore de faux prétextes pour excuser la reculade de leur ministre, crut devoir donner à ce sujet du haut de la chaire des explications qui fissent connaître au public la vérité. Il déclara donc devant le peuple assemblé que pour lui il s'était toujours tenu prêt, comme il était encore disposé au combat, mais

[1] Charles-Auguste, pages 107 et 108; *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, par l'abbé de Baudry, tome I, page 357; *Vie de la sœur Jacqueline Coste*, chap. 4.

que son adversaire l'éludait par de faux-fuyants, et que les instances les plus pressantes n'avaient pu vaincre son opiniâtreté. Puis il ajouta ces paroles pleines d'autant d'humilité que de confiance en Dieu : « Ce n'est pas que je ne m'estime le moindre de tous ceux qui peuvent se présenter pour la défense de l'Eglise : aussi ne compté-je pas sur moi-même et sur mon propre esprit, mais uniquement sur l'autorité de ma mission et sur la bonté de ma cause. J'ai la confiance que Dieu, qui m'a envoyé par l'organe de mon évêque pour annoncer sa parole, me donnera l'intelligence pour confondre les ministres de l'erreur, lui qui, par l'intermédiaire de douze ignorants, a confondu la sagesse de tous les philosophes [1]. »

François, non content de manifester ainsi ses sentiments apostoliques, offrit au baron, s'il voulait l'accompagner à Genève, d'aller lui-même présenter la conférence à La Faye. D'Avully accepta avec joie cette proposition, et ils partirent emmenant avec eux le chanoine Louis de Sales, l'avocat Ducrest, le premier syndic de Thonon, Pierre Fournier, et d'autres habitants de cette ville, quelques-uns catholiques, la plupart encore calvinistes, afin d'avoir des témoins fidèles qui pussent rendre témoignage de tout ce qui se passerait dans cette conférence [2]. En arrivant chez le ministre, François lui dit : « Vous aviez donné parole depuis longtemps au baron d'Avully de venir à Thonon lui prouver en ma présence que je l'avais induit en erreur, et que je lui avais enseigné une fausse doctrine. Comme vous n'avez pas jugé à propos de venir à Thonon, je viens moi-même chez vous, pour défendre ma doctrine et convaincre la vôtre d'erreur. Je vous laisse le choix des matières à traiter, parce qu'il n'en est aucune sur laquelle je ne me fasse fort, avec l'aide de Dieu, de démontrer, en présence de M. d'Avully, par des preuves sans réplique, que tous ceux qui s'écartent de la foi romaine tombent dans

[1] Déposition de François Favre.
[2] *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, pages 358, 359.

de grossières erreurs. » Le ministre fut on ne peut plus surpris en voyant devant lui le redoutable adversaire contre lequel il lui fallait se mesurer; mais comment éluder la discussion sans se rendre la fable du public? Il s'efforça de faire bonne contenance et il accepta la conférence d'un air très-assuré. On se rendit dans la place publique, nommée la place du Molard, et là, le ministre usant largement du droit qui lui avait été laissé de choisir les matières, fit rouler la discussion successivement sur l'unité de l'Eglise, sur le sacrement de l'Eucharistie et le sacrifice de la Messe, sur les bonnes œuvres, sur le purgatoire, le culte des saints et quelques autres articles. En promenant ainsi l'attention de son auditoire sur tant de matières de controverse, le ministre se flattait de dissimuler l'embarras où le mettait l'argumentation irrésistible de François, à laquelle il se sentait à chaque moment hors d'état de répliquer. Mais le prévôt qui n'était pas dupe de l'artifice de son antagoniste le pressait de répondre à certaines difficultés qu'il lui proposait, le suivait ensuite dans tous ses subterfuges, et réduisait à néant toutes ses objections, après avoir mis sa ruse à découvert aux yeux de tous. Pendant trois heures entières il le serra de si près que le ministre poussé jusque dans ses derniers retranchements, et ne sachant plus comment sortir de l'impasse où il était acculé, se laissa emporter par une violente colère, et rompit la conférence en vomissant un torrent d'injures, appelant François un sophiste, un enchanteur, un faux prophète, un séducteur qui abusait les peuples par une éloquence captieuse. A ce trait le baron d'Avully crut devoir prendre la parole; il déclara hautement qu'il fallait que la cause des ministres de l'erreur fût bien mauvaise puisqu'ils ne savaient opposer aux graves raisons qui leur étaient alléguées que de pitoyables injures, et il témoigna devant tous combien était grand son regret d'avoir été si longtemps la dupe de leurs mensonges [1].

[1] Quelques lecteurs pourraient s'étonner que les syndics de Genève aient permis cette conférence publique au milieu de leur ville; mais ce fait

CHAPITRE XIII

Nouvelles violences des hérétiques. Lettre de François au duc de Savoie. Mort du baron d'Hermance.

Telle fut l'issue de la conférence : cette victoire remportée par le défenseur de l'Eglise catholique dans la capitale de l'hérésie eut des effets excellents; les habitants du Chablais s'accoutumaient à voir dans leur apôtre un athlète invincible de la vérité; les catholiques se raffermirent dans leur foi, en louant Dieu de lui avoir donné un si puissant apologiste, et de nouvelles conversions eurent lieu parmi les protestants. Cependant il se trouva quelques catholiques qui, entraînés par un zèle trop amer, désapprouvaient le prévôt de ce qu'il n'avait opposé aux outrages de La Faye qu'une patience et une modération excessives selon eux : « Notre-Seigneur, leur faisait observer François, Notre-Seigneur annonçant aux Juifs le royaume des cieux, reprenait avec sévérité les obstinés; mais il enseignait amiablement la véritable doctrine. Je vous assure que je ne me suis jamais servi de répliques piquantes ou de paroles contre la douceur, que je ne m'en sois repenti. Les hommes se gagnent plus par l'amour que par la rigueur. Je suis venu en ce pays pour instruire les ignorants; ne dois-je pas prendre pour modèle de mes paroles et de mes actions l'admirable et très-prudente méthode de la souveraine sagesse de mon Maître qui ne saurait se tromper? N'est-ce pas le portrait que je dois imiter? Nous ne devons pas seulement être bons, mais très-bons [1]. »

est attesté par des témoignages indubitables consignés dans le second procès de la canonisation de saint François de Sales. — Déposition de François de La Pesse, qui déclarait le tenir de Georges Rolland; Dépositions de la mère de Chaugy; de la sœur Anne-Jacqueline Coste, qui était alors à Genève et assistait à la conférence; et d'autres témoins. — Charles-Auguste, page 109; de Cambis, pages 194 et 195.

[1] De Cambis, tome I, pages 195 et 196.

La douceur de François qui lui gagnait tant de cœurs en rencontrait aussi cependant qui étaient tellement endurcis dans le mal que rien ne pouvait les attendrir. Quelquefois lorsqu'il passait dans les rues ses ennemis l'accablaient d'injures et d'insultes auxquelles il ne répondait qu'en levant son chapeau et saluant avec son affabilité habituelle les insulteurs. Plusieurs d'entre eux reprirent même le projet d'attenter à la vie du saint missionnaire, et ils crurent enfin avoir trouvé une occasion favorable pour mettre leur affreux projet à exécution. Alors venait d'arriver à Thonon un protestant étranger, qui faisait le fanfaron d'impiété, et se vantait d'avoir tué dans le Languedoc et le Dauphiné plus de prêtres qu'il n'y en avait jamais eu (c'étaient ses termes) au grand jubilé de Rome. Un langage aussi furibond suggéra aux ennemis du prévôt l'idée d'employer le bras de cet homme pour se défaire d'un adversaire qui visait à l'abolition du calvinisme dans le Chablais, et ils lui communiquèrent leurs vues. L'étranger promit qu'à deux heures de l'après-midi le papiste savoyard ne serait plus en vie, à la condition toutefois qu'on lui remettrait trente écus pour son salaire et un bon cheval pour s'enfuir après avoir fait son œuvre. Sa demande ayant été aussitôt agréée, on lui compta les trente écus et on lui procura le cheval. Il conduisit alors l'animal en dehors de la ville, comme pour le placer dans un lieu sûr où il pût le retrouver à un moment donné. Mais s'étant assuré qu'on ne l'observait pas, l'assassin s'élance sur la monture, et se sauve à toutes brides, sans avoir agi contre le saint apôtre, et laissant se morfondre dans leur attente les conspirateurs qui ne surent jamais depuis ce qu'il était devenu.

Aux outrages dont le prévôt était abreuvé il opposait toujours la même douceur inaltérable, la même modestie humble et sereine. « Souffrons avec patience, mes frères, disait-il à ses néophytes, en leur recommandant la charité envers les persécuteurs; Dieu nous protégera, espérons en ses miséricordes; le Seigneur qui voit le fond des cœurs sera notre appui. » Une conduite si évangélique lui attirait la sympathie

et la vénération de tout ce qui avait conservé quelques sentiments d'honneur, et le sénateur Favre n'était que l'interprète de l'opinion lorsqu'il lui écrivait à cette époque, en lui dédiant le douzième livre de ses *Conjectures sur le droit :* « Je vous aime, mon cher de Sales, et je vous ai honoré, comme je le devais, avant même que nous nous fussions jamais connus et vus ni l'un ni l'autre; et je fus porté à cela uniquement par votre grande réputation et par l'admiration de votre vertu qui, à mon avis, suffit toute seule pour lier et unir étroitement les esprits des hommes les plus divisés. Mais depuis que, par votre bienveillance, j'ai eu un libre accès au sanctuaire de votre amitié et jusqu'au plus intime de votre familiarité, j'ai senti mon inclination pour vous s'accroître à un tel degré que j'ai été surpris, et que j'ai eu honte de n'avoir pas été auparavant prévenu d'affection pour vous jusqu'au point qu'il n'y eût plus aucun lieu d'en concevoir davantage. En effet, il m'a semblé voir, plus clair que le jour, combien vous méritez d'être aimé de ceux-là mêmes qui ne sont liés avec vous ni par une étroite amitié ni par la grandeur de vos bienfaits. Et qui aurait assez peu de sens pour ne pas admirer, aimer et honorer tant de belles qualités de votre esprit? Mais quelle merveille n'est-ce pas, à l'âge où vous êtes, que vous ayez acquis tant de gloire par votre sagesse, votre érudition et votre éloquence; et qu'ayant joint des études aussi importantes et aussi difficiles que le sont la théologie et la jurisprudence, vous soyez si excellent en l'une et en l'autre, que personne ne puisse discerner en laquelle des deux vous excellez! Au reste, toutes ces choses sont plutôt les qualités d'un esprit fécond et cultivé que celles d'une bonne âme; et quoique Dieu ne les ait données qu'à fort peu de gens, elles pourraient attirer plus facilement l'admiration et peut-être l'envie de vos amis que l'amour des autres qui n'auraient que cette raison de vous aimer. C'est pourquoi j'aime beaucoup mieux votre probité, votre prudence, votre modération, l'égalité de votre humeur, et toutes ces autres vertus d'une âme bien née, et

heureusement formée par la nature et l'éducation, qui, se trouvant très-rarement, même seules, dans les autres sujets, sont toutes réunies en vous, en sorte qu'elles ne peuvent être obscurcies par les calomnies des personnes envieuses et malintentionnées, et qu'il n'y a personne qui puisse s'empêcher de les aimer et de les respecter, sinon peut-être des gens si mal nés qu'ils crussent que c'est une vertu de haïr la vertu même.....Voici un petit présent que j'ai tiré du magasin de mes *Conjectures;* et quoique je sache bien qu'il n'y a rien en cela qui réponde ni à vos mérites, ni à mon désir, ni à notre amitié, je croirai néanmoins avoir tout gagné, si je puis faire en sorte, par ce petit monument de notre étroite union, que sa mémoire passe heureusement jusqu'à la postérité... Il n'y a rien que j'aie plus à cœur, s'il reste quelque vestige de mon nom après ma mort, que de faire connaître à tout le monde que jamais personne ne vous a plus aimé et n'a fait plus d'état de votre amitié que moi [1]. »

Le duc de Savoie ayant été informé par l'évêque de Genève du mouvement religieux qui se manifestait dans le Chablais en ressentit une vive satisfaction, et il chargea le baron d'Avully de s'informer près de François des moyens qu'il jugerait les plus propres à continuer les heureux fruits que l'on commençait à retirer des travaux de la mission. L'importance de la réponse que fit à cette occasion le prévôt au prince nous engage à la reproduire dans sa plus grande partie.

« Il est absolument nécessaire qu'il y ait un revenu fixe et assuré pour l'entretien d'un certain nombre de prédicateurs, qui n'aient d'autre soin que d'annoncer la parole de Dieu. C'est à quoi on n'a pas pourvu jusqu'à présent : aussi voici la seconde année que l'on prêche à Thonon, et cependant sans beaucoup de fruit [2], soit parce que les habitants nous voyant

[1] Recueil des *Lettres* de saint François, lettre de la fin de septembre 1596.

[2] On a vu que déjà le saint missionnaire avait obtenu un bon nombre de conversions; mais il s'exprime ainsi, parce qu'il considère moins ce qui a été fait que ce qui reste encore à faire.

vivre du jour à la journée, ne peuvent croire que Votre Altesse ait présidé à l'entreprise de cette mission; soit parce qu'on n'a pas pu employer à cette œuvre un nombre suffisant d'ouvriers, n'ayant ni maison pour les loger, ni moyen de les nourrir, la dépense même qui s'y est faite jusqu'à présent n'ayant pas encore été payée. Cependant les pensions qu'on accordait avant cette guerre à plus de vingt ministres huguenots qui prêchaient en cette province seraient bien suffisantes pour cet objet, s'il plaisait à Votre Altesse d'ordonner qu'on les employât sans délai à l'entretien des prédicateurs catholiques. — Il serait encore nécessaire de faire relever ou réparer, en certains lieux qu'on jugera plus convenables, les églises tombées en ruines, et d'y établir des paroisses avec des curés chargés de les desservir, auxquels on assignât des revenus suffisants et assurés, parce que la fonction de prédicateurs ne leur permet pas de se fixer en aucun lieu, mais les oblige de se transporter de côté et d'autre pour l'instruction de toute la province. Mais surtout il faudrait qu'au plus tôt on réparât l'église de Thonon, ainsi que celle de la paroisse des Allinges, et qu'on établît dans ces deux endroits des prêtres pour administrer les sacrements, puisque dans l'un et dans l'autre il y a déjà un nombre considérable de catholiques et plusieurs autres personnes bien disposées dont on pourra regarder la conversion comme assurée dès qu'elles verront cette affaire prendre une bonne tournure, mais qui risqueraient de se perdre, faute de secours. Après cela, il faudra successivement, à mesure qu'on le jugera convenable, remettre dans toutes les paroisses l'exercice de la foi catholique et y placer des pasteurs. Il serait bien important, pour attirer les habitants des paroisses à l'exercice de la religion catholique et les y apprivoiser, que les autels fussent très-proprement parés, qu'on y célébrât les offices avec beaucoup de dignité, et avec toutes les solennités requises à la majesté de l'office divin, même avec les orgues, ou autres choses semblables, surtout dans la ville de Thonon.

» Et parce qu'on prêcherait en vain, si les habitants fuyaient les prédicateurs et la prédication, je crois que Votre Altesse ferait très-bien d'envoyer ici un sénateur qui fît assembler le conseil général des bourgeois de cette ville, et les invitât de votre part à se laisser instruire, et à considérer attentivement les raisons que leur proposent les prédicateurs pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise, qu'on n'a pas fait quitter à leurs pères par persuasion, mais dont ils ont été arrachés par la violence des Bernois. Il serait essentiel que ce sénateur fût muni d'une lettre de Votre Altesse au corps de cette ville, écrite en termes qui ressentent et l'autorité et la charité d'un très-bon prince, tel que vous êtes, envers un peuple égaré. Cette mesure sera une douce violence qui les amènera à subir librement le saint joug de votre zèle. Cette union de la bonté et de l'autorité rompra, je l'espère, leur obstination, et fera admirer à tous les voisins la douceur de votre domination. Le dévouement du sénateur Favre et son habileté me le font regarder comme très-propre à cette négociation.

» M. d'Avully contribuera beaucoup au succès par son exemple et par les sollicitations qu'il pourrait faire auprès des particuliers, ce que je le crois disposé à faire. Outre cela il serait à propos de former une compagnie d'infanterie ou de cavalerie pour y engager la jeunesse du Chablais; mais il faudrait que cette troupe fût religieuse et conduite suivant la piété chrétienne; ce serait un moyen utile d'occuper la jeunesse oisive et de tourner son attention vers la religion [1]. En cas d'obstination de la part des officiers de justice, il conviendrait de priver de leurs offices ceux qui s'opiniâtreraient à fermer l'oreille au langage de la vérité.

» Enfin il serait très-avantageux d'établir à Thonon un collége de jésuites qui ferait ressentir son heureuse influence dans le voisinage, où l'état de la religion présente de tous côtés un spectacle affligeant.

[1] Charles-Auguste de Sales, liv. II, page 114.

» Il me reste à remercier de tout mon cœur notre Sauveur qui vous présente, Monseigneur, de si belles occasions et vous donne de si ardents désirs de lui faire tels services, pour lesquels il vous a fait naître prince et maître des peuples. Il y a de la dépense à faire pour en venir à bout; mais c'est le suprême degré de l'aumône chrétienne de procurer le salut des âmes[1]. »

Ce fut vers cette époque que l'apôtre du Chablais eut la douleur de voir mourir le baron d'Hermance, gouverneur de la province, qui, dans toutes les occasions où son pouvoir trouvait à intervenir utilement, avait concouru avec empressement et sincérité au succès de la mission. On lui donna pour successeur Pierre de Lambert, homme de mérite, il est vrai, mais qui était loin de jouir de la même influence sur l'esprit des Chablaisiens.

CHAPITRE XIV

Bref du Pape concernant Bèze. Lettre du duc de Savoie qui mande François à Turin. Il s'y rend; ses discours au duc de Savoie. Retour du Saint à Thonon.

Nous avons vu quelle était la multitude et la grandeur des obstacles que François avait à vaincre pour faire revivre, dans la province qu'il avait entrepris de convertir, les vérités du catholicisme. Dénué de presque tout secours humain, il lui fallait encore résister aux efforts des magistrats qui soutenaient l'hérésie dans Thonon et persécutaient le catholicisme. François trouvait en outre devant lui un adversaire plus puissant que ceux dont il avait jusque là triomphé, car cet adversaire à une grande réputation de savoir joignait un visage gracieux, des manières polies et une élocution insinuante qui lui gagnaient

Recueil des *Lettres* de saint François, lettre du mois de septembre 1596

les sympathies de ceux qui avaient des rapports avec lui. C'était Théodore de Bèze, qui, après la mort de Calvin, s'était mis à la tête de la secte, et qui exerçait sur la population du Genevois et des pays environnants la plus funeste influence [1]. François considéra de quelle importance serait pour l'Eglise la conquête de ce chef du calvinisme, et il avait eu plusieurs entretiens à ce sujet avec le Père Esprit de Baume, capucin, qui, ainsi que nous l'avons dit, annonçait la parole de Dieu dans le bailliage de Ternier. Voici comment François s'en exprimait dans une lettre qu'il écrivit plus tard au Pape Clément VIII : « L'année dernière j'avais commencé, ainsi que le père Esprit de Baume, pieux et savant prédicateur de l'ordre des Capucins, à concevoir l'espérance de la conversion de Théodore de Bèze, le plus distingué des hérétiques calvinistes. Cette espérance était fondée sur les rapports avantageux que nous avaient faits des dispositions de cet homme un grand nombre de personnes. C'est pourquoi lui et moi nous délibérâmes ensemble sur les efforts à faire et sur les moyens à prendre pour procurer un bien si désirable, et nous convînmes que lui, qui se rendait pour lors à Rome afin d'assister au chapitre général de son ordre, exposerait toute cette affaire à Votre Sainteté, et vous demanderait pour le cas où le succès ustifierait les bruits qui se sont répandus, d'étendre sur cet hérésiarque, après sa conversion, les secours du Saint-Siége [2]. »

A son arrivée à Rome, le père Esprit eut une audience du Souverain Pontife, dans laquelle il exposa à Sa Sainteté les motifs qu'on avait de bien augurer du retour de Bèze, et le pape goûta fort cette proposition [3]. Il s'agissait d'abord de son-

[1] Théodore de Bèze, né à Vézelai, dans le Nivernais, le 24 juin 1519, mourut en 1605, à Genève, où il s'était fixé depuis l'an 1563. C'est lui qui, en 1561, présidait les ministres de la réforme au colloque de Poissy, et qui présida les synodes de La Rochelle, de Nîmes et de Berne.

[2] Lettre du mois d'avril 1597.

[3] Charles-Auguste, pages 115 et 116.

der avec beaucoup de secret et de prudence le fond des sentiments du coryphée du calvinisme genevois, puis de pousser plus avant si l'on voyait quelque jour à réussir. Le père Esprit proposa au Pape François de Sales, comme étant très-propre par sa science, sa circonspection et sa douceur à diriger cette importante affaire. Clément VIII l'agréa aussitôt, et concerta avec le père Esprit la méthode à observer et les conditions à proposer dans cette négociation. Enfin, lorsque ce religieux revint en Savoie, le Pape lui donna un bref pour François, en date du 1er octobre 1596, conçu en ces termes : « Nous avons été comblé de joie en apprenant de la bouche du père Esprit les grands biens qu'ont opérés votre zèle et votre piété. Nous avons chargé ce religieux de vous communiquer en notre nom certain projet qui regarde la gloire de Dieu et que nous avons fort à cœur. Vous ajouterez autant de foi à ses paroles que si elles sortaient de notre bouche, et vous apporterez à l'exécution toute la diligence que nous avons lieu d'attendre de votre sagesse et de votre dévouement pour nous et pour le Saint-Siége [1]. »

François reçut avec respect le bref du Pape, et il se préparait à exécuter ses intentions, lorsqu'il reçut une lettre du duc de Savoie qui le mandait à Turin afin de s'entendre avec lui sur les divers articles dont le missionnaire l'avait entretenu dans son précédent rapport [2]. Le prévôt n'hésita pas à se rendre à l'invitation du prince dont la bienveillance lui était nécessaire pour mener à bien l'œuvre de la conversion du Chablais; il jugeait d'ailleurs que si le voyage de Turin apportait quelque délai à l'entreprise de la conversion de Théodore de Bèze, il pourrait aussi en faciliter le succès, les tentatives qu'on ferait auprès de lui pouvant devenir plus fructueuses si elles étaient précédées de quelque succès signalé

[1] Recueil des *Lettres* de saint François, sous la date de Rome 1er octobre 1596.
[2] Charles-Auguste, page 116.

obtenu dans le Chablais, tel qu'on était en droit de s'en promettre, quand on serait aidé de toute la protection du prince. Il se concerta avec l'évêque de Genève qui adopta pleinement ses vues, s'entendit avec ce prélat sur les mesures à proposer au duc de Savoie, et, après en avoir composé un mémoire, partit avec le fidèle Rolland. L'hiver se faisait déjà sentir très-rudement et le froid était très-rigoureux, car on était à la fin du mois de novembre, et le vent du nord qui soufflait avec impétuosité rendait le passage des hautes montagnes qu'ils allaient avoir à traverser aussi pénible que dangereux. François, sans s'arrêter par la vue des souffrances et des périls, se dirige vers le mont Saint-Bernard, dont il tente d'atteindre le sommet. Il y avait déjà presque réussi, lorsqu'un orage terrible éclate sur les deux voyageurs; la neige les enveloppe de ses violents tourbillons et le sol ne présente plus à leurs yeux qu'un vaste tapis éclatant de blancheur où nul chemin ni sentier ne se laisse apercevoir, et qui peut dissimuler sous leurs pas mal dirigés de mortels précipices. Le zèle du salut des âmes qui lui avait fait entreprendre ce voyage soutient l'énergie de François, et il continue de s'avancer au hasard, bien que le cheval qu'il monte ait peine à se traîner. L'exemple du prévôt soutient le courage de Rolland, et, comme si la Providence s'était faite elle-même leur guide, après une marche incertaine ils reconnaissent devant eux le monastère servant d'hospice aux voyageurs, que fonda sur le haut de cette montagne saint Bernard de Menthon.

Georges Rolland, ranimé par cette vue, court frapper à la porte, et les religieux accueillent, avec la charité empressée qui les inspire les voyageurs que le froid avait faits plus morts que vifs, et qui ne pouvaient presque plus se remuer. Un bon feu, une nourriture convenable, tous les soins qui leur furent prodigués eurent bientôt rétabli leurs forces, et les charitables religieux voulurent les retenir jusqu'à ce qu'on eût vu s'apaiser un peu la violence des orages. Mais François, tout entier à l'objet

de sa mission, s'y refusa, malgré les remontrances de ses hôtes. Les deux jours précédents ils avaient trouvé, lui disaient-ils, des hommes entièrement gelés par le froid, et il serait de la plus haute imprudence de s'exposer au même péril. François se contenta de répondre que des affaires très-urgentes qui regardaient le salut des âmes l'appelaient sans retard à Turin, et qu'il s'en remettait de tout à la Providence. Il reprit donc sa route, et sa confiance en Dieu ne fut pas trompée ; car il arriva sans autre encombre à la ville d'Aoste, située au pied de la montagne, et de cette ville à Turin le trajet fut facile.

Le duc de Savoie l'accueillit avec la plus grande considération : ayant aussitôt convoqué son conseil privé auquel assistait le nonce du pape, il voulut que le saint missionnaire exposât devant cette assemblée les mesures qu'il jugeait être les plus propres à continuer et compléter la conversion du Chablais. C'est ce que François fit en ces termes, en s'adressant au prince :

« Mon sentiment, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en écrire à Votre Altesse, est qu'on ne peut se dispenser d'assigner des revenus pour l'entretien des prédicateurs, qu'il faut restaurer les églises, établir des curés, inspirer de la crainte aux habitants par des édits sévères, exclure les hérétiques de tous les emplois, donner de l'occupation à la jeunesse catholique par l'exercice des armes, renvoyer les ministres, ou du moins les changer de lieu, surtout celui de Thonon, fonder un collége de jésuites, conférer les charges et les dignités aux catholiques, et se montrer un peu libéral envers les nouveaux convertis.

» Maintenant puisque Votre Altesse désire que j'entre dans un détail plus circonstancié sur chaque chose, j'ajoute qu'il est nécessaire d'avoir à présent huit prédicateurs pour le moins qui soient libres et exempts de toute autre charge, et il faudrait pour l'entretien de chacun cent écus d'or [1].

[1] L'écu d'or valait trois francs soixante-huit centimes de notre monnaie.

» Quant à ce qui regarde les cures et les églises, comme il y en a beaucoup de ruinées et renversées, ce serait une dépense immense si l'on voulait toutes les rétablir; c'est pourquoi il serait nécessaire de réunir plusieurs paroisses en une; il suffirait qu'il y eût quinze ou seize grandes paroisses avec leurs curés. Mais parce qu'il serait nécessaire à ces curés d'avoir des vicaires pour les soulager dans l'administration des sacrements, vu que les paroisses sont éloignées les unes des autres, il faudra leur accorder une double pension, soit pour l'entretien de ces vicaires, soit afin qu'ils aient le moyen de recevoir les prédicateurs, soit aussi afin qu'ils puissent distribuer quelques aumônes aux pauvres, tant pour remplir leur devoir que pour donner bon exemple. On doit donc donner au moins cent-soixante écus d'or à chaque curé, outre la maison et des dépendances nécessaires.

» A Thonon, qui est le centre de tout le duché, il faut que l'office divin soit chanté avec la pompe convenable; et pour cela il faudrait que le curé eût au moins six prêtres pour l'assister dans la célébration des offices; il aura donc besoin de quatre cents écus d'or. Mais avant tout il faut payer ce qui a été dépensé jusqu'à présent, et qui monte à la somme de deux cents écus d'or.

» Quant à ce que j'ai dit des jésuites, si on ne peut pas les avoir tout de suite, il faut du moins avoir, en les attendant, un maître d'école catholique.

» J'ai un avis à exprimer sur un autre point. Il se tient chez les calvinistes une assemblée composée de laïques, et présidée aussi par un laïque, à laquelle assiste un des officiers de Votre Altesse, sans y avoir de voix décisive. Cette assemblée, qu'ils nomment consistoire, s'occupe de corriger, en censurant de paroles, ou même en punissant de quelque légère peine, les vices que le magistrat n'a pas coutume de châtier, comme les ivrogneries, les excès de danse et de jeu, le luxe dans les habits, la somptuosité dans les festins, les querelles entre mari et femme, les désobéissances des fils à leur

père, les mauvais traitements des pères envers leurs enfants, les adultères, les paroles contraires aux mœurs, les chansons obscènes, les jurements, les blasphèmes, et autres fautes semblables. Cette censure, quoique appuyée sur une religion fausse, ne laisse pas de servir de frein pour contenir le peuple. Je propose donc à Votre Altesse de laisser subsister quelque forme de ce consistoire pour le peuple nouvellement converti à la religion catholique; mais avec ce changement que, parce que les corrections y sont faites de paroles et de remontrances appuyées sur l'Evangile, le président sera un des prédicateurs, au choix de l'évêque. Il aura pour conseillers les plus notables de la ville et des lieux circonvoisins, respectables par leur âge, de mœurs graves et d'une réputation bien méritée; moitié d'entre eux seront ecclésiastiques, et l'autre moitié laïques. Parmi ces derniers sera un des officiers de Votre Altesse qui donnera sa voix comme les autres.

» La correction sera faite par ce consistoire avec charité, selon la règle de l'Evangile. Il pourra, quand il le jugera à propos, punir de quelque peine légère, même pécuniaire, qui soit appliquée aux pauvres et aux réparations des églises. Mais quant aux peines corporelles, on pourra les limiter à quelques jours de jeûne qui se passeront en prison, toutefois sans note d'infamie.

» Ce sont là les choses qui pressent et à l'exécution desquelles il ne faut point de délai. Mais si Votre Altesse veut aller au-delà, et remettre entièrement sa province de Chablais en son premier état, elle doit savoir qu'il y avait autrefois depuis la rivière de la Drance jusqu'à Genève cinquante-deux églises paroissiales, et au bailliage de Ternier dix-neuf sans compter les abbayes, prieurés, couvents et chapelles, qui étaient en grand nombre. Les biens immeubles de ces bénéfices ont été presque tous aliénés par les Bernois. Quant aux immeubles qui ont échappé à la vente faite par les Bernois, une légère partie est possédée canoniquement par quelques ecclésiastiques, les fruits des autres ont été unis le 13 juin

1579, par le pape Grégoire XIII à l'ordre militaire de Saint-Maurice et de Saint-Lazare qui en a formé quelques commanderies. Votre Altesse voit bien ce que je veux dire et ce qu'il faut faire. Il est nécessaire de prendre sur ces fruits des revenus pour entretenir les curés et les prédicateurs, et pour restaurer les églises ruinées; car quel moyen de faire autrement? Vous avez pour cela pleine puissance et souveraine autorité, en qualité de grand maître de cet ordre.

» Tel est l'état de votre province du Chablais. Quand je dirais que c'est une province ruinée, je ne mentirais pas : il appartient à Votre Altesse d'y pourvoir. Pour moi j'ai déjà travaillé vingt-sept mois à mes propres dépens en ce misérable pays [1], pour y répandre la semence de la parole de Dieu, selon la volonté que Votre Altesse en avait signifiée à l'évêque de Genève. Mais je ne sais si c'est sur les épines que j'ai semé, ou bien sur les pierres. Car, après les conversions du baron d'Avully et de l'avocat Poncet, les autres sont de moindre importance, mais je prie Dieu qu'il nous donne un meilleur succès. Votre Altesse pleine de piété ne permettra pas que tous ces desseins et tous ces efforts soient inutiles, mais plutôt, selon la grande réputation de piété qu'elle s'est acquise, elle préfèrera cette victoire qu'elle peut remporter sur la cruauté de l'hérésie à toutes les autres qui sont préparées à sa valeur. »

Ce discours de François fut écouté avec beaucoup d'attention. Le duc, tout en exaltant sa sagesse, ses talents, son zèle et sa piété, l'invita à rédiger par écrit tout ce qu'il venait de dire et il en fit faire trois copies : il en garda une, il en déposa une autre entre les mains de son chancelier, et la troisième fut remise au nonce [2]. Il en conféra ensuite avec les principaux chevaliers de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, qui députèrent un d'entre eux pour s'entendre avec le prévôt, et pour

[1] Du mois de septembre 1594 au mois de décembre 1596.
[2] Charles-Auguste, page 120.

aller voir sur les lieux en Savoie ce qu'il serait à propos de faire. Le duc renouvela à François les promesses les plus formelles d'aider de tout son pouvoir à la conversion du Chablais, lui permit, en attendant mieux, de choisir six curés qui seraient entretenus par l'ordre des chevaliers, et chargea le nonce du pape de veiller à l'exécution de cette mesure.

Le duc voulut aussi avoir le sentiment de François sur plusieurs autres choses ; il l'interrogea sur tout ce qui se faisait en Savoie, sur ce qu'on pouvait faire encore pour le bien des peuples, et il lui parla spécialement de ce qui concernait la ville de Genève. Le Saint lui exposa les raisons développées dans un mémoire rédigé par le père Chérubin sur cette matière, notamment sur les moyens de détruire l'hérésie dans Genève : « A la vérité, ajouta-t-il, ces remèdes sont faibles et ne produiront leur effet que lentement : mais que peut-on faire de plus, puisque le malheur de ce siècle de fer n'en permet point d'autres ? » — « Vous avez raison, dit le duc en soupirant, jamais peut-être il ne fut siècle plus misérable. » Puis ayant engagé François à poursuivre ses observations, celui-ci continua :

« Les autres choses qui regardent la destruction de l'hérésie de Genève ne sont ni de mon ressort ni de ma capacité. Votre Altesse a pour cela plus d'expédients en main que je n'en saurais imaginer, mais puisque, par sa bonté ordinaire, elle me permet de parler, j'en profiterai pour lui présenter une requête en faveur du chapitre de la cathédrale de Genève. » Voici le contexte de cette requête, d'après Charles-Auguste, qui déclare avoir la pièce originale entre ses mains [1].

« Il y a quelques années, quand Votre Altesse vint en Savoie faire la guerre aux calvinistes, elle donna, par un effet de son zèle pour la religion catholique, des lettres-patentes par lesquelles elle ordonna que tous les biens enlevés à l'Eglise lui fussent restitués, spécialement ceux du chapitre

[1] Table des pièces authentiques et justificatives, n° 11.

de Genève, qui est un des principaux de vos Etats, et entre les principaux le plus illustre et le plus ancien; et ces lettres-patentes ont été enregistrées par les cours souveraines du sénat et de la chambre des comptes de Savoie. Maintenant que la très-sainte foi catholique a pénétré dans le Chablais, nous supplions très-humblement Votre Altesse qu'il lui plaise étendre le même ordre à cette province, afin que ce pauvre chapitre puisse rentrer dans les biens qui lui appartenaient anciennement, et principalement dans le bénéfice-cure de l'église d'Armoy.

» Si Votre Altesse ne le savait pas, je lui raconterais les misères que ces pauvres chanoines souffrent tous les jours. Privés de tout secours humain, et chassés de leur ville comme des malfaiteurs, ils sont obligés de célébrer l'office divin dans une église mendiée, et toutefois ils s'en acquittent si bien, par la grâce de Dieu, qu'il n'y a point d'église en Europe où l'on officie avec plus de solennité que dans celle-ci, eu égard à sa pauvreté qui est presque extrême.

» Le Pape Paul III, en considération de leur misère, leur avait accordé la moitié de la première année des fruits de chaque bénéfice vacant dans le diocèse. Le Pape Pie IV et le Pape Grégoire XIII les avaient exemptés de payer les décimes, quelque grand que fût le besoin de l'Etat.

» Néanmoins dans les années 1589, 1590 et 1591, tous les blés, que possédaient les chanoines de cette église furent enlevés par les officiers de Votre Altesse, de sorte que les chanoines furent contraints de mendier leur vie chez leurs parents et amis [1]. La chambre des comptes a jugé que pour ces blés ainsi enlevés on devait au chapitre plus de deux mille six cents florins [2].

» Je supplie Votre Altesse de ratifier les concessions des

[1] L'évêque Claude de Granier fulmina, à cette occasion, une excommunication.

[2] Formant environ onze cent quatre-vingt-seize francs de notre monnaie.

Souverains Pontifes; et pour ce qui est du paiement des deux mille six cents florins, s'il vous plaisait de faire faire des ornements sacerdotaux pour l'usage de notre Eglise, vous imiteriez glorieusement la piété et la libéralité de vos illustres ancêtres, spécialement du très-sage prince le duc Amédée, lequel, après avoir cédé la papauté pour la tranquillité de tout le christianisme, se contenta de demeurer évêque de Genève, et mourut sous l'auguste mitre de cette église. »

Le duc de Savoie, déférant aux réclamations du prévôt [1], répondit qu'il ordonnait, 1° que la sainte messe fût célébrée dans la grande église de Thonon ; 2° que les biens ecclésiastiques fussent restitués aux curés ; 3° que ses volontés fussent notifiées aux habitants de Thonon par un des sénateurs; 4° qu'il lui fût remis un mémoire détaillé de tous les revenus ecclésiastiques du Chablais, afin qu'il pût dans la suite prendre à cet égard les résolutions les plus convenables ; 5° que le chapitre de Genève rentrât dans la possession du bénéfice-cure d'Armoy qui avait été usurpé par les Genevois ; 6° que ce chapitre fût maintenu dans l'exemption de payer les décimes, selon la volonté des Souverains Pontifes. Le duc ajouta qu'il fallait avoir bonne espérance pour tout le reste.

Le duc remit alors au prévôt trois lettres, une pour le juge-maje (ou président du tribunal, *judex major*) de la province du Chablais, la seconde pour Pierre de Lambert, gouverneur, commandant du château des Allinges, afin de leur donner l'ordre de favoriser la mission de tout leur concours et de veiller à ce que chacun pût librement se rendre aux prédications catholiques; la troisième pour les habitants de Thonon, qu'elle engageait à profiter pour leur salut des instructions données par les missionnaires. Cette dernière était ainsi conçue : « Nous avons appris avec une grande satisfaction que vous avez assisté aux sermons des prédicateurs qui depuis quelque temps n'ont cessé de vous annoncer la parole de Dieu

[1] Charles-Auguste, page 124.

et de vous prouver la vérité de la foi catholique. Comme nous espérons que cette occasion favorable vous ouvrira le chemin du salut, nous vous recommandons d'en profiter, et nous vous y exhortons avec le même zèle qui nous a porté à vous procurer ce précieux avantage. Vous en profiterez si vous examinez avec un sincère amour de la vérité les raisons qui vous seront présentées, et si vous proposez vos difficultés aux prédicateurs, pour qu'ils vous en donnent la solution. Cette conduite de votre part nous comblera de joie, car nous ne souhaitons rien tant que d'apprendre que les vérités de la religion catholique font des progrès parmi vous [1]. »

Le saint apôtre, muni de ces lettres, se remit en route pour rejoindre son troupeau chéri : il prit, pour repasser les Alpes, le chemin du Petit-Saint-Bernard, parce qu'il jugea que cette route serait moins obstruée par les neiges. Il ne se trompait point; aucun accident ne troubla son voyage, et il arriva en bonne santé au château de Sales, d'où il se rendit promptement à Thonon.

[1] Recueil des *Lettres* de saint François de Sales, lettre du duc de Savoie aux habitants de la ville de Thonon, du 9 décembre 1596.

LIVRE III

(1596-1598)

SOMMAIRE

Chapitre I. François de Sales fait placer un autel dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon, malgré l'opposition des hérétiques. Autres lettres du Saint au duc de Savoie et au nonce de Turin. Célébration de la messe de Noël à Thonon. — II. Travaux du père Chérubin à Annemasse. Propositions de conférences adressées à ce religieux par les Genevois, puis rétractées par eux. — III. Le sénateur Antoine Favre est nommé président du conseil du Genevois. Conversion de trois paroisses.—IV. Carême prêché par le saint missionnaire. Nouvelle persécution exercée contre lui à l'occasion de la cérémonie des Cendres. — V. François fait paraître ses *Considérations sur le symbole des Apôtres,* et confond le ministre Viret.—VI. Abjuration du premier syndic de Thonon ; agression des calvinistes au moment de la cérémonie ; ils sont apaisés par la douceur du Saint. Lettre de la ville de Thonon au pape. — VII. Soins que prend le prévôt pour la sanctification de la garnison de Thonon. — VIII. Histoire de Jacqueline Coste, à Genève. Première conférence de François avec Théodore de Bèze. — IX. Le prévôt administre les sacrements à plusieurs catholiques dans Genève. Il s'efforce d'obtenir des mesures avantageuses à la mission, et établit des curés dans plusieurs paroisses. — X. François écrit un traité de la démonomanie. Nouvelles intrigues des ministres protestants contre le Saint ; il est secondé dans ses travaux par le baron d'Avully. — XI. Seconde conférence de François avec Bèze. Le prévôt apaise la colère des hérétiques. Il empêche un duel. Il offre aux ministres de Genève d'aller conférer avec eux dans leur ville. Mort tragique du ministre Galletier. — XII. Troisième conférence avec Bèze. François se rend au synode d'Annecy, et obtient des coopérateurs pour la mission du Chablais. Conseil tenu par les missionnaires du Chablais à Annemasse, où ils font les prières des quarante heures et la plantation d'une Croix, malgré l'opposition des hérétiques. — XIII. François poursuit le cours de ses travaux à Thonon. Charité de M. et de Mme de Blonay. Zèle excessif du père Chérubin. La peste désole la ville d'Annecy ; dévouement de François qui

est atteint du fléau. — XIV. Installation des Jésuites à Thonon. Conférence du père Chérubin avec le ministre Lignarius. Conversion de Ferdinand Bouvier, gentilhomme calviniste. Les ministres refusent une conférence avec François. Il entreprend la conversion du colonel Brotty.—XV. François de Sales est élu coadjuteur de Genève. Nouveau refus d'une conférence par les ministres. Le prévôt refuse de voir sa mère; il ressuscite un enfant mort. Il est chargé de réfuter le ministre La Faye, et compose le livre de l'*Etendard de la sainte Croix*. — XVI. Les prières des quarante heures à Thonon; empressement des peuples à s'y rendre; heureux fruits de cette solennité. — XVII. Arrivée du duc de Savoie et du légat du Saint-Siége à Thonon pour les nouvelles quarante heures; l'évêque de Genève demande et obtient du duc la grâce des hérétiques rebelles; abjuration du ministre Petit; autres nombreuses abjurations. Les ministres Louis Viret et Jean Clerc quittent Thonon.

CHAPITRE Ier

François fait placer un autel dans l'église de Saint-Hippolyte de Thonon, malgré l'opposition des hérétiques. Autres lettres du Saint au duc de Savoie et au nonce de Turin. Célébration de la messe de Noël à Thonon.

La joie avec laquelle les catholiques revirent au milieu d'eux leur saint apôtre qu'ils chérissaient comme un père fut au comble quand ils apprirent de sa bouche ce qu'il avait obtenu et ce qu'il espérait encore pour l'avenir des dispositions favorables du duc de Savoie, et ils en remerciaient Dieu avec de saints transports [1].

Ces nouvelles qui rendaient les catholiques si heureux produisaient un tout autre effet sur l'esprit des hérétiques. La colère de leurs ministres ne connut plus de bornes quand ils apprirent que François de Sales se proposait de célébrer la messe, la nuit de Noël, dans l'église de Saint-Hippolyte. Abordant le prévôt au milieu de la rue, ils lui disaient : « Tu te vantes de faire triompher ta religion en ce pays; nous saurons y mettre bon ordre, et nous verrons si tu es sorcier ou prophète.

[1] Le père de La Rivière, page 157; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, page 380.

— Par la miséricorde de Dieu, répondit le saint missionnaire, je ne fus jamais sorcier, ni ne le veux être. Je ne suis pas non plus prophète, et je ne mérite pas ce don de Dieu : il est réservé à des âmes qui en soient plus dignes que moi; toutefois je vous le dis, en peu de temps le calvinisme cèdera la place à la religion catholique. Dieu lui-même fera ce coup, et sera enfin le maître [1]. — Si l'on ose bien violer à ce point nos priviléges, répliquaient les ministres, nous en viendrons aux dernières extrémités plutôt que de le souffrir. » Le prévôt peu touché de leurs menaces, prit jour avec des ouvriers pour réparer l'église et y construire un autel, et comme ils manifestaient quelque crainte à cause des dispositions bien connues des ministres protestants, il leur promit que, si on venait les attaquer, il se mettrait lui-même à leur tête. Le jour fixé pour commencer l'œuvre entreprise étant venu, la populace hérétique excitée par les principaux de la ville s'assembla avec des armes et des bâtons sur la place située devant l'édifice sacré, pour interdire aux ouvriers l'entrée de l'église. Les catholiques de leur côté accoururent en armes, et le tumulte toujours croissant semblait sur le point de dégénérer en une lutte sanglante, lorsque l'intrépide prévôt se présenta seul en avant avec une physionomie calme et sereine et un maintien majestueux. Prenant alors la parole, il fit entendre à la foule mutinée un langage à la fois plein de douceur et de fermeté, qui apaisa toute cette tempête comme par enchantement. Les séditieux reculent, et tout au plus quelques-uns des plus exaltés murmurent encore quelques menaces, en laissant libre l'entrée de l'église.

Les syndics et les conseillers de la ville, avertis de ce qui venait de se passer, accoururent en toute hâte auprès du prévôt pour s'opposer eux-mêmes plus efficacement à son œuvre : « Que faites-vous ici, perturbateur du repos public, lui dirent-ils en l'abordant avec une fierté menaçante [2]? De quel droit

[1] De Cambis, tome I, page 202.
[2] Charles-Auguste, page 127.

entreprenez-vous de construire un autel dans cette église? Vous devez savoir que par le traité de Nyon notre ville a été déclarée libre, et qu'ainsi vous ne pouvez y dire la messe sans notre consentement. — Vous n'avez pas le droit, répliqua le saint apôtre, de vous opposer à l'exercice du culte catholique, et vous ne devez pas plus nous troubler dans l'exercice de nôtre religion que nous ne nous opposons à l'exercice de la vôtre. C'est ainsi que s'est prononcé le duc de Savoie qui, par les lettres que voici, me commande d'exécuter ce que je fais en ce moment. Il ne vous appartient pas de former opposition à la volonté du prince. — Vous avez surpris Son Altesse, s'écrièrent-ils; le prince ne peut pas vouloir nous ravir nos droits, et nous vous défendons de pousser plus loin vos projets. »

Aussitôt ils font dresser par des notaires publics un acte solennel d'opposition. Le prévôt leur fit remarquer qu'ils se rendaient coupables du crime de rébellion et de lèse-majesté, et il leur dit : « Toutes vos oppositions ne me feront point différer d'un seul instant d'exécuter les ordres de mon prince. Tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous donner acte qu'en élevant un autel et en y célébrant la messe, je n'entends point déroger à vos droits, si vous en avez de réels; je déclare me soumettre sur ce point à la décision ultérieure du prince. Je vais écrire au duc de Savoie : écrivez-lui de votre côté, si bon vous semble, et nous nous en tiendrons à sa réponse. »

Les syndics, comprenant que leurs hostilités échoueraient devant la sagesse et la fermeté du prévôt, se radoucirent; ils se bornèrent alors à exiger qu'on n'établît dans l'église qu'un autel en bois à titre provisoire. Pour le bien de la paix, François de Sales crut devoir déférer à cette demande; il fit dresser avec diligence cet autel, plaça dans l'église des images et des tableaux de piété, l'orna le mieux qu'il put, eu égard à la modicité de ses ressources, et lorsqu'arriva la nuit solennelle de Noël, les catholiques assistèrent à la messe dans cette

église de Saint-Hippolyte, où l'auguste sacrifice de nos autels avait cessé de s'offrir depuis près de soixante ans. Le saint missionnaire leur distribua la communion qui les remplit d'une joie ineffable, et, après la messe de minuit, il leur adressa, sur le mystère du jour, une allocution si pleine de ferveur et d'onction que tous les auditeurs en furent émus jusqu'aux larmes. Il célébra encore avec pompe la messe de l'aurore, puis, vers dix heures, celle du jour, à laquelle étaient accourus les catholiques des villages d'au-delà de la Drance, de sorte qu'il s'y trouvait sept à huit cents fidèles. A dater de cette mémorable époque, le saint sacrifice fut offert régulièrement chaque jour dans la même église, et les jours de fête le saint missionnaire y célébrait solennellement les offices divins, aidé des prêtres des environs qui venaient l'assister [1].

Pendant qu'il s'appliquait ainsi à continuer et à raffermir l'œuvre de la mission, François de Sales, selon la déclaration qu'il en avait faite aux syndics de Thonon, écrivit au duc de Savoie pour lui faire connaître l'état des choses. « J'avais résolu, disait-il dans sa lettre, d'ériger un autel dans l'église de Saint-Hippolyte, dans laquelle il y a plus de deux ans que je prêche continuellement, afin d'y pouvoir célébrer le très-saint sacrifice de la messe, ces fêtes prochaines de la Nativité de Notre-Seigneur. Les syndics de la ville s'y sont opposés, et cela sans fondement, puisqu'en ce faisant on ne viole point le traité de Nyon, et quand même on le violerait, ce ne serait pas à eux à connaître de cette violation, puisque ce n'est pas avec eux, mais avec les Bernois que le traité a été fait. On ne leur fait point de tort, puisqu'on se borne à essayer de les ramener par la persuasion à l'état primitif dont ils avaient été tirés par force. Pourquoi ceux qui le voudront ne seraient-ils pas libres de rentrer au giron de leur mère l'Eglise catholique? Quant à moi, Monseigneur, qui porte la Croix blanche im-

[1] Charles-Auguste, page 129: l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, page 388.

primée sur mon cœur [1] et un zèle ardent pour le service de Votre Altesse, je vous dirai librement ce que je pense. Il importe beaucoup qu'en laissant, conformément au traité de Nyon, la liberté de conscience à ces peuples, vous favorisiez de tout votre pouvoir les catholiques, et ordonniez que personne ne songe à troubler ceux qui embrassent et propagent la vraie foi. »

Le saint apôtre écrivit en même temps au nonce de Turin, pour le prier, d'obtenir du prince une prompte réponse : il lui exposait que la rude opposition faite à ses travaux était un dernier effort de Satan, de ce tyran des âmes, qui serait bientôt vaincu, une fois que l'exercice de la religion catholique serait libre. La réponse du duc de Savoie, datée du 7 janvier 1597, fut telle que le prévôt la pouvait souhaiter : « Nous trouvons bon, lui mandait le prince, que vous ayez fait construire un autel dans l'église de Saint-Hippolyte, et nous applaudissons à tout le bien que vous faites pour la gloire de Dieu et l'extirpation de l'hérésie. C'est avec peine que nous voyons les oppositions qui vous ont été faites, et nous nous réjouissons que vous les ayez surmontées. Continuez avec la dextérité et la prudence que vous avez montrées dans tous vos travaux. »

CHAPITRE II

Travaux du père Chérubin à Annemasse. Propositions de conférences adressées à ce religieux par les Genevois, puis rétractées par eux.

Tandis que François de Sales luttait ainsi contre l'opposition acharnée des ministres de Thonon, un père de l'ordre des Capucins secondait sur un autre point de la contrée les infatigables efforts du prévôt. C'était le père Chérubin de Maurienne que l'évêque de Genève avait envoyé prêcher la doc-

[1] La Croix blanche était l'armoirie de la maison de Savoie.

trine de la vraie foi dans le voisinage de Genève; à l'époque dont nous parlons, ce religieux s'était logé dans la paroisse d'Annemasse, éloignée d'environ quatre kilomètres de Genève, et qui était contiguë au bailliage de Gaillard, toujours occupé par les Genevois [1].

Le père Chérubin était animé d'un zèle très-ardent qui le portait à se servir de tous les moyens qu'il jugeait propres à exciter l'attention et l'intérêt de ceux qu'il voulait attirer à la vraie foi, et dans l'espoir de rendre encore plus fructueux le ministère de la prédication dont il s'acquittait avec une ardeur remarquable, il faisait représenter, selon l'usage de son temps, de pieux spectacles dont la pompe instruisait les esprits en même temps qu'elle provoquait la curiosité. Aussi réussit-il à s'assurer la sympathie des populations, et les magistrats ni les ministres de Genève ne purent empêcher que les habitants de Genève et des localités environnantes n'accourussent en grand nombre pour l'entendre. Il lui arriva plusieurs fois de dire dans ses sermons que lui et deux religieux de son ordre qui étaient dans le bailliage de Ternier accepteraient volontiers une conférence avec les ministres sur les points contestés entre les catholiques et les protestants, et qu'ils l'appelaient même de leurs vœux. Cette déclaration trouva de l'écho dans l'esprit de ceux des habitants de Genève qui auraient voulu sincèrement connaître la vérité, et ils se plaignaient assez hautement que les ministres n'adoptassent point une voie si facile pour

[1] Le père Chérubin était de Saint-Jean-de-Maurienne, et il connut, étant écolier, le vénérable père Jean de Maurienne dont les avis déterminèrent sa vocation monastique. Après avoir fait son noviciat à Gênes, il étudia la théologie à Avignon et devint moine du couvent de Montmélian. Il s'y fit bientôt une grande réputation de prédicateur, et Claude de Granier, évêque de Genève, tint à l'employer dans la mission du Chablais, à laquelle il s'appliqua avec autant de succès que de zèle. Son infatigable activité s'exerça aussi dans le Valais, et il fut chargé à diverses reprises de missions importantes auprès du Pape, qui lui accorda des grâces spéciales pour son ordre et pour la Sainte-Maison de Thonon, dont nous parlerons bientôt. Le père Chérubin mourut, vénéré comme un saint, le 20 juillet 1610, âgé de 44 ans, à Turin, au couvent de Notre-Dame-du-Mont.

prouver les dogmes par eux prêchés avec tant d'assurance. Les ministres se décidèrent à envoyer auprès du père Chérubin un de leurs plus forts disciples en théologie, qui se fit accompagner d'un notable de Genève, nommé Corajod, orfèvre de profession. Tous deux se rendirent à Cornier, où se trouvait alors le père Chérubin, chez un gentilhomme de ses amis. A peine la discussion était-elle commencée que le théologien calviniste reconnaissant son infériorité, se hâta de terminer l'entretien, en disant qu'il se proposait d'avoir avec lui des conférences réglées, et qu'il lui ferait bientôt savoir de ses nouvelles.

Lorsque les deux députés protestants furent de retour à Genève, Corajod écrivit en effet au curé d'Annemasse que si le père Chérubin voulait se rendre à Chêne, chez un notable qu'il lui désigna, pour continuer la conférence, il aurait soin de s'y trouver lui-même, tel jour, avec trois ou quatre de ses amis. Chêne était un petit village, dans le bailliage de Gaillard, à environ deux kilomètres de Genève. Le père Chérubin se proposait de s'y rendre, lorsque, avant le jour fixé, Corajod se présenta à lui accompagné d'une douzaine de personnes et de deux théologiens : l'un, nommé Picoy, qui s'était fait une réputation par sa connaissance des langues, et qui avait soutenu dans Genève des thèses publiques sur toute la théologie de Calvin; l'autre nommé Jacob Gradel. La conférence eut lieu devant plusieurs témoins appartenant à l'une et à l'autre religion, et le père Chérubin confondit sans peine ses adversaires.

Ceux-ci, pour cacher leur honte, le défièrent alors à une conférence publique avec les ministres au milieu de Genève. Le père accepta la proposition, et après avoir écrit tant à Rome qu'à Turin pour obtenir l'agrément du pape et de ses supérieurs qui lui fut aussitôt accordé, il avertit ses confrères, les pères Esprit de Baume et Antoine de Tournon de se tenir prêts pour l'accompagner à la nouvelle conférence. D'un autre côté Corajod lui écrivit au nom des syndics de Genève afin

de lui faire tenir un sauf-conduit qu'il avait demandé pour la sûreté de sa personne et celle de ses compagnons. La lettre de Corajod était datée du 9 février 1597.

Le père Chérubin ayant fait part de cette lettre à son évêque, le prélat chargea le chanoine Louis de Sales de porter à Genève la réponse du père Chérubin, et de convenir avec les ministres du jour et des conditions de la conférence. Le chanoine Louis alla donc à Genève et remit à Corajod la lettre du père Chérubin, en présence du théologien Jacob Gradel. Cette lettre fut communiquée aux syndics qui approuvèrent la conférence, puis aux ministres; mais ceux-ci cherchèrent des faux-fuyants pour éviter l'entrevue. Le ministre Perrot, portant la parole au nom de tous, désavoua Corajod qui, selon lui, aurait écrit sans leur participation. Louis de Sales lui montra la lettre écrite par Corajod au nom des ministres, et Corajod soutint énergiquement qu'il n'avait rien fait que de concert avec eux. Le chanoine représenta au ministre Perrot qu'il y allait de l'honneur des ministres de ne pas refuser une conférence à laquelle ils avaient invité le père Chérubin, et qui était autorisée par les syndics de la ville. Perrot répondit qu'il en confèrerait avec ses confrères dans leur première assemblée, et Louis de Sales dut se retirer sans avoir obtenu d'autre réponse.

Quelques jours après son retour, Louis envoya un exprès à Perrot pour s'informer de ce qui avait été conclu à la dernière assemblée des ministres. Il lui fut répondu que les ministres ne refusaient pas la conférence, mais que les syndics ne voulaient plus la permettre, parce qu'ils craignaient que d'une affaire de religion on ne fît une affaire d'état. Les ministres obligèrent aussi Corajod à rétracter tout ce qu'il avait avancé, et à déclarer que ce n'était point en leur nom qu'il avait agi dans cette circonstance, mais au sien propre. L'évêque de Genève voyant que la conférence attendue ne pourrait avoir lieu, appela le père Chérubin pour prêcher le carême à Annecy, d'où ce père revint, après les fêtes de Pâques, à An-

nemasse, pour y continuer les exercices de sa mission [1].

CHAPITRE III

Le sénateur Antoine Favre est nommé président du conseil de Genevois. Conversion de trois paroisses.

Ne se bornant point à écrire à François de Sales la lettre dont nous avons reproduit les termes et qui fit sur les habitants de la ville de Thonon l'impression la plus favorable, le duc de Savoie, déférant au vœu que lui en avait exprimé le prévôt, envoya auprès de lui le sénateur Favre pour faire connaître aux bourgeois de cette ville ses volontés. Le sénateur, se félicitant d'être en position de seconder le zèle de son fervent ami, les convoqua dans la maison de ville, puis il leur déclara que le prince prenait sous sa protection tous les prêtres et tous les catholiques du pays, que son intention était que l'exercice de la religion catholique fût public dans Thonon, que la messe continuât de se célébrer dans l'église de Saint-Hippolyte, qu'on y prêchât publiquement, et que la prédication fût annoncée par le son de la grande cloche [2]. Cette déclaration fut accueillie avec respect, et ce fut le sénateur Favre lui-même qui fut appelé par une disposition de la Providence à en assurer l'application régulière. En effet, sur la présentation du duc de Nemours, le duc de Savoie le choisit pour occuper la dignité éminente de président du conseil du Genevois, qui était venue à vaquer, et, comme ce poste rapportait bien moins de revenus que d'honneurs, il

[1] *Missions des capucins*, par le père Fidèle de Talissieux, pages 14 et suiv.; Manuscr. de l'abbé de Baudry, année 1596. On peut consulter sur le même sujet : *Négociation de Louis de Sales, chanoine de l'Eglise de Genève, touchant la conférence sur les articles de la foi avec les ministres de Genève*, écrit imprimé le 21 juin 1597, et cité par Charles-Auguste, Table des pièces authentiques, nº 95.

[2] *Missions des Capucins*, page 28.

lui conservait le titre et le traitement de sénateur de Chambéry. Le sénateur Favre dut en conséquence se fixer à Annecy, siége de ce conseil, et ainsi rapproché de Thonon, il y venait souvent visiter le prévôt et lui apporter le concours de son zèle et de son autorité. L'appui qu'il prêtait à François de Sales était d'autant plus efficace que toute sa conduite, réglée par les inspirations d'une piété sincère et profonde, donnait une force singulière à ses actes et à ses paroles. En faisant de fréquentes visites à la ville où résidait François, le sénateur y trouvait encore son intérêt spirituel, car il s'était placé, ainsi que toute sa famille, sous la direction du saint prévôt, et il pouvait lui ouvrir fréquemment sa conscience, réclamer pour son âme les lumières et les bénédictions du ciel, dont l'âme du prévôt était comme une source si abondante toujours prête à s'approcher des lèvres de ceux qui souhaitaient de s'y désaltérer. Ajoutons que le sénateur recevait tous les avis du saint prévôt avec une simplicité d'enfant, dans ce temps même où il composait le Code Fabrien et d'autres ouvrages qui lui ont valu l'estime des savants, et l'on peut dire que jamais père n'eut enfant plus soumis que ne l'était le sénateur à son guide dans les voies de la piété. Chaque semaine le voyait recevoir les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, et cette sainte habitude le maintint dans un état de perfection si élevé que maladie et santé, prospérités et revers, il eût tout accepté de la main de Dieu avec le même sentiment de confiance et de sérénité. Une année, étant tombé dangereusement malade, on ne l'entendit prononcer dans les plus douloureux paroxismes de la souffrance, que les belles paroles de David et de saint Augustin : *Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt; augmentez mes douleurs, en augmentant ma patience* [1]. On comprend qu'un exemple continuel aussi édifiant et aussi persuasif fût un puissant auxiliaire pour les travaux de François de Sales, et que les deux modèles de

[1] *Vie de la mère Favre*, chap. I.

sainteté que les peuples avaient pour ainsi dire continuellement sous leurs yeux devaient enfin insinuer dans tous les cœurs le respect et l'amour des doctrines saintes qui enfantaient de tels hommes. Aussi trois populations du Chablais, savoir, celles de Mezinge et des Allinges, et une grande partie de celle de Brens, promirent-elles en la présence du sénateur, dans le château de Marclaz, d'abjurer solennellement l'hérésie : ce qu'elles firent aussitôt qu'elles eurent appris la célébration publique du saint sacrifice dans Thonon. Le duc de Savoie leur témoigna sa satisfaction de cette démarche en leur concédant plusieurs priviléges, et l'évêque de Genève voulut qu'elles eussent l'avantage de recevoir dès ce moment un pasteur attaché à leur localité et résidant au milieu d'elles. Usant du pouvoir qu'il en avait reçu du prélat, le prévôt nomma curé des Allinges et de Mezinge réunis un prêtre distingué par ses lumières et son talent pour la prédication, Pierre Monjonier, jusqu'alors recteur de l'église de Larringe, située de l'autre côté de la Drance, et choisit pour la cure de Brens, le chanoine Louis de Sales, qui s'était si généreusement associé à ses rudes travaux, et qui, étant déjà seigneur temporel de la paroisse, par indivis avec son frère Gaspard de Sales, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur les peuples qu'il s'agissait de convertir ou de raffermir dans le catholicisme [1].

Vers la même époque, François reçut une lettre de l'archevêque de Bari [2], envoyé à Turin en qualité de nonce, qui, en lui donnant les plus grands éloges, lui promettait le concours le plus dévoué, et lui demandait des renseignements sur la mission du Chablais. François commence sa réponse en se félicitant et en félicitant ses compatriotes de ce que le Père commun des fidèles ait fait choix d'un prélat si bien-

[1] Charles-Auguste, livre III, page 129.
[2] Bari est une ville importante du royaume de Naples avec un port sur la mer Adriatique, à 52 lieues est de la ville de Naples.

veillant et si zélé pour relever et protéger les pauvres églises de la Savoie qui ne pouvaient espérer un plus puissant protecteur dans l'affliction où elles se trouvent; puis il continue : « Votre Excellence montre bien avec quelle ardeur elle est disposée à secourir cette province affligée, en daignant m'écrire et traiter si familièrement avec moi, qui ne suis qu'une personne privée indigne de son attention. L'idée trop avantageuse que vous a donnée de moi Son Altesse sérénissime, toujours portée à croire le bien, m'engagera à redoubler mes efforts pour répondre à la bonne opinion qu'ont de moi mes deux supérieurs (le Pape et le duc de Savoie). Je n'ai rien en moi qui la justifie, si ce n'est un désir sincère de servir l'Eglise et d'obéir avec toute la promptitude possible aux ordres de mes supérieurs, et en particulier à ceux de Votre Excellence. » François entre ensuite dans quelques détails sur ses travaux dans le Chablais, sur les espérances du succès qu'il conçoit si la paix s'établit et se maintient entre le duc de Savoie et les Bernois, et sur les moyens déjà proposés par lui au prince pour ramener tout le Chablais à la vraie foi [1].

CHAPITRE IV

Carême prêché par le saint missionnaire. Nouvelle persécution exercée contre lui à l'occasion de la cérémonie des Cendres.

Nous avons vu avec quelle infatigable ardeur François de Sales se livrait à ses saintes occupations de chaque jour, et il semble qu'il n'aurait pu y ajouter encore sans excéder les forces de la nature humaine, et y succomber. Cependant lorsque venait le carême, à ses travaux continuels il trouvait moyen de joindre des œuvres nouvelles et laborieuses, pro-

[1] Recueil des *Lettres* de saint François de Sales, lettre datée du 19 février 1597.

pres particulièrement à ce saint temps, et l'on aurait dit qu'il avait découvert le moyen de se multiplier pour suffire à une tâche dont le poids eût écrasé tout homme moins embrasé que lui de l'amour de Dieu. C'est ainsi que, pendant le carême de 1597, il ne passa aucun jour sans aller dire la messe le matin et prêcher le soir à Saint-Hippolyte, et tous les dimanches, dans l'après-midi, il réunissait les enfants avec le plus grand nombre possible d'adultes des deux sexes, pour leur expliquer, en forme de catéchisme, les éléments de la doctrine chrétienne, fonction dans laquelle son esprit de simplicité, d'onction et de charité le faisait admirablement réussir. Le contraste de cette activité prodigieuse du saint apôtre avec l'indolence du ministre Viret qui se bornait à faire une seule prédication chaque dimanche, et cela sans se mettre en peine d'y apporter du moins cet esprit de bon vouloir et de mansuétude qui ouvre le chemin des cœurs, ne pouvait manquer d'être remarqué par les calvinistes de Thonon qui sentaient comme involontairement s'accroître leur sympathie et leur estime pour le prévôt. Ces effets du dévouement continuel du Saint étaient d'autant plus heureux que, si de nombreuses conversions avaient été obtenues, le nombre des protestants qui s'obstinaient à résister à la lumière ne laissait pas d'être toujours considérable, comme on en peut juger par ce qui se passa à l'occasion de la cérémonie des Cendres du mercredi qui leur emprunte son nom.

Ce jour-là, ayant appris que le prévôt avait fait dans la matinée, selon l'usage de l'Eglise catholique, cette cérémonie pleine d'enseignements salutaires pour l'homme à qui elle rappelle sa fragilité et son néant, ils en firent le sujet de leurs sarcasmes et de leurs critiques. Leur colère, au lieu de s'apaiser par cette bruyante manifestation des sentiments d'irritation qui les animaient, s'accrut d'heure en heure, et dans une réunion nouvelle qui eut lieu le jeudi, ils convinrent pour le lendemain 21, d'un rendez-vous dont les suites pourraient, disaient-ils, faire repentir le prévôt de son inconcevable

audace. Le lendemain matin, en effet, au moment où François passe dans la rue, ils s'élancent vers lui avec fureur et s'emparent de sa personne. La situation du Saint paraissait fort critique : tandis que les uns voulaient le conduire en prison et l'y détenir comme un insensé, d'autres ne parlaient de rien moins que de le traîner sur un autre point de la ville, où ils pourraient le lapider. Dieu sans doute permettait cette confusion parmi les fils des constructeurs de Babel; pendant qu'ils s'agitaient dans ces contestations, le Saint se retira tranquillement, sans qu'aucun mal lui fût arrivé [1].

CHAPITRE V

François fait paraître ses *Considérations sur le Symbole des apôtres*, et confond le ministre Viret.

Viret, qui sentait lui-même que l'influence qu'il avait jusque-là conservée sur ses coreligionnaires s'amoindrissait de jour en jour, s'efforça de regagner leur faveur en signalant à leur réprobation la doctrine de son adversaire, et en ne cessant de déclamer dans ses prêches contre le saint sacrifice de la messe qu'il appelait une idolâtrie et un sacrilége. A l'en croire, le dogme de la présence réelle anéantissait le Symbole. Voici comment, longtemps après, le Saint parlait lui-même de cette attaque de Viret, et de la réponse qu'il y fit : « Il y a dix-neuf ans que me trouvant à Thonon, le ministre Viret criait partout que l'article catholique de la présence réelle du Corps du Sauveur dans l'Eucharistie détruisait le Symbole et renversait l'analogie de la foi (car il était bien aise de se servir de ce mot d'*analogie* non entendu par ses auditeurs, afin de

[1] *Année de la Visitation*, 21 février ; De Cambis, tome I, page 259 ; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, page 393.

paraître plus savant), et sur cela les autres prédicateurs catholiques avec lesquels j'étais en ce pays, me chargèrent d'écrire quelque chose en réfutation, et je dressai une courte méditation sur le Symbole des Apôtres, pour en confirmer la vérité[1]. »

Ce petit écrit fut imprimé sous le titre de *Considérations sur le Symbole des Apôtres, pour confirmation de la foi catholique touchant le Saint-Sacrement de l'autel.* Il est divisé en douze paragraphes correspondant à autant d'articles de foi. Le pieux auteur y a réuni en forme de prières les raisons les plus capables d'affermir dans la foi ceux qu'étonne l'incompréhensibilité du mystère de la présence du Corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et il y fait l'analogie de la foi de ce mystère avec tous ceux qui sont contenus dans le Symbole.

Sur l'article du Symbole qui porte que Jésus-Christ est né de la Vierge Marie, François avait fait ce commentaire : « O mon Dieu, pourquoi recherchera-t-on l'ordre naturel en votre corps, qui a été fait en dehors de tout ordre naturel et est né d'une Vierge ? » Le ministre Viret crut trouver dans ces paroles matière à une censure; il prétendit contrairement à la croyance commune des protestants eux-mêmes, que Marie avait enfanté Jésus-Christ de la même manière que les autres mères, et que la proposition énonçant que son enfantement avait été miraculeux était fausse et hérétique. François riposta au ministre par un autre écrit dans lequel il lui prouvait, en se fondant sur l'Ecriture, que la virginité de Marie n'avait souffert aucune atteinte de son enfantement, puisqu'Isaïe dit expressément non-seulement qu'une Vierge concevra, mais encore qu'une Vierge enfantera[2]. Il s'appuyait en outre sur le texte suivant de saint Ambroise, dont ses paroles n'étaient que la traduction presque littérale : « Liquet igitur quod præter naturæ ordinem Virgo generavit, et hoc quod conficimus corpus ex Virgine est. Quid hic quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cum

[1] *Traité de l'Amour de Dieu,* Préface.
[2] *Ecce Virgo concipiet et pariet Filium.* (ISA. VII, 14.)

præter naturam sit ipse Dominus Jesus partus ex Virgine? » François produisait encore le passage de saint Augustin où cet illustre docteur met au nombre des hérésies de Jovinien l'erreur soutenue par Viret : « Jovinianus negabat Mariæ sanctam virginitatem, quæ fuerat dum conciperet, permansisse dum pareret; sed catholici credunt illam mansisse Virginem post partum [1]. » Tous les autres sophismes du ministre étaient réfutés avec la même supériorité [2]. Vainement le ministre essaya de répondre : le prévôt publia une nouvelle réplique, où, suivant son adversaire dans tous ses détours, il détruisait l'une après l'autre ses objections par des arguments si péremptoires, que le pauvre ministre, n'osant plus ouvrir la bouche, fut réduit à dévorer la honte d'une entière défaite et à subir les reproches de tous ses confrères qui trouvèrent mauvais qu'il eût contesté un point que le protestantisme admet généralement sans difficulté [3].

CHAPITRE VI

Abjuration du premier syndic de Thonon; agression des calvinistes au moment de la cérémonie; ils sont apaisés par la douceur du Saint. Lettre de la ville de Thonon au Pape.

On ne saurait dire combien cette défaite du ministre nuisit à sa cause : il perdit par là presque tout le crédit qu'il avait parmi les siens. Le premier syndic de la ville [4], Pierre Fournier, à la vue de l'éclatant échec du ministre, se sentit profondément ébranlé dans son attachement au calvinisme. Plus

1 Saint August., Hæres. 82.

2 Ces deux derniers écrits de saint François de Sales ont été insérés dans le cinquième volume du second procès de sa canonisation, pages 234 et 240.

3 Charles-Auguste, liv. III, page 143.

4 Magistrat qui avait la charge de gérer en chef les affaires de la ville.

il réfléchissait sur la conduite de Viret dans toute cette dispute, plus s'accroissait sa défiance au sujet des doctrines prêchées par ce ministre. Enfin il prit le parti d'aller trouver François de Sales pour conférer avec lui sur les points qui divisent les catholiques et les protestants. La lumière de la vérité ne tarda pas à luire à ses yeux ; dès qu'il l'eut reconnue, il demanda avec instance de retourner immédiatement à la religion de ses pères. François, jugeant avec raison que, dans l'intérêt des âmes encore plongées dans les ombres de l'erreur et que l'exemple d'une pareille conversion ne pouvait manquer d'ébranler à leur tour, l'abjuration d'un homme investi de l'autorité publique devait se faire avec le plus de publicité et de solennité possible, remit la cérémonie à quelques jours de là. Il y invita un grand nombre de personnes, et, au jour fixé, le saint apôtre se mit en marche pour se rendre à l'église Saint-Hippolyte, tenant par la main le syndic et accompagné de tous les catholiques accourus pour être témoins d'une cérémonie si consolante. On marchait avec une vive et pieuse allégresse, quand tout-à-coup des calvinistes furieux se ruent sur la procession en faisant tomber sur elle une grêle de pierres qui atteignirent et blessèrent grièvement plusieurs personnes. Dans leur indignation les catholiques auraient pu vouloir repousser la violence par la violence : le prévôt les engageant à maîtriser leur émotion leur fit continuer leur marche, jusqu'à ce qu'ils fussent entrés dans l'église. Alors il se plaça sur le seuil de la porte, et, se tournant vers les assaillants avec un visage grave et serein, il apaisa si bien leur fureur par la douceur et le charme de ses paroles que le calme se fit comme par prodige, et la cérémonie s'accomplit dans un parfait recueillement [1].

Aussitôt après son abjuration, Fournier voulut faire acte public de catholicisme, et écrire au Père commun des fidèles

[1] Charles-Auguste, liv. III, page 143 ; De Cambis, tome I, page 260 ; l'abbé de Baudry, *Relation*, etc., tome I, page 403 et suiv.

pour lui adresser l'expression, non-seulement de sa soumission et de son obéissance personnelle, mais encore de la soumission de la ville de Thonon, se fondant sur ce qu'une ville dont le premier magistrat et la majeure partie des habitants avaient embrassé la vraie foi ne devait plus être appelée calviniste, mais catholique. François de Sales réunit le conseil de la ville pour délibérer à cet effet, et on écrivit une lettre qui fut signée par tous les catholiques de Thonon, et dans laquelle les nouveaux convertis, après avoir témoigné leur reconnaissance au Souverain Pontife pour l'auguste bienveillance dont il les avait honorés, déclaraient reconnaître en lui le pasteur souverain à qui Jésus-Christ a commis le soin de toutes ses brebis avec la principauté du sacerdoce catholique; puis ils le suppliaient, humblement prosternés à ses pieds, de leur continuer les bienfaits de sa clémence paternelle [1].

CHAPITRE VII

Soins que prend le prévôt pour la sanctification de la garnison de Thonon.

Ce ne fut pas seulement chez les habitants de Thonon que les sermons du saint apôtre produisirent tant de fruits de grâce : vers la fin du carême, le régiment du comte de Martinengues dont tous les soldats étaient catholiques étant venu tenir garnison dans cette ville, ces braves militaires suivirent avec assiduité les sermons du prévôt, et ils en furent si touchés qu'ils voulurent tous se confesser à lui. François entendit leurs confessions avec sa charité et sa douceur ordinaires, et il leur distribua la sainte communion le jeudi-saint, le samedi-saint et le jour de Pâques. Leurs bonnes dispositions lui furent prouvées par une négligence même échappée à l'un d'entre

1 Charles-Auguste, *loc. cit.*, page 144; l'abbé de Baudry, *Relation*, etc., tome I, pages 406 et 407.

eux. Le matin de la fête solennelle de la résurrection du Sauveur, un soldat qui venait de se confesser, se trouvant avec quelques-uns de ses compagnons qui déjeunaient, se mit à manger avec eux, sans penser qu'il devait s'approcher le même jour de la sainte Table. Lorsqu'il eut communié, ses camarades qui l'avaient vu participer au déjeuner avant la messe durant laquelle il reçut l'adorable Eucharistie, lui en firent de violents reproches, et un officier lui dit même en termes très-durs qu'il avait commis un péché mortel. Là-dessus cet homme se désole, pleure et pousse des sanglots lamentables; ses camarades, prenant part à sa douleur, l'exhortent à aller trouver le bon père, c'est le nom que les militaires donnaient au saint apôtre. Le soldat suivit ce conseil; mais étant entré dans la chambre de l'homme de Dieu, il n'eut pas la force de dire une parole, il ne put que se jeter à ses pieds en sanglotant. « Qu'avez-vous donc, mon enfant? lui dit François tout ému de ce spectacle. Ne vous désolez pas ainsi, et dites-moi ce que je puis faire pour vous. — Ah! mon père, répondit le soldat, j'ai commis un grand crime... » et il n'en put dire davantage. — « Eh quoi! mon enfant, reprit François, ne savez-vous pas que Dieu est infiniment miséricordieux, et qu'il n'est point de péché dont un cœur contrit n'obtienne la rémission? Dites-moi ce que vous avez fait. — Hélas! mon père, dit le soldat, j'ai reçu la sainte communion après avoir déjeuné; si vous ne venez à mon secours, je suis perdu. — Mon fils, lui demanda le prévôt, l'avez-vous fait de propos délibéré? — Oh! non, mon père, c'est par distraction, et j'aimerais mieux mourir mille fois que de retomber dans un semblable péché. — Eh bien, mon fils, répliqua le saint, je vous assure que le Seigneur vous a déjà pardonné. Allez en paix, consolez-vous, et prenez garde, pour un péché véniel de négligence, de vous exposer à tomber dans un péché mortel de désespoir. — Mais au moins, mon père, reprit le soldat, donnez-moi telle pénitence qu'il vous plaira : quelque sévère qu'elle soit, je la ferai exactement. — Mon fils, dit François, je vous donne pour

pénitence de dire un *Pater* et un *Ave.* — Quoi! mon père, objecta le soldat, une pénitence si légère pour un péché si grave! — Allez, mon enfant, ajouta le saint apôtre, obéissez à votre confesseur, et Dieu sera content. » Ce langage affectueux rétablit la paix dans le cœur du soldat qui se retira plein de consolation. Il demeura si affectionné à son consolateur qu'il le suivait partout et ne se séparait de lui que lorsqu'il y était obligé [1].

CHAPITRE VIII

Histoire de Jacqueline Coste, à Genève. Première conférence de François avec Théodore de Bèze.

Quelque nombreuses que fussent ses occupations, François n'avait pas oublié la commission qu'il avait reçue du Saint-Siége par rapport à Théodore de Bèze [2]. Appréciant toute l'importance de son entreprise qui devait avoir pour résultat, en cas de réussite, la conversion d'un des ministres les plus influents du protestantisme, il avait commencé par conférer avec les plus prudents de ses amis sur les meilleurs moyens de succès. En même temps qu'il offrait à Dieu de ferventes prières, il s'était aussi recommandé aux prières de l'évêque et de plusieurs ecclésiastiques qu'il mit dans son secret, Dieu seul pouvant faire aboutir ses tentatives dans une œuvre aussi difficile que la conversion d'un des principaux coryphées de l'hérésie. Quant à sa propre personne, il s'abandonnait sans réserve à la divine Providence, car il n'ignorait pas qu'il y allait de sa vie, si les Genevois venaient à découvrir le but de son voyage [3]. Ainsi disposé au combat, le prévôt se rendit plusieurs fois à Genève durant les premiers mois de l'année

1 De Cambis, tome I, page 260; Charles-Auguste, livre III, page 146; l'abbé de Baudry, *Relation*, etc., tome I, pages 409 et suiv.
2 Manuscrits de l'abbé de Baudry, IIe partie, an 1597, page 32.
3 Charles-Auguste, page 130.

1597, sans toutefois pouvoir remplir sa mission; car chaque fois qu'il s'était présenté à la maison de Bèze, ce vieillard s'était toujours trouvé en compagnie, et François à qui il importait de lui parler seul à seul ne jugeait pas à propos d'entrer.

Ces divers voyages servirent à faire éclater davantage encore la vertu du saint apôtre. De violentes tempêtes qu'il essuya sur le lac de Genève le mirent plusieurs fois à deux doigts de la mort. Jamais, disait depuis François lui-même, il ne s'était senti l'âme plus tranquille qu'au milieu de ce péril auquel il ne songeait même pas. Invoquant le saint nom de Jésus, il ne voyait dans les flots dont il considérait les élans désordonnés et terribles qu'une image de la furie des démons contre les âmes qu'ils voudraient ensevelir dans les abîmes du péché et de l'enfer [1].

Enfin le mardi de Pâques, 8 avril, François s'étant rendu à Genève, avec Louis de Sales et son fidèle Rolland eut la double satisfaction de rencontrer Théodore de Bèze et de fournir à plusieurs catholiques de cette ville les moyens de remplir leurs devoirs religieux. Quelques catholiques qui demeuraient dans Genève et ne pouvaient s'en absenter désiraient cependant faire la communion pascale, et le saint prévôt leur avait promis que leur vœu serait exaucé. En conséquence il avait apporté de Thonon cinq hosties dans la boîte d'argent dont il se servait pour porter aux malades le saint Viatique. A peine était-il entré dans sa chambre, à l'hôtel de l'*Ecu de France* où il était descendu, qu'une vertueuse fille, Jacqueline Coste, qui plus tard entra dans l'ordre de la Visitation, s'approcha de lui, les larmes aux yeux, et lui raconta comment, après avoir été pauvre fille de village et bergère, elle était venue servir un riche calviniste de Genève, qui avait tout mis en œuvre pour la faire changer de religion; mais demeu-

[1] *Méditations de la mère de Chaugy*, dont le manuscrit se conserve dans les archives de la Visitation d'Annecy.

rée toujours ferme, elle avait exactement assisté au saint sacrifice de la messe à Sacconay, dans le voisinage de Genève, tous les jours de dimanche et de fête ; enfin, ayant quitté ce maître dangereux, elle s'était placée comme servante dans l'auberge où elle était alors, afin de pouvoir rendre service aux catholiques, surtout aux prêtres et aux religieux qui y descendaient, et à qui elle découvrait, lorsqu'elle le pouvait, l'état de sa conscience, en confession : « Ah ! monsieur, poursuivit-elle, il y a longtemps que je demande à Notre-Seigneur la grâce de pouvoir vous parler ; car dès le moment que j'eus le bonheur de vous voir soutenir la doctrine catholique dans la place du Molard contre le ministre La Faye et le convaincre d'erreur [1], Dieu n'a cessé de me dire dans le fond de mon cœur, que c'est de votre charité que je dois apprendre le chemin qu'il veut que je suive pour me sauver. Faites-moi donc la grâce, monsieur, de me dire ce que je dois faire pour bien servir Dieu et pour faire sa sainte volonté. Au reste, ne craignez rien, je suis catholique par la grâce de Dieu, je l'ai été toute ma vie et je le veux être jusqu'à la mort. » Le saint missionnaire, admirant les effets de la grâce dans une âme simple et droite, l'affermit dans ses bonnes dispositions et lui donna de sages conseils. Puis, après l'avoir confessée, il lui annonça qu'il allait lui donner la sainte communion avec l'une des hosties qu'il portait sur son sein : « Eh mon père, dit-elle avec ingénuité, comment pourrez-vous faire, puisque vous n'avez pas de clerc ?—Ne soyez point en peine, ma fille, répondit François ; nos anges qui sont ici présents nous serviront de clercs, car c'est leur office d'assister autour de la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je ne vous donnerai que la moitié d'une hostie, parce que je n'en ai apporté que cinq pour cinq bons catholiques de cette ville, auxquels j'ai promis la sainte communion ; mais sous la moitié d'une hostie vous ne recevrez pas moins que sous une hostie

[1] C'est la conférence dont nous avons parlé, liv. II, chap. 12, p. 219.

entière, puisque chacune de ses parties contient votre Créateur et Rédempteur avec tous ses trésors et tous les mérites de sa sainte Passion [1].

Après avoir ainsi réconforté et consolé cette courageuse chrétienne, François de Sales se rendit chez Théodore de Bèze. Introduit dans une salle où ce vieillard alors âgé de soixante-seize ans se promenait seul, le prévôt le salue avec une civilité exquise, et, après s'être nommé, il lui expose du ton le plus aimable et le plus insinuant que, attiré par sa grande réputation d'éloquence et de savoir, il a pris la liberté de venir lui présenter ses respectueux hommages, et lui ouvrir son cœur sur des objets d'une haute importance. Ce langage gracieux de François, relevé par la beauté remarquable et le maintien distingué de sa personne, lui concilia sur-le-champ toutes les sympathies de Bèze qui lui répondit de la manière la plus obligeante. La conversation s'engagea d'abord sur des sujets indifférents; puis Bèze l'ayant fait passer dans sa chambre, François lui dit : « Je reconnais par moi-même aujourd'hui, monsieur, avec combien de justice la voix publique vous met au rang des hommes les plus célèbres. Quoique jeune encore [2], il y a longtemps que je désirais vivement de m'entretenir avec vous; j'ai la confiance que vous m'écouterez avec bonté, et que vous ne refuserez pas de me dire franchement ce que vous pensez sur les questions que j'ai à vous proposer [3]. »

Le vieillard calviniste ne sachant pas où tendait un préambule si affectueux, garda quelque temps le silence comme un homme qui hésite. François se hâta d'ajouter : « Monsieur,

[1] *Vie de Jacqueline Coste*, par la mère de Chaugy, chap. V; *Année de la Visitation*, 10 avril; De Cambis, tome I, page 213.

[2] Né le 21 août 1567, saint François de Sales était alors dans sa trentième année.

[3] Charles-Auguste, liv. III, page 131, 132, 133; le père de La Rivière, page 181; De Cambis, tome I, pages 214, 215, 235, 236; De Maupas, page 113; l'abbé de Baudry, manuscrits, IIe partie, année 1597.

n'ayez aucune défiance. Regardez-moi avec attention, vous verrez que je n'ai pas l'air d'un homme qui veuille vous tendre des piéges, mais que j'agis avec franchise et candeur. — Vous me comblez de politesses, Monsieur, répondit Bèze, et je suis charmé de vos procédés ; je fais un cas infini de la candeur et de la franchise, et j'ai toujours désiré que ces deux aimables qualités se trouvassent chez ceux qui ont à conférer sur la religion. Proposez-moi donc vos questions, je tâcherai d'y répondre selon les connaissances qu'a pu me faire acquérir une longue étude jointe à une expérience de tant d'années. » François profitant de cette ouverture, lui dit : « Monsieur, peut-on faire son salut dans l'Eglise Romaine ? » Cette simple question embarrassa fort le vieillard : répondre négativement, c'était dire qu'au temps où Luther et Calvin prêchèrent leurs doctrines il n'y avait plus de véritable Eglise; c'était par conséquent accuser de faux la promesse qu'a faite Jésus-Christ à son Eglise d'être avec elle jusqu'à la fin du monde. Mais accorder qu'on peut faire son salut dans l'Eglise Romaine, c'était la reconnaître pour la véritable Eglise, puisque les protestants avouaient alors unanimement que hors de la véritable Eglise il n'y a point de salut. Dans cette perplexité, Bèze resta quelque temps silencieux, les yeux fixés sur un coin de la chambre; il passa ensuite dans son cabinet pour réfléchir plus mûrement à ce qu'il devait répondre, et il y demeura environ un quart-d'heure, se promenant à pas précipités et saccadés. François qui, de sa place, entendait ces mouvements brusques qu'interrompaient des repos subits, comprenait que de vifs remords de conscience tourmentaient cruellement cet infortuné; il gémissait, avec une tendre compassion, sur le malheur de ceux qui se sont laissé séduire par l'hérésie, remerciant Dieu de l'avoir conservé dans la vraie foi, et protestant du plus profond de son cœur qu'il voulait vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique.

Bèze rentra enfin tout pâle, et après s'être excusé d'avoir tardé si longtemps : « Je veux, monsieur, dit-il, vous ouvrir

mon cœur et vous répondre avec une franchise égale à la vôtre. Vous m'avez demandé si l'on pouvait faire son salut dans l'Eglise Romaine ; je n'hésite pas à vous répondre : Oui, on le peut, c'est une vérité incontestable, et nul doute qu'elle ne soit la mère Eglise [1]. — Je vous remercie bien affectueusement de votre réponse, reprit François, en vous priant de trouver bon que je vous fasse une autre question : Puisqu'on peut faire son salut dans l'Eglise Romaine, pourquoi les calvinistes ont-ils versé tant de sang afin d'établir leur religion en France? » Ici le saint missionnaire se mit à tracer un tableau vif et animé des séditions, des révoltes, des guerres, des incendies, des calamités de tout genre dont la France avait été le théâtre, et, pendant qu'il parlait, Bèze, qui n'avait pas été un des moins ardents à y souffler le feu de la guerre civile, paraissait tout consterné. Il garda quelque temps le silence, se promenant à grands pas dans la chambre, puis enfin il répondit avec un profond soupir, et d'une voix embarrassée et tremblante : « Quoiqu'on puisse, ainsi que je l'ai reconnu, faire son salut dans l'Eglise Romaine, cela n'empêche pas qu'il n'y eût dans cette Eglise des abus qu'il fallait réformer. Votre doctrine sur la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, par exemple, est une chose intolérable [2]. Vos prédicateurs ensei-

[1] Les ministres calvinistes attachés à Henri IV répondirent à ce prince qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise Romaine. Les ministres luthériens donnèrent la même décision, en 1707, à Louis-Rodolphe, duc de Brunswick, qui les avait assemblés pour avoir leur réponse sur cet objet. La princesse Elisabeth-Christine, sa fille, abjura le protestantisme et épousa en 1708 l'archiduc d'Autriche. Le duc de Brunswick et Imhoff son principal ministre firent peu après la même abjuration, et le duc fit bâtir une église catholique à Brunswick. (De Cambis, tome I, page 239.)

[2] Comme la plupart des protestants admettent aujourd'hui la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, il est bon d'observer qu'ils rejettent en cela la doctrine de Luther, de Calvin, de Bèze, et de tous les premiers chefs de la réforme. « Vous êtes fort ému, disait Luther dans sa réponse à Cochleus, de ce que je dis que l'homme est justifié par la foi seule. Si un papiste s'en scandalise, je réponds qu'un papiste et un âne, c'est la même chose. La seule raison que j'ai à en donner, c'est qu'ainsi je le veux, ainsi je l'ordonne; que ma volonté serve de raison. » Les protestants,

gnent que la foi ne suffit pas, et qu'il y faut joindre les bonnes œuvres, tandis qu'elles ne sont que de convenance : or comme leurs auditeurs ne les font pas ces bonnes œuvres qu'on leur dit si nécessaires, ils se damnent parce qu'ils agissent contre leur conscience. Il a donc fallu, pour pourvoir au salut de ces pauvres peuples, mettre tout en œuvre pour établir notre religion qui facilite le salut en posant pour dogme fondamental que la foi sauve sans les œuvres. — Si les bonnes œuvres, répliqua François, ne sont pas nécessaires au salut, qu'a voulu dire la sainte Ecriture en nous répétant si souvent que, pour être sauvé, il ne suffit pas de ne point porter de mauvais fruits, qu'il faut encore en porter de bons; que ce n'est point assez d'éviter le mal, qu'il faut encore pratiquer le bien? Rappelez-vous les paroles du chapitre XXV, verset 41, de saint Matthieu : *Allez, maudits, au feu éternel, parce que j'ai eu faim et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'ai été nu et vous ne m'avez pas vêtu ; j'ai été en prison et vous ne m'avez pas visité.* Ce passage prouve évidemment que les bonnes œuvres sont de précepte rigoureux et grave, puisqu'on est condamné au feu éternel, pour les avoir seulement omises. Votre franchise et votre candeur, monsieur, me sont un sûr garant que si vous ne pouvez donner à cet argument une réponse solide, vous embrasserez le sentiment de l'Eglise Romaine. »

A ces derniers mots, Bèze qui affectait habituellement une gravité stoïque, ne peut se contenir : la rougeur lui monte au visage, et s'irritant d'être ainsi poussé à bout, il ne répond que par des injures contre les papistes. « Monsieur, lui dit François avec la même aménité qu'il avait montrée jusqu'alors, votre sangfroid au commencement de notre conversation m'avait fait penser que dans votre conviction la vérité était

honteux de ces absurdités, reviennent sur ce point à la doctrine catholique. Puissent-ils, sur tous les autres articles ouvrir également les yeux à la lumière de la vérité! (*L'abbé de Baudry.*)

de votre côté et l'erreur de celui de l'Eglise romaine; mais votre colère actuelle m'atteste que vous avez senti la force de mes preuves, et que vous ne voyez rien de solide à y opposer. Au reste, je ne suis pas venu ici pour vous faire de la peine, je désirais seulement de conférer avec vous sur quelques points de controverse, et vous exposer avec franchise et bonne foi mes petites objections. Puisque cela vous irrite, je vous prie de m'excuser; je vous promets de ne plus traiter avec vous de questions de controverse. » Ces paroles firent rentrer Bèze en lui-même; il essaya de se justifier en alléguant qu'on n'est pas toujours maître de ses premiers mouvements, et qu'il avait été entraîné par son zèle pour sa religion; puis, comme s'il avait voulu réparer son emportement, il invita François à venir souvent le voir, l'assurant que ses visites lui feraient un sensible plaisir, et lui promettant de ne plus manifester de mauvaise humeur quel que pût être le sujet de leurs entretiens.

CHAPITRE IX

Le prévôt administre les sacrements à plusieurs catholiques dans Genève. Il s'efforce d'obtenir des mesures avantageuses à la mission, et établit des curés dans plusieurs paroisses.

Telle fut l'issue de la première conférence de saint François de Sales avec Théodore de Bèze : elle avait duré trois heures. Une si longue visite donna de la défiance aux domestiques du ministre et à plusieurs personnes qui attendaient dans l'antichambre. Ces personnes répandirent leurs soupçons au dehors, et bientôt on disait par toute la ville que Bèze avait reçu un homme dangereux et propre à exciter des séditions. Le saint apôtre, sans s'inquiéter de ces bruits, continuait de vaquer aux fonctions de son ministère, dès que l'occasion s'offrait à lui de secourir l'âme d'un pauvre malade ou de porter

des consolations aux affligés. Ayant appris d'un soldat du fort des Allinges qu'il rencontra dans la rue qu'il se trouvait un catholique en danger de mort en la maison d'un hérétique nommé Abraham Joly, il se rendit aussitôt au lieu désigné, quoiqu'on lui représentât qu'il s'exposait à être massacré s'il était reconnu, les Genevois ne tolérant pas dans leur ville l'exercice de la religion romaine. Le prévôt aurait sacrifié sa vie plutôt que de laisser un homme mourir sans sacrements. Après avoir adressé au malade quelques paroles d'intérêt et de consolation, il prie ceux qui étaient dans l'appartement de se retirer, parce qu'il a besoin de parler seul à seul avec lui. Tous lui obéissent, quoique hérétiques, et l'on a toujours regardé comme une marque visible de la protection dont la Providence couvrait notre Saint, que parmi tous ces calvinistes d'ordinaire si hostiles aucun ne songeât ni à le troubler dans son ministère, ni à faire une dénonciation qui lui aurait sans doute coûté la vie. Resté seul, François entend la confession du malade, lui administre le Viatique qu'il portait, ainsi que nous l'avons dit, sur sa poitrine, et enfin le dispose à une sainte mort, accomplissant toutes ces fonctions avec autant de calme que s'il se fût trouvé au sein d'une population catholique. Le soldat qui avait indiqué ce malade à François fut tellement frappé de son maintien majestueux et de la force d'âme qu'il déploya en cette circonstance qu'il l'eut dès lors en singulière vénération, se formant de lui l'idée d'un saint et d'un martyr [1].

Le lendemain le saint missionnaire s'occupa d'affermir dans la foi et la piété, par d'onctueuses exhortations, cinq catholiques qui demeuraient à Genève; il entendit leurs confessions, leur donna la communion, et, le jour suivant, lorsqu'il eut fait dans cette ville tout le bien qu'il y pouvait faire, il la quitta, le cœur rempli de douleur, et en versant d'abondantes

[1] Charles-Auguste, livre III, page 184; Déposition du chanoine Gard, page 100; Dépositions du marquis de Lullin, de François Favre, etc.

larmes. A son cousin Louis de Sales qui lui demandait la cause de son chagrin, il répondit : « Ah ! mon cher frère, mon cher frère, Jésus pleura sur sa chère et ingrate Jérusalem; souffrez que je pleure aussi sur notre pauvre Genève [1]. » Il arriva ensuite sans accident à Thonon.

Aussitôt après son retour de Genève, il écrivit au Pape, en latin, une lettre où il rend compte de sa conférence avec Bèze. « J'ai trouvé, dit-il au Saint-Père, Bèze assez affable au premier abord; mais j'ai fini par reconnaître que ce cœur de pierre, endurci dans le mal pendant une longue suite d'années, n'était point encore ébranlé, ou du moins qu'il n'était pas encore décidé à revenir. Je ne désespérerais cependant pas de son retour si l'on pouvait avoir un accès plus fréquent, plus sûr et plus commode pour conférer avec lui, et surtout si l'on pouvait, avec l'agrément de Votre Sainteté, établir publiquement une dispute avec les ministres. Et assurément, Très-Saint-Père, dans les choses difficiles et de grande importance c'est déjà beaucoup d'avoir tenté le succès et commencé l'attaque [2]. » Le prévôt ajoutait : « De tous côtés les peuples des bailliages de Gex et de Gaillard qui sont limitrophes de Genève, et qui ont été jusqu'à ce jour engagés dans l'hérésie, demandent par les plus humbles prières qu'on leur rende le culte catholique. Chaque jour on entend plusieurs se plaindre de ce qu'étant catholiques d'affection et de fait, la tyrannie de la république de Genève les empêche de pratiquer leur culte chez eux, quoique d'ailleurs ce ne soit pas en son propre nom, mais au nom du roi très-chrétien de France, que Genève exerce sa domination et sa violence sur ces peuples. On ne peut supposer que ce roi qui vient de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine soit complice de l'odieuse tyrannie par laquelle on opprime la conscience des catholiques. Il est fort à croire que bientôt les

1 *Année de la Visitation*, 10 et 11 avril.
2 *Voir* dans le Recueil des *Lettres* du Saint, sa *Lettre* au Pape, datée du mois d'avril 1597 ; elle est suivie de la Réponse de Clément VIII.

choses iront mieux si Votre Sainteté daigne avertir le roi de ce qui se passe ici... Bien plus si le roi de France sollicitait avec un peu plus de vigueur la république de Genève de permettre dans cette ville ce qu'ils appellent la liberté de conscience, il y aurait lieu d'espérer que cette permission, qui serait peut-être la chose qu'on aurait le plus à y désirer dans ces malheureux temps, serait heureusement accordée. »

Le Pape Clément VIII, dans sa réponse à François, le louait de son zèle, et, après l'avoir exhorté à persévérer dans son entreprise, lui promettait d'écrire au roi de France pour obtenir de ce prince les mesures propres à faciliter les succès de sa mission.

Sur ces entrefaites le bruit se répandit dans Thonon que le comte de Martinengues était sur le point d'arriver dans cette ville en qualité de lieutenant-général du duc de Savoie, qui l'avait chargé de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien de la paix et le rétablissement du catholicisme. François ayant assemblé les nouveaux convertis se concerta avec eux sur les mesures à proposer au comte, puis il attendait avec joie l'arrivée du lieutenant-général, lorsqu'il apprit que l'intention de ce seigneur était de s'arrêter au fort Sainte-Catherine et qu'il n'y resterait même que peu de temps [1]. Quoique la nuit fût déjà venue lorsqu'il reçut cette nouvelle, le zélé missionnaire monte aussitôt à cheval, et, après avoir voyagé toute la nuit arrive de grand matin à Viry, où il s'attendait à trouver le comte : mais là on lui apprend qu'il est parti le jour précédent. François poursuit sa route en toute hâte, demandant de ses nouvelles à tous les voyageurs qu'il rencontre, jusqu'à ce qu'il ait appris, à n'en pouvoir douter, que le comte est retourné à Chambéry, où il doit prolonger son séjour. Comme cette course rapide devenait alors sans

[1] Ce fort avait été bâti, en 1585, par le duc de Savoie, à quelque distance de la route de l'Eluiset à Saint-Julien; il était élevé sur une éminence, flanqué de cinq bastions et entouré de fossés. Il fut rasé dans la guerre de 1600.

but, le prévôt se rendit à Annecy pour conférer avec l'évêque sur les affaires du Chablais, puis, après de longs pourparlers il alla au château de Sales, afin de satisfaire le désir qu'avaient son père et sa mère de le revoir. Il s'y occupa de rédiger quelques mémoires dont il prévoyait avoir besoin, et, cela fait, il partit pour Chambéry.

A peine était-il descendu à l'auberge, que le sénateur Favre accourait près de lui : il le mena loger dans sa maison, et là il lui remit des lettres du duc de Savoie. Elles autorisaient l'évêque de Genève, en attendant le consentement du Pape à prendre par provision sur tous les bénéfices du Chablais et du bailliage de Ternier les revenus suffisants pour nourrir et entretenir tant les curés déjà établis dans ces contrées que ceux qu'on jugerait à propos d'y établir encore. Les ministres protestants qui avaient eu vent de ces dispositions, envoyèrent aussitôt des députés pour réclamer contre les mesures adoptées, soutenant qu'on leur faisait injustice et n'épargnant au prévôt ni les injures ni les menaces. François, qui avait souvent prouvé qu'il ne se laissait pas intimider pour si peu, négocia si bien à Chambéry qu'il obtint encore la permission d'appliquer au culte catholique certaines pensions prélevées sur plusieurs bénéfices par les ministres protestants. Au moyen de ces nouvelles ressources il put fournir à l'entretien de plusieurs ecclésiastiques animés d'un saint zèle qu'il s'associa dans les travaux de sa mission, et dont le concours lui fut très-utile pour l'avancement des affaires de la religion dans le Chablais. Il en retint quelques-uns à Thonon pour l'aider dans les fonctions de son ministère et donner plus de solennité au culte catholique, et il en plaça quatre autres dans des cures qu'il rétablit, le premier à Bons, Saint-Didier et Saxel, le second à Saint-Cergues, Buringes et Genevry, le troisième à Yvoire et Excenevex, le quatrième à Douvaine, Loisin et environs. Le prévôt voulut les installer lui-même dans leur cure, et sa première pensée fut de planter une Croix en chacune de ces paroisses, comme pour en prendre posses-

sion au nom de Jésus-Christ, dont il arborait l'étendard : pratique qu'il renouvela constamment depuis dans tous les lieux où il rétablissait l'empire de Jésus crucifié.

Le poste le plus difficile, qui était la cure de Bellevaux, le prévôt l'avait réservé pour un sujet d'un rare mérite, Claude Chevalier, docteur en théologie et excellent prédicateur, qu'il conduisit lui-même dans sa nouvelle résidence, comme il l'avait fait pour les autres curés. La plupart des habitants de cette localité demeurant obstinément attachés à l'hérésie, il ne se trouva personne qui, à leur arrivée, consentit à les loger, tant les ministres avaient fait d'efforts pour propager l'opinion que c'étaient des magiciens et des sorciers, dont toute maison qui s'ouvrirait devant leurs pas éprouverait bientôt la pernicieuse influence. A peine purent-ils se procurer, et encore en le payant un prix excessif, un morceau de pain de son, tel qu'on en donne aux animaux, avec un peu de fromage et un peu d'eau ; à aucun prix on ne leur eût accordé un verre de vin. On refusa même de leur prêter le plus humble siége, de sorte qu'ils durent prendre leur frugal repas, assis par terre ou debout. François, habitué à ces traitements depuis sa venue dans le Chablais, se réjouissait comme toujours d'imiter la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres. « Voilà, dit-il en souriant au nouveau curé, voilà la vie apostolique. » Claude Chevalier, digne collaborateur du saint missionnaire, entra parfaitement dans les sentiments de François : il s'adonna aux fonctions de son ministère avec un zèle si prévenant et si soutenu que les peuples touchés de tant de générosité, de science, et d'abnégation, changèrent complètement d'attitude et de procédés et vinrent se rassembler à sa voix. Aussi de cette vigne qui paraissait si aride recueillit-il des fruits qui surpassèrent toutes ses espérances [1].

Les prêtres que François de Sales appelait ainsi à partager

[1] Charles-Auguste, liv. III, pages 147 à 150 ; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome I, pages 416 et suiv.

les travaux de la mission du Chablais étaient assurés de trouver en lui un guide qui les dirigeait dans leurs fonctions et un père qui les soutenait et les consolait dans leurs épreuves. Deux fois par semaine il les réunissait à Thonon, et il leur faisait une conférence sur les cas de conscience, posait les principes et en développait l'application, s'attachait à résoudre les difficultés qui pourraient les embarrasser dans le gouvernement des paroisses et la conduite des âmes. On comprend aisément que de ces instructions suivies et appropriées à chaque circonstance naissaient les plus précieux avantages pour le perfectionnement du clergé et pour le bien de la mission. Tandis qu'il parlait des matières théologiques en maître consommé, il évitait avec le soin le plus scrupuleux tout ce qui aurait pu faire sentir à ses confrères sa supériorité, et cette humilité si touchante le leur rendait encore plus cher. Un exemple de cette humilité dont le saint apôtre ne se départait jamais nous a été rapporté par le recteur Marignier dans ses dépositions. Un jour qu'il voyageait avec François, celui-ci ne voulut jamais présider l'office qu'ils avaient à dire en chemin, déférant cet honneur à Marignier, en sa qualité de curé. La nuit les ayant surpris en chemin, ils durent s'arrêter dans une maison mal pourvue et où il ne se trouvait qu'un lit. François prit avec joie les pauvres aliments qu'on lui offrait, et quand fut venue l'heure du sommeil il se coucha sur la terre, obligeant le curé d'accepter le lit. C'est ainsi qu'en éclairant ses confrères par la lumière de son savoir, François les conduisait dans les voies de la ferveur et de la perfection par l'exemple de sa vertu [1].

[1] Déposition d'Etienne Marignier, curé de Mieussy, année 1632.

CHAPITRE X

François écrit un traité *De la démonomanie*. Nouvelles intrigues des ministres protestants contre le Saint; il est secondé dans ses travaux par le baron d'Avully.

Le démon qui, selon l'expression de saint Pierre, toujours veille cherchant une proie à dévorer, voulut se venger de tout le bien que le saint missionnaire opérait dans le Chablais, où son règne allait s'affaiblissant de jour en jour, et l'on vit alors dans cette province des personnes possédées et cruellement tourmentées par les esprits mauvais. François employa auprès d'elles avec succès les exorcismes de l'Eglise, et les victoires qu'il obtenait sur l'enfer tournaient à la gloire du catholicisme. Les ministres protestants voyaient avec dépit les impressions salutaires qu'elles produisaient sur l'esprit des peuples; les uns recourant, pour les combattre, à leur vieille calomnie, publiaient partout que le prévôt était un sorcier et un magicien qui se servait de la puissance du démon pour lever les maléfices; d'autres, plus artificieux, soutenaient que ces possessions n'avaient rien de réel, et qu'elles n'étaient qu'un effet des nerfs agités ou d'une imagination en délire; plusieurs allaient jusqu'à nier qu'il existât des démons, ou qu'ils eussent pouvoir d'agir sur les corps. Pour accréditer ces mensonges, on répandait dans le pays un livre impie, rempli de calomnies et d'injures, récemment composé sous le voile de l'anonyme par un prétendu médecin de Paris, et dédié par l'auteur à Henri IV. Le but de cet écrit était d'attaquer les exorcismes dont se sert l'Eglise catholique. François ne crut point pouvoir laisser ce livre pernicieux sans réponse, et il lui opposa un traité, en neuf chapitres, *De la démonomanie*, ou des Energumènes (possédés du démon). Dans ce traité, que François ne fit point imprimer, mais dont il distribua de nombreuses copies, l'auteur établit d'abord que la nature angéli-

que communique avec la nature humaine; que depuis le péché Satan est en rapport avec l'homme, que tantôt il porte au mal en livrant à son âme les plus rudes combats, et que tantôt, lorsque Dieu le lui permet, il tourmente dans son corps, il trouble, il agite, il domine dans ses organes, de sorte qu'il en est comme le maître, il le *possède*. L'auteur définit ensuite l'étendue et les limites de la possession qui ne saurait aller jusqu'à forcer la volonté et lui faire offenser Dieu malgré elle; puis, il en détermine les causes, Dieu la permettant, tantôt pour punir le péché, tantôt pour exercer la vertu des siens, et le démon l'exécutant par haine pour les hommes. Après en avoir décrit les signes caractéristiques, il en indique les remèdes, il parle du pouvoir qu'a reçu l'Eglise de délivrer les possédés par les exorcismes, pouvoir qu'on voit en exercice dès les premiers siècles de l'ère de la Rédemption, comme le démontrent les passages des apologistes du christianisme alléguant aux païens comme une des plus fortes preuves de sa divinité, la puissance miraculeuse par laquelle tous les chrétiens chassaient les démons. L'Ecriture, les Pères, l'histoire sainte, l'histoire profane apportent tour à tour leur témoignage et leur autorité au prévôt qui pénètre et développe toutes ces profondes et délicates questions avec une clarté parfaite et une logique vigoureuse. Il conclut en disant que Dieu, qui met un frein à la fureur des démons lorsqu'ils tourmentent les possédés, assigne des limites à leur malice lorsqu'ils tentent de jeter les âmes dans l'erreur, et dévoile par la prudence de l'Eglise leurs artifices qu'elle déjoue; qu'alors, dans leur rage d'être découverts, ils ont recours au monde, leur agent officieux, et lui inspirent la violence et la calomnie qu'ils dirigent contre les serviteurs de Dieu; et que si l'Eglise n'a point d'armes pour résister à la violence, elle a l'innocence dans ses actions, la vérité dans ses paroles, l'autorité dans ses jugements, pour se défendre contre la calomnie [1].

[1] Charles-Auguste, liv. III, page 141, et Table des pièces authentiques nº 138; De Cambis, tome I, page 245.

Se flattant qu'ils auraient plus facilement raison du prévôt sur un autre point, les ministres calvinistes apostèrent des écrivains pour recueillir ses sermons, mot à mot, et tels qu'il les prononçait; car ils comptaient bien qu'ils finiraient par y découvrir quelque terme hasardé, quelque expression inexacte ou ambiguë, qui, dénoncée par eux, ferait rabattre le peuple de la grande opinion qu'il s'était formée de sa science et de son orthodoxie. François avait trop de prudence pour que cet artifice pût réussir : pas un mot de tous ses discours, pas une pensée de ses arguments ne fournit la moindre prise à la critique la plus attentive, et les ministres en furent encore pour toutes leurs peines.

Les hérétiques trouvaient malheureusement un sujet plus spécieux de déclamations dans la vie assez peu édifiante des religieux qui habitaient les monastères d'Aulps et d'Abondance, situés sur les confins du Chablais, du Faucigny et du Valais. François, voulant faire cesser cette cause de scandale et rétablir les moines dans leur ancienne régularité, se rendit auprès d'eux, et ne négligea rien pour les ramener au devoir. Ne pouvant rien obtenir d'eux soit par ses exhortations publiques, soit par ses avertissements particuliers, il porta ses plaintes au Saint-Siége par l'organe de l'archevêque de Bari, nonce à Turin, en même temps qu'il exposait aussi cette affaire au duc de Savoie et au sénat de Chambéry. L'abbé commendataire d'Abondance, informé de ces démarches dont il appréhendait les suites pour son temporel, se hâta d'adresser au prince et au nonce un portrait de ses religieux bien différent de celui qu'en avait fait le prévôt, qui, disait-il, sous un air de bonne foi cachait un grand fond de duplicité. Cette dénonciation ne fit qu'accroître l'estime de ces hauts personnages pour François et leur mécontentement contre l'abbé d'Abondance, que le duc obligea, en attendant que des mesures fussent prises pour la réforme du monastère, à entretenir à ses frais un certain nombre de prédicateurs dans le Chablais, et à faire tous les ans une forte aumône

aux religieuses de Sainte-Claire d'Evian, qui manquaient de tout [1].

Le baron d'Avully, dont nous avons vu l'heureuse conversion, secondait merveilleusement François dans toutes ses entreprises. Pénétré d'une sorte d'enthousiasme, il remplissait lui-même les fonctions d'apôtre, ce qu'il faisait avec d'autant plus de succès qu'une étude approfondie lui avait donné une connaissance parfaite des preuves de la doctrine catholique. Il ne laissait échapper aucune occasion de battre en brèche l'hérésie par des arguments péremptoires, de faire ressortir la beauté du catholicisme, et ses paroles auxquelles son zèle prêtait une force singulière ramenaient une foule de calvinistes au bercail de l'Eglise Romaine. Louis Viret et les autres ministres ne dissimulaient point le profond ressentiment que leur inspiraient les succès du baron, et leur irritation était d'autant plus vive qu'ils voyaient ce seigneur maintenu dans la place de chef de leur consistoire ou président de leurs assemblées, à laquelle ils l'avaient porté antérieurement. Ils réunirent tous leurs efforts pour le faire révoquer; François aussitôt écrivit au duc de Savoie pour qu'il fût maintenu dans cette place, se fondant sur les services que le baron y pouvait rendre à la religion, et sur ce que le consistoire était un simple conseil institué pour la correction des mœurs. Déférant à la demande du prévôt, le prince fit savoir aux habitants de Thonon qu'il voulait, non-seulement que le baron d'Avully demeurât premier juge dans leur consistoire, mais encore qu'il eût une pleine et entière autorité dans cette assemblée.

[1] Charles-Auguste, liv. III, page 149; De Cambis, tome I, page 261.

CHAPITRE XI

Seconde conférence de François avec Bèze. Le prévôt apaise la colère des hérétiques. Il empêche un duel. Il offre aux ministres de Genève d'aller conférer avec eux dans leur ville. Mort tragique du ministre Galletier.

François songeait cependant à répondre à l'invitation qu'il avait reçue de Bèze de revenir le trouver; et son ami le sénateur Favre voulut l'accompagner dans cette seconde visite au célèbre hérésiarque. Tous deux se rendirent donc à Genève. Lorsqu'ils se présentèrent chez Bèze, on les introduisit, en attendant que le ministre pût les recevoir, dans une antichambre où était un portrait de Calvin, au-dessous duquel se lisait ce double distique :

Hoc vultu, hoc habitu Calvinum sacra docentem
Geneva felix audiit,
Cujus scripta piis toto celebrantur in orbe,
Malis licet ringentibus.

« Ce sont là les traits et le maintien de Calvin, de la bouche duquel Genève a eu le bonheur de recevoir la sainte doctrine, et dont les écrits font dans tout l'univers l'admiration des hommes pieux, en dépit de la rage des méchants. »

Le prévôt ayant lu cette inscription si contraire à la vérité, la corrigea aussitôt mentalement par la substitution de trois mots, et lorsque le maître de la maison parut : « Monsieur, lui dit François, je méditais, en attendant l'honneur de vous voir, sur les pensées exprimées dans cette poésie dont j'admirais le style et la mesure; toutefois permettez-moi de vous dire que pour la rendre vraie, il faudrait modifier ainsi le sens de ces quatre vers par le changement de trois mots :

Hoc vultu, hoc habitu Calvinum falsa docentem
Geneva demens audiit,
Cujus scripta piis toto damnantur in orbe,
Malis licet ringentibus.

« Ce sont là les traits et le maintien de Calvin, de la bouche duquel Genève a eu la folie de recevoir une fausse doctrine, et dont les écrits sont dans tout l'univers l'objet de l'exécration des hommes pieux, en dépit de la rage des méchants. »

Cette franchise qui n'excluait par le ton d'aménité et de bonne grâce que François savait donner à toutes ses paroles, ne déplut pas à Bèze qui fit au prévôt un accueil fort poli. Celui-ci lui ayant présenté, en le nommant, son ami le président Favre, Bèze dit qu'il tenait à honneur de connaître un homme de ce mérite; puis il engagea la conversation sur des matières très-relevées, mais étrangères à la théologie. Cela ne faisait pas le compte de François qui sentait que l'occasion qui lui était offerte de tendre au but important qu'il avait en vue était trop précieuse pour la laisser perdre par sa négligence. Il s'agissait de ramener l'entretien sur la controverse, et des ouvrages des saints Pères qui gisaient sous une épaisse couche de poussière dans un coin de la chambre lui en fournirent le moyen. S'en étant approché pendant que le ministre causait avec le président, il se retourna tout-à-coup pour demander ce que c'était que ces gros volumes? — « Ce sont, dit Bèze, en branlant la tête d'un air de mépris, les écrits des vieux Pères, dont je fais bien peu de cas. — Et moi, répliqua François, je les estime au-delà de toute expression. » En même temps il ouvrit le premier volume que rencontra sa main : c'était un volume de saint Augustin, dans lequel il lut à haute voix un passage où l'illustre évêque d'Hippone dit que la grâce laisse à l'homme toute sa liberté : « Il est bien difficile, dit Bèze, de comprendre que l'homme puisse faire aucun mouvement sans être poussé par le Saint-Esprit; l'homme ne coopère jamais par lui-même

et validement. » D'après cette doctrine de Bèze, Dieu ferait tout, il pousserait au mal comme au bien, et l'homme ne serait qu'une machine ; c'est aussi la doctrine des chefs du protestantisme dont un des principaux dogmes était de nier le libre arbitre. François se servit d'une comparaison pour réfuter ce sophisme : « Un horloger fait d'abord une montre selon les règles de son art; ensuite il la met à l'heure, et la monte pour lui donner le mouvement. Après cela, la montre, comme par sa propre volonté et par un mouvement qui lui appartient, parcourt sur le cadran toutes les heures du jour, en vertu du mouvement que l'horloger lui a imprimé dès le principe. Il arrive quelque chose de semblable dans la justification de l'âme ; car, après que l'âme du pécheur a été poussée par le Saint-Esprit à la componction du cœur, il faut, pour être justifiée, qu'elle coopère à ce premier mouvement, et ensuite, continuant toujours à coopérer à la grâce, elle parcourt tous les autres degrés de la justification. »

Bèze, admirant cette comparaison si heureusement improvisée et venue si à propos, trouva qu'elle éclaircissait fort bien une question qui lui avait toujours paru très-obscure. Mais François se souvenant du proverbe qui dit que toute comparaison cloche [1], et craignant que le ministre n'abusât de la sienne, ajouta : « Il y a néanmoins une différence infinie entre Dieu et un horloger. L'horloger nécessite les mouvements de sa montre par les ressorts qu'il emploie, en sorte que la montre n'est pas maîtresse d'aller ou de n'aller pas ; mais Dieu, dans l'œuvre de notre justification, ne nous nécessite point; sa grâce ne détruit point notre liberté ; elle presse, elle attire la volonté, mais respecte notre libre arbitre. Nous consentons ou nous résistons à ses mouvements, selon qu'il nous convient; et comme ses attraits nous donnent suavement le pouvoir, leur suavité maintient puissamment la liberté de vouloir. *Je t'ai aimé d'un amour éternel, c'est pour-*

[1] « Omnis comparatio claudicat. »

quoi je t'ai attiré par miséricorde, dit Dieu dans Jérémie : *Charitate perpetuâ dilexi te; ideò attraxi te, miserans*[1]. Dieu attire donc sans violenter. *Si tu connaissais le don de Dieu, et quel est celui qui te dit : Donne-moi à boire, tu lui en aurais peut-être demandé toi-même,* dit le Sauveur à la samaritaine : *Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo*[2]. C'est comme s'il eût dit : Tu aurais eu le pouvoir de faire cette demande, mais tu aurais été libre de la faire ou de ne la faire pas. Vous ne doutez pas, monsieur, que ce ne soit le sens que saint Augustin donne aux paroles de Jésus-Christ. Dire donc que l'homme n'est pas libre de consentir ou de résister à la grâce, c'est contredire l'Ecriture, les anciens Pères et l'expérience : aussi le concile de Trente a-t-il frappé d'anathème cette doctrine. Oh ! monsieur, ne proférez pas ce blasphème, par lequel vous accuseriez Dieu d'être la cause de la perte des méchants; comme nous offensons sa libéralité en méconnaissant la grâce qui nous fait du bien, nous blasphémons contre sa bonté, en avançant qu'elle nous refuse les secours qui nous sont indispensables[3].

Après avoir ainsi traité la question de la grâce, François ramena la discussion sur la matière qu'il avait agitée dans la première conférence touchant l'Eglise romaine. Bèze convint de nouveau qu'on y pouvait faire son salut, parce qu'elle est la mère Eglise, mais il soutint que l'église protestante était aussi la véritable Eglise, avec cet avantage sur l'autre qu'elle aplanissait le chemin du ciel par sa doctrine sur les œuvres de pénitence et de miséricorde. « Je ne puis croire, monsieur, répondit François, qu'un homme aussi versé que vous dans la lecture de l'Ecriture et des Pères des cinq premiers siècles pense sincèrement que les bonnes œuvres ne sont point obligatoires, après que saint Paul a dit que Dieu rendra à chacun

[1] JEREM. XXXI, 3.
[2] JOAN. IV, 10.
[3] Charles-Auguste, liv. III, pages 151, 152; l'abbé de Baudry, manuscrits cités.

selon ses œuvres : *Reddet unicuique secundum opera ejus* [1]. Un pareil sophisme pourrait-il vous mettre à l'abri des menaces que Jésus-Christ a prononcées contre ceux qui n'auront pas fait de bonnes œuvres ? — Hélas ! dit Bèze, en jetant un profond soupir, si je ne suis pas en bon chemin, je prie Dieu tous les jours que par sa miséricorde il m'y ramène et qu'il éclaire mon entendement. »

Il ajouta, les yeux pleins de larmes : « Monsieur de Sales, c'est une chose hors de doute que l'Eglise romaine est la mère Eglise, je vous l'ai déjà dit, et si nous pouvions nous fréquenter librement, nous ferions bien quelque chose ; mais je suis tellement hors de mon pouvoir et si étroitement tenu sous la dépendance de la république, qu'assurément ni votre vie ni la mienne ne seraient en sûreté, si l'on savait de quoi nous traitons. » Le saint apôtre lui ayant protesté qu'il donnerait de bon cœur sa vie corporelle pour lui acquérir la vie spirituelle : « Il n'est pas question de cela, répliqua le vieillard ; parlons d'autre chose [2]. »

L'entretien, qui durait depuis près de quatre heures, se prolongea encore quelques moments, mais sans que François pût obtenir de le ramener sur la controverse. Lorsque le saint missionnaire prit congé de lui, Bèze, après l'avoir reconduit jusqu'à la porte en le comblant de prévenances, lui serra la main avec une grande affection et lui renouvela la déclaration qu'il lui avait faite que s'il n'était pas en bon chemin, il priait Dieu de l'y remettre. Toutes les personnes qui se trouvaient dans l'appartement voisin entendirent distinctement ces paroles.

En cette même année, François eut une nouvelle occasion de montrer l'ascendant que la vertu peut conserver sur les esprits, même dans les plus forts tumultes. Un des ecclésiastiques qui l'aidaient dans les travaux de la mission, le Père

[1] Rom. II, 6.
[2] *Année de la Visitation*, 3 juillet.

Esprit de Baume, étant allé un jour écouter le ministre Viret dans le prêche que les protestants avaient hors de la ville de Thonon, attendit ensuite ce ministre à la sortie du temple, pour lui demander des preuves de ce qu'il venait d'avancer. Viret ne répondit que par des injures. « Des injures ne sont pas des raisons, » dit tranquillement le Père de Baume, qui se mit à exposer des arguments décisifs, directement opposés aux assertions du ministre. Viret répliqua par une avalanche de nouvelles injures, en s'échauffant de plus en plus. Un protestant, de la lie du peuple, prenant fait et cause pour son ministre, prit rudement le père par le bras, et le secoua avec force en lui criant : « Qui vous a envoyé ici, mauvais sujet? de quel droit venez-vous nous troubler ? » Plusieurs hommes joignirent leurs violences à celles de ce premier assaillant; un certain nombre de gens, parmi lesquels étaient plusieurs femmes, faisaient retentir l'air de leurs cris, et voulaient chasser ce papiste de la ville. On s'armait déjà de pierres, et le désordre s'accroissait à chaque instant, lorsque François en ayant eu avis accourut aussitôt. La douceur de ses paroles, la sérénité de son visage agirent si bien sur l'esprit des hérétiques que la fureur des plus exaltés eux-mêmes se calma presque subitement, et le saint put leur faire comprendre que par de telles émeutes ils s'attireraient la colère du duc de Savoie, par les ordres de qui les missionnaires prêchaient et disputaient sur les matières de controverse [1]. De retour dans sa maison avec le Père Esprit, il engagea ce dernier à mettre dans ses démarches plus de circonspection, afin de ne pas indisposer des esprits qu'il s'agissait de gagner et d'adoucir. Dans une lettre qu'il écrivit au duc de Savoie pour lui rendre compte de cet évènement, il le suppliait de faire savoir aux hérétiques qu'il aurait pour agréable qu'ils vinssent écouter les raisons des catholiques; qu'il ne les forçait point à chan-

[1] Charles-Auguste, liv. III, page 165; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome I, pag. 428 et suiv.

ger de religion, selon le traité conclu avec les Bernois, mais seulement qu'il les invitait par affection pour leurs intérêts éternels à bien considérer la religion catholique et à bien examiner l'état de leur conscience.

La puissance que le prévôt avait sur les cœurs et son intrépidité parurent avec non moins d'éclat, dans une scène d'un autre genre, qui eut lieu vers le même temps. Averti que deux gentilshommes qui paraissaient extrêmement animés l'un contre l'autre étaient allés sur le terrain pour se battre en duel, il court au lieu indiqué : « Messieurs, leur crie-t-il, voulez-vous perdre vos âmes pour un misérable point d'honneur ? S'il vous reste encore quelque crainte de Dieu, cessez, cessez votre combat. » Mais la colère rendait les deux adversaires sourds à tous les avertissements, et, loin de s'arrêter, ils continuent de se porter des coups terribles en se précipitant l'un sur l'autre. Le prévôt, qui était très-adroit dans le maniement des armes, se jette entre eux et réussit à leur arracher leurs épées. Ainsi désarmés, ils se résignent à l'écouter, et il leur fait alors entendre un langage si judicieux et si persuasif qu'à la fureur succède dans leur cœur le repentir : ils se demandent mutuellement pardon et se retirent heureux de se voir réconciliés entre eux et avec Dieu; François leur avait donné l'absolution de l'excommunication par eux encourue.

Dans un autre ordre d'idées, François qui dévouait toute son existence à la propagation de la vraie foi, souhaitait de provoquer une lutte où la vérité seule devait triompher sans effusion de sang. Depuis que les ministres du pays de Vaud avaient lâchement décliné la conférence qu'eux-mêmes avaient proposée, ils ne cessaient de dire, pour s'excuser, que Thonon étant en la possession d'un prince catholique, le duc de Savoie aurait pu leur faire payer cher leur victoire. Le prévôt, pour leur ôter ce vain prétexte, leur offrit d'aller dans Genève, accompagné de six prêtres de son choix, défendre contre tous les ministres la doctrine catholique, sans le secours d'autres

livres que de ceux-là mêmes qui avaient été imprimés dans leurs murs.

Les ministres reculèrent encore devant ce défi à l'exception d'un seul qui, rougissant des tergiversations de ses confrères, montrait aussi plus de loyauté. Il se nommait Galletier, et était ministre dans le pays de Vaud. Il traversa le lac de Genève et vint à Thonon pour voir le saint missionnaire avec qui il eut plusieurs conférences. La vérité et la sainteté du catholicisme lui apparurent clairement; mais s'il était assez franc pour confesser tout haut la soumission de son esprit, il ne fut point assez ferme pour professer immédiatement la foi qu'il reconnaissait vraie. Du moins, rendant hommage à la science et à la piété de François de Sales, il déclara renoncer à ses préjugés et à ses préventions contre la doctrine de l'Eglise romaine. Il exprima avec assez de liberté les impressions qu'il avait rapportées de Thonon dans le canton de Vaud, pour que les Bernois sous la domination desquels était ce canton, lui fissent son procès comme coupable d'attachement au catholicisme, et, selon Charles-Auguste et d'autres historiens, le condamnèrent à mort [1].

CHAPITRE XII

Troisième conférence avec Bèze. François se rend au Synode d'Annecy, et obtient des coopérateurs pour la mission du Chablais. Conseil tenu par les missionnaires à Annemasse, où ils font les prières des quarante heures et la plantation d'une croix, malgré l'opposition des hérétiques.

Les dangers sérieux que François courait en se rendant à Genève, ainsi que le lui avait dit Bèze lui-même, ne l'empêchèrent point de faire une nouvelle tentative auprès de cet hérésiarque dont la conversion, s'il avait été assez heureux pour l'obtenir, aurait eu un grand retentissement et n'eût pas

[1] Charles-Auguste, livre III, pages 153 et 154.

manqué de produire de bons effets dans le monde chrétien. Il se trouva des personnes qui voulurent le détourner de son dessein, en lui représentant qu'il emploierait mieux son temps auprès de beaucoup de bonnes âmes disposées à profiter de toutes ses paroles qu'auprès de ce méchant et opiniâtre hérétique. « Hélas ! répondait-il, ne vous souvenez-vous point que Jésus notre Maître a dit qu'il n'était pas tant venu en ce monde pour les justes que pour les pécheurs; que, selon saint Paul, le plus agréable mot descendu du ciel était celui-ci, que Dieu est venu ici-bas pour sauver les pécheurs. Si nous devons imiter notre Maître et être les pêcheurs des pécheurs, pourquoi ne ferais-je point pour Bèze tout ce que peut faire un ministre de Jésus-Christ ? C'est une brebis égarée ; n'irai-je point tenter de la retirer de la gueule du loup et de la ramener au bercail [1] ? »

Le prévôt retourna donc à Genève. « Monsieur, dit-il à Bèze après les premières paroles de civilité, je ne viens point disputer avec vous, mais vous parler à cœur ouvert de la plus importante affaire que vous puissiez avoir au monde. Votre esprit me paraît très-agité, et puisque vous reconnaissez que l'Eglise catholique est la mère Eglise, vous devez avoir un grand désir de retourner à cette véritable mère, qui vous a autrefois nourri du lait de sa doctrine. Mais peut-être êtes-vous retenu par la crainte que les moyens de vivre à l'aise ne viennent à vous manquer. Que cette considération ne vous retienne pas; je suis chargé de vous offrir, de la part du Pape, une pension annuelle de quatre mille écus d'or [2], et de vous promettre en outre que tous vos meubles vous seront payés au double de ce que vous les estimerez [3]. » A cette proposition, Bèze demeura les yeux longtemps fixés en terre et

[1] *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux ?* Par le père Etienne Binet, de la Compagnie de Jésus, chap. 8.

[2] Formant environ quatorze mille sept cent vingt francs de notre monnaie.

[3] Charles-Auguste, liv. III, page 154 ; De Maupas, page 124.

sans dire un seul mot : « Eh quoi, monsieur, ajouta François avec ce ton affectueux qu'inspire une ardente charité, différerez-vous plus longtemps de vous rendre à la vérité ? Profitez de l'occasion favorable que la bonté de Dieu vous offre ; honorez vos cheveux blancs par un retour sincère à l'Eglise romaine, et faites un généreux effort pour mettre votre salut éternel en sûreté [1]. »

Bèze enfin rompit le silence, mais ce ne fut que pour répéter que, bien qu'il reconnût l'Eglise romaine pour la mère Eglise, il ne désespérait pas de faire son salut dans l'église protestante, et François ne put en tirer d'autre parole. Il ne restait plus à François qu'à retourner à son troupeau. Il aurait voulu tenter encore un dernier effort pour fléchir le cœur du vieillard, mais la Providence ne le permit pas. Les Genevois, ayant eu vent des visites réitérées du saint apôtre à leur ministre, lui tendirent toute sorte d'embûches, et prirent des mesures pour que François ne pût approcher Bèze ; ils n'y réussirent que trop bien.

Le saint apôtre, mis dans l'impossibilité de revoir Bèze, le recommanda à Dieu par des prières ferventes, et fit prier pour lui, notamment pendant le jubilé de Thonon. L'évêque de Genève, Claude de Granier, pria pour le malheureux hérésiarque avec non moins de ferveur, et lui fit remettre secrètement un crucifix qu'il avait demandé à son intention au Saint-Père. C'est sans doute par un effet de tant de saintes prières que le premier jour de juillet Bèze eut un songe dans lequel il lui semblait être devant le tribunal de Dieu ; l'arrêt de sa condamnation allait être prononcé, lorsque la sainte Vierge, qu'il avait honorée dans sa jeunesse, lui obtint un ajournement pour faire pénitence. Le lendemain recherchant d'où pouvait lui être venue la grâce de ce songe qui avait ébranlé tout son être, il l'attribua aux prières de l'évêque de Genève, comme il le rapporte lui-même dans une lettre qu'il

[1] Le père de La Rivière, livre II, chap. 19. pages 193, 194.

écrivit à François : « Je vois que ce saint homme prie Dieu depuis longtemps pour ma conversion ; il faut qu'il ait bien prié pour m'avoir obtenu cette faveur. Je voudrais bien lui tenir compagnie dans le ciel, où tous les bienheureux l'attendent et le désirent ; mais, hélas ! je ne mérite pas de délier la courroie de ses souliers. Je désire qu'il continue de prier pour moi, afin que, par ses mérites, je puisse obtenir le pardon de mes exécrables péchés, qui font trémousser de crainte mon cœur et ma chair. Il y a plus de vingt ans que ce saint prélat me presse d'être catholique ; je m'informai alors de ses mœurs et de sa vie, et je sus qu'il jeûnait trois fois la semaine, que jamais on ne l'avait vu perdre une minute de temps, et qu'on le trouvait presque toujours à genoux, priant Dieu, ou lisant, ou écrivant. Je le dois appeler saint, quand même il n'aurait fait d'autre bien que d'être cause du changement que je ressens en mon cœur. Ce sera un autre saint Claude, puisqu'il a tant macéré sa chair, et fait tant d'œuvres admirables [1]. »

On a des preuves positives qu'à dater de ce moment un grand changement se manifesta dans la conduite de Bèze ; il rétracta plusieurs erreurs qu'il avait enseignées jusqu'alors et montra une inclination prononcée pour le culte de l'auguste Marie, Mère du Sauveur des hommes, et pour l'Eglise romaine. Ces preuves consistent tant dans une multitude de faits cités par les historiens que dans un écrit de sa main trouvé parmi les papiers de saint François de Sales, à qui il l'avait envoyé par un homme qui s'éloignait de Genève pour embrasser le catholicisme, écrit qui fut remis au père Constantin de Magny par sainte Chantal, lorsque ce père s'occupa d'écrire la vie de Claude de Granier [2]. François Feu-Ardent, religieux cordelier, raconte que Bèze conseilla au ministre Corneille de rentrer dans l'Eglise romaine, comme il ferait lui-même s'il reprenait sa liberté [3].

[1] *Vie de Claude Granier*, par le père Constantin de Magny, page 282.
[2] *Vie de Claude de Granier*, page 280.
[3] *Entremangeries ministrales*, liv. III, chap. 24, page 327.

L'année même où François de Sales eut des entretiens avec Bèze, le bruit courut que cet hérésiarque était mort, et qu'avant d'expirer il avait abjuré les erreurs de Calvin. Bèze écrivit à ce sujet à Guillaume Stuckius une lettre où il s'égayait sur le compte des jésuites et surtout du père Clément du Puy qu'il supposait avoir inventé cette fable. Le chanoine Louis de Sales y répondit par une lettre imprimée en 1598, où il établit que la prétendue lettre attribuée aux jésuites sur le décès et la conversion de Bèze n'était qu'une imposture de Bèze lui-même.

Du reste, plusieurs traits authentiques démontrent que ce malheureux hérésiarque était tourmenté dans les derniers temps de sa vie par de cruels remords. Une femme, âgée de soixante-douze ans, dit le père Talissieux [1], assura aux pères capucins à la mission qui se fit à Mieussy en 1643, qu'elle avait servi dans la maison du ministre Bèze à Genève, et que lui ayant demandé quelques jours avant sa mort quelle religion elle devait suivre, il lui répondit en pleurant que la foi de l'Eglise catholique était la meilleure.

L'abbé Joly, dans ses savantes remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle, rapporte un autre fait qui a quelque rapport avec celui-là. Interrogé par une de ses parentes, Bèze lui recommanda de s'attacher invariablement à l'Eglise romaine et de ne tenir aucun compte de ce qu'il avait fait et écrit ; et comme celle-ci témoignait de l'étonnement d'un conseil si contraire à sa conduite, il lui répondit par ces pitoyables paroles d'un homme qui n'a pas le courage de ses convictions : « Mon parti est pris. »

Afin de détruire l'impression fâcheuse que le langage d'un des principaux ministres de la réforme devait produire contre elle, les Genevois essayèrent de le faire passer, dans l'opinion publique, pour un vieillard dont l'âge avait affaibli la raison et qui radotait. Pour mettre un terme au trouble qui l'oppres-

[1] *Missions des capucins*, par le père Talissieux, liv. IX, page 142.

sait, il voulut s'enfuir de Genève avec le dessein d'abjurer l'hérésie, et il s'était même déguisé dans cette vue. Les Genevois qui exerçaient sur sa personne une surveillance de tous les instants s'aperçurent de son projet, et ils lui donnèrent des gardes pour qu'il ne pût s'échapper. C'est ainsi qu'il persévéra en apparence dans la pratique du calvinisme jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, où il mourut le 23 octobre 1605, en accusant ses coreligionnaires d'être coupables de sa damnation.

Peu de temps après son retour de Genève à Thonon, François se rendit à un synode qui se tint à Annecy; il y rendit compte de l'état de la religion dans le Chablais, et pria l'évêque de lui donner de nouveaux coopérateurs, parce qu'il ne pouvait suffire avec un si petit nombre d'ouvriers aux besoins d'un ministère si étendu et qui s'étendait encore chaque jour. L'évêque acquiesçant à sa demande lui en donna trois : le père Jean Saunier, jésuite de Chambéry; le père Esprit de Baume, capucin, qui était déjà venu quelquefois à Thonon, mais sans s'y fixer; et le père Chérubin de Maurienne, grand prédicateur et controversiste célèbre, que nous avons vu à l'œuvre [1]. Ce fut avec une grande joie que le saint apôtre amena dans sa mission ces dignes ouvriers ; ils arrivèrent le 28 juillet 1597 au bourg d'Annemasse situé à une lieue de Genève. Ce pays avait été en proie aux dévastations des Bernois et des Genevois en 1536, mais les habitants n'en étaient pas moins restés fidèles à la foi de leurs pères [2]. Les missionnaires tinrent le lendemain un conseil entre eux pour délibérer sur les moyens d'accélérer le succès de l'œuvre commune. Ce conseil, auquel prirent part le chanoine Louis de Sales, Jean Magnilier, curé d'Annemasse, tous les prédicateurs des deux bailliages, et comme témoin, le baron de Viry, un des conseillers du duc de Savoie, arrêta qu'on s'adresserait au duc de Savoie afin d'obtenir de lui : 1° pour les curés établis ou à

[1] Ci-dessus, chap. 2, page 244.
[2] *Dictionnaire de Savoie*, tome I, page 305.

établir tous les bénéfices à charge d'âmes que les chevaliers de Saint-Maurice et de Saint-Lazare ont possédés jusqu'à ce jour dans la province; 2° la fondation d'un collége de jésuites à Thonon, d'où les religieux iraient évangéliser tous les environs et se répandraient dans les diverses parties du diocèse: fondation facile pour laquelle l'église collégiale de Viry consentait à céder, moyennant indemnité, le prieuré de Saint-Hippolyte, situé au milieu de la ville, avec ses grands et beaux bâtiments et son revenu de douze cents écus [1]. On devait en outre demander au prince : 1° qu'il exemptât les catholiques d'une partie des contributions ordinaires et extraordinaires, afin qu'attirés par ce motif humain les protestants assistassent plus volontiers aux instructions, où les motifs solides et surnaturels de la vraie foi leur seraient exposés; 2° que les églises de Saint-Julien et de Thoiry fussent unies à l'église collégiale de Viry, avec les dîmes de deux paroisses voisines, en dédommagement du prieuré de Saint-Hippolyte, à la condition qu'elle fournirait un aumônier aux soldats du fort Sainte-Catherine. Il fut aussi statué que le prince serait prié d'obliger les Genevois à une conférence publique avec les théologiens catholiques, conférence qu'ils avaient si souvent demandée sans jamais se résoudre à l'accepter. Un dernier article concernait le curé d'Annemasse, au bénéfice duquel les missionnaires demandaient que le duc consentît à ce qu'on joignît les dîmes que les religieuses de Bellerive possédaient autrefois dans cette paroisse, et qui étaient alors possédées injustement par un hérétique de Genève [2].

Ces demandes des missionnaires furent portées au duc de Savoie par le père Chérubin qui jouissait d'une grande considération à la cour de Turin. Le prince lui fit une réponse favorable, qui ne reçut toutefois son exécution qu'après un certain intervalle de temps, soit parce qu'on craignait de mécon-

[1] Environ quatre mille quatre cent vingt francs de notre monnaie.

[2] *Opuscules* du Saint, tome V de l'éd. Migne, p. 225 à 228.

tenter les Bernois tandis qu'on était en guerre avec la France, soit parce que les volontés des meilleurs princes rencontrent souvent dans leur réalisation des obstacles imprévus [1]. Le père Chérubin demanda aussi la permission d'effectuer un projet qu'avaient approuvé l'évêque de Genève et le prévôt, et qui était de faire les prières des quarante heures à Annemasse : il avait choisi ce bourg, parce que, comme il n'est éloigné de Genève que d'une lieue, il espérait que la solennité de la cérémonie donnerait un grand éclat au culte catholique et contribuerait puissamment au progrès de la religion. L'évêque de Genève, adoptant ces espérances, promit de venir lui-même présider les exercices. Le duc de Savoie et le nonce du Pape accueillirent ce projet avec la plus grande faveur, et ils voulurent contribuer à la dépense, en donnant, le nonce deux cents écus, et le duc cinq cents [2], avec de superbes tapisseries et toute l'argenterie de sa chapelle pour orner l'Oratoire où le Saint-Sacrement devait être exposé. Comme il ne pouvait se rendre en personne à Annemasse, ainsi qu'il l'aurait souhaité, il chargea le gouverneur de Savoie, M. d'Albigny, de le représenter dans cette auguste cérémonie.

Le père Chérubin se hâta de faire connaître l'heureux effet de sa proposition à l'évêque de Genève, qui fit aussitôt publier dans toutes les paroisses du diocèse que la solennité des quarante heures se célèbrerait à Annemasse le dimanche 7 septembre et les deux jours suivants. François réfléchissant aux moyens les plus efficaces d'y attirer le plus grand concours possible de peuple jugea, ainsi que ses coopérateurs, qu'il serait utile de représenter au début quelqu'un de ces mystères pieux dont le peuple était alors aussi avide qu'il l'est de nos jours des spectacles profanes, et le choix des missionnaires s'arrêta sur un drame dont le sujet serait le sacrifice d'Abraham. François

[1] Charles-Auguste, page 157; *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 170.

[2] Sept cent trente-six francs et dix-huit cent quarante francs de notre monnaie.

adopta d'autant plus volontiers cette innocente manière d'éveiller et de piquer la curiosité publique, que ces sortes de représentations fournissaient un sujet d'édification aussi bien qu'un agréable délassement. Les deux Louis de Sales, l'un son jeune frère et l'autre son cousin, furent chargés de composer cette pièce qui fut achevée en peu de temps. Dans la distribution des rôles, le saint apôtre ne dédaigna pas de prendre le sien : il prit celui qui demandait le plus de gravité, le rôle de Dieu le Père. Le père Chérubin, en arrivant de Turin, se mit à préparer tout ce qui était nécessaire pour le succès de la représentation : le théâtre fut élevé sur la grande place d'Annemasse, contiguë à l'église, et on dressa des tentes avec des soliveaux, des toiles, des tapis, afin que les assistants pussent être à couvert, dans le cas où il viendrait à pleuvoir.

Le bruit de ces préparatifs et de ceux que l'on faisait pour les prières des quarante heures fut bientôt répandu dans toute la Savoie; et, au jour désigné, une foule considérable de personnes des deux sexes se trouvait à Annemasse. La multitude était si grande que les Genevois, s'inquiétant de voir arriver près de leurs portes tant de catholiques, envoyèrent des compagnies de soldats occuper les chemins de leur territoire. Plusieurs, à la vue de ces démonstrations hostiles, craignirent que de cette rencontre des soldats calvinistes et des pèlerins catholiques il ne résultât de grands malheurs, et ils firent part de leurs appréhensions au prévôt. François, pour dissiper toutes ces frayeurs, donna lui-même l'exemple d'un grand courage. Il résolut de conduire les fidèles de Thonon jusqu'au bourg d'Annemasse, qui en est éloigné d'environ cinq lieues, et de porter la croix en tête de la procession pour offrir à Jésus crucifié une réparation authentique et publique des outrages qu'avait subis le signe sacré du salut dans tout le pays sous la domination des hérétiques. Non content d'approuver ce projet, M. de Lambert, gouverneur des Allinges, promit de faire lui-même partie de la procession.

Le Saint en conféra ensuite avec les catholiques de Thonon qui, tout en s'associant à ses pieux projets, objectaient qu'ils seraient vraisemblablement attaqués en route par les hérétiques irrités de voir promener la croix avec honneur dans le pays, surtout quand on s'approcherait des troupes apostées par les Genevois. Ils n'en mirent pas moins d'empressement à se rendre de grand matin, le 6 septembre, à l'église de Saint-Hippolyte, d'où le départ devait avoir lieu. François y célébra la messe; puis, organisant la procession, il ordonna à son domestique Georges Rolland de porter la Croix, aucun autre des fidèles n'ayant osé s'en charger, par suite de la frayeur qu'on avait des hérétiques : « Ne craignez rien, lui dit en souriant le Saint pour le rassurer, car il ne se montrait pas beaucoup plus confiant que les autres; on ne vous fera point de mal qu'on ne m'en fasse, et s'il faut mourir, nous mourrons ensemble [1]. » On se mit alors à chanter le *Vexilla Regis*, puis le prévôt entonna au pied de l'autel les litanies des saints, et, après le chant des premières invocations, on se mit en marche. Georges Rolland, qui portait la Croix, comme nous l'avons dit, était en tête de la procession; tous les catholiques qui s'étaient sentis assez robustes pour faire le pèlerinage à pied se rangeaient à sa suite, puis venait François de Sales revêtu d'un surplis et d'une étole. A mesure que la procession traversait les divers villages du Chablais, en faisant entendre les chants sacrés, les nouveaux convertis qui s'y trouvaient se mettaient à la suite, de sorte que bientôt le nombre des fidèles qui venaient après le prévôt fut aussi considérable que celui des pèlerins qui le précédaient. La procession, qui avait à parcourir des chemins difficiles et boueux en chantant continuellement des litanies, des hymnes et des psaumes, arriva sans encombre à Annemasse. On avertit le saint apôtre que les confrères de la Sainte-Croix d'Annecy étaient en ce moment proches d'Annemasse; il alla aussitôt, et sans vou-

[1] Déposition de sainte Chantal, art. 12.

loir prendre de repos, à leur rencontre, avec un nombreux cortége. Lorsqu'il aperçut cette longue procession de pénitents couverts d'un habit noir en forme de sac, marchant gravement, la plupart les pieds nus, le chapelet à la main, chantant sur des tons lugubres les litanies de Jésus crucifié, et suivis du chanoine Louis qui faisait les fonctions de prieur, il ne put retenir ses larmes, non plus que celui-ci. Ils revinrent tous ensemble jusqu'à l'église, et les musiciens y chantèrent un motet au pied de l'autel de la sainte Vierge; puis tout le monde se retira, car il était déjà nuit [1].

Les prières des quarante heures [2] commencèrent le lendemain dimanche, à dix heures du matin, par la grand'messe, que l'évêque Claude de Granier, célébra pontificalement, et où il donna la sainte communion aux confrères de la Sainte-Croix et à un très-grand nombre d'autres personnes. Avant l'offertoire, François était monté en chaire et avait prononcé sur la cérémonie un discours très-pathétique et tout rempli de ce zèle apostolique dont son âme était pénétrée. Après la messe eut lieu une procession générale, dans laquelle le Saint-Sacrement fut porté avec autant de magnificence que de dévotion, au milieu des fidèles qui ne pouvaient maîtriser leur attendrissement. Après que l'évêque eut exposé le Saint-Sa-

[1] Le père Louis de La Rivière, liv. II, chap. 14, pages 171, 172 ; Charles-Auguste, liv. III, page 158, 159; Déposition d'Antoine de Castagneri, 2e *Procès de la canonisation*, tome II, page 1352; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 13 et suiv.

[2] Les prières des quarante heures ont été instituées en 1536 par un capucin de Milan qui proposa cet exercice en mémoire des souffrances et de la mort de notre Sauveur, et spécialement des quarante heures qu'il demeura sur la Croix et dans le sépulcre, afin d'apaiser par ce moyen la colère de Dieu, et de détourner le fléau de la guerre dont Milan était menacé. — Saint Charles Borromée fut le premier qui fit connaître et pratiqua cet exercice dans les états du duc de Savoie. Ce fut lorsqu'il vint à Turin rendre ses hommages au Saint-Suaire. Il passa ces quarante heures depuis la première jusqu'à la dernière devant cette pieuse relique; il employa une partie de ce temps à faire des prédications au peuple et donna tout le reste à la prière. Ceci se passa en l'an 1577. (*Agréable nouvelle*, par Claude de Guichard, page 37.)

crement sur le précieux tabernacle qui lui avait été préparé, le père Chérubin prononça un sermon qui fit sur tous les cœurs l'impression la plus vive, et les confrères de la Sainte-Croix d'Annecy entrèrent ensuite dans l'oratoire avec la procession du Chablais pour y faire la première heure d'adoration. Cette touchante cérémonie de l'adoration fut ensuite continuée par les processions des autres parties de la Savoie, selon l'ordre de leur arrivée, l'exemple édifiant donné par les fidèles du Chablais ayant excité un zèle si général que les processions se succédèrent presque sans interruption pendant la durée des quarante heures. Les prédications étaient faites alternativement par François de Sales et ses laborieux coopérateurs, et chacune était suivie d'une heure d'adoration devant le Saint-Sacrement.

Les sentiments de profonde édification qui remplissaient les âmes et échauffaient les cœurs au milieu de ces actes de piété trouvèrent encore un nouvel aliment dans une autre cérémonie. Il y avait eu autrefois, sur la grande route qui conduit d'Annemasse à Genève une Croix de pierre, ornée de deux statues de marbre, représentant l'une Jésus crucifié, l'autre la sainte Vierge, et qu'on nommait la Croix Philiberte, du nom de celui qui l'avait fait planter. Les hérétiques l'ayant renversée et mise en pièces, les catholiques voulurent élever, sur le piédestal qui avait été respecté une nouvelle Croix de bois, faute de ressources pour en avoir une plus riche. Déférant au vœu exprimé par eux que sa plantation se fît le premier jour des quarante heures, François, délégué à cet effet par l'évêque, bénit la Croix le dimanche matin avec les cérémonies usitées en pareille occasion, et il y fit attacher sur une plaque de métal une inscription composée par lui-même dans le but de donner une notion exacte de la doctrine catholique sur le culte de la Croix :

Ce n'est la pierre ou le bois
Que le catholique adore,

Mais le Roi qui, mort en Croix,
De son sang la Croix honore [1].

Puis, le soir du même jour, les confrères de la Sainte-Croix d'Annecy, accompagnés par l'évêque et suivis d'une grande foule de peuple, vinrent la prendre en procession, et la charger sur leurs épaules, pour la transporter, en chantant avec une grande piété l'hymne *Vexilla Regis,* au lieu où elle devait être plantée [2]. Là, on dressa la Croix qui fut fixée en terre au milieu des saints transports de l'allégresse universelle. La cérémonie de la plantation de la Croix étant achevée, le père Esprit de Baume, prenant la parole, signala dans la Croix le mémorial de l'amour infini d'un Dieu qui a répandu jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut des hommes, et en insistant sur l'honneur dû à ce signe sacré, il s'exprima avec tant d'onction et d'énergie que non-seulement les catholiques au nombre de trente mille, mais les nombreux protestants venus par curiosité, pleuraient, se frappaient la poitrine et criaient miséricorde. L'auteur de la Vie de Claude de Granier, le père Constantin de Magny, rapporte un fait qui tient du merveilleux [3], et qui montre bien que Dieu couvrait en cette circonstance d'une protection visible les saints travaux de François et de ses coopérateurs. Plusieurs protestants qui se trouvaient dans l'intérieur de Genève assurèrent avoir entendu une partie du discours du père Esprit, et rien n'empêche de croire que Dieu qui a souvent fait des choses plus grandes que celle-là n'ait voulu permettre cette sorte de prodige que rendent plus vraisemblable encore les conversions de quelques Genevois arrivées les jours suivants. Après le sermon du père Esprit, on distribua plusieurs placards imprimés, relatifs au culte de la Croix, dont l'auteur était le père Talissieux, religieux

[1] *Etendard de la Croix*, livre II, chap. 5.
[2] Ouvrage cité ci-dessus, Avant propos.
[3] *Vie de Claude de Granier*, page 171.

capucin qui jouissait d'une grande réputation de piété. Son écrit qui contribua beaucoup à l'édification des fidèles pénétra jusque dans Genève, et le ministre La Faye essaya d'atténuer par une réponse l'effet salutaire qu'il produisait : nous aurons dans la suite occasion de revenir sur cet incident.

Tous les catholiques présents à Annemasse regardaient comme une preuve notoire de l'intervention de la Providence que les protestants de Genève eussent souffert ce triomphe de la Croix, sans que la pensée leur fût venue de commettre aucun acte de violence, ce qui semblait contraire à toutes les dispositions qu'ils avaient manifestées ouvertement jusqu'alors [1]. D'un autre côté l'évêque considérait avec une grande joie la piété fervente des processions qui ne cessaient d'arriver de toutes les parties du diocèse, notamment celle du bailliage de Ternier, composée de six à sept mille hommes, parmi lesquels on comptait sept cents nouveaux convertis, fruit des prédications que les dominicains et les jésuites y faisaient depuis trois ans.

Le père Chérubin, à la vue d'un auditoire si nombreux et si bien préparé, se sentit comme rempli d'une inspiration soudaine : il prononça un discours qui émut profondément tous les esprits, et, après avoir exposé d'une manière claire et animée les vérités du catholicisme, il s'écria : « Nous n'avançons rien ici, mes chers frères, que nous ne soyons prêts à dire partout ailleurs, et à soutenir en présence de tous les ministres qui vous ont trompés jusqu'à présent. Ils nous avaient fait proposer une conférence sur les matières controversées entre eux et nous; nous l'avons acceptée avec joie, et nous n'attendions qu'un sauf-conduit pour la sûreté de nos personnes; mais ils n'ont point voulu nous l'envoyer. Quant à nous, nous prenons Dieu à témoin, en votre présence, que nous accepterons toujours très-volontiers toutes les conférences, afin de vous montrer plus clair que le jour qu'on vous a trom-

[1] Déposition du chanoine Gard.

pés, et qu'on vous a misérablement éloignés de la véritable Eglise. » A ces paroles, plusieurs des auditeurs ne purent retenir leurs larmes; ils gémissaient sur leurs erreurs passées dont la grâce de Dieu les avait délivrés et ils le bénissaient de son ineffable miséricorde [1].

Ces émouvantes cérémonies, ces exhortations fréquentes, la douce piété qui animait les fidèles, l'air de bonheur qui brillait sur leurs figures et qui attestait la joie répandue dans les âmes qui se sont réconciliées avec Dieu et avec leur conscience, tout cela était bien propre à faire réfléchir les hérétiques qui en étaient témoins. Plusieurs d'entre eux furent éclairés par la seule méditation de l'inscription placée au bas de la Croix : « Nos ministres, disaient-ils, nous trompaient donc grossièrement, en affirmant que les catholiques adorent le bois et la pierre; cet écriteau nous démontre au contraire que ce qu'ils adorent sous la figure de la Croix, c'est Jésus-Christ seul [2]. » Aussi un grand nombre de protestants se convertirent, et les prières des quarante heures eurent tout l'heureux effet qu'on s'en était promis. Les ministres, consternés d'une part des défections qui avaient lieu parmi leurs partisans, et piqués de la manière dont le Père Chérubin avait parlé de leur refus de conférence, résolurent de ne rien négliger pour éloigner les prédicateurs de leur voisinage [3]. En conséquence ils firent écrire aux Bernois par les syndics de Genève que les papistes, et en particulier les capucins, travaillaient à renverser et détruire la religion protestante dans les bailliages de Thonon et de Ternier, ce qui était une infraction manifeste des traités. Les Bernois adressèrent aussitôt leurs plaintes au duc de Savoie et au gouverneur des Allinges, avec une menace de guerre si l'on n'imposait pas silence aux capucins. Le gouverneur crut devoir, pour éviter toute

[1] Charles-Auguste, livre III, page 160.
[2] Déposition du marquis de Lullin.
[3] Le père Talissieux, *Missions des Capucins*, livre I, page 23.

cause de rupture, engager le père Chérubin et ses compagnons à se retirer dans leur couvent. Mais le père Chérubin n'était pas homme à céder si facilement la place. Il écrivit au duc de Savoie, au nonce de Turin, au Pape, que depuis les commencements de la mission l'Eglise catholique avait vu rentrer dans son sein un grand nombre d'hérétiques, qu'on avait les espérances les mieux fondées d'obtenir une moisson plus riche encore dans un prochain avenir, plus de quatre mille auditeurs tant de Genève et de Gaillard que du pays de Vaud assistant régulièrement à leurs prédications, et que c'était le défi public qu'on avait fait aux ministres d'en venir à une conférence sur la religion qui les avait jetés dans un fort grand embarras dont ils cherchaient à se dégager en faisant agir les Bernois pour éloigner les capucins. Le duc, loin de se laisser intimider par les menaces des Bernois, entra dans les vues du père Chérubin, le félicita de ses succès et l'engagea à poursuivre avec le même zèle sa sainte entreprise. Ce résultat de la démarche des ministres les déconcerta tellement que quelques-uns de ceux qui étaient établis dans les bailliages de Thonon et de Ternier, ne jugeant plus le poste tenable, allèrent s'établir ailleurs. Les ministres de Genève, comprenant que leur dignité serait fort compromise, s'ils ne paraissaient accepter la conférence, chargèrent un des leurs de faire savoir au père Chérubin, qu'ils étaient disposés à discuter publiquement les points controversés, moyennant certaines conditions dont on conviendrait. Cette bonne nouvelle remplit de joie l'évêque et les missionnaires qui députèrent aussitôt le chanoine Louis de Sales à Genève pour hâter la conclusion de l'affaire. Le chanoine se présente d'abord chez l'auteur de la lettre, qui le renvoie aux syndics de la ville, puis ceux-ci l'adressent au ministre Perrot, lequel répond que la chose ne se peut décider que dans une assemblée générale des ministres. Naturellement Louis de Sales demande avec les plus vives instances que cette assemblée soit convoquée; il ne peut l'obtenir, et il se voit réduit à s'en retourner sans avoir rien

conclu. Afin de pallier un procédé aussi étrange dont l'opinion publique s'étonnait, les ministres alléguèrent deux pitoyables excuses qui ne firent qu'accroître leur déshonneur : d'abord ils désavouèrent la lettre provocatrice écrite au père Chérubin; en second lieu ils prétendirent que dans la conférence projetée la partie catholique devait envoyer des jésuites pour sa défense, et qu'ils ne voulaient point communiquer avec ces hommes rusés et intrigants, qui cherchaient à s'immiscer partout et n'étaient que des espions de l'Espagne. De pareilles raisons ne pouvaient trouver de dupes. Il n'était personne qui ne comprît à merveille, en voyant se terminer ainsi cette affaire après deux mois de négociations, que les ministres s'efforçaient de dissimuler sous un prétexte ridicule la crainte qu'ils avaient d'entrer en lice avec les catholiques.

CHAPITRE XIII

François poursuit le cours de ses travaux à Thonon. Charité de M. et de Mme de Blonay. Zèle excessif du père Chérubin. La peste désole la ville d'Annecy; dévouement de François qui est atteint du fléau.

François de Sales, de retour à Thonon, continuait de s'occuper à diriger vers la perfection les âmes pieuses, à fortifier dans la foi les nouveaux convertis, à ramener les hérétiques des ténèbres de leurs erreurs à la lumière du catholicisme. Attentif à tout ce qui pouvait lui assurer de plus en plus la confiance et l'affection de ses enfants, car tous le révéraient comme un père, il rendait à chacun tous les services possibles, même ceux qui paraissaient les plus étrangers aux fonctions de son ministère. Les connaissances que ses études de jurisprudence à Padoue lui avaient acquises dans le droit civil lui rendaient facile le rôle d'arbitre entre ceux qui avaient des différends à démêler, et ses décisions étaient toujours écoutées

avec respect. Le prévôt, ayant aussi acquis dans sa jeunesse des notions de médecine, indiquait des remèdes pour les cas faciles, renvoyait pour les cas plus graves aux hommes de l'art, et dirigeait l'exécution de leurs ordonnances. Pendant qu'il se mettait ainsi au service de tous avec une charité et une humilité incomparables, il évitait toutes les fois qu'il le pouvait de se faire servir lui-même. C'est ainsi qu'un jour, un gentilhomme qu'il avait récemment converti étant entré inopinément dans sa chambre, pour lui communiquer quelque affaire, le trouva raccommodant ses habits de sa propre main; et comme il en témoignait son étonnement au saint missionnaire : « Je ne vois aucun inconvénient, répondit François en souriant, à raccommoder ce que j'ai gâté moi-même. » Cet acte d'humilité toucha tellement le gentilhomme qu'il assura dans la suite qu'à cette époque où sa foi n'était pas encore des mieux assises, rien n'avait plus contribué à la raffermir dans son cœur [1].

C'est en donnant ainsi de continuels exemples des plus belles vertus que François gagnait tous les jours à l'Eglise quelques nouveaux enfants, dont il écrivait les noms sur un registre spécial [2].. Lorsque les nouveaux convertis étaient pauvres, il s'empressait de leur procurer des moyens d'existence, et les envoyait au château de M. et de Mme de Blonay, où avec les secours temporels leur étaient prodigués les soins propres à les fortifier dans la foi. Le saint missionnaire trouvait dans ces deux vertueux époux le concours le plus utile et le plus efficace, et il leur en témoignait sa reconnaissance en leur rendant une foule de bons offices spirituels. Les conduisant par le chemin de la perfection, il s'attachait à leur montrer dans l'union sacrée de Jésus-Christ et de son Eglise l'image de l'union céleste qui doit régner entre deux époux [3]. Ayant un jour assisté à un sermon où

[1] Charles-Auguste, liv. III, pages 161, 162.
[2] Charles-Auguste, Table des pièces authentiques, n° 130.
[3] *Vie de la mère de Blonay*. chap. I.

François avait traité et développé ce sujet avec autant de profondeur que d'onction, M. et Mme de Blonay en furent tellement touchés qu'ils se promirent mutuellement que celui des deux qui survivrait à l'autre ne se remarierait point, mais entrerait, lui dans l'état ecclésiastique, l'autre dans une communauté religieuse, et l'engagement en fut signé le lendemain par tous deux au sortir de la sainte Table. M. de Blonay, devenu veuf peu de temps après, embrassa en effet l'état ecclésiastique, dans lequel il se montra un modèle de piété sous la conduite du prévôt, qui l'appelait son frère, et logeait chez lui quand les travaux de la mission nécessitaient sa venue dans le pays. François reportait l'affection qu'il avait vouée à M. de Blonay sur ses enfants et sur toutes les personnes de sa maison qu'il s'appliquait avec un soin particulier à instruire et à faire avancer dans les voies de la piété. La cadette des deux sœurs qui s'appelait Aimée attira surtout son attention par la ferveur de sa piété et par l'empressement qu'elle mettait à apprendre de lui des cantiques spirituels, surtout ceux qui avaient été composés en l'honneur de la sainte Croix quand on fit la plantation de la Croix au bourg d'Annemasse. La pieuse enfant ne pouvait se résoudre à quitter le Saint, tant qu'il lui était permis de rester près de lui; quelquefois, pour le considérer avec plus de loisir, elle se plaçait derrière quelque rideau ou tapisserie, et il lui semblait alors, ainsi qu'elle l'a souvent déclaré dans la suite, voir un ange revêtu d'un corps mortel. François, comprenant que Dieu avait sur cette enfant des vues de prédilection, s'attacha particulièrement à elle : « J'aime la chère cadette aussi tendrement que si elle était ma propre fille ou ma propre sœur, écrivait-il à M. de Blonay; mais nos paternités diffèrent en ce que le père naturel lui donnera la dot, et le père spirituel lui donnera l'emploi au service de Dieu. » La jeune Aimée sut profiter si bien des instructions du fervent missionnaire, qu'elle avait coutume de dire que nous devons craindre, non-seulement le péché mortel, mais encore le péché véniel, plus

que la peste, plus que la foudre, plus que l'enfer même, et qu'on ne saurait comprendre comment une âme faite à l'image de Dieu, comblée de ses dons, peut volontairement se permettre la moindre offense contre sa bonté infinie. Etant à peine âgée de neuf ans, il lui arriva un jour de trouver chez un voisin quelques livres hérétiques; elle les porta en toute hâte au saint apôtre, en lui disant avec un ton plein d'animation qu'il fallait les jeter dans le feu. Comme on lui demandait si elle n'avait pas eu la curiosité de les lire : « Les lire! s'écria-t-elle; ah! j'aimerais mieux être brûlée que de lire quelque chose contre la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine [1]! »

Les religieux capucins s'appliquaient avec beaucoup de zèle à seconder François dans les travaux de la mission du Chablais, travaux auxquels ils étaient d'ailleurs si puissamment stimulés par les paroles et par les exemples de leur chef : « Mes pères, leur disait-il, vous m'êtes envoyés de Dieu et du grand père de famille le Pape, auquel j'ai représenté que la moisson étant grande et commençant déjà à blanchir de toutes parts, il fallait des ouvriers pour la récolte. Je suis pauvre comme vous, étant fils de famille; mais ayez confiance dans le Dieu qui vous envoie, il vous donne courage, et il vous bénira [2]. » François faisait un cas particulier du père Chérubin dont il prisait l'entraînante éloquence fortifiée par un solide savoir, l'éminente piété et le zèle ardent qui ne connaissait point d'obstacles. Ce zèle se montrait quelquefois si bouillant qu'on pouvait craindre qu'il ne fît naître quelques embarras dans un pays où l'on avait devant soi de nombreux hérétiques. Mais Dieu se sert des qualités et des défauts mêmes de ses envoyés pour opérer l'édification et le salut des âmes. Un jour que le conseil de ville de Thonon était assemblé, le père Chérubin fit prier les membres du conseil, pour la plupart encore protes-

[1] *Vie de la mère de Blonay*, chap. 26.
[2] *Année de la Visitation*, 16 septembre.

tants, d'agréer qu'il leur représentât des choses relatives au bien public. Introduit avec honneur dans la salle de leur assemblée, il expose que la religion étant l'objet le plus important, le plus essentiel et le seul qui mérite toute leur application, rien n'est plus digne d'eux que de s'en occuper sérieusement dans leurs réunions, et qu'en conséquence il les prie de faire appeler leurs ministres afin qu'il puisse les convaincre en présence de l'assemblée que la doctrine qu'ils enseignent est fausse, et qu'on ne peut faire son salut que dans l'Eglise catholique [1]. Cette proposition ne fut point acceptée ; mais elle eut le bon effet de témoigner combien les catholiques se tenaient sûrs de la bonté de leur cause, et combien les protestants au contraire semblaient se défier de la leur, puisque les premiers prenaient à tâche de l'exposer et de la soutenir publiquement devant des contradicteurs. A cela ne se borna point la première tentative du père Chérubin pour obtenir une discussion entre les champions des deux cultes. Le jeudi suivant, jour qui était à Thonon celui du marché, ayant fait dresser une chaire dans la place publique, il y prêcha contre la doctrine des ministres, et, se tournant vers la maison de ville où se trouvait le ministre Louis Viret, il dit aux assistants : « Votre ministre est à cette fenêtre qui m'écoute et ne dit mot : obligez-le de venir ici défendre la doctrine qu'il vous enseigne ; il ne veut pas entrer en conférence avec moi, parce qu'il sait bien qu'il vous trompe, vous abuse et vous perd. » Les catholiques tremblaient que les hérétiques n'assommassent l'orateur à coups de pierres, mais sa hardiesse les déconcerta tous.

Un homme doué d'un caractère de cette trempe ne devait pas voir avec tranquillité que l'église Saint-Hippolyte de Thonon servit à la fois aux catholiques et aux protestants, qu'on y célébrât la cène après la messe, et il fit si bien auprès du duc de Savoie qu'il obtint que les protestants,

[1] Le père Talissieux, *Missions des Capucins*, livre II, pages 29 et suiv.

laissant l'église Saint-Hippolyte à l'usage exclusif des catholiques, iraient faire leurs offices à l'église Saint-Augustin. Toutefois ceux-ci étaient maintenus dans le droit de se servir de la grande cloche de l'église Saint-Hippolyte pour annoncer leurs prêches. Cette réserve ne faisait point le compte de l'impétueux capucin qui fit décider par le prince que la cloche elle-même était à l'usage exclusif des catholiques. Les magistrats de Thonon, redoutant l'agitation qu'une mesure si irritante pouvait mettre dans les esprits, représentèrent qu'il fallait les y préparer peu à peu si on ne voulait s'exposer à exciter de grands troubles. Mais le père Chérubin n'était pas homme à temporiser. Dédaignant de recourir à l'intervention de magistrats dont la timidité le choquait, il résolut de ne compter que sur lui-même pour se rendre maître unique de la cloche. François était alors absent de Thonon. Un jour il se rend à l'église avec le père Esprit et deux laïques, en ferme les portes, monte avec ses compagnons au clocher, puis ayant tiré à lui les cordes et les échelles, il attend que les protestants se présentent pour sonner leur office. Ils viennent, en effet, à l'heure accoutumée, et trouvant les portes de l'église fermées ils les enfoncent, vont droit au clocher, et restent tout surpris de ne trouver ni cordes pour sonner, ni échelles pour monter. Alors se montre le père Chérubin, qui, du haut du clocher, leur déclare qu'il a en main un ordre du duc de Savoie, en vertu duquel les cloches ne serviront désormais qu'aux catholiques, ordre très-juste, ajoute-t-il, puisqu'il ne convient pas que le même instrument annonce la prédication de la vérité et la diffusion de l'erreur. Les hérétiques, furieux de cette déclaration inattendue, s'attroupent et courent aux armes. Quelques-uns tirent des coups de fusil sur le père Chérubin et sur son compagnon, sans pouvoir les atteindre, tandis que d'autres appliquent des échelles pour monter à l'assaut; mais elles sont renversées par l'intrépide capucin et ses trois amis. De plus en plus exaspérés par la résistance qu'on leur oppose, ils parlaient de saper et de renverser le clocher, lorsqu'arriva

M. de Vallon, gentilhomme protestant, qui avait une grande autorité sur ses coreligionnaires, et qui parvint à les calmer par son langage modéré. Il appela à haute voix le père Chérubin, en le priant de descendre du clocher : celui-ci, au lieu d'accéder à l'invitation qui lui était faite, se montra par une fenêtre, et, avançant la main, il produisit les ordres du duc, en déclarant qu'il en presserait et en soutiendrait l'exécution, s'il le fallait, au péril de sa vie. Contenus par la présence de M. de Vallon les hérétiques se décidèrent enfin à se retirer, mais avec une résolution formelle de vengeance. Ils ne perdirent point de temps : dès la nuit suivante, ils montèrent dans ce même clocher, puis ils allumèrent un grand feu sous la cloche et la brisèrent à coups de marteaux, après l'avoir enveloppée d'un drap pour amortir le bruit des coups.

Leur précaution n'empêcha point que le père Chérubin, qui était toujours sur le qui vive, ayant entendu quelque bruit et regardé par sa fenêtre, reconnut que des agresseurs s'étaient introduits dans le clocher. Il sortit aussitôt avec le père Esprit, et alla requérir Claude Marin, procureur fiscal, de venir s'opposer à la rébellion qui éclatait dans le clocher. Ce magistrat jugeait qu'il était imprudent d'aller au milieu de la nuit braver des gens dont on connaissait l'audace et la violence. Le père Chérubin insiste, et parvient à l'entraîner vers l'église. Les hérétiques, se voyant découverts, menacent de les assommer s'ils osent monter vers eux et leur jettent même des tisons enflammés. Le procureur fiscal, intimidé par ces clameurs et ces violences, allait reculer; mais l'intrépide capucin s'élançant à l'échelle : « Ne craignez rien, lui crie-t-il, nous sommes sous la protection de la sainte Vierge; montons hardiment, ils ne sauraient nous faire de mal. » Ils montent, en effet, et arrivent sans accident au haut du clocher, où ils trouvent les principaux bourgeois de la ville réunis, et constatent que la grande cloche a été rompue en plusieurs pièces. Le procureur fiscal leur commande de se retirer et de lui remettre les clefs du clocher, et, comme ils avaient atteint leur

but, ils obéissent sans résistance. Le lendemain, le procureur fiscal, ayant appelé le capitaine de la justice avec ses archers, obligea les auteurs de cette agression à conduire eux-mêmes sur leurs chariots le métal de la cloche rompue jusqu'au château des Allinges, où l'on fit d'autres cloches pour l'usage des catholiques de Thonon [1].

Quant à François, rien au monde ne l'aurait fait départir un seul moment, dans ses rapports avec les hérétiques, de l'inaltérable douceur qui réglait toutes ses actions et toutes ses paroles. On lit dans le livre de l'évêque de Belley, Jean-Pierre Camus, le trait suivant de cette mansuétude qui lui gagnait tous les cœurs. « Ayant une fois traité en chaire en la ville de Thonon ce passage de l'Evangile qui enseigne ce haut degré de patience et de mansuétude, de tendre l'autre joue à celui qui nous aura donné un soufflet sur l'une [2]; au sortir de la chaire un protestant l'aborda, et lui demanda s'il seroit homme à faire ce qu'il avoit dit, ou s'il estoit du nombre de ceux dont il est dit dans l'Evangile qu'ils disent mais ne font pas [3]. « Mon cher frère, reprit nostre bienheureux, je suis un chétif homme et tout remply d'infirmité : néanmoins tout misérable que je suis, Dieu me fait assez cognoistre ce que je devrois faire; mais parce que l'esprit est prompt, et la chair infirme, je ne sais pas ce que je ferois. Il est vrai que comme sans la grâce nous ne pouvons rien, aussi avec la grâce de Dieu nous pouvons tout, et un roseau en la main de cette grâce céleste devient une colonne inébranlable. Si nous devons être prêts à souffrir la mort pour le maintien de notre croyance, ne devons-nous pas l'être aussi à endurer un opprobre pour la conservation de la charité ? Joint que si je correspondois si si peu à la grâce que je ne pusse porter patiemment cette injure, l'Evangile même qui reprend ceux qui disent le bien et

[1] Le père Talissieux, *ubi supra*.
[2] MATTH. V, 39.
[3] MATTH. XXIII, 3.

ne le font pas, enseigne à ceux qui les écoutent de faire ce qu'ils enseignent et ne prendre pas garde à ce qu'ils font. — Mais le Sauveur, reprit le protestant, ne présenta pas l'autre joue à ce valet du pontife qui lui donna un soufflet, ains lui représenta l'injustice de son action. — De cette sorte, reprit le bienheureux, vous mettriez Nostre Seigneur au rang de ceux qui disent et ne font pas; ce qui seroit un blasphème. Nous avons un sentiment plus respectueux de cet exemplaire de perfection : car outre que ce n'est pas à nous de gloser sur les actions de celui dont nous croyons fermement que toutes les œuvres sont parfaites et toutes les voies judicieuses, ne nous appartenant pas de lui dire : Pourquoi faites-vous ainsi ? nous voyons que le Sauveur, pressé du zèle du salut de l'âme de cet impie, qui lui avoit fait cet affront, lui remonstre sa faute afin de l'inviter à repentance. Et après cela il expose non-seulement ses joues à ceux qui les voudroient frapper, mais tout son corps aux playes, des quelles il fut couvert, comme Job, depuis la plante des pieds jusques au sommet de la teste. » Le protestant se retira satisfait de cette réponse, et sans qu'il lui fût donné même aucun signe de mécontentement par les assistants qui étaient disposés à le punir de son insolence, mais qui furent contenus par un regard de François [1].

Ce n'était pas seulement dans les actes de la vie privée que François portait ce caractère de douceur. Lorsqu'il faisait des instructions du haut de la chaire, ou quand, discutant avec les hérétiques sur la vraie doctrine, il se trouvait dans la chaleur de la controverse, jamais il ne se serait permis une parole, un geste qui aurait pu offenser ses adversaires. Jamais François de Sales, dit Charles-Auguste, ne s'aliéna l'esprit des hérétiques par des qualifications injurieuses ou diffa-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. XIV, sect. 19; Charles-Auguste, liv. III, page 165; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 81 et suiv.; etc.

mantes; il ne parlait point contre eux en chaire avec un ton de colère, d'indignation ou de mépris; il consacrait plus de temps à exposer la vérité et la beauté des dogmes catholiques qu'à réfuter les erreurs des hérétiques. Une fois cependant il lui arriva, dans la ferveur du discours, d'appeler Calvin, *ce punais :* les auditeurs firent aussitôt le signe de la croix, admirant qu'à la fin il l'eût traité de la sorte, ce qu'il fit même « avec un accent si modeste qu'il fut facile à conjecturer qu'il n'avoit point fait cela par turbulence. » La raison revêtue de douceur, avait-il coutume de dire, a beaucoup plus de force et de lustre; mais revêtue de colère, elle perd son lustre et sa force. Quelques personnes pour cette raison le jugeaient peu propre à la conversion des protestants, parce que, suivant elles, il n'invectivait pas contre eux avec assez de force et qu'il leur parlait avec un ton de douceur qui pouvait leur faire croire qu'il les craignait. François, informé du jugement qu'on portait de lui, se contenta de répondre que l'expérience lui avait appris depuis longtemps qu'on obtient plus de succès par la douceur que par la violence; que cette méthode est tout à la fois plus facile et plus utile; qu'il faut ménager l'orgueil naturel à l'homme et surtout aux partisans d'une religion qui, ne reconnaissant pas d'autorité infaillible, a pour caractère propre l'esprit de superbe que toute parole dure aigrit et révolte; qu'enfin le moyen de les convertir n'est pas de les blesser par un langage acerbe, mais au contraire de leur prouver qu'on les aime, et qu'on ne cherche que leur intérêt et leur salut. S'appliquant à imiter la conduite qu'a tenue Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST lorsqu'il annonçait aux Juifs le royaume de Dieu, il ne reprenait sévèrement que les obstinés, et il prêchait aux autres la sainte doctrine avec une bénignité constante. « Je ne me suis jamais laissé aller, disait-il, à une invective ou à un reproche sans avoir eu à m'en repentir. Si j'ai été assez heureux pour ramener quelques hérétiques, c'est la douceur qui en a fait la conquête. L'amour et l'affection ont plus d'empire sur les âmes, non-seulement que la sé-

vérité et la rigueur, mais que la force même des raisons [1]. »

Voici ce que l'évêque de Belley, dont nous aimons à citer le témoignage, parce qu'il vécut longtemps dans l'intimité de saint François de Sales, dit de lui sur le même sujet : « Nostre bienheureux père prenoit plus de mouches avec une cuillerée de ce miel qui lui estoit si familier, que tous ceux-ci avec des tonneaux de vinaigre. Son extérieur et son intérieur estoient tout à fait dans l'accommodement, et ses paroles, comme ses gestes et ses déportements, dedans la complaisance : si les autres se vouloient faire craindre, lui se desiroit faire aimer et entrer dans les esprits par la porte de la complaisance. Aussi estoit-il toujours le plus suivy de tous, soit qu'il parlast en public, soit qu'il fist des conférences particulières. Quoique les protestants l'attaquassent et ne parlassent que des disputes, il traitoit toujours avec eux sans esprit de contention, ayant ordinairement ce beau mot de l'apostre en la bouche : *Si quelqu'un est contentieux parmy vous, dites-lui que ce n'est pas l'esprit de l'Eglise de Dieu, ni de ses enfants* [2]. Ayant leu dans saint Augustin, dans Optat Milevitain, et dans quelques anciens, que parlant aux hérétiques et schismatiques de leur temps, ils ne laissoient de les appeler frères, pour les inviter à la réunion et réconciliation par ce terme d'amour et de bénignité, il estima qu'il s'en pourroit légitimement servir à leur imitation : ce qui luy concilia tellement le cœur de ces peuples, qu'ils couroient à troupes pour l'entendre, charmés de la douceur et de la suavité de ses discours qui procédoient de l'abondance de la bénignité de son cœur.

» Ce terme fut trouvé tellement odieux à ceux qui les traitoient de cœurs incirconcis, de rebelles à la lumière, d'opiniastres, d'engeance de vipères, de membres pourris, de tisons d'enfer, d'enfants du diable, et de ténèbres, et de semblables

[1] Le père Louis de La Rivière, liv. II, chap. 13, pages 164 et suiv.; Charles-Auguste, liv. III, page 166.

[2] *Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.* (1 Cor. II, 16.)

fleurs capables d'irriter les cœurs les plus dociles, et qui se couvroient néanmoins de l'authorité de l'Escriture pour appuyer tous ces beaux mots, qu'ils firent une assemblée entre eux, et délibérèrent de remonstrer à M. le prévost qu'il gatoist tout en pensant bien faire, qu'il flattoit l'orgueil si naturel à l'hérésie, qu'il endormoit ces gens-là dans leur erreur en leur cousant des oreillers sous les coudes, et qu'il estoit meilleur de les corriger en miséricorde et justice. Il receut ces remonstrances fort cordialement, et avec un grand respect, sans se défendre en aucune façon, mais faisant place à leur zèle, quoiqu'un peu chagrin et mélancholique. Mais voyant qu'il n'en faisoit pas l'usage qu'ils s'en promettoient, ils escrivirent en corps à M. l'Evesque qu'il eust à rappeler M. le prévost et ceux de sa suite, lesquels, avec leur douceur fade et affétée, en gastoient plus en un jour qu'ils n'en pouvoient édifier en un mois, autrement que leur travail ressembleroit à la toile de Penelope; qu'il preschoit plustost en ministre qu'en prédicateur catholique; jusques à appeler les hérétiques ses frères, ce qui estoit si scandaleux, que desjà les protestants se promettoient de l'attirer à leur party et en faisoient de grands trophées, ne voulant ouyr que luy, ni conférer qu'avec luy, parce qu'il cousoit des oreillers sous leurs coudes, et ne leur disoit que des choses qui leur plaisoient: qu'il estoit cause que ces peuples fuyoient leur abord, et ne vouloient pas prendre les amères mais salutaires médecines qu'ils leur présentoient, tant ils estoient ennemis de la Croix et de la sainte doctrine, ne voulant ouyr que les paroles de soie de M. le prévost, qui châtouilloit leurs oreilles par ces termes de fraternité, quoiqu'il n'y eust nulle société de la lumière avec les ténèbres, et des enfants du Christ avec ceux de Belial.

» Mais le bon Evesque mieux informé des déportements des uns et des autres, ne fit pas grande mise ni recette de ces instructions, qu'un zèle amer avoit dictées, plustost que celuy qui est accompagné de la vraye science des saints; il les exhorta seulement à poursuivre leur pointe, et que tout

esprit louast le Seigneur selon le talent que Dieu leur départiroit. Le bienheureux averty de ces charités qu'on lui prestoit auprès de son prélat, ne se défendit point, remettant sa cause au jugement de Dieu, et attendant l'évènement avec silence et espoir. Et certes il ne fut pas confondu dans son attente, la fin et le commencement de l'ouvrage ayant été remis à nostre bienheureux et à ceux qui travailloient sous sa conduite, comme à des ouvriers plus propres à édifier qu'à démolir, et qui tenoient plus de la suavité des rayons du soleil que de l'impétuosité de la bise.

» Comme je demandois au bienheureux la raison de ce mot de frères donné à des personnes qui en effet ne le sont pas, nul ne pouvant avoir Dieu pour père, qui n'a l'Eglise catholique pour mère, et ceux-là estant hors de son sein, ne pouvant estre les nostres, il me dit : « Aussi ne les appelé-je pas frères sans l'épithète d'errants, qui marquoit assez expressément cette distinction. Joint qu'ils sont en effect nos frères par le baptesme, lequel est bon en leur église : de plus ils le sont quant à la chair et le sang, car nous sommes eux et nous enfants d'Adam. Item, nous sommes concitoyens, et estions sujets d'un même prince ; tout cela n'est-il point capable de composer quelque fraternité? joint que je les regardois comme enfants de l'Eglise en disposition, puisqu'ils se laissoient instruire, et comme mes frères en espérance d'une mesme vocation à salut; et c'est ainsi que l'on appeloit autrefois les catéchumènes avant qu'ils fussent baptisés [1]. »

Appelé à Annecy par des affaires importantes, François y trouva une nouvelle occasion de déployer tout le saint zèle dont il était animé. La peste s'étant déclarée dans cette ville y faisait les plus grands ravages : il se dévoua au service des pestiférés auxquels il prodiguait nuit et jour tous les soins de la charité la plus tendre et la plus active. Lui-même fut saisi, le 4 janvier 1598, d'une fièvre maligne si violente et accom-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, par J.-P. Camus, part. VII, sect. 6.

pagnée de douleurs si aiguës, que les médecins désespéraient de sa guérison. Toute la ville d'Annecy fut consternée en apprenant l'état du prévôt, et l'évêque de Genève, alors retiré à Ville-en-Salaz, en conçut une douleur inexprimable. Le prélat offrant ses vœux au ciel le suppliait avec d'abondantes larmes de lui conserver un si digne collaborateur. Ses prières furent exaucées et la guérison du prévôt fut si rapide et si complète qu'on la regarda comme un miracle. François disait lui-même que c'étaient les vœux et les prières de son évêque qui l'avaient rappelé des portes de la mort. Le prélat, se félicitant de l'heureux rétablissement d'une santé qui lui était si chère, lui envoya un ordre formel de ne plus s'exposer pour le service des corps parce qu'il le réservait pour le service des âmes, et il l'invita à venir auprès de lui à Ville-en-Salaz, d'où il retournerait ensuite dans le Chablais : ce que fit le prévôt, après la quarantaine prescrite à l'égard des lieux infectés par la contagion [1].

CHAPITRE XIV

Installation des Jésuites à Thonon. Conférence du père Chérubin avec le ministre Lignarius. Conversion de Ferdinand Bouvier, gentilhomme calviniste. Les ministres refusent une conférence avec François. Il entreprend la conversion du colonel Brotty.

Le prévôt, de retour à Thonon, après une absence de trois mois, eut la satisfaction de reconnaître que le dévouement et l'activité de ses coopérateurs avaient maintenu dans l'état le plus prospère les affaires de la religion. L'établissement de jésuites qu'il avait si vivement réclamé auprès du Pape et du duc de Savoie était en pleine activité; le Saint-Père avait promis une rente annuelle de quatre cents écus d'or d'Italie pour

[1] *Année de la Visitation*, 4 janvier; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 62 et suiv.

l'entretien de cette maison [1], et le duc devait ajouter à cette rente une somme suffisante pour faire face à tous les besoins de l'établissement. Six pères de la Compagnie de Jésus s'appliquaient avec le plus grand zèle à convertir les hérétiques, à instruire et diriger les catholiques, à faire le catéchisme, à prêcher et à confesser dans la ville et les lieux environnants, et à enseigner aux enfants la grammaire. Tous ces pères rivalisaient d'ardeur dans leurs saints travaux dont l'heureux succès témoignait qu'ils étaient bénis de Dieu. La voix publique désignait surtout comme un saint le père Humæus qui dans le court espace de six mois ramena dix mille hérétiques. On ne vénérait pas moins le père Forrier, à qui sa science profonde et sa piété éminente méritèrent de devenir l'ami intime et le confesseur du saint apôtre, qu'il dirigea plus tard dans la retraite faite à l'occasion de son sacre, et de recevoir sa confession générale. Ce furent les instances du père Forrier qui déterminèrent saint François, ainsi que nous le dirons dans la suite de cette histoire, à publier son *Introduction à la vie dévote*. Ce fervent jésuite avait tant à cœur l'instruction des pauvres que lorsqu'il fut devenu aveugle en un âge avancé, il se faisait conduire par la main dans les villages pour y faire encore le catéchisme [2].

En cette même année 1598, le père Chérubin avait prêché le carême à Thonon avec beaucoup de succès. Comme ce prédicateur avait une voix forte et tonnante, elle se faisait entendre de l'intérieur du lieu saint jusque dans les maisons voisines, et des protestants qui, pour diverses raisons, ne seraient point venus à l'église, allaient l'écouter dans ces maisons. Sans doute plusieurs d'entre eux étaient mus en cela par un simple mouvement de curiosité; mais les vérités saintes qui frappaient leurs oreilles germaient insensiblement et prenaient racine dans les cœurs, les disposant par degrés à se rapprocher

[1] *Dictionnaire de Savoie*, tome I, pages 187 et 382; *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 174.
[2] L'abbé de Baudry, Mémoires manuscrits, liv. X.

du foyer de la vraie doctrine. Ils furent encore raffermis dans leurs bonnes dispositions par les résultats d'une conférence publique qui eut lieu entre le Père Chérubin et un ministre protestant, originaire d'Allemagne, Hermann Lignarius, professeur de théologie à Genève, et qui jouissait d'une grande réputation de savoir. Comprenant enfin qu'un silence obstiné de leur part en présence des continuelles provocations du père Chérubin ne pouvait que leur nuire dans l'esprit de leurs partisans eux-mêmes, surtout après la promesse qu'ils avaient faite d'accepter une discussion publique, les ministres genevois voulurent profiter de l'absence de François de Sales qu'ils craignaient plus que tous les autres missionnaires catholiques et envoyèrent à Thonon le professeur Lignarius pour tenir tête au père Chérubin. La conférence eut lieu la veille et le dimanche des Rameaux, 14 et 15 mars, sur les livres canoniques et sur l'autorité qui doit décider du vrai sens des Ecritures en matière de foi. La discussion se fit dans un langage très-modéré. Les objections et les réponses étaient recueillies par des secrétaires, et au bout de quelques heures de discussion on remit au lundi la suite de la conférence. Mais le professeur protestant ne reparut plus. Les raisonnements de son adversaire l'avaient tellement démonté dès le début que, désertant la lutte, il repartit sans bruit pour Genève. Aussitôt que le père Chérubin eut appris son départ, il lui envoya un acte en forme par lequel il le sommait de revenir à Thonon, ou d'envoyer un théologien plus habile que lui, et, se flattant de le piquer d'honneur, il fit afficher cette sommation dans les rues et les places publiques. On eut la précaution, pour ne lui laisser aucun prétexte de refuser la discussion, de lui adresser, de la part du duc de Savoie, les saufs-conduits les plus étendus. Tout fut inutile, et le baron d'Avully fit alors imprimer le compte rendu de la conférence qui venait d'avoir lieu [1]. Quant à Lignarius, son étrange procédé

[1] *Lettre du baron d'Avully à M. de Charanson, conseiller de Son*

avait indisposé contre lui les protestants eux-mêmes. Pour se dérober à la honte dont il restait couvert, il déserta son école de Genève et retourna en Allemagne où, devenu la fable de ses propres coreligionnaires, il mourut dans l'abandon et le mépris.

C'est dans ces conjonctures que François arriva à Thonon. Le refus de Lignarius de venir reprendre la conférence et le compte-rendu avaient fortement ébranlé tous les esprits qu'allait émouvoir encore l'exemple d'une conversion importante. Un gentilhomme calviniste du pays de Vaud, Ferdinand Bouvier, avait été amené autrefois, par une rencontre que la Providence avait permise, à se mettre en rapport avec François de Sales. S'adonnant un jour à l'exercice de la chasse avec le marquis de Lullin, son parent, dans les environs du village de Bellevaux, et ayant vu revenir à lui, avec un air intimidé, les chiens qui poursuivaient le gibier, il voulut en reconnaître la cause, et il aperçut presque aussitôt une foule de peuple rangée autour du prévôt qui, assis sur une grosse pierre, leur prêchait avec son zèle accoutumé, la doctrine catholique, sans que rien le protégeât contre les ardeurs d'un soleil brûlant. Il se joignit lui-même aux auditeurs, et resta frappé de la ferveur et de l'onction du saint missionnaire. Depuis ce jour, il se rendit secrètement à diverses reprises auprès de François pour l'entretenir sur la religion; et les preuves que celui-ci lui donna de la fausseté palpable des doctrines de Calvin acquirent une nouvelle force par la conduite de Lignarius et par la lecture du compte-rendu. En ce même temps Duplessis-Mornay qui n'était pas moins connu comme écrivain que comme guerrier, et qui, par son savoir et son habileté, était devenu

Altesse et ministre en la chambre des comptes de Savoie, touchant une dispute recherchée et commencée par un se disant professeur en la théologie de Genève avec le révérend père Chérubin, prêcheur de l'ordre des révérends pères Capucins, Lyon, 1598. — Cette lettre, dont nous devons la communication au révérend père Archange d'Albertville, nous a permis de rectifier plusieurs inexactitudes qui, de Charles-Auguste et du Dictionnaire de Savoie, ont passé dans toutes les biographies.

le chef du parti protestant, et s'était assuré chez ses coreligionnaires un ascendant qui l'avait fait surnommer le pape des huguenots, publiait un libelle contre le saint sacrifice de nos autels. Cet ouvrage où le sophisme se dissimulait avec beaucoup d'adresse remit le trouble dans l'esprit de Bouvier; il porta aussitôt le livre chez le prévôt, et, comme celui-ci était absent, il laissa l'ouvrage sur une table, après avoir eu la précaution de marquer par le pli des feuillets les passages dont les arguments lui avaient paru le plus concluants en faveur du protestantisme. François, de retour examine ce livre, note les erreurs principales qu'il rencontre, et ne pouvant contenir l'indignation que lui causent d'odieuses calomnies et des blasphèmes affreux en arrache quelques feuillets. « Votre Duplessis-Mornay, dit-il à Bouvier, lorsque celui-ci revint, est le plus impudent menteur que j'aie jamais vu! » Puis il lui indique de nombreux passages des saints Pères, tronqués, altérés et défigurés, et lui expose l'une après l'autre, en les réfutant par les principes et par les faits, toutes les imputations inventées par Mornay contre la doctrine catholique. Le gentilhomme stupéfait des témérités criminelles de l'auteur calviniste se borne à dire qu'il invitera les ministres de Genève à lui donner, s'ils les ont, les moyens de le justifier. Ceux-ci n'ayant pu lui fournir aucune réponse raisonnable, Bouvier résolut dès lors de se séparer d'eux; il suivit, avec une application toute nouvelle les instructions que lui donnait le prévôt, et enfin il fit, en pleurant de joie, son abjuration entre les mains de l'évêque de Genève, lorsque ce prélat vint à Thonon pour les prières des quarante heures, comme nous le verrons plus loin [1].

Plusieurs théologiens catholiques apprécièrent le libelle de Mornay comme l'avait fait François de Sales. Le fameux Du Perron, évêque d'Evreux, déclara publiquement qu'il se faisait

1 Charles-Auguste, livre III, page 164; de Cambis, tome I, page 267; *Méditations* manuscrites de la mère de Chaugy, conservées dans les archives de la Visitation.

fort d'y montrer cinq cents falsifications. Mornay, piqué au vif, accepta le défi : une conférence publique eut lieu devant Henri IV, l'an 1600. Du Perron prouva ce qu'il avait dit, et Mornay alla cacher sa confusion dans son château de Saumur. Le roi de France, que cette conférence avait raffermi dans la foi catholique, dit à Sully : « Le pape des protestants a été terrassé. — C'est avec raison, Sire, répondit Sully, que vous l'appelez pape, car il fera Du Perron cardinal. » Du Perron reçut en effet la pourpre peu de temps après. Mais revenons à notre récit.

On a vu, par la rencontre que fit le gentilhomme calviniste du saint missionnaire prêchant aux habitants de la campagne, que François de Sales continuait avec le plus grand zèle à porter les lumières de la doctrine catholique partout où il y avait des âmes à gagner à Dieu. Il parcourait en effet les villages, les montagnes et les vallées pour y chercher, quelquefois au péril de sa vie, les brebis égarées et les ramener au bercail à force de soins, d'exhortations et de bonté [1]. Lorsque en visitant ainsi le pays il rencontrait sur sa route des églises que le vandalisme hérétique avait épargnées, il y pénétrait avec une sainte tristesse; l'état de dénuement et d'abandon où il les voyait redoublait sa ferveur, et, se jetant à genoux, il suppliait le Seigneur d'avoir pitié de ces pauvres peuples abusés et de les rendre à la lumière de sa vérité et de son culte [2]. Pendant qu'il travaillait avec une ardeur incessante à Thonon et dans la contrée environnante, de nouvelles affaires le rappelèrent auprès de Claude de Granier, à Annecy. Il était dans cette ville lorsqu'on apprit que la paix avait été rendue à l'Europe par le traité de Vervins conclu le 2 mai de cette année 1598. Cette paix était due principalement aux soins du légat Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, personnage aussi distingué par son habileté et sa prudence que par sa

[1] Déposition de François Favre.
[2] De Cambis, tome I, page 204.

piété, et qui devint plus tard Pape, sous le nom de Léon XI. C'était là un évènement très-heureux en particulier pour la conversion du Chablais : car le traité, en même temps qu'il rendait le calme à l'Europe, assurait au duc de Savoie la possession pleine et entière du Chablais et du bailliage de Ternier, et le différend que le duc avait avec le roi de France touchant le marquisat de Saluces était remis à l'arbitrage du Souverain Pontife. En conséquence de cette paix, les peuples se voyaient affranchis de toute crainte de retomber sous la domination des Bernois qui ne pourraient plus les punir d'être retournés à la religion de leurs pères. Un grand obstacle à la conversion du pays disparaissait donc, et l'évêque voulut en rendre à Dieu de solennelles actions de grâces en célébrant les prières des quarante heures dans la ville de Thonon : le succès extraordinaire qu'avaient eu celles d'Annemasse lui donnait lieu d'espérer pour cette fois encore des fruits non moins abondants [1]. Claude de Granier qui s'était concerté à cet égard avec le prévôt, l'invita à se rendre à Chambéry, pour en conférer avec le duc de Savoie qu'on attendait dans cette ville. Le prévôt, ne l'y trouvant point, se rendit au château de Sales pour l'attendre. Mais la satisfaction qu'il dut éprouver de revoir des parents chéris ne lui faisait pas oublier un seul moment ses ouailles de la mission du Chablais, et il ne soupirait qu'après le moment d'aller reprendre ses rudes labeurs : « Je languis en cette si longue attente du duc de Savoie, écrivait-il à un de ses amis, dans une lettre du 10 mai 1598; s'il ne vient pas la semaine prochaine, comme on l'assure, je retournerai l'attendre à Thonon. » En effet, le duc de Savoie ne vint point pour lors à Chambéry, et François revint à sa mission.

L'arrivée du prince n'eut lieu qu'au mois de juillet; ce fut le père Chérubin que l'évêque de Genève chargea de lui soumettre le projet de faire à Thonon les prières des quarante

[1] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 181.

heures. Le prince ne se borna point à sanctionner ce dessein par son approbation ; estimant qu'une grande pompe et un imposant appareil dans les cérémonies auraient pour effet de donner une haute idée de la religion catholique, il promit de payer toutes les dépenses, ordonna au gouverneur de la province et aux principaux officiers de fournir tout ce qui serait nécessaire, et envoya de très-riches tapisseries de drap d'or et d'argent avec d'habiles décorateurs. Enfin il ajouta qu'il voulait assister lui-même à la cérémonie, aussitôt après son retour d'un voyage qu'il avait à faire dans la Bresse. Le Saint-Père, de son côté, accorda une indulgence plénière pour tous ceux qui prendraient part à la solennité et envoya une somme considérable pour contribuer aux frais de cette œuvre excellente.

En même temps que l'évêque de Genève publiait cette indulgence dans tout son diocèse, les évêques de Sion et de Lausanne la publiaient aussi dans le leur, ce qui faisait présager un grand concours de peuple. Afin de mettre à profit une si magnifique occasion de faire éclater aux yeux de tous la supériorité de la doctrine catholique, on invita les ministres de Genève et de Berne à venir conférer publiquement sur la religion. Les syndics de Genève, sentant combien un refus déconsidérerait leur parti unirent leurs instances à celles des catholiques, et pressèrent leurs ministres les plus habiles d'aller soutenir la lutte commencée par le professeur de théologie Lignarius. Mais ceux-ci redoutaient trop d'avoir en tête tout à la fois le père Chérubin et François de Sales, et tous les efforts employés pour les faire changer de résolution furent inutiles [1].

Pendant que les ministres, par ce refus qui démontrait leur mauvaise foi ou leur lâcheté, achevaient de se rendre méprisables, le duc de Savoie vint de Chambéry au fort des Barraux pour en faire terminer les fortifications, et le prévôt se rendit

[1] *Missions des capucins*, par le père Talissieux, livre II, page 37.

auprès de lui, afin de traiter de plusieurs affaires relatives à la mission du Chablais. Accueilli avec distinction par le prince, François lui fit connaître à fond l'état et les progrès de la religion dans cette province, et obtint diverses mesures toutes dans l'intérêt de son œuvre. Le duc lui accorda notamment ses demandes pour la restitution des bénéfices-cures et la suppression des pensions des ministres, et pour la cession des biens ecclésiastiques possédés par les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare [1].

François, bénissant la sagesse, la justice et la piété du prince, ne songeait plus qu'à partir; mais Son Altesse voulut lui ménager une nouvelle occasion de signaler son zèle. Le régiment du Chablais avait pour colonel un calviniste des plus obstinés, nommé Maurice Brotty : l'ayant fait venir, il l'invita à exposer à François toutes les difficultés qui l'éloignaient de la religion catholique, puis il laissa seuls le prévôt et le colonel, afin qu'ils pussent discourir en toute liberté. La conférence dura trois heures entières que le duc eut la constance de passer derrière la porte, où il s'était mis pour écouter l'entretien. Alors, ouvrant la porte : « Eh bien, dit-il, lequel des deux est vainqueur? Brotty, reconnaissez-vous maintenant la vérité de notre religion ? — Monseigneur, dit Brotty, je ne connais la théologie que de nom, ainsi il n'est pas étonnant que j'aie le dessous dans ce genre de combat; mais j'ai bien gravé dans ma mémoire tous les arguments de M. le prévôt, j'en conférerai avec les ministres, et j'embrasserai la vérité aussitôt que je la verrai [2]. » Comme par cette réponse Brotty semblait insinuer qu'il se sentait ébranlé, le duc lui en témoigna sa joie, et l'engagea à réfléchir mûrement sur les preuves données par François de Sales, dont les vertus, ajoutait-il, suffiraient à démontrer l'excellence du catholicisme qui les a inspirées. Cette première conférence avait en effet produit une impres-

[1] Charles-Auguste, livre III, page 162.
[2] Charles-Auguste, *ibid.*, page 136.

sion profonde sur l'esprit du colonel Brotty, et nous verrons plus tard quels en furent les résultats heureux.

CHAPITRE XV

François est élu coadjuteur de Genève. Nouveau refus d'une conférence par les ministres. Le prévôt refuse de voir sa mère. Il ressuscite un enfant mort. Il est chargé de réfuter le ministre La Faye, et compose le livre de l'*Etendard de la sainte Croix*.

Les progrès du catholicisme dans le diocèse de Genève remplissaient de consolation le cœur de l'évêque; mais, déjà fléchissant sous le poids de l'âge, il sentait ses forces diminuer d'année en année, et comme le poste élevé qu'il occupait était aussi fort pénible et fort laborieux, il résolut de se donner un coadjuteur. Il ne cessait de demander au ciel avec une sainte ferveur les lumières nécessaires pour un choix si important. Son neveu, l'abbé de Chissé, qui avait déjà donné des preuves d'un rare talent administratif en exerçant près de lui la charge de vicaire-général et d'official, et que relevaient d'ailleurs une haute naissance, un profond savoir et une éminente piété, paraissait devoir être désigné par l'évêque pour l'épiscopat. Claude de Granier qui, rejetant les vues de la chair et du sang, s'appliquait à rechercher entre ceux qui étaient dignes de ce sublime ministère celui qui en était le plus digne, crut obéir à une inspiration du ciel en fixant son choix sur l'apôtre du Chablais, et l'abbé de Chissé, digne neveu du saint prélat, non-seulement adhéra de tout son cœur à cette décision, mais, comme nous le verrons bientôt, il employa tous ses soins à faire obtenir à François la coadjutorerie. Claude de Granier, avant d'en venir à l'exécution, et pour mieux s'assurer que son dessein venait véritablement de Dieu, consulta les personnages qui, par leurs lumières et leur piété, lui inspiraient le plus de confiance, et tous applaudirent son choix. Je me

trompe : un seul s'y opposa avec énergie, et ce fut François de Sales lui-même; mais plus il persistait dans son refus, plus l'évêque se confirmait dans la pensée que son choix était bon. Le prélat envoya donc secrètement le père Chérubin aux Barraux pour négocier cette affaire avec le duc de Savoie, qui y résidait encore. La négociation fut d'autant plus aisée que lorsque Claude de Granier était tombé, peu de temps auparavant, dangereusement malade, le duc avait déjà songé, s'il était venu à mourir, à lui donner le saint missionnaire pour successeur. Il agréa donc volontiers la proposition qui lui était faite, et donna des lettres-patentes, en date du 29 août 1598, par lesquelles il nommait François de Sales à l'évêché de Genève, et suppliait le Pape de l'en pourvoir par coadjutorerie ou autrement, motivant sa demande sur la science et les autres qualités qui brillaient dans le prévôt, et sur les travaux considérables qu'il avait supportés et supportait encore pour la conversion des hérétiques du Chablais. Le prélat fut au comble de la satisfaction en recevant ces pièces; il attendit le moment favorable pour s'en servir, et surtout il se garda bien d'en parler à l'humble François [1].

A peine le père Chérubin était-il de retour de la mission dont il avait été chargé auprès du duc de Savoie, qu'il reçut avis qu'un ministre de Genève, honteux des refus qu'avaient faits si longtemps ses confrères d'en venir à une conférence publique, offrait de se présenter à Thonon pour soutenir une discussion réglée et solennelle sur la vérité religieuse. Sa proposition était subordonnée à deux conditions : la première était que le duc de Savoie enverrait des otages à Genève, pour garantir sa sûreté personnelle et celle de ses compagnons ; la seconde, que l'on se conformerait à certaines prescriptions qu'il déterminerait. Le nonce de Turin et le prince accordèrent au père Chérubin qui leur en écrivit, le premier l'auto-

[1] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 198; *Relation abrégée*, etc., par l'abbé de Baudry, tome II, pages 105 et suiv.

risation d'accepter les conditions proposées, le second son acquiescement à l'envoi des otages. En conséquence le missionnaire invita le ministre à tenir sa promesse, car toute la ville de Thonon, lui écrivait-il, l'attendait. Le ministre, ainsi mis au pied du mur, perdit son assurance et ne songea plus qu'à esquiver le combat sous de vains prétextes. Le père Chérubin se plaignit de ce manque de parole aux syndics de Genève, et leur offrit d'aller dans leur ville avec deux autres prédicateurs capucins pour soutenir la discussion publique contre le ministre qui ne voulait plus venir à Thonon. Les protestants témoignaient, aussi bien que les catholiques, le désir de voir s'entamer enfin la conférence attendue, et, pour l'obtenir ce n'étaient que messages de Genève à Thonon et de Thonon à Genève. Tout à coup on apprend que le consistoire de cette dernière ville a coupé court à toutes les négociations en condamnant au bannissement le ministre qui avait osé provoquer une conférence sans une autorisation préalable des syndics de Genève et sans l'agrément des autres ministres ses collègues. Le père Chérubin s'empressa de réclamer contre cette bizarre sentence, et il prit acte par-devant notaire de la honteuse lâcheté des protestants en cette occurrence. Le procureur fiscal en fit dresser, de son côté, un procès-verbal que les magistrats de Thonon firent enregistrer et qui se conserva longtemps dans les archives de la ville [1].

Tandis qu'on était en négociation avec le minstre de Genève, et que le prévôt s'appliquait tout entier aux travaux de la mission, Mme de Boisy envoya un messager pour informer son fils qu'elle venait d'arriver au château de Brens en Chablais avec quatre de ses enfants, que toute sa famille avait un grand désir de le voir, qu'elle en particulier souhaitait de prendre ses avis sur plusieurs affaires importantes, et qu'elle le priait donc de l'y venir trouver. Le saint apôtre, malgré sa

[1] *Missions des Capucins*, livre II, page 39; *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 110 et suiv.

sincère et tendre affection pour ses parents, ne crut point devoir se rendre à cette invitation; il pensait que dans les conjonctures présentes son absence serait préjudiciable à la mission, et il ne voulait pas, d'un autre côté, donner au ministre qui avait offert la conférence occasion de dire que le prévôt s'éloignait dans la crainte d'être vaincu. Il envoya donc à sa mère le fidèle Rolland avec cette réponse : « Dites-lui que je regarde son invitation comme une tentation que l'ennemi du salut me fait par son entremise sans qu'elle s'en doute; car il y a ici tant d'enfants de Dieu qui sont mes frères et mes sœurs par sa grâce, et à qui je suis nécessaire, que je ne pourrais sans infidélité quitter leur service pour une petite complaisance naturelle. » Ainsi Mme de Boisy et ses enfants furent obligés de retourner au château de Sales sans avoir eu le plaisir de le voir.

Au nombre des hérétiques que le saint apôtre s'occupait avec tant de zèle et de persévérance à ramener dans la vraie Eglise, était une femme calviniste qui demeurait dans le faubourg de Saint-Bon, à Thonon. Les efforts réitérés de François, ses arguments les plus évidents, ses instances les plus touchantes n'avaient pu vaincre l'obstination de cette femme et la détacher de ses erreurs : ce n'était pas qu'elle n'écoutât avec plaisir les discours du missionnaire pour qui elle professait une haute estime, et qu'elle ne reconnût même la justesse de ses preuves, mais elle n'en répétait pas moins qu'elle ne se déciderait jamais à quitter la religion protestante où elle était née. Elle mit au monde un fils qu'elle différa plusieurs jours de faire baptiser, et pendant ce délai l'enfant mourut subitement. Désolée à l'excès d'avoir laissé trépasser son enfant sans lui avoir conféré un sacrement dont la privation lui fermait la porte du ciel, elle portait elle-même au cimetière dans un petit cercueil le corps de cette pauvre créature, lorsqu'elle rencontre François de Sales. Elle court tout en larmes se jeter à ses pieds, et posant le petit cercueil par terre : « Rendez-moi mon enfant, mon cher père, s'écrie-t-elle; rendez-le-moi

au moins assez de temps pour qu'il puisse recevoir le baptême, et je me ferai catholique. » Le saint missionnaire vivement ému à ce spectacle, ne peut répondre une seule parole; il mêle ses larmes à celles de cette mère affligée, se prosterne et conjure le Dieu des miséricordes d'avoir pitié de la mère et de l'enfant. Sa prière n'était pas finie que l'enfant ouvre les yeux et donne des signes de vie. On s'empresse de le baptiser, et la mère ravie de bonheur le rapporte dans sa demeure, au milieu des transports de joie de toute la famille. Il vécut encore deux jours, de sorte que le miracle put être facilement constaté par tous ceux qui en voulurent être témoins. La mère embrassa la vérité catholique avec son mari et toute sa famille. Le père Chérubin parla publiquement de ce fait dans un sermon, et engagea les hérétiques à s'assurer par eux-mêmes de l'authenticité du prodige : un grand nombre de ceux-ci l'examinèrent avec la plus sévère critique, et le résultat de leur enquête fut de les amener à abjurer l'hérésie pour se faire catholiques [1].

Un pareil évènement était bien propre à disposer les esprits aux prières des quarante heures dont les principaux préparatifs venaient d'être terminés. Le duc de Savoie avait annoncé, ainsi que nous l'avons vu, qu'il viendrait, aussitôt après son retour d'un voyage en Bresse, assister à cette cérémonie. Mais il arrive souvent que les voyages et les affaires des princes sont différés ou prolongés par des circonstances nouvelles, et le duc n'arrivait point à Thonon. Le cardinal Alexandre de Médicis, légat du pape en France, qui devait, en retournant en Italie, passer par Thonon, n'arrivait point non plus. Il s'ensuivit de tout cela que plusieurs fois après qu'on eut annoncé l'ouverture de la solennité, on l'avait remise à quelques jours plus tard, puis retardée de nouveau; plusieurs fois même,

[1] Charles-Auguste, livre III, pages 169 et 170; De Cambis, tome. I, page 295; Dépositions du seigneur de Charmoisy, de François Favre, et d'autres nombreux témoins oculaires.

des processions qui s'étaient mises en marche venant des villes éloignées avaient été contremandées. De délai en délai l'ouverture si désirée avait été fixée au 20 septembre d'une manière qu'on croyait définitive, lorsque vers le dix du même mois le duc de Savoie informa l'évêque de Genève qui était alors à sa maison de Thy en Faucigny qu'il ne pourrait se trouver à Thonon avant le commencement du mois d'octobre. L'évêque en donna aussitôt avis aux missionnaires qui, jugeant cette fois qu'un nouveau délai ne pouvait guère manquer de refroidir la dévotion des peuples trompés dans leur attente, voulaient qu'on célébrât les quarante heures à l'époque annoncée, sauf à en célébrer de nouvelles à l'époque de l'arrivée du cardinal et du duc. Ce projet n'offrait qu'un inconvénient, c'est que l'on n'avait pas le temps de le soumettre à l'approbation du prince, et plusieurs pensaient qu'il y aurait de l'imprudence à changer ses plans sans son aveu. L'évêque prit sur lui de marcher en avant nonobstant cette considération : il avait la confiance que le duc, pieux comme il l'était, approuverait dès qu'il les connaîtrait les motifs d'une résolution qui était prise pour la plus grande gloire de Dieu et le bien du peuple. Il décida que les quarante heures auraient lieu au jour fixé, 20 septembre, et il vint, en conséquence, rejoindre les missionnaires.

Le ministre protestant La Faye venait, en ce moment même, de faire paraître, sous le voile de l'anonyme, un livre contre le culte de la Croix, en réfutation des feuilles distribuées par les missionnaires lors de la plantation de la Croix d'Annemasse : c'était, selon l'expression de François, une invective passionnée et blasphématoire contre le signe sacré du salut. Le prélat ayant convoqué tous les prêtres qui se trouvaient à Thonon pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance, tous furent d'avis que c'était au prévôt qu'il fallait donner le soin de réfuter cet écrit, parce qu'il n'excellait pas moins dans ce genre de composition que dans la prédication, qu'il connaissait depuis longtemps

le ministre La Faye, et que c'était lui qui avait fait ériger la Croix [1].

François, malgré son humilité qui rendait ces témoignages de confiance et d'estime plus pénibles pour lui que ne l'auraient été pour d'autres les plus grandes mortifications, se chargea volontiers de ce travail, par une raison qu'il fait connaître lui-même dans la troisième partie de son avant-propos : « Estant des plus anciens confrères de la Sainte-Croix, et m'estant trouvé en toutes ces actions de piété (les quarante heures et la plantation de la Croix d'Annemasse), je me sens obligé d'en soutenir la justice et le bon droit. » En lisant le pamphlet du ministre, il notait à la marge les blasphèmes et les mensonges qui passaient sous ses yeux, puis il traça ces mots comme témoignage de sa parfaite soumission au Saint-Siége : *Liber hæreticus pro Francisco qui licentiam habuit* [2]. Retenu d'abord par la multitude et l'embarras de ses occupations, puis par une fièvre violente qui lui survint la même année, il ne put terminer aussi promptement qu'il l'aurait désiré son ouvrage qui ne parut qu'en 1600, sous le titre de *Défense de l'étendard de la sainte Croix*. Plus tard, un libraire de Paris le fit réimprimer sous celui de *Pantalogie*, ou *Trésor de la Croix*, titre que François trouvait trop recherché et trop pompeux, et qui lui déplut beaucoup, ainsi qu'il le marque dans la préface de son *Traité de l'amour de Dieu* : « Titre prodigieux auquel jamais je ne pensay, comme en vérité aussi ne suis-je pas homme d'estude, ni de loisir, ni de mémoire pour pouvoir assembler tant de pièces de prix en un livre qu'il puisse porter le titre de Thrésor ni de Panthalogie, et ces frontispices insolents me sont en horreur.

« L'architecte est un sot, qui, privé de raison,
« Fait le portail plus grand que toute la maison [3]. »

[1] Charles-Auguste, livre III, pages 167 et 168.
[2] Livre hérétique pour l'usage de François, qui en a eu la permission.
[3] Le mot *Pantalogie*, se compose de deux mots grecs : πᾶν, *tout*, et λόγος, *discours* ou *traité*, et signifie *Traité universel*.

L'ouvrage du saint apôtre qui commence par une dédicace au duc de Savoie, est précédé encore d'un avant-propos, où il fait voir que quoiqu'à Dieu seul soit dû l'honneur souverain, on peut rendre à quelques créatures un honneur religieux subalterne qui se rapporte à Dieu, auteur du bien qui est en elles ou se fait par elles; que, comme plus une personne est élevée, plus on honore tout ce qui lui appartient ou ce qui la touche, on manquerait au respect dû à Jésus-Christ si l'on n'honorait la Croix qui a été son trône, son autel, son lit de mort. Puis, entrant en matière il disserte en quatre livres, 1° de l'honneur et vertu de la vraie Croix; 2° de l'honneur et vertu de l'image de la Croix; 3° de l'honneur et vertu du signe de la Croix; 4° enfin de la qualité de l'honneur que l'on doit à la Croix. Après avoir rappelé que Dieu a voulu attacher une vertu à des objets dont les saints ont fait usage, tels que la baguette de Moïse, le manteau d'Elie, le bâton d'Elisée, les linges de saint Paul, il expose qu'il a dû attribuer à la Croix de son Fils une vertu bien autrement efficace. « La vertu qui se trouve aux ruisseaux, pour estre sortis d'une telle source, se trouve beaucoup plus, et à plus forte raison, en la source mesme [1]. Non toutefois, ajoute le saint controversiste, que nous voulions attribuer à la Croix la vertu qui est propre à Dieu; car la vertu propre à Dieu lui est essentielle, la vertu de la Croix lui est donnée. Dieu est agissant en sa vertu propre, la Croix n'opère qu'en la vertu de Dieu. Dieu est le premier auteur et celui qui meut, la Croix n'est que son instrument [2]. » A l'objection faite par les protestants que l'Ancien et le Nouveau Testament se taisent sur le culte dû à la Croix, il répond que cette objection, fût-elle vraie, serait sans force, les protestants admettant une foule de points de doctrine sur lesquels l'Ecriture ne dit rien. Mais loin de leur concéder ce point, il prouve que, si l'Ecriture nous apprend à vénérer

[1] *L'Etendard de la sainte Croix*, livre I, chap. 2.
[2] *Ibid.*, même livre, chap. 4 et chap. 5.

l'arche d'alliance, le temple de Salomon, et cent autres lieux où la majesté de Dieu s'est montrée, à combien plus forte raison ne devons-nous pas vénérer « le sainct bois sur lequel Dieu a comparu tout embrasé de charité en holocauste, pour nostre nature humaine? La présence d'un bon ange sanctifie une campagne; et pourquoy la présence de Jésus-Christ, seul ange du grand conseil, n'aura-t-elle sanctifié le sainct bois de la Croix? Mais l'arche d'alliance sert d'un très-magnifique tesmoignage à la Croix; car si l'un des bois, pour estre l'escabeau ou marche-pied de Dieu, a esté adorable, que doit estre celuy qui a esté le lict, le siége, et le throsne de ce même Dieu? Or, que l'arche de l'alliance fust adorable, l'Escriture le montre : *Adorez*, dit le Psalmiste, *l'escabeau des pieds d'iceluy*[1]; car *il est sainct*[2]. » Ici le pieux auteur produit de nouvelles preuves tirées soit du fait de la conservation de la Croix en terre pendant trois siècles, soit des merveilles dont son invention fut accompagnée, soit de la dévotion que toutes les générations ont conservée pour le signe sacré du salut.

Passant au culte des Croix qui sont les représentations ou les images de celle qui reçut le Sauveur des hommes, il prouve par les témoignages de Tertullien, de saint Justin, de saint Athanase et des autres premiers Pères, que dès l'origine du christianisme la croix était honorée; en descendant d'âge en âge, on voit toujours la Croix placée avec honneur dans les églises et dans les demeures privées, sur les chemins et sur les places publiques, portée avec respect dans les cérémonies et les processions, saluée par les prêtres arrivant à l'autel, invoquée dans une foule de prières ecclésiastiques qui, tout en rapportant leur hommage à Dieu comme à la fin suprême du culte, n'en constituent pas moins un hommage rendu à la Croix. Dieu lui-même consacre l'image de la Croix, d'abord en la faisant paraître dans les airs aux yeux de Constantin,

[1] Psal. CXXXI, 7.
[2] Psal. XCVIII, 5.

avec ces mots prophétiques : *In hoc signo vinces;* puis, lorsqu'il la retraça sur les vêtements des Juifs qui s'efforçaient de rebâtir par ordre de Julien l'Apostat le temple de Jérusalem, puis encore par tant de miracles dont l'histoire de l'Eglise conserve le récit indubitable, puis enfin lorsqu'il nous annonce que le signe de l'homme apparaîtra aux derniers jours dans les hauteurs des airs pour la consolation des uns et la terreur des autres. La saint controversiste parle encore du signe de la Croix que nous traçons sur notre personne, tant pour nous rappeler le sacrifice du divin Rédempteur que pour réveiller en nous les sentiments de piété, de respect et de confiance envers Dieu. C'est, dit-il, une profession publique de la foi chrétienne ; ce signe était pratiqué dans toute l'antiquité, et l'Eglise s'en est constamment servie pour bénir, consacrer, administrer les sacrements, et surtout le baptême. Il explique aussi combien est puissante pour vaincre le démon et les tentations, et pour surmonter les périls, la vertu de ce signe.

La nature du culte, ou de l'adoration due à la Croix est l'objet du dernier livre. Il expose de la manière la plus lucide la différence qu'il y a entre le culte suprême qui appartient exclusivement à la majesté infinie du Très-Haut, et l'hommage de vénération par lequel on honore dans une créature les qualités spéciales qu'elle a reçues de Dieu. Lorsque les catholiques encensent la Croix et se prosternent devant elle, leur intention évidente et formelle est de ne lui rendre que l'hommage subalterne dû à une image sanctifiée de Dieu et qu'il a honorée par des grâces et des miracles. Et quand il s'agit de cette expression : « L'adoration de la Croix, » ce serait une insigne mauvaise foi de la prendre dans un autre sens que celui qui y est attaché par les catholiques eux-mêmes. « Ce traité est vraiment admirable d'ordre et de méthode, de logique et de finesse, dit un biographe parfaitement compétent pour juger un ouvrage de théologie et de controverse : tout ce que les saintes Ecritures, les Pères et les auteurs ec-

clésiastiques ont dit de plus convaincant sur le culte de la Croix, tout ce que la raison peut ajouter de lumières au dogme catholique, vient éclairer chaque question, *défaire les dires* de son adversaire, suivant la pittoresque expression de l'auteur, et l'obliger ou à *ruiner la raison* et *lui jurer inimitié*, ou à se rendre à la force des preuves, à l'évidence des démonstrations[1]. »

CHAPITRE XVI

Les prières des quarante heures à Thonon ; empressement des peuples à s'y rendre ; heureux fruits de cette solennité. L'évêque de Genève demande et obtient du duc la grâce des hérétiques rebelles.

On se préparait activement à accomplir la résolution prise par Claude de Granier et les missionnaires du Chablais pour la célébration de la solennité des quarante heures. L'évêque jugeant que l'église de Saint-Hippolyte était notoirement insuffisante à cause de ses petites dimensions, réconcilia l'église de Saint-Augustin, qui était beaucoup plus vaste et que les protestants dont le nombre décroissait de jour en jour ne pouvaient plus songer à conserver. Il fit cette cérémonie avec toute la pompe possible, et y fit rapporter la pierre du grand autel qui avait été transportée dans la maison de ville lorsque les Bernois introduisirent le calvinisme à Thonon. Le prélat y conféra le samedi des quatre-temps, 19 septembre, la confirmation et les saints ordres, deux sacrements qui ne s'étaient point conférés dans cette ville depuis soixante-trois ans. Il consacra plusieurs autels, bénit des ornements sacerdotaux ainsi qu'un certain nombre de Croix qui devaient être érigées sur les avenues des grands chemins dans tout le Chablais, et ordonna que chacune des processions qui viendraient aux quarante heures en planterait une au lieu qui lui serait dési-

[1] M. l'abbé Hamon, tome I, page 369.

gné. Mais l'église de Saint-Augustin elle-même, malgré son étendue, ne pourrait contenir la foule des pèlerins accourus de toutes les parties de la Savoie : il fit donc dresser, au moyen de larges toiles et de planches, sur la place contiguë à cet édifice, un oratoire splendidement décoré où le Saint-Sacrement devait être exposé. Non loin de l'oratoire il fit aussi dresser un théâtre destiné à la représentation de drames pieux, car l'expérience lui avait appris combien ces innocents exercices plaisaient à la curiosité du peuple dont ils contribuaient à fortifier les sentiments religieux.

Déjà les pèlerins accouraient de toutes parts, et dès la veille du 20 septembre, jour fixé pour l'ouverture des quarante heures, la ville de Thonon voyait circuler dans ses murs un nombre prodigieux d'étrangers. Les fidèles étaient venus non-seulement des provinces voisines, telles que la Savoie, la Bourgogne, la Suisse, le Valais, la cité d'Aoste et la Bresse, mais encore de pays plus éloignés [1]. Ce fut au milieu de ce concours immense que, le matin du 20 septembre, s'ouvrirent les quarante heures par la messe que célébra pontificalement l'évêque de Genève dans l'église de Saint-Augustin, et qui fut suivie d'une procession générale où le prélat porta triomphalement le Saint-Sacrement par les principales rues de Thonon. En tête de la procession s'avançait une longue file d'ecclésiastiques, et, derrière le dais, marchaient le gouverneur de la province, l'avoyer (premier magistrat) de Fribourg, un grand nombre de gentilshommes et un peuple innombrable. La procession étant revenue vers l'oratoire, l'évêque y exposa le Saint-Sacrement, et commença la cérémonie de l'adoration, dans laquelle se succédèrent d'heure en heure pendant trois jours les processions des diverses paroisses de la Savoie. A l'arrivée de chaque procession, une exhortation préparatoire lui était adressée par François de Sales, ou par quelqu'un de ses coopérateurs qui prêchaient alternativement.

[1] *Relation abrégée*, etc., par l'abbé de Baudry, tome II, pages 134 et suiv.

Après les pénitents de Taninge, de Bellevaux, de Boege, vinrent ceux de Saint-Cergues, de Fessy, de Perrigny, de Cluses, de Sallanches, des plus hautes montagnes du Faucigny, d'Evian, de Bonneville, et de beaucoup d'autres localités. Tous ces peuples semblaient rivaliser de piété et de ferveur. Lorsqu'à la tombée de la nuit on vit arriver la procession de Ternier, on apprit, non sans une vive émotion, que ce retard avait été causé moins par l'éloignement des lieux que par une attaque d'une troupe de Genevois qui, à son passage près de la ville calviniste, avait fait irruption sur elle au mépris de la paix. Des populations qui n'étaient pas encore ostensiblement rentrées dans le sein de l'Eglise romaine, venaient, les larmes aux yeux, demander qu'on reçût leur abjuration, et plusieurs d'entre elles, comme pour témoigner que la force brutale seule avait introduit l'hérésie dans leur pays, portaient en tête de leur procession l'ancienne Croix dont on se servait avant l'invasion du calvinisme, et qui avait été cachée entre deux murailles pour être soustraite à la destruction [1]. D'autres, portant les instruments de la Passion, se rendaient, lorsque l'oratoire était déjà occupé par une assemblée d'adorateurs, au théâtre dressé dans le voisinage, et l'un d'eux, prosterné à deux genoux, les entretenait des souffrances du Sauveur et tirait par ses paroles touchantes des larmes de tous les yeux. D'autres enfin passaient une grande partie de la nuit à se confesser et à recevoir les instructions de François de Sales, du père Chérubin, du père Jean Saunier, jésuite, du père Galesius de l'ordre des mineurs, et du chanoine Louis, que leur saint zèle rendait tous insensibles à la fatigue. Il serait impossible de dire tous les saints fruits de grâce obtenus par les admirables travaux de ces missionnaires. L'évêque de Genève et le pré-

[1] Ce fait eut lieu dans les paroisses de Saint-Cergues, de Margencel, et dans beaucoup d'autres lieux. L'abbé de Baudry dit que la paroisse de Saint-Cergues conserve encore aujourd'hui sa vieille Croix. « Elle est de cuivre, couverte de vert-de-gris, et on a eu le bon esprit de ne pas la faire nettoyer pour laisser subsister ce témoignage de son antiquité. »

vôt donnaient l'exemple de la plus tendre piété; les peuples animés par ces modèles de vertus priaient avec une dévotion ardente et qui tenait de l'enthousiasme. Tant de ferventes supplications, tant de prières accompagnées de soupirs et de larmes ne pouvaient manquer de faire une sainte violence à Dieu, et l'heure était venue où tout le Chablais allait se retrouver avec une sainte joie dans l'unité de la vraie doctrine.

La noblesse de cette province voulut avoir aussi sa procession; elle avait à sa tête le gouverneur Jérôme de Lambert. Ce brave militaire, ayant rencontré François à la porte de l'église, se jeta à ses genoux. « Ah ! monsieur, lui dit-il, vous êtes notre père, bénissez-nous et offrez-nous à Dieu. » L'humble prévôt les ayant fait relever aussitôt, les présenta à l'évêque pour qu'il les bénît, et les conduisit ensuite devant le Saint-Sacrement [1].

Ce ne fut pas seulement pour les catholiques, ou pour les protestants qui venaient faire leur abjuration, que la solennité des quarante heures produisit tant d'importants résultats. Il y avait encore des hérétiques que le respect humain avait éloignés jusque-là de l'Eglise, et qui vinrent à la faveur des ténèbres de la nuit entendre les prédications qui se faisaient presque à tous les instants; ils s'accoutumaient ainsi, sans qu'ils s'en doutassent eux-mêmes à goûter les saintes vérités de l'Eglise catholique qui allait bientôt les voir rentrer dans son sein maternel [2].

La solennité des quarante heures s'acheva comme elle avait été commencée, par une procession solennelle dans laquelle on reporta le Saint-Sacrement avec le même respect en l'église de Saint-Augustin. La solennité était donc finie, mais l'heure de se reposer de tant de fatigues n'était pas encore venue pour François; il employa cette journée à préparer quarante personnes qui, après avoir été longtemps obstinées dans l'hérésie,

[1] *Année de la Visitation*, 22 septembre.
[2] Charles-Auguste, livre III, page 171.

s'étaient déterminées à l'abjurer, mais avaient encore besoin d'éclaircissements pour dissiper leurs derniers doutes et d'instructions sur la foi et la piété. Sur le soir il les mena à l'évêque de Genève qui reçut leur abjuration et leur donna l'absolution des censures. Le prévôt supplia ensuite le prélat de leur administrer la confirmation, parce qu'un délai serait préjudiciable à ces néophytes venus de fort loin, et que d'ailleurs c'étaient des enfants faibles qui avaient besoin d'être fortifiés par la grâce du Sacrement. Ceux qui entouraient l'évêque, ne comprenant point le sentiment de tendre charité qui inspirait le saint apôtre, s'avisèrent de le contredire en objectant que le prélat était accablé de lassitude, et quelques-uns eurent même la malignité d'insinuer que c'était sans doute pour avoir la place de l'évêque qu'il voulait le faire mourir de fatigue. Sans s'émouvoir en aucune façon de ces paroles, le prévôt se contenta de répondre avec sa modération habituelle : « J'espère de la bonté de Dieu que monseigneur ne se trouvera point mal de ce travail. » Le pieux évêque, déférant à sa demande, confirma les quarante nouveaux catholiques, qui s'en retournèrent chez eux heureux et bénissant les miséricordes du Seigneur.

Le prélat voulut encore, le même jour, avant de prendre aucun repos, écrire au duc de Savoie pour l'instruire des motifs qu'il avait eus de ne pas différer de nouveau la solennité des quarante heures. Il l'informait en même temps des grands fruits qu'on en avait obtenus, et l'assurait que ce n'était qu'une préparation à celle qu'on voulait faire quand lui-même viendrait à Thonon. Balthazar Magnilier, curé d'Annemasse, qui était chargé de remettre au prince cette lettre avec deux autres de François et du père Chérubin, se rendit auprès du duc à Chambéry, et lui fit un récit circonstancié de ce qui s'était passé. « Dans la disposition favorable où sont tous les esprits, ajouta-t-il, il y a tout lieu d'espérer la conversion de la province tout entière, si votre Altesse assiste à la solennité des quarante heures, et si elle use de tout son pouvoir pour favo-

riser la religion catholique, sans s'arrêter aux raisons d'état que peut alléguer son conseil. » — « Dieu soit loué et béni à jamais pour tout le bien que sa bonté a fait et veut faire encore dans mes Etats! » répondit le duc en levant les yeux au ciel; et, posant la main sur la Croix qu'il portait comme grand-maître de l'Annonciade : « Je ne veux rien épargner, pas même mon sang, ajouta-t-il, pour l'exaltation de la sainte Eglise et pour la conversion de mes sujets; je veux et j'entends que la religion catholique, apostolique et romaine, soit seule exercée publiquement dans mes états, sans m'embarrasser de ce qu'on pourra dire. Je vais en Bresse; à mon retour j'écrirai à l'évêque à Thonon, et je lui ferai savoir quand il faudra commencer les prières des quarante heures. » Puis le prince remit au curé un ordre du 24 septembre 1598 par lequel il chargeait François de Sales d'une distribution d'aumônes à Ripaille et à Filly. C'était une attention délicate du prince qui savait ne pouvoir faire de plus grand plaisir au saint apôtre que de lui fournir une occasion de faire du bien aux pauvres, et de leur adresser en des moments favorables des instructions religieuses. En présentant au curé d'Annemasse cette ordonnance accompagnée d'une courte réponse au père Chérubin : « Recommandez-moi, lui dit-il, aux prières de Monsieur de Genève et de ses dignes coopérateurs. Je les verrai bientôt. » En effet, son voyage de Bresse fut de courte durée : ayant trouvé le légat du Saint-Siége au village de Chana, situé sur les bords du Rhône, il revint avec lui à Chambéry, pour ordonner la réception pompeuse qui lui serait faite à Thonon. Il informa l'évêque de Genève que le cardinal y arriverait le 30 septembre, et qu'il fallait tout préparer pour commencer les prières des quarante heures dès le lendemain jeudi 1er octobre. Le duc annonçait qu'il serait lui-même à Thonon deux jours avant l'entrée du cardinal [1].

[1] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 186; *Année de la Visitation*, 24 septembre; *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 156 et suiv.

C'est dans la matinée seulement du 28 septembre que parvint à Thonon l'avis du prince annonçant qu'il y serait dans l'après-midi du même jour. Le courrier, porteur de la dépêche, fit connaître en outre que le duc se proposait d'informer juridiquement contre ceux des hérétiques de cette ville qui, après avoir appelé à leur secours, en 1594, les Bernois et les Genevois, avaient secoué le joug de la garnison catholique et démoli le château qui la recevait. Les embarras de la guerre ne lui avaient pas permis jusqu'alors de punir les auteurs de cette trahison; mais la paix qui venait d'être conclue lui rendait sa liberté d'action, et il avait résolu de faire sentir les effets de son indignation aux auteurs et aux complices d'une révolte si audacieuse. A cette nouvelle, une consternation générale s'empara des protestants; le consistoire s'assembla en grande hâte, et le résultat de sa délibération fut de solliciter l'intervention de l'évêque de Genève, qui seul pouvait avoir assez d'ascendant sur le prince pour lui persuader la clémence. Les membres du consistoire se rendirent donc chez l'évêque, ayant à leur tête M. de Vallon, qui lui exposa, les yeux baignés de larmes, la situation critique où se trouvaient les protestants. Le bon prélat, ému de leur douleur, laisse couler aussi ses larmes, et répond avec une affection touchante en promettant de s'employer pour eux comme le père le plus tendre pour des enfants chéris. Sans perdre un instant, il sort avec eux pour aller au devant du duc. C'était un spectacle aussi nouveau qu'attendrissant de voir l'évêque, accompagné de son grand vicaire, l'abbé de Chissé, et du prévôt, s'avançant à la tête de tous les protestants du consistoire qui le suivaient comme leur capitaine, leur père et leur sauveur. Un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Thonon formait le reste du cortége. On marche ainsi jusqu'à une distance assez grande de la ville, et on rencontre le duc, qui, dès qu'il reconnaît l'évêque, descend de cheval et lui tend la main avec une bienveillance empressée. Quelle est la surprise du prince, lorsqu'il voit le prélat se jeter immédiatement à ses

pieds, lui demandant avec des sanglots grâce pour les coupables, et protestant qu'il ne se relèvera point qu'il ne l'ait obtenue. Tout le consistoire qui avait imité l'action de l'évêque attendait avec anxiété son arrêt. Quelle que fût l'energie de la résolution qu'avait prise le prince d'infliger aux principaux rebelles une punition exemplaire, sa colère ne put tenir contre une scène aussi émouvante. Il relève le prélat avec beaucoup de bonté, et lui déclare qu'en sa considération il pardonne tout le passé et qu'aucune suite ne sera donnée à l'affaire. L'évêque, après l'avoir remercié avec un accent de vive gratitude de cet acte de clémence, lui répondit par un discours dans lequel il le louait en termes chaleureux de son amour pour ses sujets, et le priait de continuer à en faire ressentir à tout le Chablais les effets heureux. « Je vous le promets, répondit le duc, plein d'attendrissement, je porte tous mes sujets dans mon cœur, et je vous assure, Monsieur l'évêque, que je suis disposé à adopter toutes les mesures que vous me proposerez pour leur plus grand bien. »

Cette noble conduite de l'évêque de Genève lui gagna tous les cœurs; elle toucha même les hérétiques qui persistaient avec le plus d'obstination dans leurs erreurs, et inclina leurs âmes vers un rapprochement avec les catholiques. M. de Vallon fut un des premiers à suivre cette impulsion secrète, et il rentra peu de temps après dans le sein de l'Eglise romaine [1].

[1] *Vie de Claude de Granier*, pages 187 et 319 ; *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 164 et suiv.

CHAPITRE XVII

Arrivée du duc de Savoie et du légat du Saint-Siége à Thonon pour les nouvelles quarante heures; abjuration du ministre Petit; autres nombreuses abjurations. Les ministres Louis Viret et Jean Clerc quittent Thonon.

L'avant-veille du 1er octobre, François de Sales, voulant préparer le sermon qu'il devait prêcher dans la cérémonie de l'ouverture des quarante heures, éprouva comme une espèce de paralysie d'esprit : quoi qu'il fît, il ne pouvait parvenir à rassembler et coordonner ses idées, et à leur donner la forme qu'il souhaitait : « Jamais mon esprit ne s'était trouvé ni si distrait, ni si stérile, dit-il au chanoine Louis; je n'en puis rien tirer. Mais je n'en ai aucune inquiétude, parce que Dieu agira et parlera en moi, si sa providence veut que je dise quelque chose d'utile à sa gloire et au bien des âmes; ou sa bonté me fera aimer mon abjection et mon humiliation, si c'est son bon plaisir que je demeure court. Je m'offre également à lui pour l'un et pour l'autre [1]. » Toutefois, ne voulant avoir, en aucun cas, à se reprocher quelque négligence, et sachant avec quel respect il importe de traiter la parole sainte, il se renferma de nouveau pour méditer à loisir le sujet de sa prédication.

Le lendemain, 30 septembre, les évêques de Genève et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, accompagnés de François de Sales et de tout le clergé, allèrent au-devant du légat du Saint-Siége jusqu'à une lieue de Thonon. Le duc de Savoie avec ses gardes et toute sa noblesse l'attendait aux portes de la ville. Après les compliments d'usage, le légat fut conduit à l'église Saint-Hippolyte pour y adorer le Saint-Sacrement, puis à l'hôtel-de-

[1] *Année de la Visitation,* 29 septembre.

ville, où des appartements lui avaient été préparés avec beaucoup de magnificence. C'est là que le duc de Savoie vint lui rendre visite, accompagné de l'évêque de Genève, de François de Sales et de plusieurs gentilshommes. L'évêque exposa au légat les progrès de la religion dans le diocèse, et le cardinal lui en témoigna sa joie en l'embrassant à deux reprises ; il le remercia de ses travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ajoutant qu'il en ferait un rapport fidèle au Pape. Le duc prenant alors la parole : « Ce digne évêque, dit-il, est l'apôtre de cette province ; je le seconderai de mon autorité, et, s'il le faut, de ma vie. » Prenant par la main François de Sales, il le présenta au légat, et lui dit : « Monseigneur, ce prêtre est le véritable apôtre du Chablais ; c'est un homme de Dieu que le ciel nous a envoyé ; c'est lui qui, le premier, a osé pénétrer presque seul dans ce pays au péril de sa vie, a semé la divine parole, arraché l'ivraie, planté la croix et fait germer la foi romaine dans ces contrées d'où elle avait été bannie pendant plus de soixante ans par les efforts de l'enfer. J'ai secondé de mon épée une si sainte entreprise, mais toute la gloire de cette bonne œuvre est due à ce zélé missionnaire. » Ces paroles surprirent extrêmement les assistants et surtout les hérétiques, car on ignorait que le duc eût tant d'estime pour le prévôt. Celui-ci, en entendant les louanges que le prince lui donnait, en ressentait un extrême chagrin. L'embarras où il était l'empêchant de répondre il se jette à genoux aux pieds du cardinal et baise en témoignage de respect le bord de sa robe. Le légat le relève et l'embrasse avec effusion : « Je vous remercie, Monsieur, de votre zèle, lui dit-il ; continuez cette entreprise avec la même ardeur ; je ne manquerai pas de rendre compte au Souverain Pontife de tout ce que vous faites pour le salut des âmes. » Ces éloges augmentèrent la confusion de François, et le cardinal, édifié de tant de modestie et d'humilité, concevait un nouveau degré d'estime pour la vertu du missionnaire. Les courtisans s'empressèrent de leur côté de joindre leurs louanges à celles du légat et du duc : mais François se

déroba par une prompte fuite à tous les honneurs qu'on voulait lui rendre. Il pria le père Chérubin de faire le lendemain à sa place le sermon d'ouverture. « Les éloges qu'on m'a prodigués, dit-il, m'ont tellement déconcerté et couvert de confusion, que je ne saurais comment paraître le premier devant cette auguste assemblée. » Le père Chérubin se prêta au désir du prévôt.

On avait terminé dans l'église Saint-Augustin tous les préparatifs pour les quarante heures, et cet édifice sacré avait reçu tous les embellissements dont il était susceptible. Toute la nef était tendue de riches tapisseries d'or et d'argent et de velours violet. Vis-à-vis de la chaire placée au côté droit de l'église, on éleva un trône magnifique, surmonté d'un grand dais en drap d'or frisé, sous lequel le cardinal et le duc devaient se placer. Le chœur, prenant la forme d'une gracieuse chapelle, était entouré d'un grand nombre de colonnes doriques peintes et brillantes d'or, disposées en demi-cercle, et qui soutenaient un dôme parsemé d'étoiles d'or, dont le vif éclat était réfléchi par d'innombrables lumières. Du centre du chœur une longue suite de gradins s'élevait par une progression heureusement ménagée jusqu'à l'autel, sur lequel on admirait un tabernacle étincelant, décoré de fleurs, de statues et de pierres précieuses au milieu desquelles le Saint-Sacrement devait recevoir l'adoration des fidèles.

Le jeudi matin, premier jour d'octobre, le duc s'étant rendu à l'hôtel du cardinal, le conduisit à l'église Saint-Hippolyte pour y recevoir l'abjuration d'un certain nombre de protestants convertis. Le légat, revêtu pour cette cérémonie de ses habits pontificaux, s'assit devant le grand autel, le visage tourné vers le peuple. Non loin du siége du légat était celui du duc de Savoie; après le prince venaient tous les prélats, tant ceux qui étaient déjà auparavant à Thonon que ceux qui accompagnaient le légat, placés selon leur rang et leur dignité : le nonce Gonzague, évêque de Mantoue, Claude de Granier, évêque de Genève, Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-

Châteaux, l'évêque de Torcello [1], l'évêque de Termoli [2], le général des Observantins, l'auditeur de rote Justi, les référendaires Adorne et Ragasson, et les protonotaires apostoliques. Suivaient les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade qui avaient devant eux, assis sur un banc particulier, les théologiens et autres ecclésiatiques de distinction ; et derrière eux se tenaient debout les principaux gentilshommes de la cour du duc. Le peuple remplissait la nef, et la foule était si grande que, si vaste que fût l'église, la moindre partie de tous ceux qui voulaient assister à la cérémonie y put pénétrer.

A la tête de ceux qui devaient faire abjuration était le ministre Petit qui débuta par un discours de plus d'une heure où la solidité du fond était relevée par la beauté du style. Il y développa les trois caractères principaux qui lui avaient fait reconnaître l'Eglise Romaine pour la véritable Eglise de Jésus-Christ : son unité, puisque toutes les nations dont elle est composée ont toutes une même doctrine, un unique symbole ; sa sainteté, appuyée par tant d'éclatants miracles qui témoignent que Dieu est avec elle ; son apostolicité, la succession de ses pasteurs ne s'étant jamais interrompue depuis les apôtres jusqu'à nous ; et il conclut en demandant avec instance d'être admis dans le sein de cette véritable Eglise, catholique, apostolique et romaine. Alors, étant venu se jeter à genoux aux pieds du légat, il prononça l'acte d'abjuration et reçut l'absolution de l'hérésie et des censures. Le seigneur de Foraz, un grand nombre de gentilhommes du Chablais et de bourgeois de Thonon allèrent également recevoir l'absolution de l'hérésie qu'ils abjuraient ; la cérémonie étant achevée, les actions de grâces de toute l'assemblée s'élevèrent jusqu'au ciel dans un *Te Deum* solennel.

La messe solennelle fut ensuite célébrée pontificalement par l'évêque de Genève et admirablement chantée par les musiciens

[1] Ville du royaume Lombard-Vénitien.
[2] Dans le royaume de Naples.

des deux chapelles du légat et du duc de Savoie ; puis le prélat porta en procession le Saint-Sacrement à l'église Saint-Augustin, où devaient se faire les prières des quarante heures. Cette procession offrait un coup d'œil magnifique et merveilleux. Toutes les rues par où elle devait passer étaient ornées de tapis, de tableaux et de verdure. Le Saint-Sacrement était porté dans un ostensoir étincelant de perles et de diamants. Derrière le dais que soutenaient d'un côté le duc de Savoie et son frère Amé de Savoie, marquis de Saint-Rambert, de l'autre deux avoyers de Fribourg, marchaient le cardinal-légat accompagné des autres prélats, les gentilhommes et les officiers de la cour, les bourgeois de Thonon nouvellement convertis et affiliés à la confrérie du Saint-Sacrement, tous tenant à la main des cierges allumés. Ils étaient suivis d'une multitude incroyable de peuple accourue de toutes les provinces voisines.

On s'avança dans cet ordre jusqu'au contour de la rue où logeait l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. En ce lieu se voyait un reposoir richement orné, au dessus duquel s'élevait un arc-de-triomphe à quatre faces, portant un château surmonté d'une pyramide, flanqué de quatre tours et muni de pièces d'artillerie. A l'instant où le cardinal arriva sour l'arc-de-triomphe, une nuée qu'on avait représentée suspendue en l'air, s'entr'ouvrit, et laissa échapper une blanche colombe dont le bec, la poitrine et les pieds étaient dorés. Elle s'abaissa vers le légat, lui remit un compliment latin écrit en lettres d'or sur un fond d'azur, puis alla présenter au duc un compliment français écrit avec la même richesse.

Le compliment adressé au légat était ainsi conçu :

Major Alexandro, triplices de Marte triumphos
    Unus agis, pacem restituisque tribus.
Palladis optatâ stringis tres fronte coronas ;
    Victor et asserta religione redis.
His tibi pro meritis trinus qui regnat in ævum
    Tergemino sacrum cinget honore caput.

« Alexandre de Médicis, plus grand qu'Alexandre de Macédoine, vous remportez une triple victoire sur le dieu Mars, en étouffant la guerre entre trois grands princes [1]; vous retournez victorieux après avoir acquis une triple couronne formée des rameaux de Pallas et rendu à la religion son ancien lustre. Heureux présage que la sainte Trinité ceindra un jour votre front du triple diadème de la tiare pontificale. »

Le second compliment, qui faisait allusion aux victoires remportées par le duc sur l'hérésie dans le Chablais, se composait de quatre vers :

Grand prince, dont le zèle et la valeur mérite
Un bonheur aussi grand que vous avez le cœur,
Le ciel qui vous chérit, sous ma sainte conduite,
Vous rend en pleine paix plus qu'en guerre vainqueur.

A peine la nuée artificielle eut-elle disparu qu'on vit venir une galère à trois rangs de rames qui, adroitement suspendue dans les airs, y semblait voguer comme sur une mer. S'étant approchée du château, elle le canonna avec un grand bruit; le château répondit par de nombreuses décharges d'artillerie qui remplirent la rue d'une épaisse fumée, en faisant assez de fracas pour épouvanter plusieurs spectateurs qui ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête. A cause de l'espèce de tumulte qui en résulta, et aussi parce que la nuit approchait, la procession continua sa marche sans s'arrêter au reposoir, et alla directement à l'église Saint-Augustin. On avait figuré devant le portail de cet édifice une montagne dont le sommet répandait des feux et des flammes à la manière du mont Etna, tandis que de son pied jaillissait une source d'eau pure et limpide : allégorie qui signifiait l'Eglise jetant de continuelles flammes d'amour et de charité vers le ciel, en même temps

[1] Le roi de France, le roi d'Espagne, et le duc de Savoie, par le traité de Vervins.

qu'elle fait couler sur la terre les eaux vives de la vraie et salutaire doctrine [1]. Une musique délicieuse se faisait entendre dans l'église qui resplendissait d'innombrables lumières. La procession étant entrée dans le temple, et le Saint-Sacrement placé sur l'autel de la magnifique chapelle dressée dans le chœur, le légat, le duc, les prélats et toute l'assistance prirent leur place pour entendre le sermon. Le père Chérubin avait pris pour texte ces paroles du psaume CV : *Quis loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes ejus?* « Qui racontera les effets de la puissance du Seigneur, qui pourra publier dignement ses louanges ? » Appliquant ces paroles aux merveilles du Saint-Sacrement, le prédicateur exposa les preuves de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie avec autant de force que d'éloquence.

Le cardinal-légat se montra fort satisfait de ce discours; toutefois comme il s'était attendu à voir monter en chaire l'apôtre du Chablais, il exprima ses regrets à l'évêque de Genève au sortir de l'église. L'évêque lui répondit que l'homme de Dieu avait par modestie déféré au prédicateur capucin l'honneur de parler le premier, mais qu'il ne tarderait pas à prendre aussi la parole. Le saint apôtre prêcha, en effet, avec son zèle ordinaire, plus de dix fois pendant les quarante heures, prenant pour texte quelqu'un de ces passages de l'Evangile qui s'appliquaient si heureusement à la circontance : *Hoc facite in meam commemorationem* [2]. « Faites ceci en mémoire de moi. » *Verba quæ ego locutus sum vobis spiritus et vita sunt* [3]. « Les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie. » *Spiritus est qui vivificat : caro non prodest quidquam* [4]. « C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien. » Il s'attachait à en expliquer le véritable sens et à dé-

[1] Charles-Auguste, liv. III, pages 175, 176; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 179 et suiv.
[2] Luc. XXII, 19.
[3] Joan. VI, 64.
[4] *Ibid.*

montrer l'inanité des objections qu'y cherchent les hérétiques en les détournant de leur sens naturel pour les adapter à leurs erreurs.

L'ouverture des secondes prières des quarante heures étant ainsi faite, on vit arriver de toutes parts des processions, aussi ferventes, aussi nombreuses que lors de la première solennité. Les choses avaient été si bien disposées que, comme elles arrivaient à Thonon à l'heure qui leur avait été fixée, et en sortaient avec la même régularité, l'ordre ne fut pas un seul instant troublé malgré l'affluence prodigieuse des pèlerins. Quelle que fût la direction qu'elles avaient dû prendre pour arriver à leur destination, on les faisait passer toutes par la place de la Halle et devant l'hôtel-de-ville, en premier lieu, pour révérer une Croix de pierre peinte d'azur à lames d'or, plantée par les soins du père Chérubin, avec un crucifix de bronze doré placé dans une petite niche entaillée dans le croisillon, et présentant à sa base aux méditations des fidèles les quatre vers de la Croix d'Annemasse, gravés en lettres d'or [1]; en second lieu, pour réjouir le cœur du légat, qui ne pouvait contenir sa pieuse joie en contemplant cette multitude de catholiques fervents dans un lieu qui avait été si longtemps le théâtre de l'hérésie [2]. Après avoir fait le tour de la ville, elles se rendaient dans l'église Saint-Augustin, où, après avoir reçu une instruction du prévôt ou de l'un de ses infatigables coopérateurs, elles allaient se prosterner devant l'adorable Eucharistie. C'est ainsi que défilèrent tour à tour les processions de Bonneville, de Cluses, de Sallanches, de Bonne, d'Hermance, de Lullin, de Bons, de Brens, de Végy, de Saint-Cergues, de Saint-Didier, de Douvaine, de Ballaison, de Messery, de Nernier, de Coudré, de Chavanay, de Margencel, et de diverses autres paroisses du Faucigny. Le nombre des pèlerins dépassa vingt-cinq mille [3].

[1] *Voy.* ci-dessus, chap. XII, page 295.
[2] *Missions des Capucins*, par le père Talissieux, liv. III, p. 49 et suiv.
[3] L'auteur d'une nouvelle histoire protestante de l'Eglise de Genève,

L'après-midi, sur les deux heures, le légat se rendit, accompagné du duc de Savoie, à l'église Saint-Hippolyte, où l'attendaient les habitants de plusieurs localités protestantes venus pour solliciter la grâce d'être réunis à l'Eglise Romaine. Dans cette foule il remarqua, non sans attendrissement, un vieillard de quatre-vingt-dix ans qui s'était fait porter à Thonon pour recevoir l'absolution de l'hérésie avec les autres. Elevé jusqu'à vingt ans dans la religion catholique, il n'avait fait en quelque sorte, en l'abandonnant, que céder à la violence, et depuis que ce malheur lui était arrivé il n'avait cessé de soupirer après le moment où il verrait la vraie foi rétablie dans le Chablais. A peine eut-il dépassé le seuil de l'église qu'avec une ardeur qui lui fit surmonter sa faiblesse et qui attira tous les regards il alla se précipiter aux pieds du légat, abjura à haute voix l'hérésie, et, après avoir reçu l'absolution, s'écria que lui aussi il mourrait content, puisqu'il avait vu ce qu'il désirait de voir depuis si longtemps.

Cette première cérémonie était à peine terminée, et le légat se disposait à quitter l'église, lorsque cinq à six cents personnes de divers endroits du Chablais se présentèrent à lui pour abjurer l'hérésie à leur tour. D'heure en heure il arrivait de nombreux hérétiques qui venaient solliciter la même

pleine de mensonges et de calomnies, M. Gaberel, ose bien dire que l'empressement des habitants du Chablais à retourner au catholicisme eut pour cause la présence des soldats cantonnés dans le pays. Ce fait est de toute fausseté, et c'est le contraire qui est exactement vrai. En effet, François de Sales ayant appris que des troupes du duc de Savoie s'approchaient, non pas pour s'arrêter dans le pays, mais seulement pour le traverser, adresse aussitôt à leur commandant une lettre où il le presse avec les instances les plus vives et par les raisons les plus fortes, de ne pas apporter cet obstacle à la dévotion des peuples. « Nous supplions Votre Excellence, lui dit-il, et nous la conjurons par les entrailles de Jésus-Christ et par ce sang qu'il a répandu pour les âmes dont nous opérons le salut par le moyen de cette dévotion, de daigner prendre une autre route pour son voyage et de laisser celle-là libre au Sauveur. » (Lettre inédite 57e, dans les *Œuvres complètes*, tome VI, de l'édition Migne, page 567.) Le lecteur peut apprécier maintenant les allégations de M. Gaberel.

grâce : l'absolution leur fut donnée par le légat en personne, jusqu'à ce que la fatigue l'obligeât de prier l'évêque de Genève et le prévôt de le remplacer dans cette fonction. « La multitude des pénitents était telle, dit le saint apôtre dans un rapport au Souverain Pontife, qu'à toutes les heures du jour il fallait qu'il y eût quelqu'un de prêt à recevoir les brebis qui venaient en foule à la bergerie de Jésus-Christ [1]. »

Le second jour d'octobre, le duc de Savoie, revêtu du grand collier et du manteau de l'ordre de l'Annonciade qui ne se portent que dans les grandes cérémonies, se rendit à l'Eglise Saint-Hippolyte pour assister à la messe du père Chérubin; il y reçut la sainte communion avec dom Amé de Savoie, son frère, le marquis de Lullin et beaucoup de gentilshommes que le prévôt avait passé une grande partie de la nuit à confesser. Le père Chérubin, profondément ému de l'attitude religieuse de cette noble assemblée, prononça, avant de distribuer la communion, et tenant l'hostie sainte entre les mains, une allocution pathétique qui fit couler abondamment des larmes de tous les yeux. Au sortir de la messe, le duc alla avec toute sa suite à l'église Saint-Augustin adorer le Saint-Sacrement qui y était exposé. Sur les deux heures de l'après-midi le prince retourna prier à l'oratoire des quarante heures, et entendit un sermon du père Galesius qui avait pris pour texte ces paroles du saint roi David : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* [2]. « Je me suis réjoui de ce qu'on m'a dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. » Ce père, s'animant à la vue de son illustre auditoire, démontra avec une éloquence chaleureuse que l'Eglise Romaine est la vraie maison du Seigneur, les caractères de la vraie Eglise n'appartenant qu'à elle seule, et il développa encore ce même sujet important dans plusieurs autres instructions qu'il donna le même jour.

[1] Recueil des *Lettres* de saint François de Sales, lettre datée d'Annecy, 15 novembre 1603.
[2] Psal. CXXI, I.

Quand le soir fut venu, le prince assista à une dernière cérémonie qui devait dignement couronner une journée si pleine et si heureuse. Il y avait à Thonon une rue nommée *de la Croix*, parce qu'on y voyait autrefois une haute Croix qui fut abattue lors de l'invasion des hérétiques. François de Sales en fit faire une autre pour la remplacer, et il voulut que le rétablissement de cette Croix s'accomplît avec une grande pompe. Les confrères du Saint-Sacrement de Thonon, vêtus de blanc, vinrent la chercher dans l'église Saint-Hippolyte où elle avait été déposée, puis ils la transportèrent processionnellement au milieu d'un grand concours de peuple à l'endroit où elle devait être érigée. Alors, en présence du duc, des évêques et de plus de quatre mille personnes, au chant des cantiques d'allégresse qui retentissait dans les airs, au bruit des trompettes, des tambours, des décharges de la mousqueterie, une foule de fidèles réunit ses efforts, auxquels le duc aidait de ses propres mains, pour dresser la Croix, qui se fixa promptement debout sur sa base. Quelque haute et pesante que fût la Croix, et quoiqu'on n'eût fait aucun usage de cordes ou d'autres instruments, l'opération se fit avec une telle facilité par le seul secours des mains que la chose parut aux assistants tenir du prodige. Le duc, donnant l'exemple à ses sujets, se mit à genoux devant ce signe sacré du salut, le baisa avec respect et y demeura quelque temps en prière dans un profond recueillement. Tous les confrères en firent autant ainsi que les évêques et les seigneurs de la cour.

Après un *Te Deum* solennel chanté par le corps des musiciens auxquels s'unissait la voix du peuple, le prévôt conduisit la procession dans l'église Saint-Augustin pour adorer le Saint-Sacrement. Afin de prier avec plus de recueillement, le duc, laissant le dais qui lui était préparé, alla s'agenouiller dans une des stalles: puis il assista au sermon que le père Chérubin prononça sur l'honneur dû à la Croix et au Saint-Sacrement, deux mystères qu'unissent des rapports si intimes. L'éloquent religieux, après avoir rappelé la piété héréditaire

qu'a toujours professée la noble maison des ducs de Savoie, dont l'héroïque valeur contre les infidèles leur mérita de porter la Croix blanche dans leurs armoiries, et dont le zèle a constamment éclaté pour l'exaltation ou la défense de la Croix, prouva en citant les monuments de l'histoire combien la coutume de planter des Croix était respectable par son ancienneté. Le prince voulut en outre assister à la prière des confrères du Saint-Sacrement, et il resta dans l'église jusqu'à deux heures après minuit, où devaient finir les quarante heures : ce fut François de Sales qui y fit le sermon de clôture, après quoi l'évêque de Genève reporta le Saint-Sacrement de l'oratoire à l'église Saint-Augustin, sous un dais que soutenaient le duc de Savoie, un avoyer de Fribourg, et les seigneurs de Grand-Cour et de Vatteville. Une illumination magnifique répandait partout où passait la procession une clarté brillante.

Le départ du cardinal-légat de Thonon eut lieu le 3 octobre, et le duc lui rendit encore à cette occasion les plus grands honneurs [1].

Le premier soin de François, dès qu'il put respirer avec un peu plus de liberté, fut de faire aux pauvres de Ripaille et de Filly la distribution d'aumônes dont le duc de Savoie l'avait chargé quelques jours auparavant. Ces deux bourgades voisines de Thonon possédaient la première un prieuré, et la seconde une abbaye, sur lesquels les ducs de Savoie avaient droit de prélever une aumône annuelle en faveur des nécessiteux. En conséquence, le prévôt distribuait chaque jour neuf pains de quatre livres aux pauvres du pays, avec une aumône à tous les passants étrangers, et de plus, chaque semaine, trente pains aux villages situés de l'autre côté de la Drance, et vingt aux pauvres de Thonon et localités limitrophes, ce qui faisait en tout près de cinq quintaux, ou cinq cents livres par semaine. François obtint en outre des deux monastères

[1] *Missions des Capucins*, liv. III, page 52.

cinq grands boisseaux de grain qu'il répartissait lui-même entre diverses personnes que le grand âge ou les infirmités empêchaient de se rendre à la distribution publique. Mais ce qui faisait chérir François de tous ces pauvres, c'était bien moins les dons qu'ils recevaient de lui que la grâce et l'affabilité avec lesquelles il les faisait : une mère ne saurait témoigner à ses enfants une tendresse plus aimable et plus attentive que celle de François pour ses chers indigents. Profitant avec soin de toutes les occasions de leur rappeler un intérêt de leur âme bien autrement important que l'avantage d'un soulagement temporel procuré à leur misère, il leur parlait de Dieu et du soin de leur salut, il leur apprenait à se sanctifier dans leur humble condition et à se préparer une félicité éternelle, où seraient oubliées toutes les tribulations passagères de notre vie d'un jour. Leur enseignant la pratique de la prière qui adoucit toutes nos peines et relève notre pensée vers l'auteur de tout bien, il leur faisait réciter à genoux le Symbole des Apôtres et les Commandements de Dieu, avec une prière pour la conservation du duc de Savoie et la prospérité de ses états [1].

On informa le prince qui était resté à Thonon après le départ du légat pour l'Italie, que quatre-vingts personnes du marquisat de Lullin qui s'étaient mises en marche pour venir abjurer l'hérésie s'étaient vu barrer le chemin par des protestants hostiles, qui s'efforçaient de leur faire renoncer à leur projet. Aussitôt il envoie au-devant d'eux le marquis de Lullin et le père Chérubin pour soutenir leur courage et les amener à Thonon. Les nouveaux convertis atteignirent en effet heureusement le terme de leur voyage, et ils firent leur abjuration entre les mains de l'évêque de Genève, en présence du duc de Savoie. Après une touchante exhortation du père Chérubin, ils s'en retournèrent processionnellement, ayant à leur tête le marquis de Lullin qui leur témoignait ainsi la joie qu'il ressentait de leur conversion.

[1] Charles-Auguste, liv. III, page 167; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 161 et suiv.

Pendant que toutes ces pieuses et solennelles cérémonies se célébraient, en pénétrant les cœurs des anciens et des nouveaux catholiques d'une ineffable allégresse, on vit un jour deux hommes sortant de Thonon prendre la route qui, de cette ville, mène à Genève. Silencieux et mornes, ils laissaient lire sur leur physionomie décontenancée le sentiment amer qu'un échec éclatant laisse après lui dans le cœur. C'étaient les deux derniers ministres protestants du Chablais, Louis Viret et Jean Clerc. Sans attendre qu'un ordre du duc de Savoie leur enjoignît de quitter une contrée qui ne leur laisserait bientôt plus de brebis à conduire dans les paturages de l'hérésie, les deux faux pasteurs s'en allaient.

LIVRE IV

(1598-1600)

SOMMAIRE

CHAPITRE I. Les Bernois députent une ambassade au duc de Savoie; réponses du prince. Conseil tenu par le duc, et paroles hardies prononcées par François. — II. Moyens qu'il propose pour l'entier rétablissement et la conservation du catholicisme dans le Chablais. Le duc sévit contre les hérétiques opiniâtres; son zèle pour leur conversion; mesures qu'il prend pour l'obtenir. — III. Le prévôt refuse la coadjutorerie de Genève. Le colonel Brotty et deux de ses amis embrassent le catholicisme. — IV. François de Sales, sur le point d'aller remplir à Rome une mission dont il est chargé par l'évêque de Genève, se rend auprès du duc pour conférer avec lui de ce voyage; son désintéressement. — V. Il consent enfin à être coadjuteur. Admirables exemples de sa patience et de son humilité dans une grave maladie; sa guérison et son départ pour Rome. — VI. Tentation dans une hôtellerie. Dévotion du saint apôtre dans l'église de Saint-Pierre et aux Catacombes. Il est présenté au Pape par le cardinal de Médicis. — VII. Il subit un examen public pour son épiscopat et en sort comblé d'honneur. — VIII. Ses rapports avec le cardinal Borghèse et d'autres personnages illustres. En quittant Rome, il visite Lorette. — IX. Débats de François avec les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare au sujet des bénéfices du Chablais; requête qu'il adresse au prince lors de son passage à Turin en revenant de Rome. — X. Son retour à Annecy; il guérit une femme en danger de mort. — XI. Fondation de la Sainte-Maison de Thonon; règles de cet établissement. — XII. Les derniers hérétiques qui avaient refusé de se convertir se laissent toucher par la douceur et la charité de François et embrassent la vraie foi de l'Eglise romaine. Ses instances auprès du duc de Savoie pour l'établissement de curés dans les paroisses. Il publie son livre de l'*Etendard de la sainte Croix*. — XIII. Son entrevue avec le roi de France Henri IV dans le Chablais; il est fait prisonnier de guerre, et tire parti de cette circonstance pour l'avancement des affaires de la religion. — XIV. Il organise les paroisses du Chablais. Retour d'un proche parent de Calvin au catholicisme.

CHAPITRE I[er]

Les Bernois députent une ambassade au duc de Savoie; réponse du prince. Conseil tenu par le duc, et paroles hardies prononcées par François.

Après la cérémonie de l'abjuration des néophytes du marquisat de Lullin, le duc de Savoie était à peine rentré dans son palais, lorsque des envoyés de Berne, introduits en sa présence, lui demandèrent le libre exercice des deux religions dans le Chablais, où le calvinisme aurait la faculté d'entretenir trois ministres, à Thonon, Bons et Nernier. « Quand vous vous êtes emparés de cette province, leur répondit-il, vous avez contraint les peuples à embrasser vos nouvelles opinions : maintenant que je l'ai recouvrée par la justice de mes armes, et que la presque totalité de mes sujets témoigne le désir que je rétablisse l'ancienne et véritable religion sur le pied où elle était auparavant, vous ne devez pas trouver mauvais ni étrange que moi, qui suis leur légitime souverain, je m'attribue le droit de régler aussi les affaires de la religion, conformément à leurs vœux, si bon me semble. » Les Bernois se retirèrent sur cette réponse à laquelle ils ne trouvèrent rien à répliquer. Après eux vinrent des envoyés du canton de Fribourg, qui tinrent un langage bien différent. Ils complimentèrent le prince sur le rétablissement du catholicisme dans le Chablais; aussi reçurent-ils de lui l'accueil le plus gracieux [1].

La réponse noble et ferme que le duc avait faite aux envoyés Bernois ne prouvait pas toutefois qu'il se crût délivré de tout souci sur la tournure que pouvaient prendre les affaires. Le débat qui existait entre la France et la Savoie relativement à la possession du marquisat de Saluces n'était pas encore ter-

1. Charles-Auguste, page 179; De Cambis, tome 1, page 299; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 217 et suiv.

miné, et il en pouvait surgir des difficultés nouvelles, peut-être même la guerre. Dans cette éventualité qui se réalisa en effet, on avait à craindre que le canton de Berne ne voulût se venger des procédés qui lui auraient déplu, en prenant parti pour la France contre la Savoie. Ainsi pensaient plusieurs ministres d'état, et même quelques ecclésiastiques doctes et vertueux qui inclinaient à user de beaucoup de ménagement avec les hérétiques, et à leur faire quelques concessions, pour ne point les aliéner dans des conjonctures où ils pourraient susciter aux catholiques de grands embarras. Afin de mieux s'éclairer sur une question si importante, le duc convoqua son conseil pour le lendemain matin, en invitant François à s'y rendre, et, comprenant toute la gravité de cette affaire, il la recommanda à Dieu avec toute la ferveur dont il était capable. Le jour où devait se réunir le conseil, il entendit le matin, avec toute la cour, la première messe d'un nouveau prêtre ordonné à Thonon, qui la dit dans l'église Saint-Hippolyte, voulut être parrain de l'enfant d'un pauvre paysan nouvellement converti, dont l'évêque de Genève fit le baptême, et assista à l'abjuration de trois à quatre cents personnes des paroisses de Bons et de Saint-Didier. De son côté François implora avec une ferveur angélique les lumières du ciel en invoquant avec une instance particulière l'intercession de saint François d'Assises son patron, dont la fête se célébrait ce jour-là même, dimanche 4 octobre.

L'heure du conseil étant arrivée, François s'empressa de s'y rendre. Comme parmi les conseillers, plusieurs obéissaient plus à des considérations politiques qu'à ce que commandait l'intérêt de la religion, la plupart de ceux qui opinèrent les premiers exprimèrent l'avis de concéder, en exécution du traité de Nyon, le maintien de trois ministres protestants, dont l'un serait à Thonon, l'autre à Bons, et le troisième à Nernier ainsi que nous l'avons dit. La parole ayant été donnée à François : « Monseigneur, dit le saint apôtre avec une assurance entraînante, laisser les ministres dans cette province, c'est

perdre vos terres et surtout le ciel dont un pied de largeur vaut mieux que tout l'univers ensemble. Il ne peut y avoir de pacte entre Jésus-Christ et Bélial. Les ministres n'ont habité jusqu'à présent cette contrée que par tolérance, et rien ne vous oblige à les y conserver contre l'intérêt de vos peuples. » Un des membres s'étant hasardé à répéter l'observation qu'il serait imprudent de mécontenter les hérétiques, la province étant exposée, en cas de rupture avec la France, à l'invasion des Bernois, le duc qui avait paru goûter fort l'avis de François, s'écria : « Moins de terre, davantage de ciel! Que les ministres sortent de ce pays, et qu'on ne me parle plus de cette affaire [1]. »

CHAPITRE II

Moyens proposés par François pour l'entier rétablissement et la conservation du catholicisme dans le Chablais. Le duc sévit contre les hérétiques opiniâtres. Son zèle pour leur conversion; mesures prises pour l'obtenir.

Le prince reçut à sa table, le même jour, les députés suisses, et comme, pendant le repas, ceux de Berne renouvelaient leurs instances en faveur des trois ministres : « J'y consens, répondit le duc, à condition que vous recevrez aussi les prêtres qu'il me plaira d'envoyer à Berne. » Souvent les gens qui parlent le plus haut de tolérance sont ceux qui la professent le moins, comme on le vit en cette circonstance où les députés bernois n'eurent garde d'accepter la proposition qui leur était faite. Ils partirent donc, le lundi 5 octobre, sans avoir pu rien obtenir.

Le duc de Savoie, toujours brûlant d'un saint zèle pour la

[1] *Missions des Capucins*, par le père Talissieux, liv. III, page 52; Charles-Auguste, page 179; De Cambis, page 300; dom Jean de Saint François, page 127.

gloire de Jésus-Christ, se fit représenter un mémoire qu'il avait reçu de François quelques jours auparavant, relativement aux moyens d'achever et de consolider l'entière conversion du Chablais. Le saint apôtre y demandait au prince, premièrement de donner entièrement main-levée du revenu de tous les bénéfices de la province, afin qu'il servît à l'entretien des curés et autres ecclésiastiques nécessaires pour l'instruction des peuples, l'administration des sacrements, le gouvernement des paroisses; et, à tout évènement, de régler au moins que les revenus des cures seraient consacrés à l'entretien du personnel, et les revenus des autres bénéfices non-cures appliqués pendant trois ans au rétablissement des églises, autels et autres choses nécessaires à l'exercice du culte, la pauvreté des peuples ne leur permettant pas d'y pourvoir convenablement. François demandait, en second lieu, l'éloignement du maître d'école hérétique de Thonon, qui serait remplacé par un catholique; la mise à exécution d'un legs fait par François Escherny et sa femme, et destiné à l'entretien de douze pauvres écoliers; il suppliait aussi son Altesse de renouveler la défense d'envoyer les enfants étudier hors des états qu'elle gouverne, d'interdire aux hérétiques toutes les charges publiques, tous les emplois, grades et dignités, non-seulement qui dépendent immédiatement du service de Son Altesse, mais encore qui dépendent des juridictions inférieures, surtout de la comté des Allinges et des autres seigneuries et biens appartenants aux chevaliers de Saint-Lazare. Un autre article demandait que le ministre protestant fût tenu, le plus sévèrement possible, éloigné de Thonon; et un autre enfin sollicitait le prince d'ordonner que les catholiques habitant Thonon auraient le titre de bourgeois de cette ville, avec pouvoir d'assister aux assemblées et conseils, d'y avoir voix délibérative et de participer à tous les priviléges de la bourgeoisie [1]. Toutes ces de-

[1] *Voy.* dans le recueil des Opuscules de saint François de Sales, celui qui a pour titre : *Articles présentés par saint François de Sales au duc de Savoie en faveur de la religion catholique, avec leurs réponses.*

mandes furent favorablement accueillies du prince. Pour l'exécution du premier article, il notifia ses ordres en des lettres-patentes adressées à Claude Marin, procureur fiscal du Chablais : mais le sénat et la chambre des comptes qui voulaient sans doute garder avec les chevaliers, possesseurs des bénéfices, des ménagements trop humains, alléguèrent divers prétextes pour ne les pas enregistrer, ce qui détermina le duc et l'évêque, comme nous le verrons ailleurs, à recourir à Rome pour faire casser et annuler l'union des bénéfices de la province à l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare. Le duc fit observer que le vœu exprimé sur plusieurs autres points était déjà rempli, puisqu'il avait pourvu, par un édit général, à ce qu'on n'envoyât pas les enfants étudier hors de ses états sans sa permission expresse, et qu'il venait de bannir les ministres. Enfin il déclarait entendre et vouloir que la religion prétendue réformée fût entièrement prohibée dans ses états, tant en général qu'en particulier [1].

Les succès inespérés de François de Sales et de ses zélés coopérateurs n'avaient point cependant obtenu un résultat tellement complet qu'il ne restât encore plusieurs hérétiques à Thonon. Quelques gentilshommes et un certain nombre des principaux bourgeois de la ville refusaient d'entendre parler d'embrasser le catholicisme, les uns parce que des rapports d'intérêts ou d'alliance les unissaient aux Genevois et aux Bernois dont ils appréhendaient le ressentiment, s'ils consentaient à embrasser la foi de l'Eglise romaine; les autres, parce qu'il y aurait, suivant eux, une sorte de honte à quitter une religion dans laquelle ils avaient été élevés. A l'égard de ceux de ces hérétiques qui appartenaient à la classe inférieure du peuple et qui, par conséquent, n'avaient aucune influence dans le pays, le duc pensa qu'il serait mieux, pour les gagner à la vraie doctrine, d'employer les voies de la douceur que de

[1] Les lettres-patentes adressées par le duc de Savoie au procureur fiscal, Claude Marin, sont datées de Thonon, 5 octobre 1598.

les inquiéter en usant de mesures sévères. Il espérait que les saintes instructions des pasteurs, les bons exemples des catholiques, le temps qui ferait naître chez eux la réflexion et les inspirations salutaires, les ramèneraient insensiblement à la lumière de la foi véritable : mais quant aux hérétiques à qui leur fortune et leur position sociale donnaient un grand ascendant sur la foule, il jugeait que leurs paroles, leurs exemples, les moyens d'action dont ils pouvaient disposer, produiraient dans le pays, s'il les y laissait libres d'agir, des maux incalculables, soit en pervertissant les nouveaux convertis, soit en entravant des conversions nouvelles, soit par leurs relations dangereuses avec les Bernois et les Genevois, sous la domination desquels la communauté d'hérésie leur ferait toujours souhaiter de retourner, en établissant ainsi au milieu d'eux un foyer permanent de rébellion. Extrêmement bienveillant par caractère et par religion, le prince aurait voulu repousser de tous les actes de son gouvernement jusqu'aux apparences de la rigueur : mais il se représentait qu'il manquerait à la justice en sacrifiant à quelques particuliers en petit nombre le bien public, en exposant une contrée entière à tous les désastres qui signalaient partout l'irruption de l'hérésie, et dont le Chablais n'avait que trop souffert. Il voulut donc, non point forcer les conversions qui doivent être libres, mais amener les hérétiques obstinés à entendre de solides instructions sur la religion catholique, chose à laquelle ils s'étaient toujours refusés, et sans quoi cependant ils ne pouvaient savoir de quel côté était la vérité [1].

En conséquence, le mardi 6 octobre, le prince convoqua dans la maison de ville tous les bourgeois de Thonon et les prin-

[1] Sur cette question de l'influence qu'il convient d'exercer pour obtenir la conversion des hérétiques, on peut consulter : *De l'autorité des deux puissances*, par M. l'abbé Pey ; les *Conférences* de l'abbé Frayssinous sur la tolérance, sur l'union de la religion et de la société ; le *Pouvoir du Pape au moyen-âge*, par M. l'abbé Gosselin ; *Des rapports entre les deux puissances*, par l'abbé Rohrbacher, etc.

cipaux habitants du Chablais. Lorsqu'il eut pris place, accompagné de l'évêque de Genève, de celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de François de Sales et du père Chérubin, qui faisait en cette circonstance les fonctions de chancelier, le prince fit connaître ainsi l'objet de cette assemblée : « Depuis que la justice et l'équité de nos armes nous ont fait recouvrer cette province, injustement usurpée par les hérétiques, nous avons mis tous nos soins à la délivrer de la tyrannie de l'enfer que l'hérésie faisait peser sur elle. Nous vous avons envoyé des docteurs en théologie et des prédicateurs de la véritable religion, dont le premier et le principal est M. le prévôt, que vous voyez ici, pour porter la lumière au milieu des ténèbres qui vous environnaient, et pour vous arracher des profonds abîmes de l'enfer. Nous n'avons voulu employer envers vous que des voies de douceur, dans la confiance que vous reconnaîtriez l'Eglise votre mère et rentreriez de votre propre mouvement dans son sein. Effectivement un grand nombre d'entre vous nous ont donné cette satisfaction; nous les connaissons, nous les aimons, et nous nous souviendrons d'eux lorsqu'il se présentera des occasions de leur témoigner notre contentement. Mais il en est d'autres qui sont plus endurcis que des rochers, plus obstinés que Pharaon; gens inflexibles dont rien ne peut vaincre l'opiniâtreté, et que ni la sainteté de la religion catholique, ni sa majesté, ni son excellence, ni son antiquité, ni sa stabilité, ni ses miracles, ni son unité, ni enfin notre exemple et nos exhortations ne peuvent toucher. Comment pourrions-nous retenir notre indignation? A ceux-là nous déclarons hautement que s'ils persévèrent dans leur conduite, ils connaîtront ce que c'est que d'être en notre disgrâce [1]. »

Le père Chérubin prit alors la parole pour expliquer avec plus de détail les volontés du prince, et inviter chacun à s'y conformer, puis le duc dit d'un ton de maître : « Le moment

[1] Charles-Auguste, page 182.

est venu de me faire connaître vous-mêmes votre dernière résolution. Que ceux qui portent la Croix blanche sur le cœur, et qui par conséquent sont de notre religion ou désirent d'en être, se mettent à ma droite; et que ceux qui portent les noires couleurs de l'hérésie, et qui préfèrent le schisme de Calvin à l'Eglise de Jésus-Christ, passent à ma gauche [1]. »

Le plus grand nombre de ceux à qui s'adressait cet appel allèrent se placer à la droite, et le reste passa à la gauche du prince. François s'approchant aussitôt de ces derniers, les presse au nom du salut de leur âme et de leurs intérêts les plus chers de passer à droite; il leur représente qu'on ne leur demande que de consentir à se laisser instruire des preuves de la religion catholique, et que bientôt la lumière de la vérité brillerait à leurs yeux, s'ils écoutent avec un cœur droit, tandis que les conséquences les plus funestes suivraient leur imprudente opiniâtreté. Il fut assez heureux pour persuader la plupart de ceux qui avaient pris la gauche et qui passèrent alors à la droite; quelques bourgeois et gentilshommes parmi lesquels on remarquait le colonel Brotty, Joly et Desprez résistèrent à ses remontrances. Le duc, se tournant vers eux et les regardant avec indignation : « C'est donc vous, ennemis de Dieu et de votre prince, dit-il, qui provoquez ainsi ma colère ? Je vous ferai connaître que je suis votre souverain et votre maître. » A ces mots, quelqu'un de l'assemblée ayant essayé de s'interposer en leur faveur et d'excuser leur conduite, le prince lui imposa silence. Puis, après avoir fait prendre par un de ses secrétaires les noms des coupables : « Sortez d'ici, leur dit-il, je ne vous donne que trois jours pour évacuer mes états. » Les huissiers et les gardes du

[1] *Missions des Capucins*, liv. III, page 55; Charles-Auguste, page 183; De Cambis, tome I, page 301. — Nous avons déjà eu occasion de remarquer que la Croix blanche était l'armoirie de la maison royale de Savoie. Le prince, en employant la locution dont il se sert ici, veut dire : « Que ceux qui sont affectionnés pour la religion et pour mon autorité, etc. »

prince les firent sortir immédiatement de la salle, et ils allèrent à Nyon, de l'autre côté du lac de Genève [1].

Des conversions nouvelles se faisaient incessamment parmi les hérétiques qui restaient encore dans le Chablais, et chaque jour de cette semaine l'évêque de Genève reçut plusieurs abjurations. Le mercredi, lendemain de la séance de la maison de ville, on vit se réconcilier à l'Eglise catholique les paroisses de Ballaison, Messery, Nernier, Hermance, Coudré, et quelques autres, que conduisait le père Sébastien, prédicateur capucin. Ce religieux s'était appliqué à son œuvre de conversion avec tant de zèle, que pour pouvoir plus facilement catéchiser les paysans, il travaillait avec eux dans les vignes. Le jeudi ce fut le tour des paroisses de Lully, de Chavanex et Courcy, et le vendredi, on vit arriver à Thonon trois cents personnes du bailliage de Ternier qui, pour ne plus être exposées aux piéges de l'hérésie qu'elles abjuraient, supplièrent le prince d'empêcher les ministres de Genève de continuer à venir prêcher dans les villages de leur bailliage. Plusieurs personnes de divers endroits du Chablais se présentèrent le samedi, et enfin le dimanche 11 octobre on reçut deux cents personnes de la paroisse de Margencel, portant en tête la Croix que les catholiques possédaient avant la domination des Bernois, et qu'ils avaient si bien cachée que leurs tyrans n'avaient jamais pu la découvrir. Le père Chérubin, après avoir félicité les nouveaux venus, et prenant cette Croix entre ses mains, prêcha avec tant de zèle et de ferveur que tout son auditoire fondait en larmes.

Lorsque le sénat de Berne apprit l'arrêt de bannissement porté contre les hérétiques qui refusaient de se laisser instruire des vérités de la doctrine catholique, il écrivit au duc de Savoie des lettres menaçantes où on lui reprochait d'enfreindre le traité de Nyon [2]. D'un autre côté, les Genevois s'adressèrent

[1] De Cambis, tome I, page 302; Charles-Auguste, page 188.
[2] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, page 195.

à Elisabeth, reine d'Angleterre, aux protestants de France et des Pays-Bas, et aux princes protestants d'Allemagne qui tous réclamèrent en termes fort pressants la liberté de conscience en faveur des protestants du Chablais. Le duc, que tant de représentations et de menaces n'intimidaient nullement, signa, le 12 octobre, d'autres lettres-patentes, notifiant, 1° que tout possesseur des biens et des revenus ecclésiastiques dans les bailliages du Chablais et de Ternier, ne pourrait les donner, directement ou indirectement, à loyer ou à ferme, à d'autres qu'à des catholiques, et cela sous peine de confiscation; 2° qu'il était défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, sous peine de mille livres d'amende, ou autre peine au choix du juge, de menacer, insulter, maltraiter ou chercher à intimider tant les catholiques que ceux qui désireraient de rentrer dans la religion romaine; 3° que tous ceux qui appartenaient à la religion prétendue réformée étaient inhabiles à toute charge, emploi et dignité, et que seraient nuls de plein droit les contrats et autres actes qu'ils entreprendraient de passer comme officiers publics.

La publication de ces lettres-patentes rendait le retour de l'hérésie en quelque sorte impossible. Pour assurer mieux encore le succès définitif de l'œuvre de la mission, le duc chargea François de Sales, Claude d'Angeville et le procureur fiscal, Claude Marin, de faire de concert une enquête exacte de l'état des bénéfices dans le Chablais et dans le bailliage de Ternier, enquête qui dura près d'un mois. Le prince employait, de son côté, les loisirs que lui laissait la surveillance des travaux du fort des Barraux à ramener les derniers partisans de l'erreur à de plus saines idées, et il s'appliquait personnellement à leur conversion, employant pour y réussir tous les moyens d'insinuation et de bonté que son âme vraiment paternelle lui suggérait. Il avait en effet un art merveilleux pour s'assurer l'affection de ceux qui approchaient de lui, et s'il adopta, comme nous l'avons vu, quelques mesures empreintes de sévérité, ce n'était qu'à regret, comme malgré

lui, et parce qu'il avait la conviction que ces mesures étaient une ressource dernière de procurer le bien de ceux qu'elles concernaient. Pendant son séjour à Thonon il faisait venir les hérétiques dans son palais, les accueillait avec une affabilité qui les charmait, leur représentait d'une manière touchante qu'il ne voulait que leur bonheur, et leur promettait que s'ils abjuraient l'hérésie, il les aimerait toujours avec une vive tendresse. Comme il avait à un degré remarquable le don de la parole et avait fait une étude forte et sérieuse des dogmes de la religion catholique, il leur en présentait les preuves avec méthode et clarté, puis il les engageait à avoir des conférences avec les missionnaires et surtout avec François de Sales et le père Chérubin; et ces conférences achevaient presque toujours l'œuvre de la conversion si heureusement commencée par le prince. Alors il conduisait lui-même comme en triomphe les nouveaux convertis à l'église Saint-Hippolyte, où ils faisaient leur abjuration entre les mains de l'évêque de Genève.

Le prince ne renfermait pas ses religieux efforts dans la seule ville de Thonon : de cette ville il passait dans diverses contrées du Chablais, et, dans chaque paroisse, il faisait assembler en sa présence les principaux habitants. Alors il comblait d'éloges ceux qui se montraient disposés à embrasser la religion catholique, représentait aux autres que, comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'une Eglise, hors laquelle il n'est point de salut, et que la seule Eglise vraie c'est l'Eglise romaine. Il exposait, avec l'accent persuasif d'un père qui s'adresse à ses enfants, les principales preuves de ce qu'il avançait, et son langage à la fois éloquent et affectueux faisait sur les esprits une impression profonde. Aussi lorsqu'en terminant il les conjurait de ne pas se précipiter dans un malheur éternel et leur réitérait l'assurance qu'il n'était touché que de l'intérêt de leur âme, on entendait souvent les auditeurs attendris et convaincus s'écrier tout-à-coup : « Nous voulons être de la religion de notre bon prince, nous renonçons à l'hé-

résie. » Cette déclaration si naïve le rendait heureux, et, pénétré d'une nouvelle affection pour ces braves gens, il leur serrait la main, leur promettait sa protection, et quelquefois même, pour leur mieux témoigner l'excès de sa joie, il les embrassait avec effusion.

Bientôt l'enthousiasme fut général dans le Chablais. Les peuples se portaient en foule sur les chemins où le duc allait passer, et faisaient retentir l'air de cris où l'ardeur religieuse se mêlait à l'amour des sujets. « Vive Son Altesse royale! Vive l'Eglise catholique! Vive le Pape! » La province présenta promptement tout entière un aspect catholique, et « on replanta par toutes les avenues et places publiques les victorieuses enseignes de la Croix [1]. » Il resta cependant encore quelques hérétiques obstinés : le duc, dont la maxime était qu'un prince doit savoir joindre à propos la sévérité à la douceur, fit exécuter à leur égard ses ordonnances, et, par cette conduite à la fois bienveillante et ferme, il acheva de détruire l'hérésie dans le Chablais [2].

Après avoir rendu ce pays au catholicisme, il restait à consolider pour l'avenir l'œuvre si heureusement accomplie, et, pour atteindre ce but, il commença par assurer l'entretien des curés et des missionnaires du Chablais. L'enquête dont il avait chargé François de Sales conjointement avec le primicier de Saint-Jean-Baptiste de La Roche, Claude d'Angeville, et le procureur fiscal Marin, venait d'être terminée; il résultait des informations consignées dans leur procès-verbal que le bailliage de Ternier ne comptait encore que dix-neuf paroisses et deux annexes rentrées sous la domination du duc de Savoie, que l'hérésie se maintenait dans tout le reste du pays resté en la possession des Genevois, et qu'il restait encore quelques

[1] Expressions de saint François de Sales, dans la Préface de son *Traité de l'amour de Dieu.*

[2] *Missions des Capucins*, par le père Talissieux, liv. III, page 57; *Relation abrégée*, etc., par l'abbé de Baudry, tome II, pages 245 et suiv.

biens et quelques églises disponibles dans le Chablais, quoique le calvinisme se fût appliqué à y accumuler les ruines. Le duc, ayant examiné ce rapport avec soin, se concerta avec Claude de Granier pour établir dans tout le pays des curés et des prédicateurs, et voulut qu'il fût nommé un économe ou administrateur général des biens ecclésiastiques du Chablais et du bailliage de Ternier, qui veillerait à ce que ces biens fussent employés intégralement pour le plus grand bien des âmes. Son choix pour cette charge s'était d'abord porté sur François de Sales; comme on lui représenta qu'il y aurait dommage pour la religion à distraire d'autres occupations bien plus importantes l'attention du saint missionnaire, ce fut le primicier d'Angeville qu'il y appela [1].

Le duc se concerta encore avec François sur les ordonnances et règlements les plus propres à assurer la conservation du catholicisme dans le Chablais, et le prévôt lui remit à ce sujet, au commencement du mois de novembre, un mémoire en quinze articles, exprimant les demandes qui suivent: 1° que les habitants du Chablais et du bailliage de Ternier n'aient d'autre religion que la religion catholique, en donnant à ceux qui en professeraient une autre un délai suffisant, soit pour s'instruire, soit pour vendre leurs biens aux catholiques et quitter la Savoie. A l'expiration du délai fixé, leurs biens non vendus seraient tenus pour confisqués, et l'on pourrait procéder contre eux selon les formes du droit. 2° Qu'il soit défendu à quelque personne que ce soit, sous telle peine qu'il plaira à Son Altesse, de dogmatiser ni disputer sur la foi, si ce n'est pour s'instruire et en présence de théologiens catholiques ou autres personnes ecclésiastiques; qu'il soit aussi défendu de détourner ou d'empêcher, en quelque manière que ce soit, de

[1] *Voy.* dans le recueil des Opuscules de saint François de Sales la pièce intitulée : *Enquête des bénéfices du Chablais faite par le seigneur prévôt de Sales, le primicier de Saint-Jean-Baptiste de La Roche, messire Claude d'Angeville, et le sieur Marin, procureur fiscal, avec le greffier, suivant les ordres de Son Altesse sérénissime le duc de Savoie.*

fréquenter les divins offices et les autres exercices de la religion catholique. 3° Que tous les habitants du Chablais et du bailliage de Ternier observent les fêtes, jeûnes, vigiles, carêmes et autres commandements de l'Eglise, et qu'ils assistent aux processions, sous telle peine qu'il plaira à Son Altesse d'ordonner. 4° Qu'il soit défendu à toute personne de lire ou de retenir des livres hérétiques, censurés et prohibés, et qu'il soit fait commandement à ceux qui en ont, de les remettre, dans l'espace d'un mois, entre les mains de ceux qui seront désignés par l'évêque; qu'après ce délai, il puisse être fait dans les maisons des recherches particulières; que les délinquants soient soumis aux censures ecclésiastiques et aux peines de droit, nonobstant opposition et appellation quelconque. 5° Qu'aux jours de fêtes chacun soit tenu d'assister aux divins offices de l'Eglise, à la grand'messe, aux vêpres, aux prédications, aux processions. 6° Qu'il soit défendu à chacun d'ouvrir les boutiques les jours de fête, de s'arrêter dans les cabarets, de se livrer à la danse ou aux jeux les mêmes jours de fête pendant la grand'messe, les vêpres, les processions et les prédications. 7° Que les pères et mères de famille soient tenus d'envoyer leurs enfants, serviteurs et domestiques des deux sexes à l'église, aux jours fixés pour entendre le catéchisme; et qu'à cette fin on établisse, dans les différents quartiers des paroisses de villes ou villages des dizainiers ou surveillants pour tenir un registre de ceux qui y doivent assister, et donner aux pasteurs les noms des absents, afin qu'il soit procédé contre eux sous telle peine qu'il plaira à Son Altesse. 8° Que l'édit qui prive de tous les emplois publics ceux qui demeurent obstinés dans l'hérésie soit exécuté selon sa forme et teneur; qu'il leur soit interdit d'exercer les dits offices, ou de tenir les fermes, par des personnes interposées, ou d'y participer en s'y associant, et que les peines de l'édit soient applicables à ceux qui se les associent. 9° Qu'il plaise à Son Altesse d'établir des commissaires pour informer contre ceux qui ont démoli les églises et les maisons des curés, ou qui ont vendu, acheté, saisi les bois ou

les pierres des autels, des fonts baptismaux et des bénitiers, afin qu'outre les peines de droit portées contre de tels délits, ils soient encore contraints à rebâtir les églises et les presbytères à leurs dépens, et à les garnir des meubles et ornements nécessaires. 10° Que ceux qui possèdent indûment les biens des églises soient contraints de les restituer, savoir les biens des églises paroissiales à l'évêque ou à ses députés, les autres à des personnes désignées par Son Altesse. 11° Que ceux qui ont des titres, papiers, livres de compte, et autres documents concernant les revenus des églises, soient tenus de les remettre dans l'espace d'un mois entre les mains d'un commissaire, pour être délivrés à ceux à qui ces pièces appartiendront. 12° Qu'il plaise à Son Altesse royale d'établir des commissaires pour s'assurer si les aumônes de blé prescrites dans les baux des fermiers se font exactement, pour vérifier les comptes passés et obliger les détenteurs illégitimes à restituer ce qui devait être distribué aux pauvres, et à en tenir compte suivant ce qui sera ordonné par l'évêque de Genève. 13° Que les cloches qui sont aux Allinges soient restituées dans un délai de quinze jours aux églises auxquelles elles appartiennent; que le métal morcelé de celles de Thonon, de Filly, et autres paroisses, qui est audit lieu soit remis à l'évêque ou à ses délégués pour être employé à faire d'autres cloches. 14° Qu'il plaise à Son Altesse de prendre sous sa sauvegarde et sa protection particulière l'évêque, les curés, les prédicateurs et autres ecclésiastiques avec leurs commensaux et serviteurs à l'effet d'empêcher qu'il ne leur soit fait aucun tort en leur personne ou en leurs biens; et qu'elle veuille bien dans ce but déclarer aux gouverneurs, magistrats et syndics du Chablais et du bailliage de Ternier, qu'ils aient à veiller à ce que cette clause soit exécutée, devant en répondre en leur propre et privé nom. 15° Que les gouverneurs et magistrats tiennent la main à l'entière observation de ces articles, et qu'en ce qui concerne la juridiction ecclésiastique, ils prêtent secours aux officiers de cette juridiction par toutes les voies de justice dues

et raisonnables, suivant les formes du droit, la teneur des articles et l'intention manifeste de Son Altesse le duc de Savoie.

Tous ces articles furent ratifiés par le prince, sauf quelques modifications peu importantes. L'exercice du culte protestant fut interdit dans ses états; les hérétiques ne purent franchir les frontières pour aller entendre les prêches des ministres; ils ne purent non plus s'absenter du pays pendant plus de huit jours, disposer de leurs propriétés en quelque façon que ce fût, célébrer des mariages, ni faire baptiser ou instruire les enfants ailleurs que dans l'église catholique. La détention ou la vente de tout livre prohibé fut défendue sous des peines sévères, l'assistance aux prédications catholiques fut déclarée obligatoire pour les hérétiques adultes, ainsi que l'assistance aux catéchismes pour les enfants; les pères et les mères durent veiller à ce que leurs enfants, leurs serviteurs et domestiques des deux sexes pussent profiter des instructions qui se faisaient pour eux. Les divers officiers reçurent ordre d'infliger une punition exemplaire à quiconque détournerait directement ou indirectement une autre personne des exercices de la religion catholique, et il leur fut enjoint de veiller soigneusement à ce que toutes ces dispositions reçussent leur application. De plus, et pour compléter ces règlements, le duc institua un conseil chargé de surveiller les mœurs et de réprimer les désordres que les lois ne peuvent atteindre, tels que l'ivrognerie, les dissensions, le concubinage et autres abus; ce conseil, composé d'un certain nombre d'ecclésiastiques, d'un membre du corps de la ville, et du gouverneur ou juge-maje, ou procureur fiscal, avait pouvoir d'établir des censeurs et des surveillants, soit à la ville, soit à la campagne, et de prononcer sans formalité de procédure ou d'opposition diverses pénitences, ainsi que la peine de la prison et celle d'une amende qui ne dépasserait pas soixante sous. L'acte qui comprend ces arrêtés, scellé et signé par le prince, porte la date du 12 no-

vembre 1598. Après avoir ainsi pourvu à la conservation du catholicisme dans le Chablais, le duc quitta Thonon pour aller activer les fortifications de la citadelle des Barraux [1].

Tant de travaux avaient fini par faire sentir au prévôt que la nature humaine a besoin quelquefois d'un peu de relâche, et il se rendit au château de Sales pour y prendre quelques jours de repos, après un labeur presque ininterrompu de plus de quatre années, accompli souvent au milieu des privations les plus pénibles et de circonstances qui auraient rebuté et découragé tout autre qu'un apôtre rempli d'un zèle incomparable. Ce fut avec une joie bien douce qu'il put embrasser son vieux père, sa mère chérie, ses frères et ses sœurs : car la religion, loin de proscrire les sentiments affectueux de la parenté ou de l'amitié, les fortifie et les conserve en les épurant et en leur communiquant comme un parfum de l'amour divin. La tendresse que lui témoignaient tous les membres de sa famille n'était égalée que par le respect profond qu'inspirait à chacun son éminente sainteté. On se rappelait mutuellement ses immenses travaux dans la mission du Chablais et les éloges ne tarissaient pas sur son humilité, son zèle, son abnégation. Sa seule présence faisait comprendre combien la vertu est aimable, et les cœurs de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher se sentaient comme invinciblement inclinés à la vertu. Pendant le court séjour que le prévôt fit au château de Sales, il fit quatre parts de son temps ; il consacrait la première à la prière, la seconde à l'étude, la troisième à instruire, confesser, diriger les membres de sa famille ; la quatrième lui permettait de trouver dans une promenade ou dans des entretiens affectueux un délassement nécessaire.

[1] Le mémoire de saint François de Sales fait partie des Opuscules. Cette pièce y porte le titre suivant : *Articles présentés au duc de Savoie par saint François de Sales, pour la conservation et la propagation de la religion catholique dans le Chablais, avec les réponses de Son Altesse.*

CHAPITRE III

Le prévôt refuse la coadjutorerie de Genève. Le colonel Brotty et deux de ses amis embrassent le catholicisme.

L'évêque de Genève, revenu de Thonon à Annecy, et dont l'esprit s'était pénétré d'une admiration nouvelle pour François de Sales dont il avait vu de plus près à l'œuvre le zèle infatigable et les vertus consommées, souhaitait plus que jamais de l'avoir pour coadjuteur. Un songe qu'il eut sur ces entrefaites l'excita davantage encore à mettre à exécution l'ordonnance royale qui le nommait à cette dignité [1]. Il avait un jour assisté dans un collége à la représentation d'un petit drame, dont le sujet était la chasse des loups couverts de peaux de brebis. Cette pensée avait fortement impressionné son esprit, et, la nuit suivante, pendant son sommeil, il lui sembla voir une grande quantité de loups furieux se jeter inopinément sur ses brebis. Il s'élançait pour les défendre ; mais, comme il était seul, il ne pouvait suffire à repousser cette troupe d'animaux altérés de sang, dont plusieurs de ses brebis devenaient la proie. Dans cette extrémité il criait d'un ton désespéré : *Au secours ! au secours !* et l'agitation du prélat était devenue telle que sa voix poussa réellement des cris qui furent entendus de son aumônier, Hilaire Furier, couché dans une chambre au-dessus de la sienne. L'aumônier se lève aussitôt et court demander au prélat le sujet de ses alarmes. L'évêque, qui se réveille aussi tout épouvanté, lui raconte le songe qu'il vient de faire. « Hélas ! ajouta-t-il, il n'est que trop vrai que mes ouailles sont environnées de loups furieux ! accablé d'infirmités, je n'ai pas assez de force pour repousser tant d'ennemis. Ah ! où pourrai-je trouver du secours ? » L'aumônier lui représentant, pour le calmer, le bon état du dio-

[1] Ci-dessus, liv. III, chap. XV, page 323.

cèse, le grand nombre d'excellents prêtres qui le secondaient, et surtout la consolation qu'il avait de posséder un modèle de dévouement et de vertu tel que François de Sales, qui serait son coadjuteur de nom et de fait : « Plût au ciel que cet espoir fût déjà réalisé, s'écria le pieux évêque avec larmes; mais le voudra-t-il? Où êtes-vous, mon fils, où êtes-vous? ayez pitié de mes cheveux blancs! » L'aumônier l'ayant vu plus calme se retira, et l'évêque passa le reste de la nuit à méditer sur les moyens d'obtenir le consentement si désiré. Dès que le jour commença à luire il envoya un messager au château de Sales porter à François l'ordre de se rendre immédiatement près de lui. Le saint apôtre du Chablais, sans se douter de rien, arrive, et l'évêque court aussitôt à lui, le serre dans ses bras, le conjure par tout ce que l'amitié a de plus tendre, la religion de plus pressant, de venir à son secours. « Ah! de tout mon cœur, répond François. Que faut-il faire? — Etre mon coadjuteur, » dit l'évêque. A ce mot, François, comme frappé de stupeur, baisse les yeux en rougissant; puis, se remettant un peu, il reprit : « Monseigneur, je ne refuse pas le travail; mais votre bonté pour moi vous trompe, car je n'ai rien de ce qu'il faut pour une telle dignité. Vous avez dans votre diocèse des prêtres distingués par leur naissance, leurs lumières, leurs vertus, et qui sont infiniment plus capables que moi de porter ce fardeau. C'est pourquoi je vous prie d'agréer mon refus. » L'évêque eut beau renouveler ses instances; l'humble François, alléguant toujours son indignité, persista dans son refus, et enfin, après avoir pris congé du prélat, il retourna au château de Sales [1].

L'évêque ne se découragea point cependant : après avoir fait part de son projet aux chanoines de la cathédrale, et l'avoir recommandé à leurs prières, il se rendit lui-même au château de Sales, où de concert avec M. de Boisy et toute sa

[1] Charles-Auguste, liv. IV, pages 202 et 203; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 264 et suiv.

famille, il entreprit de nouveau de triompher de la modestie du saint apôtre. Mais les sollicitations du père, les supplications de la mère, les prières et les remontrances des parents, les instances de plus en plus pressantes de Claude de Granier, toutes ces tentatives réunies ne purent rien obtenir. Le prélat dont ces résistances ne faisaient qu'accroître le désir d'avoir l'homme de Dieu pour son coadjuteur, recourut à la médiation des personnes de la noblesse et du clergé qu'il supposait avoir le plus d'influence sur l'esprit de François de Sales. Mais ces nouvelles démarches ne réussirent pas mieux que les premières. « Vous voulez mon mal, leur disait le saint apôtre; vous voulez m'enchaîner avec des pierreries, mais ce seront toujours des chaînes. Vous voulez m'exposer au danger des grandeurs, mais je n'ai point l'humilité nécessaire pour ne pas m'y perdre ; j'ai plus de vanité en mon cœur que vous ne pensez [1]. »

Cependant plusieurs des protestants qui avaient quitté Thonon pour se réfugier à Nyon, le colonel Brotty, Joly et Desprez, éprouvaient un vif désir de rentrer dans leur patrie. Comme ils connaissaient l'excellent cœur du prévôt, ce fut à lui qu'ils s'adressèrent pour être leur avocat auprès du duc de Savoie et obtenir de lui la permission de reparaître à Thonon. François accepta avec empressement cette commission, heureux que cet acte de charité lui fournît une occasion naturelle de se soustraire aux obsessions dont il était l'objet. Il obtint en effet du duc un sauf-conduit qu'il fit passer aux exilés pour revenir dans leurs foyers. Les trois bannis se hâtèrent d'en profiter, et, peu de temps après leur retour, ils allèrent, conformément aux lois de la politesse et de la reconnaissance, remercier le prévôt. Après les premiers compliments, la conversation s'engagea naturellement sur les matières de controverse, et François fit remarquer à Brotty un endroit de la préface du commentaire de Bèze sur le livre de

[1] De Cambis, tome I, page 514.

Josué, où ce ministre dit que c'est à Calvin, après Dieu, qu'appartient la gloire d'avoir inventé la manière d'expliquer les paroles de la cène : *Hoc est corpus meum.* « N'est-ce pas là, poursuivait François, déclarer hautement que Calvin est l'inventeur d'un dogme inconnu aux saints Pères, aux apôtres eux-mêmes ? N'est-ce pas là dire que la doctrine de Calvin n'est pas apostolique, par conséquent qu'elle ne vient pas de Jésus-Christ ? » Le colonel protestant, fort embarrassé, répliqua que, n'étant pas théologien, il ne savait que répondre à cette objection, mais qu'il demandait la permission d'aller à Genève consulter le ministre La Faye à ce sujet. Ayant reçu l'approbation du Saint, Brotty fit en effet ce voyage.

Arrivé chez La Faye, il lui présente dans le livre le passage en question. La Faye, non moins embarrassé que l'avait été le colonel lui-même, n'imagine rien de mieux pour se tirer d'affaire, que de reconnaître que c'est là une erreur de Bèze, ajoutant que la phrase étant en effet répréhensible, il va la faire disparaître de tous les exemplaires restés chez le libraire. Cette mauvaise défaite satisfit fort médiocrement Brotty qui demande alors à La Faye s'il pense qu'on puisse faire son salut dans l'Eglise Romaine, à quoi le ministre répond affirmativement, ainsi que l'avait fait Bèze dans un de ses entretiens avec François de Sales. Brotty lui ayant ensuite exposé les principales raisons par lesquelles le prévôt établissait que l'Eglise catholique est la seule véritable, et l'ayant prié de dire ce qu'on pouvait leur opposer, le ministre ne put que balbutier quelques mots insignifiants, sans alléguer aucune raison qui eût une apparence un peu sérieuse. Cette conversation acheva d'ouvrir les yeux à Brotty : étant retourné aussitôt à Thonon, il abjura l'hérésie. Ses deux compagnons, qu'il avait pris soin d'instruire lui-même, et qui, comme lui, avaient compris toute la solidité des preuves sur lesquelles s'appuie la vraie doctrine, imitèrent son exemple, et rentrèrent dans le sein de l'Eglise Romaine, recouvrant ainsi, en

même temps que l'heureuse paix de leur conscience, les bonnes grâces du duc de Savoie [1].

CHAPITRE IV

François, sur le point d'aller remplir à Rome une mission dont il est chargé par l'évêque de Genève, se rend auprès du duc pour conférer avec lui de ce voyage; son désintéressement.

Les progrès que faisait la religion catholique dans le Chablais comblaient ce prince d'une vive joie qui fut tout à coup troublée par une lettre qu'il reçut du roi de France. Ce monarque lui faisait savoir qu'il entendait que la ville de Genève fût considérée comme étant comprise dans le traité de Vervins, et qu'ainsi le duc de Savoie ne pouvait lui déclarer la guerre pour quelque cause que ce fût. Le prince et tous les catholiques ne furent pas moins surpris qu'affligés de cette sorte de notification, car il n'était fait dans le traité de Vervins aucune mention de la ville de Genève. Puis, en désarmant ainsi le duc de Savoie, n'autorisait-on pas les Genevois à ne rendre ni les biens qu'ils avaient usurpés sur l'évêque et le chapitre, ni les bailliages de Gex et de Gaillard dont ils s'étaient emparés, ni les douze paroisses du bailliage de Ternier qu'ils refusaient de restituer, en même temps qu'on les encourageait à maintenir les lois très-sévères qu'ils avaient promulguées contre les catholiques? L'évêque de Genève, avec qui le duc s'était concerté sur cette question délicate, fut d'avis d'envoyer le prévôt à Rome, afin d'exposer au Pape les conséquences de cette grave affaire, et de le prier d'écrire lui-même au roi de France, de lui représenter que s'il voulait absolument que Genève fût comprise dans le traité, il était de toute justice qu'on y mît deux conditions; l'une, que les Genevois accorderaient dans leur ville le libre exer-

[1] Charles-Auguste, liv. IV, pages 195, 196; l'abbé de Baudry, *loc. mox cit.*, tome II, pages 273 et suiv.

cice du culte catholique ; l'autre, qu'ils restitueraient les biens ecclésiastiques, appartenant à l'évêque de Genève et aux chanoines de sa cathédrale, injustement usurpés et détenus par eux [1]. François était aussi chargé par l'évêque d'une autre affaire non moins importante : contrairement aux décrets du prince et aux instances de l'évêque, l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare ne rendait point les bénéfices du Chablais qui lui avaient été incorporés par Grégoire XIII, mais seulement jusqu'à l'époque du rétablissement de la religion catholique dans le pays : les revenus de ces bénéfices étaient cependant devenus nécessaires pour l'entretien des curés et des missionnaires. Il s'agissait d'obtenir une bulle pontificale qui, détachant ces biens de l'ordre des chevaliers pour les soumettre à l'évêque de Genève, les fît revenir à leur vraie et légitime destination, et aucun négociateur n'était aussi propre à traiter cette affaire que l'apôtre du Chablais qui avait une si parfaite connaissance de l'état des choses.

François se rendit muni des instructions de l'évêque, au fort des Barraux où était alors le duc de Savoie, pour conférer avec lui de ce voyage. Le prince y donna son acquiescement, et, pour ce qui regardait l'affaire des bénéfices, il lui remit pour le Souverain Pontife un acte exprès par lequel il consentait à ce que toutes les cures du Chablais fussent employées à l'entretien des ecclésiastiques chargés du soin de l'instruction des peuples de ce pays. En lui remettant cette déclaration : « Voilà, lui dit le prince, ce que vous avez désiré pour les autres ; mais demandez-moi aussi quelque chose pour vous, et vous verrez quelle est ma bonne volonté à votre égard. — Je supplie Votre Altesse, répondit François en s'inclinant profondément, de m'écouter toujours favorablement toutes les fois que je lui recommanderai les intérêts de l'Eglise et de vos vrais sujets les bons catholiques : je tiens ces intérêts pour miens et je n'en ai point d'autres [2]. » Pressé par diverses per-

1 Lettre de Claude de Granier au Pape Clément VIII, février 1599.
2 *Année de la Visitation*, 12 novembre.

sonnes de profiter des dispositions si favorables du prince, il refusa constamment de rien demander pour ses intérêts particuliers. On aurait pu penser qu'il consentirait du moins à accepter quelque indemnité pour les dépenses qu'il avait faites durant les quatre années de sa mission dans le Chablais, pendant lesquelles il s'était toujours entretenu à ses frais; mais ce fut inutilement que le primicier d'Angeville, économe des bénéfices du Chablais et du bailliage de Ternier, lui envoya, par ordre de l'évêque, un mandat sur le procureur fiscal, Claude Marin, trésorier général de ces bénéfices; il ne voulut rien recevoir, afin de ne pas diminuer un argent destiné à l'entretien des curés et à la réparation des églises. Le duc de Savoie, touché de tant de désintéressement, se confirmait de plus en plus dans la haute idée qu'il avait de la vertu de l'homme de Dieu. « Le prévôt de Sales, répétait-il souvent, est le père et l'apôtre des peuples du Chablais. Si Dieu donnait à son Eglise un certain nombre de soldats aussi vaillants, aussi zélés, aussi dévoués, la terre changerait de face; mais nous ne le méritons pas. »

Le duc de Savoie, sur le point de repartir pour le Piémont, laissa à Thonon deux compagnies de Suisses catholiques pour la sûreté des ecclésiastiques qui prêchaient la parole de Dieu dans le Chablais [1]; il donna de magnifiques ornements à l'église Saint-Hippolyte, et, après avoir rempli toute la province de la bonne odeur de ses vertus, il retourna à Turin, où le suivirent le respect, l'amour et l'admiration de tous les catholiques. François, en particulier, avait conçu pour lui des sentiments de profonde estime qu'il a exprimés en divers endroits de ses écrits. « On peut louer, dit-il quelque part [2], beaucoup de riches actions de ce grand prince, entre lesquelles je vois la preuve de son indicible vaillance et science militaire... Mais toutefois, quant à moy, je ne puis assez exalter le restablissement de la

[1] *Missions des Capucins*, par le père Talissieux, liv. III, page 58.
[2] Préface du *Traité de l'amour de Dieu.*

saincte religion en ces trois bailliages (de Chablais, Gaillard et Ternier), y ayant veu tant de traits de piété assortis d'une si grande variété d'actions de prudence, constance, magnanimité, justice et débonnaireté, qu'en cette seule petite pièce il me sembloit de voir comme en un tableau raccourci tout ce qu'on loue ès princes qui jadis ont le plus ardemment servi à la gloire de Dieu et de l'Eglise : le théâtre estoit petit, mais les actions grandes... Aussi estimé-je plus ce que ce grand prince fit alors en ce petit coin de ses estats, que beaucoup d'actions de plus grand esclat que plusieurs relèvent jusqu'au ciel. » — « Pendant le temps que Son Altesse travailla à cette conversion, et séjourna à Thonon, dit ailleurs le saint apôtre [1], son cœur par une grâce singulière, sembloit être entre les mains de Dieu, pour qu'il le tournât à tout ce qu'il vouloit. Tantôt il faisoit publiquement des exhortations au peuple; tantôt il conféroit en particulier d'une façon toute paternelle, avec ceux que l'on regardoit comme les colonnes de l'hérésie; surtout il prêchoit d'exemple, s'efforçant d'attirer les âmes à l'Eglise catholique par une infinité de bonnes œuvres; ou bien il entroit en lice, devant tout le peuple, avec tous ceux qui se présentoient, faisant tête à tous dans des disputes réglées, où il ne manquoit pas de convaincre ses adversaires par la force de ses raisons, et de gagner les cœurs par la douceur et l'éloquence de ses discours. Enfin il parloit comme un homme envoyé de Dieu pour gouverner son peuple et lui annoncer ses vérités. Ce grand prince ne se donna point de repos jusqu'à ce que, dans cette contrée semblable à une terre où un beau printemps remplace un affreux hiver, l'arbre de la Croix eût élevé ses branches vivifiantes en tout lieu; de toutes parts le chant de l'Eglise retentit comme la voix de la tourterelle, et les vignes renouvelées et refleurissantes répandirent partout une odeur de salut. »

[1] Lettre de saint François de Sales au Pape Clément VIII, du 15 novembre 1603. Le texte original de cette lettre est en latin.

CHAPITRE V

Il consent enfin à être coadjuteur. Admirables exemples de sa patience et de son humilité dans une grave maladie; sa guérison et son départ pour Rome.

Pendant que François se disposait à se rendre dans la capitale du monde catholique, l'évêque de Genève songeait aux moyens de lui faire accepter cette coadjutorerie qu'il s'était obstiné jusqu'alors à refuser, et de vaincre son humilité. A cet effet, il lui envoya son premier anmônier, Pierre Critain, qu'il chargea de présenter à notre Saint les lettres-patentes du duc de Savoie qui le nommaient pour cette dignité, avec une lettre du cardinal de Médicis qui s'engageait à faire agréer la nomination par le Souverain Pontife, et de lui représenter fortement qu'il ne pouvait, en conscience, et sans se rendre rebelle à Dieu même, résister plus longtemps aux volontés si manifestes de ses supérieurs temporels et spirituels. L'abbé Critain, qui arriva sur le soir au château de Sales, ne laissa rien transpirer dans le moment de la commission dont il était chargé. Le lendemain matin il proposa à François d'aller réciter ensemble le bréviaire sous le portique du château, et, lorsqu'ils l'eurent achevé, il lui demanda s'il se doutait du motif de son voyage. « Nullement, dit François. — Eh bien! reprit l'abbé Critain, sachez que notre évêque m'a envoyé pour vous déclarer expressément sa volonté de vous associer à lui comme coadjuteur, et pour recevoir votre réponse définitive. Après vous avoir demandé lui-même votre consentement, il vous en a fait parler par plusieurs personnes, et jamais il n'a reçu de vous que des refus opiniâtres. Il en est désolé, et vous devez sérieusement craindre de vous rebeller contre Dieu. Pensez-y donc, et apprenez-moi quelle réponse je dois lui faire cette fois-ci. — Je vous prie, répliqua le saint apôtre, de dire à notre respectable évêque que j'ai pour lui une vénération

sans bornes, que je suis très-sensible à toutes ses bontés, mais que la charge qu'il m'offre est trop au-dessus de mon attente et de mes mérites. Représentez-lui aussi que si j'étais son coadjuteur, il serait obligé de se priver d'une partie de ses revenus, qui ne sont pas même suffisants pour son entretien, et que je serais bien fâché qu'il souffrit à mon occasion. Dites-lui bien que n'étant pas fait pour commander, je suis prêt à exécuter tous ses ordres pour écrire, prêcher, aller et venir, faire des missions ; mais, pour l'évêché, il n'y faut pas penser, n'étant pas fait, je le répète, pour commander. — Mais il n'entre point sans doute dans votre intention, répliqua l'abbé Critain, de résister à la volonté de Dieu. Or, le choix que notre évêque a fait de vous pour son coadjuteur porte des signes évidents de la volonté divine; car d'abord, en vous choisissant, il n'a point écouté la voix de la chair et du sang qui lui aurait fait nommer plutôt quelqu'un de sa famille; ensuite il n'a point agi avec précipitation, puisqu'il a médité ce projet pendant un si long espace de temps. Il ne s'est point fié à ses propres lumières puisqu'il a consulté les hommes les plus éclairés, non-seulement parmi ses amis, mais encore dans le clergé, dans la noblesse, dans l'état religieux, et que tous ont applaudi à son choix. Cette unanimité de suffrages n'est-elle pas une preuve de la volonté divine? Les anciens évêques étaient tous choisis d'après ce signe, et c'était une maxime reçue que la voix du peuple est la voix de Dieu. En outre, voici les lettres-patentes du duc de Savoie qui déclare approuver avec la plus vive satisfaction le choix de votre évêque, et, de plus, une lettre du cardinal de Médicis qui affirme se charger avec joie d'être le solliciteur de votre promotion auprès du Saint-Siége. Et quel autre signe pourriez-vous demander encore de la volonté de Dieu [1] ? »

A ces paroles, François demeura comme atterré. Sans rien répondre, et poussant de profonds soupirs, il se promena

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 204.

quelque temps dans la galerie les bras croisés, l'air pensif et rêveur. Si la vue du pesant fardeau de l'épiscopat le faisait trembler, il ne voulait pas, d'un autre côté, désobéir à Dieu. La prière lui parut le seul moyen de sortir de cette perplexité. « Allons à l'église de Thorens, dit-il à l'abbé Critain, dire chacun une messe du Saint-Esprit ; je servirai la vôtre et vous servirez la mienne, et nous ferons ce que le Seigneur nous inspirera. » Ils y allèrent aussitôt, et quand François eut dit sa messe après l'abbé Critain, il alla se mettre à genoux sur les marches de l'autel, où il demeura quelque temps immobile, les yeux fixés sur le tabernacle, semblable à un homme ravi en extase, le visage rayonnant et resplendissant de lumière, ainsi que le déposa plus tard l'abbé Critain, qui le considérait avec admiration. S'adressant à Jésus-Christ : « Ah ! mon Dieu, lui disait-il, vous connaissez mon cœur, et c'est lui qui vous porte toujours les paroles que je vous adresse. Que voulez-vous que je fasse ? Je le veux aussi ; et si vous me demandez ma volonté et mes inclinations, elles ne sont que de vous obéir. Il est vrai que mon désir particulier serait de n'avoir d'autre charge que de vous aimer et de servir tout le monde pour votre amour ; mais néanmoins je me résous et suis prêt à faire tout ce que vous désirerez. Tous les honneurs de la terre ne me seront jamais que des degrés pour m'élever à vous [1]. » Après avoir prononcé cette fervente prière, il médita quelques moments encore à genoux. Enfin il se leva et sortit de l'église avec l'abbé Critain. « Eh bien, lui dit alors celui-ci, qu'est-ce que Dieu vous a fait connaître ? — Vous direz à monseigneur l'évêque, répondit François, que la vue du fardeau de l'épiscopat m'a toujours donné de la frayeur, mais que, puisqu'il le veut et qu'il me l'ordonne, je suis prêt à obéir. Si je fais quelque bien, tout le mérite en sera dû à ses prières. Je vous prie de ne rien dire à personne de ce qui

1 Le père Nicolas Talon, *Vie de saint François de Sales*, chap. 4, pages 63, 64, édition de Nancy, 1769, in-12.

vient de se passer. » L'abbé Critain lui promit le secret, tout en le félicitant de sa détermination ; mais en s'en retournant il ne crut pas pouvoir faire un mystère à M. et à Mme de Boisy et au chanoine de Sales de la situation nouvelle qui était désormais faite au prévôt, et il leur révéla l'heureux succès de sa négociation. En arrivant à Annecy, il trouva l'évêque au milieu d'une nombreuse compagnie; il s'approcha et lui dit à l'oreille l'issue de sa mission : « Ah ! Dieu soit béni ! s'écria le vénérable prélat, qui se leva en versant des larmes de joie; jusqu'à présent je n'avais rien fait qui vaille; mais maintenant je crois avoir beaucoup fait pour le bien de mon diocèse, puisque j'ai obtenu mon fils de Sales pour coadjuteur et successeur. » Le bruit de la promotion du prévôt se répandit bientôt dans toute la ville, et la joie fut universelle. Lorsque François vint, peu de jours après, présenter au prélat ses hommages et ses remerciements, tous s'empressèrent d'aller lui porter leurs congratulations qu'il reçut avec sa modestie habituelle, et comme ces témoignages de l'estime publique pesaient à son humilité, il résolut de s'y soustraire, en terminant promptement toutes ses affaires à Annecy, afin de pouvoir partir au plus tôt pour Rome [1]. Mais une fièvre continue très-violente dont il fut tout-à-coup saisi l'obligea de retarder ce voyage. Mme de Boisy, qui, à la première nouvelle qu'elle en reçut, se hâta d'accourir du château de Sales auprès de son fils, trouva les deux médecins que l'on avait appelés, divisés sur l'état de ce cher malade. L'un conservait quelque espérance de guérison, mais l'autre déclarait que le mal était sans remède, et son opinion paraissait si bien fondée qu'on chargea la mère désolée d'annoncer au prévôt qu'on regardait le danger de son état comme étant extrême, et la mort comme prochaine. Quelle que fût la violence de sa douleur, elle trouva dans la vivacité de sa foi et dans son héroïque sou-

[1] Le père Louis de La Rivière, liv. III, chap. 3, page 219; Charles-Auguste, liv. IV, page 205; De Maupas, page 147.

mission à la volonté de Dieu, la force de remplir la mission dont elle était chargée. Elle annonça donc avec prudence au malade le danger où il était.

Le premier sentiment de François, en recevant cet avis, fut un profond repentir de ses fautes, « dont il pensait n'avoir pas fait d'assez digne pénitence [1]. » Il se reprochait avec amertume les plus légers manquements et la douleur débordait dans son âme innocente. Toutefois un sentiment de touchante confiance arrêta bientôt ses pleurs et ses gémissements, et il se plaisait à répéter soit les consolantes paroles de la sainte Ecriture, soit des prières empruntées de celles que récite l'Eglise, ou celles que son cœur lui suggérait : *Dimitte me, Domine, ut plangam paululum dolorem meum, antequam vadam et non revertar, ad terram tenebrosam et opertam mortis caligine* [2]. *Peccantem me quotidie et non pœnitentem timor mortis conturbat. Heu mihi, Domine, quia peccavi nimis in vita mea. Loquar in amaritudine animæ meæ; dicam Deo : Noli me condemnare* [3]. *Domine, quando veneris judicare terram, ubi me abscondam a vultu iræ tuæ? Commissa mea paveo et ante erubesco...* « O Seigneur! laissez-moi épancher ma douleur avant de m'en aller pour toujours dans cette terre ténébreuse et couverte des ombres de la mort. La vue de la mort me jette dans le trouble parce que je n'ai point fait de pénitence des péchés que j'ai commis chaque jour. Seigneur, ayez pitié de moi, parce que j'ai beaucoup péché dans ma vie. Je parlerai dans l'amertume de mon âme, et je dirai à mon Dieu : Ne me condamnez pas. Seigneur, quand vous viendrez juger la terre, où fuirai-je pour me dérober aux regards de votre colère? Le souvenir de mes fautes me pénètre de frayeur, et me couvre de confusion devant vous. » Lorsqu'il gémissait ainsi, on voyait dans ses yeux et sur ses traits l'expression

[1] *Esprit de saint François de Sales*, par J.-P. Camus, évêque de Belley, part. XIV, sect. 21.
[2] JOB. X, 20, 21.
[3] JOB. X, 1, 2.

de la contrition la plus fervente. Il s'arrêtait un moment, élevant toutes ses affections vers le ciel, puis il disait avec le saint roi David : *Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias, me*[1]. *Convertere, Domine, et eripe animam meam, quoniam non est in morte qui memor sit tui*[2]. *Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo*[3]. « Seigneur, ne me punissez pas dans votre fureur, ne me châtiez pas dans votre colère. Tournez vers moi un regard favorable, et délivrez-moi, puisque après la mort on ne peut plus travailler pour le salut. Je me suis fatigué à force de gémir; je laverai chaque nuit mon lit de mes larmes, j'arroserai ma couche de mes pleurs. » A ces paroles il ajoutait celles du roi Ezéchias : *Ego dixi : in dimidio dierum meorum vadam ad portas inferi. Præcisa est a texente vita mea; dum adhuc ordirer succidit me*[4]. « J'ai dit : je vais descendre dans le tombeau au milieu de mes jours; ma vie sera comme le fil coupé par le tisserand lorsque la toile vient à peine de commencer. » — « Ah ! s'écriait-il encore en gémissant, si Dieu me rendait la santé, que je ferais un meilleur usage de la vie, et que je m'appliquerais à l'affaire de mon salut avec plus d'ardeur ! » Puis, il donnait un libre cours à ses larmes, sa langue desséchée s'attachait à son palais, il respirait avec peine, et sur son visage pâle se lisait la frayeur dont il était agité[5].

Cependant, après s'être épuisé en gémissements, il rappela son courage presque anéanti, moins par la violence de la maladie que par le souvenir de ses fautes. Se représentant la miséricorde infinie du Sauveur des hommes, il sentit renaître dans son âme une sainte confiance, et se remettant sans réserve entre les mains de la Providence divine, il demeura dans une

[1] PSAL. VI, 2.
[2] PSAL. VI, 5, 6.
[3] PSAL. VI, 7.
[4] ISA. XXXVIII, 12.
[5] Charles-Auguste, liv. IV, page 206; De Cambis, tome I, p. 320 et suiv.

entière indifférence pour la vie ou pour la mort [1]. Ayant ainsi recouvré une profonde tranquillité, il se disait avec un sentiment de calme ineffable : « Le Seigneur me sera aussi favorable maintenant qu'il le serait plus tard, et plus tard j'aurais autant besoin de sa miséricorde qu'aujourd'hui. » Puis il empruntait encore les paroles de la Sainte Ecriture : *Universæ viæ Domini misericordia et veritas* [2]. *Quare tristis es, anima mea, et quare conturbas me? Spera in Deo, quoniam adhuc confitebor illi; salutare vultus mei et Deus meus* [3]. Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité. Pourquoi es-tu triste, ô mon âme, et pourquoi me troubles-tu? Espère en Dieu, parce que je le glorifierai; il est le Sauveur vers lequel j'élève mes regards avec confiance, il est mon Dieu. »

La nouvelle de la maladie du saint apôtre avait causé dans la ville d'Annecy une consternation profonde; l'évêque et les chanoines de la cathédrale en conçurent particulièrement une extrême douleur. L'émotion du prélat fut telle qu'il tomba malade jusqu'à être obligé de garder le lit. Les chanoines se rendirent tous en corps chez leur bien-aimé prévôt pour lui dire le dernir adieu et recevoir sa bénédiction [4]. Après lui avoir témoigné d'une voix entrecoupée de sanglots le chagrin que son état leur causait et la crainte qu'ils avaient que Dieu, pour les punir, ne les privât de son assistance, ils le prièrent de leur dire encore, avant de mourir, quelques bonnes paroles qu'ils conserveraient avec soin pour les mettre en pratique. Le prévôt attendri les embrassa tous avec effusion, les remercia de leur visite, et les consola en leur disant qu'il les laissait sous la garde de Celui qui est le grand, le vrai et l'universel pasteur des âmes, en qui devait se reposer leur confiance, et non en lui qui n'était qu'un serviteur faible et inutile. Il leur parla encore du néant du monde, de l'incertitude de la vie,

1 Philibert de Bonneville, chap. 22, page 246.
2 Psal. XXIV, 10.
3 Psal. XLII, 5.
4 Jean de Saint-François, liv. II, page 140.

des motifs et des moyens de se préparer continuellement à une mort sainte et bienheureuse. L'impression faite sur l'esprit des chanoines fut inexprimable : eux qui souvent en l'entendant prêcher avaient admiré les paroles pleines d'onction et de grâce qui sortaient de ses lèvres, lorsque du haut de la chaire il distribuait aux peuples la parole de Dieu, ils le trouvèrent supérieur à lui-même en cet instant solennel; jamais, pensaient-ils, son élocution n'avait été si pieuse et si touchante, si vive et si douce à la fois. Chacun d'eux voulut ensuite lui parler en particulier, et s'éclairer de ses conseils spéciaux : il se prêta volontiers à ce désir, et il dit à l'oreille de chacun ce qu'il avait remarqué d'imparfait dans sa conduite, en lui indiquant les moyens de se corriger. Enfin tous se mirent à genoux au pied de son lit pour recevoir sa bénédiction; il la leur donna avec une grande tendresse, les remercia de nouveau de leur visite et les conjura de prier pour lui; puis, ils se retirèrent, le cœur navré, sans avoir la force de prononcer une seule parole [1].

Cet entretien prolongé n'avait pu que fatiguer beaucoup le malade : aussi tomba-t-il presque aussitôt dans une défaillance de cœur et de forces, qui, malgré tous les remèdes, dura une heure entière, et qui était si complète qu'on craignit qu'il ne fût mort. Mais, ainsi qu'on en a vu quelquefois des exemples, pendant cette léthargie son esprit avait conservé son activité, et il luttait péniblement à ce moment même contre une objection qui lui survint tout à coup relativement à la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie, objection plus spécieuse que toutes celles qu'il avait lues dans les écrits des ennemis de la foi. Cette situation était pour lui d'autant plus pénible qu'il ne voyait point immédiatement de solution directe de la difficulté; ce n'est que plus tard, après sa guérison, qu'il la découvrit. Dans la douloureuse perplexité où il se trouvait,

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 207; dom Jean de Saint-François, liv. II, page 141.

et pour combattre une tentation aussi dangereuse, il eut recours aux actes de foi sur l'autorité de l'Eglise qui nous enseigne cet incompréhensible mystère, à l'invocation fréquente du nom de Jésus, au signe de la Croix. Il triompha ainsi des artifices de l'ennemi invisible des âmes, et la tentation s'évanouit.

Toutes les fois que, dans la suite, cette objection se présentait à son esprit, il la repoussait par le signe de la Croix. Après même qu'il en eut trouvé la solution, il ne voulut jamais la communiquer à personne, hormis à son frère Louis, en lui faisant promettre de garder le secret. Il craignait que la solution ne fût moins bien saisie par certains esprits que la difficulté, et que la connaissance qu'il donnerait de l'une et de l'autre ne devînt ainsi une pierre d'achoppement pour la faiblesse de plusieurs [1].

Le lendemain de cette léthargie douloureuse, les musiciens de la cathédrale, voulant le récréer en lui faisant entendre les sons d'une pieuse harmonie, se rendirent auprès de lui avec leurs instruments et lui proposèrent d'exécuter le morceau de musique qui lui ferait le plus de plaisir [2]. Il indiqua l'hymne où l'Eglise célèbre l'amour qui embrasait le cœur de sainte Madeleine pour Jésus-Christ, et le grand désir qu'elle avait d'être réunie à son Rédempteur : *Ardens est cor meum videre Dominum* [3], « Mon cœur brûle de voir le Seigneur ; » puis le psaume où le roi pénitent soupire avec tant d'ardeur après la possession de son Dieu : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus* [4]. « Comme le cerf soupire après l'eau des torrents, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu ! » Pendant

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 208 ; dom Jean de Saint-François, liv. II, page 142.
[2] De Cambis, tome I, page 320.
[3] C'est l'hymne cité ici par Charles-Auguste ; l'abbé de Baudry dit dans ses manuscrits (année 1598) ne pas connaître cet hymne.
[4] Psal. XLI, 1.

que les musiciens chantaient, François les suivait en multipliant ses ferventes aspirations vers le séjour de la majesté infinie. Après qu'ils se furent retirés, il se tourna du côté de la muraille, et se livrant aux sentiments de componction et d'espérance qui remplissaient son âme, il récita le *Miserere* en versant d'abondantes larmes [1]. Lorsqu'au bout de quelques instants il se tourna vers les personnes qui le gardaient, il remarqua que son médecin Charrière préparait avec beaucoup d'attention un remède, et il lui demanda ce qu'il faisait. Le médecin, se servant des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ à saint Pierre, lui répondit : *Quod ego facio tu nescis modo, scies autem postea* [2]. « Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez dans la suite. » — « Vous profanez la sainte Ecriture, répliqua François avec vivacité : un chrétien ne doit employer la parole de Dieu qu'avec un grand respect et seulement dans les choses saintes. » Le remède qui se préparait est connu sous le nom d'or potable. Voici, selon divers auteurs, comment il se composait. On mêlait une once de teinture d'or avec seize onces d'autres liqueurs, et la teinture d'or elle-même se formait d'un mélange d'esprit de vin avec de l'or réduit par des procédés chimiques à une gomme couleur de sang et semblable au miel. Ce remède était considéré comme sudorifique et cordial, et les médecins l'employaient volontiers dans le traitement d'un grand nombre de maladies. Quoi qu'il en soit des propriétés réelles de cette composition, François n'eut pas plutôt pris le remède qu'on lui offrait qu'il sentit un soulagement notable. Son mal alla toujours depuis diminuant, de telle sorte qu'en fort peu de temps il eut parfaitement recouvré la santé, à la grande joie de tous, et particulièrement de son évêque, dont le vif contentement hâta aussi la guérison [3]. La convalescence du

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 208 ; dom Jean de Saint-François, liv. II, page 142.

[2] JOAN. XIII, 7.

[3] Nous donnons ici la relation de la maladie du Saint d'après Charles-

saint apôtre du Chablais fut si prompte que dès le mois de février (1599) il se trouva en état de partir pour Rome.

CHAPITRE VI

Tentation dans une hôtellerie. Dévotion du saint apôtre dans l'église de Saint-Pierre et aux Catacombes. Il est présenté au Pape par le cardinal de Médicis.

L'évêque remit à François de Sales une lettre adressée au Souverain Pontife dans laquelle il adjurait Sa Sainteté d'interposer sa médiation auprès du roi de France pour obtenir de ce prince qu'il n'accordât point aux Genevois une protection qui redoublerait leur audace, et consternerait les catholiques, en enlevant à ceux-ci tout espoir de recouvrer les biens ecclésiastiques que les calvinistes avaient envahis. François fut encore chargé de présenter au Pape une requête en neuf articles, à laquelle l'évêque eût souhaité de joindre une relation circonstanciée de l'état de son diocèse, conformément aux prescriptions de Sixte V; mais quelques mémoires nécessaires pour terminer cette relation lui manquaient encore, et vu l'urgence des affaires qui motivaient le voyage du prévôt, il l'invita à partir sans plus de retard pour Rome, où il la lui ferait parvenir. L'abbé de Chissé, son vicaire général et son neveu, qui avait mission de demander au Saint-Père pour François les bulles de coadjuteur devait l'accompagner dans ce voyage. L'évêque, dans la requête où il demandait que François de Sales lui fût donné pour coadjuteur, se fondait,

Auguste, son neveu, et d'autres auteurs contemporains. Elle diffère en quelques points du récit de Camus, dont les inexactitudes ont été relevées par M. l'abbé de Baudry. Ce dernier a rectifié la narration de Camus dans son *Véritable Esprit de saint François de Sales* (Lyon, 1846, 4 vol. in-8o), tome III, pages 210-212. Il oublie toutefois de faire la même rectification relativement à l'âge du saint apôtre au temps de cette maladie. Etant né en 1567, il n'avait, à la fin de l'année 1598, que 31 ans accomplis, au lieu de 35 que lui donne Camus.

d'une part, sur l'impossibilité où il se trouvait, par suite de ses longues maladies, de gouverner seul un diocèse considérable qui comptait environ six cents paroisses; d'une autre part, sur la noblesse, la haute science et la sainteté renommée du prévôt. Il exprimait le désir que le Saint-Père formât la mense ou revenu du nouvel évêque, d'abord de son canonicat et de la cure du Petit-Bornand qu'il conserverait, puis de la quatrième partie de tous les fruits et revenus de l'évêché, que le titulaire s'empresserait de lui céder : lesquels produits devaient composer réunis une rente annuelle de quatre cent quatre-vingts ducats [1]. « Tout cela, concluait le prélat, peut se faire d'autant plus facilement que François de Sales est vivement désiré, non-seulement par l'évêque, mais encore par le sérénissime duc de Savoie, par l'immense population que ses prédications continuelles faites pendant quatre années en exposant sa vie aux plus grands dangers dans les pays habités par les hérétiques ont ramenée à la vraie foi, et par tous les peuples qui ont été témoins de ses admirables actions et dont la vénération pour lui s'accroit de jour en jour [2]. »

Les deux voyageurs se rendirent d'abord à Turin, où ils conférèrent avec Mgr Jules-César Ricardi, archevêque de Bari, nonce apostolique auprès du duc de Savoie sur les diverses affaires qui les appelaient dans la capitale de la chrétienté, puis ils continuèrent leur route vers Modène, se flattant d'y rejoindre le président Favre et Louis de Sales, qui étaient partis avant eux pour la même destination. Le président Favre était envoyé en Italie par le duc de Nemours et Anne d'Est sa mère pour faire valoir les réclamations de cette princesse contre César d'Est, duc de Modène, au sujet de la succession d'Alphonse II, duc de Ferrare, et la cause allait être jugée par le tribunal de la Rote. Il amenait avec lui deux de ses

[1] Environ trois mille trois cent douze francs de notre monnaie actuelle.
[2] Cette pièce fait partie des Opuscules, dans la collection des Œuvres de saint François, sous le titre : *Requête présentée par M. de Chissé*, etc.

fils qui devaient terminer leurs études à Rome, et le jeune Louis de Sales, alors âgé de vingt-deux ans, qui devait y suivre un cours de jurisprudence.

François approchait de Modène, et nul accident n'avait troublé son voyage lorsque tout-à-coup son cheval s'abattit sous lui et le jeta dans un bourbier : il en sortit sans aucun mal, mais tout mouillé et les habits couverts de boue. Il se hâta de gagner l'hôtellerie la plus proche où, s'étant retiré dans une chambre, il y fit allumer un grand feu pour sécher ses vêtements et réchauffer ses membres grelotants de froid. Il était ainsi seul depuis quelques moments lorsqu'une femme jeune et belle étant entrée dans l'appartement s'approcha de lui et lui dit avec l'accent de la passion : « En vérité, monsieur, il est impossible de vous voir sans ressentir un attachement tout particulier pour vous. » A ces mots François rougit et détourne ses regards. « Ne baissez donc pas ainsi les yeux, reprend cette femme impudique, et répondez à mes sentiments par les vôtres. » — « Sortez d'ici, malheureuse, sortez d'ici ! » s'écrie François cédant à un mouvement de sainte indignation. Puis il essaya de lui faire comprendre l'avilissement où tombe une femme qui oublie les lois de l'honneur et celles de la conscience. Mais cette effrontée, aussi insensible aux bons conseils qu'à la menace, continuait ses manières lascives, qui pénétrèrent François d'une colère bien légitime, de sorte qu'il leva la main comme s'il voulait la frapper. Plus obstinée encore, elle s'offrait à ses coups, et François voyant que rien ne pouvait rappeler la malheureuse à des sentiments plus honnêtes, s'élança précipitamment vers la porte et s'enfuit. Ayant rencontré en dehors de l'hôtellerie son domestique Rolland, il lui raconte la scène qui vient de se passer, et après lui avoir recommandé de ne plus le laisser seul à l'avenir, il continue sa route vers Modène [1].

Nos voyageurs eurent bientôt atteint cette ville : mais ils

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 211; Déposition de François Favre.

n'y trouvèrent point le président Favre, déjà parti pour Rome. François poursuivit donc aussitôt son chemin, et ayant enfin rejoint son ami dans la cité sainte, il se logea dans le même hôtel près de l'église de Saint-Sauveur *in Lauro.*

Des âmes aussi chrétiennes et aussi ferventes que l'étaient les deux illustres amis ne pouvaient se trouver dans la capitale de l'univers chrétien sans élever tout d'abord leurs pieux hommages au Dieu qui du haut des cieux gouverne les empires et dirige les cœurs des hommes, et au prince des apôtres, son premier représentant sur la terre. Aussi François, à peine arrivé, alla avec le président se prosterner devant la Confession de saint Pierre, nom par lequel on désigne la place où repose le corps vénérable de cet auguste vicaire de Jésus-Christ. C'est là qu'avec de saints transports d'amour divin il snpplia le Rédempteur des hommes de lui accorder la plénitude de l'esprit apostolique, et se recommanda avec le diocèse de Genève et son peuple bien-aimé du Chablais à la protection de saint Pierre. Le saint missionnaire annonce ainsi lui-même dans une lettre à l'évêque de Genève cette première visite pieuse [1] : « Le président Favre, mon frère, me mène aujourd'hui à la visite des saints lieux dont il sait bien le chemin; car, selon l'expression du prophète, *sa justice croît tous les jours* [2]. » Le président Favre portait en effet la piété jusqu'à rester, comme le prévôt, cinq ou six heures en oraison devant les saintes reliques.

Le 9 mars, jour de la fête de sainte Françoise, dame Romaine, et fondatrice des Oblates qui habitaient à Rome le couvent de la Tour des Miroirs, François de Sales célébra la messe dans l'église de ce monastère. Le Saint nous apprend lui-même ce fait dans une lettre qu'il écrivit plus tard à sainte Chantal : « Il y a aujourd'hui douze ans, lui mande-t-il dans

[1] *Vie de la mère Favre*, par la mère de Chaugy, page 4.
[2] *Justorum semita quasi lux splendens, procedit et crescit usque ad perfectam diem.* (Prov. IV, 18.)

une lettre du 9 mars 1611, que j'eus le bonheur de célébrer le sacrifice de la messe dans le monastère de cette sainte veuve Romaine avec mille désirs de lui être dévot toute ma vie [1]. »

Les deux amis employèrent les jours suivants à visiter les nombreux sanctuaires que Rome présente à la vénération des fidèles. On a su de l'abbé de Chissé que, le 13 mars, il rencontra François dans les Catacombes à genoux, pleurant, soupirant, immobile, et tellement abîmé dans ses pensées qu'il était comme étranger à tout ce qui se passait autour de lui. S'inquiétant de cet état du Saint, il s'approche pour s'informer de lui s'il n'a point reçu quelque triste nouvelle d'Annecy, comme par exemple la mort de l'évêque, et si c'était là la cause de ses larmes. « Non, répond le pieux François, mais vous ne devez pas vous étonner qu'au milieu des tombeaux de ceux qui ont eu le bonheur de verser leur sang pour la foi, je verse quelques larmes sur mon indignité. Oh! qu'heureux sont les martyrs! que leur mort est digne d'envie! Pauvre pécheur que je suis, je ne mérite nullement d'avoir part aux grâces des saints et des favoris de Dieu : je ne puis que m'humilier et pleurer [2]. »

C'est le lendemain de cette fervente visite aux reliques des martyrs que François de Sales et l'abbé de Chissé furent présentés au Pape par le cardinal de Médicis, qui, en désignant le prévôt, le nomma l'apôtre du Chablais, ajoutant que le duc de Savoie se plaisait à l'appeler de ce nom. Le Saint-Père l'accueillit avec la bienveillance la plus marquée, et voulut recevoir de sa bouche le récit détaillé des progrès du catholicisme dans le Chablais. Puis le prévôt remit à Sa Sainteté la lettre par laquelle l'évêque de Genève la suppliait d'interposer sa médiation pour obtenir du roi de France qu'il renoncerait à protéger les Genevois au grand préjudice de la justice

[1] *Lettre* de saint François de Sales à sainte Chantal, du 9 mars 1611.

[2] *Année de la Visitation*, 13 mars; *Le véritable Esprit de saint François de Sales*, par l'abbé de Baudry, tome II, pages 92 et 93.

et de la religion, et il ne manqua point d'appuyer cette requête en soumettant au Souverain Pontife les considérations qu'il crut les plus capables d'exciter son intérêt. La requête en neuf articles de Claude de Granier fut aussi présentée au Pape par le prévôt. Le prélat demandait, dans le premier de ces articles, que Sa Sainteté décidât que les bénéfices du Chablais seraient retirés à l'ordre des chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare, auquel le Pape Grégoire XIII, à la sollicitation d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, les avait unis provisoirement, en considération de ce que les habitants de la contrée étant alors ou luthériens ou calvinistes, l'exercice de la religion catholique n'y était point toléré : aussi ce Pape, en accordant l'union demandée, y avait mis cette clause expresse qu'en cas de retour de la province à la foi catholique, les chevaliers de Saint-Lazare donneraient à chaque curé nommé par l'évêque une somme annuelle de cinquante ducats [1]. Or, les récentes prédications de pieux missionnaires ayant été couronnées d'un plein succès, tous les habitants du pays sont heureusement rentrés dans le sein de la vraie Eglise, et ainsi tous les bénéfices redeviennent nécessaires, soit afin de pourvoir de curés toutes les paroisses, soit pour faire face aux frais qu'exige l'entretien de prédicateurs et de confesseurs ou la réparation des églises ruinées et pour subvenir à diverses autres dépenses. Le prélat représentait en outre que le duc de Savoie avait déjà autorisé l'évêque à s'emparer des bénéfices et qu'il appuyait de son consentement formel la mesure de séparation sollicitée du Saint-Père.

Le second et le troisième article étaient relatifs, l'un, à la permission que l'évêque demandait de prendre sur les monastères, prieurés ou bénéfices simples, un revenu suffisant pour l'entretien d'un certain nombre de chanoines théologaux, lesquels étaient plus indispensables dans un pays environné d'hérétiques qu'en tout autre lieu, pour y conserver le dépôt

[1] Environ trois cent quarante-cinq francs de notre monnaie.

de la doctrine sainte, et annoncer aux peuples la parole de Dieu ; l'autre à la demande que faisait encore l'évêque, vu le dénuement absolu où se trouvaient réduits la plupart des curés, d'être autorisé à prendre pour eux, nonobstant opposition ou appellation quelconque, une portion congrue sur les dîmes et offrandes que percevaient les abbés, prieurs et autres ecclésiastiques.

Dans les quatrième et cinquième articles l'évêque demandait d'abord le pouvoir de dispenser au quatrième degré d'affinité et de consanguinité, vu la pauvreté des habitants, qui les mettait dans l'impossibilité de supporter les frais d'une dispense de Rome ; puis, la faculté non-seulement pour lui et son vicaire-général, mais aussi pour douze délégués doctes et intelligents, à son choix, d'absoudre de toute hérésie, et, afin qu'ils puissent réfuter les objections des hérétiques, celle de garder et de lire leurs livres.

Le prélat demandait par les sixième et septième articles, premièrement l'exemption des décimes concédés au duc de Savoie, exemption motivée sur l'extrême modicité des revenus de la mense épiscopale ; en deuxième lieu, l'autorisation pour les chanoines de la cathédrale de joindre des cures à leurs canonicats, à la condition d'y entretenir le nombre de vicaires capables que réclamerait le soin des âmes, demande fondée sur l'insuffisance notoire des fruits de leurs canonicats.

Le huitième article exposait que l'évêché de Genève comptait un grand nombre de sujets soumis à de certaines servitudes peu conformes à l'esprit du christianisme, comme par exemple, l'obligation de veiller la nuit pour empêcher les grenouilles de coasser pendant le sommeil de l'évêque, la défense de s'habiller de drap noir, de porter sur les vêtements une bordure de couleur, de disposer des biens par testament, de sorte qu'à défaut d'enfants l'évêque est seul héritier ; puis, l'évêque demandait qu'il lui fût permis de supprimer ces servitudes au moyen de conventions pécuniaires réglées de gré à

gré avec les intéressés, et qui tourneraient à l'utilité de la mense épiscopale.

Le neuvième et dernier article concernait la réforme de plusieurs monastères d'hommes et de femmes, tout-à-fait déchus de l'ancienne discipline régulière, et l'évêque de Genève suppliait Sa Sainteté de déléguer un prélat qui, assisté de deux religieux, informerait sur les communautés dénoncées, les ramènerait à l'ancienne discipline, et en corrigerait les abus, nonobstant opposition ou appellation quelconque.

Lorsqu'il eut mis ainsi sous les yeux du Souverain Pontife les requêtes de l'évêque, François présenta la sienne en qualité de prévôt de l'église cathédrale d'Annecy, et au nom de tout son chapitre. Nous croyons devoir reproduire ici textuellement cette pièce.

« Très-Saint-Père, les suppliants dévoués de tout leur cœur à Votre Sainteté, savoir, le prévôt, le chapitre et les chanoines de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Genève, exposent humblement que depuis plus de soixante années ils ont été expulsés de la ville de Genève, et se sont réfugiés avec l'évêque dans la ville d'Annecy, où a été jusqu'à cette heure le siége épiscopal, et où ils ont fait leur résidence et célébré les divins offices. Or, il est arrivé que, depuis quelques mois, par la vertu du Saint-Esprit, et par le moyen des continuelles prédications qui ont été faites dans les bailliages du Chablais et de Ternier, presque tous les habitants de ces contrées se sont convertis à la foi catholique, et spécialement la plupart de ceux de la ville de Thonon, capitale de cette province, avec soixante-quatre paroisses disséminées dans toute l'étendue de ce pays. C'est pourquoi pour confirmer dans la foi les nouveaux convertis, et ramener ceux qui sont encore dans l'erreur, l'évêque ainsi que le prévôt et les chanoines ont déterminé par une délibération commune d'aller habiter dans la ville de Thonon, et d'y travailler avec tant d'ardeur à la vigne du Seigneur, qu'en peu de temps on y voie des fleurs et des fruits de salut.

» Les suppliants représentent à Votre Sainteté, 1° qu'ils n'ont

pas le moyen de vivre d'une manière conforme à leur état, car le revenu annuel de chaque canonicat ne s'élève pas à soixante ducats; 2° qu'il y avait anciennement à Thonon une église et un couvent de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, dont le revenu annuel est de cent écus, et que ce monastère a été réuni à l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare par le Pape Grégoire XIII pour la raison que ce peuple était alors bien éloigné de retourner à l'Eglise Romaine; 3° que ce couvent est détruit, et l'église en mauvais état, en sorte qu'il serait presque impossible aux frères Ermites de faire les constructions et réparations nécessaires pour s'y établir de nouveau.

» C'est pourquoi les dits suppliants prient très-humblement Votre Sainteté qu'en détruisant et annulant cette union, elle daigne la transporter à la mense capitulaire, et lui appliquer les revenus de ce couvent, imposant aux chevaliers un silence perpétuel à cet égard, vu que le duc de Savoie y consent, et que les chanoines sont pour la plupart docteurs et bons prédicateurs. Par ce moyen ils pourront se transporter à Thonon, y rétablir l'église, et y faire le fruit que l'on doit attendre de la parole divine. Les suppliants vous prient encore d'ordonner que les chapelains et tous autres possesseurs de bénéfices fondés dans l'église de Genève, notamment les douze prêtres de la chapelle des Machabées, qui sont obligés par leur fondation à résider dans cette chapelle, soient tenus, sans opposition ni exception quelconque, à suivre et accompagner le chapitre et les chanoines, sous peine pour ceux qui s'y refuseraient d'être bannis du chapitre et privés de leur bénéfice, en sorte qu'on en mette d'autres en leur place; et au cas qu'il ne s'en trouve aucun qui veuille consentir à cette résidence, que tous les fruits et revenus de cette chapelle soient appliqués à la mense capitulaire, pour les réparations de l'église et l'entretien des autres chapelles qui y seront érigées. »

Le Souverain Pontife reçut avec la plus insigne bienveillance, ainsi que nous l'avons dit, ces diverses suppliques, promettant d'y réfléchir et d'en délibérer avec son conseil, et

d'y faire la réponse la plus favorable possible, puis le saint missionnaire se retira en témoignant à Sa Sainteté sa profonde gratitude. L'évêque de Genève, ayant terminé la relation de l'état de son diocèse dont nous avons vu qu'il s'occupait, la lui transmit, et François, dans une seconde audience, la présenta au Pape avec une lettre de l'évêque qui le déclarait son représentant pour la visite du seuil des apôtres.

CHAPITRE VII

Il subit un examen public pour son épiscopat et en sort comblé d'honneur.

Nous avons dit que l'abbé de Chissé avait pour mission de présenter au Pape la requête par laquelle Claude de Granier demandait François de Sales pour coadjuteur avec future succession : craignant de blesser la modestie du saint missionnaire, il n'avait point voulu s'acquitter de ce message dans une des audiences où il accompagnait le prévôt. Il sollicita une audience particulière, et, le 19 mars, il remit sa requête qu'il appuyait par de chaleureuses recommandations et par un magnifique éloge des mérites de l'élu. Le Saint-Père qui connaissait l'abbé de Chissé pour être un prêtre d'une capacité peu commune et qui aurait pu briguer légitimement pour lui-même une dignité qu'il mettait tant de zèle à solliciter pour un autre, fut édifié tout à la fois et du désintéressement de cet abbé, et de la vertu de l'évêque de Genève qui, ayant un neveu doué des vertus et des talents exigés pour l'épiscopat, choisissait en dehors de sa famille un sujet qu'il croyait plus propre à assurer la gloire de Dieu et la prospérité du diocèse. Aussi cette requête ne fut-elle pas accueillie avec moins de faveur que les précédentes. Dès le lendemain 20 mars, il fit venir François, pour lui témoigner la satisfaction que lui causait le choix qu'avait fait de lui l'évêque de Genève, et il ajouta : « Nous nous réjouissons, mon fils, et nous rendons

grâces à la bonté divine de ce qu'elle vous appelle à l'épiscopat : tenez-vous prêt à subir un examen en notre présence, lundi prochain, 22 mars[1]. »

L'ordre de subir un examen n'avait rien qui pût effrayer François[2], toutefois il ne laissa pas d'en être surpris et quelque peu inquiet, parce que, les évêques de son pays étant dispensés de la mesure d'un examen préalable, il aurait craint qu'une trop grande déférence de sa part ne fût la cause d'une atteinte portée aux droits et priviléges de sa patrie. Il se décida à se rendre auprès de l'ambassadeur de Savoie, Philibert Gérard Scaglia, comte de Verrue, pour lui faire part de l'ordre qu'il avait reçu du Souverain Pontife. L'ambassadeur prit l'affaire à cœur, et il alla aussitôt trouver Sa Sainteté, à qui il représenta le privilége d'exemption de tout examen dont la Savoie était en possession de temps immémorial. Clément VIII répondit qu'il n'entrait point dans sa pensée que le présent examen dérogeât aux droits et aux priviléges de la Savoie, que les autres sujets qui seraient nommés aux évêchés dans ce pays continueraient d'en être exempts, que c'était pour sa satisfaction particulière qu'il voulait entendre François dont on lui avait vanté la science et la capacité, et qu'il désirait de faire ressortir le mérite éminent du nouvel élu devant tous les cardinaux. Satisfait de cette réponse, l'ambassadeur dit à François de se préparer : il ne lui restait pour cela qu'un temps fort court; aussi ne s'agissait-il plus d'étudier. C'est aux pieds du Crucifix, c'est par de longues méditations et de ferventes prières auxquelles il consacra presque toute la nuit, c'est par le saint sacrifice de la messe offert dans cette intention, qu'il se disposa à son examen. Néanmoins, toujours parfaitement soumis à tout ce que Dieu voudrait ordonner de lui, il se tenait prêt à recevoir avec la même égalité d'esprit et la

1 Charles-Auguste, livre IV, pages 219 et 220; *Année de la Visitation*, 20 mars.

2 L'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, année 1599.

même humilité, soit l'honneur qui suivrait un succès éclatant, soit la mortification que lui causerait un échec. La mère de Chaugy affirme avoir vu une lettre écrite par le Saint dans ces conjonctures au chanoine Louis de Sales, dans laquelle il lui mande que par le premier ordinaire il l'informera de la justice que Dieu lui aura faite en l'humiliant, ou de la miséricorde qu'il aurait exercée sur lui, en lui donnant le moyen de satisfaire aux interrogations, et que dans l'un ou dans l'autre cas il faudra bénir Dieu [1].

Le jour fixé pour l'examen étant venu, François, en se rendant au palais pontifical, entra dans l'église de Saint-Jacques *in Burgo*, et là, s'étant mis à genoux, il fit, les larmes aux yeux, la prière suivante : « Seigneur, si par votre éternelle Providence vous voyez que je doive être un serviteur inutile en la charge épiscopale, et que je n'aie pas des âmes qui me seront confiées tout le soin que vous voulez qu'on apporte à leur conduite, ne permettez pas que je réponde bien aux questions qui me seront posées, mais faites plutôt que je sois couvert de confusion devant votre vicaire, et que je ne remporte de cet examen que l'ignominie [2]. »

Là-dessus François se relève l'esprit calme et rassuré, et gagne le palais pontifical, où une foule immense était réunie dans la salle de l'examen. Sur son trône était assis le Souverain Pontife dont la physionomie pleine de douceur et de majesté commandait la vénération; autour de lui siégeaient huit cardinaux entre lesquels on distinguait les cardinaux Médicis de Florence, Borghèse, Baronius et Borromée. A côté des cardinaux on voyait des archevêques, des évêques, des supérieurs généraux d'ordre, au nombre de vingt; venaient ensuite d'autres examinateurs, des protonotaires, des chanoines et des religieux parmi lesquels on remarquait le célèbre Bellarmin. C'est devant cette auguste assemblée que François de Sales venait répondre.

[1] *Année de la Visitation*, 20 mars.
[2] Charles-Auguste, livre IV, page 220; De Maupas, page 153.

Un ecclésiastique espagnol, nommé à un évêché, et recommandable par sa piété, sa science et ses talents, se présentait en même temps que le prévôt pour subir aussi un examen. Mais à peine entré dans la salle, la majesté d'un auditoire aussi imposant jette le trouble dans son esprit, et il est saisi d'une émotion si vive que son sang se glace dans ses veines, et il tombe évanoui. On le relève, on l'emporte, et les médecins, employant pour le ranimer toutes les ressources de leur art, parviennent enfin à lui faire reprendre connaissance pendant quelques moments. En vain pour rétablir le calme dans son être, on vient lui déclarer de la part du Pape qu'attendu sa haute piété et sa science bien connue il est dispensé de tout examen, et que ses bulles lui vont être expédiées sans autre formalité, le coup était porté : cette bonne nouvelle ne put réparer le désordre qui s'était mis dans ses organes, et au bout de quelques heures il expira.

Cet accident, arrivé au moment même où l'on allait procéder à l'examen de François, était de nature à le déconcerter; mais rappelant sa confiance en Dieu, il conserva toute sa fermeté et sa présence d'esprit. Selon le cérémonial prescrit pour les examens qui se font en présence du Saint-Père, il se mit à genoux pour répondre aux interrogations qui lui seraient faites. Comme d'abord on lui demanda quelles sciences il avait étudiées : « J'ai étudié, dit-il, le droit civil, le droit canonique et la sainte théologie. » A la question qui lui fut adressée sur laquelle de ces sciences il voulait être interrogé, il répondit : « Sur celle qu'il plaira à Sa Sainteté de choisir. — Déterminez-la vous-même, répliqua-t-on. — Puisqu'on me laisse le choix, dit-il, et que la théologie est la science propre de mon état, je tâcherai, avec l'aide de Dieu, de répondre aux questions qui me seront faites sur cette science. » Alors le Pape, commençant lui-même l'examen, lui fit diverses questions, puis les cardinaux Frédéric Borromée, Baronius et Borghèse, le père Bellarmin et d'autres examinateurs l'interrogèrent tour à our sur différents sujets. On fit ainsi trente-cinq questions

auxquelles François répondit avec autant de solidité que de clarté et de précision. A ses réponses on opposa les objections les plus subtiles qu'il résolut avec la même netteté, et avec un ton de parfaite modestie qui n'excitait pas moins la sympathie que sa science n'excitait l'admiration de l'auditoire. Charles-Auguste, son historien, nous apprend qu'une des questions qui lui furent posées est celle-ci que formula le père Bellarmin, depuis cardinal, mais dont la renommée de savoir avait précédé son élévation en dignité : la cause formelle de la béatitude, question qui a donné lieu chez les théologiens à de vives controverses. Tous conviennent sans doute que la possession de Dieu fait la souveraine béatitude des saints, mais leurs opinions varient sur le mode par lequel cette béatitude est communiquée à l'âme, ce qu'ils appellent béatitude formelle. D'après les uns la cause formelle ou la raison constitutive du bonheur serait dans l'entendement, ou, en d'autres termes, dans la claire vue de l'essence divine; d'autres la placent dans la volonté, c'est-à-dire dans l'amour du souverain bien et la joie de le posséder; d'autres enfin la trouvent dans l'union de l'entendement et de la volonté. Ce dernier sentiment fut celui qu'adopta le prévôt, et il répondit que la béatitude des élus consiste dans l'amour du souverain bien qui est vu et dans la vue de la souveraine vérité qui est aimée [1]. Aux vives répliques par lesquelles Bellarmin attaqua cette opinion, François riposta avec non moins de vigueur, puis, après un long débat contradictoire l'illustre Jésuite finit par déclarer que son sentiment était celui de François. Le Pape qui avait commencé l'examen voulut aussi le clore, et, pour dernière question, il demanda si les évêques peuvent dispenser de l'irrégularité provenant d'un péché occulte : « Oui, répondit François, excepté dans le cas de l'homicide volontaire ou d'un crime traduit au for contentieux, comme il conste du

[1] *L'Esprit du bienheureux François de Sales*, par l'évêque de Belley, partie III, section 37.

chapitre 6 de la XXIVe session du concile de Trente, *De reformatione*.—Vous croyez donc, ajouta le Pape, que l'évêque peut absoudre de l'hérésie occulte?—Oui, répondit François, le concile de Trente l'enseigne expressément au même endroit. Sans doute l'Eglise peut changer cette discipline, et, selon plusieurs théologiens la bulle *In cœna Domini* l'aurait changée effectivement. Ce sentiment toutefois me semble moins probable, d'abord parce que cette bulle étant antérieure au concile de Trente, il n'est pas à supposer que les Papes qui ont approuvé si solennellement les décrets de ce concile, aient voulu, par la publication annuelle qu'ils font faire de cette bulle le jeudi saint, abolir le privilége établi par ce concile; puis, parce que les facultés accordées par un concile général ne sont censées révoquées qu'autant que le concile auquel on veut déroger est nommément désigné. — Mon fils, répondit le Pape, la question dont il s'agit dépend de notre volonté, et il n'est ni dans notre pensée ni dans notre intention que les évêques aient ce pouvoir. — Très-Saint-Père, répondit François en s'inclinant profondément, puisque Votre Sainteté le pense ainsi, j'embrasse son sentiment et abandonne le mien [1]. » Ce trait d'humilité acheva de ravir tous les suffrages de l'assemblée. Le Souverain-Pontife se tournant vers les cardinaux, leur dit : « Aucun de ceux que nous avons examinés jusqu'à ce jour ne nous a donné une aussi complète satisfaction [2]. » Alors descendant de son trône, il s'approcha de François qui était encore à genoux, et, l'embrassant, lui dit à haute voix ces paroles du livre des Proverbes : *Bibe, fili mi, aquam de*

[1] Inter quæstiones sancto Francisco Salesio propositas, de hâc fuit a Pontifice interrogatus : « Possent ne episcopi ab hæresi absolvere? » Respondit Salesius « Posse, virtute facultatis iisdem factæ a Tridentino concilio. » At aliam sibi mentem, aliam esse voluntatem mox subjecit Pontifex. Ad quod Salesius : « Siquidem hæc est mens Sanctitatis Vestræ, eidem acquiesco, atque a mea sententia recedo. » (*Benedict. XIV, De Synodo*, lib. IX, cap. 4, no 9.

[2] « Non habbiamo havuta cotanta sodisfactione da qualunque habbiamo esaminato. » Paroles citées par dom Jean de Saint-François.

cisterna tua, et fluenta putei tui; deriventur fontes tui foras et in plateis tuas aquas divide[1]. « Buvez, mon fils, des eaux de votre citerne et de la source de votre puits ; que l'abondance de vos eaux s'écoule au dehors, et qu'elle se répande dans les places publiques, afin que tout le monde puisse en boire et s'y désaltérer. » A l'exemple du Pape, les prélats présents à l'examen le comblèrent de félicitations ; on n'entendait que des éloges du nouvel évêque dans toute la ville de Rome, et les plus grands dignitaires tinrent à honneur d'avoir des relations avec lui[2].

CHAPITRE VIII

Ses rapports avec le cardinal Borghèse et d'autres personnages illustres. En quittant Rome il visite Lorette.

De son côté François se félicitait de l'heureuse occasion qui lui permettait de se lier avec tant de saints et illustres cardinaux, évêques et religieux dont l'amitié lui devait être avantageuse à tous égards. Il forma des rapports plus intimes avec le cardinal Borghèse, qui fut depuis Pape sous le nom de Paul V, et qu'il s'empressa de consulter souvent sur les meilleurs moyens d'affermir la conversion du Chablais, et sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour opérer la conversion de Genève. Il se lia de la même manière avec le cardinal Baronius avec qui le Saint-Père lui avait recommandé de conférer sur quelques-uns des articles de la requête de l'évêque de Genève. Il lui fit part de son projet d'établir à Annecy ou à Thonon une imprimerie publique sous l'autorité et la protection du Saint-Siége, et il lui exposa les graves motifs qui lui

[1] Prov. V, 15.
[2] Charles-Auguste, livre IV, page 220 et suiv. ; De Maupas du Tour, page 55 ; l'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, année 1599.

avaient suggéré ce dessein, dont le cardinal lui promit de favoriser de tout son pouvoir le désirable accomplissement. Entrant ainsi dans les vues du nouvel évêque, dont il admirait la science à l'égal de sa vertu, il l'encouragea dans l'exécution de toutes les bonnes œuvres qu'il projetait, et que lui, cardinal, s'engageait à seconder, et il lui offrit, comme un gage d'amitié, le volume de ses *Annales ecclésiastiques*, qu'il avait publié dans le cours de l'année. Le cardinal saisissait toutes les occasions de témoigner hautement ses sentiments pour le saint missionnaire, et, lorsqu'il le menait dans sa voiture, il cherchait toujours à lui faire prendre la place la plus honorable auprès de lui, mais sans pouvoir l'obtenir. L'humble François ne manquait jamais de s'asseoir à la dernière, en disant avec cette amabilité qui lui gagnait tous les cœurs : *Sedebo secus pedes Gamalielis* [1]. « Je me tiendrai ici aux pieds de Gamaliel. »

Le savant et pieux Jésuite Bellarmin se plaisait aussi singulièrement dans la société de François de Sales ; tous deux se faisaient des visites fréquentes, et l'on ne saurait dire auquel les fruits qui naissaient de ce saint commerce causaient plus de profit et de joie.

Mais ce fut surtout avec le père Juvénal Ancina que François forma les liens d'une amitié plus étroite encore. Ce religieux, après avoir exercé la médecine dans les premières années de sa jeunesse, avait quitté cette carrière pour embrasser l'état ecclésiastique, et était entré dans la compagnie de l'Oratoire fondée à Rome par saint Philippe de Néri; il prêchait alors avec beaucoup d'édification dans l'église de l'Oratoire, dite de la Vallicelle, et il fut plus tard promu à l'évêché de Saluces. Le père Ancina, ayant assisté à l'examen de François, alla le voir trois jours après pour le féliciter de ses réponses dont chacun avait admiré la sagesse et la solidité. La modestie avec laquelle François reçut ces compliments toucha

[1] Act. XXII, 3. — Dom Jean de Saint-François, page 136.

tellement le père Ancina, que ne pouvant maîtriser son émotion, il se jeta à son cou, et lui dit en l'embrassant tendrement : « Oh ! que j'ai plus de joie de vous voir véritablement humble que je n'en ai eu, le jour de votre examen, de vous voir véritablement docte ! » A partir de ce moment l'amitié qui s'était établie entre eux ne fit que s'accroître de jour en jour.

L'humilité du saint apôtre du Chablais ne souffrait aucune atteinte de toutes les marques d'honneur et de considération qui lui étaient prodiguées par tout ce que Rome comptait de plus distingué. Après avoir lu les touchantes paroles de résignation et de parfaite soumission à la volonté divine qu'il traçait dans une lettre à son cousin le chanoine Louis de Sales, la veille du jour désigné pour son examen [1], on ne sera pas moins ému des sentiments qu'il exprimait à ce même parent à la suite de l'épreuve qu'il venait de subir. « Je vous avoue ingénument, lui mande-t-il, que Dieu n'a pas permis que l'examen m'ait donné de la confusion, quoique en me regardant moi-même je n'attendisse que cela. Je vous assure que M. le grand-vicaire (l'abbé de Chissé) est sorti du consistoire plus joyeux que moi : ce fidèle ami ne s'empressera que trop d'écrire en Savoie les signes de bonté paternelle dont le Pape m'a honoré et qui m'obligent à être plus que jamais véritable enfant et bon serviteur de la sainte Eglise romaine ; mais, quelque chose que nos amis écrivent, souvenez-vous que nos amis exagèrent aussi souvent notre bien que nos ennemis exagèrent notre mal, et qu'enfin nous ne sommes véritablement que ce que nous sommes devant Dieu [2]. »

Mais l'humilité de François ne l'empêchait nullement de déployer dans le traitement des affaires dont il était chargé toute l'activité et toute l'intelligence que leur importance réclamait, sans toutefois y apporter un empressement ou une inquiétude qui auraient été tout à fait incompatibles avec sa

[1] *Voy.* ci-dessus, page 402.
[2] *Année de la Visitation*, 26 mars.

parfaite égalité d'esprit. Comme quelqu'un se plaignait à lui de la lenteur ordinaire à la cour de Rome : « Je pense, dit-il, que cette lenteur est moins encore une marque de la sagesse de la cour Romaine qui fait tout, à l'imitation de la Providence, avec nombre, poids et mesure, qu'un effet de la bonté divine qui veut donner aux étrangers le temps de faire tranquillement la visite de tant de sanctuaires vénérés et de recommander beaucoup leurs affaires à Dieu et à ses saints. » Néanmoins ses démarches eurent tant de succès qu'il eut bientôt atteint le but de son voyage. Le 24 mars, le Pape expédiait à Claude de Granier des lettres apostoliques en forme de bref, sous l'Anneau du Pêcheur, par lesquelles il réglait, avec la prudence et la sagesse ordinaires au Saint-Siége, tout ce qui concernait la conversion du Chablais et l'établissement définitif et durable des curés. Un autre bref, expédié le même jour, lui accordait pour coadjuteur François de Sales qui fut préconisé avec le titre d'évêque de Nicopolis. Quant aux autres affaires de moindre importance que l'évêque de Genève avait soumises au Saint-Siége, il les remettait au jugement de son nonce apostolique à Turin.

Restait encore à François de Sales à retirer ses bulles de coadjutorerie. Cette nouvelle dignité le laissait, pour ce qui le concernait lui-même, tellement indifférent qu'il ne lui vint pas à la pensée de les demander, et ce fut le docteur Claude de Coëx, prieur de Talloires, qui dut suppléer à cette omission. De la même cause provenait un autre oubli commis par le saint missionnaire : il n'avait pas songé le moins du monde à laisser de l'argent pour l'expédition des bulles. Un de ses amis l'en ayant averti quelque temps après : « J'avais, répondit-il, la meilleure raison du monde pour n'en pas laisser : il ne m'en restait plus. — Mais vos amis en auraient eu pour vous. — Je ne veux point être évêque par la bourse de mes amis. Si Dieu veut que je le sois, il fera que mes bulles s'expédient sans argent. » Cela se passa, en effet, comme François l'avait prévu.

Le 25 mars, le saint apôtre du Chablais, ayant communié de la main du Souverain Pontife, reçut de Dieu des grâces particulières, dont il voulut garder la mémoire dans un billet qu'il écrivit de sa main et qui a été trouvé après sa mort. Il y dit : « Ayant reçu la sainte Eucharistie de la main du Souverain Pontife le jour de la fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge, mon âme fut extrêmement consolée et inondée de lumières sur le mystère de l'Incarnation. Dieu me faisait voir d'une manière ineffable comment le Verbe prit un corps par la puissance du Père et l'opération du Saint-Esprit dans le chaste sein de Marie, voulant bien lui-même être homme comme nous et habiter parmi nous. Cet Homme-Dieu m'a donné aussi des connaissances élevées et savoureuses sur la transsubstantiation, son entrée dans mon âme quand je le reçois à la table sainte, et sur le ministère des pasteurs de l'Eglise. »

François resta encore à Rome quelques jours pendant lesquels il offrit le saint sacrifice dans l'Eglise de Saint-Pierre. Enfin il eut une dernière audience du Souverain Pontife dans laquelle il le remercia de ses bontés et lui demanda sa bénédiction que le Saint-Père lui donna en versant des larmes de tendresse. C'est le 31 mars qu'il quitta Rome pour retourner en Savoie, toujours accompagné de l'abbé de Chissé.

Le saint apôtre du Chablais qui conservait précieusement le souvenir des grâces particulières dont le favorisaient Jésus-Christ et sa divine Mère, souhaitait vivement de profiter de l'occasion qui se présentait à lui pour revoir ce vénéré sanctuaire de Lorette, où, huit années auparavant, il s'était vu comme ravi en extase [1]. S'étant donc rendu dans cette ville sanctifiée par l'humble habitation qui abrita le Sauveur des hommes croissant sous les yeux de Marie et de Joseph, il descendit à la maison des Jésuites chez qui l'avait précédé la renommée de son mérite et de ses vertus, et qui lui rendirent

[1] *Voy.* ci-avant, liv. I, chap. XI, page 78.

toute sorte de bons offices. Il put, dès le lendemain, célébrer avec une ferveur que nous renonçons à dépeindre la messe dans la Santa-Casa, où les souvenirs si sacrés et si chers qui remplissaient ce lieu inondèrent son âme de sentiments de piété plus semblables sans doute aux transports des esprits célestes lorsqu'ils sont comme abîmés dans les rayons de la gloire infinie, qu'aux affections imparfaites et limitées d'un cœur qui bat encore sous son enveloppe terrestre. Sa messe finie, il demeura longtemps en oraison, et rapportant à la protection de la très-sainte Vierge tous les succès dont sa mission du Chablais avait été couronnée, il remercia Dieu des grâces qu'il lui avait faites par l'entremise de Marie, en renouvelant la protestation de son dévouement le plus absolu au culte du Fils et de la Mère. Les heures coulaient ainsi sans qu'il parût même s'en apercevoir, tant ces sentiments pieux absorbaient sa pensée, lorsque l'abbé de Chissé crut devoir le venir trouver, pour l'avertir que l'heure de se retirer était venue. « Je vous en prie par amitié pour moi, mon frère, dit-il, laissez-moi encore ici une heure : je renouvelle toutes les promesses que j'ai faites à la Mère de Dieu dès ma jeunesse [1]. »

Après avoir ainsi satisfait sa dévotion, il visita avec son compagnon de voyage les immenses richesses dont la ferveur incessante des pèlerins a doté le trésor de cette église illustre. A la vue de ces richesses accumulées, François exprima la pensée qu'il regardait comme une chose souhaitable qu'on employât en bonnes œuvres la plus grande partie de tant d'objets précieux, car il ne pourrait qu'être agréable à la Sainte-Vierge de les voir appliquer à l'expansion de la gloire du saint Nom de Dieu et à l'utilité du prochain, et d'une autre part il était à craindre qu'un si riche butin ne tentât la rapacité soit de pirates accourus avec des forces supérieures, soit d'autres spoliateurs aussi puissants qu'avides : tristes pressentiments que la suite des évènements n'a que trop justifiés.

[1] *Année de la Visitation*, 31 mars.

L'évêque de Lorette, qui s'était fait une grande réputation de science, fit au pieux voyageur l'accueil le plus distingué, et comme le mérite de son hôte lui était parfaitement connu, il le retint une partie de la nuit afin de lui communiquer les manuscrits d'un livre qu'il composait, et sur lequel il voulait avoir son avis [1].

CHAPITRE IX

Débats de François avec les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare au sujet des bénéfices du Chabais; requête qu'il adresse au prince à Turin, en revenant de Rome.

François se rendit de Lorette à Bologne où l'archevêque lui fit aussi l'accueil le plus honorable, puis à Milan, où il s'empressa de se procurer la Vie de saint Charles Borromée, qui venait de sortir de la presse, et de là à Turin, où l'abbé de Chissé le quitta pour aller directement à Annecy, où les affaires pressantes du diocèse exigeaient son prompt retour. Le nouvel évêque fit au duc de Savoie une relation circonstanciée de tout ce qui s'était négocié à Rome, et lui communiqua le contenu des lettres apostoliques que le Pape avait adressées à l'évêque de Genève. Le duc les trouvant parfaitement conformes à ce qu'il avait arrêté à Thonon l'année précédente, voulut qu'on les fît vérifier et enregistrer au sénat de Chambéry, pour qu'on les mît à exécution sans plus de délai : mais les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare, informés de ce qui se passait, se mirent en devoir de parer le coup dont ils se sentaient menacés. Voici un précis de la requête qu'ils présentèrent au prince. « Les chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare représentent à Votre Altesse qu'ils ont appris que le coadjuteur de Genève a rapporté de Rome un bref du Souve-

[1] *Ibid.*, même date ; Charles-Auguste, livre IV, pages 223, 224.

rain Pontife par lequel leur ordre militaire est dépouillé des bénéfices-cures et des autres biens ecclésiastiques situés dans les bailliages de Chablais et de Ternier, contrairement au bref de Grégoire XIII, sous prétexte de l'entretien des prêtres qui y sont établis déjà, ou qu'on y doit établir. Ce n'est pas notre intention de troubler ou empêcher en aucune manière une si sainte entreprise; nous protestons au contraire que nous sommes prêts à faire, pour la seconder, tout ce qui sera raisonnable. Mais il semble contre la raison qu'après avoir donné aux curés une portion congrue et plus que congrue, nous soyons dépouillés des autres revenus, et principalement de ceux des abbayes et prieurés où il n'y a point charge d'âmes; et que tout cela se fasse sans que nous, partie intéressée dans cette affaire, nous ayons été cités ni entendus. Nous espérons que Votre Altesse fera d'autant plus d'attention à nos justes représentations, que le bref, en diminuant le nombre des commanderies de notre ordre, apporte un grand préjudice au droit de patronage, en vertu duquel le duc de Savoie, grand-maître de cet ordre, nomme à toutes les commanderies. C'est pourquoi nous supplions Votre Altesse sérénissime de faire surseoir à l'exécution de ce bref, jusqu'à ce que nous ayons été appelés à voir faire la discussion de tous les revenus et bénéfices, et que le bref apostolique apporté par le seigneur élu de Genève nous ait été communiqué [1]. »

Le duc crut devoir faire droit à la requête des chevaliers, et il ordonna, par un décret du 29 avril 1599, qu'il serait sursis à l'exécution du bref apostolique, qu'il leur serait donné une copie de ce bref ainsi que des raisons qui l'ont fait obtenir, et que leur requête serait intimée au coadjuteur de Genève pour qu'il eût à y répondre dans deux jours. Voici quelle fut en substance la réponse du saint missionnaire qui

[1] Cette requête fait partie de la collection des Opuscules imprimée dans le recueil des Œuvres de saint François de Sales. On trouve à la suite le décret du duc de Savoie sur cette requête, et la réponse du Saint aux représentations des chevaliers des Saints-Maurice-et-Lazare.

ne mit pas moins de délicatesse dans la forme que de sagesse et de prudence dans le fond de ses observations.

« François de Sales, prévôt de la cathédrale de Genève, proteste n'avoir et ne prétendre aucun droit sur les biens mentionnés dans la requête des chevaliers, et par conséquent ne vouloir en aucune manière se porter pour partie contre eux. Le bref apostolique qu'il a apporté de Rome a été sollicité et obtenu pour le service de Dieu, de l'Eglise, et de Son Altesse le duc de Savoie; c'est au duc de Savoie qu'il appartient de le soutenir, et non au prévôt de Sales, qui ne le présente que comme simple serviteur, et n'a d'autre intérêt en cette affaire que l'intérêt général de l'avancement du royaume de Dieu. Néanmoins, s'il plaît à Son Altesse que le prévôt de Sales expose comme simple rapporteur les raisons qui ont motivé les décisions formulées dans les lettres apostoliques, il dira que le bref de Clément VIII est parfaitement conforme à celui de Grégoire XIII allégué par les chevaliers; car le Pape Grégoire, prévoyant ce qui est heureusement arrivé de nos jours, donna aux ordres militaires, avec l'agrément de Son Altesse, les bénéfices des bailliages, inutiles alors pour leur destination naturelle, qui est l'entretien des ecclésiastiques : mais c'était à la condition que, dès que les bailliages reviendraient à la foi catholique, il serait pris sur ces bénéfices un revenu suffisant pour l'entretien des prêtres que l'évêque jugerait à propos d'y établir pour la conduite des âmes. Et quand cette condition n'aurait pas été apposée au bref du Pape Grégoire XIII, le Pape actuellement régnant aurait droit de l'établir, comme par son bref il l'a établie pour le salut des peuples et l'avancement du catholicisme.

» C'est sans fondement que les chevaliers se plaignent que leur ordre est dépouillé de toute espèce de bénéfice : la condition mise par le Pape Grégoire s'applique indistinctement à tous les bénéfices concédés, et d'ailleurs les évêques ont, d'après le concile de Trente, le pouvoir d'assigner, sans autre

formalité, les portions congrues sur tous les bénéfices [1].

» Ils se plaignent que cela se fait sous prétexte de fournir à l'entretien des prêtres : mais ce n'est point là un vain prétexte, c'est la vérité pure, une sainte et palpable réalité accomplie par le Pape.

» Ils voient avec peine que la détermination de la somme requise pour l'entretien des prêtres soit laissée à l'évêque : mais le droit de fixer cette somme est expressément confié à l'évêque, soit par le concile de Trente, soit par le Pape Grégoire XIII dans l'énoncé de la condition posée dans son bref.

» Les chevaliers voudraient qu'on s'en tînt au nombre de prêtres qui fut déterminé lorsque Son Altesse était à Thonon : mais ce nombre n'est pas dépassé. Au reste à peine suffit-il ; et si l'expérience démontrait qu'il en faut davantage, devra-t-on, plutôt que de nommer de nouveaux pasteurs, laisser périr les âmes ?

» Ils sont fâchés de n'avoir pas été entendus par le Pape Clément VIII avant qu'il donnât son bref : mais la condition apposée par le Pape Grégoire XIII, condition à laquelle ils ont adhéré, dispensait de cette formalité. Ils ne pouvaient opposer à ce bref ni raison de droit, car le bref de Grégoire XIII était bien connu de Clément VIII qui l'a inséré dans le sien, en déclarant avoir agi avec une pleine connaissance de cause, *ex certa scientia*, ni raison de fait, puisqu'ils conviennent eux-mêmes de la conversion du Chablais, laquelle avait pour conséquence la nécessité des pasteurs.

[1] Ut Ecclesiarum status, ubi sacra Deo officia ministrantur, ex dignitate conservetur, possint episcopi.... facere uniones perpetuas quarumcumque ecclesiarum parochialium et baptismalium, et aliorum beneficiorum curatorum vel non curatorum, cum curatis, propter earum paupertatem. (*Concil. Trid., Sess. XXI, de Reform., cap.* 5.) — In parochialibus ecclesiis quarum fructus adeo exigui sunt ut debitis nequeant oneribus satisfacere, curabit episcopus, si per beneficiorum unionem, non tamen regularium, id fieri non possit, ut primitiarum vel decimarum assignatione, aut per parochianorum symbola ac collectas, aut qua commodiori ei videbitur ratione, tantum redigatur quod pro rectoris ac parochiæ necessitate decenter sufficiat. (*Concil. Trid., Sess. XXIV, de Reform.*, c. 13.)

» Les chevaliers allèguent deux raisons. La première est la crainte des abus qui peuvent se glisser dans l'exécution du bref : mais s'il s'en commet, ils auront toujours la liberté de s'en plaindre, sans qu'il y ait lieu de surseoir à l'exécution d'une mesure si urgente. La seconde est que Son Altesse perdra son droit de nomination à un certain nombre de commanderies militaires dont cette mesure entraîne la suppression : mais les curés ne sont-ils pas les serviteurs et les sujets du duc de Savoie ? Et d'ailleurs, la moindre âme, le moindre sacrifice (si l'on peut appeler moindre ce qu'il y a de plus grand sur la terre), valent mieux pour le bien de Son Altesse que toutes les nominations. J'ai déjà fait aussi la remarque que le concile de Trente avait ordonné de prendre les portions congrues sur tous les bénéfices.

» Bien loin que les revenus des biens ecclésiastiques des deux bailliages excèdent ce qui est nécessaire, ils ne sont pas même suffisants pour les pressants besoins de la religion et le salut des âmes. Les chevaliers parlent d'une manière digne de leur profession en déclarant qu'ils désirent la conversion du Chablais. Si leurs sentiments, comme on ne doit pas en douter, sont sincères, que peuvent-ils faire de mieux pour la seconder que de ne pas s'opposer à l'exécution du bref ?

» Enfin le salut du peuple doit être la loi souveraine, c'est l'unique but qu'on se propose ; ni l'évêque de Genève, ni moi, ni aucun particulier, personne ne retiendra la moindre part de ces biens ou revenus, et on promet d'en rendre un compte exact en présence d'un officier, ou de plusieurs officiers, de Son Altesse.

» Pour toutes ces raisons, le prévôt de Sales, en qualité de très-humble serviteur, sujet et suppliant de Votre Altesse, la conjure pour l'amour de Dieu de ne mettre aucun retard à l'exécution de ce bref, mais au contraire d'en presser et d'en favoriser l'accomplissement. Le même prévôt, en qualité de très-humble serviteur et suppliant des chevaliers de Saint-Maurice les conjure de se borner à surveiller l'exécution du

bref pour remédier à tout abus, s'il en venait à naître; il les prie en outre de ne point regarder comme fait contre eux ce qu'il a fait pour la cause de la religion, sans avoir à leur égard aucune espèce d'intention hostile. »

Le duc de Savoie, ayant lu cette réponse, la communiqua aux chevaliers. Ceux-ci, ne pouvant rien répliquer aux raisons produites par le prévôt, s'attachèrent à gagner du temps en faisant retarder l'exécution du bref par des lenteurs adroitement ménagées. Voyant que ces délais, comme aussi la prolongation de son absence, causaient un grave préjudice aux intérêts de la religion dans le Chablais, François alla trouver le duc de Savoie, et il lui remit une nouvelle requête demandant que cette affaire fût promptement conclue. Comme ces retards, s'ils persistaient, pouvaient amener des inconvénients très-fâcheux, et se représentant qu'il valait mieux se contenter de moins que de s'exposer à tout perdre en voulant tout obtenir, il se borna à solliciter, au lieu des revenus entiers de tous les biens ecclésiastiques des deux bailliages, seulement le plus strict nécessaire, consentant à ce que les chevaliers conservassent le reste, à la condition que sa requête ainsi restreinte recevrait immédiatement un accueil favorable.

« Votre Altesse, y dit le prévôt au duc de Savoie, avait témoigné au Saint-Père le désir qu'il donnât plein pouvoir à l'évêque de Genève de désunir et démembrer les bénéfices unis à l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare, autant qu'il le jugerait expédient pour fournir à l'instruction de ces peuples convertis, aux réparations des églises, à la construction des autels, et aux autres choses nécessaires. Mais l'effet du bref donné par le Pape en conséquence de vos intentions se trouve arrêté par votre décret du 29 avril, qui ordonne de surseoir à son exécution. Il arrive de là que ces pauvres peuples à qui la sainte conduite de Votre Altesse a fait embrasser la religion catholique sont dépourvus de tous les moyens qui peuvent les soutenir et les faire persévérer dans notre sainte religion. Le prévôt de Sales supplie donc très-humblement Votre Al-

tesse de considérer que tout retard est la ruine de la mission du Chablais, et d'ordonner en conséquence que le bref de Sa Sainteté soit sans aucun délai mis à exécution, sauf aux chevaliers à recourir, en cas d'abus, auprès de qui de droit, à moins que Votre Altesse ne juge plus à propos de déléguer un des membres du sénat ou de la chambre des comptes, et un des chevaliers, pour surveiller l'exécution du bref faite par l'évêque de Genève, et prévenir tout soupçon d'abus. Au reste, le dit prévôt proteste à Votre Altesse que l'évêque de Genève ne dépassera pas le nombre strict des ouvriers nécessaires à la vigne du Seigneur, qu'il prendra ce qui sera indispensable pour le culte divin tant sur les bénéfices concédés aux chevaliers que sur les autres bénéfices quelconques [1], excepté ceux dont Votre Altesse aurait autrement disposé depuis la conversion de ces peuples; qu'il fera une juste estimation de chaque bénéfice et n'ira point au-delà de ce qu'exigeront, soit les portions congrues, soit les autres œuvres nécessaires au maintien de la foi, l'évêque de Genève laissant à la piété de Votre Altesse à pourvoir au collége des Jésuites, selon ce qui a déjà été conclu et réglé par elle avec le général de cet ordre, et à tant d'autres desseins importants pour le service de Dieu, dont le zèle de Votre Altesse saura bien lui suggérer les moyens.

» Plaise donc à Votre Altesse renvoyer le plus tôt possible le prévôt de Sales avec main-levée du sursis mis à l'exécution du bref, et elle attirera sur elle et sur ses projets la bénédiction divine que lui souhaiteront perpétuellement tant d'âmes qu'elle aura amenées et conservées dans le sein de la foi catholique par ses soins et sa sollicitude chrétienne. »

Le duc, touché de ces représentations, acquiesça aux désirs

[1] Outre les bénéfices concédés aux chevaliers, il y avait des dîmes possédées par les abbés d'Abondance, d'Aulps et d'Ainay, et par le prévôt de Saint-Bernard. Conformément à la réclamation des chevaliers de Saint-Maurice, ces bénéfices devaient entrer en part des dépenses à faire pour le rétablissement du culte.

du saint missionnaire. Il lui remit des lettres par lesquelles il déclarait vouloir que le bref fût mis au plus tôt à exécution par l'évêque de Genève, et il délégua le premier président du sénat avec le chevalier de l'ordre de Saint-Maurice grand-prieur de la province de Piémont pour surveiller cette exécution et prévenir tout soupçon d'abus. Le succès qui couronnait les démarches de François ne lui donnait cependant qu'une demi-satisfaction : il avait jusque-là rencontré tant d'obstacles à l'accomplissement de ses sages entreprises qu'il n'osait se persuader que l'avenir ne lui en apporterait point de nouveaux. Mais sans rien perdre de sa fermeté et de son courage, et toujours plein de confiance dans la vertu de la Croix de Jésus-Christ, il se tenait prêt à combattre avec une sainte persévérance les oppositions, de quelque part qu'elles dussent venir. Il comprenait fort bien que les chevaliers ne se verraient pas sans mécontentement et sans regrets retirer des biens dont ils jouissaient paisiblement depuis soixante-dix ans; il pouvait, dans la voie où il s'était engagé, susciter des rancunes puissantes contre lui et sa famille : mais l'intérêt seul de la religion le touchait, et il voyait que tant que ces biens ne seraient point rendus à leur destination primitive, cet intérêt serait en péril : cela suffisait pour que toute considération humaine s'évanouît à ses yeux.

Pendant que François traitait de ces affaires d'une importance si majeure, le nonce était revenu à Turin. Le saint missionnaire conféra longuement avec lui au sujet de diverses autres affaires que le Pape avait renvoyées à la décision de ce prélat, telles que l'affranchissement des servitudes auxquelles étaient assujettis les vassaux de l'évêché, l'exemption des décimes pour l'évêque, l'union d'une prébende à chaque chaire théologale, l'application d'une autre prébende de l'abbaye d'Abondance à l'établissement d'un prédicateur à Evian, comme était autrefois le père François Papard de l'ordre de Saint-Dominique. Toutefois rien ne fut alors conclu, parce que le nonce ne voulut pas prendre sous sa responsabilité la

décision de ces questions diverses. François dut se borner à lui remettre des mémoires écrits sur les points qu'il s'agissait de résoudre, et le nonce lui promit d'en référer au cardinal Aldobrandin choisi spécialement par le Pape pour la gestion des affaires religieuses dans le Chablais.

CHAPITRE X

Son retour à Annecy; il guérit une femme en danger de mort.

Ayant ainsi terminé tout ce qui le retenait à Turin, François s'occupa de son départ pour la Savoie, et il en informa sa mère par une lettre [1] dans laquelle il lui rappelle les premiers temps de sa mission en Chablais, où, pour ne pas réveiller les chagrins et l'irritation de M. de Boisy, ils étaient dans la nécessité d'envelopper leur correspondance de mystère : « Je vous écris ceci, ma très-chère et bonne mère, en montant à cheval pour Chambéry, lui mandait-il. Ce billet n'est point cacheté, et je n'en ai aucune inquiétude; car, par la grâce de Dieu, nous ne sommes plus en ce fâcheux temps où il fallait nécessairement nous cacher pour nous écrire et pour nous dire quelques paroles d'amitié et de consolation. Vive Dieu! ma bonne mère; le souvenir de ce temps-là produit toujours en mon âme quelque sainte et douce pensée. Conservez toujours la joie en Notre-Seigneur, ma bonne mère, et soyez assurée que votre pauvre fils se porte bien, par la divine miséricorde, et se prépare à vous aller voir au plus tôt et à demeurer avec vous le plus longtemps qu'il lui sera possible; car je suis tout à vous, vous le savez. »

L'abbé de Chissé qui, sans s'arrêter à Turin, était parti immédiatement de cette ville pour Annecy, avait remis à Claude de Granier le bref du Pape qui nommait François de Sales

[1] Du mois de juin 1599.

coadjuteur de Genève avec future succession, et les lettres de plusieurs cardinaux qui exprimaient les sentiments d'estime et d'admiration que toute la cour Romaine avait conçus pour le saint missionnaire. On ne peut dire quelle fut la joie du digne évêque en recevant ces diverses pièces. Afin de leur donner la plus grande publicité, il en fit faire aussitôt de nombreuses copies par Hilaire Furier, son premier aumônier. « Soyez attentif, disait-il à ce dernier, à bien conserver la mémoire de tout ce que vous faites maintenant; car un jour viendra qu'il vous faudra en rendre un compte exact. » C'était une allusion du prélat aux informations qu'il prévoyait devoir se faire un jour pour placer le glorieux nom de François parmi les noms des saints qui triomphent dans le royaume céleste, et cet aumônier fut effectivement appelé, un des premiers, à déposer dans le premier procès pour la canonisation du serviteur de Dieu [1].

La ville entière d'Annecy témoignait hautement toute la part qu'elle prenait à la joie de l'évêque. Lorsque François arriva à Annecy, la population informée des honneurs dont il avait été comblé à Rome, le reçut avec des démonstrations extraordinaires d'une respectueuse allégresse. L'évêque surtout ressentait un bonheur qu'il ne pouvait exprimer : il le serrait dans ses bras avec une affection inexprimable, et remerciait le Seigneur de lui avoir donné un tel secours pour le gouvernement de son vaste diocèse. Après les premiers moments donnés à l'expansion des sentiments de son amitié, il lui déclara que désormais tous les revenus de l'évêché seraient répartis entre eux deux en portions égales, « car, ajoutait-il, la justice veut qu'entrant en partage des peines, vous entriez aussi en partage des émoluments qui vous deviennent nécessaires pour votre position et votre entretien. » Mais François refusa de la manière la plus absolue cette offre, protestant qu'il ne voulait de tout ce qui était attaché à la dignité épiscopale que les tra-

[1] Charles-Auguste, livre IV, page 230; Déposition de François Favre.

vaux et les peines [1]. La réponse du coadjuteur excita dans toute la ville une admiration qui s'accrut encore lorsqu'on apprit, quelques jours après, que l'évêque lui avait proposé de le consacrer dès que ses bulles, attendues de jour en jour, seraient arrivées, et que le serviteur de Dieu s'y était refusé pour vivre le plus longtemps possible en simple prêtre, dédaignant également les richesses et les honneurs [2].

A partir de ce jour, l'évêque qui avait dans l'expérience, la science et le zèle de son nouveau coadjuteur la confiance la plus illimitée, n'ordonnait et ne statuait rien dans ce qui concernait l'administration du diocèse sans l'avoir préalablement consulté, et quand on lui proposait quelque mesure il ne manquait jamais de répondre tout d'abord : « Il faut en parler à mon fils. » Ce fut à François de Sales qu'il confia l'exécution de la bulle pontificale pour la désunion des bénéfices ecclésiastiques de la province du Chablais d'avec l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Cette entreprise, comme on a pu s'en convaincre par tout ce qui a été dit à ce sujet, était difficile : aussi ne lui fallut-il rien moins qu'un an de luttes et de combats pour en venir à bout, et ce n'est que l'année suivante qu'il se vit enfin parvenu au but de tant de démarches et de travaux.

Un fait qui survint et qui fut regardé par toute la ville d'Annecy comme un miracle opéré par la puissance de sa prière, accrut encore, s'il était possible, l'enthousiasme dont François de Sales était l'objet. Dans une maison contiguë à la sienne, était une femme qui, se trouvant dans les douleurs de l'enfantement, poussait des cris déchirants, et l'on craignait qu'elle ne mourût au milieu de ses souffrances, car elle ne pouvait se délivrer. Emu de compassion, le coadjuteur lui fait porter par son frère Jean-François de Sales, chanoine de la cathédrale, une ceinture de la statue de la sainte Vierge, qu'il

[1] L'abbé de Baudry, mémoires manuscrits, année 1599; Déposition du chanoine Gard, page 112.
[2] Déposition de Biord.

avait apportée de Notre-Dame de Lorette, en l'invitant à se la mettre autour du corps pendant que lui-même va prier pour obtenir son heureuse délivrance. Alors François récite les litanies de la sainte Vierge, et à peine la femme s'est-elle de son côté revêtue de la ceinture qu'un heureux accouchement a lieu presque sans aucune douleur [1].

CHAPITRE XI

Fondation de la Sainte-Maison de Thonon; règles de cet établissement.

On a vu que François de Sales avait, durant son séjour à Rome, présenté au Pape une requête dans laquelle il exprimait le vœu que l'évêché et le chapitre de la cathédrale fussent transférés d'Annecy à Thonon [2]; mais diverses causes vinrent s'opposer à l'exécution de ce projet. Alors le zèle de François se reporta sur un autre dessein, qu'il avait soumis au Saint-Siége, lors de son voyage en Italie, après en avoir conféré avec son évêque et plusieurs ecclésiastiques distingués par leurs lumières et leur zèle, notamment le père Chérubin de Maurienne, le père Esprit de Baume, et le légat lui-même. Il s'agissait de la fondation d'un établissement religieux qui fut appelé la Sainte-Maison de Thonon : voici quelques-unes des principales causes qui motivaient cette utile et nécessaire fondation.

La foi des catholiques du Chablais était continuellement mise en péril par la nécessité de fréquenter Lausanne ou Genève pour acheter ou vendre les divers objets nécessaires aux usages de la vie, car ils rencontraient dans ces villes mille occasions de séduction. Les nouveaux convertis y étaient assaillis par des railleries et des injures, on insultait en leur présence la foi

[1] Charles-Auguste, livre IV, page 230; Mémoires manuscrits de l'abbé de Baudry, ubi supra.

[2] Ci-dessus, chapitre VI, page 398.

catholique, et il n'était point d'expédient qu'on n'imaginât pour les ramener aux erreurs du calvinisme. Le danger était plus grand encore pour ceux qu'attiraient dans ces villes les ressources multipliées dans les grands centres de population, et qui s'y rendaient, les uns pour étudier les sciences et les belles-lettres, les autres pour se placer comme domestiques, ou apprendre les arts mécaniques. Ce n'était pas tout : on y avait organisé à l'égard des catholiques un double système de séduction et de persécution, de telle sorte que d'un côté quiconque embrassait la vraie doctrine de l'Eglise Romaine voyait ses propriétés confisquées au profit du fisc, tandis que ceux qui abjuraient la même doctrine étaient assurés d'obtenir une épouse, s'ils étaient célibataires, des biens et des avantages temporels considérables. De là, dit Charles-Auguste [1], il arrivait que plusieurs habitants du Chablais, succombant à la tentation du besoin, s'y retiraient pour y trouver aux dépens de leur âme de quoi soutenir leur existence corporelle, bien que la plupart restassent disposés à retourner à la vraie foi, si on leur ménageait des moyens de subsistance.

C'est pour remédier à des maux si pressants que le coadjuteur avait résolu de fonder à Thonon un établissement dont le double but serait et d'être comme une sorte d'université où les sciences et les métiers divers seraient enseignés, et comme un refuge ouvert à tous les catholiques qui s'attacheraient à vivre d'une manière conforme aux maximes de leur foi, et à tous les néophytes qui voudraient embrasser le catholicisme, tous pouvant y trouver des ressources suffisantes et honorables, les uns en exerçant ou apprenant un métier, les autres en se vouant à l'enseignement. Le profit devait être partagé entre l'établissement et les travailleurs, et on devait employer le produit des recettes à acheter des marchandises et les diverses choses nécessaires à la vie, lesquelles seraient ensuite vendues à des prix très-modérés, pour obtenir ainsi que les habitants

[1] Livre IV, pages 231, 232.

du Chablais renonçassent à fréquenter Genève ou Lausanne, sûrs qu'ils seraient de trouver à Thonon tous les objets qui leur seraient utiles.

L'évêque Claude de Granier, aussi bien que toutes les personnes à qui ce plan avait été communiqué, s'empressèrent d'y applaudir, et le duc de Savoie témoigna qu'il n'avait pas moins à cœur de voir réaliser cette œuvre. Il manquait seulement pour la commencer l'approbation du Saint-Siége, lorsque le Pape Clément VIII, à qui le cardinal Anne d'Escars de Givry, chargé par lui de l'examiner, avait présenté un rapport des plus favorables, érigea l'établissement en question par sa bulle du 13 septembre 1599. Aux termes de cette bulle, à la tête de cette maison étaient placés un préfet et sept prêtres séculiers qui adopteraient les règles de la congrégation de l'Oratoire de Rome, le plus exactement qu'il leur serait possible. Tous les droits et priviléges des universités publiques, surtout de Bologne et de Pérouse, lui étaient concédés ; trois prieurés conventuels lui devaient être annexés dès qu'ils viendraient à vaquer ; et enfin elle demeurerait sous la protection immédiate du Saint-Siége et d'un cardinal, et tous ceux qui y demeureraient pourraient gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes de la sainte Vierge, en remplissant les conditions ordinaires. Le même jour le Souverain Pontife nomma pour son premier protecteur le cardinal Baronius, et, pour préfet, le saint apôtre du Chablais, à qui il accordait plein pouvoir de faire, conjointement avec ses prêtres, tous les statuts utiles au bon gouvernement de la maison, de les interpréter, de les corriger et changer, selon les besoins, avec obligation pour tous les membres de la communauté de se soumettre aux statuts ainsi prononcés.

Cette bulle donna une grande consolation à tous ceux qui s'intéressaient aux progrès de la morale et de la religion, et l'intérêt qu'on prit à la fondation d'un établissement aussi important engagea diverses personnes pieuses à la favoriser par des dons considérables. Un gentilhomme nouvellement

converti donna jusqu'à huit mille écus [1], et le duc de Savoie dont le grand zèle pour la religion saisissait avec bonheur toutes les occasions de la servir, n'oublia pas dans celle-ci sa libéralité accoutumée. Ainsi étaient assurées les ressources financières de la Sainte-Maison de Thonon, que de bonnes règles, chose encore plus indispensable que les trésors matériels, devaient organiser d'une manière définitive. Cette rédaction fut naturellement confiée à François, qui, après avoir fait une étude approfondie des règles de l'Oratoire et consulté l'évêque de Genève, l'archevêque de Vienne, et ceux des théologiens et catholiques fervents dont il estimait le plus l'expérience et les lumières, après avoir surtout appelé sur lui par ses prières et ses méditations les grâces du ciel, écrivit ces règles, dont nous allons donner un résumé succinct [2].

L'établissement de la Sainte-Maison se composait de quatre sections principales. La première était formée de huit prêtres séculiers dont le chef prenait le titre de préfet. Nous avons vu que la bulle conférait ce titre au nouveau coadjuteur. Les sept prêtres séculiers qui lui étaient adjoints devaient faire les fonctions pastorales dans la ville de Thonon, et avoir pour église paroissiale l'église de Saint-Hippolyte, qui prit ensuite le titre de Notre-Dame de Compassion, pour annexe l'église de Saint-Augustin, qui devint l'église du collége, lorsqu'on en établit un. En outre, ils devaient avoir le soin et la conduite de sept enfants de chœur nourris et élevés dans la maison, qui seraient comme un germe de séminaire. Le saint missionnaire leur imposait les règles suivantes : 1° à quatre heures du matin, de Pâques à la Toussaint, et au point du jour le reste de l'année, on commencerait l'office, qui serait chanté tout entier aux fêtes de première classe et à celles de la sainte Vierge; les autres jours on chanterait les trois dernières pe-

1 Environ vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre francs de notre monnaie actuelle.

2 Ces règles font partie des Opuscules. Elles y portent ce titre : *Constitutions des prêtres de la Sainte-Maison de Notre-Dame de Thonon*, etc.

tites heures avec vêpres et complies, et en tout temps on observerait avec grand soin toutes les diverses prescriptions du cérémonial de la cathédrale de Genève; 2° des amendes déterminées par le pieux fondateur devaient être la punition de toute absence du chœur, à moins que cette absence n'eût pour causes les fonctions pastorales ou d'autres emplois nécessaires, et alors ils devaient faire connaître ces causes; on ne devait s'y présenter qu'en soutane, surplis, bonnet carré et avec une tonsure bien marquée. On serait réputé absent, en cas d'infraction à quelqu'une de ces dispositions; 3° il y aurait tous les jours une messe à quatre heures du matin, excepté les deux derniers et les deux premiers mois de l'année, où elle pourrait se dire à cinq heures; 4° le sacristain se tiendrait toute la matinée dans la sacristie pour recevoir les prêtres venus pour célébrer; il conserverait les habits et ornements de l'église dans un état de parfaite propreté, prenant soin de les exposer au soleil quatre fois l'année; il ferait balayer le lieu saint deux fois par semaine; il ne ferait pas servir les purificatoires plus de huit jours successifs, les amicts plus de quinze, les aubes plus d'un mois, les nappes d'autel plus de deux mois; et quatre fois l'année il nettoierait les calices. Il instruirait et corrigerait les enfants employés à servir les messes; il veillerait à ce qu'ils fussent vêtus décemment, qu'ils observassent ponctuellement les cérémonies, qu'ils fussent modestes et assidus. Il tiendrait inventaire de tout ce qui se trouve dans la sacristie et dans l'église, et en rendrait compte tous les ans. 5° Pourvoyant à ce que chaque prêtre augmentât continuellement son expérience et ses lumières, il ordonnait que tous les prêtres s'assemblassent chaque lundi pour conférer des cas de conscience et des cérémonies de l'Eglise, et il les appelait tous les mercredis à une autre conférence sur l'observation des règles et sur l'administration du spirituel et du temporel. 6° Tous prendraient leur réfection à une table commune, étant assis à la manière des religieux, d'un seul côté seulement : on y lirait l'Ecriture sainte pendant le premier

quart-d'heure, et un autre livre de piété, le reste du temps; puis les ecclésiastiques prendront tous ensemble leur récréation d'une manière sainte et édifiante. 7° Le portier n'ouvrirait à aucun étranger, sans que le préfet en fût averti. Tous les prêtres qui sortiraient devaient avertir du lieu où ils vont, et, le soir, lorsque l'*Angelus* sonnerait, tous les prêtres de la maison devaient être rentrés. Puis, le saint fondateur déterminait les devoirs de chaque dignitaire : au préfet la charge de faire observer les règles; aux curés, celle d'instruire les fidèles et administrer les sacrements; aux deux aumôniers, celle de vérifier la réalité et la mesure des besoins des pauvres pour faire en conséquence la distribution des aumônes.

La seconde section de la Sainte-Maison était formée de prédicateurs chargés d'aller annoncer la parole de Dieu dans les diverses paroisses du Chablais. « Ils étaient, dit M. l'abbé Hamon, comme des soldats auxiliaires prêts à se porter partout où leur ministère pouvait être utile. » Cette fonction fut confiée aux Pères Capucins qui furent pour cela unis et incorporés à la Sainte-Maison [1].

Dans la troisième section étaient rangés les maîtres chargés de l'instruction publique et de la direction du collége. Ce soin fut d'abord confié aux Jésuites à qui le Pape fournissait de ses propres deniers ce qui était nécessaire pour leur entretien, car la maison ne put payer les cinq cents écus d'or qui leur étaient alloués par les constitutions. Mais après la mort de Clément VIII on cessa de payer cette pension, ce qui obligea les Jésuites de se retirer. On essaya sans succès de les remplacer par des régents laïques, puis à ceux-ci furent substitués, en 1616, des Pères Barnabites : ces nouveaux maîtres firent fleurir le collége de manière à justifier la haute protection du duc de Savoie qui lui fit construire des bâtiments magnifiques.

[1] L'abbé de Baudry, *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome II, pages 321 et 322.

La quatrième section embrassait les nouveaux convertis ou ceux qui voulaient se convertir : c'était comme un lieu de refuge où on les instruisait de la religion et on apprenait aux plus pauvres d'entre eux des arts et métiers qui les missent en état de gagner leur vie.

En fondant cet utile établissement on se poposait encore d'autres importants résultats : mais le reste des pieuses intentions de l'habile fondateur ne put jamais être exécuté. On pense que ce fut pour y suppléer que, sur sa demande, le Pape établit à Thonon une confrérie sous le titre de Notre-Dame de Compassion, dépendante de la Sainte-Maison, dont le but était de travailler à la conversion des hérétiques, de prêter un concours actif aux missionnaires et autres ecclésiastiques qui s'y appliqueraient, et d'assister, soit de leurs aumônes, soit de leur appui, les nouveaux convertis. Considérant l'extrême opportunité de cette confrérie, le Souverain Pontife lui accorda un grand nombre d'indulgences, et établit à Rome pour diriger cette grande œuvre de la conversion des hérétiques une congrégation spéciale dont son neveu le cardinal Aldobrandin fut nommé président. Cette congrégation décida qu'elle pourvoirait au logement et à l'entretien des nouveaux convertis qui voudraient se rendre à Rome. Le duc de Savoie et ses cinq fils entrèrent dans cette confrérie, et à cette occasion le duc renouvela au Pape sa protestation qu'il était prêt à employer sa personne et celles de ses fils, ses armes, ses biens, ses états, son sang et sa vie pour la propagation de la foi catholique.

CHAPITRE XII

Les derniers hérétiques qui avaient refusé de se convertir se laissent toucher par la douceur et la charité de François et embrassent la vraie foi de l'Eglise romaine. Ses instances auprès du duc de Savoie pour l'établissement de curés dans les paroisses. Il publie son livre de l'ETENDARD DE LA SAINTE CROIX.

Tandis que ces diverses bonnes œuvres occupaient le zèle infatigable du nouveau coadjuteur, il eut la consolation de voir des hérétiques opiniâtres qui avaient jusque-là résisté à tous les moyens de conversion, mais qui se souvenaient tant de la grandeur et de la beauté des enseignements qu'il leur avait autrefois adressés sur la vraie foi, que de l'inaltérable douceur avec laquelle il s'était constamment efforcé de les ramener à la doctrine catholique, le venir trouver pour abjurer entre ses mains l'hérésie. A peine en resta-t-il trois ou quatre qui s'obstinèrent dans leurs erreurs, ainsi que le déposa un témoin, sous la foi du serment, dans le procès de la canonisation [1] : et c'est ainsi qu'après cinq années de travaux prodigieux fut consommée la conversion du Chablais.

A la conversion de tout ce pays ne devaient point cependant s'arrêter les travaux du saint missionnaire : il était nécessaire et urgent d'établir et d'entretenir partout des prêtres pour soutenir les nouveaux convertis. Informé que le duc de Savoie, obligé de se rendre en France, afin de terminer avec Henri IV le différend relatif au marquisat de Saluces, et dont le Saint-Père n'avait pas cru devoir accepter la décision, allait passer par Chambéry, il eut soin de s'y trouver pour lui présenter trois demandes.

L'objet de la première était d'obtenir l'exécution immédiate du bref du Saint-Siége relatif aux bénéfices ecclésiastiques du

[1] Déposition de Jean Besson.

Chablais et de Ternier, et dont la nécessité d'entretenir un clergé rendait tout-à-fait indispensable le retour à l'Eglise. La requête se fondait sur ce que, d'un côté, si l'on observait toutes les formalités usitées dans les procédures, les choses traîneraient en longueur, au grand préjudice de la religion dans le Chablais, et que, d'une autre part, outre qu'il s'agissait d'une chose entièrement spirituelle dont le Pape, à qui il appartient de disposer des bénéfices, avait évoqué le jugement à son tribunal, cette affaire tenait à l'ordre et à la police de l'Eglise, dont le Souverain Pontife est le juge et l'arbitre suprême, et enfin tous les bénéfices des bailliages du Chablais et de Ternier recouvraient, par le fait du rétablissement de la religion catholique, leur première nature qui était d'être inaliénables ; qu'il y avait plusieurs moyens d'indemniser ceux qui avaient acheté ces bénéfices ; mais que dussent-ils en éprouver quelques dommages, on ne pouvait mettre en balance l'intérêt temporel de quelques particuliers avec l'intérêt de Dieu et de l'Eglise et le bien des âmes.

Par la seconde demande il se proposait d'obtenir la remise du prieuré de Thonon et du doyenné d'Anthy aux mains de l'évêque de Genève, afin que leurs revenus fussent appliqués tant à l'entretien du curé, des prêtres et des prédicateurs résidants à Thonon qu'aux frais du premier établissement du collége des jésuites. François faisait observer que pour ce qui regardait le prieuré de Thonon, les habitants de la ville, après avoir acheté ce bénéfice au prix de quarante-cinq mille florins, sous la clause perpétuelle de rachat, en avaient vendu des fonds pour plus de cinquante mille, et que par conséquent ils s'étaient plus qu'indemnisés eux-mêmes. Il indiquait en même temps un moyen de dédommagement pour le seigneur de Cramoisy qui avait fait l'acquisition du doyenné d'Anthy.

Enfin l'objet de la troisième demande était d'obtenir main-levée pleine et entière du bénéfice-cure de l'Eglise d'Armoy avec ses deux annexes, et du prieuré de Draillans possédé jusqu'alors par les Genevois, demande conforme à ce que le

duc avait accordé l'année précédente à Thonon, en faveur du chapitre de l'église cathédrale de Genève.

Le duc ne trouvant rien dans ces requêtes qui ne fût parfaitement juste les accorda toutes. En vertu d'une commission signée par lui le 20 novembre 1599 et intimée au premier président, le sénat de Savoie enregistra les premières et les secondes lettres patentes du prince sur cette affaire, et rendit deux arrêts en exécution du bref apostolique sur l'assignation des portions congrues. Afin de tenir la promesse faite par le coadjuteur de ne prélever sur les bénéfices que le strict nécessaire, le primicier d'Angeville s'occupait, de son côté, à dresser une estimation exacte des réparations à faire aux églises du Chablais, et des dépenses que ces réparations entraîneraient. L'évêque de Genève jugea que le moment était venu de convoquer un synode à Annecy, et un édit affiché aux portes de la cathédrale et à celles de l'église de Saint-Hippolyte de Thonon y citait tous ceux qui possédaient des bénéfices-ecclésiastiques dans les bailliages du Chablais et de Ternier, ou qui avaient des droits sur ces bénéfices, afin qu'ils y produisissent leurs titres. Cet appel ne fut entendu que de sept bénéficiers, et encore en y comprenant le saint missionnaire et le primicier d'Angeville[1]. Toutefois l'évêque ne laissa pas de poursuivre pendant deux ou trois mois l'affaire avec le premier président de chambre de Chambéry, le coadjuteur, l'abbé de Chissé et le primicier d'Angeville, mais sans pouvoir empêcher que la conclusion de ces poursuites ne fût indéfiniment

[1] Voici les noms des sept bénéficiers : 1° François de Sales comparut le premier, en qualité de curé des paroisses unies d'Asnières et de Corsier, et il produisit ses titres ; 2° le primicier d'Angeville, en qualité de doyen de Vullionex et de prieur commendataire perpétuel du prieuré rural de Saint-Loup de l'ordre de Saint-Benoît, du village de Douvaine ; 3° François de Lornay, doyen de la collégiale d'Annecy, en qualité de curé de Veyrier ; 4° François de Thorens, en qualité de prieur de Draillans ; 5° Michel d'Eschallon, en qualité de curé des paroisses unies de Collonge-sous-Salève et d'Archamps ; 6° Pierre Mugnier, en qualité de curé de Saint-Julien ; 7° François de Borjal, en qualité de curé de Beaumont.

ajournée par suite des embarras que les possesseurs des bénéfices ne se lassaient point de susciter.

Le cœur du saint apôtre était vivement affligé de tous ces retards, et comme, dans toutes les circonstances fâcheuses, c'était avant tout à la divine Providence qu'il demandait appui et consolation, il redoubla ses prières et fit prier afin de vaincre les obstacles renaissants qui s'opposaient à la réalisation de projets si importants et si utiles. Il recommanda particulièrement cette affaire aux pères Capucins dont la vertu lui inspirait tant de confiance et d'estime qu'il voulut recevoir d'eux des lettres d'affiliation à leur ordre et de participation à tous leurs biens spirituels. En même temps il continuait de s'appliquer au salut des nouveaux convertis. Quelques-uns de ceux-ci, avant leur conversion, ou s'étaient mariés sans tenir compte de l'empêchement de consanguinité ou d'affinité au quatrième degré, ou avaient prêté à usure, et ne pouvaient que très-difficilement restituer : François obtint du Pape par la médiation du nonce et du cardinal Aldobrandin l'autorisation de revalider les mariages nuls et de publier à certaines fêtes solennelles une indulgence plénière pour les fidèles qui se feraient réciproquement une pleine condonation de toutes les usures, à charge aux confesseurs de s'assurer de la réalité de cette condonation dans le tribunal de la pénitence [1].

C'est à cette époque (1600) que François de Sales publia un livre qu'il avait entrepris d'écrire depuis plusieurs années, ayant pour but d'affermir encore plus dans la foi catholique ceux qui l'avaient embrassée, et dans lequel il répond à un pamphlet mis au jour, en 1595, par le ministre calviniste La Faye. L'écrit de notre Saint a pour titre : *Défense de l'Etendard de la sainte Croix*. Nous avons parlé déjà du plan et du mérite de ce livre, et nous n'y reviendrons point ici [2].

[1] *Voir* dans la collection des Œuvres complètes du Saint, le recueil des *Lettres*, année 1600.
[2] Ci-dessus, liv. III, chapitre XV, p. 328 et suiv.

CHAPITRE XIII

Son entrevue avec le roi de France Henri IV dans le Chablais ; il est fait prisonnier de guerre et profite de cette circonstance pour l'avancement des affaires de la religion.

Cependant un évènement qui survint parut d'abord devoir compromettre inévitablement les fruits de tant de travaux accomplis par le saint apôtre. En 1599, le duc de Savoie s'était rendu à Paris, et il y avait conclu avec Henri IV un traité par lequel il obtenait de ce monarque le marquisat de Saluces en échange de la province de Bresse et de quelques autres territoires. Le roi de France avait été fidèle à ses engagements. Or, le duc, qui se flattait d'être soutenu par l'Espagne, refusa de céder les pays désignés pour l'échange, alléguant qu'il n'avait signé le traité que sous l'empire de la crainte et pour n'être pas arrêté s'il eût témoigné vouloir résister. Henri IV, qui ne pensait point que ces raisons eussent un fondement sérieux, mit promptement en campagne deux armées : l'une sous le commandement du duc de Lesdiguières, pénétra dans les états du duc, et s'empara d'une grande partie de la Savoie; l'autre, sous les ordres du maréchal de Biron, fit irruption dans la Bresse qu'elle soumit tout entière. Les Genevois et les Bernois chez qui cette guerre ranimait l'espoir de réparer les pertes que la mission du Chablais avait fait subir au calvinisme, vinrent trouver Henri IV et lui offrirent de joindre leurs troupes aux siennes pour s'emparer du Chablais et du bailliage du Ternier. Comme le monarque se montrait disposé à accepter leurs offres, ils voulurent profiter d'une occasion aussi favorable pour lui demander aussitôt d'étendre à tout le Chablais, comme pays de conquête, l'édit de Nantes, qui permettait l'exercice de la religion protestante dans toute l'étendue du territoire français. Henri IV n'eut pas de peine à comprendre la pensée qui les inspirait, et il vit très-bien que ces héré-

tiques, sous prétexte de la liberté d'exercer leur religion, n'useraient de leur nouvelle influence que pour vexer par tous les moyens possibles les prêtres catholiques et les peuples récemment convertis, que les églises et les revenus ecclésiastiques seraient une proie pour leur rapacité, et qu'enfin ils n'omettraient rien pour séduire les peuples et les replonger dans les ténèbres dont ils venaient à peine d'être délivrés. Aussi ne se hâta-t-il point de leur répondre. L'évêque de Genève, profitant de ce retard, s'empressa d'écrire au cardinal de Joyeuse une lettre [1] dans laquelle il le suppliait au nom de Jésus-Christ d'employer tout son crédit auprès du roi de France pour détourner le malheur qui menaçait la religion ; il envoya, en même temps, le coadjuteur vers le duc de Nemours qui était à Grenoble, pour le prier d'intervenir auprès de Henri IV et d'obtenir que rien ne fût changé relativement à la religion dans le Chablais. Ce prince qui avait gardé la neutralité, tant envers la France, à cause des bienfaits qu'il en avait reçus, qu'envers la Savoie, où il possédait un apanage, semblait un médiateur convenable : cependant la lettre qu'il écrivit au monarque français parut le toucher peu. François, justement inquiet du danger qui menaçait le catholicisme, se décida à venir lui-même plaider la cause de la vraie foi devant Henri IV. Il se rendit donc au château d'Annecy, où se trouvait alors ce prince, qui le reçut avec une parfaite bienveillance, et lui témoigna un tel respect qu'il conserva son chapeau à la main pendant tout l'entretien [2]. François lui présenta sa requête, dans laquelle il suppliait Sa Majesté de protéger et maintenir tout ce qui avait été fait si heureuse-

[1] Elle fait partie du recueil des *Lettres*, dans la collection des Œuvres complètes de notre Saint, tome V de l'édit. Migne, p. 370.

[2] Charles-Auguste (liv. IV, page 243), et après lui l'abbé de Baudry (dans ses Mémoires manuscrits et dans sa *Relation abrégée des travaux de l'apôtre du Chablais*, tome II, page 334), disent que ce fut Claude de Granier qui alla voir Henri IV; mais François Favre qui était présent, le chanoine Gard et plusieurs autres, ont déposé que ce fut le coadjuteur, et leur témoignage est plus recevable que celui de Charles-Auguste, qui n'était pas né à cette époque.

ment pour la foi catholique dans les bailliages du Chablais et de Ternier, et Henri IV, après l'avoir lue, répondit au saint missionnaire : « Pour l'amour de Dieu et de notre Saint-Père le Pape, et en considération de vous, Monsieur, qui vous êtes toujours si dignement acquitté de votre ministère, il ne sera rien changé à ce qui a été fait pour la religion catholique dans le Chablais. Je vous le promets, foi de roi; je vous le promets au péril de mon sang. » Après ces paroles énergiques qui comblèrent de joie le saint apôtre, le roi de France écrivit au bas de la requête que telle était sa volonté, et signa.

Peu de temps après, lorsque ce prince faisait le siége du fort de Sainte-Catherine, une députation de Genevois, conduite par Théodore de Bèze, l'y vint trouver et lui adressa une harangue où était abordée la question de la liberté de conscience accordée par l'édit de Nantes. Henri IV vit bien que leur intention était encore d'obtenir de lui toute licence pour pervertir les peuples du Chablais. Mais il feignit de ne pas comprendre leur vrai désir, et interrompant l'orateur pour ne lui pas laisser le temps de l'articuler en termes exprès : « Je sais, dit-il, je sais ce que vous désirez de moi; c'est la démolition du fort Sainte-Catherine. Bien des gens m'en dissuadent, mais je veux vous faire plaisir; ce fort sera démoli. » Surpris d'une bienveillance qui semblait surpasser leur attente, les Genevois se confondirent en remerciements; alors le roi les saluant comme pour les congédier, ils se retirèrent pleins de joie sans plus penser même à rien demander davantage.

Le fort ayant capitulé quelques jours après, le duc de Sully en fit sauter les cinq bastions, et avertit les Genevois d'en venir achever la ruine. Jamais ordre ne fut plus promptement exécuté : dans une seule nuit, ils rasèrent en entier le fort, et en emportèrent tous les matériaux, de sorte que le lendemain on aurait eu de la peine à croire qu'il eût jamais existé de fort en ce lieu [1].

[1] De Cambis, page 367; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, page 338.

Toutefois les Genevois n'en persistaient pas moins dans leurs desseins hostiles contre les catholiques du Chablais. S'adressant à M. de Monglan, calviniste, que Henri IV avait établi au château des Allinges comme gouverneur de tout le pays, ils lui persuadèrent de saisir les revenus de tous les bénéfices possédés par les chevaliers de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, et de les réunir au domaine du roi, comme propriété du duc de Savoie. Le coadjuteur ne fut pas plutôt informé de ces nouvelles machinations perfides qu'il partit pour aller trouver le gouverneur et lui mettre sous les yeux la requête présentée à Henri IV, avec la réponse si favorable et si formelle que ce prince y avait faite. Le saint apôtre avait fait à peine une lieue de chemin qu'il tomba entre les mains d'une troupe de soldats français, qui le déclarèrent prisonnier de guerre et l'amenèrent devant le marquis de Vitry, capitaine des gardes du roi. Cette capture fut un trait de la Providence : le coadjuteur s'étant fait connaître, et ayant exposé le sujet de son voyage, non-seulement le marquis de Vitry s'empressa de lui rendre la liberté et de le combler d'égards et de témoignages de respect, mais il lui offrit tous ses services pour faire réussir cette affaire. Il lui donna une lettre de recommandation pour M. de Monglan, et charmé de la grâce de ses manières comme des attraits de sa conversation, il lui offrit de le conduire à Chambéry, où Henri IV venait de se rendre, pendant que l'armée française assiégeait Montmélian, et de le présenter à Sa Majesté, qui lui ferait un accueil dont il aurait lieu de se féliciter : « J'accepterais avec plaisir l'offre obligeante que vous me faites, répartit François, et ce me serait un inestimable honneur d'être présenté à un si grand monarque; mais ce prince est en guerre avec mon souverain, et je ne puis dans de telles circonstances me permettre d'aller lui faire la cour. Je supplie Dieu de mettre bientôt dans leur cœur à tous deux des pensées de paix. » Le marquis ne put qu'admirer la loyauté d'une réponse aussi franche, et il laissa partir le saint missionnaire, en s'estimant heureux d'avoir fait la

connaissance d'un personnage de tant de mérite et de tant de vertu[1].

Le coadjuteur, s'étant alors rendu au château des Allinges, remit au gouverneur la lettre de l'évêque de Genève, et celle du marquis de Vitry, ainsi que la requête signée au château d'Annecy par le roi de France. M. de Monglan, ayant connu par la lecture des deux lettres, quel était l'homme qu'il voyait devant lui, l'accueillit avec une haute distinction. Il lui protesta qu'il se conformerait en tout aux volontés de Sa Majesté, et ajouta même que, quoique calviniste, il les trouvait complètement justes et fondées. En conséquence il donna mainlevée de tous les revenus ecclésiastiques dont il avait commencé à se saisir, et promit de prendre sous sa protection spéciale tous les curés et autres ecclésiastiques du Chablais, et de donner des ordres pour que les ministres, bornant leurs prédications aux soldats de leur religion, n'essayassent point de propager leurs doctrines parmi les catholiques.

Le saint missionnaire ayant ainsi terminé heureusement tout ce qui l'avait amené au Château des Allinges, prit congé du gouverneur, et, bénissant Dieu du succès de son voyage, il alla en répandre l'agréable nouvelle dans tout le pays ; il consola par de touchantes exhortations les nouveaux convertis, releva le courage et l'espérance des curés, rappela ceux qu'avait éloignés la violence ou la crainte, et rassura surtout les prêtres de Thonon à qui leur position particulière dans la capitale du Chablais devait attirer des persécutions plus violentes et plus acharnées. Les Genevois avaient une ferme confiance que le roi de France renverrait du moins de cette ville les jésuites qui y étaient établis, comme avaient fait le parlement de Paris et quelques autres parlements du royaume qui avaient chassé les pères de toute l'étendue de leur ressort. Ce fut le contraire qui arriva : Henri IV prit ceux de Thonon sous sa protection

[1] Charles-Auguste, liv. IV, page 244 ; l'abbé de Baudry, *Relation abrégée*, etc., tome II, pages 338 et suiv.

royale, et ils ne cessèrent ainsi de jouir de la plus parfaite tranquillité. Cet excellent prince fit participer tout le pays au même bonheur, par le zèle qu'il apporta à protéger la personne et le ministère des ecclésiastiques, à maintenir la pureté de la foi et l'esprit de piété dans le Chablais, à faire observer aux troupes une si exacte discipline que la religion n'eut rien à souffrir de cette guerre [1].

CHAPITRE XIV

Il organise les paroisses du Chablais. Retour d'un proche parent de Calvin au catholicisme.

Claude de Granier put donc revenir promptement à Thonon avec le nouveau coadjuteur pour y vaquer à l'exécution des lettres pontificales, chose si importante pour assurer le maintien du catholicisme dans le Chablais. Il cassa, par autorité apostolique, l'union faite par Grégoire XIII de divers bénéfices des bailliages du Chablais et de Ternier à l'ordre militaire des Saints-Maurice-et-Lazare, en statuant par la même autorité que les chevaliers ne pourraient jamais rien réclamer des revenus de ces bénéfices, décision sur laquelle on leur imposait un silence perpétuel, comme si l'union n'avait jamais eu lieu. Puis, après avoir reconnu, tant en examinant les registres des visites épiscopales, qu'en prenant l'avis des prêtres du pays, quelles étaient les localités où se faisait ressentir un plus pressant besoin de pasteurs, le prélat rétablit environ trente-cinq églises paroissiales. Quant aux autres paroisses qui sollicitaient le même bienfait, comme elles étaient dépourvues de presbytères, et vu l'épuisement des revenus disponibles pour l'entretien du clergé, elles furent annexées à celles qu'on

[1] *Vie de Claude de Granier*, par le père Constantin de Magny, p. 218; l'abbé de Baudry, *ibid.*, pages 344 et 350.

rétablissait, en attendant qu'elles-mêmes pussent être reconstituées en paroisses indépendantes ; et pour les consoler de ce provisoire, il leur fut accordé certains priviléges paroissiaux, tels que l'administration des sacrements, la permission de conserver les saintes huiles et l'Eucharistie pour les malades, l'autorisation d'avoir leurs fonts baptismaux avec leur cimetière particulier. L'adjonction des annexes devant occasionner aux curés des travaux plus considérables et auxquels même tout leur zèle n'aurait pu suffire tant à cause de l'étendue du territoire de certaines paroisses que par suite de la multitude des âmes qu'ils avaient à conduire, on donna des vicaires à un grand nombre d'entre eux, en y mettant la condition d'une messe basse tous les dimanches et jours de fête, dans l'annexe, ou dans chaque annexe à tour de rôle, pour les paroisses qui en avaient plusieurs. L'église principale fut toutefois maintenue dans le privilége d'une grand'messe aux mêmes jours, et obtint la faveur d'avoir, chaque jour de la semaine, au moins une messe basse.

Afin d'assurer davantage encore l'efficacité de ces mesures, l'évêque et le saint apôtre prirent d'autres dispositions pour empêcher que les paroisses ne vinssent à souffrir d'absences nécessaires ou de maladies de leurs curés. On établit un lien d'association entre trois ou quatre paroisses limitrophes, qui devaient se considérer comme sœurs liées les unes aux autres par des engagements étroits, et dont les curés se tenant pour frères se regarderaient comme coadjuteurs les uns des autres. Ils devaient se réunir pour les fêtes patronales et la dédicace de leurs églises, et pour les funérailles solennelles, et se rendre en un mot en toutes choses tous les services mutuels qui seraient en leur pouvoir, afin d'opérer ainsi, en s'unissant pour porter la charge commune, l'édification et le salut de leurs ouailles.

Les revenus des bénéfices détachés de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare et de certaines dîmes jusqu'alors possédées par diverses abbayes ou des prieurés, furent répartis entre les paroisses, et on donna aux abbés et prieurs, à titre de dédom-

magement, le droit de présenter au concours prescrit par le concile de Trente des prêtres capables pour certaines cures qui viendraient à vaquer dans la suite. Ainsi se trouvait terminée la grande œuvre du rétablissement de la foi et du culte catholique dans le Chablais, et il ne restait plus au digne prélat et à son infatigable coadjuteur qu'à nommer des pasteurs pour les paroisses constituées : c'est ce qu'ils firent de concert avec cette sagesse et cette prudence qui les avaient dirigés en toute circonstance. Le saint apôtre surtout, voyant ainsi achevée l'organisation du clergé et des paroisses à laquelle il s'appliquait avec une si longue persévérance, pouvait jouir enfin du fruit de ses travaux : il avait rebâti et consolidé dans les provinces du Chablais et de Ternier l'Eglise de Jésus-Christ. « Telle fut, dit son historien Charles-Auguste de Sales, cette grande et merveilleuse œuvre, entièrement et absolument deue aux travaux, estudes, veilles, voyages, prédications, discours particuliers, épistres, conseils, industrie, saincteté, soing, et perseverance du bienheureux François de Sales. Si que par toutes sortes de titres, il mérite d'en être appelé par tout le monde, le restituteur, réparateur et apostre [1]. »

Un évènement heureux accrut encore la pieuse joie du coadjuteur; ce fut la conversion d'Etienne de la Faverge, proche parent de Calvin, qui, lorsqu'il résidait autrefois à Genève, avait eu la curiosité d'aller entendre un discours prononcé par François à Thonon. Les paroles du saint misionnaire firent, dès cette première fois, une profonde impression sur son esprit. Il voulut avoir plusieurs conférences soit avec François, soit avec le père Chérubin et le père Esprit de Baume, sans toutefois que ces entrevues eussent paru lui faire prendre la résolution d'abjurer ses erreurs. Il demeura, en effet, à Genève jusqu'à l'année 1600, époque où, d'après

[1] Charles-Auguste, liv. IV, pages 246 et suiv. — Cet historien donne la liste détaillée des paroisses et des annexes dont nous avons parlé; nous croyons qu'elle aurait peu d'intérêt pour nos lecteurs.

le conseil même de Bèze, il alla voir à Rome les cérémonies du jubilé. Après avoir été dépouillé en route par son compagnon de voyage, il arriva, accablé de lassitude, et fut bientôt saisi d'une fièvre violente, pour le traitement de laquelle il se fit transporter à l'hôpital, parce qu'il demeurait sans argent. Le médecin le vit une première fois, l'engagea à se confesser, et lui déclara que ce n'était qu'à cette condition qu'il viendrait lui faire une seconde visite et lui continuer ses soins : car il supposait que le malade était catholique, et pensait que la gravité de son état exigeait qu'il reçût sans retard les secours de la religion. Sans faire aucune objection au médecin, le malade envoya demander au couvent des Capucins s'il ne s'y trouvait point quelque religieux de Savoie qui voulût venir assister un gentilhomme de ce pays. Le père Chérubin venait heureusement d'arriver de Thonon : les hérétiques, qu'importunaient son zèle et ses succès apostoliques, avaient essayé de lui faire perdre la raison en jetant sur sa tête un acide violent. Ce religieux, pour détourner les effets d'un attentat aussi perfide, avait fait vœu s'il obtenait sa guérison, qui ne tarda pas à être complète, de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Ayant accompli son vœu il était venu dans la capitale du monde catholique. Il déféra sur-le-champ au désir exprimé par Etienne de La Faverge, qui le revit avec bonheur, et qui eut bientôt abjuré l'hérésie entre ses mains. La conversion de ce gentilhomme fut si sincère et si fervente qu'il demanda et obtint d'entrer dans l'ordre des Carmes déchaussés, où il exerça les principales charges et donna depuis les exemples de vertu les plus édifiants que termina une mort sainte [1].

[1] Il ne faut pas confondre la famille de Faverges, *de Fabricis*, avec celle de La Faverge, *de Fabrica*. Il y avait à Genève une famille de La Faverge, lorsque les calvinistes envahirent cette ville. Le père de cette famille aima mieux s'expatrier et perdre tous ses biens que d'embrasser l'hérésie. L'un de ses enfants fut pendant quelque temps avocat à Chambéry. Etant retourné à Genève pour y voir un parent, on l'y détermina à se faire protestant et à épouser la petite-fille d'Antoine Calvin, frère de

Jean Calvin. Il en eut un fils nommé Etienne qui, à l'âge de trente ans, en 1600, fut converti au catholicisme par le Père Chérubin de Maurienne. Il se fit ensuite carme sous le nom de père Clément de Sainte-Marie. Voyez le *Decor Carmeli*, par le P. Philippe de la Très-Sainte Trinité. (*Note textuelle de Son Em. le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry,* dans les Mémoires de l'académie de Savoie, seconde série, tome III, page 207.)

Les biographes ont donc été induits en erreur lorsqu'ils ont confondu les deux familles de La Faverge et de Faverges, entre lesquelles n'existait aucun lien de parenté, bien qu'elles fussent originaires de la même ville de Genève. Ils se sont également trompés sur le prénom du gentilhomme converti, qu'ils appellent *Gaspard*. Voyez le *Dictionnaire historique de Savoie,* de Grillet, tome II, page 80.

FIN DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE

AU TOME PREMIER DE

L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON DE SALES

TIRÉE DE L'HISTOIRE INTITULÉE :

MAISON DE SALES, DE L'ABBÉ DE HAUTEVILLE,

ET DU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA SAVOIE,

de J.-L. GRILLET.

1000	GÉRARD, mort religieux à Talloires, avait eu de son mariage :	Guichard, ou Guiscard. Girin, que l'on voit religieux à Talloires, en 1114. Plusieurs autres enfants.
1030	GUICHARD, ou GUISCARD. HERMENGARDE DE FÉTERNE.	Raoul, ou Raoulet. Plusieurs autres enfants.
1058	RAOUL, ou RAOULET. UTILIE DE GRAMMONT (de Bugey)	Henri. Aimon, vicaire d'Ardutius, évêque de Genève, en 1151. Quelques autres enfants.
1080	HENRI. MARGUERONE, ou MARGUERITE DE LANGIN.	Jacques, ou Jacquemet.
1195	JACQUES, ou JACQUEMET. Sa première femme. Sa seconde. COLETTE, ou NICOLETTE DE PONTVERRE.	Pierre. Jacques, ou Jacquemet. Quelques autres enfants.

NOTA. Il n'y a point de lacune entre Henri et Jacques ou Jacquemet, les dates ne désignant que d'une manière approximative l'époque où florissait chaque génération. — C'est probablement Jacques ou Jacquemet qui fut le père de Guillaume de Sales que l'on trouve curé de l'église des Templiers de Chambéry, le 27 juillet 1211, et qui, conséquemment, serait du nombre de ces quelques autres enfants dont on ne donne point les noms.

1240	PIERRE Ier RAOULETTE DE BARDONENCHE	Gui, ou Guigues. Jacques, ou Jacquet. Perret, ou Pierre. Jean, religieux à Talloires. Dominique.
1270	GUI, ou GUIGUES. JACQUELINE DE LUCINGE.	Garnier, ou Varnier.
1300	GARNIER, ou VARNIER. MAMERTE DE BALLAISON.	Pierre, ou Péronet. Etienne.
1324	PIERRE II. PÉRONNE DE CHISSÉ.	. . . ., mort jeune. Jourdain, ou Jordain. Aimon. Christin, chartreux. Amédée.
1366	JOURDAIN, ou JORDAIN. PÉRONNE DE COHENDIERS	Jean, dit le Pieux. Pierre. Michel, chanoine d'Annecy. Jean.
1398	JEAN Ier le Pieux. JEANNE DE BERCHAT, DE SALLANCHES.	Jean. Louise. Jeanne. Françoise-Hélène. Claudie-Orange, religieuse Béguine. Jeanne. François. Tristan.
1440	JEAN II. HUGONIE DE FORAX.	Marie, née en 1462. Christophe, né en 1470. Pierre, né en 1478, chanoine de Lausanne.
1484	CHRISTOPHE. JEANNE D'ARLOT, première femme.	Jean. Claudine. Jeanne, mariée à Jean d'Ogier, morte sans enfants. Jean, prieur de Saint-Victor. François. François. Antoine, religieux à Contamines.
	MARIE-HÉLÈNE DE CHENEX, deuxième femme.	Marguerite.
	ANTONIE DE MÉTRAL, troisième femme.	Louis.

1548	JEAN III. CLAUDINE DE CHARANSONEY.	Louis, continuateur de la branche aînée, donnée plus loin. François, souche de la branche, à laquelle appartient saint François de Sales. Pierre. Jean, prieur du couvent de Talloires.

BRANCHE CADETTE

A LAQUELLE APPARTIENT SAINT FRANÇOIS DE SALES.

1558	FRANÇOIS Ier, né en 1522, mort le 4 avril 1601. FRANÇOISE DE SIONNAZ.	Saint FRANÇOIS DE SALES, évêque et prince de Genève. Marguerite, morte jeune. Gallois, marié à Jeanne du Frênois. Louis, né le 3 juillet 1577, mort le 24 novembre 1654. Jean-François, né en 1578, mort évêque de Genève le 5 juin 1636. Gasparde, mariée à Melchior de Cornillon. Bernard, marié à Aimée de Chantal, mort en 1617. Melchior, mort jeune. Melchide, morte jeune. Janus, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Janine, morte jeune. Jean, mort jeune. Jeanne, morte jeune, en 1609, au château de Thotes, chez Ste Chantal.

1577	CLAUDINE-PHILIBERTE DE PINGON-CUSY, première femme de LOUIS Ier, comte de Sales.	Charles-Auguste, né le 1er janvier 1606, mort le 6 février 1660, évêque de Genève.
	MADELEINE DE ROUER SAINT-SEVERIN, deuxième femme.	Jean-François, filleul de saint François. Joseph, doyen de Notre-Dame d'Annecy. André. Janus, capitaine, mort en 1645. Charles-François, prévôt de la cathédrale de Genève. Charles, vice-roi de Saint-Christophe, né en 1625, mort en 1666. Amédée.

16..	FRANÇOIS II, premier marquis de Sales. FRANÇOISE-MARIE DE VALPERGUE.	......., né et mort en 1650. Joseph, lieutenant-général, mort le 8 août 1707. Charlotton .....
16..	JOSEPH... CHRISTINE MARÉCHAL DE LA VAL D'ISÈRE.	François, né le 27 avril 1682, mort le 29 juin 1769. Henri, comte de La Thuille. Georges, grand maréchal de Malte.
17..	FRANÇOIS III... REINE DE LESCHERAINE.	Victor-Amédée-François, marquis de Trésun. Paul-François, comte de Duin, mort le 6 février 1795.
17..	PAUL-FRANÇOIS .. JOSÉPHINE-FRANÇOISE DE REGARD DE DISARCHE.	Benoit-Marie-Maurice-François. Joséphine-Françoise-Philippine, mariée à Joseph-Philippe Bons de Cavour.
17..	BENOIT-MARIE-MAURICE-FRANÇOIS. ALEXANDRINE DE GROLIER.	........, mort jeune. Pauline-Françoise-Joséphine, née en 1786, mariée au marquis de Roussy. De ce mariage sont issus trois garçons et deux filles, dont l'une nommée Alix.—Par défaut de descendant mâle cette branche est maintenant éteinte.

BRANCHE AINÉE

1580	LOUIS. JANINE DE GUASQUIS.	Amé. Louis, prévôt, né en 1564, mort en 1625. Gaspard, né le 29 janvier 1566.
	GASPARD. NICOLINE DE FAVERGES.	Melchior.
	MELCHIOR.	François.
	FRANÇOIS.	Jacques.

JACQUES. MARGUERITE DE LUCINGE.	Bernard.
BERNARD.	André.
ANDRÉ. MARIE DOMEN DU SOUGAY D'ARBUSIGNY.	Pierre-François, évêque d'Aoste, 1741. Claude.
CLAUDE. LOUISE-PHILIBERTE VINCENT DE FESIGNY.	Paul-François. Anceline.

NOTA. Paul-François étant mort sans postérité, la branche aînée est aussi éteinte.

POSTÉRITÉ DE GALLOIS

FRÈRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

1598	GALLOIS. JEANNE DU FRÊNOIS.	. . . ., prêtre. Antoine, mort en 1657. Bernard. Joseph, religieux Barnabite. . . . . . ., religieuse Bernardine. Quelques autres filles.
1637	ANTOINE. FULVIE DE BADORT.	Une fille mariée au comte Tondut, et mère, par ce mariage, d'un fils mort jeune.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

ÉVÊQUES DE GENEVE

DEPUIS L'INVASION

DU CALVINISME DANS CETTE VILLE,

EN 1535, JUSQU'A NOS JOURS,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE

L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.



LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

ÉVÊQUES DE GENÈVE

DEPUIS L'INVASION

DU CALVINISME DANS CETTE VILLE, EN 1535,

jusqu'à nos jours,

POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

1. — **Pierre de La Baume**, évêque de Genève sous le pape Clément VII, avait pris possession de son siége en 1523, se retire devant les séditions de l'hérésie en 1528, rentre dans la ville en 1533, et la quitte définitivement en 1535; est fait cardinal par le pape Paul III en 1539, est pourvu de l'archevêché de Besançon au mois de janvier 1542, et meurt à Arbois le 4 mai 1544. — Voyez l'*Histoire de saint François de Sales*, liv. VII, chap. 8.

2. — **Louis de Rye**, mort en 1548.

3. — **Philibert de Rye**, frère du précédent, mort en 1550.

(Sainte-Marthe, dans sa *Gallia christiana*, place un évêque nommé Auberius, entre les deux frères Louis et Philibert de Rye; mais ce personnage inconnu a été retranché de la liste des évêques de Genève dans le Rituel du diocèse imprimé à Annecy. Après la mort de Philibert de Rye, Henri II, roi de France, qui tenait la Savoie, nomma Jacques de Savoie, de la maison de Nemours, à l'évêché de Genève; le Pape avait, de son côté, nommé François de Bachod, préfet de la Daterie. Instruit du mérite et des vertus de ce dernier prélat, Henri II ratifia son élection par une lettre qu'il écrivit à Sa Sainteté le 23 juillet 1556.)

4. — **François de Bachod**, d'abord nonce à la cour de Savoie sous deux Papes, assista comme évêque de Genève au concile de Trente. Mort à Turin en 1568. Le président Favre, dans son *Codex Fabrianus*, lui décerne les plus grands éloges

5. — ANGE JUSTINIANI, issu d'une illustre famille de Gênes, religieux de l'ordre de Saint-François, s'était fait admirer au concile de Trente et au colloque de Poissy, où Charles IX l'avait invité. Saint François de Sales a fait un grand éloge de cet évêque dans sa préface du Rituel de Genève.

6. — CLAUDE DE GRANIER, né en 1548, à Yenne, sur les bords du Rhône, entra, à l'âge de seize ans, dans la maison de Talloires de l'ordre de Saint-Benoît, dont il devint prieur commendataire par la résignation de Jacques de Savoie, abbé d'Entremonts, puis il alla étudier à Rome la philosophie, le droit canon et la théologie sous le célèbre Tolet, et se concilia l'estime et l'amitié de l'évêque Justiniani, qui le prit pour son coadjuteur. Mort en 1602. Saint François de Sales a fait aussi de cet évêque un grand éloge. Voyez son *Histoire*, liv. V, fin du chap. 9 et chap. 10. La vie de Claude de Granier a été écrite par le Père Boniface Constantin de Magny, jésuite, Lyon, 1640, in-4°.

7. — Saint FRANÇOIS DE SALES, né le 21 août 1567, promu au sacerdoce le samedi des Quatre-Temps 18 décembre 1593, élu coadjuteur en 1598, sacré évêque le 8 décembre 1602, mort le 28 décembre 1622.

8. — JEAN-FRANÇOIS DE SALES, frère du Saint, exerça plusieurs années les fonctions de vicaire général, puis fut nommé coadjuteur et sacré évêque de Chalcédoine, le 17 janvier 1621. Mort le 8 juin 1635. Son zèle et sa charité étaient admirables. Le dévouement qu'il déploya auprès des pestiférés dans le temps d'une contagion meurtrière, et qui lui attira des infirmités douloureuses auxquelles il succomba, fit dire à sainte Chantal : « Si notre saint fondateur a été un saint confesseur, monseigneur Jean-François a été un saint martyr. »

(Le siége resta ensuite vacant plus de trois années.)

9. — DOM JUSTE GUÉRIN, de l'ordre des Barnabites, religieux d'une haute sainteté, confesseur des princesses de Savoie, était né en 1578. Saint François de Sales l'honora de sa confiance et de son amitié, dont plusieurs de ses lettres rendent témoignage. Nommé à l'évêché de Genève en 1638, il fut sacré à Turin au mois de juin 1639, et mourut le 3 novembre 1645. Le diocèse lui dut plusieurs établissements utiles, entre autres celui des Missionnaires de saint Vincent de Paul dans la ville d'Annecy. On a sa Vie par le père Arpaud, Barnabite, Annecy, 1678, in-12.

10. — CHARLES-AUGUSTE DE SALES, neveu du Saint, né en 1606,

embrassa l'état ecclésiastique en 1627, et fut successivement chanoine, prévôt de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève, official, grand vicaire et archidiacre du diocèse, doyen de la collégiale d'Annecy, coadjuteur de l'évêque dom Juste, qu'il remplaça en 1645. Il mourut le 8 février 1660. Etant encore fort jeune, il écrivit la vie de son saint oncle, dont il lisait les morceaux à la mère de Chantal, à mesure qu'il les composait : ce qui explique le silence presque absolu qu'il garde sur la grande fondatrice, qui n'aurait pas permis que l'auteur parlât d'elle, surtout pour la louer.

11. — JEAN D'ARANTHON D'ALEX, prélat de très-haute vertu, mort le 4 juillet 1695, après avoir institué les pauvres ses légataires universels. Sa Vie a été écrite par dom Innocent Le Masson, général des chartreux, Lyon, 1697, 1699, in-8°; avec des augm., ibid., 1700, in-8°.

12. — MICHEL-GABRIEL DE ROSSILLION DE BERNEX, né à Châteaublanc, domaine seigneurial près de Genève, le 16 novembre 1657, prononça les vœux de religion chez les Chanoines Réguliers de l'ordre de Saint-Antoine, à l'âge de seize ans, et fut promu au sacerdoce en 1681. Nommé évêque de Genève en 1697, il mourut le vendredi-saint 23 avril 1734. Il s'était employé avec beaucoup d'activité pour faire avancer l'affaire de la béatification de la mère de Chantal. On a sa Vie, par le père Boudet, chanoine régulier de Saint-Antoine, Lyon, Michel Lambert, 1751, 2 part. en un vol. in-12.

13. — JEAN-NICOLAS DES CHAMPS DE CHAUMONT, mort au mois d'août 1763.

14. — JEAN-PIERRE BIARD, chanoine de la cathédrale de Genève, et prieur de Douvaine, né le 16 octobre 1719, reçut la consécration épiscopale à Turin, le 12 août 1764, et mourut le 7 mars 1785. « Ce fut, dit le *Dictionnaire de Savoie*, de Grillet (tome III, p. 367), un pasteur vigilant et infatigable qui fit des biens immenses dans son troupeau. »

15. — JOSEPH-MARIE PAGET, prévôt du chapitre de Genève, fut sacré à Turin le 27 mai 1787. La constitution civile du clergé ayant été publiée en Savoie le 8 février 1793, Mgr Paget refusa de prêter serment à cette constitution, préférant subir les rigueurs de l'exil. Son siége fut occupé par l'évêque constitutionnel Panissat, nommé le 6 mars 1793.

Au retour de l'ordre, fut nommé évêque :

16. — Mgr RENÉ DE MONSTIERS DE MÉRINVILLE, le 4 mai 1802, avec le titre d'évêque de Chambéry et de Genève. Démissionnaire en 1805.

C'est lui qui, en 1804, fit la reconnaissance des reliques de saint François de Sales et de sainte Chantal.

17. — Mgr Irénée-Yves de Solles, évêque de Digne, succède à Mgr de Mérinville, avec le titre d'évêque de Chambéry et d'Annecy. Mort en 1822. C'est ce prélat qui fit, en 1806, la première translation des corps des deux Saints.

18. — Mgr Claude-François Thiollaz, nommé en 1823 pour occuper le siége épiscopal rétabli d'Annecy, fait transporter, le 21 et le 23 août 1826, les corps des deux saints dans la nouvelle église des religieuses de la Visitation. Mort en 1832.

19. — Mgr Pierre-Joseph Rey, né en 1770, reçut en 1793 la consécration sacerdotale en Suisse, où il avait été forcé de se réfugier. Il retourna presque aussitôt dans sa patrie pour y exercer en secret les fonctions de son saint ministère. Après le retour de l'ordre, il obtint de grands succès dans la prédication. et fut nommé évêque de Pignerol en 1824. Il remplaça Mgr Thiollaz en 1832, et les religieuses de la Visitation prirent possession, sous ses auspices, le 6 juin 1837, de leur monastère de Thonon. Il est mort à Annecy le 31 janvier 1842.

20. — Mgr Louis Rendu, mort en 1860.

21. — Mgr Magnin, évêque actuel, nommé par décret du 11 décembre 1860.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

DE L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

LIVRE PREMIER

(1567-1593)

LIVRE II

(1593-1596)

LIVRE III

(1596-1598)

LIVRE IV

(1598-1600).

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ, PLACE-AU-BOIS, 28.

DÉPARTEMENT
de la
HAUTE SAVOIE
dressé
sous la direction
de
V. A. MALTE BRUN
par
A.H. Dufour Géographe

Vevey
Villeneuve
Aigle
Monthey
St. Maurice

